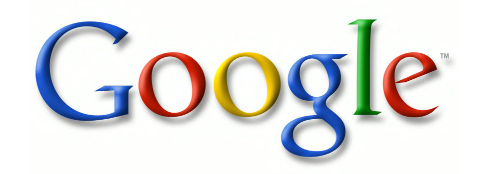
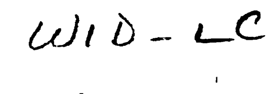



WID-LC

3 vols

LES COLONIES FRANÇAISES

AU

DÉBUT DU XXe SIÈCLE

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE 1906

Commissaire général :

Jules CHARLES-ROUX,

Ancien député

Délégué des Ministres des Colonies, des Affaires étrangères et de l'Intérieur

Commissaire général adjoint :

Dr Edouard HECKEL,

Professeur à la Faculté des Sciences, Directeur-Fondateur de l'Institut colonial

Secrétaires généraux :

Paul GAFFAREL,
Professeur à la Faculté des Lettres

Albert PONSINET,
Chef du Service colonial

Paul MASSON,
Professeur à la Faculté des Lettres

Directeur :

Victor MOREL,

Directeurs adjoints :

Auguste GIRY **Clément DELHORBE**

COMMISSION DES PUBLICATIONS ET NOTICES

Président :

Ernest DELIBES,

Président de la Société de Géographie de Marseille

Vice-Présidents :

Michel CLERC,
Professeur à la Faculté des Lettres

Paul MASSON,
Professeur à la Faculté des Lettres

Secrétaires :

De GÉRIN-RICARD,
Secrétaire général de la Société
de Statistique

Raymond TEISSEIRE,
Secrétaire de la Société
de Géographie

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

1906

Les

Colonies Françaises

au début du XXe Siècle



Cinq ans de Progrès (1900-1905)

PRÉFACE ET INTRODUCTION

Paul MASSON, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire général de l'Exposition

ALGÉRIE

F. NICOLLET, prof. agrégé au Lycée Mignet
G. VALRAN, docteur ès lettres, prof. au Lycée Mignet

TUNISIE

E. TOUTEY, docteur ès lettres
membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique



TOME I

MARSEILLE
BARLATIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
17-19, Rue Venture, 17-19

1906

PRÉFACE

Dès les débuts de la préparation de l'Exposition de Marseille, M. le Commissaire général et le Comité supérieur avaient décidé de laisser un monument durable de cette grande manifestation coloniale en publiant une importante collection d'ouvrages. Le soin d'en dresser le programme et d'en préparer l'exécution fut confié à une Commission des Publications et Notices dont voici la composition :

BUREAU : E. Delibes, président; M. Clerc et P. Masson, vice-présidents; de Gérin-Ricard et R. Teisseire, secrétaires.

MEMBRES : MM. Artaud, Aubertin, Audibert, Babled, Bardon Barlatier, Barré, Barthelet, de Bévotte, Bouat, du Bourguet, Callot, Camau, Causeret, Combe, Darboux, Domergue, de Duranty, Ducros, Duviard, Fleury, Fournier, Gaffarel, Gasquet, Gavet, Giraud, Girbal, Godefroy, Grangé, Heckel, Jumelle, de Laget, Lallier du Coudray, Laurent, Léotard, Magnan, Mandine, Pellissier, Perrier, Queirel, Rampal, Répelin, Reynaud, Rolland, Samat, Sauvage, Stephan, Treille, Toutey, Valran, Van Gaver, Vincens.

En présentant au public, à la date fixée, c'est-à-dire à l'ouverture même de l'Exposition, comme elle en avait pris l'engagement, les volumes qui suivent, la Commission juge utile d'en expliquer brièvement la genèse.

Des publications coloniales importantes ont été faites déjà à l'occasion des expositions d'Anvers en 1885 et de Paris en 1889. En 1900, une remarquable série de volumes, véritable encyclopédie coloniale, a été publiée sous la direction de M. Jules Charles-Roux ; de plus, des notices particulières ont été consacrées à chacune de nos colonies. La valeur de cette double publication et, surtout, sa date rapprochée rendaient la tâche particulièrement difficile à notre Commission.

Deux idées directrices l'ont inspirée dès le début. Elle a voulu préparer une œuvre entièrement nouvelle, qui pût en même temps servir de point de départ et de base aux études sur la colonisation française au XXe siècle. Elle a voulu faire une œuvre marseillaise qui portât nettement le cachet de notre grande métropole coloniale. C'est avec cette double préoccupation qu'elle a décidé la publication des ouvrages dont la liste suit :

LES COLONIES FRANÇAISES AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE. Cinq ans de progrès, 1900-1905, 3 vol. in-8°.

NOS RICHESSES COLONIALES, 1900-1905, 4 vol. in-8°.

— Les ressources végétales et la mise en valeur des produits végétaux dans nos colonies, 1 vol.

— Les découvertes minérales et l'extension des exploitations minières, 1 vol.

— L'industrie des pêches aux colonies, 2 vol. (1).

MOUVEMENT DE LA LÉGISLATION COLONIALE DANS LES COLONIES ET LES PAYS DE PROTECTORAT, 1898-1905, 1 vol.

L'ORGANISATION SANITAIRE AUX COLONIES, 1 vol.

L'ENSEIGNEMENT COLONIAL EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, 1 vol.

HISTOIRE DE L'EXPANSION COLONIALE DE LA FRANCE, depuis 1870 jusqu'en 1905, 1 vol.

VOYAGEURS ET EXPLORATEURS PROVENÇAUX, 1 vol.

MARSEILLE ET LA COLONISATION FRANÇAISE. Essai d'histoire coloniale, 1 vol.

Nouvelle, les titres ci-dessus permettent de dire que notre œuvre l'est entièrement. Huit de nos volumes sont consacrés à une revue des progrès

(1) *Une quatrième partie (Les ressources animales) devait compléter cet ensemble. Malheureusement le collaborateur tout désigné qui s'en était chargé a cru, par excès de scrupule, devoir renoncer à son travail. Nous en exprimons tous nos regrets et nous nous permettons de renvoyer à l'excellent manuel publié récemment sur ce sujet par M. Jacob de Cordemoy, professeur à l'Institut colonial de Marseille.*

Deux volumes sont consacrés à l'industrie des pêches à cause de l'ampleur que, vu la nouveauté du sujet, les spécialistes du laboratoire de zoologie marine d'Endoume ont voulu donner à leurs investigations,

de notre colonisation, considérée sous tous ses aspects, pendant les premières années du XXᵉ siècle. Deux autres traitent de points spéciaux laissés de côté dans les publications de 1900. Trois autres, enfin, sont des travaux d'histoire coloniale.

Marseillaise, notre œuvre l'est aussi : d'abord par sa conception générale qui est toute pratique. Aux hommes d'affaires de notre grande cité, l'étude des faits a paru plus utile et surtout plus solide que l'examen et la discussion de théories. Elle l'est plus spécialement par deux des volumes qui intéressent directement les Marseillais, ceux qui ont pour titres : Voyageurs et explorateurs provençaux; Marseille et la colonisation française. *Elle l'est enfin par l'exécution tout entière. Il avait été décidé, dès le début, que les auteurs de tous les travaux seraient Marseillais d'origine ou d'adoption. La Commission a voulu faire œuvre de décentralisation intellectuelle, prouver en même temps que les Marseillais sont familiers avec les questions coloniales et habitués à les étudier. C'est pourquoi nous avons dû, à notre grand regret, refuser les offres de collaborateurs du dehors, quelque précieuse qu'eût pu être leur compétence. Notre décision sera-t-elle critiquée? N'irons-nous pas confirmer l'opinion de ceux qui croient les Marseillais quelque peu présomptueux? Même si le résultat n'est pas de tout point digne de l'effort, nul ne contestera que celui-ci fut méritoire, autant que nouveau, et qu'il fait honneur à l'initiative marseillaise.*

Celle-ci s'est manifestée avec éclat. Dès la première heure, les collaborateurs se sont offerts nombreux. Nous avons même dû écarter, à notre grand regret, divers projets de publications qui ne rentraient pas dans le cadre adopté. Et puis, il a fallu se borner par raison pécuniaire. Universitaires, membres du barreau, publicistes, gens d'affaires, ont été amenés ainsi à travailler ensemble. Un lien commun les avait rapprochés, groupés et préparés à leur tâche : la Société de Géographie de Marseille dont ils font tous partie. Ce n'est pas sans raison que celle-ci, pour bien marquer ses tendances, a joint récemment à son titre celui de : Société d'études coloniales. Aussi, est-il tout naturel que la Commission des Publications ait choisi pour son président celui de la Société, le vénéré M. Delibes qui, malgré ses 81 ans, a tenu à diriger lui-même nos multiples réunions, et nous a donné, une fois de plus, le spectacle de sa merveilleuse activité, de sa vaillance, et surtout de son infatigable dévouement.

Notons enfin que nous avons tenu à imprimer et à éditer même notre

collection à Marseille. Pour faire honneur à notre ville, l'imprimeur-éditeur n'a pas hésité à courir les risques d'une très grosse dépense et à prendre des engagements, qu'il a su tenir, pour un délai d'exécution très court. Nous tenons à remercier publiquement la vieille maison Barlatier, doyenne des grandes imprimeries marseillaises, qui s'est faite pour nous la plus dévouée des collaboratrices.

*
* *

Un supplément d'explication est nécessaire au sujet du plan et de la documentation des notices consacrées à chacune de nos colonies dans les trois volumes intitulés : Les Colonies françaises au début du xxe siècle. *Les auteurs des autres ouvrages se sont chargés de présenter eux-mêmes leur travail au public. Pour les notices, toutes confiées à des collaborateurs différents, le grand souci de la Commission a été de donner à cette œuvre collective la cohésion et l'unité qui manquent peut-être trop souvent à des publications analogues. Dans ce but, un plan uniforme, suffisamment détaillé, a été imposé à tous les auteurs. L'étude des progrès accomplis récemment dans nos colonies a été divisée en trois grandes parties :* Les Indigènes, la Colonisation, l'Administration.

Ceux qui sont au courant de l'évolution des idées touchant la colonisation ne s'étonneront pas de la part faite aux progrès des indigènes dans notre étude. On a compris que la plupart de nos nouvelles acquisitions sont des terres tropicales destinées à recevoir peu d'Européens. Denses comme dans les deltas indo-chinois ou sur les hautes terres malgaches, clairsemés comme dans les terres africaines, ces indigènes sont destinés à former toujours la masse de la population. C'est eux qui, pour leur propre compte, ou sous la direction de planteurs européens, sont destinés à mettre en valeur leur sol. Sans eux rien n'est possible ; au contraire il ne serait pas impossible de concevoir une colonisation sans colons européens. D'autre part, l'agriculture et l'industrie des indigènes peuvent suivre une évolution toute différente de celle des colons.

Toutes les préoccupations nouvelles de la politique indigène font qu'il est très important d'étudier la situation présente. L'idéal de la nouvelle colonisation n'est-il qu'un vain mirage, qu'une matière à belles amplifications ? Nos gouverneurs et nos fonctionnaires coloniaux s'efforcent-ils d'en poursuivre la réalisation ? Peut-on déjà signaler des progrès dans cette voie dès les premières années du XXe siècle ? Tel est l'objet de la

première partie de chacune de nos notices. Elle aurait tenu plus de place encore, à notre gré, si les moyens d'informations avaient été plus abondants ou plus sûrs.

Le titre donné à la deuxième partie peut prêter à la confusion puisqu'aussi bien travailler à la transformation des indigènes c'est la forme la plus élevée de la colonisation. On comprend pourtant facilement qu'il s'agit ici d'étudier la situation des colons européens et les progrès accomplis par eux. Pour éclairer les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce on a fait un large appel aux statistiques; les tableaux comparatifs remontent en général à 1898, dernière année dont les chiffres figurent dans les travaux de 1900. Nous avons, autant que possible, cherché et réussi à nous procurer ceux de 1904. On a jugé utile aussi d'accompagner le texte de diagrammes et de cartes exclusivement démonstratives. Il a paru inutile d'introduire de véritables cartes géographiques dans aucun des volumes de notre collection.

Dans ces deux premières parties, les mesures administratives concernant les indigènes ou les colons ont dû être rappelées. L'influence exercée par l'Administration sur les initiatives individuelles y est donc étudiée. C'est dire que la troisième partie de nos notices n'est pas proprement consacrée à l'œuvre administrative. Comme, d'autre part, un volume spécial de notre collection trace le tableau d'ensemble des modifications apportées à la législation coloniale dans les dernières années, cette troisième partie est délibérément la moins développée. On y parle des modifications apportées aux formes et aux cadres administratifs. On y insiste spécialement sur la situation financière de nos diverses colonies.

*Tout a été fait par la Commission pour procurer à ses collaborateurs la documentation la plus complète. Les bibliothèques de la Ville, de la Chambre de Commerce, de l'Institut colonial, de la Société de géographie, surtout, ont pu leur fournir la plupart des livres récents, des revues spéciales, des publications officielles des ministères ou des colonies. Nous sommes heureux de remercier chaudement en leur nom MM. Barré, Michel et Guillaumet dont la complaisance a été réellement inépuisable. Les négociants ou industriels marseillais ont été interrogés et ont fourni des indications ou des documents précieux. Des renseignements ont été demandés directement aux colonies, qui n'ont pas toutes montré grand empressement à répondre. Nous avons eu plus de succès auprès de l'*Office colonial *et nous nous permettons de féliciter son directeur,*

M. Auricoste, pour la complaisance qu'il a mise à répondre à nos diverses demandes, spécialement à nous envoyer, avant leur publication, les statistiques de l'année 1904. Enfin, l'aimable obligeance de plusieurs des commissaires généraux des colonies à l'Exposition, qui nous en voudraient peut-être de citer leurs noms, ou les interviews de fonctionnaires coloniaux de passage à Marseille ont permis de préciser certains points ou de combler certaines lacunes.

Malgré tout, la documentation est restée insuffisante. On s'est plaint souvent de la difficulté qu'il y a en France de connaître la situation de nos colonies ; M. Chailley faisait ressortir récemment encore combien les étrangers étaient plus favorisés que nous à cet égard (1). Même les rapporteurs du budget, bien placés pour se faire renseigner, ont exprimé leurs doléances à diverses reprises. Des progrès ont été accomplis dans ces dernières années ; des rapports d'ensemble ont été publiés régulièrement par un certain nombre de gouverneurs. Malgré tout les facilités de documentation restent très inégales suivant les colonies.

A côté de quelques unes comme Madagascar, l'Algérie, pour lesquelles les documents officiels et les travaux particuliers abondent, il en est d'autres, nos anciennes colonies surtout, qu'il est très difficile d'étudier. Il sera donc permis de plaider les circonstances atténuantes pour les lacunes ou les insuffisances de ce travail. Ajoutons que, malgré l'emploi de trois volumes, l'espace mesuré à chacun ne permettait pas la liberté des développements.

Disons, en terminant, que la plus grande prudence dans les jugements et la recherche d'une impartialité, aussi éloignée du dénigrement que de l'enthousiasme irréfléchi, ont été particulièrement recommandées aux auteurs. Toutefois la plus grande liberté leur a été laissée. Un comité de lecture, constitué dans le sein de la Commission (2), n'a cru devoir user des pouvoirs qui lui avaient été confiés qu'avec la plus extrême discrétion. Les appréciations n'expriment donc que l'opinion personnelle des signataires de chaque notice et n'engagent que leur responsabilité.

Arrivée au terme de ses travaux, la Commission des Publications et Notices a conscience d'avoir poursuivi avec le plus grand zèle l'accomplissement de la lourde tâche qu'elle avait assumée Toutefois elle croit

(1) Dix années de politique coloniale. *Paris, A. Colin, 1902, p. 13 et suiv.*

(2) *Il était composé du bureau auquel avaient été adjoints les membres suivants de la Commission ; MM. Barré, Darboux, Gaffarel, Girbal, Léotard, Valran,*

devoir solliciter l'indulgence des lecteurs et des critiques en raison de la difficulté particulière qu'il y a de mener à bien une œuvre collective et surtout du peu de temps qui a été accordé pour l'exécution.

Marseille, février 1906.

Paul MASSON.

L'introduction qui suit pourrait servir aussi bien de conclusion aux trois volumes intitulés : *Les Colonies françaises au début du XXe siècle*. Elle est un rapide essai de synthèse des progrès accomplis. Le lecteur est prié de ne pas se montrer difficile pour cette trop brève esquisse d'une vue d'ensemble sur la situation de la colonisation française. P. M.

INTRODUCTION

LA COLONISATION FRANÇAISE AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

PAR

PAUL MASSON

I. — LES INDIGÈNES

Politique d'association. — Le fait le plus saillant, peut être, des dernières années, c'est le triomphe de théories nouvelles sur la colonisation et le but qu'elle doit poursuivre. A la fin du xixme siècle la colonie de peuplement paraissait en être le type achevé ; les écrivains n'étaient pas sans dédain pour les autres modes d'expansion, spécialement pour l'ancienne colonisation commerciale. On savait bien que le peuplement européen était impossible dans les pays tropicaux. Mais on avait proclamé l'ère de l'agriculture aux colonies ; l'essor agricole rêvé ne pouvait être, croyait-on, l'œuvre des indigènes ; il fallait donc introduire au milieu d'eux, en aussi grand nombre qu'il serait possible, des colons planteurs, mis en possession des terres vacantes en abondance dans nos nouvelles possessions. Aussi l'institution d'un régime de propriété et de concessions, l'exécution de travaux

publics propres à faciliter leur établissement, telles étaient les principales préoccupations de ceux qui étaient à la tête du mouvement colonial, des ministres, des gouverneurs de colonies.

Sous l'influence des planteurs les indigènes allaient améliorer leur situation matérielle, vivre d'une vie économique plus intense. A leur contact ils ne pouvaient manquer d'adopter peu à peu nos habitudes de vie, nos goûts et, plus lentement, nos idées et notre civilisation tout entière. L'administration coloniale avait pour mission de hâter cette transformation en créant des écoles. Instruits de notre langue, de nos sciences, de notre littérature, de notre histoire, les indigènes seraient amenés plus vite à s'entendre avec nous, à nous comprendre, à nous aimer et à nous imiter. Dans le même but on prenait à tâche de remplacer les institutions indigènes par les nôtres qui, par une vertu singulière, semblaient destinées à faire le bonheur de tous les peuples. C'était le règne de la théorie et de la mise en pratique de l'assimilation.

A lire les écrits récents on serait tenté de caractériser le mouvement de réaction contre ces idées en disant qu'on a reconnu la nécessité d'avoir une politique indigène, s'il était possible de se contenter d'une formule aussi vague. Tout peuple acquéreur d'un domaine colonial qui n'était pas vide d'habitants n'a-t-il pas dû adopter vis-à-vis d'eux une politique ? Il s'agit de savoir quelle est la meilleure, puis de la suivre avec ténacité. En proclamant la nécessité d'une politique indigène on a voulu dire aussi que nos sujets exotiques devaient être au premier plan de nos préoccupations : c'est eux et non les colons européens qu'il faut désormais regarder comme le pivot de notre action coloniale.

Depuis un an on a souvent répété un autre mot qui pourrait sembler la meilleure définition de ce que doit être cette action : l'association avec les indigènes, tel serait le nouvel idéal de la colonisation. Mais ce mot ne résume ni assez complètement, ni assez nettement, tout ce que veulent les théoriciens du jour. Dans notre pays, où l'on juge souvent les choses et les systèmes par les mots qui leur servent d'étiquette, ceux-ci ont tout particulièrement besoin d'être éclaircis.

M. Clémentel, l'un des parrains de cette formule, a opposé l'association à l'exploitation, ce qui ne supprime pas toute ambiguïté. Ne distinguions-nous pas jusqu'ici colonies de peuplement et colonies d'exploitation ? Exploitation du sol par les Européens, c'est ce qu'on entendait par là ; mais cela pouvait aussi vouloir dire exploitation des habitants. Colons et fonctionnaires n'étaient que trop portés à accepter une pareille interprétation. C'est à cette forme d'exploitation qu'il a proposé de substituer l'association.

Nous associer avec les indigènes c'est aussi respecter leurs institutions, leurs mœurs, leur éducation, tant qu'elles ne sont pas absolument contraires à ce que nous considérons comme raisonnable et moral. Par là sont condamnées les idées d'assimilation regardées comme une chimère dangereuse. En la poursuivant on a fait remarquer que nous mettions la charrue avant les bœufs. Le meilleur moyen de faire la conquête morale des indigènes, dans la mesure où elle est possible, c'est d'améliorer leur situation matérielle.

En définitive, nous faire aimer de nos sujets en les traitant avec bienveillance, en nous montrant respectueux de leurs traditions, en transformant les conditions économiques et matérielles de leur existence, telle semble la politique indigène qui nous est proposée comme modèle. On a dit qu'il n'y avait rien là de bien nouveau, que c'était un retour à la politique de protectorat préconisée par Paul Bert, dès 1885, pour l'Indo-Chine. En réalité la nouvelle formule est l'expression de tendances beaucoup plus favorables aux indigènes. Comme le fait remarquer un observateur sagace, « le mot association implique une complète égalité de droits entre la nation colonisatrice et les races soumises à sa domination. L'expression protectorat, au contraire, comporte nécessairement l'idée d'une tutelle exercée par la première et d'une subordination subie par les secondes. Il y a là plus qu'une nuance (1). » On verra plus loin que certains novateurs demandent beaucoup plus pour les indigènes. Dans la nouvelle associa-

(1) *Quinzaine coloniale*, 25 janvier 1906, page 44.

tion c'est à eux que devrait appartenir le rôle prépondérant pour la mise en valeur du sol, ou même celle-ci leur serait exclusivement réservée. Installer au milieu d'eux des colons européens, c'est, en effet, une spoliation plus ou moins étendue, même déguisée sous le prétexte que les terres distribuées sont momentanément abandonnées par les propriétaires du sol. Une telle conception est tout à fait défavorable au système de la colonisation agricole par des planteurs en pays tropicaux ; elle répugne encore plus au peuplement européen dans les colonies tempérées. Conservons donc, si l'on veut, le mot d'association : il sonne bien à nos oreilles ; mais sachons bien quelle forme d'association on nous convie d'accepter.

Quelle a été la genèse des théories nouvelles ? D'abord, on reconnaît facilement l'influence des idées démocratiques et humanitaires. Pour ceux qui en font profession, n'y aurait-il même pas incompatibilité entre les principes qui sont le fondement d'un état républicain et la politique coloniale ? « Une démocratie fondée sur le droit devrait éprouver, à les en croire, un continuel malaise à détenir des territoires dont la possession reposerait sur une violation historique et permanente du droit (1). » Les socialistes, pour leur propre compte, manifestaient naguère une hostilité violente contre la colonisation. En septembre 1900 le comité général du parti adoptait une résolution contre le « brigandage capitaliste colonial ». Pour eux, en effet, le défaut essentiel de la colonisation était de mettre en relief la nécessité du capital dans l'évolution économique des pays neufs. A tous les humanitaires elle apparaissait fatalement comme une forme d'asservissement, d'exploitation de l'homme par l'homme.

L'histoire de la colonisation moderne semblait leur donner raison. Les colonisateurs des siècles derniers proclamaient hautement, il est vrai, qu'ils remplissaient une mission civilisatrice et, même, ils le croyaient. Mais quel contraste entre cette prétention et leur œuvre !

(1) Louis Salaun. *L'esprit démocratique et la politique coloniale.* Rev. pol. et parlem., décembre 1902.

La force de ces objections a été vivement sentie sans qu'elles parussent entraîner une irrémédiable condamnation. Pourquoi ne profiterions-nous pas des erreurs du passé ? Pourquoi la colonisation ne serait-elle pas vivifiée par le courant puissant des idées humanitaires ? Pourquoi, dans l'avenir, ne deviendrait-elle pas la forme la plus élevée de la philanthropie, l'apostolat de la civilisation comme elle était en partie, autrefois, celui de la religion ?

En même temps les arguments tirés de la science de l'évolution ont ruiné le système de l'assimilation. Les races humaines, comme les espèces animales, sont asservies à ses lois. Vouloir les y soustraire, chercher à fondre ensemble des mentalités et des civilisations aussi différentes que celles des races européennes, jaunes ou noires, destinées à suivre chacune leur évolution propre, est une pure absurdité.

Enfin, les récents événements politiques ont vivement influencé les esprits devenus, dans notre pays, d'une singulière timidité. La guerre hispano-américaine contenait des enseignements qui n'avaient guère été compris ; l'opinion publique a été presque affolée par le conflit d'Extrême-Orient. Le péril jaune, que presque tous traitaient d'imaginaire, il y a cinq ans, est devenu une sorte de hantise. Le Japon vainqueur de la Russie est, dès à présent, pour beaucoup, l'arbitre des destinées de l'Asie orientale. « Lâchons l'Asie », s'est écrié un auteur que n'effraient pas les paradoxes. Une proposition aussi étrange a surtout soulevé des protestations. Mais les politiques ont ajouté sagement que nous ne pouvions espérer garder toutes les parties de notre nouvel empire qu'en nous attachant les indigènes.

Déjà, dans les nombreuses discussions soulevées au Parlement par les problèmes algériens, depuis la grande enquête parlementaire de 1891, de nombreux orateurs avaient réclamé que notre administration eût un souci plus grand des intérêts des indigènes. Lors des fameuses interpellations de 1899, M. Barthou déclarait à la Chambre, à la séance du 15 mai : « Dans ses pou-

voirs étendus, M. le Gouverneur général trouvera le moyen de donner satisfaction aux indigènes dont il est le tuteur... La seule politique à suivre est une politique de protection, d'éducation, de justice ; il faut que les indigènes trouvent dans le Gouverneur général celui qui les défendra contre les abus isolés, mais qu'il ne faut pas laisser se développer. »

Mais ce n'est là qu'un des côtés, et le moins neuf, des idées nouvelles. Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans leur triomphe, c'est sa soudaineté. Un de leurs champions les plus déterminés, grand adversaire de l'assimilation, M. Léopold de Saussure, écrivait en 1899, au début de son livre, *Psychologie de la colonisation française :* « Les idées que je me propose d'exposer dans cet ouvrage comptent encore si peu de partisans que, depuis bien des années, j'en avais différé la publication... Nous avons adopté partout la solution la plus contraire à la réalité des choses, la solution la plus opposée à celle qu'ont suivie les grands peuples colonisateurs : Romains, Anglais, Hollandais. Ce système funeste, qui paralysera nos efforts dans l'avenir comme dans le passé, ne résulte pas de la volonté ou de l'initiative de nos dirigeants. Il nous est imposé fatalement par des sentiments, par des croyances, par des concepts héréditaires qui font partie de notre caractère national... La colonisation espagnole était basée sur l'assimilation par les croyances religieuses au nom d'un idéal dogmatique et absolu. La colonisation française est basée sur l'assimilation politique et sociale au nom d'un idéal non moins dogmatique et non moins absolu... Pour éviter des polémiques inutiles, je tiens à bien établir que cette étude n'est nullement destinée à ébranler la conviction de personne ou à modifier un état de choses sur lequel, d'ailleurs, le raisonnement n'a aucune prise... » La conclusion de l'ouvrage n'était pas moins pessimiste : les partisans de l'assimilation « sont assurés pour longtemps encore d'une popularité sans conteste et ils triompheront au congrès colonial de 1900, comme ils ont triomphé à celui de 1889. »

Or, quelques mois après, le congrès de sociologie coloniale, réuni pendant l'Exposition universelle, énumérait dans une série

de vœux fortement motivés les principes fondamentaux de la colonisation du xxe siècle. Le ministre des colonies, M. Decrais, la définissait éloquemment en présidant la séance d'inauguration du congrès. Elle consiste principalement, dit-il, « dans l'organisation juridique, politique et sociale du régime sous lequel les populations indigènes, traitées avec bonté, avec justice et humanité, verront se relever les conditions matérielles et les conditions morales de leur existence... Ce qui est important c'est que les gouvernements, dans leur marche contrariée et incertaine, mais continue, aient sans cesse devant les yeux l'idéal qu'ils se sont proposé et qu'ils ne perdent jamais de vue, si je puis ainsi parler, dans les nuits les plus obscures, l'étoile qui brille aux cieux et dont les rayons sont faits de justice et d'humanité. » Déjà l'assimilation fut traitée avec dédain, comme une vieillerie chimérique.

Quelque temps après, l'un des chefs les plus autorisés du mouvement colonial en France, M. Le Myre de Vilers, proposait la nouvelle politique au Parlement en insérant *in-extenso* les vœux du congrès de sociologie, avec leurs considérants, dans son Rapport sur le budget des colonies pour 1901. En 1903, le rapporteur du même budget, M. Dubief, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, présentait à la Chambre, en faveur des indigènes, un véritable plaidoyer inspiré par les idées humanitaires. Peu auparavant, l'un des directeurs les plus écoutés de l'opinion, M. Joseph Chailley, avait heureusement défini quelle devait être notre politique indigène et salué les progrès récemment réalisés. Au même moment un écrivain anonyme attaquait avec la même vigueur, dans la *Revue de Paris*, notre manie assimilatrice et la politique d'exploitation : « En l'absence de toute préoccupation d'ordre économique, le rôle de notre pays parut être d'apporter à des peuples encore sauvages ce que l'on appelle les bienfaits de la civilisation. Ce mot de civilisation a pour nous une valeur unique... Nous admettons *a priori* que nous avons dès maintenant réalisé un idéal et que nous devons le faire connaître à nos nouveaux sujets... » Pour les esprits positifs dont la préoccupation essentielle est la mise en valeur des colonies, celles-ci sont des

« pays riches dont le sol est prodigieusement fertile et dont le sous-sol abonde en gisements de toutes sortes. Les barbares qui les habitent n'en connaissent pas les ressources et sont incapables d'en tirer parti. Que le colon européen y pénètre et il en fera jaillir la fortune... Dans une telle conception, la préoccupation de l'indigène et de son rôle n'apparaît point... La mise en valeur d'une possession par la colonisation européenne et par le rail, voilà le système infaillible et partout applicable (1). »

A la session de l'Institut colonial international tenue à Wiesbaden en 1904, M. Chailley présenta un rapport sur la meilleure manière de légiférer pour les colonies : il y exposait la naissance des idées assimilatrices chez les Français et les condamnait. Au congrès colonial réuni à Paris, la même année, M. de Saussure put constater combien son pessimisme de 1899 était exagéré puisqu'il put faire adopter les conclusions du rapport qu'il rédigea lui-même sur l'assimilation de l'indigène. Il y faisait valoir « que la fusion des intérêts par le développement économique était le principal, sinon l'unique moyen, qu'eût consacré l'expérience pour améliorer le sort des indigènes et pour les préparer à la civilisation ».

A la session de 1905 du même congrès, le comte de Pouvourville, l'un des principaux organisateurs, prenait nettement parti pour la politique d'association qui, seule, « en nous conciliant les indigènes... peut nous assurer leur loyalisme à l'heure du devoir », politique tout opposée à celle de domination et d'exploitation, aussi éloignée de celle d'assimilation. L'orateur ne faisait guère que paraphraser les termes du discours dans lequel, deux mois auparavant, au banquet que lui offrait le syndicat de la presse coloniale, le ministre, M. Clémentel, avait lancé le mot d'association. On lui avait aussitôt disputé la paternité du système, sinon de la formule. Dans toutes les circonstances récentes, les gouverneurs généraux de nos grandes possessions, M. Jonnart, M. Roume, M. Beau, M. Augagneur, ont tenu à proclamer leur

(1) J. Chailley-Bert. *Dix années de politique coloniale*. Paris, Armand Colin, 1902. — Rev. de Paris, septembre 1902. " *L'effort colonial*.

souci de l'appliquer. Les nouvelles idées n'ont pas seulement triomphé ; elles sont à la mode. Elles sont même devenues classiques. M. Girault les a faites siennes dans un livre qui est le manuel obligé des étudiants de nos Facultés de droit en même temps que des gens d'étude (1). Le nouvel évangile colonial a donc reçu toutes les consécrations officielles.

La connaissance des indigènes. — Mais y a-t-il réellement déjà quelque chose de changé aux colonies ? Nos indigènes ont-ils retiré quelque bénéfice des nouvelles tendances ? Une rapide revue de l'œuvre accomplie ces dernières années suffit pour le prouver.

Pour arriver à bien pratiquer la politique d'association vis-à-vis de nos indigènes, il faut d'abord bien les connaître. Chose déjà difficile pour des populations si lointaines de nous à tous égards. C'est à ce besoin fondamental qu'a répondu la création de corps savants analogues à la Société asiatique de Calcutta déjà vieille de plus d'un siècle, tels que l'École française d'Extrême-Orient, fondée en 1901 par M. Doumer, ou l'Académie malgache du général Galliéni. Dans l'Afrique occidentale, le gouvernement général prendra peut-être l'initiative d'une institution analogue. En attendant, nos officiers et nos administrateurs y ont compris l'importance d'une pareille tâche, comme en témoignent les nombreuses études de détails qu'ils ont publiées.

Connaître le passé, les traditions de nos sujets, c'est absolument nécessaire pour pénétrer dans l'intimité de leur âme, mais combien plus indispensable et plus urgente est la possession de leurs langues pour nos administrateurs. N'avoir d'autre moyen de communiquer avec eux que l'intermédiaire d'interprètes trop souvent peu fidèles et peu scrupuleux, quelle insuffisance et quel danger ! Pourtant nous n'avons su pendant longtemps qu'admirer les Anglais familiers avec les multiples idiomes de l'Inde, sans les imiter dans aucune de nos colonies, pas même en Algérie. Ici

(1) A. Girault. *Principes de colonisation et de législation coloniale*. Paris, Larose, 2me éd. 1904, t. I, p. 343.

encore on peut affirmer que la situation n'est plus la même. Les jeunes fonctionnaires, administrateurs, officiers, qui comprennent et même parlent couramment l'annamite, le malgache, l'arabe, les dialectes soudanais ou guinéens, commencent à n'être plus une trop rare exception. Les avantages qui leur sont assurés par cette connaissance pour leur avancement sont un stimulant précieux qu'il sera nécessaire de maintenir ou d'établir. En Indo-Chine, le décret du 16 septembre 1899, organisant le personnel des services civils, qui imposait aux administrateurs appelés à la direction d'une province la connaissance d'une des langues orientales en usage dans la colonie, était resté à peu près lettre-morte comme le constatait M. Beau dans une récente circulaire. Le gouverneur général a décidé que désormais aucun candidat ne pourrait être proposé pour cette fonction s'il n'était en mesure de se passer d'un interprète.

Le ministre a insisté à son tour sur l'importance d'un pareil progrès dans les instructions remises au gouverneur qui repartait pour l'Indo-Chine à la fin de 1905 : « Il est absolument nécessaire, écrivait M. Clémentel, que nos administrateurs prennent l'habitude de se dispenser du ministère des interprètes. Des prescriptions sévères, sanctionnées s'il le faut par des examens périodiques, écarteront des tableaux d'avancement, dans tous les services, les fonctionnaires qui, après plusieurs années de séjour, n'auront pu s'assimiler la langue du pays ». Après des affirmations aussi solennelles on peut espérer que le décret de 1899 finira par être réellement appliqué.

Au temps où les idées d'assimilation prévalaient, on préconisait comme plus élégante et plus digne de nous la solution qui consistait à apprendre notre langue aux indigènes. Outre que l'autre peut être plus rapidement atteinte, on pense aujourd'hui avec raison qu'elle vaut infiniment mieux pour le succès de notre œuvre.

La paix française. — Parmi les améliorations matérielles apportées à la vie de nos sujets il en est une qu'il suffit de men-

tionner pour en sentir toute l'importance, c'est le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, bienfait peu accoutumé dont vont jouir pleinement nos Annamites, nos Malgaches, nos Noirs, aux pays récemment pacifiés, comme nos Arabes en bénéficient depuis environ cinquante ans. C'est un de ceux qu'on est porté à oublier, encore qu'il nous ait coûté plus que tout autre puisqu'il a été payé, outre de lourdes dépenses, par le sang de nos soldats. Les Romains ont été célébrés justement pour avoir donné la paix à leur vaste empire ; qu'on ne refuse pas le bénéfice de la même gloire aux colonisateurs européens du XIXe siècle.

Hygiène et santé. — Primitives, plus ou moins civilisées, les populations exotiques sont décimées terriblement par les maladies, contagions ou maux endémiques. Les ressources nouvelles de notre médecine et de notre hygiène sont une des supériorités incontestées et les plus marquées de l'Européen. C'est vraiment merveille de voir avec quel touchant accord et avec quelle émulation les gouverneurs généraux de nos grandes colonies ont cherché à faire profiter nos sujets des bienfaits de notre science. Organisation d'un service de santé, assuré par des médecins européens, par des médecins et des sages-femmes indigènes formées dans des écoles spéciales, services de vaccination et d'hygiène, assistance médicale gratuite avec infirmeries indigènes, consultations, distribution de médicaments, telles sont les créations qui ont été multipliées avec une remarquable activité. L'exemple a été donné à Madagascar par le général Gallieni, qui a tout fait pour l'amélioration physique des races malgaches en attaquant l'alcoolisme, en favorisant les mariages. Il a été suivi en Afrique occidentale où M. Roume, après une série de créations en 1904, vient d'instituer l'assistance médicale indigène au début de 1905. Un nouveau pas va être fait dans cette voie en 1906. Le nombre des médecins de ce service sera porté de dix-huit à vingt-neuf, et un corps d'aides-médecins indigènes va être organisé. En Algérie les deux dernières années ont été signalées par l'impulsion que M. Jonnart a donnée à l'œuvre entreprise déjà auparavant.

Depuis assez longtemps déjà les indigènes algériens montraient à profiter de nos hôpitaux un empressement plus grand que la répugnance qu'ils témoignaient pour nos écoles (1). Malgré la création de l'École de médecine indigène à Hanoï en 1902 et quelques autres mesures de détail, l'Indo-Chine s'était nettement laissé devancer. Elle va rattraper le temps perdu : dans sa session d'août 1905 le Conseil supérieur a été saisi par M. Beau d'un projet d'organisation générale et méthodique de l'assistance médicale, résultat des travaux d'une commission spéciale, et l'a adopté. Voilà de la politique indigène et de la meilleure. Nos gouverneurs n'auront jamais à regretter le temps ni l'argent qu'ils pourront encore y consacrer.

Agriculture et industries. — Le moyen peut-être le plus efficace d'assurer la santé et la vigueur aux indigènes c'est d'améliorer leur vie matérielle, de répandre chez eux l'aisance en développant leurs capacités de production. Or, partout, des encouragements sérieux ont été donnés à l'agriculture indigène. Les grandes colonies ont entrepris ou poursuivi les travaux d'irrigation et de desséchements si souvent nécessaires en pays neufs et en pays tropicaux ou subtropicaux. On a pu cependant regretter qu'ils aient été quelque peu délaissés pour les routes et les chemins de fer d'une utilité moins immédiate pour les indigènes. Il est impossible de tout faire à la fois et il est souvent difficile, en présence de tant de besoins, de discerner quels sont les plus urgents ; mais notre administration n'a pas oublié un instant que l'œuvre de la bonne distribution des eaux, indispensable pour la mise en valeur du sol, est loin d'être terminée dans aucune de nos colonies, pas même en Algérie, ni dans nos deltas indo-chinois. L'administration coloniale a consacré d'abord tous ses efforts à l'exécution des chemins de fer qui devaient favoriser les entreprises et les établissements européens, parce que les progrès de ceux-ci étaient la grande, sinon l'unique préoccupa-

(1) Rev. polit. et parlem., 10 janvier 1898. Maurice Colin : *L'Œuvre des hôpitaux indigènes en Algérie.*

tion. Sous l'influence des idées nouvelles elle semble vouloir regagner le temps perdu et déjà, depuis un ou deux ans, l'hydraulique agricole est l'objet de plus d'attention et de dépenses.

Les terres de bonne qualité, abandonnées ou laissées en friche, couvrent de vastes étendues dans toutes nos grandes possessions. On s'en félicitait il y a quelques années, alors qu'on était en plein rêve de colonisation agricole, parce qu'elles pourraient recevoir de nombreux concessionnaires européens et on cherchait à supputer le nombre de ceux-ci. Aujourd'hui on les regarde complaisamment comme des réserves destinées à satisfaire les besoins des indigènes à mesure qu'ils s'accroîtront ou que ceux-ci se décideront à pratiquer une culture plus extensive. Déjà au Tonkin ces terres riveraines du Delta, terres par excellence de la colonisation, comme on les appelait, ont été distribuées en partie aux populations qui les avaient quittées autrefois par crainte de la piraterie ; le Haut-Tonkin lui-même paraît destiné à attirer les Annamites, peu séduits pourtant par le pays de montagnes. On applique résolument en Indo-Chine la politique heureusement formulée par M. Doumer dans son rapport de 1902 : « Il vaut mieux pour la France administrer une population de cultivateurs-propriétaires dont le bien-être s'accroît avec la richesse du pays qu'un prolétariat agricole forcément pauvre, mécontent et turbulent. »

Partout et par tous les moyens, encouragements de l'Administration, concours agricoles, distributions de semences, paiement d'impôts en nature, les indigènes ont été poussés à donner de l'extension à leurs cultures traditionnelles, à se livrer avec plus d'activité à la récolte des produits de la cueillette. Les résultats sont déjà visibles et peuvent même être mesurés, tel l'accroissement de la superficie des rizières en Cochinchine ou en Imérina. D'ici peu d'années on se rendra mieux compte du résultat des multiples efforts tentés aussi pour enseigner aux indigènes des cultures nouvelles de produits riches destinés à la vente au-dehors, coton, café, etc., pour développer la sériciculture en Indo-Chine ou à Madagascar. Ailleurs, dans les pays d'élevage,

l'augmentation et l'amélioration du cheptel indigène a été l'objet des préoccupations, aussi bien sur les hautes terres malgaches ou algériennes que dans les steppes soudanaises.

S'il est difficile de donner aux indigènes le goût du travail agricole, triompher des vieilles routines, substituer aux modes primitifs des méthodes et des instruments perfectionnés est une tâche encore plus malaisée. Rien d'étonnant à voir les résultats se faire quelque peu attendre. Mais ce n'est pas inutilement que nos charrues ont été introduites dans plusieurs de nos colonies. Il faut féliciter les gouverneurs d'avoir entouré les essais d'une grande solennité et de les avoir présidés eux-mêmes comme à Madagascar et au Sénégal. Dans la grande île les chefs de province ont heureusement imité l'exemple venu d'en haut. Le jour lointain encore, sans doute, où la charrue aura remplacé tout à fait l'hilaire des gens du Cayor ou l'angady des gens de l'Imérina et du Betsiléo, qui devaient déjà ces premiers instruments aux étrangers, marquera la date d'une grande victoire européenne. Déjà les chariots à bœufs n'ont-ils pas fait aussi leur apparition à Madagascar comme au Fouta ? L'emploi de nos engrais fait l'objet d'un autre essai d'initiation plus délicate encore.

Les vieilles industries indigènes que la concurrence des produits européens, livrés à bas prix par les machines, semblait menacer d'une ruine complète, ont attiré partout la sollicitude. Il n'est pas souhaitable pour le bien-être de nos sujets qu'ils soient obligés d'acheter au dehors tous les articles fabriqués nécessaires à leur consommation. D'autre part on a pensé avec raison que certaines industries, plus ou moins moribondes, méritaient d'être sauvées et relevées pour leur caractère artistique et original. Leurs produits, susceptibles d'un certain écoulement sur les marchés européens, procureront aux populations un supplément de ressources appréciable. Les encouragements ont été prodigués ; des modèles ont été fournis, des instructeurs donnés, des sections spéciales créées dans les écoles professionnelles récemment instituées ; des exhibitions locales ont été organisées pour stimuler l'émulation et constater les progrès

accomplis. Déjà on peut espérer une renaissance de la fabrication des tapis en Algérie et en Tunisie, des soieries exotiques à Madagascar et en Indo-Chine où d'autres produits de l'art oriental ont attiré notre intérêt. L'exposition universelle de 1900, l'exposition d'Hanoï ont eu déjà pour but et pour résultat de faire aux habiles ouvriers de nos colonies une utile réclame ; celle de Marseille aura des résultats non moins féconds.

Impôts indigènes. — Mais comment accroître la production des indigènes si les exigences fiscales les décourageaient de chercher à grossir leurs revenus ? La question des impôts est une des plus délicates à résoudre de la politique indigène.

Depuis longtemps on accuse les Anglais de réduire leurs sujets indous à la misère par la lourdeur des contributions qu'ils leur demandent sans qu'on ait pu prouver sûrement la vérité de cette affirmation. Beaucoup pensent que la prospérité financière de notre Indo-Chine masque une situation dangereuse. Le mécontentement grandirait chez les Annamites accablés d'impositions imprudemment accrues sur une population dont le chiffre a été complaisamment exagéré. Certains réclament une participation plus grande des Malgaches ou des Algériens aux dépenses qu'exige la mise en valeur de leur pays ; d'autres soutiennent avec prudence, sinon avec raison, qu'ils sont hors d'état pour le moment de payer davantage. M. Le Hérissé, rapporteur du budget de 1906, se plaint du poids des impôts à Madagascar « où l'indigène doit payer entre 15 et 30 francs selon l'endroit où il réside. Demander pareille somme, ajoute-t-il, à des gens qui ne possèdent rien, qui sont forcés d'abandonner près de trois mois de leur travail pour acquitter l'impôt, c'est dépasser singulièrement la mesure ».

Mais quel criterium adopter pour mesurer la capacité imposable d'une population ? Le mieux est de rester résolument en deçà de la limite. On peut affirmer que telle est bien la situation, au moins dans toutes nos possessions africaines. Quand à l'Indo-Chine, si notre fiscalité y est dangereuse, n'est-ce pas plutôt pour

avoir introduit des impôts qui sont une nouveauté pour les indigènes, comme nos impôts indirects, ou qui même choquent absolument leurs habitudes et leurs traditions, comme le monopole de l'alcool, que pour avoir fait trop monter nos exigences ? Quoiqu'il en soit, le ministre a recommandé sagement aux gouverneurs-généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar, dans les instructions qu'il leur a remises à la fin de 1905, d'alléger les charges financières et il rappelle que, pour 1906, il a déjà réduit le budget de l'Indo-Chine de 2 millions et celui de Madagascar de 1.400.000 francs, comparativement aux chiffres de 1905.

M. Beau, à son retour, a commencé par supprimer l'impôt qui pesait sur la noix d'arec, et a annoncé d'autres suppressions en ouvrant la session dernière du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Dès son arrivée à Madagascar, M. Augagneur a manifesté les mêmes intentions. D'autre part, un haut fonctionnaire des colonies, M. Morel, très au courant des choses indo-chinoises, nommé le 20 août dernier directeur général des douanes et régies d'Indo-Chine, a assumé la lourde tâche d'adapter celle-ci aux mœurs des indigènes.

S'il est excellent de chercher à ne pas surcharger ceux-ci, évitons un autre écueil. Trop de faiblesse à leur égard serait nous priver des moyens de remplir la mission que nous avons assumée. En nous réduisant à l'impuissance par l'insuffisance des ressources budgétaires, nous renoncerions à créer le coûteux outillage partout nécessaire pour améliorer la vie matérielle des populations de nos colonies.

Institutions de prévoyance et de solidarité. — Il existe un moyen de diminuer et de prévenir chez eux la misère, c'est de développer les institutions de prévoyance et de solidarité sociale. Récentes en Europe même, elles sont loin d'y avoir atteint tout le développement qu'il faut leur souhaiter. Le mérite n'en est que plus grand pour la France d'avoir songé à faire bénéficier immédiatement ses sujets de progrès sociaux dont elle-même commence à peine à sentir tout le prix. Depuis un certain nombre d'années,

des sociétés de prévoyance fonctionnent en Algérie dans les communes mixtes ou indigènes. Leur succès a été prodigieux : elles étaient 44 en 1886 avec 60.000 sociétaires et 1.700.000 francs de capital. Aujourd'hui, les 500.000 membres des 150 sociétés possèdent près de 15 millions de capital. Cet essor inespéré a vivement attiré l'attention. Le congrès des mutualistes, tenu pour la première fois hors de France en 1905, s'est réuni à Alger. Dans l'allocution prononcée à la séance de clôture, le gouverneur général, M. Jonnart, a déclaré que l'œuvre de la mutualité lui paraissait être « la clef de voûte de toute politique indigène en Algérie ». Déjà on a pu affirmer au même congrès que, « par l'extension des sociétés de secours mutuels dans les populations indigènes, on était parvenu à éviter le retour périodique des famines désastreuses et à atténuer, sinon guérir radicalement, cette plaie de l'Afrique du Nord, l'usure ». Le rapporteur du budget de l'Algérie pour 1905 a cru devoir consacrer un chapitre spécial aux œuvres variées de solidarité sociale de la colonie. Le résultat de cette heureuse réclame c'est que nos autres possesions vont sans doute être appelées à en jouir. Par une toute récente circulaire, le ministre vient d'appeler l'attention des gouverneurs sur les avantages que pourrait présenter l'institution de caisses de prévoyance indigènes. Plusieurs n'avaient pas attendu cet appel : dès 1900, le docteur Ballay en avait fait l'essai en Guinée parmi des Noirs pourtant peu avancés. Dans les derniers jours de 1905, les délégués de diverses sociétés coloniales ont constitué à Paris un comité de mutualité coloniale et des pays de protectorat qui se propose de défendre les intérêts des groupements existants et de répandre les idées de prévoyance dans nos possessions d'outre-mer, tant chez les colons que chez les indigènes. Comme suite à la manifestation de 1905, Alger verra se réunir en 1906 le premier congrès de la mutualité coloniale.

Respect de la liberté individuelle. — Nous avons ainsi fait œuvre d'amélioration matérielle en même temps que de

haute portée sociale. C'est le même but que nous avons poursuivi en continuant à exécuter résolument sur notre domaine africain le programme ancien de la Conférence de Bruxelles développé de nouveau au congrès antiesclavagiste de 1900. Quand la plaie de l'esclavage aura définitivement disparu du continent noir, la France pourra revendiquer l'une des premières parts, sinon la principale, dans ce succès de la civilisation. Même, notre attachement sans mesure aux principes philosophiques en général et aux idées d'égalité en particulier nous a fait agir trop vite. La suppression de l'esclavage fut précipitée à Madagascar au lendemain de la conquête. Croire que nous améliorions la situation matérielle des esclaves libérés fut une illusion généreuse, source de déboires et de graves difficultés.

Le fléau qu'il fallait faire disparaître immédiatement c'était la traite africaine. Elle trouve son dernier refuge au Congo, surtout dans ces territoires du Tchad où notre autorité n'est pas encore suffisamment forte. Malgré les engagements pris, les chefs du Baguirmi, du Ouadaï ne renoncent qu'à grand' peine à ce qui fut leur principale source de richesse. Nos officiers poursuivent aussi avec zèle les derniers vestiges de traite clandestine au cœur du Soudan. Bientôt l'extension de notre autorité dans le Sahara achèvera de fermer les routes si longtemps suivies pas les convois destinés aux marchés du Maroc ou de Tripoli. Un décret qui vient d'être soumis à la signature du Président de la République (décembre 1905) suppléera à l'insuffisance de la loi du 27 avril 1848, en permettant de poursuivre et de punir d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une forte amende tous les individus, citoyens français, sujets français ou étrangers, qui auraient participé directement ou indirectement à un fait de traite sur nos territoires africains.

Cependant l'esclavage subsiste ouvertement, sous une forme spéciale, dans notre Afrique occidentale ; nos sujets soudanais possèdent encore de nombreux captifs de case dont le nombre diminuera rapidement et dont la libération a été d'ailleurs facilitée. En effet leur condition n'est pas reconnue par l'adminis-

tration française. « Sans vouloir violenter sur ce point des coutumes séculaires, disait M. Roume à la dernière réunion du Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale, elle n'en a pas moins proclamé le principe absolu de la liberté individuelle; elle rejette absolument toute réclamation de prétendus maîtres, au titre de captivité. » Les captifs de case, mécontents de leur sort, peuvent se réfugier dans les *villages de liberté* que nous avons créés dans tout le Soudan. Mais le décret cité plus haut s'abstient sagement de vouloir détruire ce vieil organisme social. Il faut espérer que ces mots de captifs et d'esclaves n'éveillent pas trop vivement les susceptibilités de nos doctrinaires de l'égalité. L'expérience faite à Madagascar doit nous profiter et nous empêcher de bouleverser tout l'état social de millions de Noirs pour supprimer une condition moins dure souvent que celle de nos domestiques ou de nos manœuvres en France. Ici méfions-nous à la fois de notre sentimentalité et de nos vieilles manies d'assimilation. M. Chailley réclamait avec raison, récemment, la même tolérance, au moins temporaire, pour une autre forme d'esclavage soudanais aussi anodine. Ces esclaves, disait-il, « ont déserté un pays pauvre pour un pays riche et l'esclavage leur a servi à payer leur voyage et à conquérir une situation. Et cet esclavage temporaire leur paraît si tolérable qu'il n'est pas d'exemple qu'un d'entre eux ait cherché à se soustraire par la fuite à l'exécution de ses obligations... Le tort de l'institution que nous venons de décrire est de porter le même nom que l'esclavage, fruit de la guerre ou de la traite » (1).

Maintenant que les idées humanitaires sont devenues le fondement de la colonisation nouvelle, nous sommes allés plus loin que la suppression de l'esclavage, nous avons récemment poursuivi tout ce qui pouvait le rappeler, paraître un attentat commis contre la liberté des indigènes. Dans son rapport sur le budget de 1901, M. le Myre de Vilers signalait les abus produits par la corvée « pire que l'esclavage ». « Cet impôt personnel, le

(1) *Dix années de politique coloniale* (p. 147-149). Paris, Armand Colin, 1902.

plus vexatoire de tous, disait-il, non sans exagération, a presque dépeuplé l'hinterland de la côte occidentale d'Afrique et amènera le même résultat dans les contrées où il sera maintenu. » Au moment où il écrivait le général Galliéni venait de décréter pour le 1er janvier 1901 la suppression du farampouna, de la corvée redoutée des Malgaches. Depuis on a successivement trouvé au Soudan d'autres moyens de ravitailler nos colonnes ou d'exécuter des travaux publics. C'est dans le même but humanitaire que les missions Lenfant ont exploré et tenté des voies détournées pour atteindre le bas Niger et le bas Chari. M. Gentil ne vient-il pas de renoncer à contraindre nos sujets congolais au portage là où il semblait le plus nécessaire pour assurer nos communications avec nos postes des territoires du Tchad ? C'était là, peut-être, qu'il avait entraîné les pires abus et produit les plus tristes conséquences.

Enfin, nous avons voulu soustraire les indigènes à l'exploitation des colons européens et empêcher ceux-ci d'user vis-à-vis d'eux de contrainte, pour les engager ou les retenir à leur service. M. Dubief, rapporteur du budget de 1904, s'est fait le défenseur le plus ardent et le plus convaincu des droits de l'indigène. « Presque partout, affirme-t-il, on l'a dépossédé et on l'a contraint au travail. » L'entente avec les chefs de tribus en Afrique, avec les chefs de villages ou les mandarins en Indo-Chine pour recruter des ouvriers, la signature de contrats collectifs d'engagements, sont des procédés arbitraires et vexatoires qui ne trouvent pas grâce devant lui.

M. Dubief constate avec joie que la protection de l'indigène est devenue « sinon dans toutes les colonies, du moins dans quelques unes, la préoccupation principale des administrateurs ». Il se félicite de voir que les nouvelles tendances ont inspiré une série d'arrêtés et de décrets réglementant la main-d'œuvre, particulièrement en Indo-Chine et à Madagascar. Mais il n'est pas encore satisfait : « Dans ces actes qui marquent un progrès considérable sur l'état antérieur on ne voit pas encore formuler d'une manière définitive la liberté du travail. » On verra cependant, plus

loin, que la nouvelle politique suivie par l'administration a soulevé de vives protestations de la part des colons.

L'enseignement. — Quand les idées d'assimilation étaient à la mode l'école était regardée comme le grand moyen d'action sur les indigènes, le principal instrument de propagation de la civilisation européenne. Aujourd'hui on attache beaucoup moins d'importance à son rôle et surtout on l'envisage tout autrement. Elle ne doit plus changer la mentalité des indigènes, leur inculquer nos idées européennes, leur faire connaître notre histoire, nos institutions, nos mœurs, notre littérature, nos arts. En un mot il ne s'agit plus de transformer les enfants arabes, noirs, malgaches, annamites, en petits français. On signale avec raison, comme un modèle à ne pas suivre, le système d'éducation établi dans leur empire indien par les Anglais, à partir de 1835, sous l'influence de Macaulay. Des Hindous instruits, il a fait des déséquilibrés, des déclassés et des déracinés ; il a perverti leur sens moral ; il a formé les ennemis les plus acharnés de la domination anglaise. D'après un professeur d'Oxford il « transforme des êtres bons, inoffensifs et honnêtes en hommes fourbes, rapaces, sans scrupules, insolents et tyranniques envers leurs compatriotes, bassement serviles avec leurs maîtres (1) ». Ce portrait pourrait convenir, paraît-il, à tel mandarin annamite de la nouvelle couche instruit à l'européenne. Ecoutons M. Rodier, l'intelligent gouverneur de la Cochinchine : « La tentative d'assimilation morale et intellectuelle par l'enseignement, poursuivie depuis vingt ans en Cochinchine, est vaine et chimérique. Il y a plus, elle est dangereuse. A mesure que l'enseignement du français s'étendait, les progrès du vagabondage et de la criminalité marchaient du même pas... Nous avons voulu faire violence à la nature, la nature s'est vengée. Ni français, ni annamites, voilà ce que sont les produits hybrides de cette éducation. » Et M. Rodier réclame une réaction énergi-

(1) Voir le réquisitoire dressé par L. de Saussure dans sa *Psychologie de la colonisation française*, chap. VI.

que, le retour à l'enseignement des caractères chinois « clef des trésors de la morale traditionnelle (1) ».

La condamnation semble bien irrémissible. Donc on est en train d'abandonner les programmes calqués maladroitement sur ceux de la métropole. On renonce aussi à l'uniformité tant prisée en France, spécialement en matière d'enseignement. On comprend la nécessité d'études, de méthodes et de maitres qui conviennent aux aptitudes si inégales et si variées de nos sujets.

Le principal but assigné maintenant à l'école c'est de collaborer à cette œuvre de relèvement matériel et économique de l'indigène qui doit préparer sa transformation intellectuelle et morale. Donc elle doit donner un enseignement pratique et professionnel, former de bons agriculteurs et de bons artisans. Déjà, en 1892, à la suite des mécomptes éprouvés par nos instituteurs en Algérie, M. Léon Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, indiquait au Sénat que telle devait être désormais l'orientation de leurs efforts (2). Jusqu'ici l'accord est unanime. Mais quel rôle donner à notre langue ? Beaucoup négligent prudemment d'éclaircir cette question délicate. D'autres, par conviction ou par un reste de ménagement pour les anciennes idées, jugent l'enseignement du français nécessaire et le veulent obligatoire dans toutes nos écoles. Tel était encore en 1902 l'avis de M. Chailley, tel reste en 1905 celui même de M. Rodier. N'avons-nous pas besoin de répandre la connaissance de notre langue, ne serait-ce que pour recruter ces nombreux employés subalternes si utiles aux Anglais dans l'Inde, dont les services sont regardés par quelques uns comme le seul bénéfice qu'ils retirent de leur système d'éducation.

(1) Discours prononcé à la session du Conseil colonial de 1905. — M. Doumergue, ancien ministre des colonies, a cru devoir protester vigoureusement contre « l'étrange idée de corriger les méfaits de l'enseignement du français aux indigènes par l'enseignement des caractères chinois et des traditions chinoises. Choisir le moment, dit-il, où l'empereur de Chine modifie le caractère des examens qui confèrent le mandarinat et préconise la connaissance des sciences d'Occident, pour ramener les Annamites à l'étude de ce que sont en train d'abandonner les Chinois, c'est manquer plus que d'à propos. Le paradoxe peut plaire dans la conversation, mais il est souverainement dangereux au siège du gouvernement ».

(2) Séance du 5 avril.

Pourtant, l'enseignement du français lui-même ne paraît plus aussi fondamental, et de bons esprits n'hésitent pas à le condamner. M. A. Girault, souvent heureux interprète des solutions moyennes, n'en est pas partisan. « C'est donner, écrit-il, à l'indigène qui connaît les deux langues, une supériorité certaine sur le Français qui n'en sait qu'une. Et, sans doute, il y a quelque chose de plus urgent que d'enseigner le français aux indigènes, c'est d'apprendre nous-mêmes leur langue, afin de mettre de notre côté cet élément de supériorité (1). On n'ose pourtant guère parler de supprimer le français dans les écoles indigènes, mais il est question de limiter son enseignement. Là est peut-être la vraie solution, bien qu'il y ait, ce semble, quelque contradiction à juger bon pour quelques uns ce qui est jugé dangereux pour les autres, sans qu'on ait aucun moyen de procéder entre eux à une sélection. Mais il s'agit de former des auxiliaires qui nous sont indispensables. D'autre part, il est permis de penser que les indigènes qui viendront chercher l'enseignement du français, dans les écoles où il continuera à être donné, seront plus aptes à le recevoir, plus préparés à nous comprendre et à nous aimer.

Si telles sont les idées nouvelles, ce serait une bien grande illusion de croire que les anciens programmes et les vieilles méthodes ont entièrement disparu, mais ils sont heureusement partout à la veille d'être abandonnés. Déjà, à Madagascar, en Algérie, en Afrique occidentale, les indigènes reçoivent une instruction appropriée à leurs besoins. Dans ces colonies, comme aussi en Indo-Chine même, à Hanoï, à Nam-Dinh, on a pu applaudir à la création de diverses écoles professionnelles appelées à un plein succès. M. Rodier constatait récemment avec satisfaction le succès des écoles cochinchinoises de Saïgon, Bien-Hoa, Thudaumot et Gocong et annonçait l'ouverture prochaine de deux autres à Sadec et Hatien destinées spécialement aux ouvriers de la bijouterie et de l'écaille. Il prédisait un grand succès pour les travaux présentés par ces écoles à l'exposition de Marseille.

(1) *Principes de législation*. Nouvelle édition. I, 603-604.

Jusqu'à ces dernières années c'étaient les missions qui avaient presque exclusivement assumé la charge d'instruire les indigènes, au moins dans les pays noirs. Mais le grand rôle attribué aux écoles avait fait rapidement multiplier les établissements officiels et déjà ceux des missionnaires ne gardaient qu'une place très secondaire, sauf à Madagascar, en Afrique occidentale et au Congo quand la dissolution des congrégations a été décidée. L'application successive aux colonies des mesures de laïcisation a satisfait pleinement ceux qui voient dans le prosélytisme religieux une forme dangereuse de la politique d'assimilation. D'autres, tout en étant favorables au principe, ont pu trouver l'exécution, sur certains points, inopportune ou précipitée. Si la disparition de la prédication chrétienne est désirable dans les pays de vieille civilisation comme l'Indo-Chine, l'Algérie ou la Tunisie, en est-il de même chez des populations arriérées dans un fétichisme grossier comme les Noirs de Madagascar ou de l'Afrique ? Ne vaut-il pas mieux, dans ces pays, que le christianisme devance l'islamisme hostile à l'influence européenne? Il est vrai que ceci n'est plus un article de foi et l'islamisme, plus accessible aux cerveaux noirs, apparaît à d'autres comme un puissant levier dont nous pourrions utilement nous servir.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement s'est engagé par là implicitement à suffire seul à la lourde tâche de donner à nos indigènes une éducation appropriée. Des sociétés privées, dont les ressources sont malheureusement trop limitées, se sont formées pour l'aider. L'Alliance française, déjà ancienne, ne peut consacrer aux colonies qu'une partie de ses subventions destinées surtout aux écoles françaises en pays étrangers. Tout à ses débuts la « Mission laïque française », créée en 1902, n'a pas encore eu le temps de grandir et de faire ses preuves. Elle se propose de former des instituteurs coloniaux, de fonder ou de subventionner des écoles, de propager dans les contrées neuves la langue et les idées françaises par tous les moyens qui sont en son pouvoir. On ne peut qu'applaudir à son esprit tel que le définit M. Dubief qui lui a fait l'honneur d'une véritable réclame dans son rapport sur

le budget de 1904 : « Elle veut améliorer la condition sociale et élever l'état moral et intellectuel des indigènes ; loin de les déraciner de leur milieu, elle veut respecter en eux ce qui est infiniment respectable : la personnalité humaine et le résultat de plusieurs siècles d'efforts. » Souhaitons à l'œuvre nouvelle le plus complet succès. Sous la présidence de M. Doumergue, ancien ministre des colonies, comptant à sa tête des hommes éminents comme M. Aulard, assurée de l'appui du Gouvernement, elle ne peut manquer de rendre les plus grands services. Mais, maintenant que nous avons des missionnaires laïques et religieux, il est permis de désirer aussi qu'ils ne perdent pas le meilleur de leur activité à lutter les uns contre les autres pour le plus grand dommage de l'influence française et de la civilisation qu'ils veulent servir.

Crimes et abus. — Qu'est-ce, en regard de tous ces efforts pour améliorer la situation de nos indigènes, que quelques actes d'atrocités, de folies néroniennes perpétrés au fond des solitudes congolaises ou soudanaises ? Dénoncés à diverses reprises dans les livres, les revues ou les journaux depuis plusieurs années, ils ont fait coup sur coup l'objet de retentissantes révélations en 1905. L'indignation publique les a justement flétris ; mais ne grossissons rien ; faisons la part large aux exagérations de la presse. Quelle qu'ait été l'énormité du scandale, les faits réellement prouvés sont extrêmement rares si l'on songe à l'immensité de notre empire colonial, même de notre empire africain.

N'est-il pas étonnant même que les abus d'autorité ne soient pas très fréquents de la part de jeunes gens inexpérimentés, investis de pouvoirs absolus, vivant loin de tout contrôle, sous un climat qui délibite à la fois le corps, l'intelligence et le sens moral ? Il est vrai qu'on rejette trop facilement le mal sur la fameuse *soudanite*. N'hésitons pas à dire que bien des Européens se condamnent eux-mêmes à en subir les atteintes par l'usage de l'alcool qui est vite un abus sous certains climats. Ils sont inexcusables de ne pas s'astreindre au régime sévère nécessaire entre les

tropiques. Les imprudences ou les excès, permis à un particulier qui n'est comptable qu'envers lui-même, deviennent coupables chez ceux qui ont assumé une lourde responsabilité. Leurs chefs devraient sévir contre eux et l'Administration préviendrait bien des fautes ou des crimes si elle mettait en congé, suspendait ou révoquait même les fonctionnaires devenus par leur faute, momentanément ou définitivement, incapables de bien remplir leurs attributions.

L'Administration coloniale française, dans son ensemble, est assez hors de cause pour qu'il soit permis de ne pas trop déplorer le scandale des révélations récentes. Il faut mettre à nu les plaies pour les guérir. Les protestations unanimes de la presse et de l'opinion ont montré avec éclat que notre colonisation n'était pas solidaire des actes inconscients ou criminels de monstres ou de fous. Leur énergique répression servira de leçon à ceux qui pourraient croire que des atrocités commises très loin dans la brousse ou la forêt africaine sur de malheureux nègres ont des chances de rester inconnues ou impunies. Enfin, le Gouvernement a senti que sa prévoyance n'avait pas été assez en éveil ; il vient de prendre une utile précaution pour dégager désormais sa responsabilité et pour prévenir le retour, non seulement de crimes odieux, mais même de simples abus d'autorité. Un décret de décembre 1905 stipule que les administrateurs coloniaux ne pourront être mis à la tête d'une circonscription territoriale sans avoir fait preuve d'expérience et de maturité de jugement. Dans ce but, les élèves administrateurs seront astreints à un stage d'un an au moins dans une des colonies d'Afrique sous les ordres d'un fonctionnaire expérimenté. A son expiration ils pourront être licenciés si leur inaptitude est reconnue.

A côté des actes de folie de quelques jeunes administrateurs, on a signalé aussi des faits de cruauté systématique reprochés à des officiers ou sous-officiers. Entendons-nous bien. Le maintien de notre domination, dans des pays à peine occupés au sortir de la conquête, exige des procédés de justice et d'administration spéciaux ; telle est la situation temporaire de nos territoires

militaires. Même en Europe n'a-t-on pas à subir parfois les nécessités de l'état de siège ? Mais il ne peut être question de confondre la répression rapide et énergique avec les actes de justice sommaire et sauvage. C'est en vain heureusement qu'on cherche à généraliser. Les dénonciations trop facilement accueillies n'ont pu prouver que des cas très rares.

Précisément l'organisation de la justice a été l'objet de soins tout particuliers ces dernières années. Elle a été notamment réorganisée en 1901 dans l'Afrique occidentale, en 1903 au Congo. Même on a pu regretter que la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire ait été prématurée dans notre empire africain. Mais il ne faut pas trop se hâter d'accuser la manie d'assimilation. On a voulu donner des garanties à nos sujets noirs. Peut-être était-il possible de le faire sans introduire les complications de notre procédure et de nos codes. Mais il est difficile de donner aux indigènes la justice simple, expéditive et peu coûteuse qui leur convient et, en même temps, de les garantir de la menace de l'arbitraire. Le recrutement des porteurs et la perception des impôts au Congo auraient amené certains administrateurs à recourir à des procédés odieux tels que les camps d'ôtages de femmes et d'enfants, rapidement décimés par la mort. Il faut attendre des preuves avant de croire à autre chose qu'à des faits heureusement isolés. Le Congo belge n'a cessé d'être, depuis plusieurs années, le point de mire de violentes attaques. Une récente enquête, qui semble avoir été menée avec méthode et conscience en 1905, a prouvé la réalité des abus, mais l'exagération des accusations (1).

Ce qu'il faut combattre ce n'est, d'ailleurs, pas tant les atrocités des fonctionnaires que leur passivité. En pays noir, surtout, il faut qu'ils consacrent toute leur vigilance et toute leur énergie à mettre un terme aux monstruosités dont l'Afrique a été jusqu'ici le théâtre. S'acquittent-ils bien de cette tâche essentielle ? M. Le Myre de Vilers, rapporteur du budget de 1901, a cru devoir reproduire devant la Chambre ce que disait au congrès anties-

(1) Voir le rapport inséré au *Bulletin officiel* de l'État du Congo, septembre-octobre 1905.

clavagiste de 1900 Mgr Le Roy, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, qui dirige la plupart des missions de l'Afrique occidentale : « Que les gouvernements d'Europe croient de bonne foi à leur rôle civilisateur, nous pouvons le leur accorder sans discussion... Mais, sur place et en pratique, tout homme sincère, qui a vu de près les administrations locales, conviendra que la moralisation des indigènes, sans laquelle il n'y a pourtant pas de civilisation et de colonisation possibles, est la moindre de leurs préoccupations... Personnellement, quantité de fonctionnaires déplorent la triste condition morale des races qu'ils administrent. Mais, en pratique, ne leur demandez aucune mesure propre à faire cesser tels ou tels abus, à favoriser tel ou tel procédé de civilisation. » N'y a-t-il pas un peu de pessimisme dans une pareille généralisation et les fonctionnaires ne comprennent-ils pas mieux aujourd'hui la grandeur de leur tâche ? N'oublions pas, en tout cas, qu'il ne s'agit ici que de l'Afrique occidentale et centrale où les administrateurs les mieux intentionnés peuvent être réduits à l'inaction par le sentiment des trop faibles moyens dont ils disposent encore.

Ce ne sont pas seulement les atrocités criantes qui méritent d'attirer notre attention, mais les simples abus. Que les fonctionnaires coloniaux n'en commettent pas de multiples vis-à-vis des indigènes, bien optimistes et naïfs ceux qui le croiraient. Ce serait penser que les colonies voient fleurir des vertus que la métropole elle-même ne connaît pas. Qu'on ne s'étonne donc pas d'en voir dénoncer assez souvent. Le temps ne suffira même jamais à les détruire complètement : il y faudrait la perfection humaine qui n'est pas de ce monde. « C'est une entreprise trop facile, a-t-on justement écrit, de signaler, chemin faisant, d'inexcusables abus. La civilisation humaine ne change pas les passions des hommes et, partout où il y a l'homme, il y a l'erreur et l'injustice. Mais toutefois il convient de remarquer que les abus sont les événements qui se signalent eux-mêmes et qui se signalent le mieux et qu'ils ne sauraient pourtant effacer tout le reste (1). »

(1) R. Salaun, *loc. cit.*

Indigènes et colons. — Enfin c'est chez les colons européens qu'il faudrait faire pénétrer les idées d'humanité dont notre administration tient à s'honorer. De ce côté il reste beaucoup à faire pour triompher de deux préjugés. Gens d'action, venus pour tenter la fortune au risque de leurs capitaux et de leur santé, les colons sont peu accessibles aux considérations de la philosophie et du sentiment. Les indigènes sont naturellement pour eux des auxiliaires, des instruments que l'autorité de l'administration doit leur assurer. S'ils se montrent quelque peu récalcitrants à jouer ce rôle, ils deviennent facilement des adversaires qu'il faut mater. Enfin la vieille conception des races inférieures n'a été abandonnée que par les esprits cultivés. Pour beaucoup de Français des colonies, comme pour la masse ignorante de ceux de la métropole, Arabes, Noirs, Annamites, Malgaches, restent uniformément des sauvages pour lesquels la matraque, la chicotte ou le fouet sont les meilleurs moyens de commandement. Qu'il y ait eu progrès à cet égard ces dernières années, cela n'est pas douteux. Bien des colons sont gagnés maintenant à la politique d'association. Ils comprennent qu'ils ont en réalité tout à gagner s'ils parviennent à substituer l'entente à la contrainte dans nos rapports avec les indigènes. Mais le jour où tous les Français des colonies seront les collaborateurs dévoués de l'administration pour gagner les indigènes est encore éloigné. C'est ainsi que la *Quinzaine coloniale* et le *Temps* signalaient récemment avec raison, pour la déplorer, l'attitude agressive prise par une partie de la presse tonkinoise à l'égard des indigènes. Ajoutons toutefois que, même en Indo-Chine, les idées nouvelles ont leurs défenseurs dans la presse locale. Même un journal, le *Moniteur des Provinces*, rédigé partie en français, partie en quoc ngu, vient d'être fondé à Saïgon, en 1905, pour les défendre, avec l'appui du gouvernement. M. Beau a eu, presque en même temps, l'heureuse initiative de susciter une feuille analogue au Tonkin : sympathique aux indigènes, elle sera même publiée tout spécialement pour eux.

Progrès accomplis. — La sollicitude de la France pour ses sujets a donc été tout particulièrement marquée depuis quelques

années, mais quels ont été les résultats obtenus ? La domination française passe pour n'avoir jamais été meurtrière comme celle des Anglo-Saxons. On l'avait vu déjà sous l'ancien régime ; le développement et les progrès de la population arabe en Algérie en ont donné une nouvelle preuve au XIXme siècle. Il aurait été intéressant de connaître le dénombrement exact de nos indigènes au début du XXme siècle pour pouvoir mesurer les effets de notre nouvelle politique indigène. L'augmentation de la population n'est sans doute pas un criterium suffisant pour juger la valeur de la domination européenne ; elle fournit pourtant un argument de valeur pour dire qu'elle est bienfaisante. Malheureusement nous n'avons pas de recensements assez précis sauf, peut-être, pour l'Algérie et quelques parties de l'Indo-Chine ou de Madagascar. Mais ceux qui voient partout les villages se reconstruire et se repeupler, les terres abandonnées conquises de nouveau par la culture, savent pourtant de façon certaine qu'il y a dès maintenant, dans plusieurs de nos possessions, une poussée nouvelle de population.

On peut affirmer aussi que le prix de cet accroissement n'est pas une aggravation de misère, bien que certains pessimistes l'aient prétendu, spécialement pour l'Algérie. Si l'on a pu parler de fuite de population et de dépeuplement le long des routes où sévissait la réquisition des porteurs noirs, c'est là une situation tout exceptionnelle, même dans l'Afrique centrale ou occidentale ; transitoire et même déjà disparue là où elle existait. Quant aux progrès physiques des races grâce à l'hygiène, aux progrès sociaux, moraux, intellectuels, c'est une chose bien difficile à mesurer ; c'est surtout œuvre de beaucoup plus de temps. Tenter des généralisations serait encore plus téméraire. L'étude de chacune de nos colonies permet cependant de faire déjà bien des constatations intéressantes. Qu'elles nous servent d'encouragement, mais sachons plutôt que nous ne sommes que tout au début de notre tâche, qu'il faudra la poursuivre avec résolution pendant longtemps encore.

Enfin les indigènes ont-ils déjà appris à apprécier mieux

notre domination ? Il est permis de disserter savamment sur le loyalisme et l'attachement de nos divers sujets. Mais qui oserait formuler une opinion ferme sur une question aussi délicate ? La pacification de notre empire est complète, en est-il de même de la pacification des esprits ? La tranquillité assurée et maintenue par la force ne peut être une indication. Il est certain que les souvenirs bien récents de la conquête ne sont pas encore effacés. D'autre part n'y a-t-il pas à craindre que les efforts si méritoires de ces dernières années n'aient été rendus en partie stériles par l'inertie de certains fonctionnaires ou le mauvais vouloir de certains colons ? L'administration coloniale elle-même n'a-t-elle pas mécontenté souvent les indigènes, qu'elle cherchait à gagner, par d'intempestives mesures d'assimilation ?

Celle-ci sévissait tout récemment encore dans telle de nos plus grandes colonies comme l'Indo-Chine. On y avait établi une série de protectorats ; mais, depuis 1885, on avait oublié de plus en plus d'appliquer les principes de la politique de protectorat qui, à bien des égards, n'est que la politique d'association sous un nom plus ancien. Ce à quoi les indigènes tiennent le plus c'est à leurs coutumes, à leurs traditions, à leurs institutions séculaires. On travaillait à les détruire systématiquement en Indo-Chine, à affaiblir le rôle des communes, des notables, des mandarins. M. Doumer lui-même avait suivi résolument la même voie. C'est depuis deux ans seulement que M. Beau s'efforce de réagir. Il semble que la politique d'assimilation soit comme une tunique de Nessus dont notre administration cherche en vain à se défaire. On a pu dire qu'elle apparaissait comme la tradition constante de la France républicaine, en 1793, en 1848 et depuis 1870 ; il a fallu toute la force des enseignements de l'expérience pour la faire abandonner, mais il est difficile de se soustraire à l'obsession de si vieilles idées. A chaque instant, dans l'organisation judiciaire notamment, réapparaît leur influence. Le protectorat, dit avec raison M. Girault, « ne doit pas être envisagé comme une simple transition... C'est une institution qui... est parfaitement susceptible de revêtir un caractère définitif ». Maintenons-le donc là où il a été établi par

les traités; allons plus loin, pratiquons-le même dans nos colonies d'administration directe, c'est-à-dire faisons participer le plus possible les indigènes à la gestion des affaires, conservons le plus possible leurs institutions. Ce sera le meilleur moyen de nous les attacher. On peut être sceptique au sujet de leurs sentiments actuels à notre égard; soyons pleins de confiance dans l'application définitive, bienveillante sans faiblesse, de la politique d'association.

Quelque réserves qu'il y ait à faire et sur les lacunes de l'application des nouvelles théories et sur l'insuffisance des résultats obtenus, il est impossible de nier les récents progrès de notre politique indigène. Vraiment nous avons su passer des théories aux actes. « L'effort de toutes les races supérieures est un effort civilisateur », disait l'éminent docteur Bouchard au congrès colonial de 1904. De quelque nom qu'on l'appelle, la politique d'association bien comprise et fermement suivie est la manière la plus efficace d'exercer cet effort. Grâce à elle, on peut l'affirmer, notre colonisation du xxe siècle sera réellement humanitaire, pour le bon renom et le plus grand profit de la métropole. Elle justifiera les espérances formulées au début du siècle par l'écrivain distingué qu'est M. René Millet, notre ancien résident général en Tunisie. « Lorsqu'on voudra, écrivait-il en 1902, caractériser notre part dans le mouvement colonial on dira que nous y avons porté notre génie sociable... Que la colonisation devienne idée ; que, non contente de procurer la richesse elle répande la civilisation, que le problème économique se colore d'un reflet d'idéal; qu'on oppose à la brutalité du nombre les forces impondérables de la justice et de la charité; rien n'empêche alors la France de passer au premier rang... Lorsque dans un siècle on dressera le bilan de cette partie gigantesque dont le globe est l'enjeu, quelle sera la mesure de la puissance? Sera-ce uniquement l'étendue des territoires annexés ou le nombre des terres recensées? Il faudra bien tenir compte d'un troisième élément : le degré d'attachement des populations soumises. Ce jour-là notre patrie ne fera pas mauvaise figure. Elle aura dépassé le vœu de Prévost-Paradol. Car il

demandait seulement pour elle « une place matérielle et une force physique dignes de son légitime orgueil »; cette place elle l'aura conquise; mais elle y ajoutera mieux encore : une influence morale digne de son génie civilisateur (1). »

II. — LA COLONISATION

La politique d'association et les colons (2). — Quand M. Millet entrevoyait cet avenir en 1902, il croyait encore avoir besoin de protester contre la faveur dont jouissait la colonie de peuplement, type favori de la colonisation auprès des théoriciens du XIXe siècle. « Pourquoi donc mutiler l'œuvre coloniale, s'écriait-il ? N'est-elle pas double ? N'est-il pas aussi intéressant de coloniser des peuples que des territoires ? Ne pouvons-nous prospérer qu'après avoir fait le vide autour de nous ? Notre civilisation est-elle donc plus incommunicable que ne le fut autrefois la grecque ou la romaine ? Tout fait espérer qu'il n'en est pas ainsi et qu'une évolution nouvelle se prépare. »

Elle a été beaucoup plus rapide et plus complète que personne n'eût pu le penser. Le temps n'est pas bien loin où on répétait comme notre condamnation le mot de Bismarck : « la France a des colonies sans colons ». Qu'on relise les écrits antérieurs à 1900, on trouvera partout des idées analogues à celles d'un livre qui reçut alors fort bon accueil : « L'expansion coloniale doit se manifester, non par l'élargissement indéfini du domaine extérieur d'une nation, mais par l'exploitation rationnelle de ce domaine, suivant des principes arrêtés... La condition sine qua non d'une telle exploitation c'est une émigration abondante, ou au moins suffisante, de colons. On a peine à comprendre que, si cet élément essentiel fait défaut, il soit

(1) *L'Evolution coloniale*. Rev. des Deux Mondes, 1er avril 1902.
(2) Cf. Revue du Mois, 10 mars 1906. *Problèmes coloniaux : indigènes et colons*, par Paul Masson.

encore question de colonisation (1). » Nous avons fait bien du chemin depuis six ou sept ans. Une pareille argumentation paraîtrait aujourd'hui bien démodée aux néophytes les plus ardents de la nouvelle colonisation humanitaire. Tout pour les colons, mot d'ordre absolument proscrit ; tout pour les indigènes, voilà celui du jour. Entre les deux formules, pas de juste milieu ; ainsi le veut notre amour des systèmes absolus, des revirements brusques et complets. Ne « mutilons » pas l'œuvre coloniale pourrions-nous répéter à ces logiciens sentimentaux épris à la fois de théorie et de rêve. Indigènes et colons en sont les deux facteurs indispensables, également impuissants les uns sans les autres. Tel n'est-il pas le vrai sens de la politique d'association ? Sans doute il est désirable que la colonisation soit humanitaire mais, pour atteindre son but, il faut d'abord qu'elle soit. Or, n'hésitons pas à le dire, elle ne sera pas si les colons sont écartés, si les fonctionnaires, réduits eux-mêmes à un petit nombre par l'application des idées d'association, restent le seul trait d'union entre la métropole et ses colonies, le seul moyen d'action sur les indigènes.

J'entends bien que personne ne parle encore d'exclure les Européens des colonies. Laissons ou « restituons » le sol aux indigènes légitimes propriétaires, telle est la formule actuelle. « En revanche, ajoute-t-on, nos énergies, nos capitaux doivent aller aux industries de transformation des produits du sol et du sous-sol (2). » Cela doit nous satisfaire, paraît-il, « le commerce et l'industrie nous offrent un champ d'action assez vaste pour suffire à toutes nos légitimes ambitions (3). » Mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Les indigènes aiment leur sol, soit ; ont-ils moins d'aptitudes et de goût pour les industries et pour le commerce ? Ils n'exploitent pas leurs mines, mais les terres concédées aux Européens ne sont-elles pas depuis longtemps en friche ? En voyant des Européens tirer de grandes richesses de leur sous-sol,

(1) Eugène Poiré. *L'émigration française aux colonies*. Paris, Plon, 1897.
(2) Albert Gaisman. *Le Tonkin*. Rev. polit. et parlem., 10 juin 1905.
(3) *Quinzaine coloniale*, 25 mars 1905, p. 171-173.

les Annamites, par exemple, n'en seront-ils pas à bon droit aussi jaloux que de voir prospérer au milieu de leurs champs la plantation d'un colon ?

Une discussion intéressante a été soulevée précisément au sujet des mines à la dernière session de l'Institut colonial international tenue à Rome en avril 1905. Dans un rapport sur le régime minier aux colonies, M. de Valroger avait soutenu cette thèse que, pour éviter l'inutilisation ou le gaspillage des mines, les indigènes devaient être exclus en principe de leur exploitation. Cette théorie, vivement combattue, dut être abandonnée par son auteur. L'exclusion ne serait ni juste ni sage, exposa un Hollandais, M. Van-Devanter : « pas juste, parce que c'est du sol même des indigènes qu'on va tirer des richesses, immenses peut-être ; pas sage, parce qu'une telle exclusion causerait, à la longue, un mécontentement parmi les indigènes ». M. Cattier, professeur à l'Université de Bruxelles, insista au nom de l' « éthique » coloniale. « Les avantages matériels recherchés par l'état colonisateur, dit-il, ne sont légitimes que dans la mesure où son action améliore la condition morale et la condition matérielle des indigènes. Si donc, à un moment donné, un conflit surgit entre les intérêts matériels, économiques, des colons et le bien des indigènes, il n'est pas douteux que les avantages économiques des colons doivent céder le pas aux intérêts matériels et moraux des indigènes. Cette règle primordiale de l'éthique coloniale pourra, à première vue, paraître exagérée et dangereuse. Elle pourra paraître hostile à l'expansion économique. Et, pourtant, elle en est la plus sûre sauvegarde... La violation des droits des indigènes n'a jamais jeté les bases d'une œuvre coloniale vraiment forte et vraiment belle. » Ces nobles paroles méritaient d'être applaudies, mais on voit que des théoriciens absolus pourraient en déduire l'exclusion des Européens des entreprises minières aussi bien que des entreprises agricoles.

Pour éviter tout malentendu il resterait à déterminer ce qu'il faut entendre par « droits des indigènes ». Tout en étant des sentimentaux nous admirons volontiers chez les autres l'esprit

pratique. Notre infériorité vis-à-vis des Anglo-Saxons en matière coloniale vient en partie de ce que nous trouverions odieux de pratiquer pour notre compte des procédés dont nous vantons chez eux les résultats. Ecoutons par exemple ce que dit le président Roosevelt au sujet des anciennes luttes entre les colons du Far West et les Peaux Rouges : « On ne saurait trop répéter que ceux-ci n'étaient point possesseurs du sol ou, du moins, que leur titre à sa possession était tout simplement du même ordre que celui qu'alléguaient nos chasseurs blancs (1). » Qu'une pareille doctrine, justification un peu trop nette du refoulement, paraisse trop brutale à des Français, c'est incontestable. Mais la situation de premiers occupants des indigènes exige-t-elle ou justifie-t-elle le maintien indéfini en leur possession de terres dont ils ne tirent aucun parti, qu'il n'occupent même pas et qu'ils ne songent pas à occuper ? Si oui, pourquoi ne pas aller plus loin et ne pas nous demander de quel droit nous leur avons enlevé leur indépendance et planté chez eux notre drapeau ? En dernière analyse les adversaires de la colonisation agricole pour des raisons humanitaires se confondent, sans le vouloir, avec les adversaires de toute colonisation.

Quelque distiction qu'on veuille faire, le colon industriel ou commerçant ne sera jamais pour les indigènes qu'un intrus comme le colon agriculteur. On objectera bien que ceux-ci sont et se sentent incapable de créer chez eux des industries ou d'exploiter des mines. Souvent, au contraire, rien n'est plus remarquable que leur faculté de s'assimiler les procédés de nos arts mécaniques ou de nos autres industries. Mais pense-t-on que sans le secours, la direction, l'exemple des Européens, les Noirs, les Malgaches, les Annamites même, soient capables de mettre sérieusement leur sol en valeur, d'en tirer toutes les richesses agricoles qu'il pourrait produire ? Ou bien l'administration coloniale, par la seule influence de ses conseils, de ses jardins d'essai, de ses fermes-écoles, de l'enseignement agricole, espère-

(1) *La conquête de l'Ouest. Des Alleghanys au Mississipi.* Trad. par Albert Savine. Paris, Dujarric, 1905.

t-elle à la fois transformer rapidement les indigènes en zélés remueurs de terre et en fervents adeptes de nos méthodes ? Un tel espoir serait bien présomptueux si l'on en juge par ce que nous pouvons voir en France même. Qui ne sait que les conférences des professeurs départementaux d'agriculture seraient bien impuissantes à arracher nos paysans à leurs vieilles routines sans l'exemple vivifiant des propriétaires instruits et éclairés, véritables propagateurs de tous les progrès ?

On peut rappeler à ce sujet un récent débat du Congrès colonial de 1904 à propos de la propagation de la culture du coton dans l'Afrique occidentale. Peu de temps auparavant, M. le gouverneur général Roume avait déclaré dans une interview : « Je suis tout à fait convaincu que seul l'indigène, sur ses propres terres, peut faire réussir cette culture et que toute concession dans ce but à des Européens donnerait des résultats politiques et économiques à redouter. » Il est permis d'être sceptique au sujet de la possibilité de la réussite de plantations européennes, mais le Congrès ne le fut pas moins au sujet des aptitudes des indigènes. On fit valoir avec raison qu'il était faux d'assimiler le coton à l'arachide, culture élémentaire que le Noir avait toujours pratiquée de la même façon. Finalement le Congrès, « considérant l'inefficacité des leçons et des conseils envers les Noirs et, par contre, la force de l'exemple permanent appuyé par des bénéfices palpables », émit le vœu « que des facilités fussent accordées aux colons sérieux et présentant les garanties nécessaires, pour créer des centres de cultures européennes, tant au Sénégal qu'au Niger, en Guinée et au Dahomey ». Tout récemment la Chambre de Commerce de Lyon profitait du passage de M. le gouverneur général Beau pour lui parler de la nécessité d'utiliser en même temps les leçons de choses des colons européens et l'enseignement de professeurs d'agriculture, afin d'introduire ou de développer au Tonkin certaines cultures.

Association des hommes et des capitaux pour les exploitations de toutes sortes, cultures, mines, industries, commerce, telle est la solution la plus large. Où en serions-nous en Algérie si,

depuis 1840, on y avait appliqué les idées nouvelles? Regrette-t-on l'œuvre accomplie ou fait-elle honneur à la civilisation française? Cesse-t-on de traiter d'utopie la conception du royaume arabe? Regrette-t-on l'œuvre analogue commencée en Tunisie? Algériens et Tunisiens, quoi qu'en disent les professionnels des idées humanitaires comme M. Rouire, se regardent-ils comme spoliés? L'Algérie et la Tunisie, dira-t-on, sont des colonies de peuplement. Sans doute, c'est affaire de climat, mais cela n'a rien à voir avec les théories humanitaires. Il faut remarquer, au contraire, que les quelques planteurs qu'on prétend écarter de nos colonies tropicales au nom des droits des indigènes n'y occuperont qu'une place insignifiante à côté de celle que des cultivateurs européens ont prise sur le sol de l'Afrique du Nord.

En dehors des théoriciens, la colonisation agricole européenne compte beaucoup d'adversaires dans l'administration coloniale. Plusieurs des chefs de nos grandes colonies ont manifesté clairement leur opinion à ce sujet. Ce ne sont pas seulement les idées en faveur qui les inspirent, beaucoup sont des désabusés. L'expérience des dernières années a suffi pour faire tomber les espérances qu'ils fondaient dans la colonisation agricole. « Compte-t-on beaucoup de grandes concessions ayant répondu aux espérances qu'on fondait sur elles, disait le 30 juin 1905 M. le gouverneur Rodier à l'ouverture de la session du Conseil colonial de la Cochinchine? Hélas non, messieurs! Pour ma part je n'en connais pas une seule. » La *Quinzaine coloniale* enregistrait, deux mois auparavant, le même aveu désolé. « Pourquoi ne pas reconnaître franchement que la colonisation agricole européenne, dans un pays comme l'Indo-Chine, est à la fois une erreur économique et un danger politique?... Nous hésiterions à formuler cette conclusion si les entreprises agricoles avaient donné à nos compatriotes les résultats qu'ils se sont crus, à un moment, fondés à en attendre.... Mais on sait trop qu'il n'en est rien... Sachons donc reconnaître notre erreur et réserver pour d'autres emplois une activité et des capitaux qui s'usent sans profit, ni pour la colonie, ni pour les intéressés. » La Nouvelle-

Calédonie, source des mêmes déboires, fournit des arguments à la même thèse. M. Le Hérissé écrit dans son rapport sur le budget de 1906 : « Toute l'attention du gouvernement local s'est portée sur le développement de l'agriculture. Or, Madagascar n'est pas un pays agricole.... L'Européen n'a pu tirer pour ainsi dire aucun parti des concessions qui ont été largement accordées. »

Vraiment, vit-on jamais exemple plus frappant de l'impatience française ? Il y a vingt ans, « l'âge de l'agriculture » n'avait pas encore sonné pour nos colonies ; puis la colonisation agricole eut ses prophètes ; elle n'a développé activement ses essais que depuis 1895 ; moins de dix ans après, des gens perspicaces croient pouvoir proclamer son échec définitif. A les entendre, elle n'est qu'une chimère aussi dangereuse que l'assimilation. Or, dans la colonisation de quel peuple et de quelle époque a-t-on vu réussir brillamment, dans un pareil intervalle, les premières tentatives agricoles ? L'histoire de Java, de Ceylan, des anciennes Antilles, des colonies de plantations devenues les plus prospères, n'est-elle pas instructive surtout par les amers déboires des débuts ?

On verra plus loin les causes des insuccès *relatifs* de nos colons, mais il en est une essentielle qui s'est ajoutée récemment aux autres, c'est que l'administration hésite tout au moins à les soutenir. A quoi bon puisqu'elle est dès maintenant convaincue de l'inutilité, sinon du danger, de leurs efforts. Les colons répondent dans leurs doléances : nous ne réussissons pas parce qu'on ne nous aide pas. Il y a là un cercle vicieux dont seul un essai loyal permettrait de sortir. Qu'on ne condamne pas la colonisation agricole avant de l'avoir sérieusement et longuement expérimentée.

En dehors de cette double influence des théories et d'une expérience écourtée, n'en est-il pas une autre que subissent inconsciemment quelques uns au moins de nos administrateurs ? L'exclusion des colons européens simplifierait singulièrement leur tâche. La crainte des difficultés a souvent été le commen-

cement de la sagesse administrative. Ne vaut-il pas mieux avoir à faire aux indigènes soumis qu'aux Européens indociles et jamais satisfaits? Au temps où l'opinion coloniale en France était toute favorable aux colons, on se plaignait sans cesse, à tort ou à raison, du mauvais vouloir des fonctionnaires à leur égard. Les nouvelles tendances de notre politique n'ont-elles pas été de nature à réveiller ce vieil état d'esprit qu'on se flattait de voir disparaître ?

Il serait urgent de sortir de l'équivoque et d'adopter une politique bien nette. Ne l'oublions pas, en effet, la question n'est plus entière. Nous avons des devoirs envers les hommes d'initiative que la propagande faite, il y a quelques années, en faveur de la colonisation agricole a attirés dans nos possessions. Le découragement commence à les gagner ; ils vont jusqu'à accuser l'Administration coloniale de noirceur à leur égard. Deux des plus anciens colons du Tonkin, et des plus connus, n'écrivaient-ils pas récemment avec amertume : « Aujourd'hui il ne faut plus de colons ; le mot d'ordre est : la terre aux indigènes... Alors ce colon, que l'on a attiré avec toutes sortes de promesses, est actuellement la bête noire qu'on voudrait chasser à coups de bâton. » Il ne faut pas que des plaintes de ce genre puissent, même dans une faible mesure, paraître justifiées.

Heureusement des cris d'alarme ont déjà été poussés. En présence du nouveau danger dont notre avenir colonial est menacé, des politiques avisés ont crié casse-cou. Dans son magistral discours d'ouverture du Congrès colonial de 1904, M. Etienne formulait ce sage conseil : « Plus que jamais nous devons nous abstraire du domaine des rêves et du sentiment ; plus que jamais nous devons nous attacher à traiter toutes les questions coloniales en gens d'affaires... Nous ne sommes pas des philosophes, nous sommes des hommes d'action ; nous vivons en un temps où les peuples qui s'attardent à philosopher sont condamnés à périr. » Ce sont ces idées qui ont inspiré les débats et les vœux des derniers Congrès coloniaux, plutôt trop portés d'ailleurs à accentuer la note positive. M. Chailley, l'un

des inspirateurs de notre politique coloniale, a pu avoir sa part de responsabilité dans le revirement trop complet de l'opinion au sujet de la colonisation agricole. N'a-t-il pas écrit des phrases inquiétantes comme celle-ci : « L'Indo-Chine française... aurait dû être et rester une possession, une terre de domination. Pas ou peu de colons, pas ou peu de terres concédées ou vendues aux Européens ; pas de colonisation, pas de politique de colonisation, mais une politique indigène. » Il est vrai qu'il s'agissait alors, en 1902, de plaider la cause de celle-ci. L'avocat a cru devoir appuyer sur les arguments ; il ne pensait pas avoir si complètement gain de cause. Dans le même ouvrage (1) il corrigeait ailleurs ce que l'expression de sa pensée pouvait avoir eu d'excessif et reconnaissait, par exemple, que notre Indo-Chine elle-même « offrait toutefois des terres disponibles » pour des planteurs européens. Aujourd'hui que l'œuvre coloniale semble en péril, il s'est nettement séparé des théoriciens trop absolus. « C'est très bien de faire de la politique philanthropique, s'écriait-il au banquet mensuel de l'Union coloniale du 19 octobre 1905. On lance tous les jours dans les journaux l'idée d'association des blancs et des indigènes... Soit. Nous n'avons jamais dit autre chose. Mais, de ce que nous voulons la prospérité des indigènes, noirs ou jaunes, cela ne veut pas dire que nous soyons disposés à sacrifier les blancs. Et, même, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose de plus que l'intérêt du blanc ? le prestige de la France ! » Dans des articles de journaux récents, M. Doumergue, ancien ministre des colonies, a tenu aussi à faire ses réserves au sujet des erreurs d'interprétation dans l'application de la politique d'association.

Donc, rendons courage aux colons planteurs de nos possessions tropicales et suscitons de nouvelles vocations. Ce n'est pas au moment où la colonisation agricole en est à peine à ses débuts qu'il faut en détourner les Français désireux d'employer au dehors leurs capitaux. Disons-le bien haut : le temps est loin où la terre concédée aux Européens fera défaut aux besoins des

(1) *Dix années de politique coloniale*, passim, p. 37-46, 104-107.

indigènes. Ce qu'il faut éviter c'est le gaspillage inutile des terres propices par de trop vastes concessions qui restent inutilisées. Bien entendu, nos diverses possessions feront inégalement appel à la collaboration européenne pour la mise en valeur de leur sol. M. Chailley a justement protesté contre cette théorie du bloc qui consiste à porter le même jugement sur toutes nos colonies et à vouloir leur appliquer les mêmes formules. Ceux qui condamnent d'un trait de plume les entreprises agricoles européennes en font un nouvel abus. « Il n'existe point de solution générale, applicable dans toutes les circonstances, a-t-on écrit avec raison ; il n'y a que des cas particuliers. Chacune de nos colonies a son caractère propre, chacune comporte un mode spécial d'utilisation. Il est absurde de poser des principes abstraits et d'en déduire des méthodes (1). » La quantité de terres aujourd'hui disponibles, la prévision de ce qui sera nécessaire aux besoins futurs de la population indigène, la fertilité du sol propice aux cultures riches, l'abondance de la main-d'œuvre, tels sont les principaux facteurs qui permettent de mesurer l'importance que pourront prendre les concessions européennes dans chacune de nos colonies.

On a cherché à le faire en distinguant parmi celles-ci diverses catégories. L'auteur déjà cité de la *Revue de Paris* a caractérisé successivement les colonies de *consommation*, de *production*, d'*attente*. Dans les premières, fortement peuplées, il importerait surtout d'encourager la consommation et, par là même, la production indigène. « La situation des colons doit donc être réglée de telle sorte que leur présence n'apporte aucune gêne au développement de l'indigène. » Dans les colonies de production, faiblement peuplées, « le but final, comme dans les colonies de consommation, doit être évidemment le développement de l'indigène... mais les progrès seront trop lents... pour que d'autres préoccupations ne deviennent pas prépondérantes. Tous les efforts doivent tendre à favoriser la colonisation européenne ou, plus exactement, la colonisation par les capitaux européens... Le

(1) *L'effort colonial*. Rev. de Paris, septembre 1902.

régime des concessions sera naturellement beaucoup plus large .. L'étendue des terres disponibles est telle qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper des besoins futurs des indigènes. » Quant aux colonies d'attente, l'insuffisance de la population et de ses aptitudes commande la plus grande prudence, sinon l'abstention, aux entreprises européennes. Soit. La classification est intéressante ; elle a fait fortune puisque M. Dubief l'a présentée au Parlement dans son rapport sur le budget de 1904. Cependant l'auteur ne va-t-il pas trop loin en disant des colonies de consommation : « Le colon ne représente que des intérêts restreints et passagers, tandis que l'Administration et l'indigène représentent les intérêts généraux et permanents de la métropole et des colonies. » Si le colon est le guide indispensable de l'indigène, sa présence n'est pas moins nécessaire.

Surtout méfions-nous de la puissance des mots ; n'établissons des catégories qu'avec la plus extrême prudence et définissons les avec le plus grand soin. Gardons nous de ranger dans telle ou telle catégorie de vastes colonies, aux régions si diverses et si diversement peuplées, comme l'Indo-Chine, Madagascar ou l'Afrique occidentale. Ce serait revenir aux jugements en bloc en voulant les éviter. L'auteur de notre classification n'est-il pas tombé dans cette erreur à propos de l'Indo-Chine rangée parmi les colonies de consommation ? « L'étendue des concessions gratuites en Indo-Chine, écrit-il, dépasse déjà 320.000 hectares ; si l'on n'y prend garde il ne restera bientôt plus de terrains de culture disponibles pour les indigènes... Dans un pays fortement peuplé, la concession gratuite a un corollaire fatal : l'insurrection. » Terres fortement peuplées, la Cochinchine, l'Annam, le Cambodge, le Tonkin en dehors du delta ? Et si l'Indo-Chine se soulevait demain contre nous, pense-t-on que ce ne serait pas pour des raisons tout autres que l'étendue exagérée des concessions ? Comme terres de *production*, qui attendent l'Européen, l'auteur ne voit en Indo-Chine que les territoires muongs au Tonkin, les régions occupées par les tribus moïs en Annam, le bas et le moyen Laos. C'est bien peu. D'autre part, dans la masse

des terres de l'Afrique occidentale, classées comme colonies d'attente, n'y en a-t-il pas où les Européens auraient plus de chances de succès que dans les hautes vallées ou sur les plateaux des massifs annamitiques ? En réalité, en dehors du bas Tonkin, de certains districts de l'Annam et de la Cochinchine, de l'Imérina, du Betsiléo, on ne voit guère de parties de notre domaine tropical où les indigènes manquent de place ou risquent d'être plus tard à l'étroit. M. Louis Vignon, représentant de l'ancienne école, écrivait, il y a quelques années : « Il y a en Nouvelle-Calédonie, en Indo-Chine, à Madagascar, des millions d'hectares que des colons riches doivent mettre en valeur. » Tout bien pesé, en modérant les évaluations, c'est plutôt de ce côté qu'il faudrait chercher la vérité.

On a cité l'exemple des Anglais et des Hollandais. « Pratiquement les colons ne sont pas admis dans la plupart des provinces des Indes anglaises. » Les Hollandais « interdisent aux Javanais de vendre leurs terres à des non Javanais et ils réservent à la colonisation indigène toutes les parties de l'île qui sont propres à la culture du riz. » Rien de plus vrai ; mais où avons-nous, en dehors des deltas indo-chinois, des territoires surpeuplés comme les régions de l'Inde fermées aux Européens ? Où avons-nous des millions de nos sujets serrés comme sur les terres basses de Java ? Puisque les Anglais et les Hollandais sont nos maîtres, pourquoi ne tenterions-nous pas ce qu'ils ont fait à Ceylan, au Mysore, en Assam, en Birmanie, à Sumatra ?

Inventaires coloniaux. — Si la connaissance des traditions indigènes est nécessaire pour bien diriger notre politique, celle des ressources du sol de chacune de nos colonies l'est encore plus pour que les entreprises des Européens ne soient pas faites au hasard. Maintes fois on a proclamé l'urgence d'instituer des enquêtes définitives, de créer des services permanents analogues à celui du *Survey* des Indes anglaises. Reconnaissons que des efforts partiels ont été faits. Déjà, en 1899, le général de Trentinian avait emmené toute une mission d'études au Soudan.

M. Chevalier et ses collaborateurs sont en train de publier les riches matériaux amassés dans leurs deux années d'études à travers les territoires du Chari et du Tchad. En Afrique occidentale, à Madagascar, en Indo-Chine, des officiers, des fonctionnaires, des explorateurs ont travaillé avec fruit, bien que leur zèle n'ait pu toujours suppléer à l'insuffisance de leur science ou de leur autorité. M. Doumer avait heureusement décidé la création d'un organisme vraiment scientifique destiné à dresser l'inventaire méthodique des richesses de notre Indo-Chine. Il faut déplorer que diverses circonstances aient empêché la réalisation de ce plan et son application à nos autres colonies.

Il reste donc beaucoup à faire pour que nos colons aillent en toute connaissance de cause tenter la fortune dans nos possessions. Tout au moins travaille-t-on activement à nous faire connaître plus en détail leur topographie. Des services cartographiques ou géographiques créés en Algérie, en Afrique occidentale, à Madagascar, en Indo-Chine, ont déjà commencé la publication de cartes à grandes échelles au 1/200.000e, au 1/100.000e. Avec leurs cartes au 1/50.000e l'Algérie et la Tunisie seront bientôt au moins aussi bien dotées que la métropole elle-même.

L'Office colonial. — Malgré l'influence des nouvelles théories, le gouvernement n'a cessé de travailler à attirer des colons dans nos possessions et à faciliter leur établissement.

L'Office colonial, créé par décret du 14 mars 1899, est chargé de « centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises. » Il s'est efforcé de remplir de son mieux cette mission délicate par l'organisation de ses quatre sections : colonisation, commerce, statistique, bibliothèque. Mais l'institution a besoin d'être perfectionnée et développée pour jouer avec efficacité le rôle d'intermédiaire entre la métropole et ses possessions. L'Office colonial, n'ayant avec le ministère que des attaches officieuses, a de la peine à obtenir des gouverneurs tous les documents qu'il devrait posséder. C'est

pour cela que M. Dubief a demandé, dans son rapport sur le budget de 1904, qu'il soit complètement rattaché au ministère. D'autre part, l'Office ne dispose que d'un budget assez médiocre; même après de récents accroissements l'allocation qui lui est attribuée ne dépasse guère 50.000 francs. Pour l'une et l'autre de ces raisons ses publications sont insuffisantes, comme la *Feuille de renseignements*, ou peu répandues dans le public comme les Notices de vulgarisation consacrées aux diverses colonies. Les Anglais ont un merveilleux système de publicité pour attirer les capitaux et les hommes vers les entreprises coloniales : affiches, brochures, offices d'émigration. L'Office colonial trouverait peut-être imprudent d'organiser une véritable réclame; on pourrait craindre qu'il ne manquât encore plus de souplesse et d'initiative s'il devenait simplement un bureau du ministère. Même, pour ceux qui s'adressent à lui, il n'offre pas toujours la richesse d'informations désirable et sa bibliothèque, de création trop récente, n'est pas la bibliothèque coloniale par excellence qu'elle devrait être. Une mission a été confiée en 1905 à M. le sénateur Saint-Germain pour étudier l'organisation du service correspondant dans le Colonial office de Londres; elle atteste l'importance que le Gouvernement attache avec raison au perfectionnement du seul instrument de propagande officielle dont il dispose.

L'Algérie, notre grande colonie de peuplement, est seule à se faire elle-même une publicité, qu'elle a rendue plus large depuis quelques années, spécialement par l'affichage dans les gares et dans les régions d'émigration de cartes avec notices sur les nouveaux centres de peuplement que le Gouvernement général se propose de créer chaque année. L'Office de l'Algérie qui fonctionne à Paris, à côté de l'Office colonial et indépendamment de lui, est chargé par le Gouverneur général de rendre à notre grande colonie africaine les services que son voisin doit procurer à toutes nos possessions qui dépendent du ministère des colonies. Son action n'est pas, non plus, assez étendue. C'est en multipliant les appels au public que nos colonies deviendront réellement populaires et attireront un véritable courant d'hommes et de capitaux.

On l'a dit avec raison, parmi nos 20.000 à 25.000 émigrants actuels, il en est plusieurs centaines, peut-être, qui possèdent un pécule et les qualités requises pour réussir. Une propagande mieux organisée pourra diminuer la force du courant qui les entraîne actuellement vers les deux Amérique ou d'autres terres étrangères. Notre faible natalité n'est pas un obstacle aux progrès de notre colonisation; nos possessions ne sont même pas aptes à recevoir le contingent annuel des émigrants français. Il suffit que nous sachions y attirer l'élite. Aussi est-ce avec raison qu'on a diminué graduellement le crédit inscrit chaque année au budget pour subvenir aux frais de transport des émigrants sans ressources. Leurs chances de réussite sont minimes dans les pays tropicaux ; ils courent le risque de tomber à la charge des colonies et de donner à nos sujets le spectacle d'une déchéance qui nuit à notre prestige. De 100.000 francs, en 1901, la somme affectée aux transports gratuits est tombée à 75.000 en 1905 et en 1906 ; M. Le Hérissé, dans son dernier rapport sur le budget, penche pour une nouvelle réduction.

Propagande coloniale et enseignement. — L'honorable député consacre dans le même travail un très intéressant développement aux œuvres de propagande coloniale (1). Les associations privées suppléent heureusement, en effet, à l'insuffisance de l'action gouvernementale. Leur multiplication est un des faits les plus significatifs et les plus heureux des dernières années. Les unes étendent leur activité à tout notre empire colonial, telles diverses sociétés de géographie, l'Union coloniale si active et si féconde, le Comité Dupleix, la Société de propagande coloniale, la France colonisatrice, l'Action coloniale et maritime, la Société des études coloniales et maritimes, la Société française de colonisation et d'agriculture coloniale, la Colonisation française, l'Association pour le placement gratuit de Français à l'étranger et aux colonies, la Société française d'émigration des femmes, l'Œuvre coloniale des femmes françaises.

(1) Rapport Le Hérissé, p. 97-124.

D'autres consacrent leurs efforts à une portion restreinte de notre empire ou même à une seule colonie, tels les comités de l'Afrique française et de l'Asie française, de Madagascar, de la Guyane française, de l'Océanie française, le Comité de propagande de l'Afrique occidentale française, le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine, la Société l'Africaine, la Réunion d'études algériennes. D'autres, avec un but plus particulier, travaillent utilement pour nos colonies et font indirectement, sans le vouloir, œuvre de propagande, telles l'Association cotonnière coloniale, l'Association caoutchoutière coloniale, l'Alliance française, la Mission laïque française, la Société antiesclavagiste de France, la Croix Verte.

La liste est certainement incomplète. On pourra sans doute regretter une pareille floraison à cause de l'éparpillement des efforts. Il est certain que plusieurs de ces jeunes sociétés ne disposent que de moyens d'action très restreints. Il en est même, peut-être, qui songent plus à se faire une réclame qu'à servir la cause coloniale. Tel qui se fait gloire d'avoir créé quelque infime groupement nouveau, ou de faire partie d'un état-major, rendrait plus de services en apportant son active collaboration à une association puissante.

Avec les mêmes restrictions il faut se féliciter du pullulement récent des feuilles périodiques, hebdomadaires, quotidiennes, consacrées exclusivement à la France extérieure. Il existe déjà tout une presse coloniale. A côté d'elle, d'importantes revues comme la *Quinzaine coloniale*, les *Bulletins des comités de l'Afrique française et de l'Asie française*, la *Revue de Madagascar*, donnent au grand public des informations précieuses et une sûre direction.

L'enseignement colonial, né d'hier, est fait aussi pour former l'opinion publique et pour susciter des vocations, sinon pour préparer vraiment des colons. C'est par des cours supérieurs créés auprès de quelques Universités, sous les auspices et avec les fonds des chambres de commerce, qu'il a débuté. Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, ont donné l'exemple. Il reste à doter d'une

organisation plus complète et plus solide ces heureux essais d'Instituts coloniaux. Tout est malheureusement encore à faire dans les enseignements secondaire et primaire pour distribuer à notre jeunesse des connaissances un peu moins sommaires sur notre domaine extérieur (1). M. Louis Vignon demandait, dès 1899, des cours de cultures coloniales dans toutes les écoles d'agriculture. Ce vœu n'a pas encore reçu satisfaction. Mais le même auteur réclamait la création à Paris d'un « jardin d'essai complet, qui, greffé sur le Muséum, comprendrait une partie culturale et une partie scientifique. Cette organisation centrale, ajoutait-il, portera partout la vie, encouragera, dirigera les initiatives ». C'est aujourd'hui chose faite. En janvier 1899, à la suite d'un rapport de M. Paul Bourde au ministre sur les *Travaux de la commission des jardins d'essai*, avait été créé le jardin colonial de Nogent sur 16 hectares des dépendances du bois de Vincennes. Réorganisé en 1900, il a été mis rapidement en état de répondre au but poursuivi, sous l'habile direction de M. Dybowski. Un décret du 8 septembre 1905 a eu pour but d'amener une collaboration étroite entre le jardin colonial et le Muséum d'histoire naturelle de Paris. On sait comment au XVIIIe siècle, sous la direction des de Jussieu, le Jardin du roi avait efficacement travaillé à l'introduction et à l'acclimatation de diverses plantes tropicales dans nos colonies. Le Muséum était resté pourtant en dehors de l'œuvre coloniale jusqu'en 1900. L'éminent directeur, M. Perrier, avait alors obtenu la création d'un laboratoire colonial d'où sont sortis plusieurs chefs de missions récentes, comme M. Chevalier. Ce laboratoire est destiné à rester le trait d'union entre le Muséum et le jardin colonial. « Il sera comme la formule vivante de l'alliance de la théorie et de la pratique conclue entre ces deux institutions, l'une trop jeune encore et manquant d'assiette scientifique, l'autre insuffisamment connue du grand public en tant qu'établissement de vulgarisation scientifique (2). »

(1) Au sujet de l'enseignement colonial, voir, dans cette collection, le volume de MM. Heckel et Mandine.

(2) *Quinzaine coloniale*, 25 septembre 1905. — Cf. Rapport Le Hérissé pour 1906, p. 89-96.

Régime foncier. Jardins d'essais. — Si l'on a accompli d'utiles efforts dans la métropole pour encourager la colonisation, on a fait plus encore dans nos possessions pour les préparer à mieux recevoir les jeunes Français décidés à tenter des entreprises agricoles, industrielles ou commerçiales.

Dans nos plus récentes acquisitions, à Madagascar, en Afrique occidentale, une série de décrets ont organisé le régime foncier. Le système de l'immatriculation, inspiré du fameux Act Torrens, depuis longtemps appliqué en Tunisie, y a été importé. Le régime des concessions a été réformé et fixé par une série d'arrêtés des gouverneurs : simplification de formalités, accroissement des facilités d'obtention, tel a été le but de la législation. La gratuité des concessions, très attaquée par les adversaires de la colonisation (1), a été maintenue jusqu'ici. A Madagascar, l'Administration a pris la peine d'étudier, de délimiter et d'allotir des périmètres de colonisation. Ailleurs, des facilités sont données pour avoir des renseignements sur les centres propices à des établissements.

L'institution des jardins d'essais si utiles pour éviter aux colons planteurs des écoles coûteuses, pour donner aux cultures une bonne direction dans chaque colonie, a été généralisée sous des noms différents : jardins d'expérience, stations d'essais, fermes-écoles. Il n'est pas de colonie qui n'en possède; les grandes ont plusieurs établissements de cet ordre. On a pu dire qu'ils étaient loin de rendre les services qu'on pourrait en attendre, mais leur fonctionnement a été rendu plus pratique. Les distributions de plants et de semences de choix, aux indigènes aussi bien qu'aux colons, sont déjà de la plus grande utilité.

Travaux publics. — Mais c'est surtout par l'exécution de grands travaux publics, indispensables pour l'outillage économique de nos colonies, que la dernière période a été féconde.

(1) « La concession gratuite est dangereuse et inutile... Dans les pays tropicaux elle a simplement pour effet de placer entre le sol et l'indigène qui le travaille un parasite privilégié. » *L'Effort Colonial*, Revue de Paris, septembre 1902.

C'est, d'ailleurs, le progrès le plus tangible et le mieux connu de la masse du public. Qu'on lise le rapport de M. Le Hérissé sur le budget des colonies pour 1906, on y trouvera l'instructif relevé de tous les travaux accomplis dans chacune de nos possessions, année par année, depuis 1900 (1). Le rapport annuel présenté au conseil supérieur de l'Algérie et celui que le résident général de Tunis adresse au président de la République ne sont pas moins intéressants.

L'œuvre la plus urgente était la création des voies de communication partout absentes. Partout, sauf au Congo, les premiers chemins de fer sont en construction. En Indo-Chine, un vaste réseau a été conçu, étudié, et l'exécution en est rapidement poursuivie. Le tableau ci-dessous fera sentir mieux que tous les développements les progrès récemment accomplis :

Chemins de fer Coloniaux

LIGNES	LONGUEUR EXPLOITÉE			
	fin 1898	fin 1903	fin 1904	fin 1905
	kilomètres	kilomètres	kilomètres	kilomètres
Algériennes	2.905	3.073	3.073	3.303
Tunisiennes	620	960	960	1 050
Dakar Saint-Louis	264	264	264	264
Kayes au Niger	181 (?)	403	555	555
Guinée	»	»	154	167 (?)
Côte d'Ivoire	»	»	»	79
Dahomey	»	102	102	200
Chemins de fer éthiopiens	»	3 9	309	309
Madagascar	»	48	103	165
Réunion	126	126	126	126
Indo-Chine	171	455	676	882 (?)
Inde	61	61	61	61
Nouvelle-Calédonie	»	»	»	16
TOTAL	4.228	5.801	6.383	7.177

(1) Rapport Le Hérissé, p. 134-276.

On peut dire sans exagération que personne, il y a dix ans, n'eût osé espérer un développement aussi rapide. Ces chiffres seront grossis en 1906 et en 1907 par l'achèvement de nombreux travaux en cours. Des lignes nouvelles ont été étudiées comme celles de la Guyane, de Dakar-Thiès-Kayes et surtout le chemin de fer du Congo. C'est ici surtout qu'il faut souhaiter la prompte construction de voies ferrées pour faire disparaître l'odieux portage. Au Soudan, l'emploi de bêtes de somme pourra peut-être permettre d'attendre davantage.

L'expérience qui nous manquait, un peu chèrement et lentement acquise, nous a enfin permis d'éviter, dans la préparation et l'exécution, les lourdes fautes qui avaient marqué tristement nos premiers essais. Non pas que les travaux des dernières années échappent entièrement à la critique. En Indo-Chine, de graves erreurs commises ont causé des dépenses inutiles qui ont pu faire regretter une fois de plus l'absence de ce corps d'ingénieurs coloniaux souvent réclamé. A Madagascar on commence à reconnaître qu'il eût mieux valu débuter par la ligne de Tananarive à Majunga ; ici ce n'est pas l'insuffisance des études techniques, mais l'influence de considérations et de personnages politiques et aussi celle des traditions qu'il faut accuser. En Afrique, tout au moins, nous avons le droit d'être fiers de la construction de lignes entières, comme celle de Gafsa, ou de premiers tronçons, comme au Dahomey, dans des conditions de rapidité et d'économie que ne permettaient guère d'espérer les débuts restés légendaires de l'interminable chemin de fer du Soudan.

Nous ne comptons pas nous arrêter en si beau chemin. Notre expérience ne peut que gagner à des comparaisons cherchées chez nos voisins. En 1904, tandis que M. Beau envoyait l'ingénieur en chef Jullidière aux Indes pour étudier les méthodes anglaises d'exploitation, M. Roume chargeait l'administrateur Salesses de faire le tour de l'Afrique et de rapporter les matériaux d'une étude comparative de tous les chemins de fer du continent noir. Cette dernière mission, consciencieusement poursuivie sur toutes les lignes et sur tous les chantiers ouverts, a été particulièrement

fructueuse. Veut-on savoir l'impression que rapporte le technicien distingué qu'est M. Salesses, de cette immense tournée de 38.000 kilomètres, dont 15.000 en chemin de fer, effectuée en huit mois ? L'Angleterre l'emporte évidemment sur la côte orientale d'Afrique, mais « nous avons marché dans l'Ouest africain à peu près aussi vite et à plus bas prix que les Anglais ; notre total actuel de kilomètres (1.200 environ) est supérieur au leur (980 kil.) ». L'œuvre accomplie en Algérie-Tunisie équivaut à celle des Anglais en Afrique du sud. En somme, « eu égard au développement colonial respectif des deux nations en Afrique, c'est la France qui a proportionnellement fait le plus pour la mise en valeur d'un domaine plus petit que celui de l'Angleterre de beaucoup ».

Aux chemins de fer, il faut ajouter les routes, les travaux des ports, les lignes télégraphiques qui sillonnent actuellement toute notre Indo-Chine, tout Madagascar et tout notre Soudan en attendant qu'elles franchissent le Sahara. La rapidité de la pose des fils à travers les montagnes, les forêts ou la brousse, est un véritable exploit qu'il serait injuste de laisser dans l'ombre.

Télégraphes (sans les câbles côtiers), **kilomètres**.

	1898-1899		1903-1904	
	lignes	fils	lignes	fils
Algérie	9.184	26.948	11.756	33.926
Tunisie	2.961	6.727	3.294	9.171
Afrique Occidentale	7.635	?	17.000	?
Congo	1.437	?	?	?
Somalis	»	»	?	?
Madagascar	1.600 (?)	?	5.000 (?)	9.000 (?)
Indochine	7.230	10.664	11.942	17.375
TOTAL	30.047	......	......	......

Pour donner à nos colonies cet outillage économique, les budgets locaux ne disposaient pas de ressources suffisantes et il eût été imprudent de grever celui de la métropole. C'était la

difficulté qui avait jusqu'ici empêché de rien entreprendre de grand. Enfin, on a fait largement appel au crédit et l'épargne française n'a pas hésité à couvrir plusieurs centaines de millions d'emprunts coloniaux. Avoir risqué cette expérience, qui eût paru bien téméraire il y a seulement quelques années, et l'avoir pleinement réussie, c'est l'une des plus heureuses nouveautés des premières années du xxe siècle.

Ne nous félicitons pas outre mesure. L'œuvre de l'outillage de nos colonies n'est qu'à peine ébauchée. Qu'est-ce, par exemple, qu'une seule voie de moins de 300 kilomètres à Madagascar, pour une terre plus grande que la France? Ce ne sera pas trop, sans doute, de la plus grande partie du siècle actuel pour exécuter dans l'immensité de notre empire les voies de communication et les travaux publics de toutes sortes les plus indispensables. L'essor économique favorisé par l'œuvre accomplie fera naître, sans cesse, de nouveaux besoins. Les progrès sérieux déjà constatés dans l'exploitation des premières lignes ouvertes en pays tropicaux peuvent nous encourager à persévérer. Dans l'Afrique occidentale, par exemple, le succès a dépassé toutes les espérances. A l'origine, on n'osait prédire une recette kilométrique de 1.500 francs à la ligne Dakar-Saint-Louis ; or, elle a dépassé 12.000 francs en 1901. Les premiers débuts des nouvelles lignes sont des plus satisfaisants ; au Dahomey et en Guinée, on a encaissé plus de 3.500 francs par kilomètre dès l'année d'inauguration des premiers tronçons, plus de 4.000 francs pour l'année d'achèvement de la ligne du Soudan, c'est-à-dire beaucoup plus qu'on n'avait prévu. On a dit que les chemins de fer coloniaux avaient été conçus dans l'intérêt des colons. Mais les indigènes, en Indo-Chine comme à Madagascar, en Afrique occidentale ou en Algérie et en Tunisie, apprécient beaucoup le nouveau mode de locomotion et de transport mis à leur disposition. Ce sont des clients assurés sinon reconnaissants.

Les difficultés ; problème de la main-d'œuvre. — Malgré toute l'activité dépensée dans la métropole et dans notre empire

pour favoriser la colonisation, celle-ci est loin de rencontrer dès maintenant des conditions avantageuses. L'absence d'une main-d'œuvre assurée, abondante, régulière, préparée à sa tâche, reste la pierre d'achoppement. On a vivement reproché aux colonisateurs du XVIe et du XVIIe siècle de n'avoir pas su utiliser les indigènes et d'avoir adopté la pratique brutale de l'esclavage des nègres. Mais le problème était singulièrement délicat, puisque nous-mêmes nous cherchons en vain la solution juste. Il est vrai que nous l'avons encore compliqué. Ce n'est pas seulement l'esclavage que nous répudions, mais tout ce qui pourrait porter atteinte à la personnalité et à la liberté d'hommes que nous osons à peine appeler nos sujets et que nous voulons traiter en associés, nos frères et nos égaux.

Les discussions ont été très vives, passionnées même, entre les défenseurs des colons qui luttent pour l'existence, il ne faut pas l'oublier, et ceux des indigènes qui n'admettent pas la moindre atteinte à leurs théories humanitaires : « Si les entreprises européennes, disent-ils, ne peuvent réussir sans l'asservissement de l'indigène, c'est qu'il n'y a pas de place pour le colon. » L'entente n'est guère possible entre deux camps dont les points de vue sont si différents. Les uns parlent au nom des principes, les autres au nom des nécessités pratiques. Pour les premiers le succès de la colonisation européenne est le besoin primordial, pour les seconds son échec est désirable.

Aussi est-ce en vain que les membres éminents de l'Institut colonial international ont consacré, dans plusieurs de leurs sessions, leurs recherches les plus longues et les plus approfondies à l'éclaircissement du problème. Le congrès colonial international, tenu à Paris en 1900, avait cru pouvoir donner partiellement satisfaction aux colons tout en condamnant l'immigration réglementée « qui n'est trop souvent, comme le dit justement M. Girault, qu'une traite à peine déguisée en pratique ». D'après une résolution de ce congrès, « tout ce qui peut favoriser le recrutement de la main-d'œuvre sur place dans les colonies doit être encouragé. L'emploi de la main-d'œuvre indigène doit être pré-

féré, à moins d'impossibilité absolue, à l'introduction d'éléments étrangers, *même lorsque cet emploi nécessite certaines mesures qui, en rapport avec l'état social des indigènes, paraîtraient en Europe attentatoires à la liberté individuelle* ». Cette théorie suscita de vives contradictions auxquelles les rapporteurs successifs des budgets de 1904 et 1905, MM. Dubief et Le Hérissé, ont donné une sorte de consécration officielle (1). « Il est bien inutile de dire, a affirmé ce dernier, que jamais un Parlement français ne saurait donner une approbation à des mesures qui porteraient atteinte à la liberté individuelle des indigènes. S'il est des nations européennes qui n'hésitent pas à recourir à des moyens violents pour obliger le Noir à travailler au profit de sociétés financières, qui admettent le principe de la réquisition au profit d'intérêts particuliers, ce sera la gloire de la France d'avoir supprimé l'esclavage sous toutes ses formes. »

Les représentants des deux camps s'étaient trouvés de nouveau en présence au congrès colonial de 1904. Devant la 6e section M. Dubief avait présenté un rapport pour soutenir sa thèse de la liberté absolue du travail. Dans un autre rapport, M. de Pouvourville avait réclamé, « avec tous les coloniaux de tous les pays, la contrainte normale au travail comme moyen de civilisation » et il avait obtenu le vote d'un vœu demandant « aux pouvoirs publics de prendre les mesures nécessaires pour que les indigènes de nos possessions soient astreints au travail en retour de la sécurité et des avantages de toute sorte que leur apporte la métropole ». Mais l'assemblée plénière de clôture avait subi l'influence adverse et le vœu avait été finalement retiré.

Ainsi, chacun se cantonne sur ses positions et le problème n'est pas résolu ; en attendant, les colons se débattent au milieu des difficultés. N'y aurait-il pourtant pas moyen de chercher un compromis acceptable entre les théories absolues des uns et les intérêts pressants des autres? M. Dubief avait trouvé lui-même, en 1903, une formule heureuse : « Il ne s'agit point d'instituer un

(1) Voir surtout le rapport Dubief, p. 21 et suiv.

régime définitif qui ne saurait différer de celui que nous admettons en Europe, mais un *régime provisoire* qui ménage à la fois, autant que possible, les intérêts du colon et ceux de l'indigène. Il y a actuellement entre ces deux catégories d'intérêts des oppositions violentes et, parfois même, une antinomie absolue. Il faut se contenter, pour le moment, de préparer une transition. D'une part il est nécessaire de convaincre le colon que celui qu'il emploie a des droits égaux aux siens ou tout au moins équivalents, mais il faut aussi éduquer l'indigène et lui apprendre à respecter ses engagements. »

Notons bien qu'il y a à résoudre deux questions d'inégale difficulté : Faut-il user, dans une certaine mesure, de contrainte pour décider les indigènes à s'engager par contrats au service des Européens ? Faut-il établir des sanctions pénales pour leur faire respecter ces contrats ? Les colons de l'Afrique occidentale et du Congo voudraient une réponse affirmative à la première. Ceux de l'Indo-Chine et de Madagascar, mieux partagés, se contenteraient d'avoir pleine satisfaction sur le second point. La législation actuelle la leur donne en partie : en Indo-Chine la peine pour les indigènes qui manquent à leur contrat peut s'élever à 15 jours de prison ; pour les Malgaches, à 15 francs d'amende. La stabilité de la main-d'œuvre n'est pas suffisamment assurée par ces sanctions. Faut-il les rendre plus sévères ? Ici il s'agit de mesure et non de principes.

Les défenseurs des colons peuvent même soutenir que ceux-ci ne sont pas réellement mis en péril si on use de contrainte pour faire travailler les indigènes. On a souvent comparé les Noirs d'Afrique à de grands enfants ; arriverait-on à habituer ceux-ci au travail par la seule persuasion ? Mgr Augouard, évêque du Haut-Congo, qui vit depuis près de trente ans dans l'Afrique centrale, écrit dans des lettres qui viennent d'être publiées sous le titre *Vingt-huitième année au Congo* : « Ne nous faisons pas illusion. Abandonné à lui-même, le Noir croupira dans la paresse et l'ignorance, comme il a vécu pendant tant de siècles... Presque partout, en Afrique, le travail, surtout le travail de la terre, est un

déshonneur et ce soin est réservé aux femmes et aux esclaves... Le Noir n'ayant aucun besoin... *ne travaillera que s'il y est forcé.* Le Noir ne sera civilisé que malgré lui ; et, puisque la France a étendu son protectorat sur ces contrées, elle a assumé l'obligation d'y introduire le progrès et la civilisation. »

Employer la contrainte provisoirement pour faire l'éducation de l'indigène ; s'en servir par pure philanthropie, comme instrument de civilisation, l'argument est séduisant. Si l'assimilation d'hommes en retard sur nous à des enfants paraît exagérée, puisqu'ils ont au moins une volonté d'hommes, ne sommes nous pas habitués chez nous à violer la liberté des individus pour les soumettre au service militaire dans un intérêt social supérieur? Cet intérêt n'est-il pas plus grand encore quand il s'agit d'élever toute une race à une civilisation plus haute ? Malheureusement, la théorie pourrait légitimer les pires abus dans la pratique. M. le gouverneur général Augagneur, défenseur déclaré de la liberté du travail, disait, non sans raison, à la colonie française de Tananarive, le 27 décembre dernier : « Je ne suis pas partisan de ces procédés qui commencent par la persuasion pour finir par la contrainte. » Que penser alors de procédés qui commenceraient par une contrainte modérée ou provisoire ?

Cependant si la crainte des abus fait définitivement reculer devant l'emploi de toute contrainte ; si, d'autre part, l'emploi de la main-d'œuvre immigrée paraît ouvrir la porte à des excès non moins condamnables, nos colonies d'Afrique risquent fort de rester longtemps des colonies *d'attente*, comme on les a appelées par un euphémisme qui peut sembler ironique, c'est-à-dire des colonies où les Européens n'ont rien à faire. Quelles que soient les difficultés du problème de la main-d'œuvre, n'oublions pas, en l'envisageant, quelle est la situation actuelle. Demandons-nous s'il est juste d'attirer des colons avec leurs capitaux sur des terres inhospitalières et de leur refuser ensuite les moyens d'employer leur activité. Ne risque-t-on pas par une sentimentalité excessive, contraire aux véritables intérêts des indigènes dont nous avons à charge l'éducation, de compromettre irrémédiablement le succès

d'un mouvement qu'on s'efforce, d'autre part, de provoquer par toutes sortes de sacrifices ? Les adversaires de la colonisation agricole peuvent faire bon marché de son échec définitif. Mais ce n'est pas elle seule qu'ils condamnent. Ils prônent l'emploi des capitaux européens dans les entreprises minières ou industrielles ; mais la main-d'œuvre est encore bien plus difficile à obtenir pour ces sortes de travaux. Ceux qui naguère montraient justement un si grand dédain pour la colonisation purement commerciale d'autrefois auraient-ils pu se douter que le triomphe des idées humanitaires menacerait bientôt de nous forcer à borner notre ambition à cette forme inférieure de la colonisation ?

Les difficultés de la main-d'œuvre ne sont pas les seules pour nos colons. Ils sont retenus par l'incertitude sur le succès des cultures qu'ils ont entreprises, sur le meilleur choix à faire dans chaque colonie et dans chaque concession parmi les produits coloniaux. Ils en sont encore à la période des essais et des tâtonnements. Rien d'étonnant à cela ; dix ans ne sont rien quand il s'agit de trouver les cultures qui conviennent le mieux à un pays et à un terrain déterminé. Ne sait-on pas après combien d'années de tentatives infructueuses le café a fini par réussir à Ceylan ou au Mysore, le thé à Ceylan ou en Assam ? Les expériences déjà faites en d'autres pays ne dispensent pas de nouvelles écoles, rien n'étant plus divers, quoiqu'on dise, que les aptitudes des divers pays tropicaux ou équatoriaux. Ce qui complique la difficulté c'est que les influences des climats et des terrains ne sont pas les seules à étudier, il y a les débouchés dont il faut être assuré. Comment se lancer avec confiance dans la culture du sucre, du café, des épices, par exemple, quand il y a menace de surproduction et de mévente pour ces denrées coloniales ?

Ainsi, nulle part, les circonstances n'ont été et ne sont encore favorables aux progrès rapides des colons européens, même dans les colonies qui les ont le plus tentés comme l'Indo-Chine, Madagascar ou la Nouvelle-Calédonie. Nos colonies africaines dépeuplées ou peuplées de races arriérées, absolument dépourvues de voies, sont moins prêtes que toutes les autres à recevoir des colons. Dans ces colonies d'*attente* les produits de la cueillette

resteront longtemps encore, sans doute, la principale ressource. Si on a pu dire avec raison que la période dans laquelle nous entrions devait être l'âge de l'agriculture (1), ce n'est pas encore l'âge d'or que celle-ci peut entrevoir.

Colons et capitaux. — C'est pourquoi il faut se féliciter des résultats obtenus, quelque médiocres qu'ils puissent paraître. Malgré tout, les dernières années ont été marquées par un essor réel de la colonisation. Si l'on s'en tenait au tableau officiel de l'émigration gratuite, le seul que puisse publier l'administration, le mouvement paraîtrait plutôt se ralentir comme le montrent les chiffres suivants :

Passages gratuits accordés par l'Etat

NOMBRE D'ÉMIGRANTS ET CAPITAUX DÉCLARÉS (en milliers de francs) (2)

	1899		1901		1902		1903		1904		1905 (3 trimestres)	
	—		—		—		—		—			
Indo-Chine......	107	278	237	166	205	101	146	39	115	15	123	»
Madagascar......	52	51	157	220	191	173	108	64	48	42.5	27	5
Nlle-Calédonie ...	235	420	191	262	148	85	106	64	123	47.4	101	18
Tahiti...........							20	32	1	»	2	»
Afrique Occid ..							14	»	6	4	3	»
Martinique......	15	6	42	73	15	40	3	»	2	»	»	»
Guadeloupe.....							3	»	4	»	»	»
Guyane							5	1	4	»	1	»
TOTAUX...	409	755	627	721	559	399	405	200	302	108.9	247	23

Mais il ne faut pas oublier que les crédits dont dispose le Gouvernement ont été diminués en 1902, en 1904 et en 1905. Le ministère s'est montré plus difficile dans l'attribution des passages qui n'avaient pas toujours été accordés avec assez de discernement. Des plaintes étaient parvenues des colonies au sujet des éléments plus que médiocres que les faveurs de l'Etat y intro-

(1) Chailley-Bert. *La politique coloniale de la France. L'Age de l'Agriculture.* Paris, Armand Colin, br. in-16

(2) En 1903, 178 des émigrants partaient comme employés de commerce ou de colons, 22 pour entreprendre eux-mêmes des cultures, 12 pour tenter le commerce ou l'industrie.

duisaient. Les chiffres de 1899 à 1902 avaient été le résultat d'une poussée momentanée. En se reportant à sept ans en arrière, les idées étaient toutes différentes. A la séance de la Chambre du 15 novembre 1898, deux députés reprochaient au Gouvernement de ne pas dépenser chaque année l'intégralité du crédit de 70.000 francs qui lui était ouvert et proposaient de l'inviter à soumettre au Parlement un programme de colonisation. L'idée était reprise par un autre parlementaire à la séance du 8 mars 1899; il s'agissait de demander au ministère d'organiser l'envoi aux colonies « des familles pauvres de la mère patrie ». C'est ainsi que le crédit de l'émigration fut porté à 100.000 francs. Depuis quelque temps on a tellement répété comme un principe absolu, bien qu'il soit en réalité sujet à examen, que les émigrants pauvres n'avaient pas leur place dans nos colonies tropicales, qu'il faut s'attendre à ce que ceux-ci s'en détournent et prennent tous, comme auparavant, la route des deux Amérique.

Mais il est certain que, depuis sept ou huit ans, des colons sont partis en assez grand nombre, sans rien demander à l'Etat. Les statistiques comparées, dressées dans chaque colonie, du nombre des Français établis, permettraient de mesurer exactement l'importance et la progression du mouvement, mais il serait difficile de donner des chiffres d'ensemble. Le tableau suivant montre tout au moins qu'à l'heure actuelle le nombre des Européens, Français surtout, dans nos possessions tropicales, n'est plus négligeable.

Européens ou assimilés établis aux colonies (1904)
sans l'Algérie et la Tunisie

	Fonctionnaires	Colons, commerçants, divers
	—	—
Afrique occidentale......	1.110	3.795
Congo..................	225	362
Somalis................	22	376
Madagascar.............	1.208	15.000
Nouvelle-Calédonie.....	196	42.000
Tahiti.................	61	3.000
Indo-Chine.............	3.246	15.000
	6.068	79.533

Rapport sur le budget des colonies de 1904, p. 147

Dès maintenant il n'est plus permis de dire que notre domaine est exclusivement l'empire des fonctionnaires. Ceux qui ont suivi de près le mouvement croient même pouvoir affirmer que la qualité des colons s'est sensiblement améliorée en quelques années. Il y a dix ans, remarque M. Chailley, c'était trop souvent des « déclassés, des ratés, des gens tarés, ou des chercheurs d'aventures, ou encore de grands enfants qui s'étaient repus des romans de Gustave Aymard et croyaient que la vie du colon est celle du trappeur... Quand on a l'occasion de s'entretenir avec les candidats-colons d'aujourd'hui on est frappé de la différence. » Ils savent ce qu'ils vont chercher, ce qui les attend, ils sont munis des capitaux nécessaires. D'ailleurs les compagnies ont commencé à faire leur apparition à côté des colons isolés.

Aussi la progression des capitaux engagés a-t-elle été beaucoup plus forte que celle des émigrants. Constatation toute naturelle et consolante, car notre domaine tropical a plus besoin de capitaux que d'hommes. Heureux symptôme qui montre, avec le succès des récents emprunts, l'intérêt nouveau qu'excitent les colonies et la confiance qu'elles inspirent. En 1899 M. Louis Vignon opposait mélancoliquement les 1.550 millions engagés dans les affaires de toutes sortes aux colonies aux 80 milliards de valeurs contenues dans le portefeuille de nos rentiers, dont 60 milliards de valeurs françaises. Il faisait remarquer la médiocrité de cette somme si l'on considérait surtout que les neuf dixièmes, au moins, étaient fournis par des capitaux, soit empruntés ou garantis par l'État, les départements, les communes ou les gouvernements coloniaux, soit engagés dans des entreprises subventionnées ou privilégiées. Au même moment l'éclosion soudaine de nombreuses sociétés anonymes pour la mise en valeur du Congo semblait marquer le début d'une ère nouvelle. Le chiffre de deux milliards a dû être atteint depuis et encore il ne s'agit ici que des valeurs mobilières connues du fisc. Que serait-ce si on ajoutait les capitaux engagés par les particuliers, ou par les sociétés autres que les compagnies anonymes ou en commandite ? Sur la demande de M. le sénateur Saint-Germain, rapporteur du budget de 1904, une

enquête a été prescrite dans toutes les colonies dont les résultats bientôt connus ne pourront manquer d'être des plus intéressants. Peut-être seront-ils faits pour surprendre les plus optimistes.

On a pu même regretter l'imprévoyance de nos capitalistes au Congo et redouter pour les mines d'or de la Côte d'Ivoire ou de Madagascar un emballement analogue. Nos rentiers, trop timorés d'ordinaire, sont trop souvent prêts par ignorance à se jeter tête baissée dans toutes les aventures. Les leçons et les avis ne leur manquent pas. Peut-on espérer que nous soyons enfin arrivés, comme on l'a dit récemment, à la période de « l'étude, de la prudence, des enquêtes particulières, des entreprises mieux menées et des bénéfices ? »

La petite colonisation, la plus intéressante, qui paraissait à peu près impraticable, sauf dans des pays comme la Nouvelle-Calédonie ou Tahiti, voit s'ouvrir peut-être devant elle un grand avenir par l'organisation du crédit pour les émigrants pauvres. Déjà des particuliers avaient trouvé des combinaisons ingénieuses pour envoyer quelques familles en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui les progrès de la mutualité et la diversité de ses ressources font entrevoir des horizons inconnus. La question a été agitée aux Congrès de la mutualité tenus à Nantes et à Alger, en 1904 et en 1905. Une intéressante société, la *Colonisation française*, dont la fondation remonte en 1890, mais d'extension récente, montre ce qu'il est possible de faire avec les nouveaux procédés. Elle compte 12.000 sociétaires qui versent des cotisations de 1 fr. 10 par mois avec abandon pendant dix ans des intérêts. Elle a pu acheter ainsi dans la province d'Oran, aux Maalifs, commune de Saïda, trois mille hectares de terre. Vingt familles françaises y sont aujourd'hui installées dans des fermes de cent hectares en moyenne. Avant d'en obtenir la concession les candidats-colons doivent se soumettre à un stage d'un an avec appointements dans une ferme-école où ils ont à faire preuve d'aptitudes suffisantes. Ils ont ensuite vingt ans pour s'acquitter par à-comptes en payant 5 o/o d'intérêt des sommes dues. Cet intérêt est la base des retraites versées aux sociétaires après dix ans de présence. La société vient

d'acquérir en Tunisie un beau domaine où elle espère créer vingt autres fermes en 1906 et en 1907 ; elle projette un autre établissement en Guyane pour la culture du cacao. Le congrès colonial de 1904 a attiré l'attention sur elle ; M. Le Hérissé lui a donné la publicité de son dernier rapport sur le budget. Une pareille initiative mérite bien d'être signalée et d'en susciter d'autres.

Situation des entreprises. — Si telle est déjà la situation, ne peut-on affirmer que, quand les conditions économiques seront réellement favorables, ni les colons, ni les capitaux ne manqueront à nos colonies. On voudrait pouvoir dire que les résultats sont très encourageants, ce serait, on l'a vu plus haut, quelque peu exagéré. Les exportations de nos colonies attestent assez que les plantations ne fournissent encore aucune denrée coloniale en quantité considérable. Beaucoup de colons, loin d'avoir fait fortune, restent dans une situation médiocre ou sont aux prises avec de sérieuses difficultés. Il faut reconnaître que leurs entreprises ont été quelquefois prématurées. Conclure de là à un échec définitif ou même temporaire est une grave erreur. Si réellement le malaise actuel aboutit à la faillite de la colonisation agricole que proclament déjà les pessimistes, ce sera la faute de notre manque de persévérance. Poursuivons résolument et avec méthode les expériences commencées. Que l'Administration coloniale prête tout son appui aux vaillants pionniers qui ont eu le singulier mérite d'ouvrir la route et le succès finira par couronner les efforts. Chaque année donne aux nouveaux arrivants des chances nouvelles. Déjà des réussites partielles, à signaler dans nos diverses colonies, en Indo-Chine, à Madagascar, en Calédonie, sont pleines de promesses. On a pu, même, preuves en main, nier la faillite des essais agricoles. L'auteur d'un article documenté sur la Nouvelle-Calédonie, paru tout dernièrement, croit pouvoir conclure ainsi : « On peut affirmer que, dans une très forte proportion, plus forte à coup sûr qu'en Algérie où, si longtemps, on a considéré 25 o/o de succès comme une très bonne moyenne, les colons calédoniens ont résisté aux épreuves

et en sont sortis trempés. Ils ne regrettent pas d'être venus (1). » Sans être aussi optimiste que notre auteur, le gouverneur intérimaire, M. Rognon, constatait tout récemment dans un discours au Conseil général le courage et la confiance dont ces colons se montrent animés. La condamnation en bloc prononcée contre les cultures françaises en Cochinchine a soulevé aussi des protestations.

Lorsqu'on proclama ouverte l'ère de l'agriculture, les entreprises culturales eurent un moment toute la faveur des colons et des capitaux. Un revirement heureux s'est produit dans les dernières années. Si les ressources du sous-sol de notre domaine restent encore en grande partie inexploitées, on ne peut plus dire qu'elles soient ignorées ou négligées. Tandis que l'Administration a fait procéder à de nombreuses reconnaissances par des géologues ou des ingénieurs, des sociétés privées ont organisé des missions d'étude. Les prospections n'ont jamais été aussi actives que depuis deux ou trois ans dans toutes nos colonies minières. Mais ici non plus ne soyons pas trop impatients. Avant de compter sur un grand essor définitif, il faut chercher les minerais d'une réelle richesse, achever l'établissement des grandes voies de communication, résoudre la question de la main-d'œuvre, utiliser la houille verte heureusement abondante sous les tropiques, puisque la nature a été avare envers nous de combustible minéral. Tout le travail d'étude et de préparation accompli, bien que les résultats n'en soient pas tangibles, a beaucoup plus d'importance que les progrès récents des exploitations minières dont on fait état en Algérie, en Tunisie, à Madagascar, à la Guyane, en Indo-Chine, encore que ceux-ci ne soient pas négligeables et témoignent d'une activité nouvelle.

Quant aux entreprises industrielles, on pourrait signaler d'intéressantes créations d'usines ou de fabriques diverses en Algérie-Tunisie, en Indo-Chine, à Madagascar ou ailleurs, mais dans aucune colonie il n'y a eu véritablement de grand mouve-

(1) Le Mois colonial, 10 décembre 1905 : *La situation en Nouvelle-Calédonie*, par G. Feillet.

ment industriel. Outre que le terrain était moins préparé encore que pour l'essor agricole et que la prudence commandait d'attendre, l'influence des idées protectionnistes a plutôt découragé les initiatives. Sans vouloir revenir aux étroites conceptions de l'ancien pacte colonial, il est légitime de souhaiter que les entreprises industrielles de nos compatriotes soient dirigées de telle sorte qu'elles ne fassent pas concurrence aux produits français d'exportation. Cette réserve faite, le champ ouvert aux hommes et aux capitaux de la métropole reste vaste. S'il nous a semblé qu'il était nécessaire de protester contre les exagérations des adversaires de la colonisation agricole, on peut souhaiter avec eux que les Européens s'appliquent particulièrement à la transformation des produits de l'agriculture indigène. Mais alors il va de soi que l'essor des industries agricoles ne peut que suivre celui de l'agriculture elle-même.

Commerce colonial. — Il est impossible de mesurer les progrès des entreprises européennes de toutes sortes et les affirmations les plus contradictoires peuvent être émises sans qu'il soit permis de juger leur exacte valeur, c'est pourquoi les chiffres du commerce colonial présentent un intérêt tout particulier. Attribuer leur progression aux Européens serait une singulière erreur; c'est par l'accroissement de la production et de la consommation indigènes qu'il faut surtout l'expliquer. Elle n'en atteste pas moins l'heureuse influence exercée sur nos sujets, tant par notre administration que par la présence des Français établis au milieu d'eux. Quelques restrictions qu'il y ait encore à faire sur les relations entre la richesse d'un pays et les progrès de ses échanges ; quelque nécessaire qu'il soit de commenter les statistiques, la comparaison des chiffres bruts ne laisse pas d'être instructive. Il n'est pas niable que les progrès du commerce général de nos colonies, y compris l'Algérie et la Tunisie, montrés par le tableau suivant, ne soient l'indice d'un certain essor économique.

Commerce général des colonies et pays de protectorat.

	Importations	Exportations	Total	Part de l'Algérie-Tunisie
	—	—	—	—
1898..... F.	644.876.000	616.981.000	1.261.858.000	685.709.0C0
1899.....	721.200.000	706.013.000	1.427.215.000	771.474.0.0
1900.....	821.356.000	629.262.000	1.450.618.000	670.209.000
1901.....	890.565.000	661.467.000	1.552.032.000	712.904.000
1902.....	843.401.000	740.306.000	1.583.707.000	742.759.000
1903.....	876.483.000	706.152.000	1.582.635.000	788.325.000
1904.....	862.433.000	724.250.000	1.586.683.000	799.825.000

Statistiques coloniales.

La moyenne pour 1899-1904 a donc atteint fr. 1.530.482.000, tandis que celle de 1893-98 s'était élevée seulement à 1.130.000.000.

Depuis 1898 la rupture d'équilibre est devenue très marquée entre les importations et les exportations. Jusque-là les deux chiffres n'étaient pas très différents. En 1901 les importations ont dépassé les ventes de 229 millions. Y a-t-il vraiment là symptôme d'appauvrissement comme on l'a dit? Non, car l'augmentation des importations ne provient pas d'une augmentation de consommation exagérée pour les ressources des indigènes ; les achats de matériel pour les travaux publics de toutes sortes, pour les établissements européens et les dépenses militaires y ont contribué pour beaucoup. Ces dépenses payées par les capitaux de la métropole sont tout bénéfice pour les colonies.

D'autres font un raisonnement inverse : l'augmentation du commerce colonial est le fait des dépenses de l'administration et des colons ; elle n'est pas le signe d'un progrès économique de la population. Mais l'analyse des statistiques prouve que l'augmentation de l'outillage et les frais militaires n'ont pas absorbé tous les excédents d'importations. En outre, les exportations, elles aussi, ont augmenté sensiblement. Depuis 1901, année du plus grand écart, elles semblent vouloir se rapprocher du chiffre des entrées autant que permet d'en juger l'irrégularité des récoltes. D'ailleurs il faut savoir que les statistiques dressées par le service des douanes de chaque colonie apprécient beaucoup plus exacte-

ment les importations que les exportations, incomplètement déclarées et comptées au-dessous de leur valeur.

Toutes nos nouvelles possessions, sans exception, ont participé au mouvement ascendant, dans des proportions très inégales, il est vrai, comme le montre le tableau suivant. Parmi les anciennes, seule la Guyane est réellement en progrès grâce à ses mines d'or.

Commerce général des Colonies et pays de protectorat

	1893	1898	1903	1904
Algérie	429.633.000	587 900.000	633.314.000	639.609.000
Tunisie	68.068.000	97.717.000	155 011.000	160.216.000
Sénégal	31 850.000	55.756.000	92.[illegible]93.000	79.767.000
Guinée	8.878.000	15.954.000	32.033 000	28.477.000
Côte-d'Ivoire	7.107.000	10.054.000	16.691.000	25.870.000
Dahomey	19.289 000	16.884.000	20 804 000	21.837.000
Congo	5.511.000	10 530.000	16.916.000	21.193.000
Mayotte	2.124.000	1.257.000	4.097.000	3.868.000
Madagascar	8.899 000(1)	26.602.000	49.169.000	45.847.000
Côte des Somalis	»	3 490.000	17.981.000	29.164.000
Indo-Chine	161.497 000	229.955.000	324.702.000	341.405.000
Nouvelle-Calédonie	18.577.000	16.489.000	22.635.000	23.520.000
Tahiti	6.362.000	5.752.000	8.585.000	6.783.000
Guyane	13.379.000	17.023.000	22 798.000	22.344.000
Martinique	49.711.000	45.324.000	35.493.000	22.970.000
Guadeloupe	43.260.000	35.549.000	34.171.000	26.194.000
St-Pierre et Miquelon	16.643.000	28.684.000	17.858.000	13.891.000
Réunion	36.636.000	38.793.000	40.700.000	32.888.000
Inde	23.405.000	11.030.000	37.378.000	36.272.000

(Statistiques Coloniales).

Commerce métropolitain et commerce étranger. — L'analyse du commerce colonial intéresse à un autre point de vue ceux qui considèrent surtout les colonies comme des débouchés de nos produits manufacturés. Or, à ne considérer que les échanges entre nos possessions et la métropole, les progrès ont été encore plus marqués.

(1) Nossi-bé et Diégo-Suarez.

Commerce entre la France et ses colonies, Algérie et Tunisie comprises.

(Milliers de francs)

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
	—	—	—	—	—	—	—
Imp. de France.	419.558	514.530	533.414	557.842	534.805	551.618	552.010
Exp. en France..	396.909	449.952	358.845	396.685	433.931	433.703	413.730
Totaux....	816.467	964.482	892.259	954.527	968.736	985.321	965.740

La comparaison entre quatre périodes quinquennales les fera mieux ressortir :

	1884-88	1889-93	1894-98	1899-1903
	—	—	—	—
Import. de France..	284.302	315.836	377.374	538.442
Export. en France..	232.318	317.097	376.689	414.623
Totaux.....	516.620	632.933	754.063	953.065

Les progrès étaient modestes, ne dépassaient guère 100 millions d'une période à l'autre jusqu'en 1898, malgré les accroissements successifs de notre domaine colonial. Celui-ci est resté le même depuis et la progression a atteint 200 millions, résultat de la pacification définitive et début du développement normal. Sans doute le commerce avec l'ensemble de notre empire est encore bien inférieur à celui que nous faisons avec un seul de nos voisins, l'Angleterre. Mais, tandis que le trafic avec les pays européens est difficilement extensible, on peut espérer avec nos colonies un développement pour longtemps illimité.

Les ventes de la métropole se sont plus rapidement accrues que ses achats, en grande partie sous l'influence des tarifs protecteurs de 1892 appliqués à nos principales colonies. Entre ce système et « l'ancien pacte colonial, a t-on pu dire, il n'y a que la distance de la protection à la prohibition ». M. le Myre de Vilers se plaignait en 1900 devant le Parlement que le régime de 1892 n'eût pas donné les résultats attendus, il pourrait être aujourd'hui plus satisfait. Les importations étrangères aux colonies, qui représentaient presque 77 o/o en 1890, n'atteignent plus que 49,4 o/o et moins de 35 o/o seulement si on comprend l'Algérie et la Tunisie. Cependant il faut regretter que les progrès ne soient

pas plus réguliers et qu'il semble y avoir recul en 1903 et en 1904. Les deux tableaux ci-dessous font voir les fluctuations des commerces étranger et métropolitain et leur situation respective dans chaque colonie pour les deux dernières années connues. On remarquera les différences profondes entre celles-ci.

Parts proportionnelles de la France et de l'Etranger dans le Commerce des Colonies françaises (sans l'Algérie-Tunisie)

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		COMMERCE TOTAL	
	de France	de l'Etranger	pour France	pour Etranger	avec France	avec Etranger
1895.........	38 %	59 %	44 %	53 %	41 %	56 %
1896.........	40	56	40	56	43	54
1897.........	41	53	41	57	41	55
1898.........	44	51	46	49	45	50
1899.........	49	46	43	54	46	50
1900.........	45	51	45	51	45	51
1901.........	50	45	46	49	48	47
1902.........	49	44.7	41	55	45	51
1903.........	46.5	49.1	44 4	53.3	45.5	51.2
1904.........	47.2	9.4	41.9	55.8	44.6	52.6

Part de la France et de l'Etranger dans le Commerce des Colonies en 1903 et 1904 (1)

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				TOTAL			
	de France		de l'Etranger		en France		à l'Etranger		France		Etranger	
	%		%		%		%		%		%	
Sénégal	49.9	53.9	44.6	42.2	71.8	66.5	27.9	32.7	60.9	60.2	36 2	37.4
Guinée..........	66.7	31.9	32.8	67.6	18.6	19.1	98.3	80.5	42.7	25.5	56.2	74
Côte-d'Ivoire	22.6	44.3	76 7	55.4	33.7	35	66.1	64.7	28.1	39.7	71.4	60
Dahomey	18 5	16.5	82.5	83.3	31.7	33.7	68	66	25.1	25.1	74.7	74.6
Congo......... .	47.5	53	52.2	46	31	32.4	69	67.5	39.2	42.7	60.6	56.7
Réunion	55.9	53 1	37.8	27.4	95.7	94.2	2.4	4.1	75.8	73.6	20.1	15.8
Madagascar.....	84 6	82.8	11.1	12.1	60.7	71.5	35	27.4	72.7	77 2	23	19.7
Mayotte..... ...	37.8	31.2	41.3	44.7	92.4	86.3	3.3	5.9	65.1	58.8	22.3	25 3
Somalis.........	22 2	21.9	77.4	78	2.2	3.2	96.6	96.1	12.2	12.6	87	87
Inde	24.4	12.5	75.2	86.9	37.5	33.8	49.2	56.8	31	23	62.2	72
Indo-Chine......	46.1	44.9	52.3	53.2	16.4	24.6	83.4	73.6	31.3	34.8	67.8	63.4
St-Pierre-Miquelon..	50.5	47.1	49.1	52.6	79	85.6	9.5	9.3	64.7	66.4	29.3	30.9
Guadeloupe.....	»	48.4	»	48 7	»	97.4	»	0 9	»	72.9	»	24.8
Martinique......	51.3	49 9	43 4	45.6	89.2	86.7	7 8	9.5	70.2	68.3	25.6	27.5
Guyane.........	64.3	65.9	33.1	31.3	93	91.4	6.8	8.2	78.6	78.7	20	19.7
Calédonie.......	55.1	52.4	43.1	45.3	27.3	36.7	72.6	62.9	41.2	44.6	57.9	54.1
Tahiti	19.6	15.5	82.4	84.5	17.7	32	82.3	68	17.7	23.8	62.3	76 2

(1) Rapports Le Hérissé sur les budgets des colonies pour 1905 et 1906. — Il manque la part des colonies françaises (commerce de colonies à colonies).

M. Girault, qui fait, dans ses *Principes de législation*, la critique de la réforme de 1892, avance deux affirmations au moins contestables à la suite de deux remarques fort justes : « Ce n'est pas, dit-il, du commerce que nos colonies entretiennent avec les pays voisins, mais seulement de celui qu'elles peuvent avoir avec les autres nations européennes, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, qu'il peut y avoir à s'inquiéter.... Or les importations de ce genre (extra-européennes) constituent la très grosse partie des produits étrangers qui entrent dans nos colonies..... La question doit être ainsi précisée : quelles sont les marchandises que les colonies font venir des autres pays d'Europe et que nous aurions pu leur fournir ? Si on veut bien se placer à ce point de vue, on s'aperçoit que la concurrence anglaise ou allemande est surtout redoutable dans le pays de l'Ouest africain. Là, nos fabricants peuvent gagner beaucoup de terrain en luttant contre elle..... Dans les autres colonies notre commerce est à peu près ce qu'il peut être, étant donné leur situation géographique, leurs besoins et leurs ressources naturelles. C'est moins de l'éviction de nos concurrents que de l'augmentation absolue du chiffre d'affaires que font nos colonies que nous pouvons attendre un progrès sérieux de nos exportations..... On peut douter que l'application du tarif douanier métropolitain soit de nature à favoriser ce résultat (1). »

L'analyse des statistiques coloniales, même superficielle, suffit à montrer la double erreur. Sauf en Indo-Chine, dans l'Inde et à la côte des Somalis, il n'est pas vrai que le commerce étranger dans nos colonies soit surtout celui des pays voisins. Il n'est pas exact davantage que nous n'ayons pas à diminuer encore la part de nos concurrents anglais, allemands, américains, suisses, belges ou autres. Ce qu'on peut dire, c'est que les tarifs de 1892 ont eu tout le temps de produire leur plein effet. Leur influence a été particulièrement prépondérante en Indo-Chine et à Madagascar. Les progrès nouveaux il faut les attendre surtout de l'initiative et de l'intelligence de nos fabricants qui ont déjà largement contribué aux résultats acquis.

(1) T. II, 205-206, 220-221.

En effet, nos industriels, mis en état de lutter contre leurs concurrents étrangers, en ont profité pour s'efforcer de trouver une clientèle nouvelle dans nos possessions. Ils ont fait d'heureuses tentatives pour échapper au reproche que nos consuls ne cessaient de répéter dans leurs rapports depuis vingt ans, en essayant de connaître et de satisfaire les goûts des clients africains ou asiatiques. Nos tisseurs du Nord, des Vosges, du Lyonnais, ont fait preuve ainsi d'une initiative et d'une souplesse dont beaucoup ne les croyaient pas capables. Qu'ils persévèrent courageusement dans la même voie. Ne peut-on espérer qu'ils arrivent à se passer graduellement des tarifs qui pèsent lourdement sur le développement économique des colonies ?

A n'en juger que par l'exemple de nos colonies de l'Afrique occidentale où les traités ont empêché d'imposer des tarifs différentiels (1), cette attente serait quelque peu optimiste. En effet, pour les années 1893, 1898 et 1903, les importations de France y ont été respectivement de 6.675.000, 5.695.000 et 13.392.000 francs. Celles de l'étranger se sont élevées à 13.462.000, 23.529.000 et 31.759.000. Ainsi nos concurrents ont augmenté leurs ventes de 10 millions, puis de 8.230.000 francs, tandis que les nôtres diminuaient, pour gagner ensuite 7.697.000 francs. Il est vrai que l'existence de nombreuses et puissantes maisons anglaises et allemandes anciennement établies sur la côte occidentale crée aux concurrents une situation spéciale. Et puis les maisons françaises de la côte se sont-elles bien souciées de seconder les efforts de nos fabricants ? Malgré tout, sur ce terrain défavorable, ceux-ci ont lutté sans trop de désavantage dans la dernière période. Leurs premiers efforts n'ont pas été infructueux et ces résultats acquis sont du plus heureux présage.

Il serait bien à souhaiter que les progrès de notre industrie permissent de rendre moins forte la protection qui lui est accordée. Nos colonies en effet se plaignent amèrement du régime douanier qui leur est imposé dans l'intérêt de la métropole. Tandis

(1) Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Congo.

que les droits élevés renchérissent sensiblement le prix de la vie et des établissements de toutes sortes, elles soutiennent qu'elles n'ont pas obtenu une compensation suffisante dans les avantages donnés à leurs produits à leur entrée en France. La détaxe de 50 o/o accordée à leurs denrées coloniales paraîtrait à première vue devoir leur donner une supériorité incontestée sur celles de l'étranger. Mais il ne faut pas oublier combien les essais de cultures nouvelles dans les pays tropicaux sont longs et coûteux. Des pays en pleine production comme le Brésil pour le café, l'Amérique centrale pour la vanille et le cacao, les Etats-Unis pour le coton, Java pour le sucre, le tabac, sont armés puissamment pour tuer à sa naissance une concurrence nouvelle. Si aux résistances du sol, du climat, à la pénurie de la main-d'œuvre, viennent s'ajouter les difficultés de la concurrence, nos colons risquent de se décourager et l'on pourra attendre longtemps pour nos possessions l'*âge de l'agriculture*. Atténuer la force de celle-ci ne suffit donc pas, il faut la supprimer; telle est la thèse des colons qui réclament avec instance la franchise complète de leurs produits à leur entrée en France. Les protectionnistes demanderaient au moins en retour le maintien des tarifs qui les protègent; ce serait un pas plus marqué vers l'ancien *pacte colonial* tant honni par les économistes du début du XIXe siècle. Le mot n'effraie plus; il a même été prononcé avec faveur.

Mais deux objections sont faites aux prétentions des colons : l'admission en franchise des produits coloniaux et leur substitution graduelle aux produits étrangers, qui paient actuellement de pleins droits, causeraient un double déficit croissant dans nos finances. Le jour où nos colonies nous fourniraient tout notre café, ce serait une perte de plus de 100 millions pour le Trésor! L'objection n'est pas très forte, car il s'agirait d'instituer un régime temporaire. Les primes indirectes accordées aux produits coloniaux par la détaxe pourraient décroître proportionnellement à l'accroissement de leur importation, jusqu'au moment où l'importance de celle-ci, attestant que les colons seraient sortis des difficultés des débuts, déciderait leur complète suppression.

L'autre difficulté, c'est la répression de la fraude. Comment distinguer à la douane les produits véritablement originaires des colonies ? Question d'organisation qu'il n'est pas possible de considérer comme insoluble.

M. Girault, tout en reconnaissant que le régime douanier subi actuellement par nos colonies est injuste, ne croit pas qu'on puisse donner suite à leurs revendications. Il propose l'abandon pur et simple du régime de 1892 et le retour à l'autonomie douanière. Si c'est là la solution logique, a-t-elle plus de chances d'être acceptée ? Elle risquerait de nuire aux industries de la métropole, sans satisfaire pleinement les intérêts de l'agriculture coloniale. Le Congrès colonial de 1904, qui avait émis un vœu en faveur de la détaxe des produits coloniaux, a adopté, à l'unanimité aussi, le suivant : « Que les gouvernements locaux, dans la fixation des droits de sortie, exonèrent complètement les produits de l'agriculture. » Quelquefois, en effet, par raison fiscale, les douanes des colonies ne sont pas plus favorables à l'essor agricole que celles de la métropole.

Le tableau ci-dessous montre quel marché pourraient trouver en France les produits coloniaux et, en même temps, combien faibles ont été jusqu'ici les résultats des plantations (1). On y voit que, de 1898 à 1903, les importations étrangères ont gagné 262.315.000 francs, celles des colonies 51.170.000. Le résultat n'est pas très brillant encore qu'on puisse remarquer que le progrès des colonies françaises a été proportionnellement plus accentué. Quelques-uns de leurs produits tels que les fibres de coco, les graines oléagineuses, le caoutchouc, les bois exotiques, le liège, les phosphates, parmi les matières premières, le café, le thé, la vanille, peuvent être cités comme des exemples de gains récents ou de promesses pour l'avenir. D'autres sont malheureusement en recul comme les tabacs, le riz, le cacao.

(1) Cf. Daniel Zolla. *Les importations des produits coloniaux en France*. Rev. polit. et parlem., 10 mai 1905, p. 368-381.

Produits exotiques importés en France (commerce spécial)

(Milliers de francs)

	1898		1903	
	de l'Etranger	des Colonies	de l'Etranger	des Colonies
Laines	398.084	8.452	370.426	8.732
Soie grège	200.445	111	239 524	154
Coton	166.186	2	337.524	14
Jute brut	32.822	»	28.552	9
Ramie	303	1.3	911	12
Phormium tenax, abaca, autres filaments	3.785	1.597	10.758	1.815
Fibres de coco	4.012	5	50	6.042
Joncs, sparte	. 2.158	1.712	3.190	453
Indigo	8.043	34	2.756	90
Noix de galle	5.600	4	4.845	0.6
Safran	3.722	33	4.718	»
Cachou	2.956	2	1.770	»
Cochenille	1.026	0.2	1.049	0.3
Graines et fruits oléagineux	120.802	17.042	179.278	42.939
Caoutchouc et gutta	30.980	1.741	43.248	11.515
Tabacs en feuilles	25.114	2.384	27.708	1.846
Bois exotiques	18.032	1.738	17.022	2.732
Liège brut	1.550	2.264	1.273	3.353
Phosphates naturels	3.649	2.826	5.008	5.999
Espèces médicinales	13.637	611	12.192	636
Résines et gommes	6.915	4.990	9.979	4.445
Café	105.923	1.274	110.970	1.781
Sucres	831	29.891	217	31.097
Cacao	30.792	1.829	34.118	1.764
Riz	1.922	15.767	5.347	15.532
Thé	3.166	49	2.781	637
Poivre, piment, vanille, cannelle, girofle	2.416	4.017	1.972	7.950
Total	1.194.871	98.378	1 457.186	149.548

(Tableaux du commerce de la France).

Navigation coloniale. — Jusqu'à ces dernières années, le mouvement maritime, nécessité par l'ensemble de ces échanges, n'était pas suffisamment avantageux pour la métropole. Les marines étrangères prélevaient la plus grosse part des bénéfices des transports. M. Le Myre de Vilers signalait encore, dans son rapport sur le budget de 1901, une perte pour notre pavillon de 100.000 tonneaux dans la navigation entre la France, ses colonies et pays de protectorat.

Autant que les statistiques coloniales permettent de l'établir, on trouvera dans les deux tableaux ci-dessous la situation des marines concurrentes à trois dates successives et leur rôle dans chacune de nos colonies en 1903.

Mouvement comparé de la Navigation dans les Colonies françaises
(sans l'Algérie et la Tunisie)

ANNÉES	NAVIRES FRANÇAIS			NAVIRES ÉTRANGERS		
	NOMBRE	TONNAGE	VALEUR des Marchandises (1)	NOMBRE	TONNAGE	VALEUR des Marchandises (1)
		milliers de tx.	milliers de fr.		milliers de tx.	milliers de fr.
1885.........	3.995	1.720	167.571	11.491	2.412	99.340
1891.........	4.233	3.239	130.289	8.340	3.144	98.073
1903.........	14.275	7.107	588 907	13.967	6.388	333.248
1903 (2)......	23.121	13.797	?	36.624	12.579	?

(1) Les chiffres de la valeur des marchandises manquent en 1885 pour l'Indo-Chine et la Nouvelle-Calédonie; en 1891 pour l'Indo-Chine, la Réunion, Diégo-Suarez.
(2) Avec l'Algérie et la Tunisie.

Mouvement Général de la Navigation dans les Colonies françaises en 1903 (Entrées et sorties réunies)

	NAVIRES FRANÇAIS				NAVIRES ETRANGERS			
	Nombre	Tonnage	Marchandises débarquées et embarquées — Tonnage	Marchandises débarquées et embarquées — Valeur	Nombre	Tonnage	Marchandises débarquées et embarquées — Tonnage	Marchandises débarquées et embarquées — Valeur
		milliers de tonneaux	milliers de tonnes	milliers de francs		milliers de tonneaux	milliers de tonnes	milliers de francs
Algérie	5.043	3.832	»	»	3.398	2.893	»	»
Tunisie	3.803	2.858	455	»	19.259	3.298	758	»
Sénégal	536	729	154	48.243	447	453	159	44.537
Guinée.....	157	205	19	?	815	406	31	?
Côte-d'Ivoire.	609	746	172	5.692	1.239	1.876	460	13.948
Dahomey ..	312	408	18	5.303	577	626	33	15.407
Congo......	61	93	12	5.479	86	134	9	3.195
Réunion....	151	105	?	?	54	71	?	?
Madagascar	8.753	2.077	160	71.139	5.179	365	49	16.680
Mayotte....	332	300	5	2.822	29	15	0.5	208
Côte des Somalis..	344	589	30	11.031	2 450	232	51	6.104
Inde	58	?	7	8.798	838	?	130	28 990
Indo-Chine.	656	909	?	357.681	1.094	1.111	?	147.288
St-Pierre-Miquelon	1.006	135	?	?	1.796	55	?	?
Guadeloupe	420	236	33	13.625	483	372	92	21.913
Martinique.	525	285	?	20.227	486	405	?	15.266
Guyane	138	52	?	18 539	342	60	?	8.725
Calédonie ..	194	221	132	19.385	79	87	36	3.250
Etab. fr. de l'Oc .	22	158	?	943	72	118	?	7.717

On voit que le tonnage des bâtiments français qui visitent nos colonies n'a cessé de s'accroître plus rapidement que celui des bâtiments étrangers. La proportion s'est élevée successivement de 41,6 à 50,7 et à 52,6 o/o. Cela n'a rien d'étonnant puisque nous avons multiplié depuis vingt ans les lignes postales subventionnées desservies par des navires d'un fort tonnage. Mais les chargements ont été enlevés dans des proportions de plus en plus fortes par les bâtiments étrangers. A ne considérer que la valeur de ces chargements, la part du pavillon français est tombée de 62,7 à 57 o/o de 1885 à 1891. Depuis, elle s'est relevée à 63,8, chiffre plus satisfaisant. Néanmoins, la comparaison avec les chiffres du tonnage des navires montre bien que l'importance des frets n'a pas augmenté proportionnellement aux sacrifices faits pour créer de nouvelles lignes de vapeurs. En 1885, la valeur des marchandises transportées s'élevait à 97.000 francs pour mille tonneaux de jauge ; elle est tombée à 83.000 en 1903; pour les pavillons étrangers, la proportion a monté, au contraire, de 41.000 à 52.000 francs.

La situation n'est même pas aussi favorable au pavillon français si, au lieu des valeurs des chargements, on considère leur poids qui, seul, peut donner une idée plus juste de la valeur des frets enlevés par les pavillons concurrents. En effet, tandis que ceux-ci chargeaient ou déchargeaient 1.050.000 tonnes métriques en 1903, les navires français n'en prenaient ou n'en laissaient que 742.000. Nos armateurs ou nos compagnies ne gardaient à leur actif que 41,4 o/o du trafic total.

De nombreuses lignes postales subventionnées unissent la métropole à ses colonies ; pourtant, les compagnies étrangères arrivent à offrir aux chargeurs des avantages égaux, sinon supérieurs, pour des prix moins élevés. « Tous les Africains, déclare M. Le Hérissé dans son rapport de 1904, constatent les progrès réalisés chaque jour par les compagnies étrangères dont les tarifs sont moins élevés que ceux des compagnies françaises et dont les bateaux sont devenus plus confortables et plus rapides. Nos commerçants rencontrent, d'ailleurs, plus de complaisance et de

facilités auprès de ces compagnies et sont amenés à leur donner la préférence ».

A quoi attribuer cette infériorité et quels sont les remèdes? Ce n'est là qu'un des aspects du problème plus grave et plus général posé par le marasme de notre marine marchande.

Cependant, il y a des causes d'infériorité spéciales qui empêchent cette même marine de se développer dans les colonies elles-mêmes et de prendre pour elle les profits du grand cabotage intercolonial. Telle, par exemple, la réglementation défavorable qui régit la composition de nos équipages dans l'océan Indien. Après M. Jules Charles-Roux et bien d'autres, M. Le Myre de Vilers, rapporteur du budget de 1901, avait fait ressortir l'influence de celle-ci. M. Le Hérissé, rapporteur de celui de 1906, montre comment la loi de 1902 (1) n'a pas favorisé sous ce rapport notre pavillon, comme on l'avait cru; il énumère d'autres desiderata au sujet des facilités à donner aux navires ayant leur port d'attache aux colonies pour leur francisation et pour leur participation aux primes. Nos grandes compagnies, qu'on a pu accuser d'abuser de leurs subventions et de leur monopole de fait pour majorer leurs frets, ont fait, il faut le reconnaître, d'intelligents efforts, tels que l'organisation de la nouvelle ligne de cargo-boats des Messageries Maritimes qui dessert l'Indo-Chine en partant d'Anvers. Espérons que la loi sur la marine marchande, que le Parlement est en train d'élaborer, suscitera de nouvelles initiatives. Grâce à elle, les faibles progrès constatés ces dernières années pourront être le début d'une ère nouvelle pour l'activité de notre marine aux colonies.

III. — L'ADMINISTRATION

Organisation générale. — Notre domaine colonial vient à peine d'être constitué; la pacification et l'occupation définitives ne sont même pas terminées. Aussi, certaines parties ont-elles

(1) *La marine marchande aux colonies*, p. 299-310.

reçu des organisations provisoires que nous nous efforçons peu à peu de transformer pour les mieux adapter aux besoins des pays et des populations. Cinq grands faits ont marqué les dernières années. L'Union indo-chinoise créée en 1888 a été rendue beaucoup plus forte et son fonctionnement a été régularisé par MM. Doumer et Beau. Après une série de tâtonnements bien compréhensibles, l'Afrique occidentale vient de recevoir, par le décret du 18 octobre 1904, une organisation, qui n'a évidemment rien de définitif dans le bassin du Niger, mais qui suffira sans doute pendant un certain nombre d'années aux besoins de la colonisation dans ces régions. L'autorité plus grande donnée au gouverneur-général, nanti d'un budget spécial bien doté, est destinée à assurer l'unité de direction aux cinq colonies confiées à des lieutenants-gouverneurs et aux deux territoires dépendant plus étroitement des bureaux de Dakar. Dans l'esprit du décret, l'organisation nouvelle doit être assez souple pour que la centralisation exercée de Dakar laisse place à une grande autonomie et ne nuise pas à l'initiative des administrations locales.

Les divisions du Congo ont été aussi plusieurs fois remaniées. C'est dans le même esprit qu'ont été rendus les décrets du 29 décembre 1903 et du 15 février 1906 qui créent une situation encore provisoire. Conformément aux tendances actuelles, il est probable que le Congo formera d'ici peu un grand gouvernement général analogue à celui de l'Afrique occidentale. Ainsi, la plus grande partie de notre domaine africain sera sous la haute direction de trois hommes.

A Madagascar notre administration effectuée a été étendue à toute l'île depuis 1903. L'administration civile substituée aux cercles militaires s'est étendue progressivement. La nomination d'un gouverneur civil va sans doute hâter ce mouvement qu'il serait dangereux de vouloir trop précipiter. Enfin une organisation spéciale a été donnée aux territoires du sud de l'Algérie. Une autonomie plus grande permet plus de rapidité et d'efficacité d'action au commandant de nos troupes, là où l'imprévu des évènements exige la plus grande promptitude, sinon la soudaineté dans les décisions.

On a fait du bruit depuis quelque temps autour du rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies (1), qui a été réclamé, pour la première, depuis 1899. En 1903, 1904 et 1905, la commission du budget l'a demandé. Il est temps, dit-on, de mettre fin à une bizarrerie administrative qui, pour la solution de certains problèmes africains, exige le concours de trois de nos ministères. La concentration de tous nos intérêts coloniaux dans un seul, l'unité de direction nécessaire pour notre politique africaine paraissent des avantages sérieux.

Pourtant le changement rencontre de vigoureux adversaires. Ce que les uns appellent réforme paraît à d'autres mesure prématurée ou même dangereuse. Ceux-ci y voient par exemple une menace pour le protectorat tunisien et une manifestation de notre manie d'unification et de centralisation. Il est certain que le rattachement a été réclamé, pour la Tunisie, à la suite d'une vive campagne menée contre le protectorat, et il serait fâcheux qu'en le décidant le Gouvernement parût condamner un régime qui, en dépit de critiques en partie justes, a donné à ce pays une prospérité indéniable. Mais, au moment où la politique d'association incline le ministère des Colonies à appliquer, dans toute leur intégrité, les principes du protectorat dans les pays indo-chinois où on s'en était écarté, pourquoi la haute direction de ce ministère serait-elle marquée en Tunisie par le reniement de ces principes? Rattachement et protectorat ne sont nullement contradictoires.

« Le problème colonial, a écrit récemment M. Girault, se pose en Berbérie dans des conditions si particulières que, au point de vue pratique, méconnaître cette distinction traditionnelle ce ne serait pas simplifier, mais confondre. » C'est là une autre objection non moins juste à laquelle il n'est pourtant pas difficile de répondre. M. Jonnart, récemment interviewé sur ce sujet, évitait habilement de se prononcer, mais réclamait instamment la

(1) Voir, par exemple : A. Duchêne. *Le ministère de l'Algérie et des Colonies*. Revue de Paris, 1er mars 190[illegible]. — Thomson. *L'Algérie au ministère des Colonies*. Revue politique et parlementaire, 10 décembre 1904. — Le Hérissé. *Rapports sur le budget des colonies pour 1905 et 1906*, p. 9-13 et 80. — Louis Tarcenay. *La Tunisie au début de 1905*, (Correspondant, 10 janvier 1905).

création d'une direction de l'Algérie, soit au ministère des Colonies, soit à l'Intérieur. Voilà le moyen de « simplifier sans confondre ». Qu'on crée au ministère des Colonies de grandes directions correspondant aux principaux groupes de nos possessions. Le congrès colonial de 1904, qui s'est prononcé en faveur de l'unification, a émis le vœu qu'il fût créé à Paris, auprès du ministère de l'Algérie des colonies et des protectorats, un conseil colonial consultatif par chaque groupe de possessions, qui serait obligatoirement et régulièrement consulté sur toutes les réformes et devrait être composé, pour les deux tiers, de membres ayant vécu ou ayant rempli des fonctions dans ces colonies. Ce serait une imitation du Conseil métropolitain de l'Inde. L'idée est intéressante, mais serait-elle chez nous d'application facile ? La question du rattachement est malheureusement de celles où les intérêts et les rivalités de personnes et de corps viennent compliquer et retarder la solution de problèmes fort délicats déjà par eux-mêmes.

Méthodes administratives. — Nous avons commencé à modifier nos méthodes d'administration si inutilement critiquées pendant longtemps. Le changement n'est peut-être encore guère sensible ; même, beaucoup d'errements continuent, mais on fait montre tout au moins d'idées nouvelles.

La politique d'association étant à la mode, le régime du protectorat est tout à fait revenu en faveur. Supprimé à Madagascar, nominalement maintenu en Indo-Chine, mais en réalité profondément atteint par des empiètements successifs de l'administration directe, il n'existait pleinement dans tout notre empire qu'en Tunisie où il n'était même pas à l'abri des attaques. En 1902 M. Chailley écrivait : « On peut dire que le monde colonial ne fait aucune différence entre nos diverses possessions et que tout protectorat institué par la diplomatie est menacé par l'administration, que soutient l'opinion, d'être transformé en colonie gouvernée à la française. Ainsi le veut la théorie du bloc. »

Cependant la force des choses est si grande, qu'en dépit des

influences dominantes, le protectorat tenait encore dans notre administration une plus grande place qu'il ne semblait au premier abord. Le même auteur le reconnaissait lui-même : « La politique indigène spéciale que réclament nos possessions va-t-elle donc succomber ? Non. Et voici le progrès qui marque les dix dernières années. Même là où le protectorat n'a pas été nominalement maintenu, on continue encore à faire de la politique et de l'administration de protectorat. Les districts du Sénégal qui avaient été imprudemment annexés sont, à partir de 1890, désannexés et l'on y répudie les lois françaises et les formes de la justice française. A Madagascar, le grand gouverneur qu'est le général Gallieni, auteur de l'annexion, fait encore de la politique de protectorat » (1).

La faillite du protectorat n'était donc pas complète, mais il traversait une crise dangereuse. Les incertitudes de notre politique ont heureusement cessé. Il suffira de restaurer ce qui n'avait pas été entièrement détruit. M. Beau et ses collaborateurs s'y emploient activement en Indo-Chine. Le Gouverneur général actuel ne manque pas une occasion de témoigner sa déférence pour les mandarins, pour les institutions et pour les mœurs indigènes.

Il y a une heureuse tendance à laisser aux Annamites une part plus grande dans l'administration. On fait valoir les avantages multiples qu'il y aurait à réserver aux jeunes Indo-chinois élevés dans nos écoles quantité d'emplois subalternes qui ne conviennent pas à la dignité des Européens. De notables indigènes sont membres du Conseil colonial de la Cochinchine et siègent comme assesseurs dans les cours criminelles de la colonie. En vertu d'un décret tout récent, celle de Hanoï comprendra aussi, à partir de 1906, deux assesseurs indigènes pour le jugement des affaires criminelles intéressant des Annamites. Dans d'autres colonies comme Madagascar ou l'Afrique occidentale, il n'est même pas besoin de réagir; il suffit de donner plus d'extension à un système

(1) *Dix années de politique coloniale*. p. 4-5, 55.

déjà heureusement employé. Qu'on relise les circulaires et les discours récents des Gouverneurs de nos grandes possessions peuplées d'indigènes d'une civilisation relativement avancée, on les trouvera tous inspirés des idées nouvelles.

C'est le même courant, contraire à l'ancienne politique d'assimilation, qui nous a poussés à relâcher enfin les liens de cette centralisation excessive, rendue plus étroite par tous les gouvernements qui se sont succédé en France. On a fait remarquer, en 1900, qu'il y avait à notre ministère des Colonies 231 fonctionnaires, tandis que 79 suffisaient au Colonial office anglais. En 1901, M. Bienvenu Martin se plaignait encore dans son rapport sur le budget du « rôle effacé qui, dans la plupart de nos possessions, est réservé au Gouverneur », rôle peu fait pour exciter son zèle ou provoquer son initiative. « Le pouvoir central, encombré d'affaires, ajoutait-il justement, fait attendre trop longtemps les solutions et il n'est pas toujours à même de discerner les mesures à prendre. Il y a une tendance très marquée à uniformiser les procédés et les règlements ». Cependant, depuis le décret du 31 décembre 1896, l'évolution des idées avait fait renoncer en Algérie au fameux système des rattachements. De 1898 à 1901, les nominations successives de MM. Lafferrière, Jonnart et Revoil, avaient été marquées par de nouveaux accroissements des pouvoirs du chef de la colonie. L'autonomie financière, créée par la loi du 19 décembre 1900, et l'institution des *délégations* ont été d'autres progrès dans la voie de la décentralisation. Aujourd'hui nos Gouverneurs généraux de l'Algérie, de l'Indo-Chine, de Madagascar, de l'Afrique occidentale, n'ont plus à se plaindre de l'insuffisance de leurs pouvoirs.

De bons esprits pensent même qu'on les a exagérés, d'autant plus que nos colonies manquent d'institutions qui seraient des garanties pour la métropole, les colons et les indigènes. « Le Gouverneur d'une colonie, dit M. Chailley, y est tout puissant : il peut y faire ce qui lui plaît et peut y introduire sa politique à lui, qui sera la négation de la politique de ses prédécesseurs ; il peut négliger les conseils, mépriser les plaintes, enfreindre les ordres,

bouleverser tout et tout remanier à sa guise. Il n'y a dans la colonie rien, ni personne, qui puisse s'opposer à son caprice omnipotent et il faudra à la métropole six mois pour savoir ce qui se passe, demander des explications et faire prévaloir sa volonté. Des institutions pareraient à ce danger » (1). A propos des Gouverneurs généraux, on a prononcé les noms de vice-rois et de proconsuls. On a dénoncé la faiblesse ou l'abdication du ministère à leur égard.

Il est évident que, comme contre-poids à des Gouverneurs puissants, il faut des ministres capables de faire sentir l'autorité de la métropole et d'excercer son contrôle. Il faut que les Gouverneurs sentent, tout loin qu'ils sont de la métropole, qu'ils encourraient une lourde responsabilité, dangereuse pour eux, s'ils abusaient de leur pouvoir et de leur éloignement. Il faut, tout d'abord, les choisir avec le plus grand soin et accorder le moins d'influence possible aux intrigues et aux combinaisons politiques qui laissent peu de chance d'arriver aux plus capables et aux plus intègres. Mais, quelles que soient les difficultés et les dangers, le système des pouvoirs forts est bon en principe. Comme le demandait M. Le Myre de Vilers, en 1900, il faut souhaiter qu'il soit appliqué à nos anciennes colonies « où le Gouverneur, en présence des conflits de service à service, est souvent sans autorité ». Sachons échapper à la tyrannie du soupçon, fléau des démocraties autant que des monarchies absolues. Les défiances de la métropole et l'impuissance voulue de ses représentants n'ont jamais produit dans les colonies rien de grand ni d'utile. Pouvoirs forts, responsabilité sérieuse, bons choix, voilà, semble-t-il, trois éléments inséparables d'un bon gouvernement.

On a exprimé aussi la crainte que les méfaits de la centralisation n'aient pas été supprimés mais simplement déplacés. Le cabinet des gouverneurs généraux remplacerait celui du ministre avec l'éloignement en moins ; ce serait un mince progrès. Tel n'est pas l'esprit de la nouvelle organisation : il est entendu que

(1) Op. cit., page 137.

chacune des colonies d'un gouvernement général doit conserver la plus large autonomie. Le Gouverneur général doit se préoccuper beaucoup plus de gouverner que d'administrer. Il faut aller plus loin encore. Des lieutenants-gouverneurs, des résidents supérieurs aux simples administrateurs, il faut qu'à tous les degrés de l'échelle les détenteurs de l'autorité jouissent de la plus grande initiative et soient disposés à en user. Voilà le système appliqué aux *civilians* de l'Inde ; c'est par là, peut-être, que l'administration anglaise est le plus intéressante et efficace. Puisque nous nous décidons à imiter nos voisins, sachons le faire avec discernement et complètement. M. Doumergue, ministre des Colonies, disait à la séance de clôture du Congrès colonial de 1904 : « Il faut lutter contre cette mentalité bien française qui fit de nous le peuple centralisateur par excellence. Et nous sommes, vous êtes d'avis que l'organisation administrative des colonies doit être le moins centralisée qu'il se pourra ».

Dans les instructions données récemment à M. Augagneur, le nouveau gouverneur-général, M. Clémentel l'invitait à donner aux provinces de Madagascar une plus large autonomie en ajoutant qu'il attachait le plus grand prix à la réalisation de cette réforme. Souhaitons que tel soit pour longtemps le mot d'ordre de nos ministres et telle la ligne de conduite de leurs bureaux.

Personnel colonial. — Les méthodes administratives ne valent que par ceux qui les appliquent. Le recrutement de nos fonctionnaires coloniaux a malheureusement laissé longtemps à désirer. La rapidité de nos conquêtes nous avait pris au dépourvu ; la nouveauté de la tâche empêchait d'avoir des gens préparés à la remplir. De plus, l'opinion n'était pas favorable aux colonies; aussi, malgré les avantages pécuniaires, les places n'y attiraient pas de multiples candidats comme celles de la métropole. Le recrutement se fit au hasard ; on n'eut pas que des gens inexpérimentés : « il suffisait, a dit un ministre, qu'un fonctionnaire fût incapable ou taré pour qu'on lui vît un avenir aux colonies. » Or, il est superflu d'expliquer que la tâche d'un fonctionnaire exige aux

colonies beaucoup plus de connaissances diverses, d'intelligence, de tact et d'initiative. Aux prises avec les difficultés du pays et des populations, si différentes de celles de la métropole, il exerce des pouvoirs beaucoup plus grands sur un rayon beaucoup plus étendu ; il n'a pas qu'à suivre des traditions, à s'endormir sur le mol oreiller de la routine : il doit transformer et créer, sans rien brusquer, sans heurter les préjugés ni les coutumes. Bref, un fonctionnaire colonial devrait être un homme d'élite.

Le recrutement de notre personnel a été heureusement amélioré et réglementé par une série de progrès successifs. Le fait capital a été le rôle grandissant de l'Ecole coloniale, de création déjà assez ancienne puisqu'elle remonte à 1886. Ses débuts avaient été modestes et son caractère a été complètement transformé. Elle était destinée d'abord à recevoir de jeunes Cambodgiens ou autres indigènes ; ce n'est qu'en 1890 que commença à fonctionner la section française destinée à former des administrateurs coloniaux. En 1894, le prestige de l'École et le niveau de ses élèves ont été haussés par l'institution d'un concours d'entrée. En 1896, son programme a été mieux défini par l'institution de quatre sections administratives : sections africaine, indo-chinoise, du commissariat, de l'administration pénitentiaire. Un décret de 1899 a créé un conseil de perfectionnement de l'École ; enfin, en 1902, les conditions du concours d'entrée et de l'obtention du diplôme de sortie ont été rendues plus difficiles. De plus, l'accroissement de ses ressources a assuré à l'École une existence plus large : de 98.000 francs la subvention qui lui est allouée sur le budget des colonies a été portée en 1903 à 135.000, chiffre maintenu jusqu'en 1906. Cette subvention est fournie, pour la plus grande partie, par des colonies : 89.000 francs par l'Indo-Chine, 10.000 par l'Afrique occidentale, 6.000 par Madagascar et 2.000 pour le Congo. Tous ces efforts n'ont pas été perdus. L'École coloniale, assurée de vivre, jouit d'un prestige grandissant. Elle attire des jeunes gens de valeur ; malgré quelques critiques faites à son enseignement, qui s'est lui-même perfectionné, elle a formé déjà tout un noyau de jeunes fonctionnaires qui nous font

honneur. La France est allée tout d'un coup plus loin que l'Angleterre qui ne possède pas d'institution analogue.

Quelque satisfaisants que soient les résultats, nous ne devons pas nous en contenter. Il faudrait que l'école coloniale devînt une de nos écoles spéciales recherchée à l'égal des écoles Polytechnique, Centrale, Saint-Cyr ou Navale. Elle n'est pas suffisamment connue et appréciée encore des élèves de notre enseignement secondaire en quête de carrières. M. Dubief, rapporteur du budget de 1904, demandait avec raison qu'il y eût dans nos lycées un enseignement préparatoire à l'école coloniale comme aux autres écoles spéciales. L'essai pourrait, au moins, être tenté dans quelques uns de nos grands lycées, particulièrement dans nos grands ports. On a même pu craindre un moment pour l'existence de l'école qui traversa une crise inquiétante en 1903 : pour 35 places mises au concours il ne s'était présenté que 45 candidats, et le niveau était si peu relevé qu'on n'avait pu en recevoir que 14. Heureusement que le concours de 1904 fut beaucoup plus satisfaisant : les 22 places offertes attirèrent 68 candidats dont les 22 premiers furent jugés dignes d'être admis.

Plus heureusement encore on s'est rendu compte des causes qui avaient failli amener la grève des candidats. C'est que l'école prépare des fonctionnaires coloniaux, mais les postes vacants aux colonies ne sont pas expressément réservés aux élèves munis du diplôme de sortie. Le décret du 13 septembre 1899, qui a organisé le personnel des services civils de l'Indo-Chine, celui du 6 avril 1900, qui réglemente le recrutement des administrateurs coloniaux de notre domaine africain, font mention des diplômés de l'École coloniale, mais permettent de nommer aux colonies diverses catégories de fonctionnaires de la métropole ou d'officiers. Les influences politiques et les intrigues aidant, ces deux décrets ont été assez élastiques pour permettre une série de nominations décourageantes.

Dans un rapport de 1904 le directeur, M. Aymonier, constatait que le contrat tacite qui liait l'Etat était constamment violé en Indo-Chine où, depuis 1900, l'École coloniale avait perdu 26 à 27 des

places sur lesquelles elle devait légitimement compter. Pourquoi des jeunes gens instruits s'astreindraient-ils à préparer un concours et à suivre plusieurs années de cours spéciaux si de jeunes sous-préfets, ou d'autres fonctionnaires sans aucune préparation, leur sont préférés ? La commission du budget insistait depuis plusieurs années sur le danger de ces complaisances gouvernementales.

Les deux tableaux suivants montrent les résultats obtenus par l'École coloniale depuis sa fondation :

Nombre d'élèves

	Admis	Diplômés	Pourvus d'emplois	Éliminés
Avant octobre 1896	399	206	204	193
De novembre 1896 à octobre 1905.	279	177	177	50
Totaux	678	383	381	243

Emplois attribués

	Avant octobre 1896	Octobre 1896-1905	Totaux
Administration centrale du ministère	10	8	18
Commissariat colonial	91	30	121
Magistrature coloniale	10	2	12
Carrières indo-chinoises	58	59	117
Carrières africaines	23	68	91
Administration pénitentiaire	5	»	5
Secrétariats généraux	1	1	2
Diverses carrières	6	2	8
Totaux	204	170	374

Rapport Le Hérissé pour 1906.

En somme tous les élèves diplômés de l'École, sauf deux, ont été pourvus d'emplois. Mais, si on pouvait placer en regard le tableau de tous les fonctionnaires nouveaux envoyés aux colonies depuis 1889, on serait frappé de leur nombre beaucoup plus élevé et on serait amené à regretter que l'influence heureuse de notre nouvelle école spéciale ne s'exerce que dans une mesure encore bien faible.

Un récent décret du 29 juin 1905 exclut des fonctions d'administrateurs coloniaux les fonctionnaires métropolitains autres que ceux de l'administration centrale des colonies ; cette réforme

aurait dû être étendue aussi aux Services civils de l'Indo-Chine. Un autre décret du 10 décembre 1905 donne une nouvelle satisfaction. Les explorateurs, fonctionnaires des administrations coloniales, officiers des troupes coloniales qui voudront entrer dans le corps des administrateurs, devront suivre pendant un an les cours de l'École coloniale. D'autre part, la moitié des emplois vacants de la dernière classe des administrateurs est réservée aux élèves-administrateurs qui, eux-mêmes, se recrutent par moitié parmi des candidats munis de certains diplômes ou sortis de certaines écoles, à la suite d'un concours spécial. En définitive l'École coloniale, à laquelle est réservé un quart seulement des postes africains, pourrait ambitionner davantage, mais le décret de décembre 1905 est pour elle une première garantie (1). Il l'est plus encore pour le bon recrutement des administrateurs puisqu'aucun ne peut désormais aller aux colonies sans avoir subi une préparation spéciale.

Les récents scandales coloniaux ont fait introduire dans ce décret une autre précaution excellente. Désormais les élèves-administrateurs, provenant soit de l'École coloniale, soit du concours spécial, sont astreints à faire un an de stage dans une colonie dépendant d'un gouverneur général ou d'un commissaire général ; ils sont placés en sous ordre et ne doivent en aucune circonstance exercer, même temporairement, les fonctions d'administrateur. Au bout d'un an ils peuvent être nommés administrateurs-adjoints, ou bien être soumis à un nouveau stage d'un an, ou bien, exceptionnellement, en cas d'inaptitude notoire, être immédiatement licenciés Ce licenciement peut être prononcé à la suite de la deuxième année. Il faut que cette menace ne reste pas purement théorique. Ainsi, le décret de 1905 assurera la préparation pratique et technique de nos fonctionnaires déjà

(1) M. Clémentel a adressé presque en même temps au gouverneur général de l'Indo-Chine une circulaire où il montre la nécessité du bon recrutement des fonctionnaires et où il met en lumière les garanties offertes par la préparation donnée à l'École coloniale. Ainsi le gouvernement paraît bien décidé à renoncer à des errements qui se sont perpétués jusqu'en 1905. V. Quinz. colon., 25 janvier 1905 : *Instructions ministérielles, actes et paroles*, p. 36-37.

munis d'une bonne instruction théorique. C'est une nouvelle et excellente application du système des Anglais dans l'Inde. On a dit qu'un stage d'un an était bien insuffisant pour de tout jeunes gens nouveaux venus aux colonies ; mais les fonctions d'administrateurs-adjoints devraient être considérées comme la continuation d'un stage devenu seulement plus actif.

Puisqu'on est entré dans la voie des réformes, il resterait à fixer les règles du recrutement des postes élevés. Sans doute les ministres sont à peu près aussi libres pour le choix des préfets que pour celui des gouverneurs de colonies ; encore n'arrive t-on guère à la tête d'un département qu'en suivant une certaine filière. Pour les colonies, les traditions même ne gênent pas l'arbitraire du gouvernement et la politique a parfois inspiré des choix fantaisistes. Déjà, symptôme heureux, on a protesté contre l'absence des règles pour la nomination des secrétaires-généraux, appelés à l'occasion à remplacer les gouverneurs. Ces protestations ont été suivies d'effet puisqu'un décret de janvier 1906 ne permet plus de les choisir que parmi certaines catégories de fonctionnaires du ministère des Colonies ou des administrations coloniales, parmi les officiers supérieurs des troupes coloniales ou les Français ayant rempli des missions rétribuées aux colonies.

Si nous commençons à avoir une pléiade de bons administrateurs, le recrutement de la magistrature laissait jusqu'ici bien à désirer. Aucune préparation spéciale n'était prévue pour les futurs magistrats, bien que leur tâche fût particulièrement délicate. Un décret du 7 avril 1905 vient de combler cette lacune en créant à l'École coloniale une section nouvelle. Enfin on a signalé souvent un autre inconvénient, le choix du personnel des travaux publics laissé au hasard. Trop fréquemment il a fallu faire appel à des hommes dont les connaissances n'étaient pas à la hauteur du dévouement pour dresser des plans ou diriger d'importants travaux. Ou bien on a eu recours à nos officiers du génie ou d'artillerie, détournés de leurs véritables attributions. C'est dans le même ordre d'idées que le congrès colonial de 1904

émettait à l'unanimité le vœu suivant : « Que les gouvernements généraux des colonies organisent un service permanent d'ingénieurs coloniaux des mines dépendant du service des travaux publics. » Le corps des ingénieurs coloniaux des mines, des ponts et chaussées, des ports, reste encore à créer.

Stabilité du personnel. — Les administrateurs, magistrats, ingénieurs ou autres spécialistes, les mieux préparés théoriquement dans la métropole, ne peuvent rendre de bons services qu'après un long apprentissage sur place. Une fois acquise leur expérience ne peut guère leur servir dans une autre colonie, car l'Indo-Chine, Madagascar ou l'Afrique occidentale diffèrent presque autant entre elles qu'avec la métropole. C'est donc une singulière aberration que de faire voyager sans cesse nos fonctionnaires d'une colonie à l'autre. Ils partent au moment où ils pourraient commencer à remplir utilement leur tâche. Cette instabilité est déjà un mal en France. Mais il y est atténué par les nombreuses similitudes qui existent entre nos divers départements. Aux colonies cette façon d'agir est désastreuse et menace de rendre inféconds toutes les autres améliorations. Souvent on n'envisage que l'inconvénient financier, les dépenses inutiles que font supporter au budget les déplacements continuels des fonctionnaires. C'est voir les choses par leur petit côté ; la perte financière est très légère à côté du mal profond.

La stabilité du personnel a souvent été réclamée lors des discussions du budget par les rapporteurs eux-mêmes. « Il y a telle de nos colonies, faisait remarquer M. Bienvenu Martin, en 1901, qui a vu ces hauts fonctionnaires (gouverneurs et secrétaires généraux) se renouveler plusieurs fois en moins de quatre ans. Si l'on déduit le temps pris par les traversées, les congés en France, il ne reste guère de place pour le travail effectif... La stabilité du personnel est par suite la condition essentielle d'une administration forte et féconde. Les faits démontrent que les colonies prospères ou en voie de développement sont précisément celles qui ont gardé le plus longtemps le même chef (1). »

(1) Rapport sur le budget de 1902, p. 13.

A cet égard, les dernières années ont encore été marquées par une grande amélioration. L'Algérie, la Tunisie, l'Indo-Chine, Madagascar, l'Afrique occidentale ont gardé à leur tête des chefs éminents. D'autre part, il y a déjà des cadres presque fermés d'administrateurs pour ces grandes colonies. Mais combien il reste encore faire pour suivre le système excellent des Anglais dans l'Inde ! A côté des administrateurs, quand aurons-nous des magistrats, des financiers, des ingénieurs, des professeurs attachés définitivement pour toute leur carrière à la colonie où ils ont fait leurs débuts ? Quoi de plus particulier à chacune de nos possessions que la façon d'y rendre la justice ? Même en Indo-Chine on a pu relever tout récemment la nomination de magistrats envoyés de la Guadeloupe et de Cayenne. Et pourtant un décret du 1er novembre 1901 a eu précisément pour but de spécialiser la magistrature indo-chinoise. « Nous aimerions mieux, a pu dire justement un critique, moins de formules à effet et une politique plus suivie et plus conforme aux principes, qu'on ne proclame, semble-t-il, que pour se donner le plaisir d'en faire litière dans l'application. »

On donne comme objection la difficulté de donner de l'avancement sur place aux fonctionnaires méritants. Difficulté n'est pas impossibilité. Et puis, est-on tenté d'ajouter, les colonies sont-elles faites pour les fonctionnaires ou les fonctionnaires pour les colonies ?

Nombre du personnel. — Il est évident, pourtant, que pour avoir de bons fonctionnaires une des conditions indispensables est de leur assurer une situation enviable. Une politique qui s'inspirerait des plaisanteries faciles et ressassées sur les *budgétivores* serait simple stupidité. Mais, alors, comment les budgets coloniaux pourront-ils faire face aux dépenses nécessaires ? La vraie solution est d'avoir moins de fonctionnaires européens pour pouvoir les mieux traiter. Imitons encore en cela les Anglais et leur *civil service* de l'Inde ou les Hollandais de Java. Laissons aux indigènes moins rétribués la multiplicité des

emplois subalternes, non seulement dans la douane, la police, la gendarmerie, mais dans les bureaux de toutes sortes. Nous avons récemment fait en Indo-Chine d'heureux essais en ce sens sur les chemins de fer, pour les postes et les télégraphes ; il faut généraliser le système. Aussi est-ce avec raison que M. Clémentel, dans les instructions données à M. Augagneur, a recommandé au Gouverneur général d'appeler les Malgaches en plus grand nombre aux emplois de la colonie ; presque en même temps M. Beau a reçu des instructions analogues pour l'Indo-Chine. C'est en ce sens qu'il est juste de réclamer la diminution du nombre de nos fonctionnaires. S'il est un reproche banal qu'on fait depuis longtemps à notre administration coloniale, c'est celui d'avoir compliqué ses rouages à plaisir et d'avoir multiplié les places et les sinécures. Nos vieilles colonies le méritaient, en effet, et même le méritent encore malgré que, depuis 1900, les efforts de la métropole aient réussi à enrayer les progrès du mal. Même, bon gré mal gré, les conseils généraux de ces colonies ont dû se décider à supprimer de grasses prébendes ou des allocations abusives. Pourtant, presque tout reste encore à faire.

Il en est tout autrement dans notre nouveau domaine. On trouverait difficilement, peut-être, à simplifier, sauf dans quelques états-majors de nos capitales coloniales. C'est ainsi qu'on a critiqué, non sans raison, le nombre des employés des bureaux de certains gouvernements généraux. Un gouverneur général comme celui de l'Indo-Chine ou de l'Afrique occidentale, a-t-on dit justement, doit gouverner et s'abstenir le plus possible d'administrer. Mais comparer, comme on le fait souvent, le nombre des fonctionnaires avec celui des colons procède d'un jugement sommaire et faux. C'est confondre nos possessions tropicales avec des colonies de peuplement. Il faut considérer le nombre des indigènes en même temps que l'étendue des territoires. Déjà, en 1902, M. Chailley n'osait affirmer que l'Indo-Chine dépensât trop pour son administration. « Trop de personnel est du gaspillage, disait-il, pas assez de personnel peut être de la ladrerie et la plus stupide, puisqu'elle retarde la connaissance et l'exploitation des

ressources économiques et financières du pays.» M. Le Hérissé, dans son rapport sur le budget de 1905, parle surtout pour l'Afrique occidentale qu'il a visitée. « C'est à peine, écrit-il, si pour administrer ces immenses territoires le nombre des fonctionnaires est suffisant. Un petit commis des affaires indigènes avec trois ou quatre miliciens pour toute escorte y commande souvent une région plus étendue qu'un de nos départements. Au total, 7.600 fonctionnaires (1) administrent plus de 35 millions d'indigènes répartis sur une superficie plus de dix fois supérieure à celle de la métropole. Ce nombre est-il excessif? Sincèrement nous ne le croyons pas. » Encore convient-il de remarquer que les vieilles colonies figurent dans ce total pour 1.563 (2).

Finances coloniales. — C'est en vue d'alléger les charges financières de nos colonies, plus que pour simplifier leurs rouages, qu'on a critiqué le nombre trop élevé des fonctionnaires. En effet, leur situation financière était naguère peu favorable. Les budgets manquaient d'élasticité; les frais d'administration représentaient une trop forte part des dépenses; les ressources manquaient pour créer l'outillage économique. La plupart de nos possessions même, loin de se suffire, étaient obligées d'avoir recours à la métropole dont les dépenses, de ce fait, grossissaient annuellement. L'opinion publique, qui s'était intéressée peu à peu à la politique coloniale, risquait d'être vite découragée. La fin de la période des conquêtes semblait aux gens simplistes devoir être la fin de la période des sacrifices. Les adversaires ne manquaient aucune occasion de présenter notre nouveau domaine comme une acquisition onéreuse.

Il fallait absolument réagir. Le mal provenait en grande partie de ce que les administrations locales, comptant sur les

(1) Européens ou assimilés.

(2) M. Austin Lee, attaché commercial à l'ambassade anglaise de Paris, dans son rapport de 1899 où il avait fait avec soin le relevé de nos fonctionnaires coloniaux, en compte 3.029 pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion seulement. C'est qu'il est difficile de s'entendre pour déterminer exactement quels sont les fonctionnaires.

secours de la métropole, ne surveillaient pas leurs dépenses. Les conseils généraux abusaient des pouvoirs que leur conférait le sénatus-consulte de 1866, garantis par le décret du 3 décembre 1870. La République avait étendu à la Guyane, à l'Inde, au Sénégal, en 1878-79, à la Cochinchine en 1880, à la Nouvelle-Calédonie, aux Etablissements d'Océanie, à Saint-Pierre et Miquelon en 1885, le bénéfice du régime extra-libéral dont jouissaient seules, auparavant, les Antilles et la Réunion. Les gouverneurs impuissants n'osaient résister aux dilapidations des conseils généraux. En vain les inspecteurs généraux des colonies et les rapporteurs du budget signalaient-ils périodiquement « les dépenses exagérées, le gaspillage des deniers publics, les irrégularités dans les écritures » et donnaient-ils des détails typiques sur les abus.

Enfin le Parlement prit une décision énergique en modifiant profondément le régime français des colonies par l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900. D'après ses dispositions, « toutes les dépenses civiles et de la gendarmerie sont supportées en principe par les budgets des colonies. Des subventions peuvent être accordées aux colonies sur le budget de l'Etat. Des contingents peuvent être imposés à chaque colonie, jusqu'à concurrence des dépenses militaires qui y sont effectuées (1) ». Presque en même temps la loi du 19 décembre 1900 accordait un budget spécial autonome à l'Algérie.

Dans l'esprit du Parlement la loi de 1900 devait amener les colonies à se mettre le plus tôt possible en état de se passer des subventions de la métropole et de se suffire entièrement, même pour les dépenses militaires. Des efforts sérieux ont été faits depuis pour

(1) Voir les discussions soulevées alors au sujet du régime financier des colonies: Articles de Louis Vignon. Revue Rose, 1900; — Adrien Jacques. *Finances coloniales. Des rapports financiers entre la métropole et les colonies.* Ann. des sciences polit., 1901. M. Jacques soutient que les prétentions de la métropole sont abusives si, créant un budget colonial absolument distinct du sien, elle veut continuer d'imposer aux colonies des dépenses obligatoires en fixant les cadres de leur personnel. Il est d'avis contraire à M. Girault qui pense que les colonies doivent subvenir même aux dépenses dites de souveraineté.— M. Paul Leroy-Beaulieu soutenait au même moment dans l'Economiste français (déc. 1900) que, par le redressement des abus, on pourrait, d'ici un quart de siècle, alléger de 80 à 100 millions le fardeau que les colonies imposent à la métropole.

atteindre ce but encore bien lointain. Le tableau suivant montre la diminution sensible des subventions métropolitaines qui n'a pu être plus rapide étant donné la situation précaire de nos vieilles colonies et la difficulté d'extirper les abus.

Subventions métropolitaines
(Milliers de francs).

COLONIES	Dépenses de l'État av. 1901 déduction faite des recettes en atténuation	Subventions en 1901	Subventions en 1902	Subventions en 1903	Subventions en 1904	Subventions en 1905	Propositions pour 1906
Guyane	400	260	222	135	10	»	»
Martinique	833	618	500	499	470	420	400
Guadeloupe	1.010	840	800	700	650	625	600
St-Pierre-Miquelon	95	95	80	78	98	88	80
Sénégal	6.5	»	»	»	»	»	»
Congo	500	500	500	700	700	700	»
Moyen-Congo	»	»	»	»	»	»	665 (1)
Côte des Somalis	300	250	200	200	200	190	185
Mayotte	34	26	20	19	15	10	10
Madagascar	2.070	1.330	700	»	»	»	»
Réunion	774	440	350	280	230	200	180
Inde	175	205	139	138	118	90	80
Nouvelle-Calédonie	710	675	500	499	490	470	469
Tahiti	314	274.5	240	199	169	160	160
Totaux	7.225	5.513	4.249	3.447	3.150	2.953	2.829
Réductions annuelles	»	1.713	1 264	802	297	197	124
— depuis 1900.	»	»	2.977	3.779	4.076	4.263	4.387

(1) Pour les territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

(Rapports Le Hérissé, 1905 et 1906).

Signalons en passant la disparition d'une autre subvention. De 1885 à 1899 le chemin de fer Dakar-Saint-Louis avait coûté à la métropole 41.272.000 francs, dont 26.950.000 de garanties d'intérêt. Depuis 1900 l'exploitation très prospère ne coûte plus; elle commence à rapporter; jusqu'en 1904 la Compagnie a remboursé à l'État près de 700.000 francs. Il n'en est malheureusement pas de même du chemin de fer de la Réunion exploité par l'État depuis 1888; il figure chaque année au budget pour une somme qui dépasse deux millions.

Ainsi, dès à présent, toutes les colonies de l'Afrique occidentale, Madagascar et l'Indo-Chine ne demandent plus rien à la métropole pour leurs dépenses civiles. Elles ont même commencé à payer les contingents prévus en 1900 pour les dépenses militaires, comme le montre le tableau suivant :

Contingents payés par les Colonies (Milliers de francs)

COLONIES	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906
Indo-Chine..........	9.957	10 285	14.411	12.365	13.000	13.500	13.510
Afrique Occidentale.	13.8	30	33	100	100	100	105
Madagascar	»	»	»	10	100	100	105
Totaux.........	9.971	10.315	11.444	12.475	13.200	13.700	13.720
Augmentations annuelles..	»	344	1.128	1.031	725	500	20
— depuis 1900.	»	»	1.472	2.504	3.228	3.728	3.748

On pourra trouver le progrès lent et modeste. Il ne serait pas difficile de signaler de grosses économies à réaliser. M. Doumergue, rapporteur du budget de 1899, réclamait déjà la réforme de l'organisation dispendieuse du service judiciaire dans nos vieilles colonies. M. Bienvenu Martin revenait à la charge en 1902 et se plaignait aussi vivement que « ni le nombre des tribunaux, ni celui des magistrats, n'eût été diminué d'une unité. » Des députés coloniaux prévoyants n'avaient-ils pas eu l'habileté de faire adopter, en 1890, une proposition aux termes de laquelle l'organisation de nos anciennes possessions est réglée par une loi. En 1904 M. Le Hérissé a proposé de réunir nos Antilles en un seul gouvernement et, moins heureusement peut-être, de rattacher la Réunion à Madagascar. Quelles que soient encore les réformes à faire et l'insuffisance des progrès réalisés, c'est déjà un résultat énorme d'être entré dans une voie nouvelle et d'y persévérer.

D'autre part, sans avoir recours à la métropole, nos grandes colonies ont pu donner à leur budget l'extension nécessaire pour

leur organisation et leur mise en valeur, grâce aux plus-values des recettes existantes ou en en créant de nouvelles comme le montrent les chiffres qui suivent.

Budgets coloniaux
(milliers de piastres et de francs)

			1899	1900	1901	1902	1903	1904
			—	—	—	—	—	—
Indo-Chine	Budget général.	piastres (1)	17.617	20.803	22.982	27.142	28.980	32.326
	Budgets locaux.	»	13.080	13.686	13.193	13.663	14.389	16.171
Madagascar.......		F.	11.136	13.772	19.903	22.003	23.507	23.805
Afrique occident..			12.404	16 337	19.847	24.366	26.200	32.925
Congo............			»	4.495	3.394	3.019	2.993	9.500
Somalis...........			»	581	622	625	1.125	1.175
Algérie...........			?	?	57.885 (2)	63 136	71.304	69.896
Tunisie...........			29.230	30.216	31.908	46.346	41.660	46.100

Il y a dans cette progression des recettes une preuve de sérieux développement économique s'il est vrai, comme l'affirment les gouverneurs, qu'elle n'est pas obtenue en grevant les indigènes de trop lourdes charges. C'est en Indo-Chine qu'elle a été le plus remarquable. M. Chailley, constatant sur les chiffres de 1901 un accroissement de recettes de 21 millions et demi de piastres en dix ans, s'écriait : « Succès magnifique et dont pourrait être fière n'importe quelle administration. » Depuis, en trois ans, l'augmentation a été de plus de 12 millions. S'il faut admettre avec les adversaires de M. Doumer qu'il a eu la main lourde pour les Annamites, on ne peut faire le reproche à son successeur d'être allé plus avant dans la même voie. Les derniers chiffres sont donc très significatifs, même en tenant compte de l'influence fortuite de bonnes récoltes.

En Afrique occidentale les budgets des cinq colonies pour l'exercice 1904 se sont soldés par des excédents s'élevant ensemble à 3.357.000 francs. Pour l'ensemble de nos possessions nouvelles jointes à l'Algérie et à la Tunisie, de 1901 à 1904, les budgets ont monté de 215.000.000 environ à 231.898.000 francs.

(1) Taux de la piastre : 2 fr. 40 en 1900-1902, 2 fr. 20 en 1903, 2 francs en 1904. Pour l'indigène la piastre représente une valeur presque constante.

(2) Chiffres du budget spécial de l'Algérie en 1900. Il est difficile de comparer les années précédentes.

Un autre progrès a été réalisé : dans nos budgets coloniaux une part de plus en plus grande est consacrée aux dépenses dites productives, spécialement aux travaux publics. Le tableau ci-dessous serait beaucoup plus éloquent s'il était possible de le comparer avec celui des huit années précédentes.

Dépenses des travaux publics (budgets locaux) (1).
(Milliers de francs).

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
	—	—	—	—	—	—	—	—
Sénegal	446	734	1.018	1.287	2.043	2.192	1.207	1 449
Haut-Sénégal et Niger	?	150	255	361	490	1.149	1.024	1.328
Guinée	471	892	664	1.113	1.399	1.235	710	826
Côte d'Ivoire	230	240	218	224	212	207	358	408
Dahomey	?	329	705	1.299	1.442	1.366	2.192	704 (2)
Congo	?	?	252	319	251	281	284 (3)	263
Somalis	?	?	207	173	113	204	252	319
Madagascar	1.687	968	1.847	5.542	6.174	5.811	3.184	3 816
Mayotte	114	?	57	72	110	78	74	70
Réunion	560	755	829	?	518	556	472	553
Indo-Chine (4)	»	4.611	6.331	6.595	7.200	5.574	16.649	20.605
Inde	?	?	251	252	250	292	406	370
Martinique	815	956	628	?	665	679	601	759
Guadeloupe	883	875	858	842	920	925	713	668
Guyane	423	551	568	616	848	678	387	282
Saint-Pierre et Miquelon	47	68	73	114	92	188	49	35
Nouvelle-Calédonie	?	?	567	500	547	641	453	522
Et. de l'Océanie	?	?	143	158	178	261	283	288
Totaux (incomplets)	..	11.125	15.423	19.467	23.452	22.317	29.298	33.265

D'après les chiffres publiés par M. Le Hérissé, Rapport 1906.

Malgré tout, les allocations annuelles restant très insuffisantes, il a fallu recourir largement à l'emprunt pour la réalisation des chemins de fer les plus indispensables. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir eu cette hardiesse qui eût été prématurée il y a dix ans seulement. C'est encore une imitation heureuse de nos voisins les Anglais. D'après M. Vignon, les emprunts de leurs

(1) Sans les travaux exécutés sur fonds d'emprunts. Pour les premières années il s'agit en général de dépenses exécutées; pour les dernières, de dépenses approuvées.

(2) Les dépenses du chemin de fer sont passées au budget de l'Afrique occidentale.

(3) A partir de 1904 il y a un budget général du Congo en dehors des budgets locaux du Gabon et du Moyen Congo.

(4) Travaux exécutés sur les fonds du budget général créé en 1898, en dehors des travaux restés à la charge des budgets locaux qui atteignent 5.244.000 et 8.353.000 francs en 1904 et 1905.

37 colonies, dont les titres se négociaient au Stock exchange en 1900, représentaient, au total, un capital de 12 milliards 420 millions, celui-là même de nos chemins de fer en France et l'intérêt qu'en retiraient les capitalistes de la mère patrie, évalué en moyenne à 4 1/4 o/o, n'était guère inférieur à 528 millions. Nons n'en sommes pas encore là, mais le tableau ci-dessous des emprunts récents les plus importants n'en est pas moins éloquent.

Emprunts coloniaux

Indo-Chine	80	millions, autorisé en	1896
Id.	200	—	1898
Hanoï	1.5	—	1899
Guinée	8	—	1899
Guadeloupe	1.2	—	1899
Haut-Sénégal-Niger	7.7	—	1899-1900
Madagascar	60	—	1900
Congo	2	—	1900
Saïgon	2.5	—	1900
Nouvelle-Calédonie	5	—	1901
Guinée	4	—	1901
Afrique occidentale	65	—	1903
Algérie	50	—	1903
	486.9		

L'auteur d'une récente étude (1) évalue à 480 millions de francs le total des sommes que nos colonies ont été autorisées à emprunter pendant ces vingt dernières années. Ce n'est pas en vingt années que cet effort a été réellement accompli, mais, pour la plus grande partie, en cinq ans seulement. L'expérience a pleinement réussi ; lors de l'émission récente de la dernière tranche de l'emprunt indo-chinois de deux cents millions, l'empressement des prêteurs a été tel que l'offre s'est élevée à deux milliards et demi pour une demande de quatre-vingts millions.

La puissance du crédit mise à la disposition de nos grandes possessions restera une des plus fécondes nouveautés des dernières années. Mais le crédit est un instrument délicat. Il ne faudrait pas abuser de la confiance encore toute jeune du public. Des gens peut-être trop prudents estiment qu'on a encouragé un

(1) Pierre Ma.... *Les recettes des budgets locaux des colonies françaises en 1905.* Rev. polit. et parlem., 10 octobre 1905.

peu vite les colonies à entrer dans cette nouvelle voie. Restons sagement audacieux.

Parmi les récentes améliorations financières, l'extension de nos banques coloniales et leurs progrès méritent d'être mentionnés. La Banque de l'Indo-Chine, imitée elle-même des grandes banques coloniales anglaises, est regardée comme le modèle à établir dans nos grandes colonies. Ayant son siège social à Paris, elle a dans le monde financier des attaches directes qui lui donnent un solide point d'appui dans la métropole ; de plus, sa direction est complètement soustraite aux influences locales souvent désastreuses pour une bonne gestion ; enfin, bien que plus directement soumise au contrôle métropolitain, elle n'en jouit pas moins d'une très grande autonomie. Le succès de ses opérations et son prestige ont fait étendre récemment son rayon d'action à l'Inde, à la Nouvelle-Calédonie et aux établissements d'Océanie, en même temps qu'à Hong-Kong. La grande banque française d'Extrême-Orient ne fait déjà pas trop mauvaise figure à côté des institutions anglaises similaires comme la Hong-Kong and Shanghaï bank. M. Le Myre de Vilers réclamait, dans son rapport sur le budget de 1901, la constitution de deux autres établissements du même type : l'un pour Madagascar, la Réunion, les Comores et Djibouti, étendrait son action sur toutes les rives occidentales de l'océan Indien ; l'autre servirait à la Guyane et aux Antilles. Ce vœu n'a pas encore été suivi d'effet, mais la Banque de l'Afrique occidentale, créée d'après les mêmes principes, a heureusement succédé à la banque du Sénégal. En dehors des colonies de l'Afrique occidentale, elle aura aussi des succursales ou agences au Congo. Quant aux vieilles banques de la Guadeloupe et de la Martinique, elles paraissent condamnées plus ou moins vite à disparaître devant celles du nouveau modèle. Purement locales, sans attaches entre elles et avec la métropole, elles sont impuissantes à exercer une action sérieuse sur des colonies qui ont un pressant besoin des secours que peut donner un grand établissement de crédit ; de plus elles ont été mal administrées. En attendant leur disparition on peut tout au moins se féliciter

de l'amélioration de leur situation, fort précaire jusqu'à ces dernières années (1).

Charges de la métropole. — Malgré les progrès financiers sérieux des dernières années, les charges de la métropole n'ont guère été allégées. En effet, les économies sur les dépenses civiles ont été plus que compensées par l'accroissement des dépenses militaires. Il a fallu pourvoir aux frais des dernières expéditions autour du Tchad ou dans l'Extrême-Sud Oranais, organiser l'occupation de nouveaux territoires à Madagascar ou au Soudan. Certaines de ces opérations onéreuses ont pu être critiquées comme trop précipitées. Est-il nécessaire de se hâter d'occuper des territoires peu accessibles et qui pendant de longues années ne seront d'aucune utilité ? Déjà nos commandants de territoires militaires ont reçu pour instructions de montrer plus de patience et de réserve.

D'ailleurs c'est l'organisation de la défense de nos possessions qui a été la principale source d'augmentation de dépenses. Là il n'y avait pas à différer sous peine de nous exposer aux pires catastrophes. Les Chambres avaient voté en 1890 une annuité de 1.200.000 francs pour exécuter en quinze ans les travaux essentiels, créer surtout des bases d'opérations navales et des dépôts de charbons. Ce programme insuffisant n'avait même pas été exécuté. On se souvient des terreurs causées par notre insouciance lors de l'incident de Fachoda. La loi du 20 juillet 1900 a donc prévu des crédits extraordinaires, s'élevant à plus de 61 millions, pour la tardive création d'un système défensif plus complet. On peut discuter le plan adopté et son efficacité, montrer d'autre part les économies à réaliser sur nos troupes coloniales. Mais l'effort que nous nous sommes décidés à accomplir était la garantie indispensable de l'avenir. Ce n'est pas sur les primes d'assurances à payer qu'un propriétaire avisé doit lésiner.

(1) Cf. au sujet de la situation des banques coloniales en 1905 : Rev. économ. internat. juillet-août 1905. *La Vie financière.*

Donc les dépenses militaires (1), montées déjà de 34 millions en 1891, à 51 en 1897, ont atteint depuis les chiffres suivants :

1898	F. 66.706.000	1903........	F. 91.053.000
1899........	65.834.000	1904........	90.409.000
1900........	82.716.000	1905........	93.077.000
1901........	90.811.000	1906........	93.035.000 (propositions de la Commission).
1902........	96.131.000		

Même, ces chiffres de crédits votés par le Parlement n'indiquent pas les dépenses réelles. Par suite de l'impossibilité de prévoir d'avance les besoins et aussi du désir de ne pas susciter de récriminations, les crédits demandés ont toujours été trop bas et les dépassements en cours d'exercice très élevés. En quatre ans (1897-1900), ils ont atteint, rien que pour Madagascar, 36.619.000 francs; ceux de l'Indo-Chine et du Soudan ont été moins considérables.

En définitive, les charges financières de la métropole se sont établies comme suit :

	Crédit voté	Dépenses effectuées
	—	—
1897.............	F. 84.821.000	F. 106.781.000
1898	91.633.000	116.436.000
1899...............	90.794.000	103.697.000
1900...............	106.493.000	126.538.000
1901...............	111.866.000	124.334.000
1902...............	115.760.000	119.460 000
1903...............	109.321.000	109.321.000
1904...............	108.292.000	108.292.000
1905...............	110.770.000	?
1906...............	110.513.000 (Crédit proposé par la Commission).	

(1) **Effectifs des troupes prévus au budget de 1906**

	Officiers européens	Officiers indigènes	Soldats européens	Soldats indigènes
	—	—	—	—
Martinique...........................	38	»	736	»
Guadeloupe........................	4	»	124	»
Guyane...........................	4	»	154	»
Calédonie.........................	25	»	556	»
Tahiti	»	»	6	»
Afrique Occidentale	308	46	2.009	7.039
Annam et Tonkin	581	»	8.307	13.023
Cochinchine	301	»	5.209	5.404
Emyrne............................	237	16	1,988	6.019
Diégo-Suarez	137	4	1.465	2.814
Réunion	11	»	323	»
Congo...............................	41	8	153	1.478

Total général : 58.568.

Mais il faut défalquer de ces chiffres le montant croissant des contributions diverses payées par les colonies à la métropole. Elles ont été de 9.546.000 francs en 1898, de 16.564.000 en 1903. Donc les charges réelles de la France ont été, à cinq ans d'intervalle, de 106.890.000 et de 92.757.000 francs.

Ainsi, malgré l'augmentation des dépenses militaires, si menaçante, en 1900 et 1901 surtout, et heureusement enrayée, nos sacrifices pour notre empire sont sensiblement moins élevés actuellement qu'en 1898.

Il est vrai que ces chiffres ne sont pas d'une précision absolue, le compte du débit et du crédit des colonies étant difficile à préciser. D'autre part, il ne s'agit là que du budget du ministère des colonies ; pour avoir réellement des chiffres complets, il faudrait ajouter les dépenses pour l'Algérie et la Tunisie. Le compte est encore plus difficile à dresser puisqu'il faut chercher des sommes disséminées parmi les différents chapitres des budgets de plusieurs ministères, guerre, marine, intérieur, affaires étrangères, sans oublier les annuités payées aux compagnies de chemins de fer. Le total a varié entre 75 et 90 millions pour l'Algérie, en se rapprochant davantage de ce chiffre, et a dépassé sensiblement 15 millions pour la Tunisie. Nos deux colonies de l'Afrique du Nord nous coûtent donc à peu près autant que le reste de nos possessions. On peut attendre d'elles qu'elles se mettent en mesure de contribuer plus largement à leurs dépenses.

La situation actuelle est donc encore loin de pouvoir nous satisfaire. Payer environ 200 millions pour la conservation d'un empire maintenant pacifié, organisé et en voie d'exploitation c'est beaucoup trop. D'après les chiffres fournis par M. Siegfried dans son rapport sur le budget des colonies pour 1897, l'Angleterre ne dépense actuellement pour toutes ses colonies, les arsenaux tels que Gibraltar, Malte, Hong-Kong, compris, que 63 millions de francs environ, dont 53 de dépenses militaires. Voilà l'exemple que nous devons sans cesse avoir sous les yeux. Déjà la situation actuelle est moins mauvaise qu'il y a quelques années ; elle permet de grandes espérances. Les subventions aux colonies pour

leurs dépenses civiles devant bientôt disparaître, leurs contributions aux frais de souveraineté augmentant chaque année, tandis que les dépenses militaires sont maintenant enrayées, il n'est pas téméraire d'attendre un allégement plus rapide des charges de la métropole.

Bilan de la politique coloniale. — On a souvent essayé de mettre en parallèle les sacrifices d'argent que nous coûtent les colonies et les avantages qu'elles nous procurent; la balance n'est pas facile à établir. Si on s'en tient au criterium commode des bénéfices du commerce colonial opposés aux dépenses budgétaires, l'impression est des plus favorables. Dans son rapport sur le budget de 1904, M. Dubief a établi cette opposition dans l'intéressant tableau qui suit. Il montre qu'il faudrait supposer dans nos ventes un bénéfice de 39,7 o/o pour que celui-ci couvre les

COLONIES	DÉPENSES TOTALES (1) de la Métropole (1903)	IMPORTATIONS DE (2) FRANCE (1903)	PROPORTION POUR CENT
St-Pierre et Miquelon	251.568 fr.	4.200 483 fr.	6 %
Côte des Somalis	237.500	1.671.830	14.2
Guadeloupe	1.585.998	8.789.172	18
Martinique	2.728.152	10.469.288	26
Indo-Chine	19.703.835	94 239.477	20.9
Afrique-Occidentale	14.901.173	35.877.643	41.5
Réunion	4.057.030	12.038.848	33.7
Mayotte	22.000	649.931	3.4
Inde	468.832	2.280.617	20.5
Nouvelle-Calédonie	4.936.073	7.535.928	65.5
Madagascar	26.359.099	27.844.958	94.6
Guyane	6.706 545	6.738.001	99.5
Congo	3.300.000	3.316.779	99.5
Tahiti	689.819	685.876	100.5
TOTAUX ET MOYENNE	85 947.624 (3)	216.338.831	39.7

(1) Dépenses civiles, militaires et pénitentiaires.

(2) M Dubief avait mis les chiffres de 1901 les derniers connus.

(3) Remarquer que ce chiffre est sensiblement inférieur au chiffre réel. V. ci-dessus, p. 118.

dépenses que nous effectuons. L'Algérie avec ses 289 millions d'achats en France donne, il est vrai, pour la même année, une proportion plus favorable de 29,4 o/o ; la Tunisie, pour 46 millions d'achats, celle de 34,7 environ, ce qui abaisserait le rapport général des dépenses aux exportations coloniales à 33,9 o/o.

Mais ces chiffres n'ont été mis ici que pour la satisfaction de ceux qui croient pouvoir tout expliquer par le commerce. Le mouvement des échanges est loin de représenter l'utilité des colonies. Il faut tenir compte de la rémunération des capitaux engagés, des salaires des nationaux qui y occupent des emplois. Les fonctionnaires venus de la métropole reçoivent beaucoup plus que la subvention donnée chaque année aux colonies pour leurs dépenses civiles. Les dépenses militaires elles-mêmes, charge pour le budget, ne sont pas une perte sèche pour la France puisqu'elles servent à payer en partie des hommes, des vivres, des équipements, du matériel qui en viennent.

Dans le discours qu'il prononça devant le Sénat lors de la discussion du budget, en mars 1905, le ministre, M. Clémentel, s'efforça de prouver que, même au point de vue pécuniaire, les colonies commençaient à nous payer de nos sacrifices. Son éloquent plaidoyer, vivement applaudi par nos sénateurs, ne fut pas moins approuvé par les coloniaux. On pourrait chicaner au sujet de certains chiffres quelque peu optimistes, tels que 40 millions d'achats faits en France pour le compte des budgets locaux des colonies et inscrits en bloc comme un bénéfice ; mais, d'autre part, le ministre était peut-être modeste en évaluant à 10 o/o du chiffre d'affaires les gains réalisés par les commerçants et industriels français sur les ventes de la métropole. Il arrivait, pour les éléments les plus apparents de l'actif colonial, au chiffre de 120 millions dépassant sensiblement celui de nos dépenses annuelles. En y ajoutant d'autres éléments d'une évaluation plus difficile, M. Depincé croyait pouvoir y ajouter 150 autres millions. « Ainsi, disait-il, d'une part, à l'actif, 270 millions ; d'autre part, au passif, 100 millions. La balance, on le voit, est largement en faveur de l'expansion coloniale, si l'on tient à ne l'envisager que

comme une « affaire » (1). Un tel calcul, quel soit son manque de précision, était intéressant à établir. Dès à présent il semble bien prouvé que l'exploitation coloniale n'est pas onéreuse. L'Algérie et la Tunisie, qui ne figurent pas sur ce bilan, ne pourraient que le modifier avantageusement.

Disons pourtant la vérité toute nue. Pour ne pas trop embellir les choses, il faudrait tenir compte, en dehors des frais d'exploitation actuels, du capital engagé, des milliards que nous a coûté l'acquisition de notre vaste domaine, rien qu'au XIXe siècle. Tout bien considéré, la politique coloniale ne paie pas encore, comme se sont un peu trop hâtés de le dire des commentateurs trop zélés du discours ministériel; elle n'est même peut-être pas près de payer, doit-on ajouter.

Mais, en définitive, il est étroit et faux d'établir le bilan de la politique coloniale comme celui d'une affaire qui doit procurer des bénéfices pécuniaires. Il faudrait compter aussi les avantages politiques et moraux, l'accroissement de puissance, d'influence, de prestige, pour un peuple qui affirme sa vitalité en répandant au loin les bienfaits de la civilisation. Puisqu'à la conception égoïste de la colonisation on a substitué ou joint la conception altruiste, il est juste d'en juger les fruits à ce point de vue.

Et puis, comme l'a écrit éloquemment Paul Pelet, « il y a mieux encore et ce sont les bénéfices indirects et immatériels de la colonisation. Après nos désastres de 1870, nous avons retrouvé aux colonies le goût de l'action, le sens de la vie, la confiance en nous. Grâce à un échange continu d'efforts, d'initiative, de travail, il y a eu création mutuelle : si la métropole a fait la colonie, la colonie a refait la métropole..... La colonie est une inspiratrice. La mère patrie s'agrandit de toutes les difficultés vaincues, de toutes les solutions trouvées..... Elle se rénove en créant (2) ».

Conclusion. — A priori on pourrait être tenté de reprocher aux trois volumes qui portent en sous-titre : *Cinq ans de progrès*,

(1) Rev. polit. et parlem., 10 juin 1905. *Revue des questions coloniales.*
(2) *Atlas des colonies françaises.* Introduction, p. III.

de paraître trop tôt. Leur lecture convaincra vite qu'il n'en est rien. Dès maintenant, c'est certain, il n'est plus permis de porter sur nos colonies le même jugement qu'il y a dix ans. M. Austin Lee, attaché commercial de l'ambassade anglaise à Paris, écrivait en 1899 un rapport peu flatteur sur la situation de nos colonies (1). Plusieurs de ses critiques essentielles devraient être aujourd'hui très atténuées, sinon simplement retirées.

L'opinion publique, définitivement gagnée à la cause coloniale, est surtout mieux éclairée par de nombreuses publications, documents officiels, livres, revues, journaux spéciaux et grande presse. Si l'instruction coloniale, tout à ses débuts dans l'enseignement supérieur, n'existe encore pas dans les écoles primaires ni secondaires, on peut dire pourtant que les colonies commencent à devenir *classiques*, comme le prouve la récente apparition d'atlas coloniaux et de manuels. Les six facultés de droit qui possèdent des cours de législation et d'économie coloniales et la Sorbonne elle-même ont vu se multiplier les thèses sur des sujets coloniaux pour l'obtention du doctorat. Le parti colonial, pouvait-on écrire en 1902, « a grandi irrésistiblement parce que sa force dérivait de sentiments puissants et vagues et non de la compréhension difficile d'intérêts parfois contradictoires ». Aujourd'hui, outre qu'il a triomphé de toutes les oppositions, il est devenu conscient du but à poursuivre et des moyens à employer. Naguère, toutes les surprises étaient à redouter d'une presse et d'un parlement mal informés ; désormais, les colonies mieux connues ont de moins en moins à craindre l'ignorance. Non contents des expériences faites dans notre domaine, nous nous sommes mis sagement à l'école de nos voisins qui bénéficient pour leur conduite actuelle d'une longue avance. De nombreuses missions ont été envoyées par le gouvernement, par les colonies elles-mêmes, aux Indes anglaises et néerlandaises. Ces vieilles colonies tropicales, qui peuvent nous fournir tant de bons exemples, ont été étudiées sous divers aspects dans des livres et dans les revues.

(1) Voir l'analyse de Pierre Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste français*, 27 janv. 1900

Progrès capital : nous avons enfin une politique indigène qui ne demande qu'à être bien définie. Respectueuse des institutions et des traditions, elle doit nous attacher nos sujets, poursuivre le relèvement physique des races par la vulgarisation des soins médicaux et de l'hygiène, préparer le progrès moral et intellectuel des populations par le développement de leur prospérité économique, en même temps que par une instruction appropriée. Partout notre tâche civilisatrice ainsi pratiquement comprise est poursuivie résolument. Les grands travaux publics entrepris et rapidement menés, le crédit mis à la disposition des colonies pour créer leur outillage, la multiplication des capitaux engagés par des particuliers ou des sociétés, marquent diverses étapes de la marche vers le progrès économique. L'accroissement des chiffres du commerce donne des indications satisfaisantes sur les résultats obtenus. Enfin, l'esprit réformateur qui anime notre haute administration coloniale, la rénovation progressive du personnel, la guerre résolument déclarée aux gaspillages financiers, peuvent désarmer ceux qui étaient en droit de faire naguère à notre colonisation les plus vives critiques.

Sur un seul point peut-être c'est de recul qu'il faut parler au lieu de progrès. Qu'est devenu le bel enthousiasme, dans toute sa force encore en 1900, des apôtres de la colonisation européenne ? L'attente de succès lents à récompenser les efforts et, surtout, les théories nouvelles ont jeté le désarroi, produit le malaise et l'incertitude, sinon le découragement et l'abandon. On s'est félicité que les socialistes aient cessé de combattre la politique coloniale. Si la neutralité de ces adversaires latents doit être achetée au prix d'une abdication, mieux vaudrait qu'ils continuent leurs attaques. Renoncer à l'établissement de colons européons dans les colonies tropicales c'est compromettre gravement, sinon ruiner, la colonisation ; c'est bien mal comprendre la politique d'association.

Cette réserve faite, nous avons le droit d'être fiers des premières années du siècle nouveau. Qu'on nous montre ailleurs tant d'efforts tentés, tant de travail accompli en quelques années ! Si, pourtant, la comparaison de la situation actuelle avec celle des

dernières années du xixe siècle ne paraît pas assez concluante aux esprits chagrins, qu'ils remontent encore un peu plus haut, jusque vers 1890, et ils ne pourront manquer d'être frappés du chemin parcouru.

Malgré tout, il restera des impatients mal satisfaits. A ceux-là il ne faut pas se lasser de répéter des vérités bien banales. On a redit à satiété, il y a quelques années, que l'ère des conquêtes était terminée pour nous, que celle de la mise en valeur des colonies était enfin ouverte. Mais si un gouvernement peut décréter la fin des guerres il ne suffit pas de proclamer la nécessité du développement économique pour le faire naître tout à coup. Il y a naïveté presque puérile à s'étonner de ne pas le trouver déjà en plein épanouissement. Peut être même est-il plus sage de nous résigner à ne pas en être les témoins. C'est aux contemporains de nos enfants ou de nos petits-enfants qu'il appartiendra légitimement de décider une fois pour toutes si, oui ou non, les Français savent coloniser. En attendant, en présence des promesses nouvelles, il n'est pas défendu d'espérer ni de pronostiquer que le xxe siècle sera, par excellence, le siècle de la colonisation française.

ALGÉRIE

PAR

F. NICOLLET ET G. VALRAN

L'Algérie en 1898

Il y avait soixante-huit ans le 5 juillet 1898 que les troupes françaises, après une campagne de vingt et un jours, étaient entrées victorieuses dans Alger et avaient planté notre drapeau national sur la Kasba.

Que de chemin parcouru durant ces soixante-huit années, depuis que le dey, en sortant d'Alger, nous avait abandonné, avec sa capitale, le Sahel et la Mitidja, soumis à son autorité directe, et une souveraineté mal assurée sur les trois beylicats de Titteri, de Constantine et d'Oran!

Malgré les hésitations et les tâtonnements des premières années, malgré la résistance opiniâtre d'Abd-el-Kader, malgré la révolte de 1871, ce qui était d'abord une simple occupation s'est converti peu à peu en une véritable possession, et notre influence n'a cessé de s'étendre et de s'affermir sur ce Maghreb qu'un jour elle embrassera probablement tout entier.

L'occupation d'El Goléa en 1873, l'annexion du Mzab en 1882, en fortifiant notre domination vers le Sud, ont ouvert le chemin à l'expédition Foureau-Lamy qui, partie de Biskra en automne 1898, a pu traverser le Sahara de part en part et rejoindre, à la fin de 1899, les troupes de l'ancienne mission Voulet-Chanoine entre le Niger et le Tchad.

L'Angleterre qui, depuis 1838, avait plusieurs fois essayé de contester les droits de la France sur l'Algérie, en s'appuyant sur une prétendue vassalité, reconnut, par la convention du 5 août 1890, la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad, ce qui revenait à dire que la question du Touat était une affaire de police algérienne. Il ne nous manquait plus, pour établir effectivement notre autorité dans cette région, qu'une occasion favorable. Cette occasion allait nous être fournie par une attaque des Ksouriens contre une mission scientifique opérant aux abords du Tidikelt. Notre entrée, le 27 décembre 1899, à In-Salah qui était depuis longtemps le foyer des intrigues et des agitations antifrançaises, entraîna l'occupation des trois groupes d'oasis qui, entre le 30° et le 27° de latitude, s'étendent, sous les noms de Tidikelt, de Touat et de Gourara, du sud algérien à la frontière marocaine.

En même temps que nos armes, instruments de soumission, s'établissaient dans ces oasis, une ligne de chemin de fer, instrument de civilisation, s'avançait d'Aïn-Sefra jusqu'à Djenien-Bou-Rezg; d'où, en 1900, elle devait être poussée jusqu'à Duveyrier, en attendant que, deux ans plus tard, elle atteignît Beni-Ounif.

En sorte qu'à la fin du XIXe siècle, nos possessions algériennes s'étendaient, d'Est en Ouest, depuis la frontière de la Tunisie, pays de protectorat français, jusqu'à celle du Maroc, et, du Nord au Sud, depuis la Méditerranée jusque, par delà la région saharienne, vers nos possessions du Niger et du Tchad, se développant sur une superficie évaluée à 500.000 kilomètres carrés, du 36° au delà du 30° de latitude et du 4° de longitude occidentale au delà du 6° de longitude orientale.

Sur ce vaste territoire, notre influence civilisatrice ne s'était pas sans doute fait sentir partout avec la même force et n'avait pas encore atteint son entier développement; mais déjà, au point de vue de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du peuplement, de la colonisation, de l'administration, des progrès avaient été réalisés et l'on pouvait prévoir que notre œuvre allait se perfectionner rapidement.

I

LES INDIGÈNES

On désigne par cette appellation générale d'*indigènes* tous ceux qui se trouvaient en Algérie en 1830, eux et leurs descendants. Parmi les musulmans, un très petit nombre se sont fait naturaliser français individuellement, les autres forment une masse compacte que leurs croyances et leur religion séparent du reste de la population. Quant aux israélites, ils ont été naturalisés en bloc par le décret du gouvernement de Tours du 24 octobre 1870; nous en parlerons dans la seconde partie de ce travail. Il ne sera donc question ici que des musulmans.

C'est, au point de vue numérique, la partie de beaucoup la plus importante de la population algérienne. D'après le recensement de 1901, sur un total de 4.739.331 habitants, on compte 4.072.089 indigènes; ce qui donne pour 10.000 habitants une proportion de 8.592 indigènes ; les 1.408 autres, comprennent 55 musulmans originaires du Maroc ou de la Tunisie, 121 israélites naturalisés, et 1.232 Européens, dont 769 Français et 463 étrangers. Pour parler plus clairement encore, les Français ne sont en Algérie que dans la proportion de un contre douze indigènes, et ceux-ci forment à peu près les quatre-vingt-six centièmes de la population totale.

Mais cette masse considérable est loin d'être homogène; elle renferme au contraire des hommes bien différents de type, de mœurs, d'origine, de race même et de couleur. On distingue parmi eux deux grandes races, les Berbères et les Arabes, et trois groupes secondaires, les Maures ou Hadars, les Coulourlis et les Nègres.

Les Berbères sont considérés comme représentant la race autochtone qui peuplait la Mauritanie avant l'occupation romaine, avant même l'arrivée des Carthaginois, et qui, refoulée par tous les envahisseurs, Phéniciens, Latins, Vandales, Arabes, s'est réfugiée et perpétuée dans les régions montagneuses et dans le désert, où elle s'est conservée assez pure, tandis que, partout ailleurs, elle subissait des mélanges inévitables. Cette race, qui a donné à la région son nom de Barbarie ou Etats barbaresques, apparait, d'ailleurs, comme formée d'éléments divers ; car, fait bien remarquable, à côté du type brun, de beaucoup le plus fréquent, on y trouve aussi le type blond. Actuellement on distingue quatre groupes berbères : les Kabyles, les Chaouïas de l'Aurès, les Mozabites et les Touareg du Sahara. Les Kabyles « ont en général les formes massives, la tête carrée, les traits gros » ; leurs mœurs, leur caractère, leur organisation sociale, et même leur vêtement les distinguent nettement des Arabes. Chez les Chaouïas de l'Aurès, la conformation physique est semblable à celle des Kabyles, ainsi que les lois, les mœurs et l'état social. Les Mozabites, avec leurs formes ramassées, leur figure aplatie, leur nez gros, leurs lèvres épaisses, leur teint brun et mat, sont « un des types berbères les plus remarquables et les plus anciens » ; à ces traits, il est aisé de les distinguer entre tous, sans compter leur gandoura bariolée, leur air grave et leur goût pour le négoce. Les Touareg ont aussi leur physionomie propre : teint cuivré, longue moustache, vêtement agencé de façon à les protéger complètement et contre l'ardeur des rayons solaires et contre le sable brûlant que soulève le simoun. Ce qui prouve le plus sûrement la communauté d'origine de ces quatre groupes, ce sont les idiomes qu'ils parlent ; car tous ces idiomes sonnent comme des dialectes d'une même langue. Il y a cinquante ans, on évaluait à environ 800.000 le nombre de ceux qui faisaient usage de ces dialectes ; mais il est évident que beaucoup ont dû oublier leur langue et que l'élément berbère a une grande importance numérique.

L'Arabe offre des caractères physiques et moraux bien différents de ceux que nous venons de décrire. Il est « grand, mince, élancé, musculeux » ; « ses extrémités fines, sa figure d'un ovale un peu allongé, son nez aquilin, son œil vif, ses dents éclatantes lui donnent une impression remarquable d'élégance et de vigueur » ; « seul le front étroit et fuyant, manque de noblesse ». « La bravoure, le mépris de la

mort, l'insouciance devant le danger » sont ses vertus les plus saillantes. C'est parmi l'aristocratie saharienne que son type se trouve le mieux conservé, car à l'existence sédentaire il préfère la vie nomade sous la tente. Venus dans le Maghreb au VIIe siècle, sous la conduite d'Hassan et Okba, ces conquérants n'ont jamais été très nombreux et ne sont dans notre colonie qu'une minorité, comprenant seulement, d'après des opinions autorisées, un sixième de la population musulmane.

Moins nombreux encore sont les Maures ou Hadars qui habitent les villes et ne reproduisent ni le type berbère, ni le type arabe. Grands et bien faits, prenant facilement de l'embonpoint, le teint clair, les cheveux et les yeux noirs, ils ont assez de ressemblance avec les populations du Midi de l'Europe. Ils ne forment point une race distincte; ils sont issus du croisement des peuples divers qui ont été poussés sur les rivages de l'Afrique, Phéniciens, Berbères, Latins, Arabes, Turcs.

Les Koulourlis sont issus, eux aussi, d'un mélange de races, mais plus limité ; ce sont « les enfants nés de l'union des Turcs avec des femmes du pays ». Leur énergie, leur fierté, leur bravoure les distinguaient des Hadars ; mais, peu nombreux, ils tendent à se confondre de plus en plus avec eux et on ne rencontre plus guère que dans certaines villes, à Tlemcen, par exemple, ces « visages aux traits accentués, à l'expression plus mâle ».

Les Nègres sont les descendants des esclaves que l'on amenait du Soudan par caravanes à travers le Sahara vers la Méditerranée, avant que le décret du 27 avril 1848 eût aboli l'esclavage. Ils sont assez nombreux dans les oasis sahariennes, beaucoup plus rares dans le Tell.

Berbères, Arabes, Maures, Koulourlis, Nègres, ont entre eux un lien commun, c'est la religion ; tous professent la doctrine de l'Islam. Comme leur caractère, leurs mœurs, leur état social sont différents ; ils ont subi à des degrés différents notre influence. Mais chez tous on peut constater des progrès intellectuels, moraux, sociaux, matériels dus au contact des Européens, à « l'action insensible et continue des relations quotidiennes », à la « suggestion de l'exemple », dus surtout à l'enseignement que nous leur donnons dans les écoles.

Progrès intellectuels.

Plusieurs siècles d'ignorance avaient engourdi, endormi l'intelligence chez les populations indigènes de l'Algérie. Cette situation s'était encore aggravée par suite de la conquête qui fit disparaître la plupart des écoles (*mecids, zaouias, medersas*) existant avant notre arrivée. Aussi, quand on voulut y introduire le système d'enseignement en usage dans la métropole, on n'obtint que de mauvais résultats; soumis à un régime intellectuel trop fort pour leur cerveau non dégrossi, les jeunes indigènes sortaient de nos écoles l'esprit troublé plutôt qu'éclairé, « avec un bagage hétéroclite de formules incomprises, de notions tronquées, d'idées extravagantes ».

Cependant cette question de l'instruction des indigènes préoccupait au plus haut point les esprits soucieux de l'avenir de la colonie; car, pour arracher les populations musulmanes aux préjugés qui les écartent de notre civilisation et pour rehausser leur niveau moral et intellectuel, il n'y a pas de moyen plus efficace que de les instruire.

Des plans d'études spéciaux ont été combinés qui, sans prétendre pousser tout d'un coup l'indigène aux spéculations et aux raffinements de la haute culture, tendent à élever et à fortifier graduellement son intelligence. Le zèle qu'ont déployé dans l'application de ce programme des maîtres expérimentés n'a pas été infructueux et des progrès très sensibles ont été constatés, durant ces dernières années, partout où ces plans d'études ont pu être appliqués, dans les différents ordres d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur.

Enseignement primaire indigène. — L'importante question de l'enseignement primaire des Indigènes avait, dès 1879, attiré l'attention de Jules Ferry, et plusieurs écoles furent ouvertes de 1882 à 1890, particulièrement en Kabylie; mais ce n'est qu'en 1891, après l'enquête sénatoriale, que fut hautement reconnue et proclamée la grande utilité de développer cet enseignement en l'orientant vers l'agriculture et les travaux manuels. Alors fut conçu tout un plan de création d'écoles pour les indigènes, en commençant par les villes et par la Kabylie où la population est plus dense et plus accessible à l'instruction, et un décret du 18 octobre 1892 réorganisa complètement tout ce qui touche à l'enseignement public et privé des Indigènes.

A vrai dire, il n'y a pas séparation absolue, pour les écoles primaires, entre les Européens et les Indigènes ; ceux-ci sont reçus, aux mêmes conditions que ceux-là, dans les écoles de tout degré, sauf dans les écoles mixtes où les petits garçons indigènes ne sont reçus qu'au-dessous de sept ans; réciproquement les écoles spécialement destinées aux Indigènes ne sont pas fermées aux Européens qui désirent les fréquenter.

Les deux principes de l'obligation scolaire et de la liberté de conscience sont applicables aux indigènes : celui-ci de la façon la plus complète et la plus rigoureuse, celui-là nécessairement avec des restrictions. D'abord les filles n'y sont pas soumises ; quant aux garçons, l'obligation scolaire n'existe que s'il se trouve à proximité une école pour les recevoir; aussi est-elle limitée à certaines communes ou portions de communes désignées par des arrêtés spéciaux du gouverneur général ; elle n'astreint que les enfants d'âge scolaire, encore le gouverneur général accorde-t-il des dispenses d'assiduité individuelles ou collectives. Le soin d'assurer la fréquentation des écoles est conféré à des commissions composées exclusivement de notables indigènes, sauf le président qui est toujours le maire ou l'administrateur ou le commandant de cercle.

On distingue parmi les écoles indigènes trois catégories : les *principales* qui ont à leur tête un directeur français et comprennent au moins trois classes ; les *élémentaires* qui comprennent moins de trois classes et ont à leur tête un instituteur français ; les *préparatoires* qui ne comprennent qu'une seule classe, sont confiées à des adjoints indigènes ou, provisoirement, à des moniteurs, et sont placées sous la surveillance des directeurs d'écoles principales ou des instituteurs d'écoles élémentaires du voisinage.

Outre cela, des classes spéciales pour les indigènes sont souvent annexées aux écoles européennes.

Le personnel de ces écoles est en majeure partie français, mais il comprend aussi des indigènes. Toutefois ceux-ci ne peuvent être qu'adjoints ; s'ils veulent devenir directeurs, ils doivent forcément se faire naturaliser.

Les programmes des écoles indigènes, établis en 1890 et revisés en 1898, ont un caractère simple et pratique. Ils comprennent la langue française, l'éducation morale, le calcul, le dessin, la langue arabe, des connaissances usuelles, des notions de géographie, l'agri-

culture pratique et le travail manuel ; on peut y joindre, dans les écoles principales, des cours d'apprentissage confiés à des maîtres ouvriers. Dans les écoles de filles, les élèves doivent consacrer la moitié du temps des classes aux travaux d'aiguille et aux soins du ménage.

Chaque commune de l'Algérie devait, d'après le décret de 1892, avoir des écoles en nombre suffisant et assez vastes pour recevoir tous les garçons indigènes d'âge scolaire.

Voilà quelle devait être théoriquement l'organisation de l'enseignement des Indigènes, organisation bien conçue assurément et capable de donner de bons résultats. Voici maintenant ce qui a été fait dans la pratique.

Tout d'abord il est évident que l'exécution d'un plan aussi vaste, dans un pays où tout était à faire à neuf, devait entraîner de lourdes dépenses pour la construction des bâtiments, l'achat du matériel, leur entretien, la rétribution du personnel. La bonne volonté n'a pas manqué du côté des pouvoirs publics, tout au moins.

Il aurait fallu, pour doter notre colonie d'un nombre suffisant d'écoles, en construire chaque année, pendant dix ans, environ 60, comprenant 120 classes. A la fin de l'année scolaire 1898-99, nous avions en Algérie 221 écoles publiques spéciales aux Indigènes, comprenant 397 classes auxquelles s'ajoutaient 50 classes annexées à des écoles d'Européens, d'où un total de 447 classes. L'augmentation sur l'année précédente n'était que de 19 classes.

Le Parlement s'était montré, dès le début, disposé à faire des sacrifices ; il avait promis de contribuer aux dépenses de construction dans une proportion variant de 40 à 80 o/o et avait voté 400.000 francs par an pour subventions aux communes construisant des écoles indigènes. Mais certaines communes éprouvèrent des difficultés à se procurer les ressources représentant leur part de ces dépenses de construction ; d'autres n'apportèrent aucun empressement à seconder les vues des pouvoirs publics au sujet de l'instruction des Indigènes. Voyant cela, les Chambres diminuèrent le crédit qu'elles avaient mis à la disposition de l'Algérie, et, de 1896 à 1899, il ne fut plus que de 365.000 francs, puis descendit à 215.000 en 1900.

L'Administration académique proposait au Gouverneur général pour l'année 1900, la construction de 29 classes et d'un cours d'apprentissage, avec promesse de lui soumettre des propositions complémen-

taires, dès qu'elle aurait reçu de nouveaux projets approuvés par les assemblées communales. La dépense prévue pour ces constructions était de 375.081 francs, dont 214.844 à la charge de l'État et 160.237 à celle des communes. En fait, le nombre des écoles fut porté en 1900, de 221 à 225, comprenant 410 classes au lieu de 397 ; le chiffre des classes annexées aux écoles d'Européens ne changea pas. Ce fut donc une augmentation de 13 classes seulement sur l'année précédente. Mais l'Administration académique ne se lassait d'exprimer le vœu que 30 classes au moins fussent créées chaque année, ce qui, à 12.000 francs par classe, en moyenne, constituait une dépense annuelle de 360.000 francs, dont un quart, environ, serait supporté par les communes et les trois autres quarts par l'État. Néanmoins l'augmentation, à la fin de 1901, n'était que de 14 classes. Mais ses efforts ont été couronnés de plus de succès durant les années suivantes : au commencement de 1905, on comptait 516 classes d'indigènes, c'est-à-dire 105 de plus qu'en 1901, ce qui constitue une augmentation moyenne de 35 pour chacune des années 1902, 1903 et 1904. C'est assurément un résultat très satisfaisant.

A chaque augmentation d'écoles et de classes correspond une augmentation de dépenses pour leur entretien et pour le traitement du personnel. Pour y faire face, une somme de 150.000 francs fut inscrite au budget de 1893. Puis, en 1894 et 1895, aucune nouvelle augmentation ne fut votée. En 1896, ce crédit fut augmenté de 20.000 francs; mais ce n'est qu'à partir de 1897 qu'un article spécial fut prévu pour les créations d'emplois, en plus des 825.664 francs destinés aux traitements et allocations du personnel enseignant des écoles primaires d'indigènes. Ce crédit supplémentaire, qui était, pour cette année 1897, de 68.000 francs, fut ramené à 40.000 l'année suivante, puis fixé à 44.000 francs à partir de 1899. Comme chaque emploi nouveau entraîne une dépense de 2.000 francs en moyenne, c'était vingt-deux emplois nouveaux qui pouvaient être créés. Mais ce crédit est devenu insuffisant, depuis 1902 que le nombre des augmentations annuelles a été en moyenne de trente-cinq, et les Délégations financières et le Conseil supérieur ont dû le mettre en rapport avec ce dernier chiffre.

Le personnel exerçant dans les écoles spéciales aux Indigènes ou dans les classes d'Indigènes annexées à des écoles d'Européens s'élevait pendant l'année scolaire 1898-1899, au nombre de 449 maîtres ou maîtresses, dont 294 Français et 155 indigènes. Ces chiffres ont suivi

une marche ascendante, à mesure qu'augmentait le nombre des classes : en 1899-1900, on comptait 470 maîtres ou maîtresses, dont 319 Français et 151 indigènes ; en 1900-1901, il y en avait 502 dont 344 Français et 158 indigènes ; en 1903-1904, on arrivait à 525, dont 343 Français et 182 indigènes.

On avait critiqué jadis, et non sans raison, une assimilation maladroite entre l'enseignement donné aux Indigènes et celui que nous donnons aux Européens. Aujourd'hui la préparation des maîtres, les programmes, les méthodes, tout est différent.

Depuis 1892, aucun instituteur français ou musulman n'est nommé dans les écoles d'indigènes sans avoir été préparé spécialement à l'enseignement particulier de ces écoles.

Les maîtres français sont formés à la section spéciale de l'école normale de la Bouzaréa. Bâtie au milieu d'un domaine de 15 hectares, composé de vignes, terres à céréales, jardins, pépinières ; nourrissant des vaches, porcs, bêtes de trait ; possédant une basse-cour, un rucher, cette école offre aux futurs maîtres comme une réduction de toute l'Algérie. Là ils consacrent huit heures par semaine, — six aux travaux pratiques et deux aux cours théoriques, — à apprendre à labourer, semer, sarcler, biner, planter, tailler, greffer, soigner les animaux, en un mot, à faire le métier d'agriculteur. Dans les cours théoriques, on leur enseigne les améliorations à introduire dans l'agriculture indigène, et cela, avec une connaissance parfaite des conditions du sol, des habitudes et du caractère des habitants; laissant de côté les procédés de culture intensive, qui sont excellents sans doute dans d'autres régions, mais qui seraient déplacés dans les tribus et dérouteraient trop la routine indigène. Dans les travaux pratiques, on leur fait faire tout ce que doit savoir un ouvrier agricole. Indépendamment des champs cultivés en commun, chaque élève a un petit jardinet qu'il cultive à sa guise, comme il fera plus tard du jardin attenant à son école. A ce régime, ces sectionnaires deviennent vite de bons travailleurs ; ils emportent, à la fin de l'année, dans leurs écoles, le goût du travail et aussi des procédés de culture qu'ils s'efforceront de répandre parmi les Indigènes.

Ce n'est pas tout ; ce qu'on fait pour le travail agricole, on le fait aussi pour le travail industriel et artistique indigène. Depuis plusieurs années, on enseigne aux sectionnaires le dessin appliqué aux arts indigènes ; et, en 1903, à cet enseignement s'est ajouté le modelage, le

repoussage du cuivre, la sculpture du bois, la broderie du cuir. Des motifs d'art arabe très pur ont été réunis, groupés d'après la difficulté d'exécution, et sont donnés comme modèles aux futurs maîtres qui, en quittant l'école, emporteront une collection de dessins exécutés par eux-mêmes. Ces motifs de décoration, propagés par eux, sont appelés à influencer heureusement les artistes indigènes et à renouveler la source de leur inspiration. Le dessin est, d'ailleurs, toujours associé au travail manuel, car les modèles sont ensuite exécutés à l'atelier par ceux mêmes qui les ont recueillis.

Enfin on leur donne, comme nous le développerons plus loin, des notions étendues d'hygiène et de médecine pratique.

Le reste du temps est consacré à se familiariser avec les méthodes pédagogiques spéciales à l'enseignement des indigènes.

Malheureusement le recrutement de cette section spéciale devient difficile. Dans un rapport du 1er février 1904, M. le Recteur se plaignait déjà de la pénurie des candidats (13 ou 14 pour vingt places), sans compter que le ministère des Colonies, trouvant là des maîtres bien préparés pour donner l'enseignement dans les autres colonies, en prend chaque année quelques uns. Il y aurait là un avenir pour les maîtres de la métropole qui ne trouvent pas de poste au sortir de l'école normale.

Quant aux maîtres musulmans, ils sont formés au cours normal, dont la durée d'études est de trois ans et qui d'après le décret de 1892, devait être annexé à chacune des écoles normales de Constantine et de la Bouzaréa, mais, en fait, n'a été organisé que dans celle-ci. Pour l'enseignement théorique, on ne les menait tout d'abord qu'au niveau du certificat d'études ; mais, à mesure qu'on peut faire plus facilement le recrutement parmi les bons élèves des écoles primaires, on les a.poussés jusqu'au brevet élémentaire, en attendant que l'on exige d'eux le brevet supérieur. Pour l'enseignement agricole, industriel, artistique, on les dirige comme les élèves français de la section spéciale, avec cette différence toutefois qu'ils consacrent quinze heures par semaine, au lieu de huit, aux travaux et aux études agricoles.

Ainsi tous les maîtres destinés à enseigner dans des écoles d'indigènes sont préparés d'une façon toute spéciale à l'enseignement particulier qu'ils auront à donner.

Il n'y a qu'une exception à cette règle, c'est pour les institutrices. Remarquons, tout d'abord, que nous n'avons guère et ne pourrons

guère avoir de longtemps, étant données les idées musulmanes sur la femme, que des institutrices françaises. En 1901-1902, sur un personnel féminin de 51 maîtresses qui exérçaient dans les écoles indigènes on ne comptait qu'*une* adjointe et *une* monitrice indigène. Les autres étaient toutes des Françaises. Encore celles-ci n'ont-elles reçu aucune préparation à leurs fonctions délicates. Celles d'entre elles qui sont attachées aux écoles de garçons sont choisies parmi les femmes, filles ou sœurs des instituteurs français de ces écoles, et, dans ce cas, elles sont dirigées, conseillées, aidées par leurs père, mari ou frère. Quand à celles qui exerçent dans les écoles de filles ou dans les écoles enfantines, on n'avait jusqu'à ces dernières années d'autre moyen de les préparer à leur tâche spéciale que de les placer d'abord comme adjointes auprès de directrices expérimentées.

Cependant le nombre et l'importance des écoles des filles musulmanes augmentait d'année en année. Tout d'abord elles n'avaient été qu'au nombre de cinq ; mais en 1904, on en comptait huit, trois nouvelles étaient demandées par des municipalités, et il y avait tout lieu d'espérer que ce mouvement irait en s'accentuant. D'autre part on avait introduit dans plusieurs de ces écoles la fabrication des tapis et des broderies, la confection des vêtements, des couvertures et des divers objets arabes. Il fallait donc préparer les maîtresses en vue de la mission spéciale qu'elles auraient à remplir. C'est dans ce but qu'un cours d'apprentissage a été annexé à l'école des filles indigènes d'Oran. C'est là que des maîtresses se destinant à l'enseignement des indigènes, au nombre de trois seulement pour le moment, choisies parmi les plus intelligentes, les plus zélées, ayant du goût pour les travaux manuels et une connaissance suffisante de la langue arabe, feront désormais un stage d'une année au maximum. Cette institution paraît destinée à s'étendre et à se développer peu à peu, à mesure des besoins, et l'Algérie arrivera bientôt ainsi à avoir une phalange de maîtresses préparées spécialement à cette œuvre grandiose du relèvement intellectuel des femmes musulmanes.

Les programmes, tels qu'ils ont été établis au mois d'août 1898, sont en grande partie l'œuvre des maîtres qui avaient la pratique de l'enseignement des indigènes et n'ont fait que consacrer le résultat de l'expérience acquise ; aussi sont-ils éminemment simples et adaptés à l'état intellectuel de ceux auxquels cet enseignement s'adresse. Leur caractère particulier est d'avoir en vue non seulement l'éducation

intellectuelle, mais aussi l'éducation morale et l'éducation professionnelle. L'enseignement de la langue française tient le premier rang parmi les connaissances que nos maîtres s'efforcent d'inculquer aux jeunes indigènes ; et avec juste raison, puisque c'est par elle que se fait le rapprochement des races, que s'établissent les rapports de travail, d'affaires, de commerce. Mais on leur apprend aussi à lire, à écrire et à parler correctement la langue arabe. Les leçons de calcul et de dessin ont toujours un caractère simple et pratique. Des récits moraux lus ou racontés, des maximes expliquées, des portraits de gens de bien développent chez ces enfants les sentiments d'honnêteté, en accumulant dans leur esprit de beaux exemples, de bonnes habitudes qui ne sont pas sans porter des fruits, car tout le monde remarque combien les enfants qui fréquentent nos écoles font contraste avec les autres : ceux-ci, mal lavés, mal vêtus, s'enfuient à l'approche des étrangers ; ceux-là, convenablement vêtus, propres, saluent les voyageurs et se montrent prêts à leur rendre service. Sans donner à l'enseignement des indigènes un caractère exclusivement professionnel, comme certains esprits l'auraient voulu, on l'a fortement orienté dans ce sens. C'est aux travaux manuels, agricoles ou industriels, que les maîtres consacrent la plus grande partie de leur temps et leurs plus constants efforts. Sans vouloir faire des élèves des ouvriers, ce qui n'est d'ailleurs pas possible à cet âge, on cherche à développer leurs aptitudes, à leur montrer la supériorité des instruments français sur ceux qui sont employés par les indigènes, à leur apprendre à se servir de ces instruments pour fabriquer eux-mêmes les objets dont ils peuvent avoir besoin, tels que bancs, coffres, charrues, pelles, etc. L'enseignement agricole tend à leur faire connaître et apprécier les améliorations désirables et possibles dans les procédés agricoles et horticoles. Dans les écoles de filles, les élèves se familiarisent avec la fabrication des tapis, des broderies, avec le tissage, sans parler des exercices ordinaires de couture, de tricot, de confection de vêtements. En un mot l'enseignement des indigènes se tient également éloigné des deux extrêmes où il pourrait tomber : ce n'est pas une instruction purement livresque développée uniquement en vue de l'obtention de diplômes ; ce n'est pas non plus une instruction purement professionnelle ne visant que l'apprentissage d'un métier.

Mais c'est surtout dans la méthode employée qu'éclate le caractère original et pratique de cet enseignement. Ici pas ou presque pas des

livres. Arithmétique, histoire, géographie, grammaire, tout s'enseigne par leçons orales. On n'a conservé qu'un seul livre, le livre de lecture. Le travail du maître est beaucoup plus lourd, plus fatigant; mais il est aussi beaucoup plus fécond. Nous avons été frappés en visitant les classes où se donne l'enseignement des Indigènes, et tout Européen le sera comme nous, de voir pendus au mur tout autour de la salle des objets usuels du genre le plus varié. C'est avec cela que se donne l'enseignement de la langue française : le maître présente ou montre l'objet à l'élève qui le nomme ; ou bien le maître demande un objet et l'élève va le prendre au milieu des autres et le montre. Cette méthode employée d'instinct par Colombo, le soldat instituteur qui s'est illustré par ses succès pédagogiques à Biskra, perfectionnée par des maîtres expérimentés, précisée dans ses détails et ses applications, donne des progrès très rapides; au bout de quelques mois, les petits indigènes, dans les écoles bien dirigées, sont en état de soutenir une courte conversation en français sur des sujets simples et à leur portée. Quant à l'enseignement manuel et agricole, c'est aussi par la méthode pratique qu'il est distribué.

Mais, avoir des maîtres bien préparés à leur tâche, des programmes sagement combinés, des méthodes bien adaptées à l'état mental des populations, tout cela ne suffit pas pour assurer le progrès intellectuel d'un peuple. Il faut encore que les élèves viennent entendre ce maître. Ici encore nous sommes heureux de constater un progrès constant. Le nombre des élèves indigènes recevant l'instruction française dans les écoles de tout ordre qui était, en 1882, de 3.172, est monté en 1892 à 12,266 et en 1902 à 24.865 ; ce qui constitue une augmentation de 9.094 pour la première période, c'est-à-dire de près de 1.000 par an, et de 12.599 pour la deuxième, c'est-à-dire de 1.259 par an en moyenne. Et ce progrès ne se rallentit nullement durant ces dernières années, au contraire : en 1903, on a constaté une augmentation de 1.380, en 1904, de 1.029 et en 1905, de 1.092.

Nous avons dit plus haut que la loi d'obligation était applicable en Algérie. La loi du 21 décembre 1897, concernant la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie, a même permis aux administrateurs des communes mixtes d'infliger des amendes ou de la prison pour négligence ou refus d'envoyer un enfant d'âge scolaire à l'école primaire, quand l'école est située à moins de trois kilomètres et qu'il n'est pas présenté d'excuse valable.

Pour le premier semestre de 1898, cette disposition donna lieu à 412 condamnations. Mais cette situation s'est vite améliorée, à mesure que les Indigènes connaissaient mieux et par conséquent appréciaient mieux les bienfaits de l'instruction telle que nous la donnons à leurs enfants. Le zèle, l'activité, la vigilance des maîtres, leur sollicitude pour les élèves, leur soin de rendre leurs leçons vivantes et fécondes, leurs bons rapports avec les chefs indigènes et avec les parents n'ont pas peu contribué à cette amélioration.

Actuellement, dans toutes les grandes villes, personne, en dehors des instituteurs, ne s'occupe du recrutement des élèves indigènes, et ces élèves affluent dans les écoles. « A Alger, nous écrit M. Sarrouy, directeur de l'école de la rue Montpensier, rien n'a été fait depuis de longues années pour assurer le recrutement des élèves... Les jeunes indigènes..... viennent à nous sans pression, sans espoir d'aucune récompense, pour la plupart sans perspective d'un emploi quelconque, avec le seul désir d'acquérir quelques connaissances dont ils tireront un réel profit à leur sortie de l'école. »

Il en est de même dans la Kabylie, surtout là où l'école existe depuis plusieurs années et où le directeur est connu et estimé. Dans les tribus de territoire civil, jadis on laissait au chef de douar, caïd ou cheik, le soin de dresser la liste des enfants devant fréquenter l'école. Depuis quelques années, sur l'initiative de M. Baudelaire, alors inspecteur des écoles indigènes, aujourd'hui professeur au lycée de Marseille, on s'est mis à procéder autrement. Dès qu'une école s'ouvre pour la première fois, la liste des enfants à y admettre est dressée par l'instituteur de concert avec un administrateur-adjoint, en présence des parents convoqués à cet effet. On inscrit d'abord les fils des familles aisées, puis ceux des familles pauvres, en exemptant ceux dont la présence est nécessaire aux parents. Au bout de quelques années, quand le pli est pris, le recrutement se fait de lui-même, surtout si l'autorité locale a soin de témoigner de l'intérêt à l'école et de la visiter de temps en temps.

Ce serait, d'ailleurs, une grave erreur de croire, ce qu'on a dit parfois, que les écoles d'indigènes restent généralement vides et qu'elles ne se remplissent que le jour où quelque personnage officiel vient les visiter. La fréquentation et l'assiduité sont, au contraire, très satisfaisantes, comme on peut s'en assurer par la comparaison avec les écoles d'Européens, d'après les registres d'appel tenus par les

instituteurs et contrôlés par les inspecteurs primaires. L'effectif des élèves réellement présents dans les écoles est relevé, chaque année, une fois en hiver et une fois en été.

Or, pour l'année 1897-1898, ce relevé n'accuse guère qu'une moyenne générale de 28 absences pour 100 élèves; l'année suivante ce chiffre descend à 25, inférieur à celui des absences dans les écoles d'Européens qui est de près de 27 pour 100. Cette heureuse tendance n'a fait que s'accuser au cours des années suivantes; en 1899-1900, la moyenne des absences a été de guère plus de 23 pour 100 pour les Indigènes et de près de 25 pour 100 pour les Européens; en 1902-1903, ces chiffres tombent à 9,62 pour 100 pour les Indigènes et à 10,47 pour 100 pour les Européens; en 1903-1904, il y a eu peu de changement à cet égard. D'où il résulte que la fréquentation ne laisse, pour ainsi dire, rien à désirer pour les écoles d'Indigènes, et, en tout cas, qu'elle est tout aussi satisfaisante dans ces écoles que dans celles d'Européens. Et ce qui est le plus rassurant à constater c'est que ces résultats sont, aujourd'hui, obtenus sans aucune pression administrative. « Comme moyens directs pour assurer la fréquentation, nous écrit M. Sarrouy, nous avons, en dehors des distributions de vêtements, de chaussures et de bons de pain, les billets d'absence. Les moniteurs rétribués servent d'intermédiaires entre les familles et les maîtres. Les bons points, les billets de satisfaction, les fournitures classiques distribuées gratuitement sont des armes qui réussissent. La fréquentation est régulière, et, pendant le mois d'octobre dernier (1905), la proportion des présents par rapport aux élèves inscrits a été de 15 sur 16, exactement de 300 sur 320. »

Une preuve de la régularité des enfants indigènes à fréquenter les écoles, ce sont les progrès qu'ils font, progrès constatés par l'examen du certificat d'études primaires qui leur est spécial. Cet examen est approprié à la nature de l'enseignement qui leur est donné. Il comprend deux épreuves écrites : l'une porte sur le calcul et le système métrique; l'autre a pour objet une rédaction française sur un sujet choisi dans l'ordre des connaissances usuelles ou dans celui des historiettes morales et qui est apprécié au point de vue de la justesse des idées, de la correction de la langue et de l'écriture. En outre les candidats doivent faire preuve de connaissances pratiques en dessin à main levé, en travail manuel et en agriculture. Institué en 1898, cet examen a été subi pour la première fois à la fin de l'année scolaire

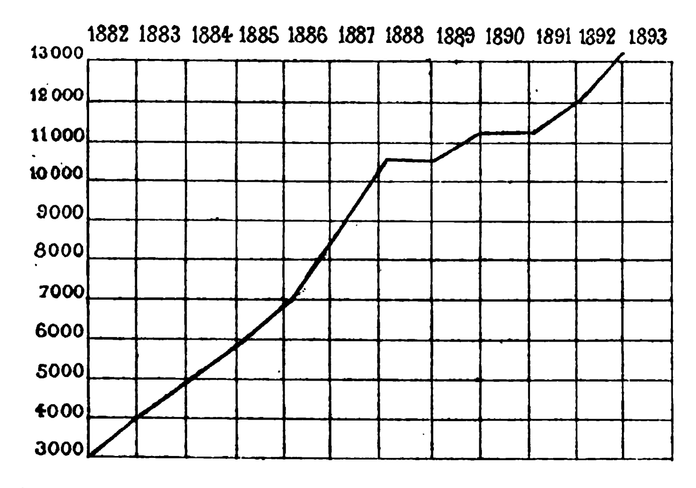
1898-1899. Sur 330 candidats qui se sont présentés, 166 ont été admis. Ce qui provoqua le plus d'étonnement et de satisfaction sur les examinateurs, ce furent les résultats donnés par l'épreuve pratique d'agriculture, subie dans un jardin sur quatre questions d'agriculture ou d'horticulture pratique. Tous les candidats réussirent très bien cette épreuve. L'année suivante, sur 302 candidats, 137 seulement furent admis définitivement au certificat, à cause de la difficulté des deux compositions écrites pour chacune desquelles on exige une note d'au moins cinq sur dix. Mais on constata que les candidats admis avaient « répondu d'une façon remarquable sur presque toutes les matières du programme » et on fut frappé « de la précision et de la correction des réponses et souvent même de la pureté de la diction ». Le nombre des candidats au certificat n'a pas toujours, depuis, augmenté en proportion du nombre des élèves qui fréquentent les écoles d'indigènes, mais ces élèves ont fait preuve, d'année en année, de connaissances plus complètes, plus solides, et aussi de facultés compréhensives plus étendues.

« J'ai pu remarquer, nous écrit le Directeur d'une de ces écoles, qu'au point de vue intellectuel des progrès réels ont été réalisés. Grâce à l'influence du milieu scolaire, l'intelligence des élèves indigènes est devenue plus vive. En contact avec les Européens, les Indigènes ont senti que la connaissance de la langue française leur est indispensable ; aussi s'efforcent-ils de suivre volontairement nos cours. Ils sont en général soumis, animés d'excellentes dispositions et intrépides au travail. »

La masse de la population indigène apprécie d'avantage, de jour en jour, les services que peut leur rendre l'instruction. Cela est incontestable et surabondamment prouvé par les faits suivants. « Beaucoup d'anciens élèves sont devenus des amis de nos écoles ; leurs enfants sont tenus, bien guidés et plus aptes à comprendre ; c'est avec cet élément que nous obtenons les meilleurs résultats. » Une association de ces anciens élèves s'est formée à Alger et fonctionne régulièrement depuis trois ans; jamais pareil résultat n'avait pu être acquis jusqu'ici. Enfin, parmi les 11.734 auditeurs qui ont assisté aux cours d'adultes et aux conférences populaires pendant l'année scolaire 1898-1899, près de la moitié, exactement 5.022, étaient des musulmans ; la proportion est beaucoup plus faible, il est vrai, pour l'année suivante où nous ne

trouvons plus que 4.956 indigènes sur un total de 19.316 ; mais leur nombre va toujours croissant et, en 1900-1901, on a constaté une augmentation de 2.329 sur le chiffre de la précédente année.

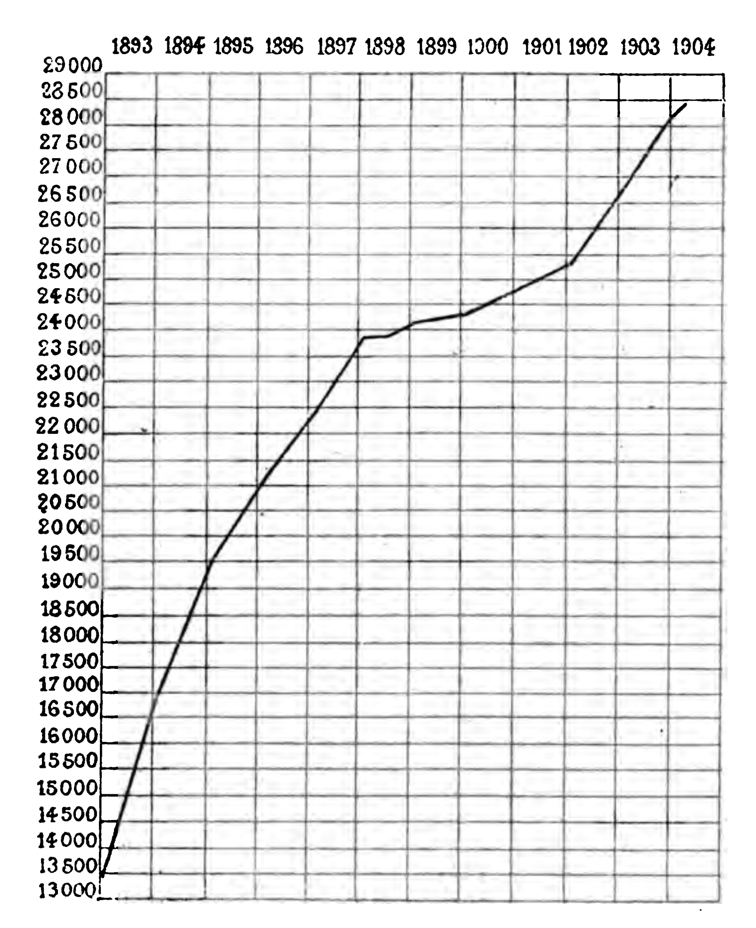
En somme, les résultats obtenus sont encourageants et la France peut, à bon droit, être fière de son œuvre et de l'impulsion qu'elle a donnée au développement intellectuel des Indigènes en organisant pour eux un système complet d'instruction primaire. Mais l'œuvre n'est point terminée ; elle est commencée, elle est en bonne voie ; c'est tout. En effet, les 29.185 enfants indigènes qui ont fréquenté les écoles en 1905 ne représentent guère que 4,28 o/o du nombre total des garçons



ÉLÈVES INDIGÈNES INSCRITS DANS LES ÉCOLES DE TOUTE NATURE

d'âge scolaire que l'on évalue à 680.598 pour toute l'Algérie. La proportion est surtout extrêmement faible pour les filles ; elles n'étaient en 1905, dans les écoles primaires et maternelles, que 2.305. Ce n'est donc pas le moment de s'arrêter ni même de se rallentir ; il reste, au contraire, de grands efforts et des sacrifices à faire. M. Jeanmaire, qui est depuis vingt ans recteur de l'Academie d'Alger et qui a présidé à l'application de toutes les réformes qui y ont été faites dans l'enseignement, déclarait inacceptable, dans son rapport de 1898, « qu'à nos portes, dans une colonie que nous avons la prétention de considérer comme un prolongement de la France, il y ait une population de 4 millions d'habitants dont les enfants restent dans la proportion de 97 o/o étrangers à notre langue et à toute notre civilisation. » Ces

paroles élevées sont très justes : nous avons le devoir de poursuivre jusqu'à son complet achèvement l'œuvre commencée.



ÉLÈVES INDIGÈNES INSCRITS DANS LES ÉCOLES DE TOUTES NATURE

Avant de quitter cette question importante de l'enseignement primaire des indigènes, je crois utile de montrer le cas qu'il faut faire d'un reproche qu'on lui a adressé, celui de ne préparer que des aspirants fonctionnaires et des déclassés. L'Administration académique a répondu victorieusement à ce reproche en dressant une statistique des professions exercées par les élèves sortis pendant une période de cinq années des principales écoles indigènes. Son enquête avait porté sur les écoles d'Alger, Constantine, Oran, Tlemcen, Mostaganem et de la Grande-Kabylie. Or, sur 1.387 élèves sortis des écoles, 987 exerçaient

la profession de leurs parents ou des métiers similaires. Comme c'est surtout dans les grandes villes que ce danger pouvait être à craindre, j'ai demandé à M. Sarrouy, qui dirige depuis 14 ans, à Alger, l'école de la rue Montpensier, des renseignements sur ce qu'étaient devenus les élèves sortis de cet établissement depuis un nombre d'années suffisant pour qu'on puisse en tirer une conclusion ferme ; il m'a envoyé l'intéressant tableau que voici où ne figurent que les élèves dont la fréquentation moyenne a été de cinq ans, c'est-à-dire qui ont reçu une instruction élémentaire complète.

ANNÉES SCOLAIRES	Soldats	Interprètes	Instituteurs	Moniteurs	Cultivateurs	Boulangers	Bouchers	Cordonniers	Menuisiers	Forgerons	Commerçants	Colporteurs	Chaouchs	Domestiques	Tisserands	Medersa	Portefaix	Nombre total des élèves sortis
1878-1879......	»	»	1	»	2	3	3	6	3	2	10	»	3	4	4	»	5	46
1879-1880......	1	»	3	2	1	3	1	5	2	1	9	»	3	2	3	3	4	43
1880-1881......	»	1	»	»	»	4	2	7	3	»	13	»	2	5	2	»	4	43
1881-1882......	»	»	1	1	2	2	1	4	4	2	11	1	1	3	4	2	5	44
1882-1883......	1	»	2	»	2	1	2	5	2	1	12	»	4	3	5	2	4	46
1883-1884.. ...	»	»	»	1	1	3	1	6	1	1	14	»	4	2	3	3	3	43
1884-1885......	»	»	1	»	»	2	»	5	4	1	15	1	5	4	3	2	3	46
1885-1886......	»	1	1	»	2	1	2	3	3	2	12	»	5	4	2	3	4	45
1886-1887......	»	»	2	1	2	1	1	6	2	1	10	»	6	5	1	2	5	45
1887-1888.....	»	»	»	»	1	2	2	5	4	2	11	1	4	3	3	1	5	44
1888-1889......	»	»	2	»	»	»	»	11	5	2	19	»	2	3	5	1	7	57
1889-1890......	»	»	»	»	»	2	3	7	6	1	15	»	3	5	6	»	8	56
1890-1891.	»	»	»	»	2	2	4	9	4	3	17	»	5	6	7	»	7	66
1891-1892......	»	»	»	1	4	2	11	5	»	2	14	6	4	5	»	5	»	59
1892-1893..... .	»	1	»	1	3	2	7	4	1	1	15	»	4	5	4	1	6	55
1893-1894......	»	»	»	»	1	3	2	8	3	3	18	»	3	5	3	2	5	56
1894-1895......	»	»	»	»	»	2	3	5	4	2	16	»	2	3	4	1	7	49
1895-1896.... .	»	»	1	»	1	3	2	4	3	2	17	»	5	4	3	1	6	52
1896-1897......	»	»	»	»	1	2	3	6	4	1	18	1	7	3	4	2	8	60
1897-1898......	»	»	»	»	1	2	4	7	4	2	17	»	8	5	4	4	7	65
1898-1999.	»	1	1	2	2	3	3	5	3	4	15	1	3	4	3	4	2	56
1999-1900......	»	1	2	1	3	2	3	4	5	3	16	»	4	3	4	6	1	58
1900-1901......	»	»	1	1	2	4	2	3	4	4	14	»	5	4	5	7	3	59
1901-1902......	»	1	2	»	2	3	3	7	3	5	15	1	7	6	»	5	1	61
1902-1903......	»	»	5	1	1	4	4	5	4	6	17	»	5	4	3	6	2	67
1903-1904......	»	»	7	2	2	3	3	8	5	4	15	2	3	3	4	11	2	74
1904-1905......	»	»	7	1	2	4	3	6	4	3	13	»	4	7	4	9	2	69
TOTAUX . ..	2	6	39	15	40	65	75	156	90	61	388	14	111	110	93	83	116	1464

Comme on le voit, sur 1464 élèves instruits à cette école, plus de 1.000 se livrent au commerce ou exercent des métiers manuels, tandis que ceux qui sont devenus instituteurs ou employés, ne représentent qu'une faible minorité.

Constatons, enfin, comme preuve de leur développement intellectuel, que les Indigènes commencent à aborder l'enseignement primaire supérieur. Sur 44 élèves qui fréquentent le cours complémentaire de la rue Montpensier, on compte 41 indigènes. Ceux-ci « sont tous, nous dit M. Sarrouy, des jeunes gens de 15 à 19 ans, appartenant pour la plupart à la race berbère (Kabyles). Ils se destinent, soit à l'auxiliariat médical, soit à la médecine, soit enfin au cours normal. Ces élèves sont disciplinés, animés de très bons sentiments et ont pour la plupart une puissance de travail remarquable ; 31 d'entre eux vivent d'une bourse familiale de 250 francs par an, soit 25 francs par mois (10 mois scolaires) ; ils louent une chambre à deux, trois et même quatre, et prennent leurs repas dans une gargote arabe. Ils sont tenus à l'école depuis 7 heures du matin à 6 heures du soir. Ce cours complémentaire, dit en terminant le maître à qui nous devons ces détails, me donne beaucoup de satisfaction. »

Enseignement secondaire indigène. — L'enseignement secondaire musulman était donné, au moment de la conquête, dans les *zaouïas* annexées aux mosquées. Ces établissements étant des centres de diffusion des idées contraires à notre cause, on chercha à leur en substituer d'autres répandant notre civilisation, et un décret du 14 mars 1857 créa des collèges arabes-français. Mais cette institution ne prospéra point et ne dura pas ; en 1871, le collège arabe d'Alger fut réuni au lycée ; depuis il y a eu fusion complète entre les deux établissements. Aujourd'hui l'enseignement secondaire français n'est plus donné aux Indigènes autrement qu'aux Européens.

A dire vrai, notre enseignement secondaire, avec sa culture générale fondée en majeure partie sur l'étude de l'antiquité grecque et latine, des langues et littératures européennes, des sciences théoriques, est peu à la portée des musulmans habitués jusqu'ici à vivre dans un ordre d'idées bien différentes de celles dont nous sommes imprégnés dès notre enfance; aussi les Indigènes sont-ils rares dans les lycées et les collèges de l'Algérie. Cependant il est intéressant de noter que leur nombre n'a cessé de s'accroître durant ces dernières années, et même dans une proportion assez forte.

En 1898, on comptait 84 élèves indigènes dans l'ensemble des lycées et collèges de la colonie ; en 1904-1905, nous en trouvons 101 ; soit, en six ans, une augmentation de 17, c'est-à-dire de plus de 20 o/o. Il est à souhaiter que cette progression continue, car les jeunes gens qui ont, pendant au moins six ans, fréquenté nos établissements d'enseignement secondaire, ne peuvent qu'en sortir profondément imbus des idées qui composent notre héritage intellectuel national. Ce sont là, d'ailleurs, les considérations qu'on avait fait valoir pour prononcer la réunion des collèges arabes aux établissements français.

Ce qui correspondrait le plus exactement à l'ancien enseignement secondaire musulman, ce serait celui qui est donné par les *mouderrès* dans les mosquées de première classe, institution qui correspond à peu près à nos petits séminaires ou à nos maîtrises, puisque les élèves (*tolba* ou *nas el houdour*) sont destinés aux fonctions du culte. Pendant longtemps l'enseignement donné dans les mosquées s'était borné à l'étude de quelques versets du coran; mais il a été, vers la fin du XIXe siècle, l'objet d'une réorganisation tendant à relever le niveau de l'instruction chez les Indigènes et à faire pénétrer dans cet enseignement les idées françaises. Un arrêté du gouverneur général du 30 juin 1898 a fixé le nombre des mouderrès à 21, marqué le lieu de leur résidence, déterminé leur mode de recrutement et le genre d'enseignement qu'ils auraient à donner. Désormais ils seront nommés par les préfets ou les généraux de division, selon qu'il s'agit du territoire civil ou du territoire de commandement ; ils devront être pourvus du diplôme d'études supérieures des médersas; leur enseignement portera sur la langue et la littérature arabes, et, s'ils le veulent, sur la théologie et le droit musulmans.

Cette réorganisation paraît appelée à donner des résultats de plus en plus satisfaisants à mesure que le niveau intellectuel des étudiants des médersas s'élèvera. Mais comme on le verra plus loin, il y a trop peu de temps que l'enseignement des médersas est en progrès, pour que celui qui est donné par les mouderrès s'en ressente, quoique depuis 1899 plusieurs d'entre eux aient été choisis parmi les élèves sortant des médersas et régulièrement pourvus du diplôme d'études supérieures. Les élèves ayant suivi ces cours devront, à l'avenir, être en état de concourir pour être admis dans les médersas.

Enseignement supérieur indigène. — Les établissements d'enseignement supérieur musulman, sont les médersas. Disparues

après la conquête, elles furent réorganisées par un décret du 30 septembre 1850, et furent depuis lors au nombre de trois, situées dans les villes de Constantine, Médéa, Tlemcen ; celle de Médéa a été, dans la suite, transportée à Blida, puis à Alger.

Ces établissements ne donnèrent pas d'abord les résultats qu'on attendait. Mais à la suite de l'enquête sénatoriale de 1891, un décret du 23 juillet 1895 a remanié profondément leur organisation ; on n'y admet aujourd'hui que des élèves pourvus du certificat d'études primaires et recrutés par voie d'examen. La durée des études y est de quatre ans. L'enseignement y est donné par des professeurs français et indigènes. Il comprend la langue française avec des notions d'histoire et de géographie, de droit usuel et d'organisation administrative; l'arithmétique, avec des notions de géométrie, de sciences physiques et naturelles ; la langue arabe, le droit musulman, la théologie musulmane. Ces études sont sanctionnées par un examen de sortie qui, subi avec succès, donne droit au certificat d'études des médersas. Une division supérieure, organisée seulement à la médersa d'Alger, reçoit des élèves déjà pourvus de ce certificat et, en deux années d'études, leur donne une connaissance plus approfondie de la théologie musulmane, du droit musulman, de la littérature arabe, de l'histoire de la civilisation française, avec des notions du droit français et de la législation algérienne. Après ces deux années, un nouvel examen de sortie donne droit à un diplôme d'études supérieures des médersas.

Le but de ces établissements est d'assurer le recrutement des fonctionnaires indigènes des cultes, de la justice, de l'instruction publique, des bureaux arabes. Le certificat est exigé pour exercer les fonctions d'*aoun* (huissier), d'*hezzab* (lecteur du coran dans les mosquées), de *muezzin* (crieur de la prière), de *thaleb* (instituteur), d'*oukil* (défenseur en justice), de *khodja* (secrétaire de communes mixtes), d'*adel* (greffier), de *dellal* (commissaire-priseur). Le diplôme est exigé pour être *cadi* (juge-notaire), *bachadel* (suppléant de juge), *mufti* (ministre supérieur du culte), *iman* (ministre du culte), professeur dans les médersas et dans les mosquées (*mouderrès*).

Depuis la réorganisation de 1895 et surtout depuis 1898, à mesure que cette réorganisation produisait son plein effet, les résultats obtenus dans les médersas sont devenus, d'année en année, plus satisfaisants à tous les points de vue et particulièrement au point de vue du recru-

tement, de l'effectif, des examens de fin d'études et du niveau intellectuel des élèves.

Le recrutement, grâce au développement et au progrès des écoles primaires d'indigènes qui préparent les candidats, est devenu chaque année plus facile et meilleur. Le nombre des candidats remplissant les conditions réglementaires qui avait été de 54 pour l'examen d'admission de 1898-99, a été de 119 en 1905. Cette augmentation a permis au jury de se montrer plus sévère et de faire un meilleur choix en n'admettant que les candidats les mieux préparés. Les deux principales difficultés qui nuisaient au recrutement étaient, d'une part, la longueur des études qui constituaient pour les parents une lourde charge conduisant leurs enfants à une situation peu avantageuse, et d'autre part un défaut d'organisation dans le passage des écoles primaires, qui ne gardent les enfants que jusqu'à 13 ans, aux médersas qui ne peuvent les recevoir qu'à 16 ans. On a porté remède à la première en élevant le taux des bourses de 300 à 360 francs, en augmentant le nombre des bourses dans de telles proportions que presque tous les élèves en sont pourvus (152 sur 183 en 1904) et en réservant aux élèves diplômés des médersas tous les emplois de la justice et du culte musulmans. Pour parer à la seconde, les Délégations financières et le Conseil supérieur ont créé un certain nombre de bourses destinées à des élèves désignés à la suite d'un concours pour suivre des cours complémentaires annexés à deux écoles d'indigènes d'Alger et Tizi-Ouzou.

Aussi le nombre des élèves des médersas est constamment allé en augmentant durant ces dernières années. En 1898-99, les trois avaient ensemble 118 élèves réguliers; ce chiffre est monté à 213 en 1906. Outre les élèves réguliers, ces établissements admettent des auditeurs bénévoles qui, n'ayant pas satisfait aux conditions d'admission, sont néanmoins autorisés par les directeurs à suivre provisoirement certains cours. Mais cette catégorie d'étudiants semblait destinée à disparaître à mesure que le niveau intellectuel des candidats se relèverait, et cela dans l'intérêt de la bonne marche des études. C'est, en effet, le résultat qui tend à se produire ; le nombre de ces auditeurs bénévoles, qui était de 70 en 1898-99, est descendu à 14 en 1906.

Arrivant avec des dispositions intellectuelles plus favorables, les élèves des médersas peuvent tirer meilleur profit de l'enseignement qui leur est donné et recevoir une culture plus développée. Aussi la

proportion de ceux qui sont reçus au certificat d'études après la quatrième année et au diplôme d'études supérieures à la fin de la sixième devient de plus en plus forte ; en 1898, sur 32 élèves sortants, 23 seulement avaient obtenu le certificat ou le diplôme, tandis qu'en 1904, sur 32 qui se présentent à ces examens, il y en a 30 reçus.

Dès 1901, on constatait que les élèves des médersas arrivaient à « posséder une instruction réellement satisfaisante dans les matières musulmanes et une instruction déjà sérieuse dans les matières françaises ou scientifiques ». Les élèves de la division supérieure étaient en état de « faire des travaux personnels en droit mulsuman, en théologie, en littérature arabe ». Ils étaient capables de suivre avec intérêt et profit, aux écoles supérieures, « des cours de droit français, de philosophie arabe, de langues indigènes ». Si bien que l'Inspecteur général de ces écoles terminait son rapport par ces conclusions : « Si l'on examine le chemin parcouru depuis 1895, on s'aperçoit que les résultats obtenus dans les médersas, depuis leur réorganisation, ont dépassé les espérances que l'on pouvait concevoir. Et pourtant l'évolution complète en est à peine terminée cette année, qui voit, pour la première fois, des étudiants, préparés suivant le nouveau système, achever le cycle complet des études.... On est en droit d'affirmer que dans quatre ou cinq ans au plus, les médersas algériennes fourniront des fonctionnaires musulmans de grande valeur et plus instruits dans les sciences musulmanes que ceux préparés par les universités musulmanes les plus renommées. »

Ces progrès sont résumés par des chiffres dans le tableau suivant :

ANNÉES	Examen d'entrée		Effectif des 4 années			Effectif du cours supérieur Alger	TOTAL	Auditeurs bénévoles	Boursiers	Certificats		Diplômes	
	Présentés	Reçus	Alger	Constantine	Tlemcem					Présentés	Reçus	Présentés	Reçus
1897-98	50	42	40	34	28	18	120	35	115	17	13	10	10
1898-99	54	36	41	35	31	11	118	70	107	11	9	6	3
1899-00	67	39	41	37	37	10	125	39	107	18	17	4	4
1900-01	74	49	59	37	34	16	146	32	111	18	18	6	6
1901-02	70	49	62	43	32	19	156	24	114	20	20	10	10
1902-03	77	53	66	56	33	14	169	28	145	18	18	6	5
1903-04	86	59	66	58	38	21	183	31	152	25	24	7	6
1994-05	94	58	74	60	51	32	217	23	169	21	20	12	11
1905-06	119	59	70	70	47	26	213	14	177	»	»	»	»

Outre que les études sont en bonne voie dans ces établissements, on constate, chez les élèves, un bon esprit qui s'affirme d'année en année, et une entente parfaite entre les professeurs français et musulmans. Un arrêté du gouverneur général, du 18 mars 1905, a amélioré la situation matérielle des professeurs en leur assignant des traitements qui varient de 2.000 à 5.000 francs.

Jusqu'à ces derniers temps l'installation des médersas laissait beaucoup à désirer. Celles d'Alger et de Tlemcen étaient installées dans des maisons mauresques qui n'avaient pas été construites pour cet usage et qui étaient déplorablement insuffisantes ; celle de Constantine, installée dans une annexe d'une mosquée, était trop à l'étroit, malgré l'adjonction de quelques pièces louées à un propriétaire voisin.

Mais dans leur session de 1902, les Délégations financières et le Conseil supérieur votèrent un crédit de 210.000 francs pour la construction de deux médersas à Alger et à Tlemcen.

Celle d'Alger, construite d'après les plans et devis de l'architecte Petit, a coûté à elle seule, par suite de travaux de terrassement imprévus, 150.000 francs, au lieu de 120.000 que portait le budget primitif. Elle a été inaugurée le 17 octobre 1903 par M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique ; les services y ont été installés dans le courant d'avril 1904.

Celle de Tlemcen, construite d'après les plans et devis du même architecte, a été achevée en 1905 et inaugurée par M. Jonnart au mois de mai. La dépense a été de 90.000 francs. L'aménagement confortable de ces deux établissements, avec son luxe d'air et de lumière, est de nature à impressionner les élèves, à les inviter à être plus soigneux de leur personne et à leur inspirer une estime plus haute pour tout l'enseignement qu'ils y reçoivent.

A Constantine, on vient de procéder à l'établissement d'un projet de construction d'une nouvelle médersa qui répondra, comme celles d'Alger et de Tlemcen, à tous les besoins.

Ces élégants édifices produiront sans nul doute une heureuse impression sur les musulmans et seront pour eux, selon l'expression de l'Inspecteur général, « une sorte de leçon de choses, en ce sens qu'elles leur montreront, sous une forme tangible, la façon dont la France sait donner satisfaction aux aspirations intellectuelles et morales des peuples qui sont devenus ses fidèles sujets ».

Pour résumer par quelques chiffres l'ensemble des progrès accomplis dans l'extension de l'enseignement indigène, voici maintenant, d'après les indications données par M. le Recteur de l'Académie dans ses rapports annuels, la progression qu'a suivi l'effectif des élèves indigènes inscrits dans les écoles de toute nature depuis 1882. De cette date à 1892, cet effectif est monté de 3.172 à 12.262, avec une augmentation totale de 9.090, ce qui donne une augmentation moyenne de 909 par an ; le maximum d'augmentation s'étant fait sentir de 1886 à 1887 où il a été de 1.723, et le minimum de 1890 à 1891 où il ne fut que de 141 ; une seule fois, de 1888 à 1889, il y a eu diminution de 7 unités. De 1892 à 1902, on est passé de 12.263 à 25.921, avec une augmentation totale de 13.650, qui donne une moyenne de plus de 1.365 par an ; le maximum d'augmentation ayant été de 3.335 de 1893 à 1894, et le minimum de 304 de 1899 à 1900. Cette progression croissante s'est un peu ralentie durant ces dernières années, mais elle ne s'est point arrêtée : de 1900 à 1901, on est passé de 24.565 à 25.284 ; en 1902, à 25.921 ; en 1903, à 27.448 ; en 1904, à 28.431 (Voir p. 142 et 143).

Enseignement privé des indigènes. — Il n'y a guère, pour l'enseignement des indigènes, que les écoles publiques qui comptent.

Les écoles privées fondées par des Européens doivent satisfaire aux prescriptions édictées par la loi du 30 novembre 1886 pour les écoles ordinaires. De plus, elles ne peuvent être ouvertes qu'avec une autorisation spéciale du Gouverneur général qui peut toujours les fermer dans l'intérêt de l'ordre public. Elles ne sont pas nombreuses et ne semblent pas appelées à prendre jamais un grand développement, car leur importance n'a guère varié durant ces dernières années. En 1898-1899, on en comptait 11, dont 8 de garçons et 3 de filles, comprenant en tout 19 classes. En 1899-1900, il y a eu une augmentation de 3 unités, et on a compté 14 classes, dont 11 de garçons dirigées par les Pères-Blancs et 3 de filles dirigées par des Sœurs-Blanches, comprenant en tout 21 classes. Ces chiffres n'ont pas varié depuis, sauf celui des classes qui est descendu à 19 en 1902-1903 pour remonter à 20 en 1903-1904.

Quant aux écoles tenues par des musulmans, sous les noms variés d'école coranique, de *mecid*, de *zaouïa*, de *medersa*, comme elles sont toujours dangereuses pour notre influence, elles ont été soumises à une réglementation rigoureuse. Aucune école de ce genre ne peut être

ouverte sans une autorisation du préfet ou du général de division ; le fait d'en ouvrir une sans autorisation constitue une infraction à l'indigénat. Le général de division peut toujours retirer l'autorisation d'enseigner aux maîtres qui commettent une faute grave d'inconduite ou d'immoralité, et prononcer la fermeture de ces écoles par mesure de police générale. De plus, dans toute localité soumise à l'obligation scolaire et où se trouve une école primaire publique de garçons à moins de 3 kilomètres, ces écoles ne peuvent recevoir d'enfants d'âge scolaire pendant les heures de classe de l'école publique. D'ailleurs de telles écoles ne comptent guère pour le progrès intellectuel : des instituteurs indigènes ou *derrer*, généralement assez ignorants, y enseignent aux jeunes musulmans la lecture et l'écriture arabe et leur font ânonner quelques vers du coran.

Outre les écoles dont nous avons expliqué plus haut le fonctionnement, il est juste de ne pas oublier quelques écoles d'un caractère tout particulier. En 1903, un cours de céramique destiné aux indigènes aussi bien qu'aux Européens, a été créé à l'École nationale des Beaux-Arts d'Alger, avec un cours préparatoire de dessin élémentaire. Dès la première année, il a été suivi par 21 élèves indigènes.

Pour ranimer certaines industries qui périclitaient et leur rendre leur ancien éclat, l'Administration a aussi subventionné certaines fondations privées, telles que l'école de tapis de Mme Delfour, celle de broderie de Mme Ben Aben à Alger, celle de tapis de Mme Baëton à Tlemcen.

Musées. — Publications. — Enfin si les progrès intellectuels d'un peuple se mesurent surtout à la diffusion de l'enseignement et au développement des écoles, il est d'autres moyens de former le goût d'un peuple, tels que les musées, les livres, les journaux. Rien de tout cela n'a été négligé.

Il existait jadis à Alger un musée connu sous le nom d'Exposition permanente. Il était installé sous les voûtes de la pêcherie. Une section comprenait les arts et industries indigènes. Mais ce musée fut supprimé, il y aura bientôt vingt ans, et les objets qu'il contenait furent dispersés. Quand le musée des antiquités fut transporté à Mustapha-Supérieur, une des salles fut réservé à l'art musulman et on y réunit quelques objets intéressants donnés par des particuliers. Mais cet embryon de musée manquait de place pour se développer.

En 1903, une somme de 40.000 francs a été prélevée sur les crédits affectés à des œuvres intéressant les indigènes et affectée à l'installation d'un musée musulman. Deux ailes, comprenant quatre salles, ont été ajoutées au bâtiment déjà existant. De ces salles l'une est consacrée à l'art berbère, une autre à l'art arabe, la troisième à l'art musulman de l'époque turque, et la quatrième est réservée à l'art arabe d'Orient. De plus, la cour du musée, autrefois remplie de monuments antiques, a été consacrée à l'art musulman; sous les portiques qui l'entourent ont été placés les morceaux d'architecture, inscriptions, monuments funéraires. On espère arriver, dans quelques années, grâce au concours des pouvoirs publics, des autorités civiles et militaires, des particuliers, à former des séries suffisamment complètes. Le but que l'on poursuit ainsi n'est pas seulement de fournir un aliment aux études des savants et des curieux, mais surtout de ressusciter les anciennes industries du nord de l'Afrique, de donner au public algérien le goût de ces arts musulmans qui pour l'entente du décor et l'harmonie des couleurs ne le cèdent à aucun autre, de faire revivre un art industriel jadis florissant qui reconquerrait bientôt la faveur publique et, outre qu'il assurerait l'existence d'un grand nombre d'indigènes d'Algérie, serait une œuvre éminemment civilisatrice.

Les livres sont de puissants moyens de diffusion des idées et, malgré la prépondérance accordée dans l'enseignement des indigènes à la parole vivante, on n'a eu garde de négliger cet auxiliaire. Dès 1896, au moment où furent réorganisées les médersas, on comprit l'intérêt qu'il y aurait à traduire en français certains ouvrages classiques arabes qui forment le fonds de l'enseignement littéraire, scientifique et religieux que les indigènes reçoivent dans les écoles. Jusque-là, dans les médersas et dans les autres établissements d'enseignement, les professeurs français ignoraient ce que les maîtres indigènes enseignaient et réciproquement. Il parut utile de mettre les principaux ouvrages arabes à la portée des maîtres français et des directeurs, afin qu'ils pussent diriger avec fruit leurs élèves et combiner les divers enseignements de façon à les faire converger vers un même but. A cet effet, une commission fut nommée, composée des professeurs et des interprètes les plus compétents, avec mission d'établir une liste des ouvrages arabes utilisés dans l'enseignement par les indigènes et d'en publier des traductions. Sept furent traduits

et publiés de 1896 à 1900; ce sont des ouvrages de grammaire, d'histoire, de législation, de philosophie. Durant les années suivantes ces publications ont continué; un crédit de 15.000 francs a été inscrit pour cela au budget spécial de l'Algérie; on ne s'est plus borné alors à des traductions ni à des livres classiques, mais on a fait imprimer des textes arabes sur des sujets littéraires, historiques, scientifiques, et quelques travaux de vulgarisation. Cinq ouvrages de ce genre ont été publiés en 1902, sept en 1903, cinq en 1904. En outre, l'Administration a subventionné en 1902 et 1903, sur les fonds réservés aux publications arabes, cinq ouvrages de sujet différent, mais tous propres à favoriser le développement intellectuel des indigènes.

A ces moyens de diffusion des idées, le Gouvernement général a ajouté des abonnements à des journaux politiques ou littéraires et à des revues où il est souvent question des colonies françaises et partilièrement de l'Algérie.

Enfin un journal, imprimé en français et en arabe, *El Misbah*, a été fondé récemment à Oran. Il a lui-même exposé son programme de la façon suivante : « Faire ressortir les multiples bienfaits dont nous sommes redevables à la mère patrie et ceux dont elle a résolu de nous combler ; témoigner de notre reconnaissance pour les œuvres humanitaires poursuivies depuis quelques années par d'éminents gouverneurs, notamment par M. Jonnart ; encourager et récompenser ceux de nos coreligionnaires, à quelque classe et à quelques fonctions qu'ils appartiennent, qui auront le plus puissamment aidé à répandre l'influence dans la masse indigène, du golfe de Gadès à l'Atlantique ; prêter un appui désintéressé et loyal aux fonctionnaires et aux élus français et indigènes pour l'émancipation intellectuelle de la société musulmane. »

Progrès moraux et sociaux

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici on a pu remarquer maints traits qui dénotent un progrès moral en même temps qu'un progrès intellectuel, car l'enseignement qu'on donne aux Indigènes tend à former leur cœur en même temps qu'à meubler leur esprit. « Les maîtres s'efforcent de faire acquérir de bonnes habitudes à leurs élèves ; l'enseignement moral proprement dit est donné sous forme

d'historiettes vécues ; le moindre incident de la vie scolaire donne lieu à une remarque. Les élèves se débarrassent peu à peu de leurs défauts et leur conscience devient plus sensible. On les habitue à faire le bien par amour du bien, à être francs, probes, compatissants, honnêtes en un mot ; on leur montre les avantages de la solidarité et surtout on leur apprend à aimer la France qui fait tant pour améliorer le sort des indigènes. »

Mais il est quelques traits particuliers sur lesquels nous devons insister, parce qu'ils montrent que les efforts de nos maîtres et de l'Administration ne sont pas restés infructueux.

Sociétés de prévoyance et de mutualité. — Un des principaux défauts de l'indigène, surtout de l'Arabe, c'est l'imprévoyance ; comme les enfants, il ne pense pas au lendemain ; tant que ses ressources durent, il en jouit, sans s'inquiéter de ce qu'il fera quand elles seront épuisées. C'est là d'ailleurs une conséquence du fatalisme qui est un des traits caractéristiques de sa religion : à quoi bon se préoccuper d'un avenir qui est réglé d'avance par le destin ? Tout ira bien, si Allah le veut ainsi. Aussi qu'il survienne quelques années de sécheresse, quelques mauvaises récoltes, et le voilà réduit à la disette et à la famine avec leur cortège de maladies. C'est donc faire œuvre éminemment civilisatrice que de lui donner des habitudes de prévoyance, et les sociétés organisées dans ce but sont appelées à rendre les plus grands services.

Avant la conquête, il existait des silos où l'on entassait des récoltes pour parer aux années de disette ; mais depuis, ils avaient été abandonnés. C'est le général Liébert, commandant la subdivision de Miliana, qui le premier les réorganisa, créa le silo des pauvres, et y adjoignit une caisse des prêts mutuels. La guerre et la révolte de 1871 empêchèrent cette initiative d'avoir des imitateurs, mais l'idée survécut et des sociétés de ce genre ont été organisées par une loi du 14 avril 1893. On peut créer une société indigène de prévoyance dans chaque commune avec autant de sections qu'il y a de douars ou de tribus ; pour y être admis, il faut être indigène et avoir son domicile réel dans la commune. Chaque société a un président nommé par le préfet, sur présentation du conseil municipal ou de la commission, et un trésorier qui est toujours le receveur municipal. Elles font leurs recettes et leurs prêts en nature ou en capitaux ; elles peuvent faire des

prêts à d'autres sociétés indigènes de prévoyance, jusqu'à concurrence du dixième de leurs fonds disponibles ; elles peuvent contracter des assurances collectives contre l'incendie des récoltes, la grêle, les accidents. Leurs ressources comprennent : 1° une cotisation annuelle en nature dont la quotité est déterminée chaque année par le conseil d'administration d'après la récolte ; 2° un intérêt annuel des prêts en nature ou en argent au taux de 5 o/o ; 3° des dons et des subventions accordées par l'État, le département, la commune et les sociétés d'agriculture ou de bienfaisance.

Le tableau statistique suivant montre le développement pris par cette institution depuis 1897 jusqu'en 1903.

Années	Nombre de Sociétés	Nombre de Sociétaires	Actif au 31 décembre
1897	97	250.244	F. 6.278.933
1898	128	272.626	7.000.821
1899	128	327.346	7.911.106
1900	134	338.339	8.777.864
1901	134	363.095	9.623.393
1902	138	391.794	10.675.757
1903	181	416.718	11.567.412

Quant aux services qu'elles rendent, même en temps de prospérité, on s'en fera facilement une idée quand on saura que pendant l'exercice 1902-1903 les indigènes ont acquis, grâce à leurs concours, 1.440 charrues et 167 herses de modèle français.

Les sentiments qu'il sera le plus facile de développer chez les indigènes sont la bienfaisance et la solidarité, parce qu'ils trouvent un point d'appui dans la religion musulmane qui fait de la charité une obligation générale. Avant la conquête, le principal et presque l'unique effet de ce précepte avait été d'enrichir les établissements religieux qui se chargeaient de l'assistance publique ; mais, les biens considérables que ces établissements possédaient ayant été réunis, dès le 8 septembre 1830, au domaine de l'Etat, il en est forcément résulté une modification dans la manière dont se pratique la bienfaisance, qui tend à se séculariser.

Dans les régions où nos idées n'ont pas encore fortement pénétré, ce sont toujours les *marabouts*, « comparables à des moines, mais à des moines qui feraient souche », que va la meilleure partie des

offrandes et des aumônes dont ils vivent grassement. Mais à Alger, il y a, à côté du bureau de bienfaisance européen, un bureau de bienfaisance musulman administré par cinq membres indigènes et cinq Européens sous la présidence du maire. Ses ressources consistent en dons, legs, subventions, produits des quêtes ou collectes, des souscriptions, des troncs placés dans les mosquées, des droits perçus sur les fêtes indigènes publiques et sur les cafés maures qui donnent des spectacles. Il distribue des secours aux Indigènes nécessiteux d'Alger-Mustapha, de Saint-Eugène, d'El-Biar et de Bouzaréa ; il entretient, en outre, divers établissements d'assistance en faveur des musulmans, tels que la maison de refuge des vieillards ou infirmes et une salle d'asile pour les enfants pauvres de 4 à 7 ans ; enfin il donne des bourses d'apprentissage destinées à initier les jeunes garçons musulmans aux industries européennes. Depuis la fondation de la première école arabe-francaise, il avait aussi donné une subvention annuelle de 1.000 francs qui, en dernier lieu, était partagée entre les deux écoles indigènes de la ville. Cette subvention était destinée à l'achat de vêtements et des chaussures pour les enfants des familles pauvres qui fréquentaient ces écoles. Elle a été supprimée en 1896.

Ceci nous amène à parler plus longuement d'une association dont nous avons déjà dit quelques mots plus haut, association inspirée par le sentiment de la mutualité et destinée à subvenir aux besoins que soulageait jusqu'en 1896 le bureau de bienfaisance, nous voulons parler de l' « Association des écoles arabes-françaises d'Alger ». Fondée en 1903, elle comptait, au mois de novembre 1905, une vingtaine de membres honoraires et plus de cinquante membres actifs. Ses ressources se composent du produit des cotisations, du bénéfice d'une fête annuelle, d'une subvention de 600 francs accordée par le Gouvernement général. Son budget a été, pour l'année 1905, de 1.050 francs. Durant cette année, elle a distribué en faveur de la population scolaire indigène, 350 chemises confectionnées, 50 paires de chaussures, plus de 600 bons de pain à 0 fr. 60 ; de plus elle est venue en aide à dix sociétaires qui se trouvaient dans le besoin et a mis à la disposition des anciens élèves, pour compléter leur instruction, aux heures de loisir, des livres de lecture ou des revues, telles que les *Annales*, la *Lecture pour tous*, etc.

Nous aurons fort à faire pour inculquer aux Indigènes ces qualités de franchise, de droiture, qui font l'honnête homme ; si,

dans une enquête judiciaire, vous « interrogez cent témoins, cinquante affirment, cinquante nient avec la même dignité, et dans le détail vous arrivez à cent versions différentes » ; comme tous les peuples primitifs, l'Indigène, berbère ou arabe, est menteur. Mais ne leur demandons pas des qualités qui, en somme, sont rares partout, et ne prêtons pas à la collectivité des défauts qui sont individuels. Il y a d'ailleurs trop peu de temps que nous avons commencé d'agir sur les masses par l'enseignement, pour qu'on puisse avoir obtenu sur ce point des résultats appréciables.

La famille. — Ce n'est pas non plus en quelques années que l'on peut avoir à enregistrer un changement notable dans les habitudes sociales. Sur l'organisation de la famille, sur la condition de la femme, sur la polygamie, l'évolution des idées, et par conséquent des mœurs, ne peut être que très lente. Le mariage n'est, pour les Berbères aussi bien que pour les Arabes, que la vente d'une jeune fille à un homme par le père ou le tuteur, moyennant un prix débattu, sans que la fille soit consultée. Sauf en pays kabyle, la femme ne doit sortir que voilée ; partout elle est traitée comme l'esclave de l'homme plutôt que comme sa compagne ; partout le mari peut répudier sa femme, sans avoir même à donner ni motifs ni prétextes ; la femme continue à ne pas hériter. Mais que l'on calcule combien il a fallu de temps aux peuples européens pour en arriver au point où nous en sommes et l'on conviendra que les soixante-quinze années qui se sont écoulées depuis que nous avons donné aux musulmans d'Algérie l'exemple de mœurs plus civilisées sont bien courtes en comparaison. Et cependant on peut déjà percevoir un progrès sous ce rapport ; on trouve des Indigènes — rares encore, il est vrai, — qui laissent pénétrer l'Européen chez eux sans qu'ils aient préalablement enfermé leur femme et leurs filles ; on trouve des familles indigènes chez lesquelles la femme occupe une place honorée ; la polygamie, rare chez les Berbères, est loin d'être générale chez les Arabes, car, pour l'année 1903, sur un total de 42.278 mariages, on ne comptait, pour toute l'Algérie, que 4.359 hommes déjà mariés avec une femme, 1.144 déjà mariés avec deux, et 334 mariés avec trois, soit en tout 5.837 polygames.

Une des habitudes qui nous paraissent les plus monstrueuses et exorbitantes, le mariage des impubères, tient particulièrement à ce

que non seulement ni le Coran ni les coutumes indigènes ne fixent un âge légal pour le mariage, mais encore cette pratique semble avoir reçu une sorte de consécration religieuse par ce fait que le prophète lui-même épousa sa femme préférée, Aïcha, alors qu'elle n'avait que sept ans. Dans ces conditions, on conçoit qu'une amélioration dans les mœurs ne peut être que lente, malgré les sages prescriptions de la loi du 23 décembre 1897 qui met parmi les infractions à l'indigénat le fait de célébrer un mariage, avec les réjouissances accoutumées, sans l'autorisation du chef de douar. Ici, comme sur bien d'autres points, une amélioration morale ne peut guère se produire sans une évolution de l'idée religieuse.

On a beaucoup reproché aussi aux Indigènes, surtout aux Arabes, d'être voleurs et de n'avoir aucun respect pour le bien d'autrui, de considérer le vol comme une action indifférente en soi, bonne quand on est adroit, mauvaise quand on se laisse prendre. Il est de fait que les attentats contre les biens étaient très fréquents et que l'insécurité dans les campagnes apportait à la colonisation une gêne réelle. Mais cet état de choses ne tenait pas seulement au caractère des Indigènes, il provenait aussi de ce qu'on manquait d'un système de répression prompte et efficace. En attendant que, par l'éducation morale des jeunes générations, on puisse diminuer le mal, on a pris des mesures pour l'enrayer. Un décret du 29 mars 1902 a institué au chef-lieu de chaque justice de paix un tribunal répressif, composé du juge de paix et de deux juges, l'un français et l'autre indigène, chargé de juger promptement les délits commis par les musulmans. En substituant ainsi à notre procédure trop lente et trop embarrassée de délais une justice plus expéditive et adaptée aux mœurs du pays, on arrivera à diminuer le nombre des attentats et à inspirer, au moins par la crainte, plus de respect pour le bien d'autrui.

En 1900, sur 38.757 auteurs de délits de droit commun découverts il y avait 27.434 Indigènes et 11.323 Français ou étrangers; en 1901, sur 36.370, il y a eu 25.762 musulmans et 10.608 Français ou étrangers ; en 1902, sur 38.456, il y a eu 28.452 musulmans et 10.004 Français ou étrangers; en 1903, sur 29.305, il y a eu 20.736 Indigènes et 8.569 Français ou étrangers. Or, en comparant ces chiffres avec ceux de la population, on peut voir que le nombre des délits commis par les Européens est proportionnellement beaucoup plus élevé que celui des Indigènes. Il est à noter, d'autre part, que sur 3.403 condamnations

prononcées en 1903, 503 étaient motivées par des vols, et que 140 émanaient des tribunaux répressifs, 254 des tribunaux correctionnels, 29 de cours criminelles, 75 de cours d'assises et 25 de tribunaux militaires ou maritimes.

La religion. — Nous avons cité plusieurs fois la religion comme le principal obstacle au progrès moral et social des musulmans. Quelques détails sont nécessaires sur l'état religieux des Indigènes. Il ne semble pas qu'ils soient moins attachés à leur foi qu'au jour de la conquête; il en est peu qui n'observent fidèlement les rites extérieurs, prières, ablutions, jeûne du Rhamadan. abstinence des boissons fermentées; des milliers de pèlerins continuent à s'embarquer chaque année pour faire le voyage de la Mecque et acquérir le titre vénéré de *hadji;* beaucoup sont enrôlés dans les confréries puissantes et dangereuses pour notre influence de Sidi-abd-er-Rahman, de Sidi-abd-el-Kader, de Mouley-Taïeb, de Cheikh-Snoussi; on ne trouve guère que dans les villes quelques indifférents en matière de religion, encore sont-ils obligés de ne point trop manifester leur état d'esprit pour ne pas s'attirer le mauvais vouloir de leurs coreligionnaires. En un mot la ferveur religieuse supplée toujours chez eux à l'esprit national et les contrarier dans leur croyance serait s'exposer à une révolte. N'y a-t-il donc aucun moyen d'atténuer les effets de cette cause toujours agissante ?

Les essais de conversion au catholicisme n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Les enfants qu'on avait recueillis et élevés dans la religion chrétienne sont devenus un objet de mépris pour les musulmans sans gagner beaucoup dans l'estime des catholiques. D'ailleurs y aurait-il réel profit à faire changer les Indigènes de religion, s'ils conservaient l'esprit sectaire qui les anime? A côté de paroles violentes, de sanglants appels à la force, le coran contient des préceptes de justice et de charité. Il vaut mieux les faire évoluer dans leurs propres idées; ils cesseront d'être fanatiques, le jour où ils seront gagnés à la civilisation, quand leurs relations avec nous leur auront appris les avantages de la tolérance, quand les réalités de la vie sociale leur auront fait oublier les rêveries superstitieuses, quand les idées vivantes auront secoué ces esprits assoupis. Les instruire est le seul moyen de guérir leur fanatisme; car si l'intolérance est fille de l'ignorance, la science engendre la tolérance.

Il y a donc tout lieu d'espérer de bons résultats des soins que l'Administration prend depuis plusieurs années de l'instruction de ceux qui sont appelés, à un titre quelconque, à façonner l'esprit religieux des Indigènes. Depuis 1898, le mufti et l'iman qui ont la direction des mosquées, le muezzin qui appelle les fidèles à la prière, les hazzabs et leur chef le bachhazzab qui lisent le coran aux croyants, les moukhatins qui règlent l'heure de la prière, le mouderrès qui instruit les nas-el-houdours et les prépare à entrer dans les médersas, ont tous reçu dans ces mêmes médersas un enseignement vivant qui, en élargissant leur esprit, a élevé leur niveau intellectuel. Il y a trop peu de temps que cette réorganisation a été opérée pour que les effets puissent s'en faire sentir dans la masse des croyants ; mais déjà on a pu constater chez ce clergé ainsi recruté un esprit plus large et un dévouement, au moins apparent, à la France.

Sentiments envers la France. — Quant aux sentiments que les Indigènes nourrissent envers nous, envers la France, sans se leurrer d'un optimisme qui serait assurément dangereux et qui serait d'ailleurs en contradiction avec certains faits caractéristiques comme les événements dont Marguerite a été naguère le théâtre, on peut cependant affirmer qu'ils ne sont plus aussi hostiles qu'autrefois. La grande majorité, tout en jouissant des biens que nous lui procurons, une paix assurée avec le voisin, des récoltes moins incertaines et plus abondantes, un travail mieux rémunéré, une existence plus commode, plus agréable, reste simplement passive et n'a pas des causes de ces améliorations une conscience assez claire pour que ses sentiments envers nous deviennent de la reconnaissance et de l'attachement. Elle nous obéit, mais par résignation, plutôt que par raison. Quelques uns témoignent un véritable attachement à notre domination, mais c'est surtout à cause des avantages personnels qu'ils y trouvent. Cet état d'esprit se trouve particulièrement chez les Kabyles. Mais ne nous y trompons pas; s'ils cherchent à s'instruire, s'ils lient plus facilement relation avec nous, s'ils adoptent plus volontiers notre outillage agricole et industriel, c'est plutôt par calcul que par sympathie : il y a profit à tirer des relations avec nous, l'instruction est une force et une ressource, nos outils leur font un travail plus rémunérateur; voilà, pour le plus grand nombre, la cause de leur attitude envers nous. Tout cela est l'effet d'une tournure d'esprit plus pratique, d'une intelligence

plus souple, d'une plus grande aptitude à comprendre ce qui est dans leur intérêt.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà un progrès dont il faut d'autant plus se féliciter que nous sommes peu éloignés encore de ces jours où nos relations avec eux avaient un caractère d'hostilité ouverte, batailles, razzias, révoltes furieuses, répressions sanglantes. La comparaison des événements de Marguerite avec ceux de Palestro, à 20 ans d'intervalle, montre le chemin parcouru. Une animosité vivace contre les vainqueurs, une antipathie instinctive de race, le fanatisme religieux peuvent encore avoir chez les Indigènes des accès qui les poussent à la révolte, mais ces accès diminuent d'intensité, de gravité. Dans les relations journalières colons et indigènes vivent côte à côte ; s'ils ne s'unissent pas, ils ne cherchent pas non plus à se nuire. Nous avons même recueilli de la bouche de colons sérieux des renseignements très favorables sur les indigènes à leur service, qu'ils qualifiaient de dociles, fidèles, dévoués, laborieux. C'est une preuve que les haines s'apaisent, que les répugnances même deviennent moins vives, que la pacification se fait dans les esprits, que la réconciliation se prépare, enfin que si la conquête morale de l'Algérie est loin d'être achevée, elle est du moins commencée.

Naturalisation. — La naturalisation que l'on avait préconisée comme un moyen efficace d'assimilation, continue a être peu recherchée des Indigènes. Durant les vingt premières années où elle fut établie, seulement 669 musulmans algériens se firent naturaliser, c'est-à-dire en moyenne 33 par an; de 1886 à 1895, ce chiffre avait plutôt baissé, puisqu'on n'en compte que 292, ce qui ne fait guère qu'une moyenne de 29 par an ; mais, de 1896 à 1905, il y a eu un relèvement, la moyenne annuelle ayant été de 33. Cependant ils ont de grandes facilités d'acquérir cette naturalisation. En effet, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 ne requiert qu'une seule condition, c'est d'avoir atteint l'âge de 21 ans accomplis. Mais elle entraîne la perte du statut personnel musulman, en sorte que l'Indigène naturalisé est absolument soumis à la loi française en ce qui concerne les actes de l'état civil, le mariage, la succession, la justice, le service militaire, la religion même. Aussi le naturalisé est traité par ses coreligionnaires comme un apostat et un renégat. On comprend, dès lors, le peu d'empressement qu'ils mettent à se faire naturaliser. D'ailleurs ceux qui le

demandent ne sont pas toujours mûrs pour ce changement et ne comprennent pas toujours les nouvelles obligations qui leur sont imposées; il y en a qui continuent à se marier simplement devant le cadi, à pratiquer la polygamie, à ne pas déclarer leurs enfants à l'état-civil.

Etat-civil. — Avant l'arrivée des Français en Algérie, les Indigènes musulmans n'avaient pas de registres de l'état civil; les naissances et les décès n'étaient inscrits nulle part, en sorte que la plupart ignoraient leur âge; quant aux mariages, ils faisaient l'objet d'un acte écrit passé devant le cadi, mais sans suite, sans régularité, avec de fréquentes lacunes. Ils n'avaient pas non plus de nom de famille ou nom patronymique; chaque individu n'avait qu'un nom personnel qu'il faisait suivre du nom de son père en mettant entre les deux un des mots *ben* (fils) *bent* (fille), par exemple *Ali ben Mohamed* ou *Aïcha bent Ali.*

La première tentative de constitution de l'état civil des Indigènes remonte à un décret du 8 août 1854. Mais ce décret, qui ne fut jamais rigoureusement appliqué, non plus que celui du 18 août 1868 qui l'abrogea, ne modifia pas le système onomastique musulman. L'inconvénient qu'il y a à ne pas avoir de nom de famille est apparu surtout quand on a voulu constituer la propriété individuelle en territoire indigène, et c'est une loi du 23 mars 1882 qui a imposé un état civil et par conséquent un nom patronymique à chaque Indigène. Conformément à notre code civil, les naissances et les décès doivent être déclarés devant le maire ou l'administrateur ou l'adjoint de la section indigène. Quant aux mariages, pour ne point porter atteinte au statut personnel des musulmans et ne point blesser leurs usages, on se contente d'une déclaration faite par le mari et le *ouali* (représentant légal) de la femme. La mise en pratique de cette loi, d'abord lente et coûteuse, a été achevée pour le territoire civil en 1894. Mais ce service de l'état civil n'a pas toujours fonctionné avec régularité; il a fallu menacer de révocation les adjoints indigènes coupables de négligence à cet égard et créer, en 1896, un emploi d'inspecteur chargé de veiller à l'application stricte des règlements. Depuis on a constaté une amélioration sensible dans le fonctionnement de ce service. Les registres des communes des deux territoires accusent pour la population musulmane en l'année 1903, un total de 131.803 naissances, 77.716 décès, 42.278 mariages et 14.393 divorces.

Progrès matériels

Les progrès intellectuels et sociaux des Indigènes ont eu comme conséquence un accroissement du bien-être matériel. Une meilleure culture a augmenté les revenus; la prévoyance a diminué les risques de disette. En sorte que, loin d'appauvrir l'Indigène, notre présence améliore sa condition. Avec plus d'aisance, se développe peu à peu le désir de se faire une existence plus agréable. Mais ici, comme dans ce qui concerne les mœurs, l'évolution ne peut être que très lente. Il est même certains points, comme ce qui concerne l'habitation, le vêtement, où le climat et le genre de vie sont un obstacle aux habitudes européennes.

Habitation. — Le mode d'habitation est différent chez les Indigènes suivant les races et surtout suivant les régions. Dans les villes leurs maisons sont construites sur un plan approprié aux mœurs et au climat. Chaque ménage habite une maison distincte, construite sur un plan qui rappelle la demeure des anciens Grecs. C'est une construction carrée au centre de laquelle se trouve une petite cour ayant la disposition de nos anciens cloîtres. Autour de cette cour se trouve généralement une partie couverte. Les appartements sont disposés de façon à prendre jour et avoir leur entrée sur cette cour, qui est le séjour le plus habituel des membres de la famille. Cette maison n'a ordinairement qu'un rez-de-chaussée, très rarement un premier étage, très rarement aussi un sous-sol servant d'entrepôt; généralement les provisions sont conservées dans les chambres disposées autour de la cour. Au dessus, pas de toit, une terrasse; pas de fenêtres à l'extérieur des murs; en sorte que la maison cache soigneusement la vie de famille, qui se déroule à l'intérieur, et la protège contre tout regard indiscret.

Ce type d'habitation, que l'on appelle *maison mauresque*, a un extérieur froid et un peu triste, mais il est bien approprié au climat, car il conserve toujours une certaine fraîcheur même par les journées suffocantes où souffle le siroco. Il est d'ailleurs susceptible de quelques ornements qui en égaient la monotonie. Quand les murs extérieurs en sont soigneusement blanchis, un groupe de maisons, vu à distance, prend un aspect agréable et curieux. Aussi les maisons de plaisance

construites aux environs des villes par les Européens sont disposées d'après ce plan et sur ce modèle.

La population sédentaire de la montagneuse Kabylie se construit aussi des maisons en pierre. Groupées en villages sur le sommet des hauteurs, pour faciliter la surveillance des alentours et résister aux attaques, ces bâtisses offrent de loin un coup d'œil pittoresque ; mais vues de près, combien elles paraissent mesquines à nous qui sommes habitués au confortable de la vie moderne! Quatre murs à hauteur d'homme, généralement sans crépissage, couverts, le plus souvent, d'un toit en espèce de chaume appelé *diss*, rarement de mauvaises tuiles mal cuites; voilà pour l'extérieur. A l'intérieur une seule pièce où vivent gens et bestiaux, souvent pêle-mêle, quelquefois séparés par un mur d'un mètre de haut. Pas de dallage, pas de plafond, pas de crépissage aux murs.

Le mobilier se compose de nattes que l'on étend à terre pour se coucher et des ustensiles indispensables pour la préparation des aliments; le foyer est un trou dans la terre; pas de cheminée, la fumée se dégage par la porte. Durant la belle saison, la majeure partie de la vie se passe en plein air ; on le comprend de reste, avec un pareil intérieur; mais, en hiver, quand tout est clos, quand la fumée du foyer se mêle là-dedans avec l'odeur du fumier, quand l'air est vicié par la respiration des gens et des bêtes, quelles déplorables conditions hygiéniques! Parfois plusieurs habitations sont groupées autour d'une cour intérieure; celle-ci sert de basse-cour et de parc aux bestiaux, les constructions abritent les membres de la *kharouba* ou famille. Au dehors, autour des maisons, dans ces villages populeux, un fumier boueux jonche les ruelles étroites.

Il y a fort à faire de ce côté-là, et les progrès seront lents. Ce sera seulement quand les Kabyles auront compris tous les avantages d'une bonne hygiène, qu'on peut espérer les voir entrer résolument dans la voie du progrès. Cependant sur les conseils et les indications des instituteurs, quelques uns ont déjà essayé de se construire des habitations plus commodes, mieux aménagées. A Guenzet, une révolution est en train de s'opérer dans l'industrie du bâtiment. « On y trouve maintenant, écrivait le 1er février 1904 le Recteur de l'Académie dans son rapport annuel, des cheminées, des maisons à un étage, des chambres à la française, des volets, des fenêtres vitrées avec des persiennes; on y compte quatre sommiers métalliques, cinq tables à

tiroirs, un comptoir d'épicier, une armoire à linge. » Et cette transformation est le résultat du cours d'apprentissage annexé à l'école.

Pour favoriser ces débuts, le Gouvernement général a pensé qu'il y aurait intérêt à doter la Kabylie d'écoles pratiques pour apprendre la maçonnerie aux Indigènes. Une section spéciale pour cet enseignement a été adjointe à l'école d'apprentissage de Michelet. Encouragée par les bons résultats obtenus, l'Administration a organisé une nouvelle école de ce genre à Fort-National, au mois de mars 1904; une autre a été établie à Akbou en 1905. Ces écoles, d'ailleurs, n'exigent pas d'installation spéciale et leur entretien est peu coûteux; les élèves forment une équipe mobile que le maître maçon emmène sur les chantiers où ils suivent les travaux en y prenant part dans la mesure de leurs aptitudes; ils reçoivent, ainsi que le maître maçon, une faible indemnité qui, avec l'acquisition du matériel, constitue toute la dépense dont un tiers est supporté par la commune et le reste par la colonie.

Grâce à cette combinaison, la région ne tardera pas à être pourvue d'ouvriers capables de bâtir des habitations mieux distribuées, plus commodes, plus saines.

Ce n'est pas tout; le goût d'un mobilier moins sommaire commence à se faire sentir, et ce goût a été répandu lui aussi par les cours d'apprentissage. Dans certaines écoles, à Biskra par exemple, on a eu l'heureuse idée d'autoriser les meilleurs apprentis à travailler pour eux deux fois par semaine pour fabriquer des objets à leur convenance. Ces jeunes gens ont alors emporté chez eux les petits meubles qu'ils avaient confectionnés, tabourets, bancs, tables; leurs parents en ont été enchantés et ont conçu plus d'amour pour l'ordre et pour le bien-être. Ajoutez à cela que les élèves devenus grands ont monté des ateliers et travaillent soit pour se meubler eux-mêmes, soit pour les autres habitants du pays. Ainsi se répand peu à peu l'usage des armoires, des étagères et comptoirs de magasins. Ceux mêmes qui se livrent aux travaux agricoles aiment, à leurs heures de loisir, à faire un peu de menuiserie et à fabriquer pour l'usage de leur famille les objets de première nécessité.

Chez les Berbères de l'Aurès, des conditions d'existence différentes font que l'habitation a moins d'importance. Leur vie est pastorale plus qu'agricole; quand le vent brûlant du désert a desséché leurs pâturages, force leur est d'aller en chercher ailleurs. Ils quittent alors leurs

maisons et guident leurs troupeaux vers des pacages éloignés où ils campent sous la tente. Cette existence demi-nomade, demi-sédentaire, n'est pas faite pour leur inspirer le goût d'un intérieur qu'ils n'habitent que momentanément et qui, pendant toute une partie de l'année, ne leur sert que d'entrepôt.

Dans la région des Hauts-plateaux et dans le Sahara, tous les Indigènes sont nomades. Leur richesse consistant en troupeaux, ils sont obligés d'aller là où ils trouvent des pâturages et de l'eau ; or ces vastes espaces, qui se couvrent après les pluies d'une luxuriante végétation, sont dénudés et secs pendant la saison chaude. Il leur faut donc passer une moitié de l'année dans une autre région et ils ne peuvent avoir qu'une habitation mobile, la tente. Un grand poteau, deux perches, quelques pieux fichés en terre, voilà la charpente ; de longues bandes de laine et de poil de chameau tissées par les femmes durant les journées de vie sédentaire, voilà le toit et les murs de leur maison. C'est un médiocre abri ; elle protège mal contre le soleil, la pluie ou la neige ; mais elle est si vite bâtie, si vite démolie, si légère et commode à transporter. Aussi le nomade l'aime et la préfère à nos maisons de pierre dans lesquelles il se sent mal à l'aise.

L'ameublement de la tente est d'une extrême simplicité ; pour lit, des nattes grossières ou, chez les riches, des tapis ; quelques plats en bois et une marmite en terre ; des cuillères en bois ; des peaux de bouc goudronnées, pour contenir la provision d'eau ; deux pierres, pour foyer. Il est très rare d'y trouver une table et des couverts ; c'est un luxe que s'offrent seuls quelques caïds.

Comme ces habitudes sont commandées par le climat et par le mode d'existence, elles ne pourront changer que lentement. Elles sont d'ailleurs si enracinées chez l'Arabe que, même dans le Tell, il porte avec lui son instinct nomade qui le pousse à vivre le plus souvent sous la tente, ne se réfugiant dans de mauvais gourbis en terre que lorsqu'il y est contraint par le froid de l'hiver.

Vêtement. — Lents aussi sont les changements dans la manière de se vêtir. Les Touareg sont habillés « d'une grande robe blanche ou noire (la *djeba*) et d'un pantalon flottant ; la tête est surmontée d'un bonnet élevé (la *chechia*) fixé par une pièce d'étoffe roulée en turban et ramenée sur la figure de manière à cacher les yeux. Quand ils montent sur leurs chameaux de course, les rapides *meharis*, ils jettent sur

leur tête un voile noir qui le protège contre le sable que soulève le simoun et contre l'ardeur des rayons solaires. » Ce vêtement est trop bien approprié au climat des régions qu'ils habitent pour qu'ils le modifient.

Le Mozabite, même fixé comme épicier dans les villes du Tell, conserve toujours la manière de se vêtir qui lui est particulière, avec sa vaste *gandoura* aux rayures criantes qui le fait reconnaître partout, quand on l'a vu une fois.

Chez l'Arabe, les pièces caractéristiques du costume sont le *burnous* et le *haïk*. Tout le monde connait le *burnous*, ce vêtement commode, « à la fois manteau, couverture et garde-manger » ; bien propre, d'une blancheur irréprochable, ou d'un beau rouge écarlate chez les caïds, il donne vraiment un air majestueux à ceux qui le portent ; flottant sur les épaules d'un cavalier, il semble lui donner des ailes. Le *haïk* est un vêtement de laine ou de soie qui entoure presque tout le corps et se porte sous le burnous ; il est serré autour de la tête par la *brima*, sorte de corde en poil de chèvre ou de chameau. L'Arabe met une sorte de coquetterie à ne point quitter son vêtement national, et vraiment, pour le pittoresque, il serait à regretter qu'il le quittât.

Tout autres sont les idées des Kabyles à ce sujet ; volontiers ceux qui vont travailler dans les villes prennent le pantalon et la blouse ou le veston de l'ouvrier européen. Chez eux leur costume se compose le plus souvent du *thadjellabt*, espèce de chemise faite d'étoffe commune. Ils ne prennent le burnous que quand ils vont en voyage ; « pour le travail ou la guerre, ils se protègent par un tablier de cuir, le *tabenta*, qui leur avait valu de nos soldats le surnom de « cordonniers ». Même chez eux ils ne se montrent pas aussi attachés à leur costume national que les Arabes ; un marchand d'étoffes établi depuis quelques années dans la commune mixte de Guergour fait bien ses affaires à vendre « des blouses en été et des gilets de laine en hiver. » Dans la même commune, en 1904, il y avait 33 machines à coudre ; la première y avait été introduite peu de temps auparavant par l'instituteur.

Le costume du Maure des villes se rapproche beaucoup de celui des Orientaux : « Une culotte bouffante, le *seroual* ; une veste courte, *djabadoli* ; des gilets brodés en or ou en soie, *sedria* ; un large turban entourant sa *chechia* ; aux pieds, le plus souvent nus, de larges souliers, *sebatah*, recouvrant parfois d'autres chaussures de maroquin

jaune ou rouge. des babouches. » Il est très rare qu'ils quittent ce costume pour le vêtement des Européens, et, si ce fait se produit, ce n'est guère que chez les gens pauvres.

Partout les gens du peuple et les travailleurs vont les pieds et les jambes nus. Nous signalerons toutefois ce détail que dans le Djurjura les femmes des instituteurs ont appris « à tricoter des chaussettes que les Indigènes portent maintenant ».

Les mêmes particularités se trouvent en ce qui concerne le vêtement des femmes : Mauresques, Arabes, Kabyles diffèrent par le costume. Ce qui distingue particulièrement la femme arabe, c'est un voile (*ajar*) qui couvre toute la partie inférieure du visage, au-dessous des yeux.

La femme kabyle n'est pas voilée ; porte enroulé autour de la tête une sorte de foulard généralement rouge, et n'a pour vêtement qu'une sorte de chemise avec ou sans manches, descendant jusqu'au genou et serrée à mi-corps par une ceinture. C'est aussi la femme kabyle qui adopte le plus volontiers le costume européen ; on en voit quelqu'une, parmi celles qui viennent travailler dans les villes, se montrer en public vêtue comme le sont, en France, les femmes du peuple ; tandis que les arabes, lors même qu'elles sont placées comme domestiques chez des Européens, si elles portent à l'intérieur le costume européen, prennent, quand elles sortent, leur vêtement national.

Nourriture. — La nourriture des Indigènes est partout d'une extrême frugalité, particulièrement chez les Kabyles. Ceux qui descendent dans la plaine de la Mitidja ou dans le Sahel, pour se livrer aux travaux agricoles, font leurs repas avec quelques figues sèches ou avec un morceau de galette dure et fade qu'ils trempent dans un peu d'huile. Le dimanche on les voit se diriger par groupes vers la ville la plus proche, portant un petit bidon qu'ils rapporteront le soir plein d'huile ; c'est leur provision pour la semaine. Chez eux ils se nourrissent surtout de légumes et de fruits, de mauvais « couscous noir apprêté avec de l'huile rance » ; ils mangent très peu de viande. Même « les pauvres gens de la montagne ne se nourrissent guère que de farine de gland. »

Les Mozabites ne le cèdent guère aux Kabyles sous le rapport de la frugalité : chez eux ils se nourrissent à peu près exclusivement de

légumes et de fruits, particulièrement de dattes ; établis dans les villes du Tell comme épiciers, marchands de légumes, bouchers, ils conservent leurs habitudes de sobriété.

Les Arabes ont une nourriture tout aussi frugale, quoique un peu différente. Leur mets national est le couscous, sorte de gruau de farine de millet ou de froment préparé par les femmes et cuit à la vapeur dans des vases appelés *keskes* ; c'est leur nourriture des jours de fête et du vendredi ; quand ils reçoivent quelque étranger ou célèbrent quelque heureux évènement, au couscous ils joignent le *meschoui*, mouton tout entier embroché d'un fort bâton et rôti devant un feu de broussailles, après avoir été enduit de beurre ; l'animal est présenté tout embroché à chacun des invités qui en détache un morceau. En dehors de ces jours exceptionnels de *diffa*, l'Arabe fait sa nourriture habituelle du lait que lui fournissent ses chèvres et ses chamelles, de dattes pressées en pains compacts, et de galettes légères, assez semblables à nos crêpes, qui leur tiennent lieu de pain.

Tout changement dans le mode d'alimentation, surtout dans un pays avant tout agricole comme l'Algérie, ne peut être qu'une conséquence des progrès de l'agriculture. Or, durant ces tout dernières années, une amélioration s'est esquissée. L'impulsion est partie de l'école.

Les instituteurs ne se sont pas bornés à avoir des jardins pour eux ; partout où la chose a été possible, des jardinets ont été mis à la disposition des élèves qui ont été autorisés à emporter chez eux, pour les faire apprécier à leurs parents, les légumes récoltés. Ceux-ci n'ont pas tardé à comprendre tout le profit qu'ils pouvaient en tirer pour leur nourriture. Alors, à El-Kantara, « la culture de la pomme de terre Early rose a été tentée avec succès par quelques Indigènes ». Puis des topinambours-patates, provenant de tubercules fournis par la Société d'horticulture d'Alger, leur ont été distribués.

A El-Maïn, dans les Bibans, plus de cinquante familles se sont mises à cultiver pour leur usage les melons, les tomates, les choux, les navets, l'artichaut ; de là cette culture s'est répandue dans les villages environnants. A Chemini, les Indigènes ne se contentent plus de planter un ou deux kilos de pommes de terre pour leur usage, plusieurs en cultivent assez pour en vendre. « A El-Oued, dans le Souf, on a maintenant des salades. A Négrine, non seulement des salades, mais des artichauts, des fèves et même des betteraves. Il y avait de

l'eau et pas de canards; Mme Testas y a apporté une paire de volatiles qui promettent de nombreux descendants; tous les œufs sont retenus d'avance par les ménagères indigènes du village. »

Avec cette augmentation de ressources, les Indigènes ont à leur disposition une nourriture plus variée, plus substantielle, plus fortifiante. Aussi on a remarqué que les enfants sont moins anémiés, leurs nourrices leur donnant dès leur première année un lait plus nourrissant. Nous signalerons aussi, à ce sujet, l'introduction toute récente de l'allaitement artificiel au biberon.

Hygiène, santé. — Une meilleure alimentation aura forcément pour conséquence une amélioration de la santé publique. D'ailleurs des mesures efficaces et salutaires ont été prises par l'Administration pour que les malades aient à leur portée les soins que réclame leur état.

Autrefois les malades indigènes étaient soignés dans les mêmes établissements que les Européens. Ils n'y venaient pas volontiers, parce qu'ils s'y sentaient isolés, parce que le régime alimentaire n'était approprié ni à leurs goûts, ni à leurs habitudes, ni à leurs prescriptions religieuses. Ajoutez à cela que ces établissements étaient clairsemés, toujours situés près des principales agglomérations, par conséquent plus à portée de l'Européen des villes que de l'Indigène des douars.

Ces inconvénients avaient attiré depuis longtemps l'attention des administrateurs et, de 1874 à 1901, quelques tentatives heureuses furent faites pour y porter remède ; des hôpitaux spéciaux pour Indigènes furent construits à Saint-Cyprien-des-Attafs, à Arris dans l'Aurès, aux Beni-Menguellet dans le Djurjura, à Biskra, Ghardaïa, à El-Abiad-Sidi-Cheikh. Ce dernier n'eut qu'une existence éphémère, mais les autres donnèrent de bons résultats et montrèrent que l'on était dans la bonne voie.

C'est surtout durant ces dernières années que l'on a fait dans ce sens de grands progrès. Le décret du 11 novembre 1902 ayant mis à la disposition du Gouvernement des ressources nouvelles, on s'est mis à créer sur divers points des infirmeries municipales. Dès 1903, plusieurs furent ouvertes. En 1904, on devait en créer 26, dont six dans le département d'Alger, douze dans celui d'Oran, huit dans celui de Constantine; la dépense totale était évaluée à 130.701 francs; le nombre des malades qui pourraient y être hospitalisés simultanément était

de 433. Toutes n'ont pas été construites et aménagées assez rapidement pour être ouvertes aux malades à la fin de l'année, mais les résultats obtenus sont importants. Dès le mois de septembre, neuf étaient en fonctionnement et, à la fin de l'année, le nombre des malades qui y avaient été soignés était de 875. Outre cela, deux anciens hôpitaux avaient été transformés en infirmeries indigènes et une section indigène avait été ajoutée à un établissement déjà existant.

Dans ces infirmeries le système de couchage se rapproche autant que possible de celui des Indigènes, tout en remplissant les conditions de propreté et de bonne installation indispensables à l'hygiène ; les infirmiers et infirmières sont des Indigènes ; la nourriture est préparée par un Indigène ; en sorte que l'Indigène s'y trouvant comme chez lui, avec des soins rationnels en plus et l'espoir d'en sortir bientôt guéri, y vient volontiers.

Mais ce n'est pas tout ; en réalisant un progrès hygiénique important, on a de plus réalisé une économie fort appréciable. En effet, le prix de la journée dans les hôpitaux est de 2 fr. 15, tandis que, dans les infirmeries indigènes, il n'est guère que de 1 franc ; en sorte qu'avec la même dépense on peut soigner le double de malades. Encore espère-t-on qu'avec une augmentation du nombre de places, le prix de journée d'infirmerie pourrait s'abaisser à 0 fr. 70, car les frais généraux resteraient les mêmes, à peu de chose près. Il y a, il est vrai, les frais d'installation ; mais ils sont en général peu élevés ; ainsi ceux de l'infirmerie de Lalla-Marghnia, dans le département d'Oran, qui a servi de modèle à toutes celles qu'on y a créées depuis 1903, ne sont allés qu'à la somme très minime de 676 francs. Or, en 1902, on y a compté 4.000 consultants externes et 1.482 journées de malades pour 66 hospitalisés, et, en 1903, ces chiffres se sont élevés à 10.950 consultants externes et 3.735 journées de malades pour 123 hospitalisés.

L'emplacement de ces infirmeries indigènes, que ce soit une construction neuve ou une ancienne habitation que l'on adapte à cet usage, est toujours choisi avec intelligence ; l'installation en est simple, mais suffisante. Celle de Palestro, par exemple, que nous avons pu visiter en 1905, est située à une certaine distance du village, sur un terrain élevé, bien aéré ; le corps de bâtiment, bien orienté, se compose d'un rez-de-chaussée, avec des salles à plafond haut, bien ajourées ; la porte d'entrée est au milieu de la façade principale ; à

droite, les salles pour les hommes; à gauche, celles des femmes; derrière, une cour donnant sur la campagne.

Un médecin français est attaché à chacune d'elles. Le service est placé sous la direction de l'autorité municipale, sauf dans quelques villes où il est rattaché au bureau de bienfaisance musulman. Tout Indigène est admis à s'y faire soigner ; ceux qui sont aisés ont seulement à rembourser les frais de leur hospitalisation au prix de la journée fixé par la municipalité.

Les affections qu'on est appelé à y soigner le plus fréquemment sont les maladies de la peau, les ophtalmies, la fièvre paludéenne, les maladies syphilitiques, sans compter un grand nombre de cas moins graves, tels que brûlures, blessures diverses, qui ne demandent qu'une simple consultation ou un pansement.

C'est assurément là une des créations les plus propres à faire comprendre aux Indigènes la supériorité de notre civilisation. Il est d'ailleurs juste de dire que ceux d'entre eux qui sont plus intelligents et plus instruits semblent avoir saisi tout de suite la portée humanitaire de l'œuvre que nous poursuivons en leur faveur, car plusieurs notables ont offert généreusement du matériel et ont concouru d'une manière efficace à l'organisation des infirmeries.

Ce plan d'amélioration de la santé publique est complété par l'organisation d'un service de consultations médicales gratuites, non seulement au chef-lieu des communes, mais encore dans les douars. Périodiquement, à jour fixe, depuis ces dernières années, les médecins de colonisation se rendent sur des points déterminés pour y donner des consultations et délivrer gratuitement des médicaments aux indigents, de façon que les Indigènes, sans avoir l'ennui de longs déplacements, peuvent avoir remède à leurs maux. On a même créé dans les douars, chez des personnes désignées par les autorités, des dépôts de remèdes usuels avec des notices en langue arabe. Enfin, pour combattre dans l'esprit des musulmans l'idée invétérée du fatalisme et la croyance à la sorcellerie, le Gouvernement a fait imprimer et distribuer aux chefs des municipalités certaines études des médecins de la colonie répondant plus particulièrement aux besoins du pays.

Un des progrès les plus désirables serait l'établissement de femmes médecins; car la femme, encore plus chez les musulmans que chez nous, ne se confie pas volontiers, surtout pour certaines maladies, à un homme. Le succès qu'a eu le service des consultations créé en

avril 1902 à Alger par Mme Légey en est une preuve manifeste. La première année 2.542 femmes ou enfants sont venus la consulter; dès la seconde année, le nombre des consultations s'est élevé en moyenne à 890 par mois. Un appel fut adressé en 1903, par la voie de la presse, aux doctoresses qui voudraient s'établir en Algérie pour y donner leurs soins aux femmes et enfants indigènes; deux seulement y répondirent d'abord, dont l'une s'installa à Bône et l'autre à Oran. Mais le courant une fois établi ne pourra que prendre de l'importance, et d'ailleurs une jeune Algérienne a donné un autre exemple et suit actuellement les cours de médecine des Ecoles supérieures d'Alger.

I es efforts que l'Administration a tentés pour faire pénétrer chez les Indigènes des habitudes d'hygiène et améliorer leur santé ont été admirablement secondés par les instituteurs. A l'école normale de la Bouzaréa, on a organisé, depuis environ dix ans, un enseignement de l'hygiène et de la médecine usuelle ; le premier est donné à tous les élèves-maîtres, le second est réservé aux Français de la section spéciale. Il comprend deux sortes d'exercices: un cours théorique de deux heures par semaine fait à l'école, des leçons de clinique données à l'hôpital de Mustapha tous les mardis. Ici nos futurs instituteurs d'Indigènes ne se contentent pas d'écouter et de voir, ils auscultent, diagnostiquent, expliquent les causes des maladies, leurs phases, leurs suites, le traitement qui leur convient. S'attachant surtout aux malades indigènes, ils observent leurs habitudes, leurs préjugés, leurs manies; se familiarisant avec l'idée que ces pauvres gens, ignorants et superstitieux, se font de la maladie et de la médecine, ils apprennent à leur donner secours avec efficacité et à propos. Cet enseignement offre une base scientifique suffisante et leur permet, sans qu'ils aient la prétention de se substituer au médecin, de rendre de grands services autour d'eux, en vaccinant, en appliquant un pansement nécessaire, en administrant une médication urgente.

Ainsi préparé l'instituteur apparaît à l'Indigène comme un être supérieur qui guérit l'ignorance de l'esprit et l'impotence du corps. Il inculque d'abord à ses élèves de bons principes d'hygiène, les soigne dans leurs légères maladies, leur indique s'il est nécessaire d'aller consulter le médecin ou de se rendre à l'infirmerie pour y suivre un traitement. Il donne ensuite les mêmes soins et les mêmes conseils à ses voisins et à tous ceux qui viennent à lui.

D'une enquête faite en 1903, il résulte que beaucoup d'instituteurs

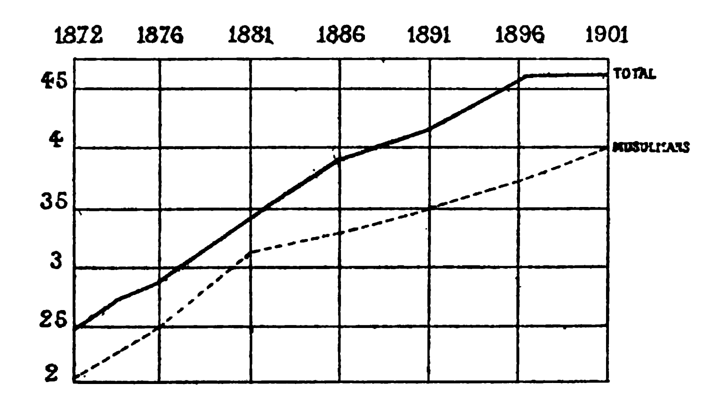
soignent et guérissent au moins 150 malades par an pour les brûlures, plaies, abcès, blessures, teigne, ophtalmies, oreillons, etc. Certains ont acquis ainsi près des Indigènes une telle notoriété et leur ont inspiré une telle confiance qu'on leur amène même des aveugles et des estropiés. Souvent, avant de venir à eux, on est allé consulter le marabout ou un sorcier; mais, quand ceux-ci ont reconnu l'efficacité des remèdes de nos instituteurs, ils ont bientôt en eux une confiance illimitée et leur vouent une reconnaissance vraiment touchante, comme ce médecin arabe qui, guéri par un instituteur d'une fièvre paludéenne dont il n'avait pu se défaire par ses propres moyens, lui dit, devant tous ses coreligionnaires : « Quand tu auras besoin de moi, toujours, fusses-tu en France, j'accourrai à ton appel ! »

Accroissement de la population. — Grâce à tous ces progrès matériels, la population indigène n'est plus aussi fréquemment frappée qu'autrefois par des épidémies ou des famines périodiques, car ceux-mêmes qui n'ont pour vivre que leurs bras trouvent dans les exploitations agricoles ou industrielles un travail rémunérateur, en sorte que la condition de tous, mais surtout de la classe pauvre, se trouve améliorée. Ajoutez à cela qu'elle n'est plus décimée par des guerres continuelles et meurtrières de tribu à tribu. Aussi augmente-t-elle dans des proportions considérables.

En 1866, on évaluait le nombre des Indigènes à 2.652.072. La famine et l'épidémie de typhus de 1867, ainsi que l'insurrection de 1871, firent de nombreuses victimes; car le recensement de 1872 ne trouve plus que 2.125.051 Indigènes. Mais, en 1876, on constata une augmentation de 337.885 habitants, ce qui donne pour chaque année un accroissement de 84.471 individus. Cette progression n'a fait que s'affirmer depuis : en 1881, le chiffre de la population indigène était de 2.850.866 ; en 1886, il monte à 3.262.849 ; en 1891, il atteint 3.554.076. C'est, en moyenne, une augmentation annuelle de 77.586 habitants pour le premier lustre, de 82.396 pour le second, de 81.245 pour le troisième, de 80.409 pour l'ensemble des quinze années.

Les chiffres des premiers recensements ne sont pas rigoureusement exacts, car les Indigènes ne se prêtent pas volontiers à ces déclarations dont ils ne conçoivent pas l'utilité et qu'ils sont portés à prendre pour une pure vexation. Mais, depuis la constitution de l'état civil qui fournit un moyen de contrôle, on peut considérer les résultats

comme très voisins de la vérité. Or les deux derniers recensements, faits, en 1896 et en 1901, nous donnent respectivement les chiffres de 3.764.076 et de 4.072.079, accusant, en dix ans, une augmentation de 518.013 habitants, ce qui donne une moyenne annuelle de 51.801 et « un taux de progression de 1,5 pour 100 par an, supérieur à celui de tous les pays de l'Europe, y compris la Russie où il n'est que de 1,29.



POPULATION TOTALE ET MUSULMANE
(Millions d'habitants)

On a calculé qu'à ce train la population indigène de l'Algérie doublerait en cinquante ans et que, dans une vingtaine d'années, elle dépasserait le chiffre de 5 millions. Il faut compter sans doute avec les évènements imprévus qui peuvent arrêter le cours de cette progression ; mais, au cours actuel des choses, le nombre des Indigènes s'accroît d'année en année et le prochain recensement enregistrera sûrement une nouvelle augmentation sensible. En effet, en 1903, la statistique accuse, pour la population musulmane, 131.803 naissances contre 75.982 décès, soit un excédent de 55.821 unités des naissances sur les décès. La même statistique donne une proportion de 321 naissances contre 185 décès pour 10.000 habitants d'après la population du dénombrement de 1901 ; c'est un taux de progression de 1,36 pour cent, légèrement inférieur à celui de la période décennale de 1891 à 1901 mais encore supérieur à celui des pays de l'Europe les plus prolifiques.

C'était autrefois l'habitude, parmi les Indigènes, de dater par

les pestes, les famines, les razzias ; ils pourraient, avec autant de raison, dater aujourd'hui par les bonnes récoltes, l'adoption de nouveaux progrès, l'accroissement de leur nombre.

Nous avons eu la noble ambition de leur donner plus de bien-être, d'élever leur intelligence, de développer leur moralité ; nous avons la satisfaction de constater que nos efforts ont été couronnés de succès. Nous pouvons nous en féliciter, pour l'honneur de la France.

II

LA COLONISATION

La population coloniale de l'Algérie se compose des Européens que l'immigration y a introduits depuis la conquête et qui se divisent en deux groupes d'importance numérique presque égale : les Français proprement dits, et les Étrangers comprenant en majeure partie des riverains de la Méditerranée occidentale, Maltais, Italiens, Espagnols.

A côté de ces deux groupes nous en placerons un troisième, les Israélites, qui sont indigènes en ce sens qu'eux ou leurs pères se trouvaient en Algérie en 1830, mais qui ont été reconnus citoyens français par le décret du 24 octobre 1870.

Ces trois groupes, Français, Étrangers, Israélites, forment, d'après le recensement de 1901, un total de 641.295 habitants, et représentent à peu près un septième de la population totale ; comparativement aux musulmans, ils ne sont pas tout à fait dans la proportion de un contre six ; sur 10.000 habitants, il y en a 8.649 musulmans, y compris les Tunisiens et les Marocains, et 1.353 Européens ou Israélites

Progrès du peuplement français et européen. — A ne regarder que les chiffres fournis par les statistiques, le nombre des Français établis en Algérie aurait plus que doublé en vingt-cinq ans, de 1876 à 1901, passant de 155.727 à 364.257. Mais il ne faudrait pas croire que tous ceux que le dernier recensement qualifie Français soient ou originaires de la métropole ou nés de parents originaires de la métropole. Un bon nombre sont des Etrangers naturalisés individuellement en vertu du sénatus-consulte de 1865 ou automatiquement en vertu de la loi de 1889. De 1896 à 1900, le chiffre total des naturalisa-

tions individuelles a été de 5.166, soit en moyenne 1.033 par an; d'autre part, il naît tous les ans en Algérie 8.000 étrangers que la loi de 1889 déclare Français ; c'est un total annuel de près de 10.000 néo-français. Or, entre les recensements de 1896 et de 1901, on a constaté une augmentation de 46.120 unités, ce qui fait une moyenne annuelle de 9.224. D'où il ressort que, durant ce lustre, à peu près toute l'augmentation est le résultat des naturalisations.

En réalité la population française de l'Algérie augmente de trois manières : par l'immigration, par l'excédent des naissances sur les décès, par les naturalisations.

L'immigration ne fournit actuellement qu'un très faible contingent. A l'origine, au contraire, c'était à elle qu'était dû tout l'accroisement : de 1830 à 1856, le nombre des Français augmenta dans la proportion de 1 à 280, quoique le chiffre des décès annuels fût constamment supérieur à celui des naissances.

Actuellement c'est à peu près exclusivement par la naturalisation qu'augmente le nombre des Français.

Les Français qui immigrent en Algérie viennent pour la plupart, comme il est naturel, des départements riverains de la Méditerranée. La Corse y a envoyé plus de 5.000 de ses enfants; viennent ensuite les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales; puis les départements montagneux des Pyrénées, du massif central et des Alpes; enfin bon nombre d'Alsaciens-Lorrains, depuis 1870, sont allés y chercher une nouvelle patrie, mais ils s'y acclimatent moins bien que les méridionaux.

D'après le dernier recensement, le nombre des Français nés en France est de 121.500, et celui de ceux qui sont nés dans la colonie est de 170.964.

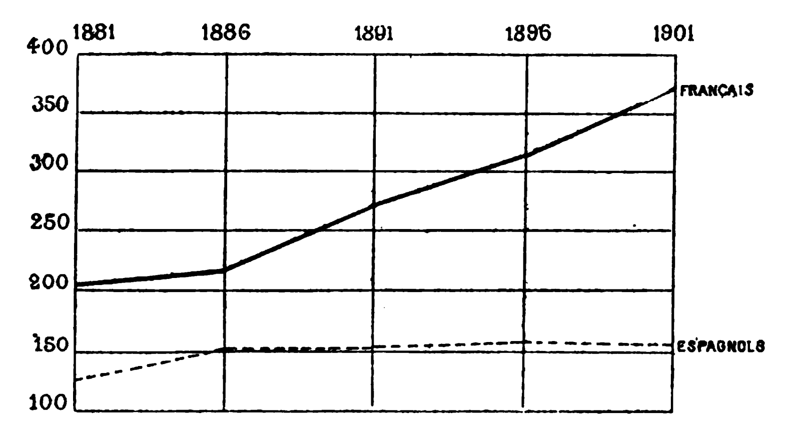
Les Français composent la majeure partie de la bourgeoisie des villes; ils sont surtout fonctionnaires, médecins, hommes de loi, industriels; il y a parmi eux aussi bon nombre de retraités et des gens oisifs que charment le climat régulier et le ciel bleu du littoral; on en trouve plusieurs exerçant des professions manuelles et particulièrement les industries du bâtiment.

Hors des villes, ils sont peu nombreux et tous appartiennent à la classe agricole, cultivant ou faisant cultiver leurs terres comme colons ou propriétaires. On évalue à 6.128 seulement le chiffre de ces derniers; encore dans ce nombre comprend-on les Français d'origine et les Français de naturalisation.

Le nombre des étrangers augmente en Algérie par immigration et par excédent des naissances sur les décès. L'immigration étrangère continue à fournir chaque année un fort contingent ; elle envoie tous les ans dans notre colonie 1.700 personnes de plus que l'immigration française.

Ce sont les pays riverains de la Méditerranée occidentale qui fournissent la majeure partie des immigrants. Le recensement de 1901 constate la présence en Algérie de 155.265 Espagnols, 38.791 Italiens, et 25.531 individus d'autres nationalités. D'après le recensement de 1896 qui les dénombrait séparément, les Maltais y étaient alors au nombre de 12.815, contre 3.319 Allemands ou Alsaciens-Lorrains, 3.200 Suisses, 1.369 Belges et 1.171 Anglais.

Les Espagnols forment le groupe de beaucoup le plus nombreux ; ils se trouvent surtout dans la province d'Oran où on en compte 112.689 contre 121.372 Français ; dans la province d'Alger, il y en a 50.017 ; et dans celle de Constantine 2.559. Ces Espagnols sont originaires surtout des provinces les plus voisines de l'Algérie : Murcie, Valence, les Baléares.



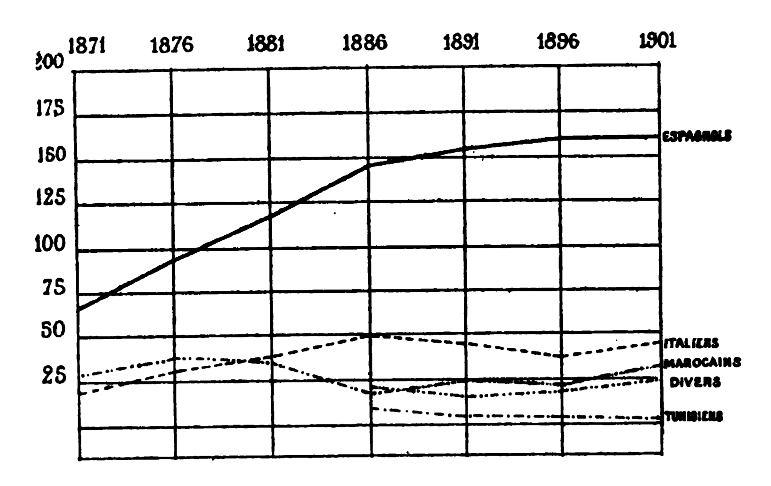
FRANÇAIS D'ORIGINE OU NATURALISÉS ET ESPAGNOLS
(Milliers d'habitants)

Les Italiens, comme il est naturel, sont, au contraire, plus nombreux à l'Est et vont en se raréfiant vers l'Ouest ; on en compte 20.880 dans la province de Constantine, 14.028 dans celle d'Alger, et 3.883 dans celle d'Oran. La plupart sont originaires de la Sicile, de la Sardaigne, de la côte de Naples, de la Calabre et du Piémont.

Les Maltais sont distribués de la même manière que les Italiens. Quant aux Belges, Allemands, Anglais, Suisses, ils se portent un peu sur tous les points de l'Algérie, mais particulièrement dans les villes et leurs environs.

De tous ces peuples ce sont les riverains de la Méditerranée qui s'acclimatent le plus facilement et se reproduisent le mieux ; les Espagnols ont une moyenne de 6,2 enfants par ménage, les Italiens 5,7, les Maltais 5,4, et les Français 3,6. Malgré la mortalité assez forte occasionnée par les épidémies, l'acclimatation, les mauvaises conditions hygiéniques, la natalité donne des excédents considérables : pendant la période de 1894 à 1900, le chiffre des décès a été inférieur de 478 unités par mille à celui des naissances pour les Espagnols, de 393 pour les Italiens, de 274 pour les Maltais. Pendant ce temps, en Espagne, le nombre moyen des enfants par ménage n'était que de 4,5 et l'excédent des naissances sur les décès de 29,7, en Italie de 4,5 et de 23,9.

D'où il résulte, pour cette période, un accroissement annuel régulier et constant, sans tenir compte de l'immigration.

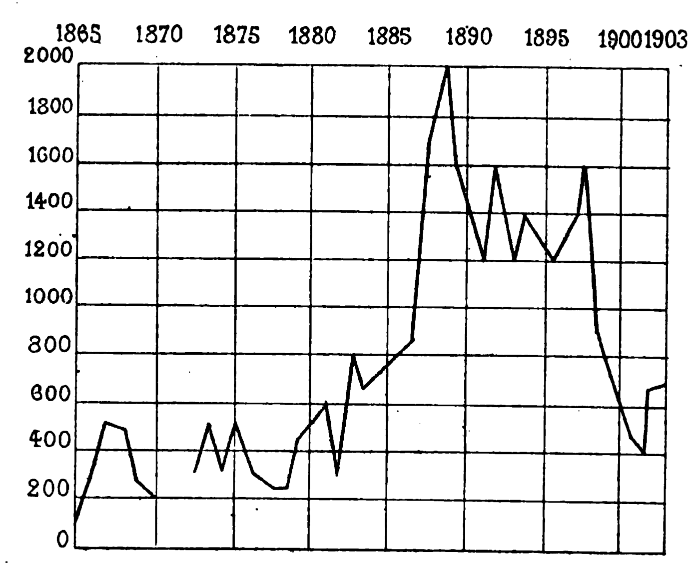


ÉLÉMENTS DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE
(Milliers d'habitants)

Au point de vue des professions exercées par les étrangers, il est à remarquer que les Maltais sont surtout pêcheurs, matelots, cabaretiers, portefaix ; les Italiens, pêcheurs, matelots, manœuvres, terrassiers ; les Espagnols, agriculteurs ; les Mahonnais ou gens des Baléares, maraîchers.

Sans aller jusqu'à dire que les émigrants étrangers sont « des gens qu'on a négligé de pendre dans leur pays », on ne saurait nier qu'ils ne représentent pas toujours, au point de vue moral, l'élite de leur nation, Aussi, en Algérie, la criminalité des étrangers est-elle extrêmement élevée : sur 10.000, il y en a annuellement une moyenne de 3,27 accusés de crimes et 174 prévenus de délits, tandis qu'en France on ne compte annuellement que 1,08 accusés et 65 prévenus sur 10.000 habitants. La statistique de 1903, sur 29.305 arrestations, accuse 4.227 Français, 4,342 étrangers et 20.736 musulmans; ce qui donne une proportion par 1.000 habitants de 17,68 pour les étrangers (y compris les Tunisiens et les Marocains), de 9.98 pour les Français (y compris les israélites), de 5,09 pour les sujets français musulmans.

Cependant il faut leur reconnaître des qualités précieuses; l'Espagnol a la sobriété, l'endurance au climat, l'énergie au travail; le Mahonnais joint à ces qualités un grand amour de la propreté, — une femme de ménage mahonnaise vous blanchira tous les huit jours votre cuisine à la chaux tout comme elle vous cire vos souliers chaque matin —; le Maltais, adroit et économe, supporte parfaitement le climat et baragouine aisément tous les idiomes ; l'Italien accepte les travaux les plus rudes et même les plus dangereux.



MOUVEMENT DES NATURALISATIONS
(Total en 1903 : 30.342)

La loi du 26 juin 1889 déclare Français : 1° Tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né ; 2° les jeunes gens qui, nés en France de parents étrangers et y étant domiciliés à leur majorité, ne déclinent pas la qualité de Français dans l'année qui suit leur majorité. Cette loi est applicable en Algérie. Par conséquent, d'une part, les enfants des 111.552 étrangers que le dénombrement de 1896 inscrivait comme nés en Algérie sont ou seront légalement Français. D'autre part, les enfants des 106.960 étrangers nés en Europe, qui habitaient l'Algérie lors de ce dénombrement ou qui y émigrent chaque année, seront considérés comme Français, si, à leur majorité, ils ne déclinent pas cette qualité. On estime à environ 8.000, en moyenne, le nombre des étrangers qui naissent annuellement en Algérie et qui, par conséquent, deviennent Français par la force des choses et non par un choix raisonné.

C'est là le « péril étranger » qui a été proclamé énergiquement, en 1902, par M. Périllier, dans un rapport retentissant, et que beaucoup de bons esprits, très au courant des choses d'Algérie, signalent comme le vrai « mal algérien ». En effet les étrangers, surtout là où ils sont très nombreux, conservent la mentalité qui est propre à leur nation ; ils ne sont pas assez imprégnés des idées françaises ; ils ne sont pas inspirés par le souffle qui anime les Français depuis la Révolution.

A ce mal on a proposé, durant ces dernières années, divers remèdes. M. Périllier réclamait une revision de la loi de 1889 pour ce qui concerne l'Algérie ; quelques uns auraient voulu qu'on fît prêter aux néo-français un serment de fidélité à la France ; d'autres, qu'on exigeât d'eux, au moment du conseil de revision, une déclaration formelle d'option en faveur de la nationalité française. Mais tout le monde est d'accord sur ce point que l'assimilation intellectuelle et morale des étrangers se fera surtout par l'école, en donnant à tous une éducation vraiment civique et nationale, et par le service militaire, surtout en ayant soin de les envoyer l'accomplir dans la métropole.

Des objections semblables ont été soulevées par la naturalisation collective des Israélites prononcée par le décret du 24 octobre 1870.

La population israélite de l'Algérie a eu dans le passé deux sources principales ; dès le VIIe siècle, la première invasion arabe trouva dans le Maghreb bon nombre de juifs ; au XIVe et au XVe siècle, ce noyau fut grossi par l'émigration espagnole.

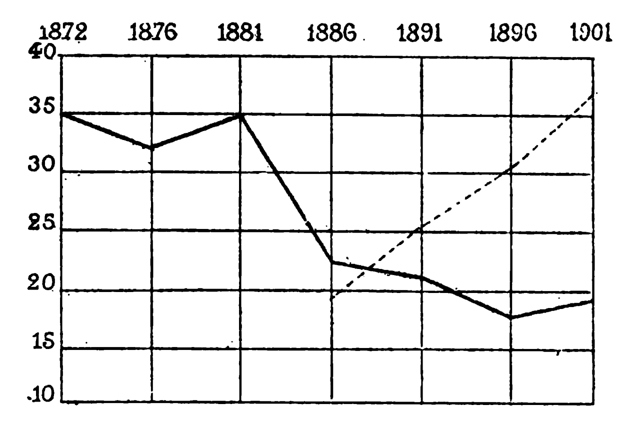
Actuellement, leur nombre augmente, à peu près uniquement,

mais néanmoins dans de fortes proportions, par l'excès des naissances sur les décès. Durant la période décennale, de 1891 à 1900, on trouve chez eux, par 1.000 habitants, une moyenne annuelle de 49 naissances contre 29 décès; en sorte que leur accroissement normal a été de 20 pour 1.000 habitants, taux bien supérieur à celui de n'importe quel pays de l'Europe. Entre le dénombrement de 1896 et celui de 1901, on constate une augmentation de 8,283 personnes, soit en moyenne 1,656 de plus par an.

Leur mortalité est cependant relativement forte, un peu plus élevée même que celle des Européens d'origine (24 contre 23), mais ils rachètent largement cette légère infériorité par la précocité et la fécondité de leurs mariages, qui sont d'ailleurs les traits communs des juifs dans le monde entier. On compte chez eux en moyenne six enfants par ménage. La statistique de 1903, sur 151,605 enfants nés dans l'année, compte 131,803 musulmans, et 7,174 Français d'origine ou par la loi, 3.368 naturalisés français non juifs, 1.963 juifs et 7.297 étrangers. En prenant pour base les chiffres de la population fournis par le dénombrement de 1901, cela donne :

34	naissances par 1.000	habitants	pour l'ensemble de la population
46	»	»	pour les naturalisés non juifs
35	»	»	pour les juifs
33	»	»	pour les musulmans
29	»	»	pour les étrangers
24	»	»	pour les Français d'origine ou par la loi.

ISRAÉLITES
(Milliers d'habitants)



—— Naturalisés par décret du 24 octobre 1870.
.... Nés de parents naturalisés par décret du 24 octobre 1870.

Actuellement la proportion des juifs dans la population algérienne est extrêmement élevée ; elle est de 136 par 1.000 pour la population légalement française et de 12 par 1.000 pour la population totale, tandis qu'en France elle n'est que de 1,87 par 1.000.

Ils tendent de plus en plus à quitter leur ancien costume pour les vêtements européens, aussi bien les femmes que les hommes. Le vieux juif africain ne se trouve plus guère que dans l'extrême sud; dans le Tell et surtout dans les villes, c'est le juif d'origine espagnole qui est de beaucoup le plus nombreux.

En Algérie, comme partout, ils se livrent surtout au commerce ; beaucoup aussi recherchent les emplois ; quelques-uns sont de modestes artisans. On leur a reproché d'accaparer la richesse, sans travailler ni produire, de pressurer et dépouiller les Arabes, de peser sur la colonie de tout le poids de leurs capitaux et de leur influence, de fausser la portée des élections par leur nombre, de rester étrangers au patriotisme français, d'être réfractaires à l'assimilation tout autant que les Arabes. Maurice Wahl, dans son ouvrage sur *L'Algérie*, a longuement répondu à ces reproches. On sait la gravité des troubles qui se produisirent, en 1897-1898, sur divers points de la colonie et particulièrement à Alger, suscités par les passions antisémites. Le calme est rétabli aujourd'hui ; mais la « question juive » préoccupe encore les esprits soucieux de l'avenir de la colonie, quoique à un degré moindre que le « péril étranger » et le « problème musulman ». On est généralement d'accord pour reconnaître qu'on ne saurait leur retirer ce qu'on leur a donné, certes, un peu prématurément, en 1870 ; toutefois leurs défenseurs eux-mêmes reconnaissent qu'il y aurait intérêt à faire une loi spéciale pour réprimer l'usure, à soumettre les consistoires aux règles de comptabilité en vigueur, à reviser sérieusement les listes électorales.

D'ailleurs, pour les juifs tout comme pour les étrangers, c'est par le service militaire et surtout par l'instruction qu'on parviendra à leur inspirer l'amour de la France et à leur donner des idées françaises.

Au point de vue du service militaire, la nouvelle loi met la colonie sur le même pied que la métropole. Les Algériens feront donc à l'avenir deux ans sans être astreints à aucune obligation de résidence, tandis que la loi de 1875 avait réduit pour eux la durée du service à un an, avec obligation de résider dans la colonie pendant douze ans après la sortie du régiment.

L'accomplissement en France du service militaire des Algériens, afin de leur faire prendre contact avec la métropole, de les pénétrer de l'âme française en les impreignant fortement de notre esprit et de nos mœurs, n'est pas encore un fait acquis, bien que cette amélioration soit préconisée par les hommes les plus compétents.

La statistique de 1903, sur 5.579 jeunes gens algériens appelés sous les drapeaux, compte 2.721 Français d'origine ou par la loi, 793 Israélites, 1.039 Espagnols, 370 Italiens, 150 Maltais et 497 d'autres nationalités. On voit que l'élément néo-français est, dans ce recrutement, d'importance numérique un peu supérieure à l'élément vieux-français (2.858 contre 2.721). Il est intéressant de noter que la proportion des jeunes gens reconnus impropres au service est de :

6,86 pour 100	pour l'ensemble du recrutement.
11,32	pour les Maltais.
10,21	pour les israélites.
8,10	pour les Italiens.
7,16	pour les Français d'origine ou de par la loi.
5,19	pour les Espagnols.
1	pour les nationalités diverses.

L'enseignement français et européen. — On a pu voir par ce qui précède quelle importance capitale a l'enseignement pour l'avenir de l'Algérie. Aussi est-ce sur cette question que l'Administration et les Assemblées algériennes portent leur plus vigilante attention, ne reculant devant aucun sacrifice, pour donner à l'instruction le développement le plus complet. En 1901, lors de l'institution du budget spécial, les dépenses de l'instruction publique s'élevaient à 6.656.000 francs ; au budget de 1906, elles figurent pour une somme de 9.734.000 francs. Elles se sont accrues, dans ce court espace de temps, de 3 millions, c'est-à-dire d'environ la moitié de leur total primitif.

Voyons quels ont été les progrès réalisés dans les divers ordres d'enseignement.

L'*enseignement supérieur* est donné au groupe algérois connu sous le nom d'*Ecoles supérieures*. Ce groupe, bien qu'il ne constitue pas encore une Université, au sens de la loi du 10 juillet 1896, est pourtant soumis, au point de vue de la scolarité et de la discipline, aux mêmes

règlements que les Facultés de la métropole. Il a un conseil général des Ecoles correspondant à nos conseils des Universités ; mais il ne peut disposer, pour ses créations ou améliorations d'enseignements, des recettes effectuées dans la colonie au titre de l'enseignement supérieur ; ces recettes sont encaissées par le Trésor au profit de l'Algérie. Il comprend, comme les universités de la métropole, les quatre écoles de droit, de médecine et de pharmacie, des sciences et des lettres.

L'École de droit a six professeurs titulaires et quatre chargés de cours. Elle prépare à la licence en droit et confère ce grade, mais les jeunes gens qui préparent le doctorat sont obligés de venir terminer leurs études dans une faculté de la métropole. Outre les cours qui lui sont communs avec toutes les facultés de droit, cette école comprend des parties spéciales à la colonie : droit musulman, coutumes indigènes, législation algérienne, et un cours de droit français à l'usage des élèves indigènes de la section supérieure de la medersa d'Alger, qui depuis le 1er janvier 1904 suivent aussi le cours de droit musulman. La situation de cette école est aujourd'hui aussi bonne que possible. Le nombre des étudiants régulièrement inscrits, après avoir subi un mouvement de recul de 1877 à 1902, surtout à cause des troubles antisémites, a repris son essor et a dépassé, dès 1904, le total des meilleures années de jadis ; le chiffre des candidats qui se sont présentés aux examens de fin d'année (293) a de beaucoup dépassé celui de 1897 (225).

A l'École de médecine et de pharmacie l'enseignement est donné par dix-huit professeurs titulaires et six professeurs suppléants, aidés de deux chefs de travaux, de quatre chefs de clinique, d'un prosecteur et de deux aides d'anatomie. Les laboratoires sont installés dans les locaux du camp d'Isly et les cliniques à l'hôpital civil de Mustapha. L'École, étant de plein exercice, comprend toutes les études de médecine et de pharmacie, et délivre toutes les inscriptions ; mais elle ne fait pas subir tous les examens et ne confère pas les grades de docteur ni de pharmacien de 1re classe. Les trois premiers examens du doctorat peuvent être subis à Alger, sous la présidence d'un professeur de la Faculté de Montpellier ; mais les deux derniers examens et la thèse de docteur ne peuvent être passés que devant une Faculté de la métropole. Pour le grade de pharmacien de 1re classe, les examens de fin d'année sont subis à Alger, sous la présidence d'un professeur de

l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier, mais les examens probatoires ne sont passés que dans la métropole.

Jusqu'en 1900, l'École n'avait pas de session d'examen en fin d'année ; en sorte que les étudiants avaient pris l'habitude de se rendre auprès d'une Faculté de la métropole pendant le semestre d'été ; mais, depuis cette époque, cet état de choses est changé, et une session d'examen a lieu en fin d'année à Alger comme dans les facultés de la métropole.

Outre les enseignements qui lui sont communs avec les autres facultés, cette Ecole a une chaire des maladies des pays chauds pour l'étude de certaines maladies spéciales et des caractères particuliers que revêtent certaines affections sous un climat comme celui de l'Algérie.

Une innovation dont on attend de bons résultats vient d'être apportée, sur l'initiative de M. Jonnart, au régime des études médicales. Afin de constituer un corps médical indigène, un cours a été créé tout récemment et confié au docteur Trenga, jeune arabisant de grande valeur, pour former des auxiliaires médicaux indigènes destinés à seconder en tribu les médecins de colonisation.

Le nombre des étudiants a subi, durant ces dernières années, les mêmes fluctuations que pour le droit ; après avoir diminué pendant cinq ans, de 1895 à 1900, il est remonté de manière à atteindre le même chiffre qu'autrefois.

L'École des lettres compte huit professeurs ou chargés de cours, deux chargés de cours complémentaires et trois chargés de cours d'arabe, dont un seulement est à Alger, les deux autres sont l'un à Constantine et l'autre à Oran. L'enseignement, depuis quelques années, est nettement orienté vers les études coloniales ou africaines. On y étudie surtout la langue arabe et les dialectes berbères, la philosophie des Arabes, l'histoire, la géographie, les antiquités du nord de l'Afrique, l'égyptologie ; mais on n'y néglige point la littérature française, les langues et littératures anciennes, les langues et littératures étrangères. L'École prépare à la licence, mais ne la confère pas ; les étudiants viennent subir cet examen dans la métropole. Elle délivre des brevets et diplômes d'arabe et de kabyle, et des diplômes d'études historiques. De 1898 à 1901, le nombre des étudiants est allé toujours croissant et il est passé de 273 à 334, ce qui représente une augmentation moyenne de 10 par année.

L'École des sciences compte cinq professeurs titulaires, un professeur adjoint, un chargé de cours occupant une chaire magistrale et deux chargés de cours complémentaires, aidés par six chefs des travaux ou préparateurs attachés aux laboratoires de physique, de chimie, de zoologie, de botanique et de géologie. Elle prépare au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, exigé pour commencer les études de médecine et confère ce titre ; elle prépare aussi aux différents certificats supérieurs conduisant aux licences ès sciences, mais elle ne confère pas ces grades. Tout en conservant à leur enseignement un caractère théorique et élevé, les professeurs ne restent pas étrangers au mouvement qui entraîne toutes les universités vers les applications des sciences aux diverses industries, et, comme les industries agricoles sont pour l'Algérie un point capital, ils ont organisé un ensemble de cours orientés vers ces industries. Un décret du 23 novembre 1901 a autorisé l'École à délivrer un certificat comme sanction de cet enseignement qui comporte deux années ; la première se confondant avec la préparation au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, la seconde comprenant des cours, des travaux pratiques, des études sur le terrain, des excursions, le tout en vue des applications spéciales à l'agriculture et aux industries agricoles de l'Algérie. Cet enseignement rendra de réels services et semble appelé à un grand succès ; dès 1902-1903, il a réuni 8 auditeurs dont trois en première année et cinq en deuxième ; l'année suivante, ce nombre était doublé. L'École a, de plus, organisé un service de renseignements agricoles qui, dès la première année de son fonctionnement (1903-1904), a fourni gratuitement 266 renseignements de toute nature, dont 124 ont nécessité des analyses chimiques, des examens microscopiques et des essais de divers ordres. Un cours d'électricité et de chimie industrielles, ouvert à la rentrée de 1904-1905, a réuni tout de suite de nombreux auditeurs. Pour la préparation aux divers certificats d'études supérieures conduisant aux licences, le nombre des étudiants régulièrement inscrits a oscillé entre 10 (1899-1900) et 28 (1903-1904) ; pour la préparation au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, il descendit d'abord de 28 à 17 (1899-1900), puis il est remonté à 29 (1903-1904).

Depuis leur fondation (1879) jusqu'au 1er janvier 1904, les écoles supérieures ont conféré les titres suivants :

I. — Droit

NATIONALITÉ DES ÉTUDIANTS	NATURE DES TITRES CONFÉRÉS					TOTAL
	Certificats de capacité en droit	Diplômes de bachelier en droit	Diplômes de licencié en droit	Certificats d'études de législation algérienne	Certificats supérieurs de législation algérienne	
Français.........	96	581	447	493	33	1.650
Israélites.........	16	23	14	18	2	73
Musulmans.......	»	3	2	2	»	7
Etrangers........	1	2	3	»	»	6
Total..	113	609	466	513	35	1.736

II. — Médecine et Pharmacie

NATIONALITÉ DES ÉTUDIANTS	NATURE DES TITRES CONFÉRÉS					TOTAL
	Officiat de santé	Sages-femmes		Pharmaciens de 2me classe	Herboristes	
		de 1re classe	de 2me classe			
Français.........	82	32	181	279	12	586
Israélites.........	4	1	11	12	1	29
Musulmans	11	»	»	1	»	12
Etrangers........	12	1	1	4	2	20
Total........	109	34	193	276	15	647

III. — Lettres

NATIONALITÉ DES ÉTUDIANTS	NATURE DES TITRES CONFÉRÉS								TOTAL
	Diplômes de bacheliers			Diplômes d'études historiques	Diplômes		Brevets		
	ès-lettres	de l'ens. second. classique	de l'ens. second. moderne		de langue arabe	dialectes berbères	de langue arabe	de langue kabile	
Français....	450	864	190	6	61	4	465	115	2.155
Israélite.....	21	73	20	»	3	»	37	4	158
Musulmans..	3	2	11	»	11	1	52	2	82
Etrangers...	3	3	1	»	»	»	»	»	7
Total.....	477	942	222	6	75	5	554	121	2.402

IV. — **Sciences**

NATIONALITÉ DES ÉTUDIANTS	NATURE DES TITRES CONFÉRÉS								TOTAL
	Certificat de capacité pour les sciences appliquées aux industries agricoles de l'Algérie	Diplômes de bachelier ès-sciences		Certificats d'études physiques, chimiques et natur.	Diplômes de bachelier de l'enseignement secondaire				
		complet	restreint		spécial	classique 2e épreuve lettres-math.	moderne 2me épreuve		
							lettres sciences	lettres mathém.	
Français....	1	439	149	123	80	216	83	201	1.292
Israélites....	»	23	15	14	1	12	2	12	79
Musulmans.	»	3	»	2	1	»	1	4	11
Etrangers...	»	6	»	»	1	»	2	2	11
Total.....	1	471	164	139	83	223	88	219	1.393

Ainsi, sur un total de 6.178 titres conférés, 5.683 ont été conquis par des Français, 339 par des israélites, 112 par des musulmans et 44 seulement par des étrangers.

A l'enseignement supérieur se rattachent tout naturellement le service météorologique, la bibliothèque universitaire et l'observatoire de la Bouzaréa. Le premier donne des avertissements journaliers aux ports et sémaphores d'Algérie et de Tunisie, et il imprime un bulletin quotidien, dont le tirage n'a cessé de s'accroître depuis 1898 ; le nombre de ses stations augmente chaque année. Grâce au bienveillant concours de l'autorité militaire, le réseau a pu s'étendre durant ces dernières années dans le sud des trois départements et on a pu entreprendre ainsi l'étude climatologique de régions peu connues. Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présentent, pour des contrées appelées à devenir des centres de colonisation, les données précises sur la pluie, les températures extrêmes, l'évaporation, au point de vue de l'agriculture, de l'hygiène, des travaux publics.

La Bibliothèque universitaire est installée au 1er étage des Ecoles dans une des plus belles salles. Son importance et son influence n'ont cessé de s'accroître depuis 1898 ; au 31 juillet 1898, elle comptait 34.891 volumes, 63.073 thèses, 752 revues et publications périodiques ; en 1904, elle avait 46.104 volumes, 94.032 thèses, 880 revues ou périodiques. Parmi les bibliothèques universitaires, elle est une de celles qui offrent le plus de ressources pour l'étude, après celles des grands centres de la métropole, de Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier,

Lille. Cependant le nombre des lecteurs, après avoir augmenté jusqu'en 1899, a presque constamment diminué depuis ; en 1897-1898, il avait été de 13,817 pour 25.697 volumes communiqués et 4.759 prêtés ; en 1903-1904, il ne s'est élevé qu'à 8.431 pour 17.070 volumes communiqués et 4.765 prêtés au dehors.

L'Observatoire de la Bouzaréa, dans ses observations équatoriales, a déterminé 233 positions de planètes et comètes en 1902, de 218 en 1903, de 285 en 1904 ; pris, durant ces trois années, 621 clichés interressant la photographie céleste ; accompli deux voyages d'exploration dans le Touat et le Sahara.

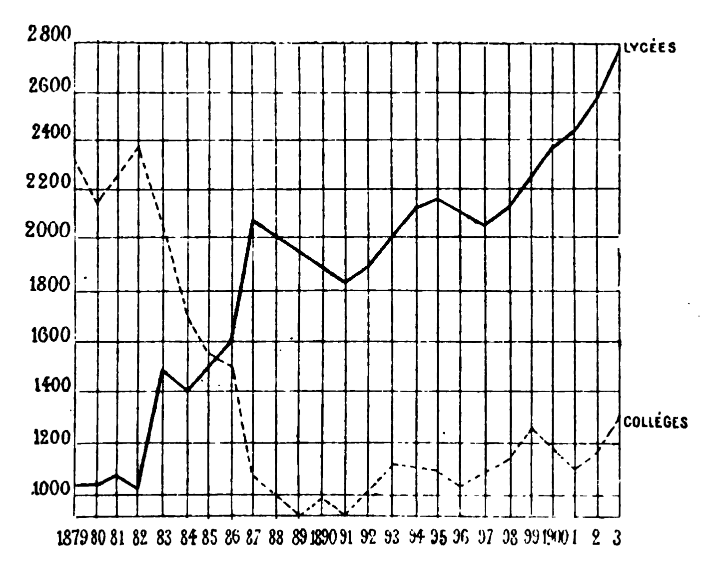
En résumé, les Ecoles supérieures d'Alger, par l'effectif de leur population scolaire, font bonne mine à côté des universités de la métropole ; dans une statistique publiée par le Ministère de l'Instruction publique le 17 mars 1900, elles venaient au huitième rang avec 862 étudiants, avant Aix-Marseille, Poitiers, Dijon, Caen, Grenoble, Clermont, Besançon, ne le cédant qu'à Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Rennes et Nancy. Par les nombreuses publications des professeurs, — plus de 230, dont quelques-unes très importantes, pour les deux années 1902-1903 et 1903-1904, — par les missions auxquelles ils ont pris part, elles rendent à la colonie et à la colonisation en général des services de plus en plus importants.

Par l'orientation pratique de leur enseignement, elles contribuent au développement agricole et industriel de l'Algérie. Une Commission nommée par les Délégations financières, en 1902, a constaté l'importance de l'œuvre qu'elles accomplissent et M. Jonnart, en arrivant à Alger, les a très heureusement qualifiées en les appelant « le plus beau fleuron de la couronne universitaire ».

Des critiques s'étant produites cependant sur le caractère trop abstrait et théorique de l'enseignement qui y est donné, des mesures viennent d'être prises pour l'élaboration d'un programme approprié d'une façon spéciale aux besoins du pays et aux conditions économiques de la colonie.

L'enseignement secondaire public est très prospère en Algérie ; il compte, depuis 1898, 16 établissements dont douze pour les garçons et quatre pour les filles. Parmi les 12 premiers il y a trois lycées, avec deux annexes au lycée d'Alger, un à Ben-Aknoun et l'autre à Mustapha ouvert en octobre 1898, et sept collèges communaux. La prospérité de ces établissements n'a cessé de s'affirmer durant ces dernières

années, soit au point de vue de l'effectif, soit au point de vue du résultat des études. En effet, ils comptaient en 1898 un total de 3.140 élèves, et en 1904 ils en ont compté 4.073; soit une augmentation de 933 élèves en six ans, ce qui donne une augmentation moyenne de plus de 155 par an. Au point de vue de la nationalité, les Français ont toujours été de beaucoup les plus nombreux; 2.818 en 1898 et 3.402 en 1904, c'est-à-dire entre 89 et 83 o/o. Viennent ensuite les israélites au nombre de 361 en 1898 et de 482 en 1904, soit entre 11 et 12 o/o; puis les étrangers qui, de 76 en 1898, sont montés à 100 en 1900 et redescendus à 88 en 1904, soit de 2 à 3 o/o; enfin les musulmans qui de 84 en 1898 sont allés, en accroissement lent mais constant, à 101 en 1904, soit environ 2 1/2 o/o. Il est à remarquer que, tout comme dans la métropole, le nombre des internes tend à diminuer, tandis que l'augmentation porte constamment sur le chiffre des externes. Notons aussi que l'effectif est en diminution dans l'ensemble des collèges, tandis que les lycées attirent de plus en plus la population scolaire. Si nous remontons à vingt-cinq ans, nous voyons que la population scolaire des lycées et collèges a subi de 1879 à 1888 une assez forte diminution, tombant de 3.334 à 2.967, avec une perte de plus de 36 élèves en moyenne par an; puis, après avoir continué à diminuer encore jusqu'à 1892 où il s'est abaissé à 2.688, elle a repris une progression croissante qui continue encore aujourd'hui.



NOMBRE D'ÉLÈVES

Les études n'ont cessé de se tenir à un niveau très satisfaisant, comme le prouve le nombre des élèves reçus aux grandes écoles et aux baccalauréats. Depuis 1898, il y a eu en moyenne huit admissions aux grandes écoles, le chiffre le plus élevé ayant été de treize en 1900 et le plus bas de cinq en 1899; le nombre des élèves reçus aux divers baccalauréats a été de 288 en moyenne par an, faisant dans l'ensemble environ la moitié des candidats présentés.

Les établissements secondaires de jeunes filles sont au nombre de quatre, dont deux collèges et deux cours secondaires. L'effectif de leurs élèves, qui avait subi une diminution persistante de 1895 à 1898, est au contraire allé toujours en augmentant depuis lors. Mais on a constaté que cet accroissement constant était tout en faveur des collèges de Constantine et d'Oran, tandis que les cours secondaires de Bône et de Philippeville languissent plutôt. La situation intellectuelle et morale est, d'ailleurs, très satisfaisante dans les uns et les autres de ces établissements. Les succès toujours croissants des élèves aux divers examens montrent les progrès de leurs études. Il est à remarquer que la plupart de ces élèves se préparent et se présentent aux grades d'enseignement primaire, ce qui tendrait à détourner l'enseignement secondaire de sa voie.

Les établissements secondaires libres sont peu nombreux en Algérie ; on en comptait 6 en 1898, dont cinq pour les garçons et un pour les filles ; 7 en 1900-1901 ; aujourd'hui il n'y en a plus que 5, dont quatre de garçons et un de filles. Si le nombre des établissements de garçons a diminué, l'effectif de leurs élèves a plus diminué encore ; de 507 élèves qu'ils avaient en 1898, ils sont tombés à 197 en 1904. En sorte que les établissements publics n'ont presque plus de concurrents, ce qui ne nuit en rien à leur bonne marche.

L'établissement secondaire pour jeunes filles, situé à Alger, est connu sous le nom de *La Ligue de l'Enseignement* ou simplement *La Ligue*. Il est exclusivement laïque et l'enseignement y est donné par des professeurs du lycée ou par des maitresses. Installé depuis longtemps dans une maison de location, trop à l'étroit, au boulevard Gambetta, il a été transféré, en 1900, au parc d'Isly, dans un établissement coquet, construit pour cette destination. Jouissant de la part de l'Etat, du département et de la ville d'Alger, de subventions plus importantes que celles qui sont accordées aux collèges d'Oran et de Constantine, il a vu le nombre de ses élèves monter brusquement en

cinq années, de 279 à 405; ce qui « démontre l'importance que prendrait rapidement un lycée de jeunes filles dans la capitale de l'Algérie ».

Le tableau statistique suivant fera voir le détail des faits généraux que nous venons d'exposer.

Effectif des élèves de l'enseignement secondaire par catégories d'établissements depuis 1889

ANNÉES	Enseignement secondaire des garçons				TOTAL des garçons	Filles	TOTAL général
	Lycées	Collèges	TOTAL	établ. libres			
1879.......	1.047	2.287	3.334	382	3.716	»	»
1889.......	1.952	1.015	2.967	292	3.259	420	3.679
1890.......	1.887	915	2.802	383	3.185	462	3.647
1891.......	1.855	980	2.835	351	3.086	479	3.565
1892.......	1.838	917	2.755	537	3.292	574	3.866
1893.......	1 873	990	2.863	461	3.324	694	4.018
1894.......	1.976	1.120	3.096	454	3.550	747	4.297
1895.......	2.083	1.106	3.189	439	3.628	735	4.363
1896.......	2.130	1.102	3.132	507	3.639	773	4.412
1897.......	2.075	1.077	3.152	533	3.685	771	4.456
1898.......	1.973	1.167	3.140	507	3.647	731	4.378
1899.......	2.129	1.203	3.332	399	3.731	731	4.462
1900.......	2.283	1.235	3.518	354	3.872	759	4.631
1901.......	2.400	1.116	3.516	432	3.948	766	4.704
1902.......	2.476	1.076	3.552	390	3.942	865	4 807
1903.......	2.580	1.175	3.755	336	4.091	975	5.066
1904.......	2.786	1 284	4.070	197	4.267	1.151	5.418

De même qu'il est particulièrement intéressant de savoir, au point de vue du mélange et de la pénétration des deux groupes de population en présence, les progrès que les Indigènes font dans l'étude de la langue française, il est aussi du plus haut intérêt de connaître les progrès des Européens dans l'étude des langues indigènes et particulièrement de la langue arabe. Celle-ci est seule enseignée dans les établissements d'enseignement secondaire ; la langue kabyle et les dialectes berbères ne font l'objet d'une étude que dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement primaire supérieur. Le tableau statistique suivant montre le développement qu'a pris cette étude dans les trois ordres d'enseignement depuis l'année scolaire 1898-1899.

ANNÉES	Écoles Supérieures			Enseignement Secondaire				Enseignement Primaire				TOTAL GÉNÉRAL
	Étudiants pour l'arabe et les dial. berbères	Candidats aux examens		Garçons		Jeunes Filles	TOTAL	Écoles normales	Écoles prim. supérieures	Écoles prim. élém.-garçons	Écoles prim. élém.-filles	
		Présentés	Reçus	Lycées	Collèges							
1898-1899	296	109	68	686	558	82	1.326	702	209	1.701	424	2 536
1899-1900	323	98	40	657	590	99	1.346	189	186	1.776	514	2.665
1900-1901	288	100	52	692	553	107	1.352	192	175	1.763	419	2.549
1901-1902	285	103	59	731	506	126	1.363	182	191	1.808	375	2.556
1902-1903	261	115	55	564	368	170	1.109	216	288	1.806	395	2.695
1903-1904	274	99	60	540	403	153	1.096	233	553	»	»	»
1904-1905	262	85	50	672	439	181	1.292	258	403	»	»	»

On voit par là que le nombre des étudiants et des candidats pour les divers brevets et diplômes de langues indigènes est plutôt en diminution, puisque, après être monté à 323, ce chiffre est redescendu à 262.

Dans l'enseignement secondaire, l'étude de la langue arabe a subi dans l'ensemble un mouvement de recul très accentué. Le nombre des élèves qui l'étudiaient était en 1898 de 1.326 sur 4.063, ce qui donnait une proportion de plus de 32 pour 100 ; il n'est plus en 1904 que de 1.096 sur 5.224, c'est-à-dire un peu moins de 21 pour 100. La diminution porte tout entière sur les établissements de garçons ; dans les collèges, 558 élèves sur un total de 1.203 étudiaient l'arabe en 1898, c'est-à-dire à peu près la moitié ; tandis qu'en 1904, on n'en compte plus que 403 sur 1,284, c'est-à-dire guère plus du tiers ; dans les lycées, en 1898, on comptait 686 élèves étudiant l'arabe sur un total de 2.129, c'est-à-dire un peu plus du tiers ; tandis qu'en 1904 on en compte 540 sur 2.786, c'est-à-dire guère plus d'un cinquième. Pour les filles, il y a eu, au contraire, une légère augmentation ; en 1898, il n'y en avait qu'un neuvième de l'effectif total, aujourd'hui il y en a un peu plus d'un septième.

Par contre, l'étude de la langue arabe est de plus en plus en faveur dans l'enseignement primaire. Elle est aujourd'hui obligatoire pour tous les élèves des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Conformément à un vœu exprimé par les Délégations financières, l'arabe parlé est enseigné dans toutes les écoles primaires élémentaires de garçons, de filles ou mixtes, où se trouvent des maîtres ou des

maîtresses capables de donner cet enseignement. Cette innovation a été accueillie avec faveur par les familles, et les élèves ont fait preuve d'un goût marqué et d'une grande application pour ce nouvel enseignement. C'est une preuve qu'il répond à un besoin. On ne peut encore apprécier les résultats.

C'est *l'enseignement primaire*, nécessaire à tous, qui importe principalement, dans un pays neuf, en pleine période de développement, comme l'Algérie ; à cet enseignement se rattachent les écoles normales, les écoles primaires supérieures et les écoles primaires élémentaires.

Les écoles normales d'Algérie ont à préparer des maîtres et des maîtresses pour l'enseignement des Européens et pour celui des Indigènes. Elles sont au nombre de quatre : deux de filles, à Oran et à Miliana ; deux de garçons, à Constantine et à Bouzaréa (Alger). Ce n'est que dans celle-ci que sont formés les futurs instituteurs français des écoles indigènes dans une *section spéciale* et les futurs instituteurs musulmans au *cours normal*.

Dans les écoles normales de filles, l'effectif total s'est tenu aux environs de 80; le recrutement s'est généralement fait depuis 1898 parmi des aspirantes de la colonie dont le nombre a toujours été de beaucoup supérieur à celui des places disponibles. Mais le nombre de maîtresses qu'elles forment ne peut pas suffire aux besoins du service ; elles n'en peuvent fournir chaque année que 30 au maximum et il en faut en moyenne 55 par an pour l'ensemble de la colonie ; c'est donc un appoint assez considérable que l'Administration est obligée de demander chaque année à la métropole ; cet appoint va même atteindre un chiffre très élevé, à brève échéance ; car les Assemblées algériennes ont décidé de créer annuellement, pendant cinq ans, à partir du 1er octobre 1904, pour combler les lacunes de l'enseignement primaire des Européens, 75 classes nouvelles en plus des 38 que l'accroissement moyen de la population rend nécessaires. A ce compte ce sera plus de 100 maîtresses nouvelles que l'Algérie devra demander chaque année à la métropole.

Dans les écoles normales de garçons, l'effectif total a varié entre 126 et 176. Le recrutement pour les maîtres destinés aux écoles d'Européens n'a pas toujours été assuré par la colonie ; depuis 1899, elle n'a fourni qu'un nombre d'élèves inférieur au nombre des places demandées. De plus, le nombre des élèves qu'elles peuvent former ne

suffit pas, à beaucoup près, aux postes vacants, en sorte que chaque année il faut faire appel à la métropole, ce qui d'ailleurs n'a offert jusqu'ici aucune difficulté, car le nombre des demandes a toujours été de beaucoup supérieur à celui des postes à attribuer. Ces candidats venus de la métropole sont, d'ailleurs, pour la colonie, de bonnes recrues à tous égards ; car, outre qu'ils vont grossir le nombre des Européens, ils portent dans la colonie, chaque année, une recrudescense des traditions et de l'esprit français. Cependant ils sont, sur certains points, inférieurs à ceux qui ont été formés dans les écoles normales de la colonie, n'ayant pas fait, comme eux, une étude suivie de la langue arabe, de l'histoire, de la géographie, de l'agriculture du pays.

L'effectif de la *section spéciale* a un peu diminué durant ces dernières années; il devrait être régulièrement de 20, mais il est tombé à 14 en 1903, par insuffisance du nombre de candidats. La colonie ne suffit pas, il s'en faut de beaucoup, à son recrutement et la grosse majorité des maîtres qui y sont formés viennent de la métropole, sujets d'élite qui, en une année d'études, doivent être prêts à remplir une tâche délicate.

Le *cours normal*, après avoir diminué comme eflectif en 1898 par suite de la diminution des crédits affectés à la construction des écoles indigènes, s'est un peu relevé depuis. Le cours d'études est de trois années. Son recrutement a toujours été de plus en plus facile, à mesure que l'instruction se répand parmi les Indigènes. A la fin de leurs trois années d'études, depuis 1903, ils subissent l'examen du brevet élémentaire. Ils ont toujours fait preuve de bonnes dispositions morales et d'aptitudes intellectuelles qui s'améliorent de jour en jour.

L'enseignement primaire supérieur, s'adressant à des jeunes gens qui se destinent au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture, mais ne veulent ni se contenter des connaissances élémentaires ni viser à des études théoriques longues et coûteuses ni se préparer à des métiers spéciaux, semble convenir parfaitement à l'Algérie. Cependant, jusqu'en 1898, il n'avait été donné que dans 3 écoles ; une pour les filles, à Constantine; deux pour les garçons, à Sidi-Bel-Abbès et à Constantine ; et dans 15 cours complémentaires. Les Assemblées algériennes ont, à plusieurs reprises, demandé que ce service fût développé et il l'a été assez rapidement durant ces dernières années.

Une nouvelle école supérieure pour les garçons, votée par le Conseil municipal de Boufarik le 31 mai 1899, approuvée par arrêté

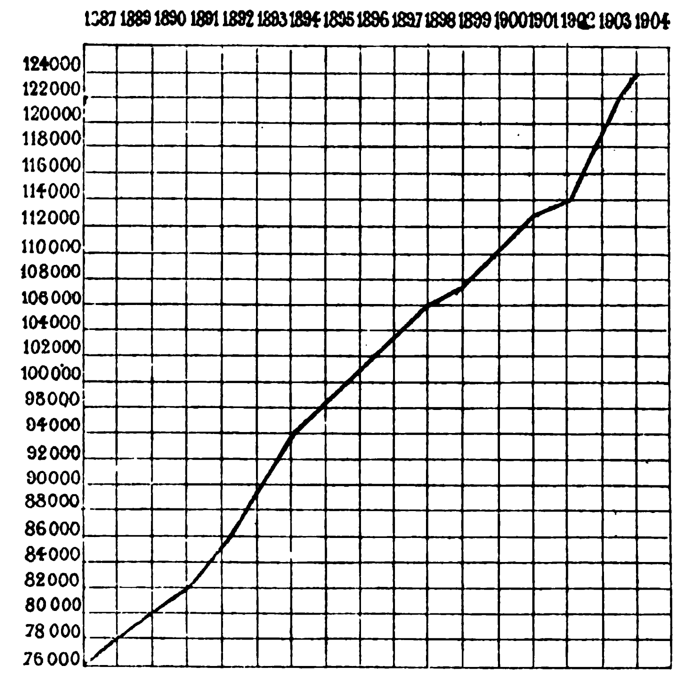
ministériel du 28 juillet 1900, a été ouverte en octobre 1902. La faveur qu'elle a obtenu a prouvé son utilité; dès la deuxième année les locaux se sont trouvés trop étroits pour le nombre des élèves et il a fallu songer à les agrandir.

Une école pour les filles a été créée à Blida; ouverte en octobre 1903 avec deux années seulement, elle a été transformée en école de plein exercice par arrêté ministériel du 3 octobre 1904.

A l'école de garçons de Constantine, on a ajouté une section industrielle aux sections commerciale et agricole.

Un nouveau cours complémentaire a été créé, en 1899, à l'école indigène de la rue Montpensier, à Alger; en 1902, on en a créé deux autres; en 1903, un; en 1904, deux.

Ce service comprenait, en 1905, cinq écoles primaires supérieures et vingt cours complémentaires. Durant la période de 1898 à 1904, le nombre des jeunes gens qui suivaient cet enseignement a augmenté de près de moitié. Pendant l'année scolaire 1898-1899, on comptait 222 garçons et 105 jeunes filles dans les écoles supérieures, 204 garçons



ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES
DE TOUTE SORTE

et 136 jeunes filles dans les cours complémentaires; en tout 667 élèves, dont 426 garçons et 241 jeunes filles. En 1903-1904, l'effectif des écoles supérieures a été de 325 garçons et 174 jeunes filles, celui des cours complémentaires de 264 garçons et 164 jeunes filles; en tout 927 élèves, dont 589 garçons et 338 jeunes filles.

La population d'âge scolaire de l'Algérie était évaluée, en 1898, à 775.053 enfants, dont 50.902 Français, 33.802 étrangers, 9.721 israélites et 680.598 musulmans. Sur ce nombre, on n'en trouvait que 108.805 inscrits dans les écoles publiques et privées, dont 47.004 Français, 29.435 étrangers, 9.240 israélites et 23.123 musulmans. Ce total était en augmentation de 1.281 sur l'année précédente, dont 1.713 Français, 529 étrangers, 592 musulmans; mais on comptait 1.553 israélites en moins ; cette diminution était attribuée en majeure partie aux troubles antisémites, un grand nombre de familles israélites ayant quitté l'Algérie ou n'ayant pas envoyé leurs enfants à l'école.

Les enfants qui ne fréquentaient aucune école et par conséquent ne recevaient aucune instruction, étaient donc, environ, dans la proportion de :

86	pour 100	pour l'ensemble de la population scolaire.
9	»	pour le groupe européen et israélite.
8	»	pour les Français.
13	»	pour les étrangers.
5	»	pour les israélites.
96	»	pour les musulmans.

Nous avons dit plus haut quel développement avait été donné, durant ces dernières années, à l'enseignement primaire des Indigènes; il nous reste à exposer ici ce qu'on a fait pour celui des Européens et des Israélites.

On évaluait à 21.000 le nombre des enfants de cette catégorie, qui durant l'année scolaire 1902-1903 n'avaient fréquenté aucune école. Pour remédier à cet état de choses, les Assemblées algériennes décidèrent de faire, à partir de 1904, tous les sacrifices nécessaires et de créer dans un délai de cinq ans les 379 classes nouvelles nécessaires pour recevoir ces enfants d'âge scolaire qui jusque-là ne pouvaient trouver place dans les écoles, et cela sans préjudice des 38 classes qu'il était d'usage de créer annuellement pour suivre l'accroissement de la population européenne.

Ce vaste programme a été mis jusqu'ici normalement à exécution. Durant la dernière année scolaire, du 1er octobre 1904 au 1er octobre 1905,

il a été créé 123 écoles nouvelles, dont 38 pour les garçons, 40 pour les filles, 19 mixtes, 12 enfantines et 14 maternelles. Pour 64 d'entre elles on a construit et aménagé les locaux, en sorte qu'elles ont pu fonctionner dès la rentrée de l'année scolaire 1905-1906; les autres seront ouvertes en cours d'année, à mesure que les bâtiments seront prêts.

Soucieuses d'assurer, aux instituteurs et institutrices, une situation matérielle en rapport avec l'influence qu'ils doivent exercer dans le développement intellectuel, moral et même économique de la colonie, les Assemblées algériennes, tout en leur conservant les avantages du quart colonial que leur avait attribué la loi du 19 juillet 1889, ont voulu les faire bénéficier des avantages que la loi de finances du 28 avril 1905 assure à leurs collègues de la métropole. Le budget de 1906 prévoit, pour cet objet, un relèvement de crédit de 350.305 francs.

Nous avons résumé dans les tableaux statistiques suivants les progrès réalisés d'année en année, en remontant pour l'augmentation de l'effectif des élèves à dix-huit ans en arrière. (Voir le tableau p. 199.)

Effectif, par nationalités, des élèves inscrits dans les écoles primaires et maternelles depuis 1897-1898

ANNÉES	Français		Etrangers		Israélites		Musulmans		TOTAL GÉNÉRAL
	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	
					ÉCOLES PRIMAIRES				
1897-1898	22.619	22.675	14.767	14.139	5.834	4 959	21.081	1.450	107.524
1898-1899	23.952	23.055	14.986	14.449	4.596	4.644	21.677	1.446	108.805
1899-1900	28.585	23.810	15.128	14.300	5.751	5.049	21.994	1.553	111.200
1900-1901	24.571	24.762	15.599	14.761	6.016	5.008	22.763	1.409	114.899
1901-1902	25.382	25.401	15.224	15.021	6.215	4.874	23.541	1.324	116.982
1902-1903	25.783	25.823	15.530	15.333	6.365	5.262	24.744	1.501	120.341
1903-1904	26.334	26.631	15.812	15.227	6.343	4.989	25.467	1.807	122.610
1904-1905	26.478	26.783	16.285	15.837	6.538	5 347	26.417	1.949	125.634
					ÉCOLES MATERNELLES				
1897-1898	4.809	5.361	4.919	5.381	1.865	2.139	454	534	25.462
1898-1899	4.636	5.305	5.140	5.517	1 944	2.141	338	351	25.342
1899-1900	5 067	5.790	4.847	5.153	1.941	2.085	399	334	25 616
1900-1901	5.198	5.606	4.879	5.219	1.881	2.066	433	370	25.652
1901-1902	4.889	5.352	4.724	5.270	2 014	2.126	392	372	25.139
1902-1903	4.977	5.236	5.010	5.389	1.935	2.133	390	483	25.553
1903-1904	5.089	5.388	4.784	4.985	1.995	2 171	445	359	25.216
1904-1905	5.093	5.381	4.878	5.037	2 035	2.228	461	358	25.471

Ecoles primaires et maternelles publiques et privées depuis 1897-1898

ANNÉES	Ecoles Primaires Publiques				Ecoles Primaires Privées				Ecoles Maternelles			TOTAL des classes des écoles publiques et privées
	garçons	filles	mixtes	TOTAL	garçons	filles	mixtes	TOTAL	publiques	privées	TOTAL	
1897-1898..	463	279	293	1.035	43	91	5	139	85	59	144	2.787
1898-1899..	479	283	294	1.056	42	90	5	137	86	60	146	2.842
1899-1900..	487	287	300	1.074	48	95	7	150	86	63	149	2.916
1900-1901..	280	297	287	861	37	97	8	142	85	65	150	2.502
1901-1902..	284	296	292	872	38	97	9	144	85	63	148	2.542
1902-1903..	288	297	291	876	35	101	10	146	86	60	146	2.598
1903-1904..	275	303	292	890	28	99	8	135	83	56	139	2.536
1904-1905..	303	332	301	936	27	96	10	133	83	56	139	2.674

Les progrès ne se sont pas fait sentir seulement dans le nombre des écoles et des élèves, mais aussi au point de vue physique, intellectuel et moral. On a constaté une amélioration de l'hygiène individuelle et collective, une application rigoureuse des instructions relatives à la tuberculose, au paludisme. Les méthodes et les procédés d'enseignement sont devenus de plus en plus rationnels. Des efforts sérieux ont été faits en vue de perfectionner les connaissances professionnelles. L'éducation morale, qui est de la plus haute importance, est rendue plus difficile par des influences extérieures qui, souvent, vont à l'encontre des leçons reçues à l'école. Elle a été, pour ce motif, l'objet d'une attention toute spéciale, et l'on s'accorde à reconnaître que les résultats ont été satisfaisants.

En résumé, rien n'a été négligé pour que les fils de Français reçoivent en Algérie une instruction aussi solide que dans la métropole, et que les fils d'étrangers se rapprochent de nous par la communauté d'éducation, de langue, d'idées, de sentiments.

En dehors des écoles, l'enseignement se répand aussi par les cours d'adultes, les conférences populaires et les bibliothèques. Les cours d'adultes, qui étaient pour l'année 1898-1899 au nombre de 262, n'ont cessé de prospérer ; en 1903-1904, on en comptait 446. Les conférences et lectures populaires dont le nombre s'était élevé pour 1898-1899 à 714, ont aussi progressé constamment; en 1903-1904, il en a été fait 1,142. Le chiffre des auditeurs a oscillé entre 15,000 et 20,000. Les

bibliothèques scolaires ont toujours joui d'une grande faveur dans le public; elles ont prêté annuellement à leurs lecteurs, depuis 1898, une moyenne de 75,000 à 85,000 volumes.

Ecoles spéciales. — Outre les établissements d'enseignement supérieur, secondaire, primaire, il y a en Algérie comme en France des établissements destinés au développement artistique, industriel, commercial et agricole de la colonie.

L'Ecole Nationale des Beaux-Arts d'Alger a pour but de former les jeunes gens et les jeunes filles à la pratique des arts, à la connaissance du dessin et à l'exercice des arts industriels. Sa prospérité n'a cessé de s'affirmer ces dernières années. En 1899-1900, ses cours ont été suivis par 232 élèves; en 1901-1902 par 233; en 1902-1903 par 241. Au point de vue de la nationalité, les Français sont de beaucoup les plus nombreux, et au point de vue de l'âge, le plus grand nombre a moins de 20 ans; au point de vue des professions, les plus nombreux sont les employés, les ouvriers d'art et les mécaniciens. Les cours qui ont le plus d'auditeurs sont ceux de dessin graphique, de peinture, d'ornement, de mathématiques, de modelage et de sculpture, et d'architecture.

L'École nationale d'apprentissage de Dellys créée en 1880, après avoir relevé longtemps exclusivement du ministre du Commerce, a été placée sous l'autorité directe du Gouverneur et sous la surveillance du préfet d'Alger par un décret du 21 septembre 1900. Le personnel tout entier de l'École est à la nomination du Gouverneur.

En mars 1901, elle comptait 81 élèves européens et 20 indigènes dans la section qui leur est spéciale.

Une École supérieure de commerce fondée par la Chambre de Commerce d'Alger a été reconnue par un décret du 20 août 1901 et organisée sur le même plan que celles de la métropole. Elle continue à relever du ministre du Commerce.

Une École pratique d'agriculture existe depuis 1882 à Rouïba, au milieu d'une immense exploitation située aux portes d'Alger. Une seconde école pratique d'agriculture et de viticulture a été créée par arrêté du Gouverneur général du 5 avril 1900 et placée à Philippeville. Dans un pays comme l'Algérie, qui tire sa principale richesse du sol, de pareilles écoles sont très importantes, et il serait à désirer qu'il y en eût une dans chaque département. Il serait à désirer aussi qu'il y

fût établi une école donnant un enseignement agricole supérieur, comme cela se fait en France.

Ces écoles avaient en 1903, la première 32 élèves, la deuxième 47. C'est un résultat peu satisfaisant. Le recrutement se fait difficilement et ces élèves sont pour la plupart des boursiers. Aussi le Gouverneur général, dans son exposé de 1904, s'est-il demandé s'il n'y aurait pas lieu de donner à ces écoles une tout autre organisation, en délaissant l'enseignement théorique pour ne chercher à faire que de bons chefs d'exploitation, des colons robustes et compétents, de manière à y retenir « les fils d'agriculteurs algériens aisés qui vont présentement soit à Tunis, soit dans les écoles métropolitaines » et à y attirer « des enfants des familles bourgeoises de France, désireux de faire dans des conditions séduisantes un apprentissage colonial ».

Une nouvelle École d'agriculture algérienne, organisée d'après ces idées, a été ouverte au mois d'octobre 1905, à 12 kilomètres d'Alger, dans la fertile région de Maison-Carrée, et installée dans un domaine de 50 hectares. Largement outillée en laboratoires, elle groupe autour d'elle une station botaniqne, une station entomologique, une station œnologique, avec cuve expérimentale. Le programme d'enseignement se rapproche de celui des écoles de la métropole, mais il est orienté dans un sens essentiellement pratique et adapté étroitement aux besoins locaux.

Extension des concessions de terre aux Européens et changements dans le mode de concession.

L'Algérie est avant tout une colonie agricole. Aussi les Européens qui y émigrent n'y vont guère pour faire un commerce momentané, pour exploiter hâtivement une industrie, avec la pensée de rentrer chez eux après une fortune réalisée ; le plus grand nombre s'y établissent comme colons avec l'intention de vivre, de procréer et de mourir sur le sol qu'ils ont acquis.

Or on peut devenir colon en Algérie de trois manières ; en se faisant accorder une concession par l'État dans les centres déjà créés ou en voie de création ; en achetant des lots de terre domaniale que l'État met en vente par adjudication publique ; en acquérant des propriétés rurales soit de gré à gré, soit devant les tribunaux.

Les concessions sont réservées aux Français d'origine ou naturalisés, qui remplissent certaines conditions et s'engagent à résider cinq ans avec leur famille sur les terrains concédés. Elles sont toujours faites à titre gratuit. C'est ce système qui a été pratiqué jusqu'à ces dernières années. Il avait l'avantage d'offrir un appât assez puissant au paysan de France pour l'entraîner à émigrer. On lui reprochait de ne donner que des colons de qualité médiocre, n'ayant le plus souvent pas assez de ressources pour mettre en valeur la terre qu'on lui attribuait, et on préconisait la vente par adjudication.

Un décret du 13 septembre 1904, relatif à l'aliénation des terres domaniales, a modifié le régime de la concession gratuite et rétabli le système des ventes à bureau ouvert qui avait déjà été mis en pratique par un décret du 31 décembre 1864. Ces ventes ont été inaugurées au mois d'avril 1905.

Avec 15.310 hectares de terrain, on a formé 168 lots de superficie variable et répartis dans des régions assez diverses pour se prêter aux principaux genres d'exploitation, terres à vignes sur les coteaux du Tell et à proximité des centres anciens, terres à céréales et d'élevage dans la partie septentrionale des hauts plateaux.

Le décret du 13 septembre 1904 veut que les deux tiers des lots mis en vente soient réservés aux acquéreurs métropolitains. En conséquence 108 lots comprenant 10.084 hectares ont été offerts à cette catégorie d'acheteurs, avec une mise à prix de 602.000 francs et les 60 lots restants représentant 5.226 hectares l'ont été aux Algériens, moyennant une mise à prix de 320.000 francs.

Au mois d'octobre suivant, 68 propriétés de la première catégorie avaient été achetées par des immigrants originaires des départements méditerranéens, du bassin de la Garonne, du massif central, des Alpes et même de l'Est. A la même époque, des Algériens avaient déjà acheté 51 des 60 lots qui leur étaient réservés.

D'autre part les mises à prix ont été couvertes jusqu'à concurrence des huit douzièmes par les métropolitains et largement dépassées par les Algériens, souvent d'un quart ou d'un tiers ; tel lot de Keddara, exposé à 3.960 francs, a été adjugé 12.800 ; tel autre d'Arlal est monté de 7.322 à 20.100 francs ; tel autre de Sillègue, exposé à 10.824 francs, a été adjugé à 41.000.

Encouragée par ces résultats, l'Administration algérienne prépare de nouvelles séries de ventes pour 1906. Une superficie d'environ

33.000 hectares, divisées en 300 lots, y compris ceux de la vente de 1905 qui n'auraient pas encore trouvé preneurs, sera offerte aux acheteurs à prix fixe et à bureau ouvert.

Cependant le système de la concession gratuite n'a pas été complètement ni définitivement délaissé. C'est d'après ce procédé que, dans les premiers mois de 1905, ont été peuplés les trois nouveaux villages de Roknia, Béhagle et Gambetta. C'est aussi par ce système que l'on compte réaliser, en grande partie, le nouveau programme de colonisation, pour 1906, qui porte sur 40.000 hectares et prévoit l'attribution de près de 500 concessions pour la création de 14 nouveaux villages et l'agrandissement du territoire de 5 anciens centres.

Depuis la conquête nous avons défriché et mis en valeur plus de 1.500.000 hectares de terre. De 1871 à 1899, la colonisation officielle a installé 47.500 personnes sur une superficie de 674.000 hectares, avec une dépense d'environ 40 millions. Depuis 1899 jusqu'en 1905, l'extension s'est poursuivie d'une marche régulière et constante.

En 1900, dix centres nouveaux ont été créés, quatre anciens ont été agrandis ; il en est résulté un gain de 13.250 hectares. En 1902, huit villages nouveaux ont été établis et ont reçu 296 familles françaises provenant de France ou d'Algérie ; ce sont 20.000 hectares, terrains communaux compris, livrés à la colonisation.

En même temps que ces centres se peuplaient de colons par concession, des lots dits *industriels* étaient vendus de gré à gré avec obligation d'y construire dans le délai d'une année. Ces lots, comprenant un terrain à bâtir et l'espace d'un jardin, étaient destinés à l'installation des artisans nécessaires, tels que forgerons, boulangers, etc.

Le programme de 1906, dont nous avons déjà parlé, continuera cette extension.

Jusqu'en 1904, la superficie des concessions était limitée au maximum de 40 hectares. La nouvelle réglementation autorise l'Administration à calculer la surface des terrains concédés d'après les coefficients du rendement. C'est ainsi que les lots de certains centres n'ont qu'une contenance de 20 à 30 hectares, tandis que d'autres, en pays de céréales ou d'élevage, atteignent jusqu'à 70 hectares.

Une autre innovation de ce nouveau programme consiste dans la constitution de lots de 20 hectares destinés aux estiveurs, dans les

villages situés au bord de la mer, où la température est plus clémente pendant la saison chaude.

A côté de l'action administrative il ne faut pas négliger l'initiative privée ; car, si la colonisation officielle fournit les cadres, comme on l'a dit, la colonisation libre vient ensuite les remplir.

La société *La Colonisation française*, qui a quinze ans d'existence, achète des terres et y installe des colons moyennant un fermage égal au 5 o/o du prix d'achat. Elle a acquis dans la plaine des Maalifs (Wagram) de vastes terrains où elle a installé une ferme-école de forme coopérative recevant les candidats colons auxquels, après une année d'acclimatation, elle confie des exploitations de 100 hectares dans les Hauts-plateaux. Ces colons se rachètent ensuite en vingt-cinq ans. Elle leur fournit des secours, au besoin. Elle a aussi créé aux Maalifs. un centre industriel (Taoudmout) et ouvert une route, donnant ainsi une grande plus-value aux terrains en exploitation ; l'hectare acheté il y a quelques années 30 à 40 francs se vend aujourd'hui 200 à 250 francs. Cette société a pris, durant ces dernières années, une grande extension ; en 1902, elle comptait 3.483 membres ; en 1903, elle est montée à 3.806 ; en 1904, à 5.210 ; en 1905, à 9.273.

Les Français originaires de chaque province se sont groupés en association dans le but de guider les nouveaux arrivants, de fournir des renseignements, de favoriser l'immigration de leurs compatriotes ; telles sont les sociétés des Dauphinois, des Ariégeois, des Francs-Comtois, des Enfants de Bigorre, des Enfants du Lot, etc.

En somme rien n'a été négligé pour attirer en Algérie ceux de nos agriculteurs de la métropole qui se trouvent trop à l'étroit chez eux et on a pris toutes les précautions pour leur ménager le plus de chances de réussite.

Quant aux résultats généraux, ils ont été résumés de la manière suivante par M. Revoil : « Nous avons surtout, et voilà notre véritable titre de gloire, dans un temps si court, si troublé, au milieu d'une population indigène résistante et énergique, déjà fixée sur le sol et qui a doublé de nombre, installé et définitivement acclimaté un peuplement de plus de 600.000 âmes, sur lequel près de 400.000 Français ont reçu en dépôt la garde de notre génie et quelque chose de nos destinées. »

Agriculture

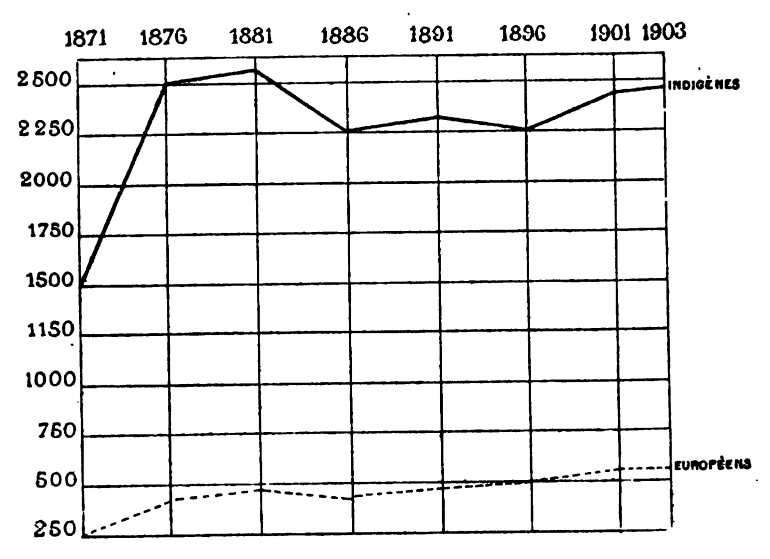
Dans une collaboration étroite, européens et indigènes, se sont efforcés de mettre en valeur toutes les richesses du sol et du sous sol, toutes les aptitudes naturelles d'une région qui, par sa constitution, par son climat, par sa position, réunit à des degrés divers les conditions favorables à un magnifique essor économique. Cette collaboration des européens et des indigènes est parfois si étroite, présente selon les circonstances les caractères d'un développement si intimement, instinctivement combiné, l'initiative européenne est en maintes occasions si exactement accompagnée par l'imitation indigène, il y a même dans l'exploitation des ressources une association si réelle, que nous avons quelque raison de reconnaître dans ces faits l'originalité même de l'essor économique en Algérie; nous nous sommes crus autorisés par là même à déroger au plan général, autant pour mettre cette originalité en relief que pour épargner des redites ou des vues rétrospectives.

Ces caractères ressortiront des observations curieuses que comporte l'agriculture algérienne.

Territoire. — La superficie totale de l'Algérie sans le Touat est de 47.867.025 hectares. Les Européens et les Indigènes en 1903 cultivaient 3.402.341 hectares. La superficie des terres non cultivées égalait en forêts domaniales et communales 2.655.664 hectares et en terres non cultivées 41.839.020 hectares. Pendant cette année 35.712 hectares avaient été défrichés, 20.000 environ en broussailles, 15.000 en palmeraies. Or, M. Aubert dans ses notes sur l'Algérie économique évalue à 12 millions environ la surface des terres qui doivent être cultivées. La terre susceptible d'être mise en valeur se représente par un quart de l'Algérie. Sur ces douze millions d'hectares qui sollicitent l'exploitation, deux tiers des territoires restent disponibles : sur ces territoires le progrès de l'extension, si l'on prend l'année 1903 comme moyenne est représenté par le 1/245. Si cette progression était continue, on pourrait prévoir dans deux siècles et demi l'entière exploitation de la superficie des territoires propres à la culture.

Quelles circonstances permettent de hâter cette tardive éventualité ?

Si l'on admet en principe que l'extension culturale est proportionnelle, réserve faite des autres facteurs de l'économie rurale, à



SUPERFICIES CULTIVÉES PAR LES EUROPÉENS ET LES INDIGÈNES
(milliers d'hectares)

l'accroissement de la population, on peut trouver dans la statistique démographique des éléments d'appréciation des plus suggestifs.

Population. — Quel a été, depuis 1871, le mouvement de la population par périodes quinquennales et plus spécialement depuis 1898 jusqu'en 1903 :

1871....................	2.240.169
1875....................	2.259.728
1880....................	2.512.348
1885....................	3.089.221
1890....................	3.413.122
1895....................	3.596.669
1898....................	3.652.451
1899....................	3.674.740
1900....................	3.419.819
1901....................	3.463.443
1902....................	3.463.443
1903....................	3.485.678

En l'espace de trente années, la population agricole a augmenté d'un tiers, suivant une progression plus sensible de décade en décade.

Toutefois un fléchissement a commencé et a continué à s'accuser dans la dernière période quinquennale.

Considère-t-on les éléments ethniques dont se compose la population agricole, on constate pendant les autres périodes un progrès plus rapide dans l'accroissement européen que dans l'accroissement indigène : il est du double pour le premier élément, du tiers seulement pour le second pendant les trois dernières décades ; inversement le fléchissement est plus fort pendant la dernière période quinquennale parmi les indigènes que parmi les Européens.

Si l'extension des terres cultivées était seulement subordonnée à l'accroissement de la population, il y aurait lieu de croire que l'ère de l'entière exploitation du territoire algérien serait plus reculée Aussi bien si l'on veut favoriser cet avènement, importe-t-il de rattacher fortement l'indigène à la terre par le régime des lois sur la propriété foncière, autant que par les soins donnés à l'éducation professionnelle.

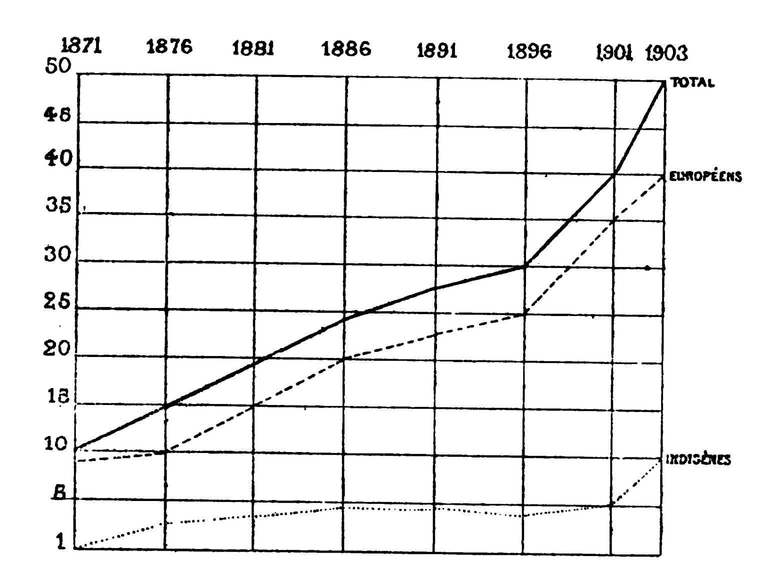
Ce fléchissement actuel dans le mouvement de la population agricole peut avoir une cause dans un fait qui indiquerait un progrès de l'agriculture algérienne.

Sous réserve de l'influence qu'ont pu exercer sur la population agricole les crises de ces dernières années plus pénibles à supporter pour les indigènes que pour les Européens, il importe de tenir compte du mouvement du matériel agricole.

Matériel. — Ce matériel consiste en machines. Or, on le sait, le machinisme, agricole ou industriel, a pour conséquence et pour effet immédiat de réduire la main-d'œuvre; il détermine à bref délai un exode. Là peut résider une des causes de la diminution de la population agricole. Par contre là résiderait aussi une des causes du développement des entreprises sur les terres cultivées. Si l'on relève les chiffres notés avec un soin plus munitieux depuis l'année 1900, on est conduit aux constatations suivantes :

	Valeur en francs
1898-1899	30.548.672
1899-1900	30.943.694
1900-1901	38.956.266
1901-1902	41.662.273
1902-1903	49.389.159

A simple titre d'indication, sans pouvoir en inférer aucune caractéristique précise faute de documents sûrs pour cette période, il est à noter que vers 1871-1872 le matériel agricole était évalué à 9 millions 466.296 francs.



VALEUR DU MATÉRIEL AGRICOLE
(millions de francs) (1)

Quelle que soit la progression pour l'ensemble des décades, un fait demeure certain et probant c'est l'ascension continue et accélérée du capital employé au matériel agricole : il est dans la proportion de trois à cinq approximativement. Ici apparaissent des traits nouveaux du progrès agricole en Algérie : l'importance croissante du capital et de la machine. L'agriculture algérienne s'émancipe des liens de l'économie ancestrale, elle se modernise; elle s'industrialise. Aussi bien la population agricole resterait-elle stagnante, ce serait dans l'immigration des capitaux et des ingénieurs, des contremaîtres, des premiers ouvriers, qu'il faudrait chercher les garanties d'une exploitation à la fois étendue et intense.

De qui, de quels éléments ethniques dépend cet avenir? Pour

(1) A partir de 1900-1901, le chiffre du matériel agricole a subi une augmentation sensible. Jusqu'à cette date, on ne tenait pas compte du chiffre de la valeur des machines agricoles. On n'évaluait que les instruments agricoles proprement dits.

l'année 1898-1899, l'apport des Européens, dans le total des capitaux employés au matériel agricole, est environ de 30 millions de francs, celui des indigènes de 5 millions, la proportion du sextuple. Cinq ans après, il est pour les premiers de 40 millions, les seconds atteignent 10 millions, un peu plus du quadruple. La population européenne entraine par la puissance de l'exemple la population indigène d'ailleurs stimulée par l'intérêt. Aussi bien est-ce un principe de sage administration que celui qui préside à tous les encouragements apportés aux agriculteurs indigènes qui emploient les machines européennes. Il importe à la prospérité de l'agriculture algérienne, soit pour l'exploitation du sol, soit pour la mise en valeur de nouvelles superficies, que par l'affluence des capitaux, par l'emploi des machines perfectionnées, par des traitements de faveur réservés aux indigènes, la France aide à l'évolution de l'économie rurale vers nos méthodes et nos perfectionnements modernes.

Commerce. — Les progrès observés dans l'agriculture, extension des terres, accroissement de la population agricole, accroissement du matériel d'exploitation, ont leurs effets naturels et leur signification éloquente dans le mouvement commercial, spécialement dans l'exportation des produits agricoles. Quel a été pendant les trois dernières années 1901, 1902, 1903 sur le total des exportations l'importance des produits agricoles ?

	Total des produits	Matières animales	Matières végétales	Total des produits agricoles
	—	—	—	—
1901....	261.945	54.895	176.319	231.214
1902....	299.172	55.513	212.520	268.033
1903....	237.570	64.402	194.556	258.958

De ce tableau il ressort que les produits agricoles figurent pour la majeure partie, approximativement, les neuf-dixième de l'exportation. L'agriculture est la source primordiale du commerce algérien. Il importe toutefois de noter que s'il y a fléchissement dans le mouvement d'exportation, c'est non pas tant à l'état de la production qu'à la situation du marché qu'il faut l'attribuer. L'avenir de l'exportation des produits agricoles tout en attestant le progrès de l'agriculture ne suffit pas à prouver sa prospérité : elle dépend de l'importance et de la variété des débouchés. Dans ces conditions, ce n'est pas sur les résultats de ces

dernières années contrariées par la mévente que des appréciations peuvent être formulées : c'est sur un ensemble de périodes. Là des éléments statistiques assez solides font défaut. Le fait global, l'importance acquise par l'exportation des produits agricoles est un argument péremptoire pour affirmer l'admirable élan de l'Algérie.

Méthodes. — Les résultats sont acquis, les circonstances actuelles de la production algérienne garantissent ces résultats.

L'une des garanties les plus sûres se trouve dans la méthode. Ici une distinction s'impose. Il y a la méthode d'administration, et la méthode de culture.

L'administration est soumise à deux conditions : l'étendue du domaine et le régime d'exploitation.

« Constituée par la colonisation, écrit M. Bernard, la propriété européenne est en général moyenne ou petite ; la plupart des exploitants ont de 25 à 70 hectares ; les grands domaines sont rares ; chez les indigènes, au contraire, ils sont assez nombreux, même en terre *melk* (possédée privativement). » Pendant une première période, la grande propriété avait été en honneur ; on s'aperçut bientôt que c'est une erreur et un péril, elle impose la culture extensive qui est la moins productive et elle expose le sol à de troublantes spéculations. Aujourd'hui la moyenne propriété dans les campagnes, la petite propriété aux abords des villes, sont préférées : elles s'adaptent avec plus de souplesse aux exigences financières des exploitants et aux besoins des diverses cultures, elle a fait substituer à la culture extensive la culture intensive. Cette évolution dans la constitution même du lot a contribué au développement de la richesse agricole.

Quant au régime d'exploitation, « d'habitude l'Européen cultive lui-même ou dirige au moins le fare valoir ; il lui arrive aussi d'employer des fermiers ou de louer à l'année à des Arabes. Ses valets de ferme, ses bergers, ses moissonneurs sont des indigènes. Le propriétaire indigène met rarement la main à l'ouvrage, il fait travailler ses Khammis auxquels il fournit la terre, la semence, les instruments et qu'il paye du cinquième de la récolte ». En 1902-1903, sur une population totale agricole, Européens et indigènes, de 3.504.043, on compte 1.805.250 propriétaires ; 208.920 fermiers ; 1.023.053 métayers et Khammis ; 466.519 ouvriers. Sur une population indigène de 3.304.608 musulmans, il y a 1.724.657 propriétaires, 181.297

fermiers, 1.012.521 métayers ou Khammis, 386.133 ouvriers. La ferme est l'exception chez les Européens et chez les indigènes ; le contrat de métayage ou la Khammissa est une règle générale parmi les indigènes avec l'exploitation directe ; l'ouvrier agricole est plutôt rare, encore n'est-il recruté que parmi les indigènes. Si d'une part l'exploitation directe est une cause de progrès, d'autre part la diminution de la main-d'œuvre rurale peut être une cause de ralentissement. L'insuffisance et l'infériorité de cette main-d'œuvre par leur haut intérêt retiennent l'attention du gouvernement de l'Algérie : ils expliquent et justifient tous les efforts qu'il a tentés pour enraciner l'indigène sur la terre : telle est l'assistance médicale. Aussi est-il utile à l'agriculture algérienne de généraliser le régime de la moyenne et de la petite propriété, le régime de l'exploitation directe et du contrat de métayage ; c'est le moyen d'associer le travail à la terre et au capital, d'associer l'indigène à l'Européen, de consolider par des nœuds étroits de l'intérêt l'œuvre de colonisation et de poursuivre par une fraternité d'action et une réciprocité de profits une œuvre de civilisation parallèle à l'œuvre de colonisation.

Le progrès dans la méthode culturale a été, et il est encore dirigé par les Européens : ils montrent l'exemple aux indigènes ; ils les initient au maniement de la charrue qui peu à peu remplace l'ancienne araire, à l'alternance rhythmée des assolements, à l'emploi approprié des engrais soit par la conservation des engrais animaux longtemps négligés, soit par l'usage d'engrais minéraux dont le sol renferme des gisements considérables. Déjà sur les terres indigènes les rendements sont plus élevés. En 1903 on a noté contre 294.511 charrues indigènes, 85.843 charrues françaises. Par ordre d'importance, c'est pour le département d'Oran (45.130) que l'on inscrit le plus haut chiffre, puis c'est pour le département d'Alger (20.455) et le département de Constantine (19.758). L'Oranie sera bientôt conquise par la charrue française.

Travaux hydrauliques. — Aussi considérable que les lois régissant les contrats ou les règles dirigeant les cultures est la question d'eau : elle est vitale pour l'agriculture algérienne ; elle est d'ordre public ; elle prend dans les préoccupations du Gouvernement une place de premiere utilité ; c'est même à l'organisation des travaux hydrauliques que l'on pourra juger de la stabilité des entreprises agricoles, de la régularité de leurs opérations.

Soit par des circonstances climatériques, soit par des circonstances orographiques, la question hydraulique comporte en Algérie deux groupes de solutions : il faut ici aménager la conduite des eaux, là procéder à leur évaporation. Il y a donc affaire d'irrigation, affaire d'assainissement, l'une intéresse le sol qu'il féconde, l'autre l'exploitant qu'il préserve.

M. Aubert a, dans ses notes, mis en puissant relief l'importance de cette partie de l'agriculture. « L'hydraulique, l'utilisation des eaux est pour l'agriculture algérienne un point capital. Nous avons le soleil, nous avons d'excellentes terres, il ne nous manque que de l'eau pour que se trouvent réunis ces trois éléments indispensables à l'abondance. Ici partout où est l'eau, le sol est prodigue... On a construit déjà pas mal de barrages. La plaine de Bône est irriguée par celui de la Seybouse. Dans l'Oranie, trois barrages principaux méritent d'être cités. Celui de l'oued Tergoug, sur la ligne de Perrégaux à Mascara, est bien connu de tous les touristes qui ont pu admirer en passant le beau lac naturel formé par ses eaux à quelques kilomètres de Perrégaux. Il fertilise toute la plaine de l'Habra-Macta. Sa largeur, ou plutôt la longueur de son mur, est de 460 mètres et il peut retenir de 25 à 30 millions de mètres cubes d'eau. Celui de Mina, près de Rélizane, a 120 mètres de largeur et de 10 à 12 mètres de hauteur. Le barrage de l'oued Zig, à quelques kilomètres de Saint-Denis du Zig, a 216 mètres de largeur et peut retenir 20 millions de mètres cubes. Beaucoup d'autres barrages moins importants existent dans les autres départements. »

L'observation faite par M. Flamant et recueillie par M. Henri Lorin, montre l'importance de l'irrigation. D'après des expériences enregistrées en Oranie, le débit de 1 litre à la seconde suffit pour irriguer un champ de céréales ou de vignes de 6 hectares, 4 à 5 hectares de prairies, 3 hectares de vergers, 1 hectare de jardins.

A l'appui de cette observation, on peut adjoindre un fait démontrant la place que prend l'adduction de l'eau dans l'exploitation agricole. La statistique de 1903 enregistre 33.200 puits ou norias, représentant une valeur de 1.813.910 francs ; ils se répartissent entre les régions par les quantités suivantes : Alger, 15.592 pour 1.144.990 francs ; Oran, 8.839 pour 285.910 francs ; Constantine, 8.769 pour 383.010 francs.

« S'il est utile d'irriguer les sols desséchés, il faut aussi drainer les eaux des parties basses et marécageuses et assainir les dépressions. Les plantations d'eucalyptus d'Aïn-Mokra, près de Bône, ont partiel-

lement rempli ce but. » Ces travaux sont urgents aux environs d'Oran, de Mostaganem, de St-Denis-du-Zig, de Perrégaux, etc.

Pourvue d'eau, l'agriculture algérienne peut être assurée d'avoir des récoltes abondantes. Développer son système hydraulique, c'est régulariser sa production, assurer sa marche ascensionnelle.

La terre et l'eau ne sont pas les seuls facteurs naturels de l'agriculture, il en est un troisième, c'est la semence, le plant, c'est le germe du produit.

Influence des compagnies de transport. — D'intéressants efforts ont été tentés à seule fin de procurer à l'agriculture algérienne soit de bons, soit de nouveaux produits. C'est justice de signaler les les jardins d'essai créés par l'initiative privée sous la direction de M. Michalet, à Alger, par la Compagnie P.-L.-M. Comme collaboration au jardin botanique dirigé par l'initiative publique. Dans ce jardin ont été essayés des semis de primeurs, des plantations de sorgho, des greffes de valensi, pour ne citer que quelques exemples. Des échantillons sont gratuitement mis à la disposition des cultivateurs. Cette collaboration des Compagnies de transport à la colonisation, imitée d'ailleurs des Anglais et employée à la côte de Guinée et du Dahomey par la Compagnie de l'Afrique occidentale, devrait être généralisée.

Écoles. — Si à tous ces éléments s'ajoute le perfectionnement de l'enseignement agricole à trois degrés : primaire à Philipeville, secondaire à Maison Carrée et supérieur à Alger ; on verra dans ce développement de l'éducation agricole une promesse nouvelle d'une réalisation certaine.

Le progrès de l'agriculture algérienne est la résultante d'un concours de faits, variés, complexes, exerçant une action réciproque. Le sol s'étend, la population agricole se fixe et se multiplie, le colon travaillant de ses propres mains s'attache à un lot qu'il peut remuer et surveiller, il se défend contre les crises de la main-d'œuvre par les perfectionnements de son outillage; il se protège contre les calamités du climat par l'organisation du système hydraulique, il suit les progrès de la science agronomique; en toute circonstance, il essaye d'élever l'indigène à la hauteur de ses ambitions par une collaboration qui se transforme en association. Bref, au début du xxe siècle, l'Algérie

agricole est constituée : en pleine possession de son domaine et de ses méthodes, elle attend l'avenir avec plus de confiance ; et elle revendique le droit d'appeler chez elle un peuplement que justifient l'étendue et la fécondité de larges espaces disponibles.

Céréales

Superficie. — Pour l'année 1903 le total des superficies cultivées en céréales égalait 3.017.804 hectares ; 581.661 étaient cultivés par des Européens, 2.436.143 par des indigènes. En 1902, la superficie totale avait été de 2.791.000 hectares ; 547.000 étaient mis en valeur par les Européens, 2.244.000 par les indigènes. En somme la superficie *céréalière* de l'Algérie représente environ les quatre cinquièmes de la superficie totale des terres qui sont livrées à la culture. La culture des céréales occupe en Algérie le premier rang.

Or en 1850 les céréales n'étaient cultivées que sur 760.000 hectares. L'extension de la culture des céréales est le trait caractéristique de la colonisation contemporaine en Algérie.

Si la progression n'est pas continue, les variations d'une année sur l'autre sont peu sensibles ; elles sont déterminées par des causes occasionnelles, par des circonstances provisoires.

Une de ces causes peut être le régime des assolements : dans ce cas, l'étendue des surfaces cultivées dépendra de l'importance des jachères. Encore importe-t-il de ne point exagérer ce fait : avec le progrès des méthodes, grâce à une instruction agricole plus répandue parmi les indigènes qui pratiquent encore pour le plus grand nombre ce mode de culture, les terres laissées momentanément disponibles diminuent progressivement d'étendue.

Une autre cause à noter, celle-ci d'ordre économique, c'est l'écoulement des produits de l'exploitation. Il est certain que dans une année où l'agriculteur n'aura pu trouver la vente des divers produits de son domaine, il cherchera à exploiter toutes les terres disponibles par le rendement desquelles il se procurera une compensation à ses pertes. Tel a été le calcul des agriculteurs algériens pendant l'année 1901-1902 ; atteints par la mévente des vins, ils ont ensemencé en blé toutes les portions de leur territoire.

Éventuelles, ces causes peuvent ralentir, elles ne peuvent pas arrêter l'extension de la culture des céréales en Algérie. S'il est un résultat acquis, c'est que l'Algérie est aujonrd'hui susceptible de devenir le grenier de la France.

Sur cette superficie globale de 3.015.000 hectares environ, la région de Constantine figure pour 1.529.000 hectares, celle d'Oran pour 776.000, celle d'Alger pour 712.000. Peut-être l'Oranie dépassera-t-elle la région de Constantine : elle comprend de nombreuses et vastes plaines qui ne sont pas encore cultivées en céréales et qui présentent les meilleures conditions pour cette entreprise.

« A ce point de vue, écrit M. Aubert, Alger n'a guère que la Mitidja, la plaine de Chéliff et quelques parties Est de sa province. Son Tell forme une bande de terre très étroite. Après Berrouaghia et Boghar on ne trouve plus rien. Constantine et Oran surtout possèdent ces larges étendues propres aux cultures extensives : le département de Constantine avec les plaines de Bône à la Calle, de Guelma, de Philippeville, de Constantine à Sétif et Bordj-Bou-Arrérijd, vers El-Kantara, vers Tébessa, etc. ; l'Oranie avec les environs d'Oran, avec les belles plaines de Bel-Abbès, d'Egheris (Mascara), du Sersou (Tiaret), des Maàlifs (Saïda et Aïn-el-Hadjar), d'Aïn-Témouchent, de M'léta, de la ligne du Tléla au Chéliff et aux confins du département d'Alger ».

Dans la région de Constantine, la superficie des terres cultivées par les Européens est de 171.000 hectares ; dans celle d'Oran, elle est de 275.000 ; dans celle d'Alger, elle est de 135.000. Pour les surfaces cultivées par les indigènes, les chiffres sont respectivement à chaque région de 1.358.000 pour Constantine ; 502.000 pour Oran ; 576.000 pour Alger. L'effort de l'exploitation européenne se dirige par préférence vers l'Oranie. Ce fait indique, semble-t-il, une circonstance de plus pour prévoir un avenir favorable à la culture *céréalière* dans cette région ; elle lui assignera à ce point de vue une fonction primordiale dans l'approvisionnement du marché métropolitain.

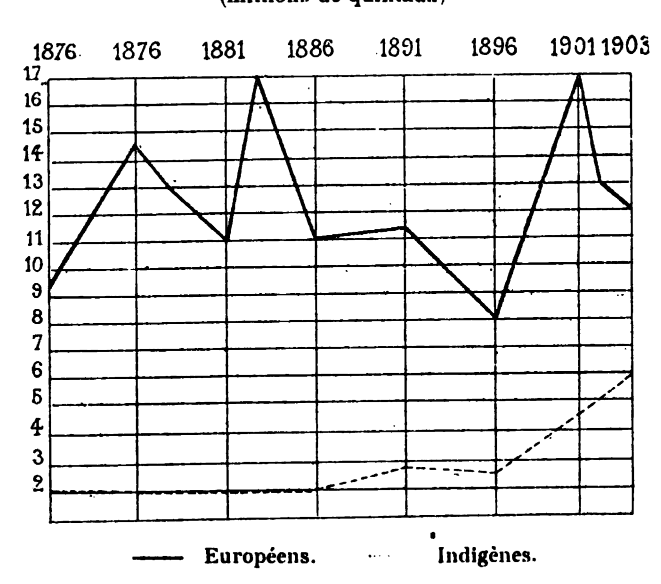
Production. — Existe-t-il une corrélation entre la superficie et la production ? Observe-t-on un progrès aussi sensible à travers les années et reconnait-on le même rôle à chacune des régions de l'Algérie ?

En 1903 la production totale des céréales a été de 19.000.000 d'hec-

tolitres. Dans l'année 1902, elle fut de 22 millions. Pendant les dix dernières années la moyenne avait été de 17 millions.

Sur ces 19 millions, la région de Constantine a produit 10 millions 934.000 hectolitres, Oran 4.705.000, Alger 3.389.000. Dans chacun de ces départements les résultats obtenus par les Européens sont pour Constantine, 1.732.000 hectolitres ; pour Oran, 2.903.000 ; pour Alger, 1.082.000. Les indigènes ont produit par région 9.202.000 ; 2.481.000 ;

PRODUCTION DES CÉRÉALES
(millions de quintaux)



—— Européens. ···· Indigènes.

2.307.000. Au total la production européenne est représentée par 5.117.000 et la production indigène par 13.991.000 hectolitres. La production des céréales apparaît d'après ces données comme le résultat du travail indigène dans une proportion d'environ des sept dixièmes de la production totale. Si l'on remarque que la superficie des terres cultivées par les indigènes égale les huit dixièmes, on notera que l'avenir de la production des céréales est en Algérie dans les mains mêmes de la population indigène.

Géographiquement c'est dans la région de Constantine que la participation de la population indigène à cette production est la plus considérable; ce sont les indigènes qui contribuent le plus largement à l'essor de la culture des céréales. Par ailleurs ou les indigènes ne

produisent que le double des Européens, c'est le cas de la région d'Alger ; ou ils produisent autant que les Européens, c'est le cas de l'Oranie. Au total, la production indigène est quadruple de la production européenne, ce qui est d'ailleurs manifeste dans la seule province de Constantine. Or l'Algérie produit trois fois plus de céréales qu'elle n'en consomme, de plus elle peut pour le moins doubler sa production actuelle. Dans ces conditions la culture et l'exportation des céréales constituent une véritable question indigèue, étroitement liée à notre politique économique dans nos rapports avec nos sujets musulmans. Là réside leur prospérité et par suite la prospérité même de l'Algérie.

Rendement. — Cet avenir dépend de la plus-value donnée au rendement des terres. Il y a lieu de distinguer un rendement moyen à l'hectolitre, un rendement moyen à l'hectare, puis le rendement moyen à l'hectare selon l'origine de l'agriculteur.

D'après M. A. Bernard, « le poids moyen du blé dur est de 77 à 80 kilogrammes l'hectolitre ; celui du blé tendre 76 à 79 ; celui de l'orge 58 à 61; celui de l'avoine 47 à 48. ».....

« Pendant la période décennale de 1890 à 1900, le rendement du blé tendre a été de 7 qx 25 à l'hectare dans les cultures européennes ; de 4,23 dans les cultures indigènes; celui du blé dur 6,52 dans les premières, 4,76 dans les secondes ; celui de l'orge 8,23 d'un côté, 5,69 de l'autre. »

La production à l'hectare est en général pour l'Algérie plus élevée de nos jours qu'autrefois. Elle est encore loin d'atteindre les 14 ou 18 hectolitres (selon les régions) que l'on récolte en France. C'est du progrès des méthodes culturales qu'a dépendu ce relèvement ; c'est de cette même cause que dépendra la progression de ce mouvement ; c'est tout spécialement la vulgarisation des idées nouvelles parmi les indigènes qui peut assurer ce résultat moins éloigné que l'on ne pense. Les indigènes ne trouvent-ils pas plus de profit dans la culture des céréales que les Européens ? L'instinct qui les a guidés vers ce genre de culture les soutiendra dans de nouvelles entreprises. N'ont-ils pas fait les premiers efforts ?

Méthodes. — Quel contraste entre le champ de l'indigène au début de ce siècle et vers 1830 ? Quelle différence aussi entre les mé-

thodes culturales? C'était alors la culture extensive; c'est aujourd'hui, sinon en règle générale, du moins d'après de nombreux exemples, la culture intensive ; bien plus, ce fut un moment l'agriculture, c'est déjà l'industrie agricole. L'accroissement des superficies céréalières, de la population indigène parmi les exploitants, du rendement de l'exploitation, sont les manifestations de cette évolution et les effets d'une cause première, initiale, l'éducation agricole des indigènes.

Ce fait ressort de l'examen même des procédés culturaux. Les labours ont pris une importance considérable dans l'exploitation parmi les Européens et parmi les indigènes.

Les Européens tendent de plus en plus à employer les *labours préparatoires :* ils les pratiquent à la fin de l'été et au printemps. Les labours faits en cette saison sont de la plus haute utilité sous des climats comme celui de l'Algérie, à pluies rares et irrégulières. Ces labours « assouplissent la terre, lui permettent d'emmagasiner une plus grande quantité d'eau de pluie, réduisant l'évaporation en rompant la capillarité et favorisent la nitrification et la solubilité des éléments fertilisants. » Comme le font remarquer les auteurs de l'étude sur le *Ravitaillement* de la France en produits agricoles et M. Legrand dans son rapport à la Chambre des Députés, cette méthode culturale permet d'assurer à l'Algérie une sorte de continuité dans sa production.

Parmi les indigènes se répand, parallèlement aux Européens, et dans le même ordre de faits, l'habitude des *défoncements.* Les indigènes emploient de plus en plus la *charrue française;* ils pratiquent des labours à $0^{m}25$, $0^{m}30$ de profondeur. Par ce procédé, ils brisent la croûte, ils enfouissent les herbes; ils rendent le sol plus propre à conserver l'humidité et l'enrichissent de nouveaux sucs nourriciers. « Sur le défoncement on fait une première culture d'avoine qui avive les sols très ameublis, puis sur la terre une fois tassée, des cultures successives de blé. Dans les terrains ainsi préparés on a obtenu, aussi bien dans les plaines de Bône que dans la Mitidja, des rendements de 32 quintaux pour l'avoine et de 24 à 25 pour le blé.

Ces labours préparatoires et ces défoncements profonds sont en fait et à la vérité d'un usage plus répandu chez les Européens que chez les indigènes : il est toutefois digne de remarquer que les indigènes acceptent de plus en plus avec faveur la charrue française, la préférant à l'araire. Dans une commune mixte, on a vu des indigènes

acquérir 120 charrues françaises. D'ailleurs le Gouvernement général déploie une ingénieuse activité pour encourager cet usage : il a institué des concours de charrue ; il s'est efforcé de fabriquer des charrues à la fois légères et résistantes, d'un maniement aisé, se rapprochant dans une certaine mesure de la charrue arabe. Pour faciliter aux indigènes l'acquisition de cet instrument, les sociétés de prévoyance leur consentent des avances, elles achètent en gros les commandes et peuvent les livrer à meilleur marché. Sous cette impulsion, on prévoit que dans une dizaine d'années toute l'Algérie aura adopté la charrue française. On ne verra plus ces champs égratignés, hérissés de touffes d'arbrisseaux, mais partout une terre découpée et nettoyée en sillons réguliers et propres.

Avec les nouveaux procédés de labours, l'agriculteur algérien a adopté les engrais minéraux : les superphosphates de chaux, riches et abondants dans toute l'Afrique du Nord, sont utilisés surtout par les Européens. Les indigènes se tiennent encore aux engrais animaux ; ils ne se soucient même point assez de les recueillir, de les conserver. L'élève du bétail devient pour eux un puissant auxiliaire de la culture des céréales.

L'attention s'est également portée sur le choix des semences. Dans la plupart des localités on emploie des semences algériennes ; ces semences ont acquis une rusticité qui leur permet de résister au climat, surtout à la sécheresse, ce fléau de l'Afrique du Nord. « Parmi ces semences, il convient de citer la tuzelle de Sidi-Bel-Abbès, produite maintenant sur les hauts plateaux de l'Oranie, qui est recherchée par la minoterie et fait prime sur les marchés. » Pour l'approvisionnement des semences, l'agriculture est puissamment secondée par le Jardin d'essai botanique : elle trouve là et reçoit gratuitement des semences sélectionnées de premier choix.

Labour, engrais, semences, la méthode se complète par l'assolement régulier ; il est adopté même par les indigènes. C'est un système triennal à diverses combinaisons : avoine, blé, vesce, ou jachère, avoine, blé.

La culture des céréales devient rationnelle ; elle s'industrialise même, achevant de se moderniser. Les modifications subies par la main-d'œuvre sont les causes de cette transformation. On obtient une économie sur le prix du travail par l'emploi de la machine. « Les moissons faites par la main-d'œuvre marocaine (Oran) ou kabyle

(Alger et Constantine) ne reviennent guère à moins de 20 à 25 francs l'hectare ; on a vu payer même jusqu'à 35 francs... Avec les moissonneuses, le prix de revient à l'hectare de la moisson ne dépasse pas 10 à 12 francs, avec une économie d'argent l'exploitant réalise une économie de temps ; il est maître de son opération ; il obtient un produit propre.

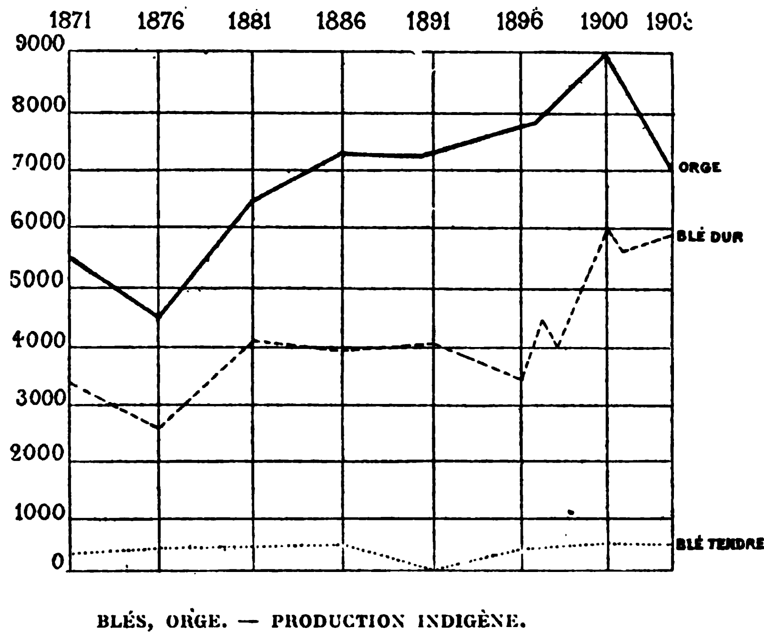
Le machinisme agricole est surtout employé dans l'exploitation européenne. Il ne pénètre que lentement dans l'exploitation indigène. Le progrès est marqué. N'aura-t-il pas une conséquence économique d'un intérêt capital pour la population indigène ? Les indigènes dont les bras ne sont plus occupés comme ouvriers agricoles trouveront-ils un emploi sur de nouvelles étendues de terres mises en valeur ? Combien de temps ces terres resteront-elles disponibles ? Faute de trouver un emploi assez rémunérateur et constant dans les campagnes, ces indigènes, atteints par le machinisme agricole, se dirigeront-ils vers les villes ? Lequel faut-il prévoir d'un exode dans les régions agricoles du Sud ou d'une migration des campagnes vers les villes industrielles du Nord ? Il y a là deux faits d'une même conséquence peut-être très lointaine mais fatale : la crise de la main-d'œuvre indigène. A l'heure présente on peut se persuader de sa vitalité ; plus tard n'aura-t-on pas à constater sa rareté ? La question ne se pose pas tant qu'il y a des terres en jachères, des domaines disponibles, un rendement faible. Ne se posera-t-elle pas plus tard ?

Cultures céréalières. — Les cultures céréalières sont aujourd'hui très diverses en Algérie : elles ont augmenté en variété ; c'est une cause d'enrichissement pour tout le pays ; la variété des céréales a favorisé en même temps que varié les échanges.

Vers 1830, les indigènes cultivaient pour leur consommation ou pour la vente du blé dur, du bechna, des fèves ; ils faisaient de l'orge pour nourrir leurs bestiaux. Aujourd'hui, à la suite, sur l'exemple des colons, ils ont entrepris des cultures de blé tendre, d'avoine et de maïs.

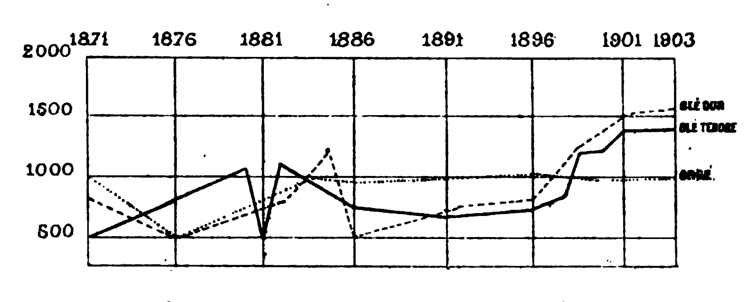
Blé tendre. — En 1903 l'Algérie a ensemencé 237.877 hectares et produit 1.792.000 hectolitres de blé tendre. Les Européens ont couvert 157.000 hectares et obtenu 1.384.000 hectolitres ; les surfaces cultivées par les indigènes représentent 79.950 hectares et leur production 407.000 hectolitres. Les colons préfèrent la culture du blé tendre à

celle du blé dur ; ils obtiennent des rendements supérieurs et des prix plus rémunérateurs ; ils comptent un bénéfice de 1 fr. 50 à 2 francs en moyenne par quintal sur le blé dur. Oran, Alger, Constantine, tel est



BLÉS, ORGE. — PRODUCTION INDIGÈNE.
(milliers de quintaux)

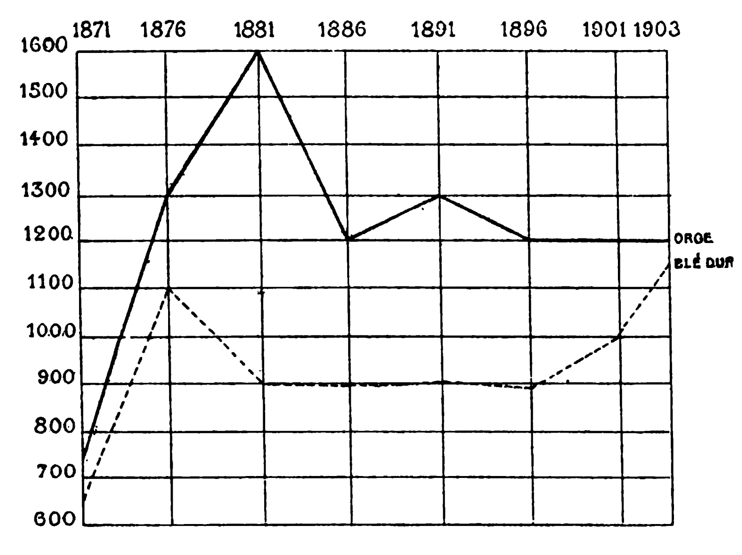
l'ordre d'importance entre les régions de production. La proportion d'Oran est sensiblement double de celle de chacune des autres régions ; Oran même, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, sont les principaux centres de



BLÉS ET ORGE. — PRODUCTION EUROPÉENNE.
(milliers de quintaux)

production. Dans le département d'Alger ces centres sont Orléansville, Alger ; dans le département de Constantine ce sont Sétif, Philippeville et Bône.

Blé dur. — Ce produit est très apprécié pour la fabrication des semoules et des pâtes alimentaires. Recherché par les minotiers, il peut être opposé aux produits étrangers, aux blés russes, aux Taganrog dont les produits algériens prennent quelquefois l'étiquette. Ils sont assurés de trouver des débouchés de plus en plus larges dans

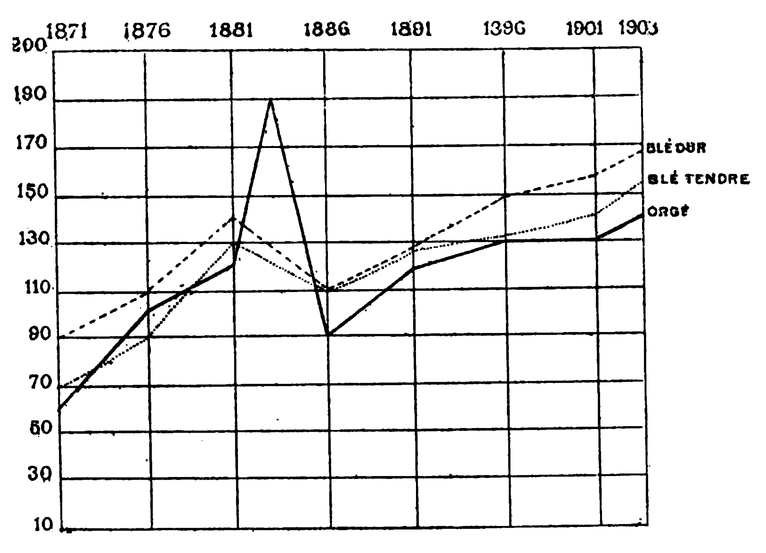


BLÉ DUR, ORGE. — SUPERFICIE DES CULTURES INDIGÈNES (milliers d'hectares)

la métropole, dans le centre, dans l'Ouest, jusque dans le Nord-Ouest. En 1903, les superficies emblavées en blé dur égalaient 1.180.000 hectares et la production totale 7.470.000 hectolitres. Les Européens ne figurent que pour 170.000 hectares et 1.550.000 hectolitres : tant il est vrai qu'un départ très net s'établit pour les espèces d'emblavures entre colons et indigènes. Les colons préfèrent le blé tendre, les indigènes le blé dur : c'est d'ailleurs non pas seulement conforme à leurs intérêts, mais à leurs aptitudes ancestrales. Par ordre d'importance le premier rang appartient à la province de Constantine (Sétif, Constantine, Batna, Guelma), le second à Alger (Alger, Orléansville, Milianah), le troisième à Oran (Mostaganem, Oran, Mascara).

Par comparaison entre les deux espèces de production, l'Algérie produit plutôt du blé dur que du blé tendre, c'est-à-dire dans une proportion quadruple; c'est ce qui fait l'importance actuelle et la richesse de la région de Constantine.

Orge. — Un brillant avenir peut être réservé à la culture des orges en Algérie. Ce fait ressort d'une appréciation rédigée par un brasseur de Lille : « Les grains d'Afrique ne s'échauffent pas vite, ils se conservent bien, se maltent facilement et leur emploi n'entrave en rien la clarification des bières, même pendant l'été on peut les employer seuls. La bière produite a un bon arôme de malt et se boit suffisamment



BLÉS ET ORGE. — SUPERFICIE DES CULTURES EUROPÉENNES.
(Milliers d'hectares)

corsée; leur rendement est supérieur à celui des orges de Russie et peut rivaliser avec les grains de pays de qualité moyenne. Pourtant ils sont encore relativement peu répandus en brasserie et beaucoup de brasseurs n'osent pas les employer. Les qualités de choix sont recherchées en Angleterre. En Allemagne, par contre, les qualités d'Afrique sont tout à fait délaissées. La culture de l'escourgeon a donc un grand avenir en Algérie où déjà, d'ailleurs, elle a pris un grand développement dont l'importance croîtra certainement encore. »

En 1903, l'orge a été cultivée sur 1.426.500 hectares et a rendu

8.381.000 hectolitres. L'indigène s'adonne plutôt à cette culture que l'Européen qui n'y voit qu'un appoint à la culture du blé. Constantine, Oran, Alger pratiquent cette culture dans des proportions où Constantine a la plus grande participation, environ le 5/8 de la production.

Avoine. — L'introduction, l'extension de la culture de l'avoine ont été hésitantes. Aux débuts, les colons étaient retenus par un préjugé : ils craignaient l'usage de l'avoine pour l'alimentation de leurs chevaux. Par la pratique, ils apprirent à régler l'usage de cette nourriture ; de plus, l'expérience de l'exploitation leur révéla que c'est une culture facile, rémunératrice, de tous points convenable à une période d'installation. Dès lors cette culture a progressé avec rapidité. En une décade de 1889-1890 à 1899-1900 les superficies ont passé de 44.476 hectares à 92.718.

On pourra d'ailleurs suivre ces progrès dans la dernière période quinquennale, d'après ce tableau :

	Culture indigène	Culture européenne	
	—	—	
1898-1899.......	74.369	10.261	84.630
1899-1900.......	79.704	13.014	92.718
1900-1901.......	81.550	19.120	100.670
1901-1902.......	94.384	26.066	120 450
1902-1903.......	103.422	27.656	131.078

Cette même année 1903 a donné une production totale de 1.157.000 hectolitres à laquelle Oran et Constantine ont le plus participé. Les principaux centres de culture sont Sidi-Bel-Abbès, Mascara, Oran, Bône et Philippeville.

Maïs. — Cette culture, jusqu'à présent peu remarquée, offre de l'intérêt dans un pays d'élevage. Avec 12.797 hectares l'Algérie a produit 110,396 hectolitres de maïs. Cette culture est plutôt pratiquée dans les régions d'Oran et de Constantine qui à elles deux fournissent les 9/10 de la production totale.

Céréales diverses. — Le seigle, sur 254 hectares, a rendu 2.150 hectolitres ; le bechna, sur 27.000 hectares, 128.000 hectolitres ; le millet, sur 2.483 hectares, 6.059 hectolitres.

Les céréales riches ont conquis le sol de l'Algérie, refoulant les céréales pauvres. Disposant encore dans les hauts plateaux et dans quelques localités du Sud, de terres propres à la culture des céréales,

comptant sur le travail et l'intelligence d'une population indigène qui comprend et imite l'exemple de la population européenne, renouvelée par des méthodes de culture et d'économie rurale toute modernes, s'adonnant plus spécialement aux céréales complémentaires de l'industrie métropolitaine soit pour la fabrication des semoules et des pâtes, soit pour la fabrication des bières, capable de doubler sa production, l'Algérie peut, si elle est abritée par une législation douanière favorable, soutenir la concurrence de l'étranger sur le marché métropolitain et fournir à la France l'appoint nécessaire à sa propre consommation.

La Vigne

Conditions et circonstances favorables ou contraires. — La vigne devait trouver en Algérie des conditions naturelles qui sont favorables à son développement : ce sont des conditions de sol, de relief et de climat ; elles sont réunies et variées ; elles permettent la constitution d'un vignoble étendu, la culture de plants appropriés aux divers besoins de la consommation. Sol sablonneux, argilo-ferrugineux, silico-calcaire, plaines et coteaux, chaleur et irrigation, c'est-à-dire les conditions acquises pour obtenir les diverses variétés de raisins et de vins sont groupées par régions et réparties sur une surface de 1200 kilomètres de longueur et 100 kilomètres de largeur. La nature a destiné l'Algérie à devenir le cellier de l'Europe occidentale.

L'inexpérience des Européens, l'obéissance des indigènes aux prescriptions coraniques avaient, jusqu'à ces trois dernières décades, retardé le développement de la viticulture. Une réforme profonde dans les méthodes pratiquées par les colons, l'intelligence des besoins du marché plus vive chez les indigènes ont aidé à populariser et à faire prospérer cette culture. Les Européens, rompant avec la routine, étudient leur terrain, adaptent leurs engrais, choisissent leurs cépages, surveillent leurs greffes, soignent leur plant. Les indigènes essayent de les imiter, en poursuivant toutefois un but différent ; tandis que les Européens travaillent plutôt pour la vinification, les indigènes se cantonnent dans la culture des primeurs.

Des circonstances indépendantes des aptitudes du sol ou des

efforts des travailleurs favorisent ou contrarient le progrès de la viticulture. Le vignoble algérien se développe dans une étroite corrélation avec le vignoble métropolitain ; toute éventualité, physique ou économique, qui entrave ou accélère la production viticole de ce côté de la Méditerranée l'accélère ou l'entrave de l'autre côté. L'apparition du phylloxéra qui s'est abattu comme un fléau sur le Languedoc a déterminé un essor prodigieux de la viticulture en Algérie. Au contraire, la récolte sera-t-elle abondante dans les départements de l'Hérault, du Gard, dans le Bordelais, dans la Bourgogne ; la production se ralentira dans les départements d'Alger, d'Oran, de Constantine. Les Algériens ne pouvant écouler leurs vins, restreindront leur exploitation ; on a vu des viticulteurs surpris, déçus dans leurs calculs, transformer leur vigne en terres à blé ; le phylloxéra avait été pour eux une ère de prospérité, la mévente marquait une période d'adversité.

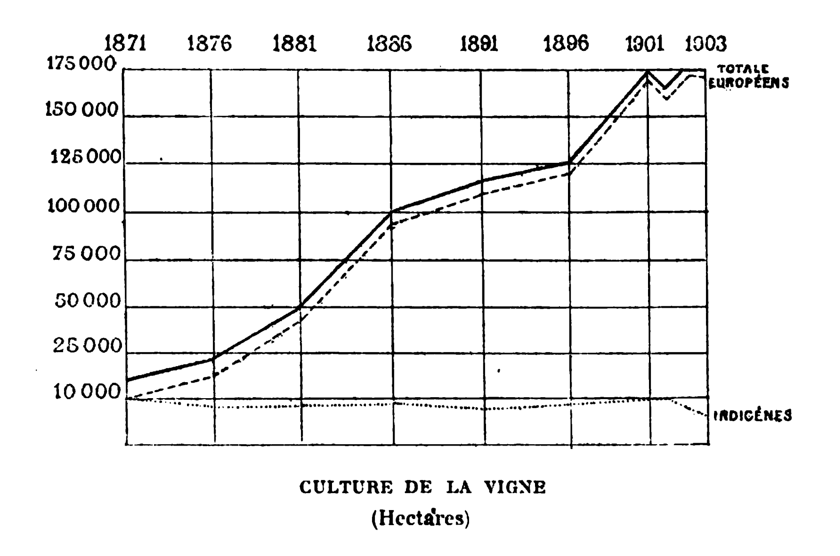
La viticulture algérienne a moins à redouter les perturbations atmosphériques que les oscillations économiques. Maîtresse de ses méthodes de production, elle doit aujourd'hui se rendre maîtresse des méthodes d'exportation. Après avoir adapté le plant aux conditions du sol et du climat, toutes géographiques, il faut adapter la production aux exigences du marché, toutes commerciales.

L'extension des cultures. — Deux traits caractérisent le progrès de la viticulture algérienne ; l'extension du vignoble et l'accroissement de la production viticole.

En 1850, 700 hectares étaient cultivés en vignes ; en 1903, il y en a 171.727. Pendant cette période de cinquante ans, la progression a procédé avec lenteur et hésitation même, pendant les deux premières décades ; la superficie couverte en vignes n'était encore, en 1871, que de 12.516 hectares ; l'extension avait été de 590 hectares environ par an. Pendant les trois dernières décades, l'ardeur des propriétaires a procédé par bonds ; le total de la superficie a plus que doublé de 1871 à 1881, elle a triplé de 1881 à 1891, cet élan coïncidant avec la crise phylloxérique ; depuis lors, dans la dernière décade, l'extension s'est ralentie ; les résultats acquis en 1900 se sont maintenus. La conquête du sol algérien par la vigne est un fait historique dans les annales de la colonisation algérienne.

Dans son extension, la marche de la vigne a suivi une voie géographique. La plantation s'est localisée sur les pentes du Tell, elle

s'enhardit selon les conditions du climat jusqu'à gagner les plaines éloignées de la mer. « Dans le département d'Alger, les plantations les plus étendues ont été faites dans l'arrondissement même d'Alger. Les principaux centres viticoles se trouvent dans le Sahel, à Douéra, Guyotville, Koléa-Kouba, Castiglione, Birkadem, dans la Mitidja, Boufarik, Blidah, la Chiffa, Rouiba, Marengo ; on doit encore citer Novi et Cherchell, et en dehors de l'arrondissement d'Alger, Milianah, Hammam-Abra, Médéah. Dans le département d'Oran, c'est également au nord, dans le voisinage du chef-lieu « de la mer que se groupent les plus nombreuses plantations. Oran, Bou-Sfer, Misserghin, la Senia, Saint-Cloud, Saint-Luc, Arcole, Arzew. A l'est



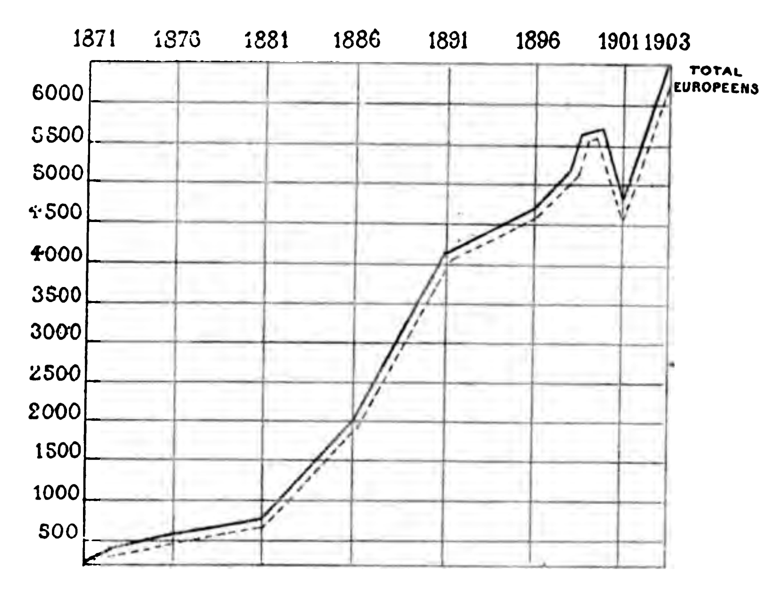
CULTURE DE LA VIGNE
(Hectares)

de cette zone, Saint-Denis-du-Zig, Perrégaux. Killil, Relizane, Mostaganem, Rivoli, Renault ; à l'Ouest, Tlemcen ; au Sud, Saint-Lucien, Sidi-Bel-Abbès, Mascara, Saïda, possèdent des vignobles importants. Dans le département de Constantine, Saint-Charles, Robertville, entre Philippeville et Constantine, ont été ravagés par le phylloxéra. Plus à l'Est, le groupe de Bône (Bône, Randon), celui de Guelma (Guelma, Heliopolis), celui de Soukharas, ont été atteints à leur tour ».

Le phylloxéra a pu retarder l'extension de la vigne, en détruisant les vignobles déjà constitués. Le mal semble aujourd'hui enrayé, grâce aux précautions prises par les pouvoirs publics et par l'initiative privée. Une surveillance active est exercée à la douane pour empêcher

l'introduction de plants qui porteraient des éléments de contagion. Des syndicats se sont groupés pour organiser sous le contrôle de l'administration la surveillance des vignes ; les propriétaires associés se sont, dans ce but, imposé une taxe personnelle de 5 francs pour assurer le service ; des agents phylloxériques recrutés parmi les anciens élèves des écoles d'agriculture sont chargés du soin d'observer toute manifestation de l'épidémie.

Ce système de prophylaxie a permis de localiser, de circonscrire le champ d'action du fléau.



CULTURE DE LA VIGNE
PRODUCTION EUROPÉENNE ET PRODUCTION TOTALE
(milliers d'hectolitres)

Le département d'Alger et l'arrondissement de Bougie sont jusqu'à présent indemnes : 85 o/o du vignoble algérien demeurent préservés jusqu'à ce jour de la contamination phylloxérique ; les régions de Philippeville et de Bône avaient été les plus éprouvées ; sur 11.000 hectares anéantis depuis 1883, 4.000 ont été reconstituées.

L'accroissement de la production. — L'accroissement de la production a suivi l'extension de la culture d'après un mouvement parallèle. Au début de la conquête, la production a été réduite à la

culture des raisins frais, la seule qui fût pratiquée par les indigènes et à quelques timides essais de vinification qui ne peuvent être l'objet d'une évaluation précise. En 1871, la production du vignoble algérien était de 184.531 hectolitres; elle passait en 1881 à 280.549; elle avait tendu à doubler le chiffre de la première décade, sans atteindre cette proportion; c'était encore la période des faibles rendements à l'hectare, c'est-à-dire la période de la culture extensive. De 1881 à 1891, la production s'élance de 288.549 hectolitres à 4.019.000 hectolitres; elle avait augmenté dans le rapport de 1 à 13, tandis que le rapport entre les superficies était seulement de 1 à 3; d'après ces données, l'effort en vue du rendement était quadruple de l'effort d'extension; c'était la période de la culture intensive. De 1891 à 1901, un nouveau bond s'enregistre: la production progresse jusqu'à 5.738.000 hectolitres. Elle correspond, d'ailleurs, assez approximativement à l'extension des superficies; le rendement moyen ne semble pas de beaucoup supérieur. C'est à cette extension et non au perfectionnement dans la méthode culturale que ce progrès doit être attribué. Il faut attendre l'année 1903 pour noter une production globale plus haute et, toute circonstance étant égale d'ailleurs, un rendement moyen supérieur. Cette année fut marquée par une production de 6.923.000 hectolitres, soit 40 hectolitres à l'hectare, contre 37 en 1901; 33 en 1891; 9,6 en 1881. Continue depuis 1871 jusqu'en 1901, cette progression a fléchi brusquement et violemment en 1902 où, sur une superficie d'un tiers plus grande, la production a été pour ainsi dire équivalente à celle de 1891. Cette oscillation est imputable plutôt aux conditions climatériques, à une extrême sécheresse. Ce fléchissement même confirme l'observation qui se dégage de l'ensemble des faits recueillis pendant ces trois dernières décades et confirmée par les résultats de ces dernières années : la culture de la vigne en Algérie est aujourd'hui au même titre que la culture des céréales le triomphe de la science sur l'empirisme ; elle est une exploitation moderne.

Européens et indigènes dans l'année 1903. — Ce succès est l'œuvre même de la colonisation européenne. C'est ce que peut démontrer le tableau de l'année viticole 1903 au double point de vue européen et indigène.

D'après les résultats de cette année, 171.734 hectares ont été cultivés en vignes : 167.192 par les Européens, 4.542 par les indigènes.

Voilà qui prouve que la culture de la vigne est surtout européenne, tandis que, on l'a vu, la culture des céréales est surtout indigène.

D'ailleurs, pour 17.212 propriétaires européens, on compte 7.376 propriétaires indigènes, soit environ 72 o/o de propriétaires européens. A comparer le nombre des propriétaires et l'étendue des superficies en vignobles, on constate de plus que, en moyenne, le vignoble européen est de 9 hect. 8, tandis que le vignoble indigène est de 3 hectares. La raison de cette différence est que l'Européen cultive la vigne surtout pour le vin et l'indigène pour le raisin. Le vignoble est pour l'Européen un des éléments constitutifs de son exploitation, une source primordiale de ses revenus; pour l'indigène, ce n'est qu'un appoint.

Les départements d'Oran et d'Alger offrent les plus grandes étendues cultivées en vignes; Constantine restant très loin derrière eux. Le nombre des propriétaires est plus grand dans la région d'Alger que dans celle d'Oran; quant à la région de Constantine, l'écart semble moins grand entre le nombre des propriétaires qu'entre celui des propriétés comparé. Oran serait la région où la propriété individuelle en vignobles serait la plus étendue; pour un vignoble d'une superficie de 9 hectares environ dans les départements d'Alger et de Constantine, on note un vignoble de 12 hectares en Oranie.

Considère-t-on les plantations, il importe de distinguer les vignes plantées dans l'année de celles qui ne sont pas encore en rapport : cette comparaison permettra de reconnaître et d'apprécier les tendances aussi bien que les résultats du progrès sur la propriété européenne et sur la propriété indigène. En 1903, les Européens ont planté 6.437 hectares de vignes; ils avaient 10,736 hectares de vignes qui ne donnaient point encore de résultats; la vigne en rapport s'étend sur 150.019 hectares; la superficie totale du vignoble s'est étendue d'un dixième; chaque propriétaire, en moyenne, a contribué à cet accroissement pour un hectare se partageant en vigne nouvellement plantée et en vigne susceptible d'un prochain rendement. D'après ces données, il serait intéressant de prévoir l'extension possible du vignoble algérien, sa constitution définitive; faute de pouvoir reconnaître toute la superficie propice à la culture de la vigne, toute évaluation précise est impossible. Un fait demeure certain, c'est la continuité de l'effort du colon vers la viticulture; il est soutenu par la confiance que lui inspire l'exploitation du vignoble. C'est dans la région d'Alger puis dans celle de Constantine que cet effort est le plus actif; Oran reste

loin en arrière : Alger a planté 3.900 hectares. Constantine 1.878, Oran 659 hectares ; c'est grâce à cette recrudescence d'énergie que Alger peut égaler en 1903 Oran pour l'ensemble des territoires conquis à la viticulture, tandis que Constantine reste au troisième rang. Au demeurant, bien que l'Oranie bénéficie d'une longue avance que lui donnent ses 77.600 hectares de vignes en rapport contre 56.800 à Alger et 15.600 à Constantine, Alger semble appelée à constituer le principal domaine du vignoble algérien. Ce serait, à ne tenir compte que des surfaces, le résultat caractéristique de cette dernière période et l'indice de son avenir.

Pendant ce même temps quelle a été la marche du vignoble indigène? Sur 4.542 hectares de vignes, les indigènes en avaient 4.202 en rapport, 219 susceptibles de rapport, ils en ont planté 121 ; ils ont à peine accru d'un douzième leur propre vignoble ; chaque propriétaire a contribué à cette extension à peine pour quelques dizaines d'ares. Les indigènes qui les premiers ont eu confiance dans la viticulture sont ceux de l'Oranie ; ils avaient déjà en 1903, 2.008 hectares de vignes en rapport, soit près de la moitie du vignoble indigène ; ils ne poursuivent pas cette culture avec autant d'entrain que les indigènes d'Alger d'abord plus lents à se décider ; ils n'ont planté cette année 1903, que 34 hectares contre 86 mis en valeur dans la région d'Alger ; il est vrai quedans ce département le nombre des propriétaires indigènes est plus du sextuple de celui d'Oran, 5.500 contre 840 ; au contraire la population de Constantine semble réfractaire ; non seulement elle a peu planté mais elle ne plante pas ; un hectare a été planté pour une population de 903 propriétaires pendant toute l'année 1903.

Ainsi Alger rivalise avec Oran pour l'extension du vignoble européen ; mais plus heureuse que son émule elle entraîne plus loin la population indigène dans cette voie d'exploitation agricole.

Considère-t-on la production et par suite le rendement, il y a lieu d'établir un départ entre la production du vin blanc et celle du vin rouge aussi bien chez les Européens que chez les indigènes. Cette distinction a une portée d'ordre commercial qui pourra être constatée par ailleurs.

Le vignoble européen a produit 6.567.600 hectolitres en 1903 ; ce total se décompose en 5.906.000 hectolitres de vin rouge et 661.600 hectolitres de vin blanc. Ces chiffres révèlent le premier caractère commercial du vignoble en Algérie : il produit pour plus des neuf

dizièmes du vin rouge. La plus forte production est faite par Alger, 3.194.000; puis Oran, 2.528.000 ; Constantine ne donne que 845.000 hectolitres. Le rendement moyen à l'hectare a été pour Alger 47 hectolitres, pour Oran 31, pour Constantine 30.

Le vignoble indigène a produit 171.734 hectolitres avec une préférence également marquée pour le vin rouge; toutefois c'est Oran non loin suivi par Alger, il est vrai, qui a pris la plus large part à cette production. Le rendement du vignoble indigène a été de 8 hectolitres, soit trois fois au-dessous du plus faible rendement moyen obtenu par les Européens.

C'est donc grâce à la supériorité des méthodes de culture qui seule peut garantir de gros rendements que les colons se sont constitués au regard des indigènes une sorte de privilège cultural et de monopole commercial pour l'exploitation de la vigne.

Il importe de justifier la légitimité de ce privilège. Combien de capitaux les Européens ont-ils confiés à la terre pour la transformer en vignobles ! Combien en immobilisent-ils pour transformer le produit en vin ! Avec juste raison M. Aubert a distingué un capital vignes et un capital cave. Si l'on évalue à 3.000 francs la dépense nécessaire par hectare de terre à planter, ce sont 450 à 500 millions qui sont enfouis dans le sol, sous forme de frais de défoncement, engrais, plants, etc. ; si l'on évalue à 500 francs la dépense d'entretien annuel c'est environ 80 à 90 millions de francs qui chaque année s'enfouissent à nouveau. Voilà pour le capital-vigne. Il est difficile d'avancer un chiffre pour le capital-cave: on est en droit de le présenter comme très considérable si l'on se rend compte de la variété et du prix du matériel vinaire.

Le rôle du capital est aussi considérable que le rôle de la science agronomique, c'est ce qui explique, toute autre donnée étant mise à part, pourquoi la culture de la vigne est et demeure européenne et ne peut devenir de longtemps indigène.

Plus particulièrement c'est l'importance primordiale des frais généraux dans l'exploitation du vignoble, importance plus grande de beaucoup que dans la culture des céréales, qui explique pourquoi dans la colonisation la viticulture ne peut être entreprise qu'à grands renforts de capitaux.

Il est un fait à remarquer, c'est que le progrès de la viticulture algérienne a coïncidé avec le progrès dans l'importation des capitaux.

Petite colonisation, faibles rendements; grande colonisation, gros rendements. Il y a là un phénomène tout spécial à ces dernières années.

Les cépages. — L'influence européenne s'est d'ailleurs manifestée par le soin que les colons ont apporté dans le choix des cépages. Cette sélection a renouvelé le vignoble algérien; elle l'a enrichi de nouvelles variétés; elle en a augmenté le rendement, elle a pu même orienter sa production dans de nouveaux sens, orientation dont les indigènes pourraient être les premiers à profiter. « Les cépages préférés sont le Carignan, le Morastel, le Mourvedre, le Bouschet, le Cabernet, le Cot, le Pinot pour les vins rouges; la Clairette, l'Aramon, le Cinçault, le Sauvignan blanc, le Pinot blanc de Bourgogne pour les vins blancs. » Pour la table, c'est le Chasselas parmi les raisins hâtifs, le Valensi parmi les raisins tardifs.

Les raisins de table. — La culture des raisins de table est une application récente de la viticulture algérienne ; elle intéresse à la fois les Européens et les indigènes ; elle offre de nouvelles ressources au viticulteur; dans le cas où la récolte, atteinte par une intempérie, ne peut servir à la consommation des tables somptuaires, elle peut être utilisée pour la vinification. Bien plus, le vin, à cette opération, ne peut que gagner en qualité. Les environs d'Alger, d'Oran sont les stations favorites pour la culture des raisins de table. Les vignes trouvent dans ces régions un terrain sablonneux, argilo-ferrugineux, de la chaleur, des abris contre le sirocco. Cette culture s'étend particulièrement d'Alger jusque sur les coteaux à l'ouest d'Oran ; elle a fait la prospérité de Guyotville. Dans la région d'Alger « la surface cultivée en chasselas est de 847 hectares, dont 300 pour Guyotville, 292 pour Staoueli, 100 pour Birkadem et Birmandreis. »

Le rendement moyen est d'environ 80 quintaux à l'hectare ; le prix de vente 35 francs le quintal; c'est un rendement total d'au moins 2.800 francs. Si l'on évalue à 600 francs les dépenses d'exploitation, il reste un bénéfice net de 2.200 francs ; c'est donc pour le seul domaine de Guyotville un revenu global de 66.000 francs,

Ajoutera-t-on à ces bénéfices recueillis par l'Européen ceux qui sont procurés à la population indigène ? La fabrication des caisses d'emballage, l'emballage lui-même, les soins culturaux ne fournissent-

ils pas à la population locale et rurale du travail et des salaires ? Par ces résultats on pourra apprécier de quelle valeur peut être cette nouvelle conception de l'exploitation viticole.

Si brillants que soient d'après une vue d'ensemble les résultats de la viticulture algérienne, si souriantes que soient les perspectives d'avenir, tout en regardant avec une noble et légitime fierté un passé laborieux et fécond, tout en concevant de hautes espérances, le colon doit se défendre contre un entrainement qui pourrait lui être funeste et contre des erreurs qui lui ont coûté cher. L'expérience déjà le rend prudent et avisé. Il a appris parfois par de cruelles leçons qu'il ne faut plus tant chercher à produire beaucoup qu'à bien produire : il préfère la qualité à la quantité. Aussi bien s'enquiert-il au près des jardin d'essais, auprès des Écoles d'agriculture des meilleurs cépages; il ne néglige ni les labours profonds lorsqu'il défriche, ni les engrais minéraux lorsqu'il veut amender le sol, ni les sarclages qui défendent la vigne contre le parasitisme, ni l'hygiène du plant qui le protège contre les maladies cryptogamiques. Autre enseignement, il ne donne point tout entier son domaine à la vigne ; il lui attribue une part ; il en réserve une autre aux céréales. Si le raisin manque, peut-être le blé ne manquera-t-il pas. Le bénéfice obtenu sur le blé permettra de continuer l'année suivante des soins à la vigne.

L'Algérie agricole a passé par deux âges : l'âge du blé, l'âge de la vigne. C'était le temps des monocultures. Aujourd'hui l'Algérien a brisé l'idole exclusive qu'avait été Cérès ou Bacchus, exerçant successivement sur les esprits une égale tyrannie. L'agriculture n'est plus, chez les Européens du moins, une routine ou une superstition : c'est une opération, c'est une entreprise rationnelle.

Dans le sillon de l'Européen, mais à combien de distance ! marchent les indigènes. Combien faibles, combien peu sensibles sont leurs progrès dans la viticulture ! L'indigène résiste à la constitution du vignoble; il n'a point résisté à l'extension du domaine des céréales.

Les causes de cette résistance sont profondes ; elles valent d'être mises en relief pour guider l'action civilisatrice et colonisatrice des Français sur leurs frères adoptifs.

Ces causes résident dans l'état psychologique et économique des indigènes. Ils ne veulent point et ils ne peuvent point, en l'état actuel de leur mentalité et de leurs ressources matérielles, s'adonner à la viticulture.

Le pourraient-ils, s'ils étaient plus riches et plus instruits, ils ne le voudraient pas. Ils sont contenus par des prescriptions, des prohibitions religieuses ; ils sont enlisés dans des habitudes ancestrales. Le Coran leur interdit l'usage du vin, des boissons alcooliques. Dans la famille, ils n'admettent sur leur table le produit de la vigne que non fermenté; le raisin seul et non le vin a droit de cité. Puisqu'ils ne consomment pas de vin et qu'ils n'en consommeront point de longtemps, il se gardent bien de travailler pour en fabriquer, quand déjà ils ont assez de peine pour se procurer par la culture des céréales la semoule nécessaire à la préparation du plat familial.

Le voudraient-ils, ils ne le pourraient pas. Ils peuvent voir au prix de quelle énergie inlassable et de quels sacrifices d'argent à côté d'eux l'Européen crée le vignoble. Ils savent d'instinct qu'il ne leur faut ni tant de constance ni tant d'argent pour cultiver le blé, l'orge. Par sagesse, avertis par une secrète intuition de leur propre faiblesse, ils ne feront à la viticulture que de médiocres avances ; ils n'y tenteront que de timides essais.

C'est pourquoi de longtemps la viticulture indigène n'est appelée à secouer tous ces liens de gêne morale et matérielle. Procédant par une évolution rationnelle qui se dirige d'après l'observation, l'interprétation des phénomènes divers constitutifs de la mentalité et de la vie indigène, la France métropolitaine doit s'efforcer de perfectionner avec les indigènes la culture des céréales plutôt que la culture de la vigne.

Bref la culture céréalière est une culture nationale, tandis que la culture de la vigne est une culture impériale.

Les cultures arborescentes

Rôle. — Les cultures arborescentes intéressent l'Algérie au double point de vue du climat et du commerce. Les arbres corrigent les intempéries, rétablissent ou maintiennent l'équilibre entre les saisons ; ils conservent au sol l'humus si précieux pour l'alimentation de la plante et, à l'air, l'humidité si difficile à conserver dans les pays voués à la sécheresse. Les tristes exemples qui sont offerts par les départements alpestres ou pyrénéens, par la Corse, permettent de mesurer quels peuvent être les effets de la déforestation pour le climat et pour l'agri-

culture. La dévastation des plantations a pour conséquences fatales l'insalubrité et la stérilité. Aussi bien importe-t-il non seulement de protéger mais d'encourager, d'étendre la culture arborescente. C'est un devoir dicté par des considérations d'hygiène et d'économie ; il l'est encore par des raisons de haute valeur pour des régions qui ont, à bien des titres, droit à l'attention du tourisme. L'arbre, par son vert feuillage, donne aux paysages un pittoresque qui en fait tout le charme : il attire par son ombrage ; il plait par son port, par le coloris de son feuillage. Il procure, avec le bien-être et la richesse, cette jouissance artistique qui est le complément et fait l'élégance même de la vie.

Les encouragements. — Ces considérations ne pouvaient échapper aux représentants du Gouvernement général de l'Algérie ; leur sollicitude s'est employée à encourager par tous les moyens en leur pouvoir les cultures arborescentes. Leurs soins se sont portés sur le choix des plants, et leurs encouragements n'ont point été ménagés à ceux qui ont essayé de nouvelles cultures. Des semis, des plants sont entrepris dans des jardins spéciaux ; des échantillons sont remis, distribués gratuitement aux intéressés ; des primes sont accordées à ceux qui se sont signalés par les résultats les plus heureux ; chaque année, le rapporteur du budget défend avec chaleur le chiffre des subventions qui sont allouées à l'extension de la culture arborescente.

L'extension. — C'est dans la région tellienne que ces cultures trouvent les meilleures conditions de station et de développement, elles recherchent les abords de la mer, les coteaux ; les pentes depuis 200 jusqu'à 600 mètres ont leur préférence. A vrai dire, une distinction s'impose : les zônes de cultures arborescentes sont étroitement superposées sur les zônes climatiques. A la différence près des espèces, on peut affirmer que la culture arborescente s'étend jusque vers le Sud : c'est toutefois sur les altitudes médiocres du Tell que l'ambiance lui est le plus favorable. Il y a même des régions où la culture arborescente supplante la culture céréalière ; telle est la Kabylie. D'une manière générale, elle acquiert chaque jour de plus en plus droit de cité sur le terroir.

Les diverses cultures. — Les cultures arborescentes déjà acclimatées à l'Algérie ou pouvant l'être sont : l'olivier, le figuier, le néflier, le palmier-dattier, le caroubier, l'oranger, le mandarinier, le citronnier (en y comprenant le cédratier), le bananier, le grenadier, l'amandier. D'autres cultures ont été tentées, elles mériteraient peut-être plus d'attention de la part du colon.

Les oliviers. — Pour l'année 1903, le total des oliviers est de 11.995.000, soit 6.145.000 pour Constantine, 4 668.000 pour Alger, 1.182.000 pour Oran. 50 o/o environ sont en rapport. Pour la constitution du plant, Alger tend à se rapprocher de Constantine dont il n'est distant que par quelques milliers d'unités : 111.000 pour Constantine, 105.000 pour Alger contre 61.000 pour Oran.

Sur la totalité des plants, les Européens en possèdent 3.948 000 et les indigènes 8.047.000. Dans la seule région de Constantine, les indigènes en possèdent 4.471.000. A eux seuls, les indigènes possèdent les deux tiers de la plantation totale, et Constantine la moitié de la production indigène.

Si l'on considère le nombre des oliviers plantés et greffés dans l'année, il est pour les Européens de 178.000, pour les indigènes de 99.000. Jusqu'à ces dernières années, la culture de l'olivier était surtout indigène. Dans le devenir elle semblerait être en faveur auprès des Européens : n'ont-ils pas dans cette année 1903 fait un tiers de plantations et greffes en plus que les indigènes ? L'élan semble partir de l'Oranie. Les Européens ont planté et greffé 57.000 nouveaux sujets contre 4.800 les indigènes. Il importe de noter également un élan dans la région d'Alger : non seulement l'effort indigène égale, dépasse même l'effort européen dans ce territoire, mais il est sensiblement supérieur aux résultats de Constantine.

La culture de l'olivier, jusqu'alors plutôt localisée dans les départements de Constantine et d'Alger, tendrait donc à se généraliser : elle engloberait l'Oranie ; ce serait le résultat de l'initiative européenne.

Les colons auraient raison de s'adonner à cette culture : l'olivier trouve en Algérie un habitat propice. L'exploitation de l'olivette ne nécessite pas de gros frais de main-d'œuvre ; la consommation du produit est assurée sur les marchés locaux et sur les marchés étrangers, elle peut trouver d'importants débouchés. Toutefois, des précautions sont ici nécessaires : il s'agit de choisir les variétés appropriées et de

surveiller la cueillette. Pour les olives de table, les qualités préférables sont la verdale, la picholine, l'olive de Lucques ; pour l'huile, l'olive indigène dite chitoui, l'olive chemlali et la bécude de Provence. Il est recommandé d'observer une distance d'une douzaine de mètres entre les plants. Une olivette n'entre en rapport que vers la septième année ; c'est pourquoi quelques colons l'intercalent avec la vigne ; cette culture intercalaire peut n'être pas sans danger, soit qu'elle épuise le sol, soit qu'elle n'assure point aux plants une nutrition suffisamment abondante. Selon les espèces et les lieux, il y a deux cueillettes : l'une en septembre, l'autre en mars. Cette opération se fait à la gaule, ce qui détériore l'arbre ou le fruit, ou à la main, à la manière tunisienne, avec des cornes de chèvres aux doigts par égrappement.

Grâce à des perfectionnements dans les méthodes pépinières et greffes, la culture de l'olivier a paru, ces dernières années, progresser avec une remarquable rapidité. Elle était, en 1901, de 4.500.000 oliviers en rapport ; elle est, en 1903, de plus de 6.000.000 ; c'est une augmentation de plus d'un tiers en deux ans. Par l'impulsion que les Européens donnent à cette culture, par l'importance que vient de prendre l'Oranie, il est à prévoir que l'oléiculture modernisée deviendra, avec la culture céréalière et la viticulture, une des principales ressources de l'Algérie. En l'état actuel, son extension caractérise le progrès de la colonisation européenne dans ces dernières années. Si l'on tient compte, pendant cette même période, des essais indigènes, on est amené à noter ce fait des plus originaux : c'est que la Kabylie semblerait appelée à devenir le verger de l'Algérie.

Le figuier. — La culture du figuier promet un avenir non moins brillant. Moins délicat encore que l'olivier sur le choix de la station, il a besoin de plus de chaleur ; plus robuste, plus fruste, il offre plus de résistance aux intempéries ; il a moins que lui besoin de main-d'œuvre ; entouré des mêmes soins, s'il est sélectionné avec autant de méthode, il peut rivaliser avec les produits similaires. L'aire du figuier s'étend sur toutes les régions de plaines où l'eau et la chaleur se réunissent, bien qu'il puisse s'accommoder des terres arides, il prospère dans les sols fertiles, irrigables, à l'abri des vents froids. Il se multiplie par boutures, autant que possible en février ou en mars : c'est la méthode européenne. L'indigène procède par la caprification ; il suspend des figues mâles au-dessus d'arbres qui ne portent que des figues femelles. Il y a deux espèces de figues rendant chacune à une

saison différente : la figue-fleur ou bakour, récoltée en mai ou juin ; la figue ordinaire, mûre à l'automne. Les variétés les plus recherchées pour l'exportation sont la Tharanimt, figue longue très sucrée; la Taâmriout et aussi la Tamlouit, moins allongée, également très douce; Timlouit, petite figue séchant très bien et conservant une teinte verte; la Taâmriout, grosse figue à peau fine. La figue de Smyrne vient d'être introduite au jardin d'essai de la station botanique. Chaque figuier peut donner par an un bénéfice net de trois francs. Il existe un total de 4.800.000 figuiers, dont 3.900.000 en rapport; c'est un revenu moyen de 11.700.000 francs, susceptible d'être élevé à environ 14 millions le jour où seraient en rapport tous les figuiers existant. Si l'on remarque que sur 3.900.000 figuiers il y en a à peine 300.000 appartenant aux Européens, on constatera que la culture du figuier est une source de richesse pour les indigènes; c'est Constantine et Alger qui donnent le très gros rendement. Bougie est le centre de factoreries en plein et récent développement : sur 1.800.000 pieds, Bougie en possède 1.300.000 en majeure partie propriété indigène. Tizi-Ouzou peut seul rivaliser avec Bougie : il représente la moitié de la plantation du département d'Alger que Bougie, à elle seule, peut atteindre. En encourageant les procédés de manutention, on pourrait donner à cette culture un essor dont les indigènes seraient les premiers à profiter.

Néfliers. — Le néflier ne figure qu'au rang de culture tout à fait secondaire; il est, au contraire du figuier, en honneur parmi les Européens : ils en possèdent 59.000 pieds contre 7.000 aux indigènes; à juger de leur avenir par l'écart entre le nombre de pieds existant et le nombre de pieds en rapport, il ne semble pas que cette culture soit appelée à progresser ni chez les Européens ni chez les indigènes; il n'y a ici et là que quelques milliers de sujets nouvellement plantés. Philippeville et Alger sont les principaux centres de production; les autres ne comptent que pour quelques milliers et même quelques centaines de pieds.

Palmiers-dattiers. — Le palmier-dattier est, par élection, l'arbre algérien; il trouve sur la terre d'Afrique le soleil que lui refuse l'Europe; il est par excellence l'arbre de l'oasis saharienne; il y trouve avec la chaleur, l'eau ; il est enfin la ressource de l'indigène : il lui sert d'aliment et d'instrument d'échange. Quand il se rend au Tell pour la moisson, il donne une mesure de dattes pour deux mesures de blé;

c'est enfin une source de profits qui ne lui imposent pas de gros travaux de culture; il peut tirer environ 1000 francs d'un hectare de palmeraie. A plus forte raison, soigné suivant des méthodes rationnelles, le palmier-dattier peut-il promettre un rendement plus rémunérateur ; c'est dans la perspective de ce rendement, déterminé par les essais et les évaluations de Foureau, que les Européens ont essayé, eux-mêmes, cette culture. Telle qu'ils devaient l'entreprendre, elle exigeait d'eux de gros frais, des avances considérables; il fallait creuser des puits artésiens; l'aménagement de l'eau est une condition nécessaire au développement d'une palmeraie. Seule, une société pouvait supporter les frais et les risques d'avances considérables. Cette exigence d'une culture spéciale explique l'initiative de la Compagnie de Batna et du Sud algérien. Une association de capitalistes a entrepris la création de trois centres. En 1903 il y avait en Algérie 2.800.000 palmiers-dattiers, contre 2.500.000 l'année précédente. Batna et Laghouat sont les principaux centres de production; les indigènes possèdent 2.700.000 palmiers, sur lesquels 2.500.000 sont en plein rapport. Cette culture s'accroit et s'étend; elle reste plutôt un privilège naturel de la population indigène.

Caroubiers. — Cet arbre peut être utile à l'élevage, à qui il fournit un aliment, et nous semble-t-il, à l'industrie, qu'il pourrait approvisionner d'alcool utilisable pour les moteurs; on en compte à peu près 300.000 pieds, dont les deux tiers sont en rapport et la plus large moitié aux mains des indigènes; Bougie, Alger, Oran, Tizi-Ouzou, Orléansville sont les principaux centres de production.

Les agrumes. — Cette catégorie comprend trois variétés : les orangers, les mandariniers, les citronniers et cédratiers. Ce sont des cultures européennes. Les Européens possèdent 525.000 orangers, 363.000 mandariniers, 108.000 citronniers et cédratiers, contre les indigènes 126.000, 18.000 et 32.000. Il est à constater que, relativement à la quantité des orangers, les Européens cultivent plus de mandariniers et les indigènes plus de citronniers. L'orange et la mandarine sont, il est vrai, plutôt l'objet d'une culture de luxe pour les tables somptuaires des Européens, tandis que les indigènes préfèrent, pour leurs propres usages, le citron ou ses succédanés. Il est aussi intéressant de constater que l'effort des Européens se porte plus vers l'orange que vers la mandarine ou le citron : toute proportion gardée, on

observera qu'il y a plus d'orangers susceptibles d'être mis en valeur, nouvellement plantés, que de mandariniers et de citronniers : les sujets en rapport égalent en nombre les sujets plantés pour les mandariniers et les citronniers, tandis que les plantations nouvelles sont d'un cinquième en avance sur les plantations anciennes : Alger (235.000), Oran (887.000), Philippeville (40.000), tels sont les résultats de la culture de l'oranger qui fait de la région d'Alger le premier centre de production de notre Afrique française. Toute proportion gardée, Alger conserve le même avantage pour les mandariniers et les citronniers.

La culture de l'oranger est délicate ; cet arbre craint le voisinage de la mer ; il aime les terres riches ; il nécessite de gros frais de culture, soit un premier capital de 2.500 francs pour mettre un hectare en valeur ; le rendement varie de 800 à 1.200 francs. L'essor de cette culture dépend étroitement des conditions commerciales. Le produit algérien, par son acidité, peut difficilement lutter avec le produit espagnol. Aussi est-ce la qualité et non la quantité qui doit être recherchée par le colon. Exigeant beaucoup de capitaux et de méthode, cette culture est et elle restera une culture européenne.

Bananiers. — Cette culture est une importation européenne ; c'est un essai d'acclimatation. On compte 82.000 pieds plantés et 40.000 environ en rapport. Les plantations indigènes ne figurent que pour quelques centaines. Ces essais, tentés dans les trois départements, à Oran, Tlemcen, Bougie, avec quelques milliers de plants, ont été entrepris sur la plus grande étendue à Alger (69.000). On ne peut en tirer aucune conclusion pour l'orientation de la culture.

Grenadiers. — La culture du grenadier est représentée par environ 500.000 pieds dont les trois cinquièmes appartiennent aux indigènes qui en ont les deux tiers en rapport : Constantine, Mostaganem, Alger, Tizi-Ouzou en produisent les plus grandes quantités.

Amandiers. — On compte environ 450.000 amandiers ; les trois quarts des plants sont européens ; une vingtaine de mille de sujets ont été nouvellement plantés. Cet arbre aime tes terres sablonneuses, l'abri du vent ; il est dans l'aire même qui lui convient ; il peut rapporter net 1 franc à 1 fr. 50 par plant, soit 225 francs par hectare. Il ne demanderait pas de grands sacrifices d'argent. Il devrait être l'objet de plus d'attention.

Autres arbres fruitiers. — Sous cette dénomination peuvent se ranger les pruniers, les abricotiers, les pêchers, toutes les variétés appartenant à la région provençale. Ils ne sont pas dénombrés et ils ne peuvent l'être dans la statistique ; ils sont disséminés ; ils ne font point l'objet de vastes exploitations spéciales, ce qui semble une erreur. Leur fréquence dans les cultures européennes et dans les cultures indigènes, leur dispersion dans les diverses régions de l'Algérie indiquent que ces arbres trouvent là un sol qui leur convient en même temps qu'une population qui les apprécie. On peut compter environ 1.100.000 plants de ces arbres se distribuant par parties à peu près égales entre colons et indigènes. Il semble que les uns et les autres aient deviné avec une égale sûreté de vue l'avenir de ces cultures : on peut évaluer à environ 400.000 plants les sujets qui promettent un rendement pour les prochaines années.

Un fait digne de remarque, c'est qu'il n'y a point d'arrondissement entièrement dépourvu de ces cultures; bien plus, là où elles sont en faveur, c'est avec une intensité de production à peu près égale. On ne saurait trop signaler ces faits d'expérience : ils ont une réelle portée économique. Interprétés dans leur véritable sens, ils témoigneraient de l'aptitude de l'Algérie à devenir le fruitier de l'Europe occidentale.

D'après l'importance que chacune des cultures arborescentes a prise aux yeux des Européens et des indigènes, il apparaît que la colonisation a eu moins en vue de faire fructifier les plants indigènes que d'essayer d'introduire des plants nouveaux ; elle s'est moins laissée guider par les indications climatériques que par les préoccupations de la concurrence. La hantise de l'Espagne et de l'Italie à qui il fallait, pensait-on, disputer les marchés européens, a lancé, égaré peut-être les colons dans des entreprises coûteuses et périlleuses. A-t-on toujours assez remarqué que l'Algérie, l'Afrique du Nord sont complémentaires de la Provence, du Languedoc ? A-t-on assez compris que, grâce à une latitude plus basse mais dans les mêmes conditions géologiques et géographiques, ces pays du bord méridional de la Méditerranée pouvaient donner les mêmes produits que ceux de l'autre bord, mais plus tôt ? A-t-on assez noté que par le bénéfice de cette situation, ces pays pouvaient devancer la métropole sur les marchés étrangers, lui ouvrir, lui préparer la route ? Peut-être ne s'est-on pas aperçu assez tôt du profit qu'il y aurait à aider, à diriger

les indigènes dans leurs propres exploitations ? A poursuivre ce but par une initiative immédiate on aurait gagné l'avantage d'être prêts au moment même où l'Italie et l'Espagne sollicitent les marchés anglais ou allemands. Bref, n'a-t-on pas fait en Algérie de la culture métropolitaine française plutôt que de la culture algérienne, africaine?

La colonisation s'est imposé de grosses dépenses pour la culture des agrumes, généralisant des entreprises qui ne pouvaient convenir qu'à certaines localités, visant plus à la quantité qu'à la qualité, commettant à ce point de vue la même erreur pour les oranges que pour les vins. N'aurait-il pas été plus prudent de faire un choix plus judicieux entre les produits qui pouvaient être demandés au sol algérien et qui pouvaient être offerts à la consommation métropolitaine ? C'est ce qui semble avoir été discerné dans ces dernières années. S'il est un trait caractéristique de la culture arborescente au début de ce siècle, c'est, semble-t-il, la place et la valeur que prennent chaque année, dans la colonisation les cultures fruitières de nos zones provençales et languedociennes. L'amandier, le prunier, l'abricotier, le pêcher, etc., placés dans des conditions d'irrigation convenables, ne sont-ils pas moins exposés, sous le climat Nord africain, aux variations climatériques du printemps qui anéantissent les récoltes en France ? Sous un soleil plus chaud ne s'enrichissent-ils pas de plus de suc et de plus d'arôme? La culture fruitière, celle du fruit à noyau, jusqu'ici négligée, marquera peut-être un progrès nouveau dans l'évolution agricole de l'Algérie. Ce sera le triomphe rationnel de la culture européenne par l'importation de produits ou retrouvés ou régénérés.

Dès lors il sera sage de ne point épuiser ses capitaux et ses forces dans des essais qui peuvent avoir une portée scientifique, mais qui ne peuvent avoir que négativement un sens économique. Est-il prudent de recommander la culture du bananier? Comment essayer de lutter avec la Jamaïque, avec la Guinée ? Ce serait méconnaître les lois géographiques, commettre une confusion de climats, *suum cuique.*

Ne reste-t-il pas aux Européens, sans vouloir contraindre la nature, une tâche assez belle et moins ardue, celle de tirer du sol, de ses aptitudes tout leur effet utile ? La colonisation ne trouve-t-elle pas, même dans les cultures indigènes, de quoi augmenter les ressources et la richesse de la population ? L'olivier, le palmier-dattier, le figuier, le caroubier, l'amandier, ce sont là des cultures arborescentes indigènes. Les unes et les autres répondent à la consommation locale,

d'aucunes peuvent répondre aux besoins des Européens. Or, en l'état actuel, ces cultures sont encore dominées par l'empirisme ; elles ne sont pas dirigées d'après les méthodes scientifiques. En faveur parmi les indigènes, qui les conservent par habitudes ancestrales, ces plantations, avec de nouvelles règles de dispositions, de sélection, de greffe, de récolte seraient susceptibles d'un meilleur rendement en quantité, en qualité ; par suite elles se vendraient à meilleur prix. Modernisées elles feraient partie de l'exploitation ; elles en varieraient, compléteraient, multiplieraient les ressources ; par leur variété même elles équilibreraient les pertes causées par d'autres cultures.

Bref, s'inspirer davantage des données climatiques dans l'introduction des plants, lutter contre la concurrence moins par la quantité que par la qualité, réhabiliter et rénover les cultures indigènes consacrées par la tradition d'accord avec les aptitudes du sol et les instincts de la race, généraliser les méthodes rationnelles, superposer ou juxtaposer à la culture céréalière et à la viticulture, la culture arborescente, combattre par cette tactique les dangers de la monoculture, contribuer par la culture arborescente avec la conservation des forêts à conserver ou à procurer à l'Algérie plus de régularité dans les mouvements atmosphériques, plus de sécurité dans le régime de ses cours d'eau, plus d'espoir pour l'agriculteur qui épie la pluie et plus de pittoresque pour le touriste qui guette l'ombre, tels sont les faits par lesquels se marque en un relief diversement accusé le progrès des cultures arborescentes à l'aurore du xxe siècle.

Si le premier âge de l'exploitation agricole a été symbolisé par le blé, le second par la vigne, le troisième le sera par la culture fruitière qui a d'ailleurs son complément dans la culture légumière.

Culture légumière

La culture légumière couvre une superficie de 67.000 hectares ; en 1903 : 21.700 sont de propriété européenne, 45.300 de propriété indigène. Constantine offre la plus large superficie cultivée : 26.144 se répartissent en proportions à peu près égales entre divers arrondissements, Constantine, Bône, Bougie, Philippeville, Guelma. Alger compte 22.850 hectares inégalement distribués entre Alger (8.000), Tizi-Ouzou (5.000), qui contiennent les plus vastes étendues.

Oran met en valeur 18.000 hectares sur lesquels Oran et Mostaganem chacune, pour environ 5.000 hectares, cultivent un peu plus de 50 o/o de la superficie totale. Dans les régions de Constantine et d'Alger les indigènes sont les plus importants propriétaires, environ dans le rapport de 4 à 1 ; au contraire, dans l'Oranie l'élément européen dépasse l'élément indigène. soit 9.300 contre 8.700.

La production est en quintaux de 1.019.163 se décomposant à peu près par tiers entre les trois régions. A ce point de vue, fait digne de remarque, sauf pour la région de Constantine, et encore la distance n'est point très grande, la culture européenne prend une sensible avance sur la culture indigène : Oran produit 200.000 quintaux sur les terres européennes contre 120.500 sur les terres indigènes; Alger 199.000 contre 129.000 ; Constantine 138.000 contre 231.000.

L'Oranie, avec la moindre surface, sans atteindre au total le rendement d'Alger et de Constantine, obtient à l'hectare un rendement plus élevé : c'est le résultat de la culture intensive, aujourd'hui l'apanage des Européens.

Les diverses espèces. — La culture légumière comprend trois catégories de produits : la pomme de terre ; les légumes secs ; les légumes frais.

La pomme de terre est en faveur parmi les agriculteurs depuis quelques années, comme le montre le tableau ci-dessous :

Années	Surfaces cultivées en hectares	Production en quintaux
—	—	—
1891	7.117	184.375
1896	11.602	270.905
1899	10.920	300.273
1900	12 430	329.283
1901	12.640	455.265
1903	13.170	434.443

En une période d'une dizaine d'années la superficie a doublé d'étendue et la production a presque triplé, si l'on ne tient pas compte de variations attribuables soit aux conditions climatériques, soit à diverses combinaisons dictées par des éventualités économiques.

Cette culture est préférée dans la région d'Alger (5.000), d'Oran (4.900), Constantine même n'y consacre que 3.400 hectares. Il en est de

même pour le rendement, Alger égale Oran ils dépassent chacun d'une vingtaine de mille de quintaux Constantine. Les cultures et aussi les rendements sont plutôt répartis entre les divers arrondissements dans l'Oranie ; Alger a plutôt les centres, le plus considérable est celui d'Alger ; à lui seul il rend environ un quart du rendement total. La région de Constantine se rapprocherait plutôt de celle d'Oran : c'est le même mode de répartition.

La culture de la pomme de terre est surtout européenne : 7.900 Européens contre 5.200 indigènes s'adonnent à cette exploitation : c'est dans l'Oranie qu'ils sont le plus nombreux, ils représentent environ le 25 o/o de la population totale qui pratique cette culture et le double de la population indigène dans ce département, soit 3.146.

La culture des légumes secs comprend les fèves, les haricots, les pois ; 29.478 hectares sont cultivés en fèves ; cette culture est plus importante dans les deux régions de Constantine et d'Alger ; toutefois Oran, avec une moindre surface, a un rendement supérieur à Alger, 60.000 contre 49.000 quintaux sur 220.000. C'est une culture recherchée par les indigènes : 23.500 contre 5.400 Européens la pratiquent ; toutefois, dans l'Oranie, les Européens sont presque aussi nombreux que les indigènes ; cette circonstance explique la supériorité de rendement qui caractérise cette région : c'est affirmer une fois de plus la valeur de la culture européenne et l'espérance que l'on peut fonder sur les nouvelles méthodes pour le développement agricole de l'Algérie.

Les haricots sont cultivés sur 1.500 hectares et rendent 21.000 quintaux ; c'est une culture européenne en quelque manière localisée dans l'arrondissement d'Alger.

Le pois est cultivé sur 6.572 hectares et rend 55.700 quintaux ; c'est encore une culture indigène ; toutefois les Européens semblent la rechercher. On relève 2.600 cultures européennes contre 3.900 cultures indigènes. Constantine à elle seule produit environ le 50 o/o de la production totale : elle doit cette supériorité à la supériorité numérique des cultivateurs indigènes sur les cultivateurs européens. Par contre c'est encore en Oranie que pour cette culture les plus hauts rendements à l'hectare sont obtenus ; ils sont dus à l'importance de l'élément européen.

La culture des légumes secs semble, d'après ces données, jusqu'à présent une culture indigène. On doit toutefois noter l'effort très appréciable des Européens pour introduire ces cultures dans leur exploitation et en augmenter la production.

La culture des légumes frais semble être déterminée par les éléments de statistique groupés sous cette dénomination générale : racines alimentaires et légumes divers. La superficie totale des terres affectées à ces cultures égale 16.346 hectares avec un rendement de 286.613 quintaux. Cette culture se répartit entre les trois départements ; elle est surtout aux mains des indigènes et plus généralisée dans la région de Constantine que partout ailleurs.

Au total la culture légumière ne figure que dans une infime proportion dans l'ensemble des cultures ; elle est en majeure partie indigène : pour cette cause elle est restée stérile, elle est restreinte, limitée à quelques zônes privilégiées par la nature. N'est-elle point susceptible d'extension, de transformation ? Les essais des Européens semblent l'indiquer.

L'extension possible. — L'extension de la culture légumière est régie par des conditions physiques, culturales et économiques. En fait l'Algérie offre les conditions physiques les plus favorables à ces exploitations par la constitution de son sol, la structure de son relief et le régime de son climat. Elle a de nombreuses vallées où les cours d'eau ont charrié des alluvions; il s'est formé dans les bas-fonds des terres sablonneuses qui sont des terres de choix pour les pommes de terre. Elle présente à la mer, une bordure, un littoral plat, étroit, il est vrai, mais allongé qui est protégé par une barrière montagneuse contre les vents; elle a de plus dans les oasis des terres riches et arrosées. Enfin par le bénéfice de sa latitude elle jouit d'un climat qui hâte la maturation de ses produits et peut leur assurer une avance d'un mois sur les régions d'où ils sont également tirés plus au Nord. L'Algérie a la terre et le soleil ; elle ne manquera plus longtemps d'eau si les travaux d'irrigation sont poussés avec assez de vigueur et si les forêts sont sauvegardées. Lorsqu'elle pourra ajouter aux dons de la nature les améliorations de l'agronomie et de l'hydraulique modernes, possédant un sol nourricier, réconfortée par une chaleur vivifiante et pourvue de canaux, elle pourra produire en abondance des légumes frais et succulents, des primeurs : elle sera le potager de l'Europe occidentale.

La production des primeurs, telle est l'orientation de la culture légumière. Les perfectionnements de la méthode culturale lui assurent le succès, l'accroissement de la consommation lui promet d'intéressants bénéfices. Il s'agit de sélectionner les semences, de ménager des

abris, d'utiliser les engrais animaux si abondants dans les villes, si négligés dans les campagnes, d'employer même les engrais minéraux encore peu appréciés surtout parmi les indigènes.

Il est vrai que cette culture nécessitant des soins aussi minutieux devient onéreuse. Les dépenses, apparaissant seulemenl comme des avances à la terre, auront leur contrepartie dans une augmentation de la production correspondant à une augmentation de la consommation. N'observe-t-on pas déjà sur les marchés algériens une plus grande consommation locale de légumes frais ? Ne l'observe-t-on pas aussi sur les marchés étrangers d'après la statistique d'exportation ? Or, il est à présumer que, avec l'affluence de la population européenne et l'accroissement de la natalité, la consommation locale des denrées alimentaires deviendra chaque année plus active et plus générale.

Il y a dans toutes ces circonstances les augures les plus favorables à la progression de la culture légumière. Cette progression apparaît toute subordonnée à une condition primordiale : c'est que cette culture soit européanisée.

Des primeurs. — La forme européenne de la culture légumière, la véritable transformation à accomplir, du moins à développer, c'est la culture des primeurs.

Les primeurs comprennent les fruits et les légumes frais. On a vu l'importance de la culture fruitière. Les légumes frais, réputés primeurs, sont les artichauts, les choux fleurs, les haricots verts, les petits pois, les courgettes, les tomates, les pommes de terre.

On ne saurait évaluer avec quelque précision l'étendue et la production totale de la culture des légumes primeurs : on ne pourra s'en faire une idée que par les chiffres de l'exportation au tableau du commerce. On ne pourrait même inférer de ces chiffres aucune indication précise sur l'importance de cette culture pour un département : il arrive, par suite de l'organisation des moyens de transports et pour des commodités d'horaires et de tarifs, que des produits provenant de l'Oranie soient expédiés par Alger : de cet accroissement de l'exportation par Alger, fait purement économique et éventuel, il serait imprudent de conclure à la supériorité, au progrès de cette région sur sur les régions voisines.

D'autres faits sont plus certains : ceux-là sont déterminés par des circonstances géographiques : il s'agit des centres de production. En

règle générale, il est à remarquer que les zônes de culture primeuriste sont situées dans la périphérie des grandes villes maritimes, toute condition, toute aptitude physique du sol et du climat restant égale d'ailleurs. Diverses raisons expliquent et justifient cette localisation. D'abord, les primeuristes trouvent dans l'agglomération urbaine un centre de consommation, un marché local tout proche, sous la main, pour l'écoulement direct et immédiat de leurs produits; puis de cette même agglomération urbaine, ils tirent cet autre avantage que là ils peuvent s'approvisionner dans les stocks, dans les réserves de gadoue en fumier d'épandage de première qualité pour pousser une culture qui est intensive. Enfin, dans le port, ils trouvent une facilité pour l'écoulement de leurs produits vers les marchés étrangers. Aussi bien est-ce par ces raisons économiques bien plus que par les aptitudes physiques que les primeuristes se sont établis de préférence dans la région septentrionale de l'Afrique du Nord, négligeant les terres plus ensoleillées, aussi arrosées et plus fertilisées des oasis de la partie méridionale. La culture des primeurs est plutôt tellienne que saharienne.

De plus, à raison des capitaux qu'elle exige, des méthodes scientifiques qui lui sont imposées, elle est plutôt européenne qu'indigène. A ce point de vue une distinction est utile.

La culture maraîchère est moins l'œuvre des colons français que des immigrants étrangers.

Les colons français, capitalistes, grands concessionnaires, se sont tout d'abord dirigés vers la culture céréalière, vers la viticulture : ils ont eu de vastes desseins ; ils ont édifié des exploitations rurales parfois même immenses, hardies jusqu'à la témérité ; ils ont fait de la culture extensive et quand ils ont entrepris la culture intensive, ils l'ont appliquée à la vigne. Bref, ils ont transporté en Algérie les principes de l'économie rurale que par tradition paternelle et aussi par intuition naturelle ils pratiquaient dans la métropole.

La culture céréalière, la viticulture, et peut-être par quelques essais la culture arborescente, sont des cultures françaises.

Il n'en est point de même de la culture maraîchère. Là point ou peu d'éléments français, point de grande propriété, point de culture extensive.

Les maraîchers sont des étrangers ; leur affinité commune est latine; leur berceau commun méditerranéen ; leur domicile d'élection

correspond à leur pays d'origine ; cette terre d'adoption est pour eux le prolongement de la terre natale : ils sont Italiens dans le département de Constantine ; Espagnols dans les départements d'Alger et d'Oran ; Siciliens et Napolitains ils ont gagné par la Tunisie ou directement Bône, Bougie, Philippeville, la Calle, Stora et se sont installés sur le littoral, cumulant d'aucuns la profession de pêcheurs et celle de maraîchers. Mahonnais, Andalous, ils ont par Carthagène gagné Oran, s'échelonnant, essaimant plutôt à Boufler, El-Ançor, se propageant jusqu'à Alger même. Ils ont latinisé l'Afrique du Nord, sol et peuple.

Ouvriers agricoles dans leur propre pays, n'ayant pour toute richesse que leur bras, leur expérience et leur endurance, ils ont vécu d'abord sur le domaine comme ouvriers agricoles au compte du colon, souvent résidant à la ville.

Sobres et économes, ils se sont amassé un pécule et à leur tour ils sont devenus propriétaires ; ils ont alors demandé au sol tout ce qu'il peut donner, d'autant qu'ils avaient payé cher l'acquisition de ce fonds aux abords d'une ville et d'une fertilité enviée. La culture maraîchère est devenue la caractéristique et le lot d'une petite colonisation sub-urbaine, étrangère, intensive, source vive de richesse pour le pays.

Aussi bien est-on fondé à voir dans la culture maraîchère comme dans la culture arbustive un des facteurs de la prospérité économique de l'Algérie dans l'avenir.

Peut-être sera-t-il de quelque intérêt de compléter ces considérations par certaines indications d'un ordre pratique, capables de préciser l'effort de la culture primeuriste.

« Les variétés d'artichauts, d'après M. Aubert, les plus répandues en Algérie, sont : le quarantain vert (Oran surtout) et l'artichaut violet de Provence. On y trouve aussi l'artichaut gris ou blanc du Rousillon. »

On arrive à récolter dans de bonnes terres bien irriguées, de décembre à mi-avril, plus de 50.000 artichauts à l'hectare la première année et de 80.000 à 90.000 la deuxième année. Le prix de la douzaine d'artichauts atteint, au début, 4 francs et plus sur le marché de Marseille.

Les artichauts commencent vers fin novembre et finissent en avril. Dans les villages des environs d'Oran (la Sénia, Misserghi, etc.) ils sont cultivés sur près de 100 hectares.

Les primeuristes auraient tout intérêt à cultiver l'artichaut : c'est

une culture largement rémunératrice et elle s'accommode facilement du voisinage d'autres cultures. Pour y réussir, certaines précautions sont nécessaires. Il faut tout d'abord ne point lui ménager l'engrais : elle est épuisante ; elle réclame une forte dose d'engrais chimiques et elle a besoin de changer de terrains. En second lieu, comme la première année elle ne donne pas de grosse récolte, elle doit être complétée par une culture dérobée, intercalaire. Cette culture peut être légumière ou arbustive. C'est d'ailleurs la méthode qui a été suivie avec succès et qui est préconisée par M. René de Saint-Foix, primeuriste et créateur du domaine de Hussein-Dey, près d'Alger ; avec cette règle, on réduit de 2 à 300 francs les frais de première installation. Comme culture légumière, on peut recourir à des semis de poireaux, chicorées, salades, tomates, haricots, etc. Comme culture arbustive, le pêcher, l'abricotier sont à recommander. Des essais d'artichautières ont été faits dans les centres suivants : Hussein-Dey, Maison-Carrée, Fort de l'Eau, Aïn-Taya, Maison-Blanche, Rivet, Rovigo, Boufarik, Birmandreis, Birkadem, Chéragas, Staouili, Guyotville, Géralda, Castiglione, Cherchell, Relizanne, Perrégaux. M. Michalet résume en ces termes le processus de la culture artichautière :
« En Algérie, une artichautière dure trois ans.

Dès la première année la récolte est bonne.

La deuxième année la récolte atteint son apogée : car ce sont *des plants et non des œilletons* qui produisent.

La troisième année la récolte décline : les produits sont de médiocre valeur ; le sol est épuisé ; il faut arracher et reconstituer. »

Les petits pois les plus connus ici sont les qualités dites Prince Albert, Alaska. On récolte de décembre à fin mars les petits pois semés deux mois plus tôt, et le rendement est de 4.000 kilos de gousses à l'hectare.

Les tomates fraîches sont obtenues toute l'année, mais le gros de la production est en mars et en avril.

Autour d'Oran (Bou-Sfer, El-Ançor, etc.), on fait environ 40 hectares de tomates. Les prix de vente, très variables selon la saison, vont de 20 à 180 francs le quintal.

Les pommes de terre nouvelles se vendent de plus en plus.

« La seule variété cultivée, d'après les auteurs du *Ravitaillement* de la France, pour la production des primeurs, est la variété Hollande la Royal Ridney. Au prinptemps on cultive la saucisse rouge qui est

une pomme de terre d'arrière-saison destinée à la consommation locale. Elle est très productive et plus appréciée à ce point de vue que l'Early-Rose. Cette dernière variété, dans une terre légère et fumée, donne jusqu'à dix et quinze fois la semence ; mais elle se montre peu résistante à l'épidémie ; il faut donc la sulfater préventivement.

La végétation de la pomme de terre dure, sur le littoral, de 90 à 100 jours. On n'a cependant alors qu'une maturité relative dont on se contente. On commence les plantations avec les premières pluies et on les échelonne jusqu'en janvier. »

M. Michalet, dont les communications à l'Office des renseignements du Gouvernement général de l'Algérie ont été souvent de véritables révélations et ont largement contribué au progrès de l'agriculture nord-africaine, a signalé l'intérêt de la culture du chou-fleur, encouragée désormais par des tarifs de transports réduits sur le réseau P.-L.-M.

La culture légumière est donc appelée à prendre en Algérie un nouvel essor. Les cultures anciennes, qui avaient été délaissées par les Européens, sont reprises par eux et traitées d'après les récentes méthodes ; les fèves, les pois-chiches sont l'objet d'une attention particulière et la méritent. Des cultures nouvelles sont montrées aux indigènes : peut-être un jour viendra-t il où ils se laisseront entraîner par l'exemple des Européens.

Bref, une vérité s'affirme à proportion que l'on se livre à un examen plus approfondi des efforts de l'Algérie économique pendant cette dernière période de cinq ans : c'est que le colon français prend conscience des aptitudes et des richesses du pays. Instruit par un inventaire que lui a révélé au jour le jour l'expérience de la vie algérienne, il s'ingénie maintenant à varier ses cultures, parce qu'il comprend qu'il y a une variété de sols et de climats. Il ne se contente plus de multiplier les fruits de la production algérienne ; il les diversifie. Il fait ce calcul pour lui-même, dans son propre domaine, pour sa propre exploitation ; il essaye de le faire pour l'indigène sur son propre terroir et pour son propre profit.

C'est là un calcul judicieux : il oppose aux probalités des intempéries, des calamités, des oscillations sur les cours les probabilités des cultures variées ; il y a, dans la combinaison des variétés de cultures, de leurs rhythmes, une manière d'assurance mutuelle des produits les uns contre les autres au profit du producteur.

Par cette méthode d'économie rurale qui est le bienfait de la colonisation européenne, l'indigène peut apprendre à se défendre contre la fatalité économique.

Chacun renverse ses idoles : l'Européen la monoculture ; l'indigène la culture restreinte. Ainsi dans le domaine de l'activité agricole, où vivent en voisinage immédiat dans un rapprochement qui ressemble parfois à une association deux éléments ethniques différents, ainsi se poursuit, régie par la loi du progrès, l'évolution parallèle de deux civilisations juxtaposées, où l'on voit, fait d'une curieuse originalité européens et indigènes s'inspirer les uns des autres, combinant l'expérience de la méthoce et l'expérience du pays.

La culture florale.

Il est difficile de présenter une étude détaillée sur la culture florale en Algérie. On ne trouve point dans les tableaux statistiques de chiffres sur l'évaluation des superficies et des rendements. Seule la remarquable publication de MM. Michalet, Marès et Glorieux sur la Participation de l'Algérie et de la Tunisie au ravitaillemeut de la France, consacre quelques alinéas à cette culture qui pourrait avoir droit à plus d'attention de la part des colons.

La culture florale a pour objet en Algérie le rosier et le géranium. La culture du rosier est d'après un avis autorisé sans intérêt ; elle est trop onéreuse, elle ne donne pas un profit proportionnel aux dépenses ; il faut engager longtemps des capitaux avant que la plantation ne soit en plein rapport; il faut mettre en valeur des superficies considérables de terrains de premier ordre, pour obtenir une récolte de pétales suffisantes ; il faut 20 à 30.000 kilos de pétales à la distillation pour un kilo d'essence. Les indigènes pratiquaient cette culture pour se procurer leur provision d'eau de rose. Peu à peu cette exploitation a décliné.

La culture du géranium offre plus d'avenir : elle convient à l'Algérie; elle y trouve d'excellentes terres légères, profondes et fertiles ; elle s'adapterait à merveille aux conditions géologiques et climatériques du Sahel. Soutenue par des circonstances plus favorables sur le marché elle peut procurer un produit brut de 8 à 1.200 francs l'hectare.

La difficulté de cette culture réside dans les soins; elle est exigente. « La plantation se fait par boutures plantées à 0m35, 0m40 de six lignes distantes elles-mêmes de 0m70 à 0m80; elle comprend environ 40.000 pieds à l'hectare, et dure généralement de 6 à 7 ans, elle nécessite de nombreux piochages et binages. Elle produit, en arrosant, trois coupes par an. Le rendement en essence varie de 0 kil. 100 à 1.200 pour 100 kilos de feuilles et atteint en moyenne 20 à 30 kilos l'hectare et par an. »

Actuellement c'est dans la région d'Alger que les essais de cette culture se poursuivent, à Chéragas, Rovigo, Boufarik. On constate une reprise après un ralentissement, un certain découragement qui avaient été causés par la concurrence.

N'est-il pas à présumer que dans la vallée des Andalous, dans la banlieue de Bône, de Bougie, de Philippeville de pareils essais pourraient être généralisés? La culture florale ne s'accommoderait-elle pas des mêmes conditions que la culture maraîchère et ne pourrait-elle être menée suivant une action simultanée?

Les cultures industrielles.

Le propre de la culture industrielle est de donner un produit qui ne puisse être utilisé que par suite d'une transformation: le champ fournit la matière première à la manufacture. Ainsi l'orientation de cette branche de l'agriculture, sa production sont toutes subordonnées aux conditions techniques qui régissent l'usine. S'agit-il d'un pays où abondent les sources de la force motrice, houille noire, houille blanche, si par ailleurs le sol s'y prête, la culture industrielle, c'est-à-dire l'exploitation du sol non par des moyens industriels, mais pour une fin industrielle, sera active. Par contre, la vapeur, l'énergie électrique font-elles défaut ou sont-elles rares, le besoin ne se fait pas autant sentir de demander au sol un produit qui ne peut être manufacturé sur place. La culture industrielle ne peut être déterminée, dans le cas où l'industrie locale ne la stimule point, que par des conditions géographiques qui lui créent un privilège: dans ce cas la production est proportionnelle à la fertilité naturelle du sol et aux besoins de l'exportation.

Or, en l'état actuel de ses ressources d'énergie motrice, l'Algérie

est encore éloignée de l'étape industrielle ; elle se maintient dans la phase agricole. C'est pourquoi les cultures industrielles sont au regard des autres cultures plutôt alimentaires dans une faible proportion.

Arrêtée dans son élan vers un nouveau proprès par la pauvreté des moyens nécessaires pour organiser un outillage industriel, l'Algérie, si elle cherche une voie en dehors des cultures alimentaires, est régie par des conditions physiques, géologiques, hydrauliques, climatiques ; elle est même en certains cas attardée à de simples essais.

Bref, tandis que les cultures alimentaires ont déjà pour la plupart fait leurs preuves, les cultures industrielles, celles du moins qui sont de l'actualité la plus intéressante, sont des cultures d'attente.

Les cultures industrielles sont de trois catégories principales : la culture des plantes oléagineuses, la culture des plantes textiles, la culture du tabac.

La culture des plantes oléagineuses est limitée au lin.

Lin, alfa, ramie. — La culture des plantes textiles comprend : l'alfa, la ramie et le coton. La première est d'origine indigène, les deux autres sont d'importation aussi bien pour l'alfa, s'agit-il plutôt de l'amélioration des méthodes, et pour la ramie, pour le coton des facilités d'acclimation, si l'on veut fournir à la culture des plantes textiles une impulsion nouvelle.

Pour le lin en 1903, la superficie cultivée égale 1.504 hectares ; les plantations sont presque exclusivement européennes ; on compte une douzaine d'hectares environ de cultures indigènes. Oran (860), Alger (540) sont les principales régions ; c'est dans l'arrondissement de ces deux plus importantes villes que se relèvent les superficies les plus étendues. La production en graines est de 16.514 quintaux, soit à l'hectare pour les Européens en moyenne un rendement de 10 quintaux et pour les indigènes 4 quintaux,

La culture du lin est en quelque sorte abandonnée : cette plante ne trouve plus son emploi comme fibre : elle est détrônée même en Algérie où elle est supplantée par l'alfa. Elle ne peut être utilisée que pour la graine ; là, encore, elle rencontre sur place une concurrente dans l'olive, dont l'huile est parfois et par région affectée aux mêmes usages que l'huile de lin pour lubrifier les rouages. Cependant pour la peinture l'huile de lin est d'un emploi chaque jour si considérable que

cette culture devrait être de plus en plus recommandée, l'huile de lin trouverait sur le marché métropolitain une consommation de cinq à six fois supérieure à la production algérienne.

L'alfa est la plante textile indigène par excellence : Il est difficile d'en délimiter l'aire avec quelque précision ; il est également difficile d'en d'évaluer la production. L'alfa n'est d'ailleurs l'objet d'une exploitation régulière que depuis quelques années. Sa station botanique est vers le Sud ; son domicile d'élection est dans le Sud Oranais, dans le territoire de Saïda : c'est là que sur près de cent kilomètres s'étend la *mer de l'alfa*. La Société franco-africaine, à elle seule, couvre une superficie de 300.000 hectares.

La ramie, comme le coton, ainsi qu'on le verra, sont d'importation étrangère. Ces deux plantations sont très discutées ; il importe pour préjuger de leur avenir de se défendre avec la même prudence contre tout optimisme, tout pessimisme, également exagéré. La sagesse suprême réside dans l'observation raisonnée, impartiale, patiente des faits. En dehors des constatations de la science, vérifiées minutieusement, scrupuleusement par l'expérience, toute entreprise de cette nature serait ou une utopie ou une spéculation, deux calamités aussi dangereuses l'une que l'autre dans toute question de colonisation.

La ramie est cultivée par deux planteurs ; ils appartiennent à l'arrondissement d'Alger ; ils ont obtenu 200 quintaux en tiges. C'est là une culture d'essai.

Tabac. — On possède sur le tabac quelques éléments précis d'évaluation. Cette culture était tentée en 1903 par 7.398 planteurs ; elle était recherchée par les indigènes beaucoup plus que par les Européens ; on compte dix planteurs indigènes pour un Européen. Les régions de Constantine (4.095) et d'Alger (3.287) présentent le plus grand nombre de planteurs ; la région d'Oran n'en compte que 66, ils appartiennent à l'arrondissement de Tlemcen. Alger (2.251), Bougie (1.243), Tizi-ouzou, Stora, Philipeville, sont les centres les plus nombreux.

La superficie totale est de 7.266 hectares : cette étendue proportionnellement au nombre des planteurs représente à peine un hectare par planteur en moyenne. Dans le détail la proportion est environ de trois hectares par planteur européen et de 50 à 60 ares par planteur indigène. Sur l'ensemble, la région d'Alger prend les cinq septièmes de la superficie totale.

Le rendement en feuilles est de 59.000 quintaux ; les indigènes contribuent à ce total pour 35.000 quintaux, soit un rendement de sept quintaux environ a l'hectare, tandis que le rendement obtenu par l'Européen est de dix quintaux. La région d'Alger a des rendements sensiblement supérieurs, soit huit quintaux pour les indigènes, onze pour les Européens ; à elle seule, elle fournit le 50 o/o de la production totale.

En résumé les cultures industrielles ne sont encore et en quelque manière que les cultures secondaires. Entre les deux éléments de la population elles se répartissent dans un ordre historique et géographique : l'alfa, le tabac nés sur le sol. conservés par la tradition sont des cultures indigènes et de plein rapport. La ramie, le coton exotiques, importés, sont des cultures européennes, susceptibles d'expansion, de développement. Aussi bien l'effort immédiat doit-il tendre à activer parmi les indigènes la culture de l'alfa et du tabac : il y est préparé ; il y travaillera avec plus d'ardeur daus l'espoir d'un plus grand profit. Quant à la culture de la ramie, quant à celle du coton dont le progrès semble plus certain, c'est partie intégrante d'un programme à longue portée dont l'exécution dépend du temps et de la méthode.

La ramie semble n'être encore qu'à la période des expériences. Pourquoi est-elle pratiquée par les Européens seuls et en si faible quantité ?

L'une des difficultés de cette exploitation c'est la décortication. Elle exige une main d'œuvre fort onéreuse. Il faut aussi noter que la ramie nécessite d'importantes irrigations ; elle ne peut s'accommoder que de terrains d'alluvions ; elle préfère le fond des vallées. Contrarié par la pénurie d'eau, l'Européen préfére à la ramie une culture d'un rapport immédiat, moins aléatoire. Enfin on manque de rhizomes qui soient appropriés aux terrains. Pour toutes ces raisons, cherté de la main-d'œuvre, rareté de l'eau, difficulté de la sélection, l'opinion publique suspend son jugement sur le développement de cette culture textile.

Coton. — La culture du coton souffre de la même gêne que la ramie, elle a peut-être plus d'espoir de sortir victorieuse de la lutte qu'elle a à soutenir de la part d'adversaires trop prompts à la juger, trop portés à se décourager et à semer le découragement. La culture du coton et l'on pourrait en dire autant de celle de la ramie, a besoin

qu'on lui fasse crédit, ce crédit fût-il même assez long. Comme on le verra, l'avenir des cultures textiles exotiques dépend en Algérie autant des conditions climatiques que d'une question d'administration intérieure qui se peut résumer d'un mot : la *politique hydraulique*.

Le coton se trouverait en Algérie dans une station naturelle: dans la province de Constantine a été signalé une sorte de cotonnier qui a poussé à l'état sauvage et qui serait originaire du Fezzan. Quelle que soit sa provenance primitive, le coton était connu des indigènes : ils le cultivaient même. Quelques plantations étaient déjà en exploitation avant la conquête.

La culture du coton a suivi en Algérie le mouvement général qui l'a dirigée dans le monde économique : comme aux Indes anglaises comme en Egypte, elle s'est éveillée ou réveillée à la suite de la guerre de sécession, elle a obéi à la nécessité d'assurer l'approvisionnement des cités manufacturières de l'Angleterre, de la France que soutient l'industrie textile. Sous l'empire de cette circonstance, elle a duré une période de quinze ans, de 1860 à 1875. C'est dans l'histoire de la culture cotonnière en Algérie une période intéressante : on ne se rendit compte alors que des résultats de la production; aujourd'hui on recueille les enseignement d'une première expérience. Ce ne fut pas seulement une période de débuts, ce fut un apprentissage.

Les premiers résultats sont significatifs : l'année 1866 fut marquée par une exportation de 7.440 balles de 100 kilos. Déjà l'on pouvait évaluer un rendement annuel et moyen de 15 quintaux à l'hectare ; au prix de 1.150 francs, c'était un revenu brut de 18.625 francs. Si l'on observe que les frais d'exploitation étaient de 300 francs par hectare et que l'empereur, sur sa cassette personnelle, donnait des pensions aux planteurs, on peut apprécier l'importance de cette opération. La culture du coton était dans ces prix et sous cette protection une culture riche. Ce devait être une culture éphémère, son sort était étroitement lié à l'issue du conflit entre les nordistes et les sudistes. La paix une fois rétablie, les Américains reprendraient leurs anciens travaux. Dès lors la situation devait s'aggraver pour les Algériens ; ils retrouvaient leur ancien concurrent celui qui avait stérilisé leurs premiers efforts, les Américains, de plus ils avaient en face d'eux les marques égyptiennes et les marques indiennes qui avaient surgi devant le péril, devant la crise menaçante pour l'industrie cotonnière de l'Europe. Le changement dans la situation économique fut accompagné d'un chan-

gement de politique intérieure : les primes à la culture cotonnière furent supprimées. Or dans le même lemps les prix du coton s'affaissaient sur le marché : ils tombaient à 260 francs le quintal en 1870, soit un revenu de 3.900 francs. En 1890 le prix du coton descendait à 125 francs le quintal sur la place de New-York. Le revenu moyen n'était plus de 600 à 800 francs l'hectare.

La culture cotonnière traversa une seconde période, elle a duré jusqu'en 1904 ; ce fut la crise.

C'est pendant ces trois décades que l'Algérie a cherché dans la viticulture une source nouvelle de profits : elle a profité des circonstances, de la calamité qui s'abattait sur le vignoble métropolitain. Elle produisait du vin qu'elle pouvait vendre 50 francs l'hectolitre ; elle obtenait par le vignoble un rendement moyen de 1.500 à 2.000 francs ; elle préféra la vigne au coton.

Aujourd'hui les circonstances se renversent, plus favorables à la culture cotonnière, ou d'une manière générale, à une initiative nouvelle et moins favorables à la viticulture : c'est à tel point que l'on a pu se demander dans quelle mesure la culture cotonnière pourrait se substituer à la viticulture.

Les trusts américains font le vide sur les marchés métropolitatns; ils retiennent dans leurs stocks la production cotonnière, ils manufacturent les 37 o/o de leur production ; ils produisent plus de 13 millions de balles sur 14 millions qui représentera la production mondiale.

Par ailleurs, ni l'Inde, ni l'Egypte ne suffisent aux demandes de la consommation européenne.

La raréfaction artificielle du coton sur les marchés est un fait : il est marqué par la hausse exagérée du prix de vente ; il constitue un monopole américain ; il occasionne une crise ouvrière caractérisée par un chômage rationnel, volontaire dans tous les centres manufacturiers. La France qui est tributaire de l'Étranger pour 250 millions de francs par an, et qui n'a point encore dans ses colonies de sources d'approvisionnement est la première éprouvée par ce malaise résultant d'uue spéculation.

1860 et 1900 sont marquées par une crise cotonnière : l'une procédant d'un conflit politique, l'autre d'une spéculation financière. Toutes les deux ont un même effet : c'est de provoquer une même initiative : la culture cotonnière dans les colonies des pays manufacturiers.

L'Algérie pouvait être incitée à reprendre les essais d'antan par l'occasion que lui offrait la situation générale du marché cotonnier ; elle peut y être déterminée par la situation spéciale du marché vinicole dans la métropole ; elle se trouve là aussi en face d'une crise. La surproduction, qui n'est d'ailleurs qu'une production déréglée, irréfléchie, par engouement, par imitation a causé la mévente, sanction logique, fatale d'une faute économique.

Des viticulteurs se sont découragés ; ils ont arraché leurs vignes ; les uns ont fait plus de blé, les autres des primeurs. Bref, on se préoccupe, chacun par des méthodes différentes, de sortir d'une situation précaire. Est-ce par une organisation de la vente, est-ce par une modification dans la production, est-ce par de nouvelles cultures ?

Les essais de culture cotonnière repris en Algérie depuis 1904 sont la résultante de la crise cotonnière et de la crise viticole. C'est une troisième période qui s'ouvre, caractérisée par une méthode qui s'inspire de la théorie et de la pratique, par une intelligence vive des aptitudes du sol africain et des circonstances du commerce mondial. Ce n'est plus la culture intuitive, c'est la culture rationnelle ; ce n'est plus l'empirisme, c'est l'expérimentation.

Dans toute son évolution, la culture cotonnière a pivoté en Algérie autour de la viticulture à l'occasion des oscillations qu'elle a elle même, subies en Amérique, gravitant tantôt sur le travail, tantôt sur le capital,

De cette constatation, il résulte un premier enseignement : c'est que ce serait une égale erreur de pousser ou d'abandonner une première initiative : la culture cotonnière doit être considérée comme une culture d'appoint, une culture de circonstance ; elle ne saurait être généralisée. Exotique par l'origine même des espèces, elle est régie par des conditions d'habitat et d'exploitation.

Dans une remarquable communication faite au Congrès de Manchester, en une série d'articles publiés dans la *Dépêche coloniale*, M. Malbot professeur à l'Ecole supérieure d'Alger, a retracé avec une science autorisée et d'après des enquêtes personnelles les conditions de cet habitat et de cette exploitation. Son travail permet d'apprécier et de prévoir quel avenir est réservé au coton en Algérie, si l'on sait observer les règles de la prudence, si l'on se guide d'après un sceptiscime non pas négatif, mais positif.

M. Malbot répartit en trois groupes les zônes cotonnières : 1° le

Sig, l'Habra, le Chéliff; 2° l'Hodna et les Oasis ; 3° la Mitidja, la plaine de Bône.

Dans ces régions le coton trouverait la chaleur et l'eau dont il a besoin, si certaines améliorations sont apportées au régime des torrents.

Si toutes ces vallées étaient mises en valeur, la superficie cotonnière de l'Algérie pourrait être de 100.000 hectares. En 1904, elle était d'une quinzaine d'hectares ; elle est en 1905, de 300 hectares. Le rendement moyen est de 20 quintaux à l'hectare ; l'exploitation coûte 300 francs de frais. Selon les espèces, le revenu brut sera de 800 à 1.300 francs.

La plaine du Chéliff est, de toutes les stations, celle qui, par l'élévation de la température, par l'aménagement des eaux, par sa vaste étendue offre la région la plus propice à cette culture.

Au point de vue de l'exploitation, cette culture exige des précautions particulières. Pour assurer l'irrigation, il importe de multiplier ou d'améliorer les barrages.

Pour la cueillette des capsules, il y a lieu de choisir le meilleur régime de travail. Le propriétaire est obligé de recourir à la main-d'œuvre indigène; il ne peut s'adresser aux Européens, cette main-d'œuvre est trop chère; on ne peut trouver d'ailleurs en quantité suffisante ni femmes ni enfants; dans l'Oranie on s'adresse bien aux Espagnols ; on ne saurait compter ailleurs sur ces recrues. Force est de recourir aux indigènes ; c'est une main-d'œuvre à former ; une fois éduquée, exercée à ce genre de travail, elle est assez abondante et par le régime du travail elle peut être assez productive, pour que la cueillette s'opère dans des conditions satisfaisantes. Il est à remarquer que cette cueillette se fait au moment où les moissons étant terminées, les indigènes sont disponibles ; cette coïncidence les rend moins exigents. Encore faudra-t-il examiner lequel vaudra mieux de les faire travailler à la journée ou à la tâche ; à la journée leur travail revient à 1 fr. 50 ; à la tâche à 2 francs, 2 fr. 50. Des deux systèmes, avec une main-d'œuvre exercée, le dernier est au total le plus économique de moitié. Enfin le colon ne saurait placer de plantation trop près des moyens de transports : dans une culture onéreuse, il n'est point de petites économies qui ne doivent entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de revient.

La culture cotonnière outre qu'elle peut mettre en valeur de

nouveaux territoires et par ce fait enrichir la colonisation, peut apporter un aliment de prospérité parmi les indigènes. M. Malbot évalue à 400.000 le nombre d'indigènes qui peuvent être employés à la cueillette sur les 100.000 hectares de culture cotonnière, dont on peut envisager la création dans l'avenir. Il y a là une source nouvelle de salaires dont toute la population africaine aura à profiter.

Aussi bien les appuis n'ont pas manqué aux Algériens ; ils leur sont venus de l'initiative privée et des pouvoirs publics. En 1904, l'Association cotonnière coloniale faisait distribuer 200 kilos de graines de coton en Oranie; elle s'est fait représenter par un délégué spécial, par M. Otten, dans cette région. De plus, les Délégations financières ont voté une subvention de 10.000 francs pour diriger et encourager les entreprises.

L'impulsion est donnée. Reste une difficulté : c'est de la soutenir, comme le fait judicieusement remarquer M. Malbot, le colon qui tente la culture cotonnière en Algérie a tout à apprendre : choix du terrain, sélection des graines, choix de la saison, soins à observer dans le traitement de la tige, dans la cueillette. Combien ignorent jusqu'à la plante elle-même ?

Cette ignorance pèse au colon et l'expose ; elle le rend timide, elle le fait accessible au découragement. De ce fait la culture cotonnière offre des aléas que ne présentait pas la viticulture. Tout colon dans la métropole était plus ou moins expert dans cette exploitation, il la connaissait, il pouvait se fier à ses propres lumières, à ses propres forces; il n'a eu même que trop de confiance; il a pu avoir de la témérité. Bref le viticulteur a pu être laissé à lui-même. Peut-on, doit-on laisser à lui-même le colon qui osera faire de la culture cotonnière? Ce serait imprudent, ce serait même peu équitable : il court le risque de se ruiner ; sa ruine même peut être une leçon qui tourne au profit d'un autre plus heureux, plus avisé; sa propre perte même peut être nuira à l'intérêt général. La culture cotonnière comme toutes les entreprises d'initiative, d'acclimatation ou d'adaptation, à portée générale, d'utilité publique, a droit au moins momentanément à la protection officielle.

Cette protection doit être matérielle et morale. Le secours matériel, la culture cotonnière le reçoit en partie sous la forme du subside que lui a voté l'assemblée des Délégations financières, L'appui moral, elle l'a reçu de la part même du Gouvernement : M. Jonnart

a lui même désigné et accompagné M. Lecomte, chargé de mission pour l'étude du coton, dans une enquête à travers le Cheliff.

N'y a-t-il pas un effort de plus à faire? M. Malbot propose la création d'une station d'essais; il indique la vallée du Chéliff. Il s'autorise de l'exemple et du succès de Java qui, en créant une institution analogue pour le quinquina, non seulement a trouvé dans l'exploitation même des moyens d'existence et de développement, mais a multiplié la production de l'île.

Cette station servirait de champ type et susciterait des créations analogues. Elle produirait et elle dirigerait la production. Ses observations pourraient être généralisées sans risque d'erreurs.

Il est d'autres modes de protection : ce sont les champs d'expérience. Les comices sont-ils assez riches pour les établir?

Il est enfin un système de missions régionales, grâce auxquelles des personnes autorisées visitant les planteurs pourraient les aider de leurs conseils.

Cette question préoccupe les agronomes ; ils sentent qu'il ne faut point tirer des faits observés des conclusions prématurées. C'est pourquoi les expériences ont été renouvelées sur un autre point de l'Algérie par M. Godard, directeur de l'Ecole d'agriculture de Philippeville; les résultats sont dans l'ensemble analogues; ils confirment les observations faites en Oranie sur les sélections et le rendement.

Dans ces conditions des règles générales se précisent; quoique l'on se tienne encore dans une période d'essais, on peut escompter l'avenir et considérer la décade qui ouvre le xxe siècle comme la période d'implantation définitive.

Dans l'ensemble, les cultures industrielles ou renaissent comme le lin, l'alfa, le tabac, ou naissent comme la ramie, le coton. Leur apparition est récente ; elle est contemporaine de certaines périodes de crises ; elle prouve une tentative originale à laquelle s'associent européens et indigènes, les uns par initiative, les autres par imitation, tous par une compréhension claire de leurs intérêts menacés : la colonisation varie, diversifie ses cultures ; elle travaille à discipliner la nature africaine aux besoins de la civilisation européenne.

L'élevage

Importance.—L'élevage peut être une des richesses les plus considérables de l'Algérie. Pour assurer à l'Afrique française du Nord cette

ressource, il faut la créer. L'élevage n'est point en Algérie un don de la nature, c'est le résultat du travail de l'homme. Le sol est contraire, contraire aussi est le climat. L'animal a besoin de fourrage ; il a besoin d'eau ; il a besoin d'ombre : en Algérie la terre est trop souvent sèche, l'eau rare, l'air vif. C'est à l'homme de corriger la nature ; il lui faut dans cette tâche beaucoup de science, de constance et de capitaux. L'élevage doit être entrepris et conduit d'après les méthodes modernes ; livré à la routine, il est mené par le hasard des intempéries ; il est frappé des calamités les plus violentes et les plus désastreuses ; il ruine quiconque lui confie son épargne. Il ne peut être assuré du succès que dans la main des Européens : aussi bien le progrès de l'élevage a-t-il varié avec la misère et la propriété de l'indigène : il dépend tout entier de l'impulsion donnée par le Français à la colonisation.

Indice du développement de notre colonisation, l'élevage en est aussi la garantie. Par l'élevage, la ferme est pourvue d'un attelage précieux pour ses travaux de labour ; l'attelage est l'auxiliaire indispensable de la main-d'œuvre ; il est partie intégrante du matériel, de l'outillage. Par l'élevage la famille groupée sur la concession est pourvue d'une alimentation fortifiante et quotidienne, outre que l'exploitation peut trouver dans le croît un complément de profits par la vente au marché local ou sur les marchés étrangers. Enfin par l'élevage le terroir où domine la ferme est pourvu d'un engrais qui fournit la nourriture à la plante, si, précaution trop négligée, ces engrais sont recueillis et conservés avec soin, préservés contre toutes les causes de détérioration, pluie, vent, etc. L'élevage apparaît donc non seulement comme le principe de l'économie rurale, mais comme la condition primordiale de l'agriculture et de la vie rurale en Algérie. Cette importance justifie tous les efforts qui ont été tentés par les pouvoirs publics et tous les sacrifices que l'on est en droit de demander au Gouvernement général, pour favoriser tout ce qui intéresse la situation pastorale. Européens et indigènes doivent se préoccuper de cette question avec la même attention et s'y donner avec la même activité.

Ils doivent s'intéresser à la conservation et à l'extension des régions fourragères, à l'établissement des stations d'eau, à la construction des abris. à la sélection des sujets reproducteurs, à l'hygiène de l'habitation et de l'alimentation, à la prophylaxie contre les

épizooties ; ils doivent soutenir l'action du Gouvernement général qui a compris toute l'importance de la question pastorale en Algérie et l'a placée au premier rang de celles qui exigent de sa part le plus de vigilance et le plus de protection. Si l'élevage est bien entendu et bien pratiqué, il peut faire de l'Algérie la réserve de la métropole.

Les fourrages. — Les fourrages sont, d'après la constitution du domaine, de deux natures, qu'ils proviennent soit de prairies artificielles, soit de prés naturels et d'herbages.

Au total et en superficie l'Algérie possédait en 1903, 455.000 hectares de fourrages. Le département de Constantine en comprenait à lui seul les trois quarts : Alger (87.000), Oran (67.000), n'ont que des étendues minimes. Batna occupe environ le tiers de la superficie totale ; un autre tiers est représenté dans la même région par le territoire du commandement militaire. Constantine est en Algérie le département pastoral.

Le rendement total a été de 3.266.500 quintaux : Constantine en a produit environ le 50 o/o. Alger le 35 o/o, avec une superficie trois fois moindre. Cette plus-value du rendement algérois s'explique par la présence des Européens : tandis que dans le département de Constantine on relève seulement 52.000 hectares de terres européennes contre 250.000 de terres indigènes, dans le département d'Alger les nombres s'équilibrent : 48.000 pour les Européens et 43.000 pour les indigènes.

Les prairies artificielles sont cultivées en trèfles, luzernes, sainfoins, verses, etc. Relativement aux prés naturels et herbages ou plus exactement pacages, la prairie artificielle est et elle ne pouvait être que le régime exceptionnel ; c'est la prairie adventive. Pour 14.860 hectares de prairies artificielles on note 440.203 hectares de prés naturels et herbages. Pour faible que soit cette proportion, encore indique-t-elle un progrès : en 1901 il n'y avait que 8.100 hectares de prairies artificielles. C'est à l'effort des Européens que cette extension est attribuable. A la comparaison des superficies cultivées par chaque élément ethnique, on voit que la prairie artificielle est surtout œuvre de colonisation : c'est dans les deux départements de Constantine et d'Oran que ce fait est le plus sensible : non seulement sur le total l'exploitation européenne est représentée par 92 à 95 o/o de l'exploitation algérienne, mais Alger et Constantine se partagent en parties à peu près égales la presque totalité des superficies cultivées en prairies.

D'ailleurs les Européens ont appliqué à cette partie la méthode intensive.

Dans l'arrondissement d'Alger l'européen obtient un rendement de 33 quintaux à l'hectare, tandis que l'indigène en obtient seulement 14. Partout la proportion du rendement européen au rendement indigène est aussi forte. Si l'on a égard aux différentes régions, Alger dépasserait d'un tiers en moyenne le rendement de Constantine et d'Oran. Il y a quelques années le rendement moyen obtenu par les européens n'était que de 25 quintaux. « La plante fourragère qu'on sème le plus volontiers, écrit M. Bernard, est la luzerne ; dans les terres irriguées de Bône et de Constantine une luzernière coûte par hectare 1000 francs de premier établissement et 5 à 600 francs de dépense annuelle : elle donne une série de coupes dont le rendement total est de 240 quintaux ; à 4 francs le quintal le produit brut est donc de 960 francs ; en terre sèche on n'obtient que 80 quintaux en deux ou trois coupes, mais les frais sont beaucoup moindres et le sol ne se fatigue pas. »

Les prés naturels et herbages sont principalement situés dans la région de Constantine : les plus grandes étendues sont comprises dans l'arrondissement de Batna et son annexe le territoire de commandement ; elles appartiennent à la population indigène. Géographiquement ils sont situés sur les Hauts-Plateaux et se profilent au Sud vers les oasis sahariennes.

Tandis que les cultures se localisent sur la bordure tellienne, l'élevage, s'insinuant éventuellement dans les vallées, s'étend sur les hautes terres. Cette circonstance géographique, favorable à son extension en superficie, est d'ailleurs nuisible à son rendement ; c'est pourquoi l'initiative des pouvoirs publics a dû se diriger vers ces régions déshéritées de la nature et désertées par l'homme.

Animaux de ferme. — L'élevage a pour objet exclusif les animaux de la ferme. Toutefois si l'on veut avoir une idée complète de la population animale de l'Algérie, il importe d'adjoindre aux animaux de la ferme en quelque manière sédentaires, même lorsque d'aucuns pratiquent des transhumances, les animaux de la tribu nomades comme la tribu elle-même dont ils sont et les serviteurs et les nourriciers : l'espèce cameline.

Le total général des animaux de ferme en 1903 est de 15 millions

840.000 têtes ; il serait de trois millions de têtes environ supérieur à la moyenne des dix dernières années. La proportion du troupeau indigène au troupeau européen est de 15 à l'unité ; il se répartit en proportions à peu près égales au tiers entre chacune des trois régions, celles de Constantine et d'Alger étant sensiblement plus larges que celle d'Oran. C'est surtout dans les territoires des commandements que les agglomérations sont les plus considérables. Le grand troupeau de plusieurs milliers de têtes est le caractère général de l'élevage indigène ; c'est aussi la cause de son infériorité.

De quelque espèce qu'il s'agisse, l'ignorance, l'incurie, la spéculation de l'indigène sont et restent les mêmes ; il conserve ses habitudes invétérées par la routine, la tradition des ancêtres. Il met tout son amour-propre dans le nombre de têtes ; il n'a aucun souci de choisir les géniteurs, de calculer et prévoir l'époque de la gestation, de diviser les étapes de la transhumance et de fixer les points de station là où sont les points d'eau et les pacages ; il impose au troupeau de moutons de longues routes ; il l'expose aux variations brusques de température qui sont souvent si cruelles et fatales sur les plateaux ; il n'a pas de provision de fourrage ; surpris par une année de sécheresse, il vend en juillet, à vil prix, un troupeau qu'il rachètera cher au mois d'octobre, dès que les premières pluies tomberont. Il est pasteur, il n'est pas éleveur ; il semble encore bien loin de le devenir, trop mobile pour être atteint par la civilisation européenne, trop épris de cet idéal qui lui reste de sa première indépendance, de sa conception instinctive de la vie.

L'espèce cameline est représentée par 197.217 unités : ce total comprend 195.600 chameaux de bât et 1.500 chameaux de course. Le principal effectif de course se trouve dans la région sud-algérienne. L'effectif de bât se répartit entre les trois régions, en proportion plus forte pour Alger.

Cette espèce est essentiellement de destination indigène.

Dans l'ensemble, si l'on ne fait aucune distinction entre les espèces et leur destination, la population animale de l'Algérie dépasse en 1903, 16 millions de têtes pour près de 500.000 hectares de superficie fourragère, et une production de 330.000 quintaux, soit un rendement à l'hectare de 6 à 7 quintaux en moyenne, sans aucune distinction entre les espèces d'animaux, les espèces de cultures, les modes d'exploitation.

D'après ces données, si les méthodes européennes se généralisaient, quelle serait la richesse animale de l'Algérie ! Quelle serait sa fécondité agricole ! Quelle serait sa puissance commerciale !

Les animaux de la ferme peuvent se diviser en deux grandes catégories : les bêtes de somme, les bêtes de boucherie.

Les bêtes de somme. — Les bêtes de somme, pour l'année 1903, sont représentées par un total de 681.000 têtes : 95.800 appartiennent aux européens ; c'est à peine le 12 o/o. Constantine compte 284.000 unités ; Oran, 208.000 ; Alger, 191.500. Si Constantine offre la plus forte proportion de propriétaires indigènes, Oran dépasse de près du double chacun des deux autres départements par le nombre des propriétaires européens. D'une manière générale ce sont les territoires du commandement qui ont les plus forts contingents : Constantine, Alger, Oran.

Les bêtes de somme se rangent dans deux grandes catégories : l'espèce chevaline, l'espèce mulassière.

L'Algérie possède 231.700 chevaux, 174.700 mulets, 275.000 ânes. L'âne est également recherché par l'européen et par l'indigène ; toutefois, la majeure partie des bêtes de somme est entre les mains des indigènes : pour un cheval chez les européens, on compte trois chevaux chez les indigènes ; la proportion est du quadruple pour les mulets. C'est que pour l'européen le cheval, le mulet sont bêtes de somme, instruments de travail, attelage au labour ; pour l'indigène le cheval est un luxe ; le mulet et l'âne sont les montures du pauvre et aussi ses compagnons de travail ; l'indigène va toujours monté à cheval ou à bourriquot par habitude ; enfin il fait de l'espèce chevaline une exploitation ; il en pratique l'élevage.

Le troupeau européen est, au point de vue de l'espèce chevaline, plus nombreux en Oranie, 23.500 têtes se répartissent entre Oran et Mostaganem (7.000 chacun).

Le troupeau indigène est plus nombreux dans le département de Constantine ; 82.000 bêtes se répartissent entre Constantine (23.000) Sétif (19.000) Batna (14.000). Le territoire de commandement de ce département est aussi le plus riche (74.000).

L'élevage parait être poussé avec plus de vigueur dans l'Oranie par les européens ; dans le département de Constantine par les indigènes.

Sur 1901 il n'y a d'ailleurs au total qu'un progrès d'une quinzaine de mille de têtes ; peut-être même ce progrès est-il plus sensible chez les indigènes que chez les européens.

Les indigènes se retirent du Tell vers l'intérieur ; ils y trouvent de plus vastes espaces. D'ailleurs l'espèce dégénère : les bêtes de trait ne peuvent s'acclimater ; « les métis manquent de vigueur et d'élégance ».

Les mulets sont plus recherchés par les européens dans l'Oranie, et dans la région de Constantine que dans celle d'Alger ; ils le sont plus par les indigènes dans le département de Constantine (80.000) que dans ceux d'Alger et d'Oran.

Sur le total de 1901 on peut noter une légère augmentation d'une dizaine de milliers de têtes.

La proportion d'accroissement, plus forte sur le mulet que sur le cheval, indiquerait une faveur de la population agricole pour le premier : c'est que le mulet est la bête de somme par excellence pour le transport comme pour le labour. On pourrait même voir dans ce phénomène un fait consécutif au progrès de l'exploitation rurale. Sobre, résistant, le mulet est un précieux compagnon de l'ouvrier des champs.

L'espèce asine est employée dans le même rapport parmi les européens dans les trois régions : on le sait, ce rapport est faible ; la préférence de l'européen est toute marquée pour le cheval. Elle jouit d'une égale faveur parmi les indigènes : le département d'Alger est quelque peu supérieur de plusieurs milliers d'unités aux autres départements.

Sur 1901 la progression est d'une quinzaine de mille, à peu près égale à la progression chevaline sur un effectif sensiblement plus élevé. Ce sont les indigènes plutôt que les européens qui ont contribué à cet accroissement.

L'effectif algérien en bêtes de somme n'augmente qu'avec lenteur ; l'espèce mulassière, celle qui convient plus particulièrement à la culture, prend seule quelque avance.

Les bêtes de boucherie. — Les bêtes de boucherie constituent plus spécialement le bétail : elles appartiennent à l'espèce bovine, à l'espèce ovine, à l'espèce caprine, à l'espèce porcine.

Le total du bétail égale, en 1903, 15.071.000 têtes ; il représente le

98 o/o des animaux de ferme. Dans ce rapport apparait le véritable caractère du troupeau algérien : il est article d'alimentation.

C'est un caractère général des aptitudes économiques de l'Algérie, car le bétail se distribue entre les trois départements en fractions à peu près égales.

C'est enfin une richesse indigène : sur 15.071.000 têtes, les indigènes en possèdent 14.351.000 ; la proportion européenne est à peine de 6 à 7 o/o.

Un fait est digne de remarque ; tandis que le troupeau indigène se répartit à peu près par tiers entre les trois départements, le troupeau européen, si inférieur soit-il en nombre, est de beaucoup plus considérable dans l'Oranie que dans la région de Constantine et d'Alger : soit un avantage de 50.000 unités sur Constantine et de 150.000 sur Alger.

Si l'on tient compte que sur la décade 1885-95, la moyenne annuelle et totale du troupeau a été de 12 millions, on voit que c'est à la seule progression du bétail qu'il faut attribuer le progrès de l'élevage en Algérie.

Dans ce total de 15 millions environ, l'espèce bovine figure pour 1.082.000, l'espèce ovine pour 8.958.000, l'espèce caprine 5.030.000, l'espèce porcine 86.700 têtes. Le mouton et la chèvre constituent les éléments principaux du bétail algérien dans l'ensemble pour les neuf dixièmes environ du total.

Le bœuf comme le cheval s'acclimate avec peine ; quant au porc, l'usage en est condamné dans l'alimentation indigène par le Coran. Ce sont des élevages d'un type exceptionnel ; il y a toutefois une différence entre eux. L'élevage du porc est, hormis quelques cas sporadiques, pour ainsi dire exclusivement d'initiative européenne : on compte 86.000 porcs sur l'exploitation européenne contre 700 sur l'exploitation indigène. Il est même curieux que, si minime que soit cette question, elle ait encore cette importance. L'Oranie, spécialement Oran, est le principal pays d'élevage ; elle fournit environ le 58 o/o de la production totale. Quant à l'élevage indigène, il s'observe à Sidi-Bel-Abbès (425 têtes), Miliana (260), Constantine (12).

Par contre le bœuf est en honneur dans l'exploitation indigène, encore qu'il n'ait point le rang du mouton et de la chèvre : les indigènes possèdent les quatre cinquièmes du troupeau bovin.

La région de Constantine à elle seule produit environ la moitié de

la production indigène. Le troupeau européen, plus nombreux dans cette région que dans les deux autres, s'équilibre en part à peu près égale avec le troupeau indigène.

En 1856 l'Algérie comptait 1.300.000 têtes ; en 1901, elle en comptait 1.000.000. Bien qu'il y ait à relever un accroissement en 1903, il n'en demeure pas moins vrai que cet élevage, subissant de violentes oscillations, a plutôt tendu à diminuer.

Le troupeau ne peut guère se maintenir que par les races indigènes ; les races européennes sont trop coûteuses à transporter ; elles ont aussi trop de peine à se conserver.

« Il existe en Algérie, écrit M. Bernard, trois variétés assez différentes de formes et d'aptitudes. Le bœuf de Guelma, le plus estimé de tous, est de couleur fauve ou gris clair ; sa taille est peu élevée ; elle va de 1^m25 à 1^m35 ; mais la structure du corps est régulière. Il est bon travailleur, avec plus d'entrain cependant que de fond ; il s'engraisse facilement et donne d'assez bonnes laitières. Le bœuf kabyle a la robe claire ; il ne dépasse gnère 1^m20 ; il est bas sur jambes, trapu avec les membres courts et solides. Le bœuf d'Oran, généralement rouge ou noir, est plus grand, mais ses formes sont mal proportionnées : son arrière-train est peu développé. Il est très sensible aux intempéries, travaille peu, s'engraisse mal. En somme la race algérienne, telle qu'elle existe actuellement, donne d'assez médiocres produits, soit pour la culture, soit pour la boucherie. »

Aussi bien est-il rationnel et prudent que l'effort de l'éleveur se reporte plutôt sur le mouton et sur la chèvre : il semble mieux placé que le beuf dans des conditions naturelles d'habitat. Voici d'ailleurs un indice assez significatif de cette aptitude de l'Algérie à l'élève du troupeau ovin et du troupeau caprin : il ressort de l'examen comparatif des effectifs de troupeaux sur le territoire civil et sur le territoire de commandement. Pour l'espèce bovine la proportion est de 100 à I ; quant à l'espèce ovine, elle est de 5 à 3, et pour l'espèce caprine de 3 à 1 1/2 environ.

La région d'Alger est la plus importante pour l'élevage du mouton ; elle dépasse Constantine de 300.000 unités et Oran de plus du double. Bien que l'importance du troupeau ovin soit le fait de la population indigène plus adonnée à cette exploitation dans la région d'Alger que dans les autres, l'Oranie se distingue parmi les éleveurs enropéens par sa forte proportion : 39.000 contre 18.000 (Alger) et 17.000 (Constantine).

« La population ovine peut se diviser en trois groupes distincts qui sont localisés dans des climats et des régions à système cultural tout différents : le mouton barbarin, le mouton berbère, et les diverses races que l'on appelle généralement races arabes. Le barbarin, qui occupe toute la Tunisie et la partie orientale du département de Constantine, se distingue par la largeur inusitée de son appendice caudal qui forme une sorte de poche de graisse. D'un mauvais rendement comme viande fournissant une chair peu estimée, il n'a aucune valeur pour l'exportation, il aurait dû depuis longtemps disparaître. Le mouton berbère, généralement petit et peu précoce, est loin de valoir le mouton arabe. Ce dernier groupe, de beaucoup le plus nombreux, comprend les différentes races à queue fine, à tête blanche ou tête noire qui habitent les hauts plateaux et la presque totalité des plaines. La race à tête blanche, probablement importée par les Romains, a de grandes similitudes avec la race mérine... Dures à la fatigue et dressées à supporter les longues marches et les privations, les races indigènes donnent une laine assez grossière, qui n'est pas cependant sans valeur. Mélangée a des sortes plus fines, elle peut être employée à la fabrication d'étoffes de fantaisie. Le rendement de la viande chez les sujets convenablement nourris arrive de 18 à 20 kilos de viande nette. »

La population caprine est en notable progrès : de 1903 sur 1901 : elle a gagné environ un million de têtes. Le troupeau caprin compte plus de 5 millions d'unités. Les quatre cinquièmes de cet effectif sont possédés par les indigènes ; le département d'Alger en fournit le principal appoint : les deux cinquièmes. Ce troupeau est plus nombreux sur le territoire militaire dans la région d'Alger, sur le territoire civil dans les régions de Constantine et d'Oran. On distingue trois espèces de chèvres : la kabyle, recherchée pour son lait, l'arabe et la maltaise.

La basse-cour. — La basse cour, l'apiculture, la sériciculture sont d'autres formes de l'élevage ; elles ne sont pas des moins intéressantes dans l'exploitation du domaine ; ce sont des sources de bénéfices complémentaires ; leur administration relève plus spécialement de la femme qui peut devenir, si son éducation n'a pas été négligée, une utile collaboratrice du chef de l'Exploitation et un précieux auxiliaire de la Colonisation.

La basse-cour ne semble pas avoir en Algérie l'importance qu'elle mériterait. L'étendue des territoires, le genre des cultures permet-

traient de donner à cette sorte d'élevage une plus grande extension ; il y a, dans ces sous-produits de la ferme, des revenus très lucratifs ; ils pourraient en plus d'une année aider à contrebalancer les pertes sur d'autres parties de l'exploitation. Outre que la basse-cour peut contribuer à l'alimentation du personnel, elle peut fournir à la consommation du marché voisin et même à l'exportation vers les marchés étrangers, souvent approvisionnés par des régions plus éloignées, telles avec la Turquie d'Asie.

La basse-cour comprend la volaille et les lapins. La volaille, c'est-à-dire les poules, les oies, les canards, les dindons, les pigeons, forment, dans le domaine européen et le domaine indigène réunis, un total de 5.237.000 unités, dont les quatre cinquièmes appartiennent aux indigènes ; Alger et Constantine ont la plus grande part dans cet élevage.

C'est l'élevage de la poule qui, chez les européens comme les indigènes, est le plus recherché ; les autres espèces semblent plutôt négligées. Elles ne figurent de chaque côté que pour quelques milliers, même quelques centaines d'unités ; les dindons, les pintades sont délaissés par les indigènes ; les canards, les pigeons sont en proportion beaucoup plus forte chez les européens que chez les indigènes.

Quant aux lapins, ils figurent pour un total de 140.000 unités se répartissant à peu près également entre les trois départements ; ils sont presque exclusivement élevés par les européens.

Apiculture. — L'apiculture pourrait trouver en Algérie des conditions favorables : toute la région tellienne est ombragée ou tapissée de plantes mellifférs ; la sécheresse de l'été contrarie, il est vrai, l'approvisionnement des ruches ; il est toutefois à remarquer que l'été est moins rude à passer pour les essaims algériens que l'hiver pour les essaims métropolitains.

En 1903 il y avait 25.200 apiculteurs ; sur cette quantité 24.000 sont indigènes, ils sont en plus grand nombre dans la région de Constantine : Constantine, Bougie, Bône dans cette région, Mostaganem, Mascara, Tlemcen en Oranie, Tizi-Ouzou, Alger, sont les centres apicoles les plus actifs. Le nombre des ruches productives est de 156.800, ce qui indique un rucher moyen de six ruches pour chaque propriétaire indigène, et de dix ruches pour chaque propriétaire européen. La production totale en miel est de 517.830 kilos ; elle est environ de

3 kilos et demi par ruche indigène et de 5 kil. 300 par ruche européenne. L'Oranie est la plus abondante, bien qu'elle compte moitié moins d'apiculteurs que la région d'Alger et trois fois moins de ruches. La production en cire égalait 82.300 kilos, dont les trois huitièmes étaient produits par la région de Constantine, se répartissant entre Constantine et Bougie ; dans l'Oranie, Mostaganem produit environ le 50 o/o de la production totale du département ; Alger et Tizi-Ouzou ont les plus grands rendements de cette région.

L'usage du miel dans la préparation de certains articles de confiserie, les besoins du culte musulman qui exige une quantité considérable de cierges pourraient donner à l'élève de l'abeille un plus grand accroissement. L'infériorité des méthodes pratiquées par les indigènes est seule cause de la lenteur de cette progression : c'est seulement chez les Européens que l'apiculture donne des résultats grandissants. C'est que les indigènes en sont restés à la ruche primitive, creusée dans un tronc d'arbre ou façonnée avec quelques lattes que retiennent des barreaux de fer. Au contraire, les européens ont adopté les ruches de nouveau modèle, ruches à cadres ; de plus ils observent avec soin l'hygiène des ruches. On renonce à l'abeille sicilienne : on lui préfère l'abeille indigène.

La Sériciculture. — L'élève du ver à soie est marquée par des faits d'une singulière signification. En 1903, on compte 4 éducateurs : un à Bône, trois à Alger ; tous les quatre sont européens. Le nombre total des mûriers est de 66.035 ; 52.811 appartiennent aux européens ; il y en a 63.600 sur territoire civil, 2.400 sur territoire militaire. Constantine (27.000), Alger (24.000), ont les plus importantes plantations ; elles se trouvent à Philippeville, Bougie, Bône, Constantine, Alger, Miliana ; dans l'Oranie, Mostaganem est à signaler. Dans l'ensemble, c'est dans l'arrondissement d'Alger qu'est située la plus importante plantation : 17.000 pieds, soit le 25 o/o. C'est d'ailleurs cette richesse qui fait à ce point de vue la supériorité du département d'Alger sur les autres. Les plantations de mûriers sont surtout européennes, elles représentent les quatre cinquièmes du total. La quantité de graines mises en éclosion égale 1 k. 351 ; 1 k. 331 représente la part des trois européens d'Alger, soit environ 400 grammes chacun. La production des cocons est de 1.377 kilos ; la part d'Alger est de 1.337. La sériciculture est européenne exclusivement ; elle est

délaissée par les indigènes bien qu'ils possèdent des mûriers ; de plus elle est localisée en des régions restreintes bien que le mûrier se trouve dans toutes les parties de l'Algérie. Quand on voit, d'une part, que le mûrier est en Algérie comme dans son habitat naturel, et, d'autre part, quelle est la place conservée par la soie dans le costume et l'appartement indigènes, on est en droit de se demander si la sériciculture ne pourrait être plus développée en Algérie. Elle peut souffrir de la crise qui a sévi dans la métropole.

En résumé en Algérie l'élevage sous quelque forme que ce soit s'attarde comparativement aux autres exploitations agricoles : c'est dans cette partie de l'activité économique, de l'éducation professionnelle de l'indigène que l'européen a eu le moins de succès, exercé le moins d'influence : l'élève du troupeau ne rend point tout le croît et n'apporte pas tout le profit que l'on en pourrait attendre. Seule l'espèce ovine préoccupe le colon et l'indigène. Leurs efforts sont justifiés ; ils peuvent compter l'un et l'autre sur le rendement en viande et en laine. Ont-ils raison de négliger le cheval, de délaisser certaines espèces intéressantes de la basse-cour, de ne pas chercher une plus grande production d'œufs, de cire, de cocons ?

On fonde beaucoup d'espoir sur l'institution d'un stud-book registre pour la reproduction de l'espèce chevaline.

Peut-être aurait-on moins de surprises avec la basse-cour; on pourrait avantageusement concurrencer la Hongrie, la Turquie, l'Anatolie qui, en ce moment, approvisionnent les capitales les plus éloignées de l'Europe occidentale.

Considère-t-on même l'amélioration de l'élevage des ovins, il importerait de multiplier sur les plateaux les abris pour protéger le troupeau contre les brusques variations de température, de modifier les bergeries trop souvent exposées à tous les vents.

Bref, une des causes qui expliquent le faible développement de l'élevage, c'est qu'il est en majeure partie indigène. Ne constate-t-on pas partout la supériorité des rendements obtenus par les européens ?

Dans ces conditions le progrès de l'élevage algérien dépend de l'éducation de l'indigène. Aussi bien le Gouvernement a-t-il raison de s'ingénier pour mettre à la portée des Arabes tous les moyens d'améliorer le troupeau. Il se heurte sans doute à une grande difficulté : la transhumance. Comment obtenir d'un peuple nomade les soins à donner à un troupeau nomade ? La difficulté se tourne plutôt qu'elle

ne se surmonte. La transhumance ne peut être abolie : elle est imposée par les conditions mêmes du pâturage et par les mœurs ancestrales du chef ; elle peut être organisée. C'est dans cette pensée que le Gouvernement général se charge du recrutement des géniteures, de l'installation des points d'eau, du service de la prophylaxie contre la clavelée.

Un progrès a été réalisé dans les cultures par les indigènes : la méthode de labour. Un progrès est à réaliser dans l'élevage : c'est l'hygiène du troupeau.

Le jour où cette nouvelle étape aura été franchie, l'Algérie sera riche : elle amplifiera, elle vérifiera chez elle le vieil adage :

« Labourage et pâturage sont les mamelles de la plus grande France.

Institutions agricoles

L'enseignement agricole. — L'essor de l'agriculture algérienne est subordonné à l'organisation et au fonctionnement de trois types d'institutions : 1° institutions scolaires ; 2° institutions administratives ; 3° institutions financières. Si favorisée que puisse être l'agriculture par la nature qui lui donne un sol riche et un climat vivifiant, elle a besoin d'une main-d'œuvre formée à la discipline scientifique et à la pratique rationnelle des méthodes nouvelles, capable de comprendre et d'exécuter des ordres en contradiction avec la routine : de là le rôle primordial des écoles d'agriculture. Pût-elle compter désormais sur une main-d'œuvre préparée aux exigences modernes, l'agriculture a besoin d'avoir à sa disposition le moyen légal d'exprimer ses desiderata, d'attirer et retenir sur sa situation l'attention des Pouvoirs publics pour l'aménagement des chemins, l'adduction des eaux ; elle peut user des syndicats et des comices ; ces rouages sont insuffisants ; ils sont dispersés ; ils sont locaux ; ils tendent parfois à des buts différents. L'agriculture réclame pour la défense de ses intérêts un corps constitué, puissant, assez uni et fort pour être écouté : de là le rôle des chambres d'agriculture. Les écoles et les lycées, les chambres d'agriculture ne sont que des auxiliaires de la production ; si précieux soient-ils, ils seraient insuffisants si l'agriculture ne pouvait compter sur la ressource essentielle, sur l'argent,

sur le capital. L'argent c'est ce dont manque le plus et le plus souvent le colon et aussi l'indigène. Ni l'un ni l'autre n'ont d'épargne ; en ont-ils, ils l'emploient aussitôt à des aménagements ; ce sont des achats d'outils, des approvisionnements d'engrais ou de semences. Vienne une mévente, ils restent sans réserve pécuniaire ; ils gardent par devers eux des produits, un gage avec lequel ils ne peuvent pas toujours emprunter une somme rigoureusement nécessaire. De là le rôle du crédit aussi utile pour l'indigène que pour l'européen.

L'Algérie possède deux écoles d'agriculture : l'école primaire de Philippeville ; l'école secondaire d'Alger (Maison Carrée). L'école supérieure des sciences complète ce cycle. L'école normale des instituteurs de Bouzaréa forme des maîtres qui peuvent donner dans leur localité quelques conseils. C'est surtout aux indigènes que l'enseignement agricole doit être largement distribué : là est la main-d'œuvre qui complète la main-d'œuvre italienne ou espagnole ; là aussi peut se constituer une classe de petits propriétaires qui vulgarisent sur leur domaine par leurs propres essais les expériences tentées par les européens. On ne saurait trop le répéter, l'enseignement indigène doit être surtout technique, manuel, professionnel.

C'est un des plus impérieux devoirs de la civilisation européenne que de réhabiliter le travail parmi les indigènes. Cette politique assurera le bonheur de la population arabe et consolidera l'œuvre de la colonisation française.

La Chambre d'agriculture est de création toute récente ; elle a été instituée par décret du 3 avril 1902. Elle a pour but d'étudier toutes les questions professionnelles, d'en rédiger un rapport au Gouvernement général et d'émettre des vœux sur toutes les améliorations dont le régime de la propriété, de l'irrigation, de la main-d'œuvre sont susceptibles. Elle est analogue à la Chambre de commerce.

Corps spécial aux agriculteurs, elle est composée de ceux-là seuls qui exercent cette profession ; propriétaires, métayers, ouvriers, sans distinction de condition ; elle comprend toutes les catégories. Elle n'admet point de distinction de sexe : les femmes sont, comme les hommes, admises à faire partie de ces assemblées, à prendre part à leurs travaux. Elle n'admet pas davantage de distinction de races ; elle reçoit les indigènes comme les français. Chaque Chambre comprend seize délégués français, élus au scrutin de liste parmi les colons âgés de 30 ans (les femmes exceptées) résidant dans la circonscription.

Pour être électeur, il faut être Français, agriculteur, âgé au moins de 25 ans, résider en Algérie depuis trois ans au moins.

Aux seize membres français sont adjoints six membres indigènes; quatre représentent le territoire civil, deux le territoire de commandement ; ils sont désignés par le Gouverneur général.

Le mandat de membre de la Chambre d'agriculture est gratuit ; le délégué est rééligible.

Il y a une Chambre par département ; chaque département est divisé en quatre circonscriptions et chacune d'elles est représentée par quatre membres.

Les Chambres se réunissent deux fois par an : c'est en mai et en novembre qu'elles tiennent leur séance ordinaire. Elles sont consultées par le Gouvernement général sur la création d'établissements d'enseignement agricole, vétérinaire, de stations agronomiques ou œnologiques. Elles peuvent être convoquées par le Gouverneur général en réunion plénière, soit tous membres présents, soit seulement les bureaux des trois chambres.

Reconnues comme établissements d'utilité publique, elles jouissent de la personnalité civile ; elles peuvent acquérir, aliéner, ester en justice. Elles ont à cet effet un budget ; elles le dressent elles-mêmes ; elles le soumettent au visa du préfet, à l'approbation du Conseil général de leur département.

Pourvues de ressources pécuniaires que les syndicats ni les comices ne peuvent amasser, investies d'une autorité supérieure, les Chambres d'agriculture peuvent prendre des initiatives et assumer des responsabilités refusées à d'autres associations par l'insuffisance de leurs moyens ; elles peuvent imprimer à la production, à l'exportation une impulsion générale coordonnée.

Le crédit agricole. — Le crédit mutuel agricole a, peu à peu, succédé aux comptoirs ruraux. Il a été officiellement institué par les décrets du 5 novembre 1894 sur les sociétés locales et du 8 juillet 1901 sur les caisses régionales de crédit agricole mutuel. Un décret intermédiaire aurait pu en faciliter le développement : le décret du 30 janvier 1900, approuvé par la loi du 5 juillet de cette même année, en renouvelant le privilège de la Banque d'Algérie, impose à cet établissement deux obligations : il devra attribuer aux caisses régionales une avance de 3 millions de francs, plus une redevance de

200.000 francs jusqu'en 1905 et de 250.000 francs de 1906 à 1912. La répartition de ces sommes doit être faite par le Gouverneur général après avis spécial d'une commission. Le montant des avances aux caisses régionales ne pourra excéder le quadruple du capital qu'elles auront en dépôt ; ces avances seront consenties pour cinq ans ; elles pourront être renouvelées.

Ces caisses régionales font, aux caisses locales ou rurales, des prêts à 4 o/o ; elles escomptent leur papier.

Les caisses locales sont des sociétés mutuelles à responsabilité limitée ; elles ne consentent des prêts qu'à leurs membres et seulement pour les exploitations ; ce sont des prêts à brève échéance, d'une saison à l'autre, véritables capitaux de roulement.

Les institutions rurales se heurtent à la plus grande difficulté : la rareté de l'argent. Elles ne peuvent trouver, dans la plupart des cas, le nombre de parts nécessaires pour constituer un fonds de dépôt ; elles subissent toutes une crise financière à leur début, souffrant du malaise général en Algérie, la rareté de l'argent.

C'est par cette difficulté de premier établissement que les caisses rurales algériennes diffèrent des caisses rurales métropolitaines : le colon manque de capitaux de roulement ; il a, dans la plupart des exploitations, employé ses premières ressources à une installation ; il n'a point de réserve ; il ne peut même pas s'en constituer par l'épargne ; il est obligé chaque année de parfaire son installation agricole, son matériel, son outillage. Il n'a qu'une ressource, c'est de warranter sa marchandise. Or, le warrant agricole ne s'introduit qu'avec peine dans les mœurs financières : il est, au moment du remboursement, l'objet de fréquentes et graves contestations si l'emprunteur est obligé de livrer le produit qui a servi de gage. La caisse rurale, elle-même, n'accepte pas, sans certaine réserve, le prêt sur marchandise agricole, dans des périodes où l'écoulement des produits devient aléatoire.

Dans ces conditions, rareté du numéraire, risques de mévente en cas d'exécution, la caisse locale a de la peine à se constituer et à fonctionner. Dès lors, le colon risque de tomber entre les mains d'un usurier qui le guette et le précipite vers la ruine.

Pour ces raisons, le crédit agricole mutuel sur les principes où il est établi ne s'acclimate que très lentement en Algérie. Il ne peut soutenir la petite colonisation, puisqu'il ne peut trouver parmi une population qui est dépourvue d'argent le fondement nécessaire.

Pourtant c'est à de petits propriétaires qu'il semble destiné. Encore faut-il que ces propriétaires ne soient pas dénués de capital. Les 5.000 francs que l'on exige de tout colon sont insuffisants pour supporter les aléas de l'agriculture algérienne et pour se procurer le secours utile en cas d'adversité, de calamité.

L'expérience du crédit mutuel agricole serait peut-être un des faits les plus topiques pour montrer que l'avenir de l'agriculture algérienne dépend, non pas de la petite colonisation, de l'émigration des éléments pauvres de la France montagneuse, mais de la moyenne colonisation, de l'émigration d'une classe qui possède un capital suffisant pour l'etablissement et pour le roulement.

La petite colonisation sans certaines précautions pourrait n'être qu'un déplacement dangereux du prolétariat.

La plus saine transplantation c'est celle de la bourgeoisie. Dans de meilleures conditions sociales, il est fort à présumer que le crédit agricole mutuel, au lieu de végéter, vivrait ; il ferait mieux, il aiderait réellement à vivre aux heures difficiles.

Les sociétés de prévoyance indigènes. — Chez les indigènes, la société de prévoyance a remplacé le silo de réserve. L'initiative prise par M. Tirman a été couronnée de succès. Les premières sociétés de prévoyance datent de 1886 ; il y en avait quarante-quatre ; elles comptaient 60.293 sociétaires ; elles possédaient un actif de 1.698.322 francs. En 1896, on relevait les chiffres suivants : 77 sociétés, 243.199 sociétaires, un actif de 5.804.000 francs. Les cinq dernières années de 1899 à 1903 ont été marquées par une progression plus sensible :

1899................	128	327 346	7.911.000
1900................	134	338.339	8.777.000
1901................	134	363.095	9.623 000
1902................	138	391.794	10.675.000
1903................	181	416.718	11.576.000

Ces sociétés ont pour but de venir en aide aux indigènes pendant les périodes de calamités ; elles leur prêtent du blé de semence pour préparer la prochaine récolte, ou une provision de grains pour nourrir leur famille en cas de disette. Ces prêts sont de courte durée ; ils sont remboursables en général au moment de la moisson ; ils sont consentis à un taux de 5 o/o représentant le loyer de l'argent et les frais

d'administration. Le fonds social est composé de cotisations en argent ou en nature. L'administration est placée sous le contrôle de fonctionnaires nommés par le Gouverneur général et choisis dans la circonscription. Il ne doit pas exister plus d'une société par circonscription ; si l'étendue trop considérable du territoire l'exige, des sections peuvent être créées ; elles restent soumises à une administration, à un contrôle uniques. Ces sociétés reçoivent les plus pressants ncouragements du Gouvernement général ; on les voit se multiplier u sque dans les territoires de commandement. Leur rôle, leur extension se justifient assez par les services qu'elles rendent. On sait combien est grande l'imprévoyance chez les indigènes ; on sait combien, peu soucieux de l'avenir et résigné à la fatalité, il est violemment surpris et cruellement éprouvé par les calamités.

Faute d'avoir une épargne aux jours d'épreuves, l'indigène est à la merci du prêteur ; il subit un intérêt qui varie de 80 à 120 o/o. La société de prévoyance, œuvre de mutualité, le préserve des attaques des spéculateurs peu scrupuleux.

Dans son mécanisme, l'institution se heurte parfois à l'un des obstacles le plus pénible à surmonter, c'est l'emploi des fonds en nature. Besogneux, l'indigène s'acquitte de sa cotisation plutôt en grains qu'en espèces ; de ce fait s'amasse un stock de marchandises qui courent plusieurs risques, l'avarie, la baisse du prix. Cet inconvénient était surtout sensible dans l'institution des silos de réserve qui n'étaient que des dépôts de produits ; c'est ce qui, peu à peu, les avait fait abandonner. Pour se protéger contre les risques de dépréciation, les sociétés de prévoyance ont à liquider leur fonds de dépôt en nature aux meilleures conditions ; c'est la partie la plus délicate de leur tâche. Aussi bien s'efforce-t-on de persuader aux indigènes qu'il est de l'intérêt général d'acquitter les cotisations en argent.

En résumé, le tableau des institutions agricoles est la réalisation d'un programme d'éducation, d'action et de solidarité. Il témoigne de plus d'une association de l'élément européen avec le colon pour la mise en valeur du sol ; il prouve une évolution parallèle des deux civilisations au regard l'une de l'autre. Non seulement le colon transplante dans sa terre d'adoption les institutions dont il a vérifié dans la métropole toute la valeur, toute l'efficacité au creuset de l'expérience, mais il cherche dans les traditions indigènes les institutions analogues qu'il peut rajeunir, vivifier par l'esprit moderne.

Dans cette fonction économique et sociale, l'agriculture ne fait pas, en Algérie, seulement œuvre de colonisation, elle fait également œuvre de civilisation.

Exploitation des richesses naturelles

Les forêts. — L'Algérie réunit les deux grandes variétés de richesses. Elle a les richesses acquises par l'agriculture : céréales, légumes, fruits, plantes textiles, produits d'élevage. Elle possède également des richesses naturelles; cette catégorie se répartit entre les trois régions. Ce qui prouve une fois de plus la variété des ressources, et révèle un puissant élément de prospérité.

La plus importante des ressources appartenant au règne végétal, c'est la forêt; la plus importante du règne animal, c'est la pêche côtière; la plus importante du règne minéral, c'est le gisement de phosphates. Les autres produits n'ont donné lieu, en l'état actuel de leur exploitation, qu'à une exploitation encore restreinte.

La forêt est en Algérie une question de salut public; elle a préoccupé tous ceux qui ont étudié la solution des problèmes algériens : J. Ferry, Burdeau : elle a inspiré à M. Jonnart, lorsqu'il a inauguré en 1903 la Commission chargée spécialement d'examiner les réformes utiles, cette formule d'un programme à la fois politique et administratif : « Action commune de tous les services pour préserver les richesses forestières de la colonie en appliquant les lois et règlements avec bienveillance et fermeté et en recherchant les moyens propres à intéresser les indigènes à la forêt et à prévenir les délits. »

L'importance de la forêt est telle en Algérie, qu'elle exercera une influence sur les conditions physiques, économiques et sociales de la colonie.

Le domaine des forêts domaniales et communales occupe une superficie totale de 2.655.664 hectares : ce n'est que le vingtième de la superficie totale. Si l'on observe que la superficie des terres cultivées est de 3.402.421 hectares, on est frappé de voir que l'agriculture et l'exploitation forestière constituent les deux plus importantes ressources de l'Algérie. Or sur cette superficie totale les forêts domaniales, tant en territoire civil qu'en territoire militaire, sont représentées par une superficie de 2.146.000 hectares : il appartient donc plus particu-

lièrement à l'État de veiller à la sauvegarde des richesses forestières ; c'est l'intérêt de son budget aussi bien que celui de la colonie et des indigènes. Les forêts domaniales sont comprises en majeure partie sur le territoire civil : Constantine est le département le plus forestier ; il comprend sur le seul territoire civil 874.000 hectares ; Batna (238.000), Constantine (169.000), Sétif (119,000), Bougie (117.000), sont les arrondissements les plus couverts.

76.000 hectares appartiennent à des communes : 600.000 à des particuliers.

La forêt algérienne ne saurait être comparée avec la forêt métropolitaine : elle ne se dresse point en haute futaie ; elle s'étend plutôt en brousailles, sorte de maquis d'où émergent par places, par paquets des bouquets, des cantonnements d'essences ; elle s'étage à flanc de coteau ; elle revêt les pentes et les plateaux.

La superficie des essences rencontrées dans les 1.780.000 hectares de forêts domaniales se répartit en territoire civil dans des proportions qui ne peuvent être qu'approximatives : pin d'Alep 570.000 hectares ; chêne vert et resmes 480.000 hectares ; chêne-liège 480.000 hectares ; chêne zein el afares 50.000 hectares ; cèdre 35.000 hectares ; thuya 100.000 hectares ; genévrier 80.000 hectares ; divers (peupliers, orme, frêne, aulnes, olivier, pin maritime, 25.000 hectares ; maquis, terrains à alfa, friches, 200.000 hectares.

Ces essences sont utiles à l'industrie : elle y trouve une matière première précieuse pour la charpente, le charronnage, la menuiserie, l'ébénisterie.

Le chêne-liège est de toutes les essences la plus intéressante par la variété de ses emplois et par son rendement. Le liège est recherché pour la fabrication des bouchons ; les déchets mêmes sont recueillis pour la fabrication du linoléum et pour l'emballage des produits frais. L'écorce est utilisée pour la préparation du tannin. Le bois sert à la fabrication du charbon.

« D'après les spécialistes », des forêts de chênes-lièges bien exploitées doivent donner une moyenne de 150 arbres à l'hectare dont chacun peut produire 5 kilos de liège tous les dix ans ; c'est un rendement de 750 francs à l'hectare ; au prix moyen de 4 francs le kilo c'est un revenu de 3.000 francs à l'hectare. Un arbre peut durer de 100 à 150 ans et subir le démarclage ou enlèvement de l'écorce tous les dix ans. C'est une ressource dont l'exploitation ne peut que se développer avec l'avenir :

d'une part les pays producteurs concurrents de l'Algérie, semblent subir une crise ; d'autre part la demande d'écorce est croissante, elle suit le développement de certaines industries qui sont elles-mêmes appelées à une grande prospérité. Des précautions sont à prendre pour conserver le rendement de l'exploitation : il faut apporter les plus grands soins au démarclage ; il importe de respecter le liber en incisant l'écorce ; c'est le liber qui reproduit et nourrit le liège. Des amendes sévères sont infligées aux ouvriers qui feraient périr des arbres. Le démarclage se fait de juillet à fin septembre : c'est une saison favorable à la main-d'œuvre, et surtout aux indigènes qui à ce moment de l'année ont fini leurs travaux de moisson.

Le rendement des forêts domaniales est pour l'État une ressource de revenus qui s'accroît chaque année. Les recettes étaient, en 1890, de 354.600 francs ; elles étaient, en 1900, de 1.861.900 francs. C'est dans ces dernières années que la progression a été la plus rapide :

1899......................	F. 1.491.000
1900......................	1.864.000
1901......................	2.423 000
1902......................	2.503.000
1903	3.334.000

Si l'on tient compte des produits délivrés gratuitement ou recouvrés en journées de prestation, soit 116,800 francs, le revenu total de l'exploitation forestière est, pour l'État, de 4.503.000 francs.

C'est un revenu que l'exploitation du chêne-liège pourrait élever au moins au double. L'exploitation de cette essence a valu, en 1903, 2.500.000 francs ; elle représente plus des deux tiers du revenu total. La région de Constantine à elle seule en a produit pour plus de 1.866.000 francs, soit 51.000 quintaux de liège marchand et 15 mille quintaux de liège brut. Or, l'État possède 430.000 hectares de chêne-liège; si en observant le rhythme décennal des coupes on peut évaluer à 300 francs par an le revenu de l'hectare, on pourrait porter à quatorze millions 400.000 francs le revenu brut de l'exploitation forestière. Les dépenses annuelles étant de trois millions environ, il resterait un revenu net de onze millions environ.

D'ailleurs n'est-ce pas en Algérie, dans la région de Constantine que se trouvent les plus grandes forêts du globe ? Un seul domaine, celui de la Société des lièges des Hamendas et de la petite Kabylie,

dont les deux centres d'exploitation sont à Oued-el-Aneb près de Bône, et à Bessombourg, près de Collo, comprend plus de 40.000 hectares.

La forêt peut largement contribuer à augmenter les ressources de la colonie, elle peut assurer le développement de l'agriculture et le bien-être de la population indigène.

S'il est prudent de ne point exagérer l'influence des forêts sur le régime des pluies, il est sage de noter leur influence sur le régime des eaux. En Algérie il importe de distinguer les deux faits. Par la nature de ses espèces, par la dispersion de ses stations, la forêt algérienne, qui n'offre point les immenses et majestueuses frondaisons de nos forêts vosgiennes ou alpestres, régit moins l'atmosphère que le sol : c'est parce que les arbres, quel que soit leur port, retiennent le terrain qu'ils peuvent régler le débit des eaux. La forêt agit en Algérie moins par le feuillage que par la racine : si elle établit un équilibre c'est dans les molécules du terrain. De cette observation résulte l'obligation de préserver les racines, les tiges. Tout ce qui tient au sol et tient le sol : c'est un principe de l'administration forestière. Des faits récents encore permettent de vérifier la justesse de ces remarques. « L'hiver particulièrement pluvieux de 1903-1904 montre d'une manière saisissante les effets du déboisement. A deux reprises la voie ferrée de Constantine a été coupée par des éboulements considérables provenant de pentes récemment déboisées ; le village de Margueritte a été à demi submergé par une trombe de boue et de cailloux descendus d'un versant boisé ruiné l'été précédent par un incendie. Blidah a été inondé par un débordement furieux et subit de l'Oued-el-Kébir dont le bassin de réception est depuis des années saccagé. Partout on constate une augmentation du débit solide des oueds qui emportent les ponts et couvrent leurs bords d'apports stérilisants .» Négliger la forêt en Algérie ce serait exposer l'agriculture à une crise aiguë : la pénurie d'eau. La conservation de la forêt devient ainsi partie intégrante et primordiale de l'hydraulique agricole.

Travailler à cette conservation c'est en même temps travailler pour l'amélioration du sort de l'indigène. Pasteur, l'indigène vit dans la forêt au bord de la forêt; dans la forêt il y bâtit sa demeure, il y ensemence son champ, il y mène son troupeau. Plus la vie est dure pour lui, plus il demande à la forêt. Il lui fait même supporter avec ses misères toutes les conséquences de son incurie, de son avidité : c'est ainsi qu'il laissera errer son troupeau sur les chemins de

parcours sans le retenir, le contenir, exposant les jeunes plants à la dent de la chèvre, les jeunes semis au pied fourchu du mouton ; c'est ainsi que, pressé par le besoin de trouver des pâturages plus frais et plus rapprochés, il ne reculera point devant l'incendie, et mettra le feu à des lots entiers, encore que parfois il ne mette le feu par négligence. Le troupeau est l'ennemi même de la forêt : c'est par lui qu'elle est piétinée, dévorée ; c'est pour lui qu'elle est brûlée, dévastée ; c'est pourtant elle qui abrite et nourrit le pasteur.

En 1903, sur 23.738 délits forestiers, il y avait environ 15.000 délits de pâturages, 1.500 usurpations, cultures en forêts, déplacements de bornes ; ce sont, avec les démarcages (5.000), les délits les plus fréquents.

Quand aux incendies, sauf pour les années 1902-1903, ils sont en diminution, comme le montre le tableau suivant pour indiquer les superficies détruites :

	Hectares
1881	170.000
1892	101.000
1894	80.000
1901	9.000
1902	80.000

Les régions les plus atteintes ont été, en Oranie, en 1901, le Télagh (1.900 hectares) ; dans la région de Constantine, Collo et El-Milia (1.900), Bône et La Calle (4,270). En 1903, les incendies ont été considérables surtout aux environs de Bône ; les forêts de La Calle ont été presque entièrement détruites.

Lorsque l'incendie atteint de telles proportions, il n'apparaît plus seulement comme un fléau public ; il n'inspire pas des idées malsaines, cet acte a toute la portée d'une manœuvre : c'est la forme clandestine de l'insurrection. Aussi bien n'est-ce plus pour l'utilité sociale et économique du pays, mais pour la sécurité publique qu'il importe de prendre des mesures.

Toutes ces considérations ne montrent-elles pas la valeur de l'initiative prise en 1903 : l'institution d'un code forestier spécial à l'Algérie. C'est pourquoi M. Eugène Etienne a pu dire lorsque le projet de loi était soumis à la Chambre : « elle fera un juste départ entre les nécessités de la vie pastorale de l'indigène, les besoins de la

colonisation et le développement de notre domaine forestier d'où dépendent l'existence et l'avenir de notre colonie ».

Le code forestier algérien a été promulgué le 21 février 1903 : « Tout en prescrivant les mesures les plus utiles pour assurer la conservation des forêts, il respecte dans la mesure du possible les usages et les besoins des populations indigènes dont le troupeau est une des principales richesses. »

La nouvelle loi a étendu les attributions et renforcé l'autorité du Gouverneur-général ; elle lui laisse le soin de réglementer des arrêtés d'application :

1° Les mesures à prendre en vue de prévenir les incendies de forêts ;

2° L'exploitation, le colportage de la vente et l'exportation des lièges, écorces à tan, charbon, bois et cendres de bois, produits résineux, etc ;

3° L'exploitation et la vente de l'alfa ;

4° Le mode d'exécution des délivrances usagères et des produits communaux.

Pour concilier les moyens de défendre la forêt et les moyens de protéger l'industrie pastorale, sur 1.700.000 hectares de forêts domaniales gérées par le service forestier, plus d'un million sont ouverts au gros bétail, qui, comme l'on sait, ne détériore ni les semis ni les plantations. Quant au menu bétail, qui a besoin de transhumer, le Gouverneur-général, non plus le président de la République, peut, après avis du Conseil du gouvernement, autoriser le parcours des moutons dans certaines forêts. Les chèvres, plus redoutables que les moutons, ne peuvent être autorisées à entrer dans la forêt que dans les tranchées et par mesure exceptionnelle. Lorsque l'état des forêts le comporte et que le troupeau l'exige, certaines forêts peuvent être entièrement ouvertes au parcours.

La réglementation de l'exploitation forestière donnera d'autant plus de résultats que certaines améliorations seront réalisées : elle nécessite l'augmentation d'un personnel trop restreint déjà et obligé jusqu'à présent à surveiller des cantonnements qui parfois dépassent en superficie les cantonnements métropolitains. Une nouvelle impulsion à la construction des chemins rendra la circulation des produits plus rapide. Aussi bien les dépenses prévues au budget devraient-elles être assurées par une plus large contribution de l'État. En 1902, le

budget prévoyait un crédit de 699.000 francs. A cette somme devait s'ajouter 550.000 francs pris sur la première tranche de dix millions de l'emprunt. L'argent employé à ces travaux est une avance : elle profite à la population; elle lui fournit du travail; la seule industrie du liège occupe plus de 20.000 ouvriers et elle stimule l'exportation.

« On prévoit que les forêts domaniales seront à peu près toutes en exploitation vers 1910 et qu'à cette époque, si elles ont reçu les aménagements utiles, elles donneront 200.000 quintaux de liège annuellement, soit, à 40 francs le quintal prix moyen, un revenu de 8 millions, ce qui semble être un chiffre minimum.

« Les écorces à tan algériennes proviennent : du chêne-liège et du chêne zein dans la province de Constantine; du chêne-liège et du chêne vert, dans la province d'Alger, et principalement de la racine du chêne nain et broussailleux dit chêne kermès ou rouvres dans l'Oranie. »

Cette dernière racine s'appelle Garouille. Elle est d'une exploitation hasardeuse; elle dépend de la rareté ou de l'abondance de la main-d'œuvre indigène. Lorsque la récolte des céréales est favorable, les indigènes, comptant sur la moisson, négligent l'extraction de la racine.

Le crin végétal est la fibre du palmier nain; il est détaché de la nervure au moyen de tambours hérissés de pointes; la meilleure qualité sert à faire des cordages. Il faut trois quintaux de feuilles vertes pour obtenir après peignage et séchage, un quintal de fibre. Constantine n'en fournit qu'une faible quantité. Alger et Oran sont les principales régions de production. Les indigènes vendent les feuilles de palmier nain 0 fr. 50 à 1 franc le quintal à l'intérieur : 1 fr. 25 à 1 fr. 50 aux environs d'Oran.

Par ses produits directs et par ses sous-produits, la forêt offre donc en Algérie les ressources les plus variées : elle complète la culture arbustive à tous égards. Aussi bien l'arbre mériterait-il en Algérie un véritable culte : c'est ce que la tradition semble indiquer par la forêt légendaire qui couvrait l'Afrique du Nord de Tripoli à Tanger.

La pêche côtière. — L'Algérie a, dans son littoral méditerranéen (1.120 kilom.), un important domaine pour l'exploitation de la pêche côtière. Il peut se diviser en quatre grandes régions corres-

pondant d'ailleurs aux quartiers maritimes : Alger, Oran, Philippeville, Bône. Chacun de ces quartiers se subdivise en stations qui contribuent au développement de la pêche. Le quartier d'Alger comprend les stations d'Alger, Jean-Bart-Lapérouse et Surcouf, Castiglione, Cherchell, Tenès et Dellys. D'Oran relèvent les stations de Nemours, Benisaf, Arzew, Oran et Mers-el-Kébir, Mostaganem. Philippeville a dans sa circonscription les stations de Bougie, Djidjelli, Philippeville, Stora et Collo; Bône, celles de Bône et La Calle.

Le rendement total ne peut être déterminé qu'en valeur et non en quantités pêchées, vu la variété des espèces et l'évaluation particulière à certaines d'entre elles. La valeur totale a été, pour l'année 1903, de de 3.167.000 francs. Elle se décompose pour chaque quartier dans les quantités respectives suivantes :

Alger	F. 1.074 543
Oran	1.045.905
Philippeville	725.165
Bône	342.050

Dans chacun des quartiers, les stations qui ont fourni le plus large rendement sont, dans le quartier d'Alger, par ordre d'importance, Alger (714.600 francs), Castiglione (141.000 francs), Cherchell (84.000 francs), Dellys (53.000 francs); dans le quartier d'Oran, Oran et Mers-el-Kebir (545.700 francs), Arzew (221.000 francs), Mostaganem (179.400 francs), Bénisaff (77.000 francs); dans le quartier de Philippeville, Philippeville, Stora et Collo (528.340 francs), Bougie (122.000 francs), Djidjelli (74.000 francs); dans le quartier de Bône, Bône (257.000 francs), La Calle (84.000 francs); Alger, Oran et Philippeville, par leurs seules stations, représentent environ le 65 o/o du rendement total.

La catégorie, *autres espèces de poissons*, qui comprend l'espèce ordinaire de consommation courante, représente les deux tiers de la valeur totale et le principal appoint de chaque quartier maritime. La sardine est au premier rang parmi les espèces particulières; elle figure pour une valeur de 616.800 francs, soit le 20 o/o; les bonites figurent pour 180.000 francs; les crevettes pour 130.000 francs. Les crustacés et les mollusques ne figurent que pour quelques dizaines de mille francs.

La production ne pourrait-elle être plus active, plus considérable? La population des pêcheurs est restreinte (4.220); elle se recrute parmi les étrangers; ce sont dans les quartiers de Philippeville, de Bône et aussi d'Alger, des Siciliens, des Maltais; dans le quartier d'Oran, des Espagnols. Les Français, en dépit des essais qui ont été tentés, ne semblent pas pouvoir ni devoir s'acclimater sur le littoral méditerranéen.

Les indigènes négligent cette exploitation. Ne serait-il pas utile, ne serait-il pas possible de stimuler cette exploitation, de favoriser l'accroissement de la population? Tout d'abord la Méditerranée ne renferme-t-elle pas des fonds, des bancs assez poissonneux pour suffire, pour répondre aux expériences de nouvelles entreprises? Le littoral ne pourrait-il nourrir une population de pêcheurs plus nombreuse? La marine marchande et militaire ne trouverait-elle pas dans un accroissement de population des recrues pour ses bâtiments? Trouverait-on aisément ces recrues dans l'élément français? On a tenté de créer des villages de pêcheurs-colons : c'étaient des familles qui avaient été installées au bord des eaux dans des stations de pêche et qui avaient été loties de concessions. Ces tentatives, ingénieuses, intéressantes, ont échoué. Était-ce question d'acclimatation, de recrutement, d'organisation? N'eût-il pas mieux valu s'adresser à des émigrants languedociens ou provençaux, ou corses? Trouverait-on de meilleurs éléments parmi les indigènes? Les Arabes ne semblent point portés par instinct vers la mer : nomades ou sédentaires, pasteurs ou agriculteurs, ce sont des terriens. Peut-être est-ce parmi les Algériens eux-mêmes, qu'il faut chercher les recrues de la marine de pêche, futures recrues du cabotage et du long-cours. Cette race vaillante née sur le sol, sur cette bordure tellienne d'où le regard plonge sur la mer, pourra être sollicitée un jour par cette Méditerranée qui peut apporter aux pêcheurs comme aux commerçants la richesse. Fût-il démontré que cette race nouvelle peut avoir des aptitudes, une vocation qui la dirigent vers la mer, une organisation serait nécessaire pour qu'elle pût donner tout ce qu'elle promettrait : il faudrait créer l'enseignement spécial aux populations côtières; il faudrait édifier des écoles de pêche. Il existe une école ou un cours d'hydrographie : c'est une création récente de la Chambre de Commerce d'Alger. C'est une œuvre à parfaire : il faut créer des écoles de pêche pour Européens, pour indigènes; c'est une nécessité imposée

par les progrès mêmes de la science et de l'art modernes. Une des causes de l'infériorité des pêcheries métropolitaines et algériennes, c'est dans cette routine qui attarde les barques à voiles et leurs filets usés dans les parages du littoral. Aujourd'hui les fonds sont étudiés par les pêcheurs anglais, allemands, hollandais; ils naviguent avec des cartes; ils s'en vont au large avec des chalutiers à vapeur; ils se groupent en sociétés, combinant leurs opérations en pleine mer pour la prise et le transport, avec la plus réelle économie de temps et de dépense. Dans cette voie nouvelle, l'Algérie maritime peut être assurée de profits rémunérateurs. Le fonds est ce qui manque le moins.

Les Mines. — La découverte et l'exploitation des ressources minérales de l'Algérie sont des faits récents : ils appartiennent à ces deux dernières décades. L'Algérie est riche en minéraux : les plus importants sont les phosphates de chaux, le fer et le zinc.

Deux bandes de phosphates de chaux s'étendent l'une au nord, l'autre au sud de l'Algérie, dans le prolongement de la zone tunisienne. Les gisements les plus considérables sont situés dans l'Algérie orientale ; « la bande nord se développe dans la région de Soukarras à l'est et au nord de Sétif ; dans la région de Bordj-Bou-Arreridj et se continue dans les provinces d'Alger et d'Oran ; les affleurements les plus riches sont situés entre Tocqueville, Bordj-Redir et Bordj-Bou-Arreridj : la bande sud, la plus importante de beaucoup, s'étend de Tebessa jusqu'en Tunisie, à Gafsa et à Kalea-es-Sanam, ses affleurements les plus remarquables en Algérie sont le Djebel-Dyr, le Djebel-Krouif, Aïn-Dibba et Aïn-Kissa, aux environs de Tebessa, dans la commune de Marsott. »

Entrevue par l'ingénieur des mines Tissot, la richesse phosphatière de l'Algérie a été découverte, démontrée par M. Philippe Thomas en 1873 et en plein succès en 1883.

L'exploitation ne commença à donner des résultats appréciables que vers 1893 : l'Algérie envoyait cette année 6.000 tonnes de minerai ; en 1898, elle atteignait le total de 250.000 tonnes ; en 1899, 400.000 tonnes.

Actuellement elle produit 300.000 tonnes ; avec la Tunisie qui produit une quantité équivalente, l'Afrique du Nord fournit le dixième de la production mondiale.

Les ressources en réserve égalent 500 millions de tonnes. La richesse de l'exploitation de l'Afrique du Nord lui permet de soutenir la concurrence et de répondre aux demandes d'approvisionnement.

« Il y a actuellement en pleine activité trois exploitations dans la région de Tebessa : celles du Dyr sud, du Kestrouadat et du Krouif, une à Tocqueville et une à Bordj-Redir... Des recherches sont poursuivies dans toute la région de Tebessa. Les compagnies se sont organisées en Omnium depuis 1899.

Une loi a réglé les concessions de mines ; elle les met à l'adjudication moyennant un droit de 0 fr. 50 par tonne.

L'exploitation minière proprement dite se développe depuis une dizaine d'années. « En 1894, l'Algérie comptait 51 mines concédées ; 17 étaient en exploitation. En 1902, les gîtes miniers concédés étaient de 69. » Il semble d'ailleurs que l'Algérie soit plutôt dans la période de tâtonnements que dans celle d'entreprise. Elle en est surtout à la phase des prospections.

« Alger a 19 concessions ; 4 ou 5 seulement d'entre elles sont mises en œuvre : les mines de zinc de l'Ouarsenès, de Sakamody, Nador-Chaïr, Gaerrouma ; et la mine d'Aïn-Oudrer (10.000 tonnes annuellement). Sakamody est un des centres les plus actifs pour le minerai de calamine. »

« L'Oranie a 7 mines concédées dont trois de fer et quatre d'autres minerais. Les principales sont celles de Massis et du Djebel-Masser (zinc et plomb), Beni-Saf et Rar-el-Maden (fer). Les mines de fer de Beni-Saf occupées par la Compagnie du Mokta-el-Hadid (qui est propriétaire aussi des mines de fer de Aïr-Mokra près de Bône), produit plus de 1.000 tonnes par jour. Elle a atteint en 1901, 418.000 tonnes avec 900 ouvriers. Elles ont un rendement à la fonte de 60 à 65 o/o. En 1900; Rar-el-Maden avait rendu plus de 110.000 tonnes de sesquioxyde de fer.

« On va bientôt reprendre l'extraction du plomb argentifère à Gar-Roubon, près de la frontière marocaine, au sud de Marma. On aurait découvert du cuivre en assez grande quantité près de Mecheria (Aïn-Safra).

« Le département de Constantine a 43 gîtes miniers dont 17 à 20 sont exploités. Les mines de fer de Aïn-Mokra, du Karizar et du Bou-Hamra aux environs de Bône, sont les plus importantes après celles de Beni-Saf. »

La mine du Nador est par l'extraction de la calamine, carbonate de zinc, la première de la région.

On a d'ailleurs découvert de nombreux et importants gisements de calamine entre Soakel-Arras et Tebessa.

On fonde beaucoup d'espoir sur les mines de l'Ouenza.

Il y a du mercure à Taghit (Aurès), de l'antimoine à Taya.

Par le nombre des gisements et leur importance, Constantine est le département minier par excellence. Par l'exploitation Oran occuperait le premier rang: tandis que Alger ne rend que 10.000 tonnes en 1900, Constantine 94.000, Oran en produit 498.000 tonnes pour une valeur de 4.717.000 francs.

L'Algérie a d'autres richesses minérales ou de moindre valeur ou de plus récente découverte. Dans la première catégorie peuvent se classer les marbres, le sel gemme ; dans la seconde, les nitrates, le pétrole.

Les carrières de marbre les plus connues sont celles de Kléber (ligne d'Oran à Arzew, de Tetchalet, route de Témouchent à Tlemcen, de Nemours en Oranie, du Tilfilla près de Philippeville, de Guelma et d'Aïn-Sinara dans la région de Constantine. Ce sont des marbres blancs, jaunes ou rouges, et des onyx.

Le sel gemme se trouve notamment dans le Sud Algérien: on en extrait quelques milliers de tonnes par an, d'ailleurs en diminution.

On vient de découvrir dans le Sud des nitrates: c'est un officier de l'expédition des Oasis, commandée par M. le général Servière, M. le commandant Laguière qui a mis les chercheurs sur cette piste, d'ailleurs déjà signalée par un indigène de Gourara dès 1862.

En 1895, M. Aug. Souleyre exprimait dans la *Revue des Sciences* cette idée que l'on pourrait trouver des salpêtres sur la bordure saharienne.

En 1902, sur l'initiative de la Chambre de Commerce d'Alger, une démarche a été faite auprès du gouvernement général en vue d'obtenir que des recherches fussent faites dans le Gourara, le Tidikeltt, le Touat.

Les terrains pétrolifères sont situés en Oranie, dans la région de Relizanne et de Saint-Aimé. En 1901, les recherches ont été faites au nombre de quatre et six demandes de concessions sont actuellement à l'instruction.

A Relizanne, trois sociétés et un ingénieur de Douai ont opéré des

sondages de 150 à 450 mètres de profondeur : on a reconnu des suintements ; on n'a point découvert de nappe.

A Saint-Aimé la Société aurait pu recueillir des huiles ; elle en livrerait à la consommation comme huiles lourdes pour le colmatage et l'arrosage des routes. Elle pourrait obtenir des produits bruts qu'elle fournirait pour le chauffage ; elle pourrait même raffiner un produit pour l'éclairage.

L'exploitation minière est encore en Algérie à ses débuts : elle est aussi timide dans la plupart de ses entreprises et à plus forte raison dans ses essais. Tout d'abord toute la richesse minérale de l'Algérie n'est point inventoriée ; elle est plutôt présumée que prouvée. Les premiers indices sont significatifs et les premiers résultats encourageants. Les difficultés de la mise en valeur, l'activité de la concurrence retiennent l'élan, bien que les promesses du marché soient séduisantes.

Comme l'exploitation agricole, comme l'exploitation forestière, l'exploitation minière est retardée par l'insuffisance des moyens de communication. Plus encore que tout autre producteur, les mineurs recherchent les voies d'écoulement, d'accès vers le port : ils ont à faire transporter des matières pondérantes, qui leur imposent de gros frais. Pour que l'exploitation leur soit moins onéreuse, ils doivent se placer à proximité des routes, des chemins de fer, des ports. Voilà pourquoi sur toute la superficie minérale de l'Algérie pour le moment, ce sont les stations jalonnées sur la bande du Nord, ou pouvant sans lourdes dépenses d'installation se raccorder avec la mer, qui sont mises en œuvre.

Il importe d'autant plus de diminuer le prix de revient que s d'une part on stimulait la production, tandis que d'autre part croîtrait la production étrangère, on aurait à redouter une baisse des prix sur le marché. Un instant, en 1900, les phosphatiers ont reçu un avertissement suggestif : c'est lorsque les phosphates de Floride ont fait leur apparition. De même les nitrates algériens auraient à compter avec les nitrates étrangers. Les fers doivent se défendre contre les fers espagnols ; les zincs contre les zincs silésiens. Dans ces conditions les producteurs ont à régler leurs stocks sur la consommation. Pour les phosphates cette consommation va croissant avec les progrès de l'agriculture qui devenant intensive a chaque année besoin d'une plus grande quantité de sucs nourriciers, d'engrais reconstituants ; l'observation a la même valeur pour les nitrates que l'on commence à

recommander pour la culture des céréales. Quant au fer, au zinc, l'Algérie encore éloignée de l'époque où elle les traitera elle-même dans son propre domaine, est dans la dépendance du marché étranger. Le nouvel essor que dans ces années prend la métallurgie pour la réfection de la marine, du matériel de transport de guerre, peut réserver aux mineurs algériens de brillantes perspectives d'exportation. Reste le pétrole : pour cette essence il y a aussi dans la situation actuelle des circonstances favorables ; le pétrole, par suite de l'incendie des puits du Caucase et de la mer Noire, s'est raréfié. Ce fait se produit au moment même où soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage, soit pour le transport, cette huile est d'une plus grande consommation que jamais. L'Algérie qui manque de combustibe, qui est obligée de loger dans les ports d'Alger, d'Oran, d'énormes réservoirs de pétrole, peut avoir le plus à souffrir de la crise, tributaire qu'elle est de l'étranger. Il serait à souhaiter que les sondages dans les régions présumées pétrolifères pussent apporter des résultats certains et de bon augure.

Phosphates d'Algérie (Livraison en 1905)

DESTINATIONS	PORT DE BONE — EXPLOITATION DE TEBESSA				PORT DE BOUGIE		TOTAL
	Kouif	Kissa	Dyr	Total	Tocqueville	Total	
Algérie (fer)	»	114	»	114	»	»	114
— (mer)	»	134	115	249	»	»	249
Allemagne	71.264	350	4.060	75.671	2.228	2.228	77.899
Angleterre	29.045	4.320	42.164	75 529	3.297	3.297	78.826
Autriche	15.015	460	»	15.475	»	»	15.475
Belgique	8.688	1.365	»	10.053	»	»	10.053
Danemark	1.200	1.200	»	2.400	»	»	2.400
Espagne	4.655	12 175	»	16.830	400	400	17.230
France	15.490	12 520	27.155	55.165	13.907	22.517	77.682
Hollande	24.235	4.030	2.600	30.865	»	»	30.865
Italie	15.308	62	950	16 320	»	»	16.320
Portugal	»	4.300	3.010	7.310	»	»	7.310
Roumanie	»	»	»	»	»	»	»
Russie (Baltique)	6 496	»	4.600	11.096	»	»	11.096
— (Mer Noire)	300	»	»	300	»	»	300
Suède	1 928	»	»	1.928	»	»	1.928
Tunisie	»	»	»	»	»	»	»
Diverses	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	193.621	41.030	84.654	319.305	19.832	28.442	347.747

Phosphates d'Algérie (Expéditions annuelles)

ANNÉES	PORT DE BONE				PORT DE BOUGIE			TOTAL
	EXPLOITATION DE TEBESSA							
	Kouif	Kissa	Dyr	TOTAL	Tocqueville	Divers	TOTAL	
	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.	T.
1894..	environ	environ	environ	49 693	»	»	»	49.693
1895..	137.300	29.538	129.800	104.605	»	»	»	104.605
1896..	»	»	»	142.340	184	»	184	142.524
1897..	81.270	29.557	96.947	207.774	20.096	»	20.096	227.870
1898..	100.822	42.068	80.539	223.429	46.143	»	46.143	269.572
1899..	104.386	45.056	83 670	233.112	51.419	2.150	53.569	286.681
1900 .	115.537	45.840	74.420	235.817	40.129	1.950	42.079	277.896
1901..	108.222	39.076	85.682	234.750	37.085	6 350	43.435	278.185
1902..	135.851	27.842	84.561	248.254	8.220	9.490	17.710	265.964
1903..	170.660	31.606	75.925	278.191	19.471	3.450	22 921	301.112
1904..	186.975	38.792	76.124	301.891	41.478	1.600	43 078	344 969
1905..	123.621	41.030	84.654	319.305	19.832	8.610	28 442	347.747
Totaux.	1.334.664	370.405	872.322	2.579.161	284.058	33.600	317.657	2.896.818

Statistique des Exportations en France des Phosphates d'Algérie

ANNÉES	PORT DE BONE				PORT de BOUGIE	TOTAL ALGÉRIE (Pavillon français)
	EXPLOITATION DE TEBESSA					
	T. Constᵉ	Socᵉ Frᵉ.	Dyr.	TOTAL		
	T.	T.	T.	T.	T.	T.
1898....	24.397	19.001	16.924	60.322	14.961	75.283
1899....	30.189	23.885	18 410	72.484	16.645	89.129
1900..	41.828	15 703	4.775	62.396	18.800	81.196
1901....	44.760	21:380	1 310	67.450	13 760	81.210
1902....	46.869	11.850	8.450	67.169	8.500	75.669
1903....	51.135	7.336	2.530	61.001	10.750	71.751
1904....	26.180	7.361	16.507	50.048	15.325	65.373
1905....	15.490	12.520	27.155	55.165	22.517	77.682
Totaux.	280.848	119 126	96.061	496.035	121.258	617.293

Ainsi les richesses minérales de l'Algérie offrent aux capitaux d'intéressants emplois. Leur mise en valeur aurait de plus une haute

portée sociale. En l'état actuel, l'exploitation minière n'occupe que quelques milliers à peine d'ouvriers ; il y aurait dans ce travail une source nouvelle de salaires dont l'affluence et l'accroissement profiteraient au bien-être de la population et au développement économique de la colonie.

Ce n'est pas seulement le sol, c'est le sous-sol lui-même qui peut nourrir une Algérie plus dense. L'Afrique du Nord est par son climat et par ses ressources les plus profondes une colonie de peuplement : c'est le Canada à 800 kilomètres de la métropole sous un ciel plus clément.

L'industrie.

Population ouvrière. — L'Algérie est agricole ; elle naît à l'industrie : Elle a dans cette évolution subi la loi naturelle qui régit toutes les colonies ; sur la terre d'Afrique, comme sur la terre d'Amérique ou d'Asie, le colon a tout d'abord employé son intelligence, son énergie, ses ressources à mettre le sol en valeur ; il a demandé au sol tout d'abord de quoi nourrir la famille qu'il lui confiait ; il a essayé d'en retirer un profit assez large pour pouvoir se procurer avec l'excédent de la production sur la consommation ce qu'il ne pouvait exiger de son domaine ; il a compté sur la puissance de l'échange ; il a offert à la métropole ce qu'elle ne produisait pas elle-même pour obtenir par réciprocité ce qu'il ne pouvait fabriquer de ses mains ; de ces nécessités est née une intercourse entre les produits agricoles de la colonie et les produits manufacturés de la métropole. Agricole, la colonie est devenue commerciale. D'autres nécessités ont déterminé dans la colonie l'essor de l'industrie. La population s'est accrue, soit européenne, soit européanisée ; elle a offert sur place une clientèle prête à consommer en quantité suffisante des produits fabriqués sur place. Peut-être aussi la concurrence a-t-elle rendu plus difficile l'écoulement des produits coloniaux sur les marchés métropolitains et restreint l'étendue de leur expansion en même temps que limité leur puissance d'échange. Sous l'empire de ces circonstances, les immigrants ont été forcés de rechercher non plus dans les produits du sol, mais dans leurs transformations, non plus dans les fruits de l'agriculture, mais dans les résultats de l'exploitation du sous-sol de nouvelles ressources que

d'ailleurs le marché local pourrait utiliser. Ce calcul a été celui de l'ingénieur succédant au colon ou travaillant à côté de lui : dès lors est née l'industrie. C'est d'ailleurs une nouvelle source de profits qui enrichit le commerce et peut ajouter à la prospérité de la colonie.

Tardive par des raisons générales, communes à toute œuvre de colonisation, l'industrie algérienne naît aujourd'hui : elle apparaît appelée à un brillant avenir qui dépend de la valeur technique et numérique de la population et du développement agricole et minier de la colonie, et du perfectionnement donné à ses institutions scolaires et sociales.

Il est difficile d'évaluer par une formule fixe la population industrielle de l'Algérie ; elle est aussi variable et pour les mêmes causes que la population rurale ; l'importance de l'émigration, la prospérité des récoltes, l'initiative de certaines entreprises de travaux publics ou autres. Ce sont là autant de facteurs qui doivent être pris en considération chaque année, on peut même affirmer que l'essor de la population agricole et industrielle est un signe certain du développement de l'une de ces deux formules de l'activité humaine dans la colonie.

Pour l'année 1903 la statistique industrielle déclare 74.600 personnes employées à l'industrie, contremaîtres, surveillants, ouvriers, manœuvres et charretiers, sans distinction d'origine, européens et indigènes.

Or la population rurale est, en tenant également compte de tous les éléments qui la composent, de 3.504.000 individus. La comparaison de ces chiffres donne la proportion suivante, proportion qui ne peut être que provisoire et approximative, mais qui, même sous ces réserves, est suggestive, un individu travaillant dans une exploitation industrielle pour cinquante travaillant dans une exploitation agricole.

Sur ce total, la population industrielle indigène est de 33.000 ; celle des étrangers 16.200 ; celle des Français 25.300. L'élément européen figure pour 70 o/o. Cette seule constatation met en évidence ce fait digne de remarque que l'industrie algérienne est surtout le résultat de la pénétration européenne ; qu'il en résulte que le progrès de cette industrie est subordonné à l'accroissement de l'élément européen, tandis que le progrès de l'agriculture dépend surtout de l'éducation agricole de l'indigène.

La population mâle et adulte comprend 1.500 contremaîtres,

600 surveillants, 46.000 ouvriers, au total 48.000 individus, Européens ou indigènes ; c'est environ 75 o/o de la population ouvrière ; le 25 o/o restant comprend un nombre de femmes à peine supérieur au nombre des enfants. On pourrait même être frappé de ce fait que le nombre des femmes et des enfants indigènes qui travaillent dans l'industrie est, proportionnellement aux mêmes catégories d'Européens, plus fort que le nombre des ouvriers indigènes comparé au nombre des ouvriers européens ; bien plus, le nombre des filles indigènes dépasse même le nombre des filles européennes, tandis que le nombre des garçons européens dépasse sensiblement aussi celui des garçons indigènes.

Le département d'Alger possède le principal effectif de la population ouvrière : 31.500 contre 23.900 dans le département d'Oran, 19.300 dans celui de Constantine.

L'élément patronal, jugé d'après le nombre des établissements en activité, est de 16.700 patrons travaillant seuls, 13.300 occupant des ouvriers ; il semblerait que, en moyenne, cette catégorie de patrons n'emploieraient guère plus de six ouvriers chacun, constatation faite sous la réserve de quelques grandes compagnies d'exploitation minière qui emploient des centaines d'ouvriers.

S'il est permis d'inférer quelque indication de ces observations qui ne peuvent être que générales, le caractère de l'industrie algérienne serait plutôt familial que capitaliste : elle participerait plus de l'atelier que de l'usine.

Toute proportion gardée on compterait plus de patrons travaillant seuls dans les régions d'Alger et de Constantine que dans celle d'Oran.

Par groupes d'industriels, l'alimentation occupe 9.400 individus ; ce sont en majeure partie des patrons travaillant seuls. L'industrie du bâtiment et l'industrie du bois occupent respectivement l'une environ 8.500 individus, l'autre environ 7.000. Le plus grand nombre se trouvent dans le département d'Alger.

La manutention et les transports emploient de 12 à 13.000 individus. Les industries textiles, la carrosserie, la céramique, la tannerie occupent un personnel beaucoup moins nombreux, dont la proportion varie du tiers au quart.

La population industrielle a suivi l'essor de la colonie. Or ce développement est marqué par trois faits : la transformation des produits agricoles, la création de groupes urbains d'une agglomération

croissante, la circulation des produits ; voilà pourquoi avec l'exploitation agricole intensive, avec l'extension et la multiplicité des villes, avec l'accélération du commerce intérieur et extérieur coïncide l'importance prépondérante des groupes industriels de l'alimentation, du bâtiment, de traction et des transports. Le développement des autres industries ne peut résulter que de l'accroissement d'une population néo-algérienne.

Machines. — Il n'est pas moins difficile de préciser l'importance du machinisme en Algérie. D'après les évaluations recueillies par M. Aubert, en 1900, il y avait en Algérie, sans compter les chemins de fer, bateaux et tramways, 1.499 établissements employant la force motrice. Le nombre de chaudières était de 1.826 produisant une force de 21.526 chevaux effectifs ; ce serait une moyenne de 10 à 12 chevaux par établissement ; c'est la moyenne de la petite industrie.

Alger est représentée dans ce total par 9.000 chevaux-vapeur, Oran par plus de 7.000. M. Aubert fait judicieusement remarquer que dans ce dénombrement l'industrie agricole (locomobiles actionnant des batteuses, des presses à fourrages, des pompes et norias d'irrigation) entre pour 691 machines produisant 6.712 chevaux.

En 1901 l'industrie a installé plus d'une centaine de machines donnant 2.000 chevaux-vapeur effectifs.

Il y avait donc en 1901 environ 2.000 machines représentant 23.000 chevaux-vapeur, sans tenir compte de la force motrice employée par les industries de transports, chemins de fer et tramways.

Il y a aussi plusieurs installations de transport de force motrice pour l'électricité. On doit citer celle de Mascara pour l'éclairage de la ville au moyen des chutes d'Aïn-Takan, à 30 kilomètres de Mascara ; celles d'Orléansville, Tlemcen, Perrégaux qui jouissent du même mode d'éclairage ; celle du moulin Lavie à Kéliopolis, près de Guelma, etc. Il est question d'éclairer Saïda de la même manière en utilisant les chutes de Varzeg, à 10 kilomètres de là.

Peu pratiquée par l'indigène, la machine est l'apanage de l'Européen : c'est à elle qu'il recourt lorsque la main-d'œuvre lui fait défaut ; lui seul doit la conduire et peut l'adapter aux exigences de la production.

Industries européennes. — Les industries européennes les plus en progrès sont les industries agricoles : fabrication des pâtes alimentaires, huileries, préparation des vins, fabrication des cigares et des cigarettes.

Riche en blés durs de première qualité et qui n'ont pas besoin d'être mélangés avec d'autres espèces, l'Algérie dispose d'une matière première excellente pour la préparation des pâtes alimentaires.

Plusieurs minoteries importantes et d'après les derniers modèles, se sont montées à Alger et dans ses environs (Maison-Carrée, Hussein-Dey), à Blidah, à Médéah, à Constantine, Guelma, Bône, Souk-Arras, Sétif. Ces établissements s'occupent spécialement de la préparation des semoules. L'Oranie possède les minoteries les plus actives et les plus perfectionnées. Oran a deux grandes minoteries ; Bel-Abbès en a près de vingt dans sa région ; le Sig en a quatre grandes ; Dublineau, près de Mascara, en possède une depuis plusieurs années ; Tlemcen quatre ou cinq.

En 1902 se sont fondées de grosses minoteries à Saïda, Saint-Cloud (près d'Oran), Aïn-Témouchent, Bel-Abbès, Tlemcen.

La préparation des pâtes alimentaires suit l'extension des minoteries : d'après le *Syndicat commercial algérien*, il y avait dans le département d'Alger, en 1900, quatorze fabriques de pâtes dont onze à Alger même. Ces quatorze fabriques produisaient journellement 5.500 kilogrammes de pâtes entièrement consommées dans le département.

Médéah a une fabrique. Constantine en a quatre ou cinq. Bône, avec les importantes minoteries et usines de Debono, vient de se placer au premier rang. Oran compte quatre usines.

Les huileries sont installées sur la bordure tellienne. Les principaux centres sont Bône, Philippeville, Constantine, Soukarras, Guelma, Sétif, la région de Kenchela-Tebessa, Aïn-Beïda, Bougie, les villages de Kabylie, Alger, Blidah, le Sig, Tlemcen, Aïn-Témouchent, Mascara, Bel-Abbès, Relizanne, etc.

Sur 247.000 quintaux d'huiles produits en 1901, 216.000 quintaux sont de fabrication algérienne ; les 31.000 quintaux restant proviennent de la fabrication kabyle ; ils sont obtenus avec des moulins primitifs.

La statistique de 1903 accuse 71 moulins à huile appartenant à des Européens ; 23 sont actionnés à la vapeur, 18 à eau, 30 au manège. Les indigènes en possèdent 3.232 : 2 sont actionnés à la vapeur, 493 à l'eau, 2.737 au manège.

La préparation des vins est devenue l'objet d'une industrie spéciale ; elle donne lieu à une distinction importante et justifiée entre la vinification et la viticulture ; c'est à dire entre la fabrication, la manutention du vin et la culture de la vigne.

Les conditions du climat ont imposé à la préparation des vins algériens une méthode particulière qui ne s'est précisée que d'après les résultats d'une expérience journalière. Sous une température plus élevée que celle du Bordelais ou de la Bourgogne, le raisin traité suivant les mêmes méthodes par des vignerons qui obéissaient aux coutumes locales et ancestrales fermentait avec trop de rapidité et rendait un vin qui ne pouvait se conserver. Aujourd'hui, par la réfrigération des caves, on régularise, on maintient la température, et par ce moyen on modère, on règle la fermentation ; dès lors, on obtient des vins d'excellente qualité et de plus de résistance.

De plus, pour diminuer les frais généraux, on a reconnu qu'il était préférable d'opérer sur de grandes quantités et avec tous les procédés les plus économiques et aussi les plus hygiéniques. De là est résulté la nécessité d'installations : caves, pressoirs, celliers, qui constituent un matériel vinaire considérable. Aussi bien, tout vignoble se complète-t-il d'une industrie vinicole.

D'ailleurs, éprouvée par la mévente des vins, l'industrie vinicole s'est également occupée de la fabrication des vins de liqueur et des alcools.

Les principaux centres d'industrie vinicole sont situés dans les régions d'Alger, Guyotville, Staouéli, etc.

La fabrication des cigarettes et des cigares fait une des richesses de l'Oranie. La fabrique et la marque *Bastos* ont acquis une réputation universelle. La fabrication des tabacs occupe 55 établissements et emploie 500 ouvriers ou ouvrières. Une industrie latérale, celle des allumettes, est exercée par deux établissements et fournit du travail à 600 ouvriers.

Une industrie appelée à un brillant avenir est celle du liège, à la condition d'être soutenue par des capitaux. Il y avait dans ces dernières années une usine appelée la *Sabérine* qui avait essayé d'exploiter les lièges de l'Edough ; elle détaillait les planches, elle réduisait les déchets en poudre pour la pyrotechnie, pour l'emballage des primeurs, pour les cloisons des chambres frigorifiques ; elle a dû cesser sa fabrication. Aujourd'hui, l'Algérie est encore obligée d'exporter son liège ; elle ne fabrique pas le bouchon.

D'autres industries sont encore à l'état rudimentaire, telles sont les industries textiles.

Pour le crin végétal, le département d'Oran compte 53 usines occupant 1.850 ouvriers ; celui d'Alger, 39 usines avec 1 000 ouvriers ; on essaye de traiter les fibres de l'agave ou aloès.

Parmi les industries du règne animal, des essais ont été tentés pour la fabrication de conserves de poissons.

Parmi les industries du règne minéral, les produits chimiques obtenus avec les phosphates de chaux occupent quelques usines de création récente dans les pays phosphatiers. On doit signaler principalement la fabrique de Boudjima, près de Bône. Elle a été fondée en 1898; elle a triomphé de grandes difficultés. En 1902, elle a traité 4.440 tonnes de phosphates naturels de Tébessa. Elle a livré, en outre, 282 tonnes de sulfate de cuivre, 123 tonnes d'acide sulfurique, 5 tonnes d'engrais divers. Elle pourrait produire 15.000 tonnes de superphosphate et 500 tonnes de sulfate de cuivre, 20.000 tonnes d'acide sulfurique. Elle occupe une centaine d'ouvriers.

On signale une raffinerie de soufre près d'Alger.

L'industrie est, on le voit, algérienne par les produits des matières premières qu'elle transforme ; elle commence à pourvoir à la consommation locale pour certains articles d'alimentation en utilisant sur place les produits de l'agriculture. Timidement soutenue par les capitaux, elle n'affronte pas encore les grandes entreprises. Il est d'ailleurs certaines difficultés d'ordre commercial qui, on le verra plus loin, restreignent son action.

Industries indigènes. — L'industrie indigène était jusqu'à ces dernières années alanguie ; elle a un double caractère : elle est ou pratique ou artistique. Il est deux faits qui caractérisent ces dernières années : les métiers se modernisent et les arts se réveillent. Le gouvernement général poursuit un double but : il veut initier les ouvriers indigènes aux règles, à l'outillage des ouvriers européens ; il entend en même temps les traditions, les modèles qui ont fait la réputation des Arabes. C'est ainsi que l'on voit se multiplier chez les indigènes l'emploi des machines européennes, pressoirs pour le vin ou pour l'huile, moulins, norias; c'est encore ainsi qu'on voit se former des ouvriers habiles à travailler le bois, le fer et devenir des charpentiers, des menuisiers, des forgerons appréciés dans les centres agricoles. A

vrai dire, il n'y a point encore d'usines indigènes; mais il y a des contremaîtres, des ouvriers, des apprentis. L'industrie indigène se distingue donc profondément de l'industrie européenne; là où elle existe, où elle se conserve, elle est plutôt artistique, elle est toujours ancestrale. Autrefois, l'indigène fabriquait surtout pour l'indigène; aujourd'hui, s'il est encouragé à fabriquer, c'est pour l'Européen qui cherche dans cet article le cachet exotique, le pittoresque; c'est pourquoi tous les efforts tendent à observer le fini dans l'exécution. Les articles les plus intéressants sont les tapis, les étoffes brodées, les armes, les bijoux, les poteries.

On fabrique des tapis indigènes à Alger, sous la direction de Mme Delfau, à Tlemcen, en Kabylie, à Kelaa près de Relizanne, à Aflou, Saïda, Djelfa, Bou-Saada, Biskra.

En dehors des tapis, les indigènes fabriquent des tissus à Alger, Blida, Bou-Saada, Laghouat, le Mzab, la Kabylie, Batna Aïn-Safra, Tlemcen. Les principaux articles sont le felouyé en poils de chameau, les kaïks de laine et de soie, les burnous, les couvertures à poils longs, etc.

La bijouterie indigène occupe plutôt les ouvriers de la région d'Alger. Les principaux objets sont des ornements féminins : bagues ouvertes, broches de front ou de poitrine, bracelets ordinaires et bracelets de pieds, anneaux d'oreilles, amulettes, médaillons, khamsas ou mains symboliques, étuis, flacons, écrins, etc., en or ou en argent. Il existerait 160 types classiques de fabrication.

La bijouterie d'or est surtout fabriquée à Alger, Blidah, Bou-Saada, Tizi-Ouzou, Ghardaia et au Chellela ; la bijouterie d'argent, en Kabylie, puis à Constantine, Biskra, Bône, Aïn-Beïda, Boghari, Djelfa, Géryville, Tlemcen, Oran, etc.

L'armurerie, autrefois brillante, est interdite aux indigènes ; les poignards, les épées arabes ou kabyles sont de fabrication européenne.

Quant au travail du cuivre, gravé ou repoussé, quelques israélites à Constantine, Tlemcen, Alger, Oran, Biskra, ont conservé les vieilles traditions.

Quelques ouvriers d'Alger, Biskra, Boghar, Djelfa, Marina, Ouargla, en Kabylie, à Remchi (près de Tlemcen), Sétif, Touggourt tressent encore l'alfa, le palmier et font de la sparterie, de la vannerie.

Constantine, Tlemcen, Tébessa, Alger, Blidah, Aïn-Sefra, Aflou, Sétif, Ouargla continuent à broder sur cuir. On brode des pantoufles,

des chechias d'enfants, des portemonnaies, des pièces de sellerie avec des filigranes de métal que l'on mêle avec des fils de soie ou de la laine.

A Nedroma, en Kabylie, à Bône, sur divers points de la région de Constantine on fabrique de la poterie.

Toutes ces industries sont exercées dans la famille ; la femme prend la plus grande part aux travaux de tapisserie, de broderie. Les salaires sont bas : une femme ne gagne guère plus d'un franc par jour. C'est toujours d'après les modèles transmis de père en fils que les travaux sont exécutés : l'ouvrier a le type *dans l'œil et dans la main*. Livrées à elles-mêmes, ces industries tomberaient rapidement en décadence. Leur disparition serait une cause de misère pour la population indigène : on a pu noter environ 6 500 ouvriers indigènes employés au seul tissage.

Dans l'ensemble, européenne ou indigène, l'industrie est loin de se développer avec une activité comparable à celle de l'agriculture. Les Européens ont nombre d'industries à créer : conserve des denrées alimentaires, fabriques de liqueurs et de sirops, fabriques de bouchons, fabriques d'articles d'emballages, tonnelleries, ciments, tuileries, briqueteries. Quelques-unes ont été créées ; elles ont besoin de s'étendre. Quant aux indigènes, ils doivent s'initier aux entreprises européennes et conserver, perfectionner leurs propres industries. On a signalé une renaissance de la tapisserie, de la broderie. On s'efforce de conserver parmi eux l'usage des plantes tinctoriales qui donnent des couleurs plus délicates et plus fines.

Le Gouvernement général, les pouvoirs publics, les communes s'intéressent à tous ces perfectionnements ; ils essayent de stimuler la propagation des méthodes européennes et de sauvegarder les règles de la fabrication indigène.

Une des plus fortes puissances dont dispose le Gouvernement général c'est l'enseignement professionnel. On sait déjà comment il est organisé parmi les Européens et pour leur profit immédiat. On connaît les services rendus par l'École des Arts et Métiers de Dellys, par l'École d'apprentissage de Michelet, par les cours d'adultes que M. Bérenger, professeur au lycée d'Oran, a créés pour l'éducation professionnelle des ouvriers ; on prévoit la création d'une école d'arts et métiers à Alger. Il importe au premier chef de doter l'Algérie d'une organisation complète de l'enseignement professionnel à tous les

degrés, reposant sur une base large, l'enseignement primaire technique, se recrutant dans toutes les classes de la société, et permettant aux plus humbles de franchir les échelons qui les élèveraient jusqu'à l'enseignement supérieur. C'est aussi chez les indigènes, et là avec une insistance particulière, qu'il faut réhabiliter le travail manuel. Aussi bien a-t-on pu remarquer les initiatives les plus heureuses et les plus diverses : écoles de Mme Delfau à Alger, de Mme Baëton à Tlemcen, de Mme Ben-Aben à Alger, les cours annexes aux écoles de Kabylie, les écoles de poterie, de maçonnerie, la rédaction d'un manuel à l'usage des fabricants de tapis, d'un album des modèles de tapis et de broderies saillantes, d'un programme de rénovation artistique conçu par un homme qui a acquis une haute autorité dans les questions d'art musulman, M. Dubois, directeur des beaux-arts à Alger.

Avec l'enseignement, l'exemple et le succès qui l'accompagne sera un énergique facteur dans la transformation des procédés indigènes. A ce point de vue, rien n'est plus suggestif que l'initiative prise pour faire connaître et apprécier des indigènes les huileries européennes.

D'après le Bulletin de l'Office de renseignements du Gouvernement général de l'Algérie en 1901, M. Quenin, commandant supérieur du cercle de Kenchela, a créé une huilerie communale sur le système le plus récent. Il a fait acheter par la commune un pressoir, des scourtins; il les a installés au centre de son commandement, dans une région richement plantée d'olivettes en pleine production. Les indigènes apportaient leurs olives au pressoir communal. Ils ont bientôt remarqué que, par le nouveau procédé, ils doublaient leur rendement. L'expérience faite a décidé les indigènes des villages voisins à organiser, eux aussi, une huilerie banale ; ils se sont adressés à leur commune : l'administration les a secondés ; ils ont également trouvé des ressources dans leurs sociétés de prévoyance.

Il y aurait d'autres mesures à signaler pour encourager l'industrie européenne et indigène ; l'opinion publique s'en est depuis longtemps émue : il s'agit de dispositions d'ordre commercial ; elles seront ultérieurement exposées.

En l'état, l'élan est donné, l'enseignement professionnel, la propagande par les résultats le soutiendront. Il est toutefois une question nouvelle que soulève l'apparition aussi de l'industrie en Algérie : elle est la conséquence naturelle de ce phénomène économique : il s'agit de la législation ouvrière.

Législation ouvrière. — L'Algérie, composée d'éléments ethniques si hétérogènes, peut-elle avoir les mêmes lois sur le travail que la métropole ; peut-on, par une assimilation plus théorique que pratique, régir des étrangers, des indigènes par les mêmes dispositions que les Français ? Des distinctions ne sont-elles pas nécessaires et nécessairement imposées par les différences mêmes de statuts personnels ? L'Afrique française du Nord n'a-t-elle pas besoin d'un code de travail qui lui soit propre ? On pourrait dire en l'espèce qu'elle a besoin de réclamer un code algérien.

Or, ce code ne peut être élaboré que d'après les leçons mêmes de l'expérience journalière : il doit être positif, concret, adapté aux cas, souple selon les difficultés, tout en sauvegardant les principes de justice et d'humanité dont le respect peut seul garantir les rapports entre le capital et le travail. Ce sont les idées qui sont exposées dans un récit concis et complet que présente la *Dépêche coloniale* (n° 2987) dans une étude sur la législation ouvrière en Algérie.

« Les décrets du 21 mars 1902 ont rendu applicables à la colonie, sous certaines réserves, deux textes fondamentaux. La loi du 2 novembre 1892 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs et celle du 12 juin 1893 sur la protection des enfants, des filles mineures et des femmes. »

L'inspection des établissements a été confiée aux agents du service des mines jusqu'au jour où l'importance de l'industrie locale justifiera la création d'un corps spécial.

Au cours de l'année suivante, sont intervenus, à la date du 28 mars 1903, un décret qui garantit leur emploi aux réservistes, aux territoriaux dans les conditions déterminées pour la métropole par la loi de juillet 1901, et un décret du 10 décembre 1903 qui a rendu applicables à l'Algérie les lois relatives à la protection de l'enfance dans les professions ambulantes, et à la répression des violences, voies de fait, cruautés et attentats commis sur la personne des enfants.

Il convient d'ajouter que M. Jonnart décida, en octobre 1903, d'assurer aux intérêts professionnels de l'industrie locale et à son administration le concours d'une Commission consultative du travail, composée de délégués des Conseils des prud'hommes et de trois fonctionnaires.

Cette Commission est convoquée en session ordinaire une fois par an, et, s'il y a lieu, en session extraordinaire. Elle est chargée de

veiller à l'application des lois et règlements et de procéder à l'examen de toutes les questions intéressant la protection des travailleurs.

Le chef de la colonie ne pouvait mieux témoigner de son désir d'aboutir promptement à des sanctions pratiques. Le concours de compétence et d'avis autorisés qu'il sut grouper autour de lui ne tarda pas d'ailleurs à porter ses fruits.

Un décret du 5 mars 1904 a étendu à l'Algérie la loi du 29 décembre 1900 sur la protection du travail des femmes dans les magasins. Le 11 du même mois un second règlement modifiait celui du 21 mars 1902, relatif aux conditions de travail dans les marchés de travaux publics ou de fournitures, et autorisait l'insertion dans le cahier des charges de clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engage à payer aux ouvriers un salaire normal, égal pour chaque profession et dans chaque profession pour chaque catégorie d'ouvriers, au taux couramment appliqué dans la ville ou dans la région où le travail est exécuté.

A la date du 1er mars 1905, un décret a complété celui du 21 mars 1902 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs et le travail des femmes et des enfants, en vue de l'application de nouvelles mesures relatives, notamment à l'hygiène des ateliers, au repos hebdomadaire et aussi dans le sens de l'extension de ces dispositions au commerce et aux industries de l'alimentation, aux entreprises de chargement et de déchargement énumérées dans la loi du 11 juillet 1903.

Rappelons enfin un décret du 24 mai 1904, appliquant à l'Algérie le décret du 2 mars 1848 sur le marchandage.

Ce sont là les seuls résultats définitivement acquis à l'heure actuelle. Cependant, dès la même époque, l'administration algérienne portait ses efforts avec une égale activité sur une question plus importante encore, vers laquelle vont les désirs unanimes des groupements ouvriers : je veux parler de l'application, dans la colonie, des lois du 9 avril 1898, 30 juin 1899 et 22 mars 1902 sur les accidents du travail.

Encore, peut-être, que pour les textes antérieurement promulgués il importe de ne pas appliquer en bloc, en Algérie, le règlement en vigueur dans la métropole. La question, que nous n'envisageons ici que dans ses lignes essentielles, comporte à un degré plus marqué encore les doubles difficultés que présente, en Algérie, le problème de

la législation sociale en raison de la présence des indigènes et de nombreux ouvriers étrangers.

La loi de 1898 porte, en effet, qu'en cas d'accident entraînant la mort d'un ouvrier étranger, ses ayant droit, s'ils résident hors de France, n'ont droit à aucune indemnité. La consécration de ce principe en Algérie aurait pour résultat d'inciter encore davantage les employeurs à occuper de préférence des ouvriers étrangers.

D'autre part, il serait très dangereux, tant pour les intéressés eux-mêmes que pour l'industrie algérienne naissante, d'étendre à la main-d'œuvre indigène, sans une étude approfondie et sans réserves spéciales, une législation un peu compliquée faite pour une population de haute civilisation. Le statut personnel et les mœurs indigènes rendent malaisée l'assimilation complète.

L'application du principe — qui d'ailleurs ne doit pas pas être mis en question — nécessite des solutions spéciales tant au point de vue de la détermination des rentes qu'à celui de la recherche de l'âge, de la fixation précise du nom et des filiations, du partage des indemnités et des rentes en cas de polygamie, toutes questions dont l'examen ne semblait pas devoir retarder l'application aux Européens, des dispositions protectrices de la loi de 1898.

C'est dans cet esprit que l'administratration soumit au pouvoir central un projet d'étude qui, en outre d'un certain nombre de modifications de détail, prévoyait une réglementation spéciale pour les indemnités dues en cas d'accident d'un ouvrier étranger, et réservait pour une étude ultérieure les conditions d'application à l'ouvrier indigène.

Le Conseil d'Etat a relevé, contre le texte qui lui était présenté, deux objections qui lui ont paru assez graves pour l'écarter.

D'une part il a considéré que le régime spécial proposé pour les ouvriers étrangers s'écartait trop des principes tracés par la loi de 1898, pour être déclaré nécessaire par voie de décret et que les dispositions de projet dépassaient la dérogation consentie par la loi ; d'autre part, il lui a paru que les indigènes devaient, en même temps que les Européens, bénéficier de la nouvelle réglementation.

Certes, l'administration n'avait jamais eu l'intention d'exclure les indigènes, mais l'étude des modifications exigées par leur situation économique et sociale étant assez longue, il lui avait paru préférable

de ne pas retarder l'application d'une loi instamment et justement réclamée par les ouvriers européens.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement général de l'Algérie a fait aussitôt procéder à une enquête rapide dans les trois départements pour établir le nouveau texte demandé par le Conseil d'Etat.

Après une étude approfondie, il a été amené à conclure que la meilleure forme à adopter pour régler la situation des ouvriers indigènes consistait essentiellement : d'une part, en cas de polygamie, à partager également, entre toutes les veuves, la rente due à la suite d'un accident mortel ; d'autre part, à abaisser l'âge de cessation des paiements et à réduire la proportion des rentes à payer aux enfants. Quant aux dispositions concernant la main-d'œuvre étrangère, elles tendent, en cas d'accident mortel survenu à un ouvrier étranger, à faire verser annuellement en fonds de garantie, pendant dix ans, par le chef d'entreprise, une somme égale à la moitié du salaire annuel de la victime, déduction faite, s'il y a lieu, des rentes ou portions de rentes dues à ses représentants résidant en territoire français. Des dispositions analogues sont prévues pour le cas où un ouvrier étranger, victime d'un accident ayant entraîné une incapacité permanente, cesse de résider en territoire français.

Le projet de loi est aujourd'hui entre les mains de M. le Ministre du Commerce ; il faut espérer qu'il sera bientôt définitivement voté par les Chambres. Ce texte complètera les lignes maîtresses de la législation du travail en Algérie. Les contours de l'œuvre se préciseront peu à peu, et, ainsi que le déclarait M. Jonnart à la Commission consultative du travail : « Il restera, parallèlement à l'œuvre d'humanité et de progrès pratique accomplie, session par session, au Parlement, d'une part, à poursuivre l'amélioration des dispositions existantes ; d'autre part, à étendre les conditions d'applications éventuelles des lois et décrets visant les situations spéciales. »

L'importance prise par la législation ouvrière en Algérie n'est-elle pas une preuve de la vitalité de l'industrie locale naissante ? Comme il est à prévoir que le développement industriel suivra le développement agricole et croîtra avec la population et les débouchés, on est autorisé à conclure de tout ce qui précède que c'est un des actes de haute prévoyance et de sage administration qui honorent le plus la carrière et la politique de M. Jonnart, que l'édification d'un code algérien réglementant les conditions de travail.

Les transports.

Voies de communication. — Le réseau total de l'Algérie est de 3.017 kilomètres ; il était exploité par cinq compagnies : le P.-L.-M. 513 kilomètres ; l'Est algérien 887 ; l'Ouest algérien 368 ; l'État 813 ; Bône-Guelma 436.

Ces compagnies aux termès de leurs conventions primitives avaient adopté un tarif uniforme. Dans l'application, chacune d'elles recouvrant son indépendance avait adopté un tarif spécial. De ce fait l'Algérie se trouvait embarrassée dans la complication des tarifs, à laquelle s'ajoutait par aggravation, la complication des horaires. Pour une même distance kilométrique, des colons habitant des régions desservies par des réseaux différents payaient des prix de transports qui, d'un réseau à l'autre, pouvaient varier d'un tiers, d'un demi et plus. Il résultait de cette absence d'organisation que certaines régions se trouvaient privilégiées par la seule volonté des compagnies : c'était une cause profonde de malaise pour le commerce soit intérieur, soit extérieur. Le prix de transport n'est-il pas un des éléments prépondérants dans le prix d'achat et dans le prix de vente. L'industrie des transports peut activer ou ralentir le mouvement des importations et des exportations. Il importait à la prospérité économique de l'Algérie d'être dotée d'un régime de transports approprié à ses besoins. Telle a été la portée de la réforme de 1903 et des mesures administratives qui l'ont complétée. Aujourd'hui l'Algérie a l'administration de ses chemins de fer, dans des conditions qui ont été débattues entre elles et la métropole, pour assurer la garantie d'intérêts. Comme résultats immédiats de cette réforme par suite d'une entente entre les compagnies, le rachat des chemins de fer a été étudié, l'unification des tarifs, la coordination des horaires ont été réglées.

Le plan général se complète, se détachant de la ligne du littoral, des lignes de pénétration se poursuivent vers le Sud. La plus intéressante est celle qui, gravissant les hauts Plateaux, gagne l'Oasis saharienne, par le Kreider-Beni-Ounif. Grâce à cette pénétration, les entrepôts francs établis au Figuig sont en plein développement commercial.

Cette révolution accomplie dans les chemins de fer algériens ne peut que contribuer à activer la circulation intérieure des voyageurs et des marchandises qui, d'ailleurs, d'une année sur l'autre, est en

avance sensible, entraînant Européens et indigènes. En 1903, le nombre total des voyageurs sur les réseaux a été de 3.308.640 : il y en avait 2.467.000 en troisième classe. Ce mouvement représentait une recette de plus de dix millions de francs. Il y avait sur l'année précédente une augmentation de 214.300 voyageurs, soit 6,92 o/o et de 898.000 francs de recettes, soit 9,79 o/o. C'est une moyenne kilométrique et annuelle par voyageur de 60 kilomètres et une moyenne de recettes de 5 francs.

Le tonnage total des messageries et des denrées était en 1903 de 16.747 tonnes en augmentation sur 1902 de 2.099 tonnes, soit 14,33 o/o.

Les recettes de la grande vitesse ont été de 1.649.000 francs en augmentation de 171.000, soit de 11,61 o/o.

Le nombre des colis postaux est en diminution : de 1.065.000, il a diminué de 181.000. Le fléchissement est imputable aux colis postaux expédiés d'Algérie.

Les expéditions en petite vitesse ont augmenté de 30.000 tonnes se portant à 2.360.000 tonnes pour une valeur de 20.252.000 francs.

Les quantités de tonnage les plus considérables sont fournies par les céréales, 606.000 en diminution de 146.000 sur 1902, les vins, les matières premières, les engrais pour environ 300.000.

Après la réforme administrative des chemins de fer une des questions qui préoccupent le plus l'opinion publique : c'est le Transsaharien.

Importe-t-il à nos intérêts dans l'Afrique du Nord de la relier avec nos possessions de l'Afrique occidentale et centrale ? A quelles conditions cette jonction peut-elle être établie ? D'après quels tracés convient-il de faire l'itinéraire ? Ce sont autant de divisions, d'aspects de la même étude, l'accord semble fait sur certains points : Les principes de ce que l'on peut appeler une "politique africaine", sont posés. Les esprits sont plus réservés sur l'application qui peut être faite des règles générales de notre expansion vers le Sud.

Le but du transsaharien, c'est de relier la côte méditerranéenne avec la bordure méridionale du grand plateau saharien. Par cette jonction se réaliserait l'unité du domaine colonial dans la France africaine, l'Algérie, la Tunisie seraient soudées par le rail avec le Soudan, le Sénégal, le Dahomey, le Congo. Un réseau de voies ferrées assurerait la circulation économique entre les points les plus extrêmes de l'Afrique française. La voie ferrée remplacerait la route

des caravanes, avec plus de rapidité, de sécurité et d'économie; le double courant de l'importation et de l'exportation serait d'autant plus activé que d'une part les populations desservies seraient plus nombreuses et leurs terres plus riches et que d'autre part l'Algérié et la Tunisie développeraient avec plus d'intensité leur industrie et leur commerce d'importation à destination du Sud. Or des explorations récentes ont révélé la richesse du Touat de la vallée du Niger : et toute cette étude a pu démontrer le nouvel essor dont l'Algérie est capable. A ce point de vue, il ne sera pas sans intérêt de remarquer que les débouchés de notre Afrique du Nord ne sont pas seulement situés au Nord vers cette Europe occidentale où la concurrence est si acharnée; mais qu'ils devront se chercher par le Sud, vers cette région nigérienne qui est par le fait même de notre politique plus directement placée sous l'influence française. Que si l'Europe occidentale offre à l'Algérie des marchés pour les produits de son sol, l'Afrique occidentale et centrale lui réserve des places pour les produits de son industrie et de son importation. Aussi bien si l'on considère le rôle de l'Algérie d'après sa position future à l'intersection des lignes transméditerranéennes et d'une ligne transsaharienne, est-on amené à cette conclusion qui met en plein jour la jonction même de notre colonie une fois le grand projet accompli : l'Algérie dotée d'un réseau complet réunira deux avantages : agricole, elle regardera vers le Nord; industrielle et commerciale elle regardera vers le Sud ; ses grands ports et ses entrepôts francs jalonnant de nouvelles routes commerciales se dresseront comme des cités transéatiques transplantées dans le monde musulman.

Ce n'est donc point l'utilité, la portée du transsaharien que l'on nous conteste : c'est l'opportunité de l'entreprise, c'est aussi le plan même de l'exécution.

Quand conviendra-t-il de tenter le transsaharien ?

Deux opinions ont été exprimées, l'une au Congrès des Sociétés de géographie de Tunis en 1904, l'autre par la Chambre de Commerce d'Alger. L'une et l'autre tendent à une même fin, l'achèvement du réseau algérien, réclamée pour l'exploitation des ressources agricoles et minières pour raison d'urgence immédiate. C'est au nord et au sud de l'Afrique française du Nord que cet achèvement doit être poursuivi. Suivant une méthode que dictent les circonstances, il y aurait les plus pressantes raisons à unifier et prolonger le réseau tellien. C'est le plan

primordial. Il faudrait pouvoir continuer la ligne Tunis-Constantine-Oran vers le Maroc : là est la base du système commercial de tout le Maghreb. En second lieu, et à la suite d'informations plus détaillées, il s'agirait de relier les oasis sud-algériennes par une ligne saharienne parallèle à la ligne tellienne à laquelle elle serait d'ailleurs raccordée par les lignes de pénétration Philippeville-Biskra, Alger-Laghouat, Oran-Beni-Ounif. Ce réseau construit, l'Algérie serait inscrite dans un quadrilatère de voies ferrées qui garantirait la continuité et la fécondité des échanges. L'intérêt des échanges et la police des régions sahariennes recommandent cette tactique.

D'après ces données le développement du réseau algérien se présenterait avec trois phases successives : la bordure tellienne caractérisée par la jonction et la continuation des tronçons vers l'Ouest ; la bordure saharienne caractérisée par la jonction des oasis et le raccordement avec les lignes du littoral et de la pénétration ; la traversée transsaharienne caractérisée par l'expansion algéro-tunisienne au Sud et l'unification du grand réseau intercolonial, ou jonction des réseaux domaniaux.

Le transsaharien marque donc le troisième stade de la politique dee chemins de fer dans l'Afrique française du Nord ; il fait prévoir le terme définitif des perfectionnements que comporte l'outillage de ses transports.

: Le point est de savoir quels tracés seront soumis au choix du Gouvernement. A considérer le fait d'un point de vue algérien, deux itinéraires sont en projet.

La Chambre de Commerce de Constantine recommande le tracé Philippeville-Biskra sur Ouargla, l'Aïr, le lac Tchad. Ce projet date de 1890.

La Chambre de Commerce d'Oran propose le tracé Arzew-Beni-Ounif-Figuig sur Tombouctou.

De ces deux projets, le projet Oran-Tombouctou parait réunir le plus de conditions favorables : c'est celui dans lequel la ligne de pénétration est la plus avancée vers le Sud : Philippeville-Biskra a une longueur de 290 kilomètres ; Oran-Tombouctou en a 600. Il ne resterait plus que 1.000 à 1.200 kilomètres à construire pour atteindre la capitale du Soudan. C'est aussi le tracé qui semble permettre, proportionnellement aux dépenses d'installation et d'exploitation, le rendement le plus sûr et le plus rémunérateur.

Pour une dépense globale de 100 millions de construction, pour une dépense annuelle de 36 millions, amortissement compris, on escompte un trafic de 230.000 tonnes qui laisseraient un excédent de plus de 15 millions de recettes net. On sait, d'ailleurs, que les indigènes de la région soudanienne achètent couramment aux importateurs du Nord, des cotonnades bleu indigo ou guinées, de la poudre, de la coutellerie, du papier, des objets de quincaillerie, des miroirs, de la la soie, du corail, du thé, du sucre, du tabac, des épices, des faïences, des dattes, des tapis, des burnous, etc. ; ils vendent en échange sous forme de troc, des cuirs bruts, de l'indigo, de la gomme, de l'ivoire, de l'or, des plumes d'autruche, de la cire, du musc, etc. Jusqu'à présent ce sont surtout les indigènes du Maroc qui monopolisent ce trafic ; ils organisent des caravanes, les unes périodiques aux mois de décembre, janvier, juillet ; les autres hebdomadaires. Les grandes caravanes sont formées de troupes de 3 à 500 hommes conduisant 1.000 à 1.500 chameaux, transportant pour plus de dix millions de francs de marchandises.

Le transsaharien ferait infléchir le courant commercial vers le Sud-Oranais.

La route se prépare : déjà deux raids accomplis par deux officiers français ont permis d'établir une ligne continue de postes militaires à travers le Sahara, entre Figuig et Tombouctou.

Toutefois le transsaharien ne peut être que l'entreprise de demain : le problème des voies de communication en Algérie exige des solutions d'un intérêt plus actuel et dans une orientation parallèle aux voies ferrées, il s'agit des routes. L'Algérie n'a point encore assez de routes, ni des routes assez praticables : quels que soient les efforts du Gouvernement, l'avenir de la colonisation, de l'agriculture algérienne exige des améliorations nouvelles. L'Algérie possède 11.000 kilomètres de routes, dont 3.000 sont des routes nationales. On compte sur les ressources de l'emprunt.

Travaux des ports ou autres. — Pourvue d'un réseau perfectionné, l'Algérie verra ses ports de la côte tellienne et ses entrepôts francs de la bordure saharienne se développer avec plus d'ampleur.

Le mouvement des ports indique, par l'expression la plus concrète, le degré de la prospérité commerciale. Si l'on comprend d'un coup d'œil d'ensemble toute une période, on est frappé d'un résultat global

saisissant : de 1879 à 1900, le mouvement des ports a passé de 2.300.000 tonnes à plus de 4.400.000, sous pavillon français.

Le tableau suivant mettra en relief l'importance de chaque port dans le mouvement général :

	1901		1902		1903		1904	
	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage
Nemours..	422	157.832	524	176.783	524	202.227	786	213.257
Oran.......	4.149	2.470.336	4.478	3.029.789	4 915	3.025.066	5.753	3.613.721
Arzew......	964	376.004	1.006	405.420	937	.407.014	1.039	408.190
Mostaganem.....	1.059	323 993	1.081	345.386	1.149	359.292	1.319	307.501
Alger.......	7.494	6.082.532	8.558	7.384.820	10.598	10.685.283	8.989	8.154.514
Bougie.....	1 867	601.880	1.682	598 800	1.869	702.589	1.885	729.576
Djidjelli....	1 163	294.371	1.160	276.463	1 151	316.945	1.130	342.832
Philippeville....	2.414	1.003.397	2.443	1.099 837	2 568	1.080.368	2.724	1.063.274
Bône.......	3.188	1.504 527	3.060	1.434.092	3.211	1.492.458	3.156	1.446.857

Alger reste le premier port algérien ; toutefois, dans la progression générale, Oran procède avec une allure plus continue et plus rapide. Bône, Philippeville, Arzew sont plus lents, stationneraient, si leur tonnage n'était en progression plus sensible que le mouvement des navires. Nemours qui a augmenté du double semble appelé à un grand avenir.

Alger vient au second rang parmi les ports français, après Marseille, pour le tonnage de jauge et au septième pour l'effectif des marchandises. Son rôle de principal entrepôt charbonnier dans la Méditerranée est croissant.

Le port actuel a une surface liquide de 90 hectares qui seront bientôt augmentés de 100 hectares de surface d'eau et de 17 hectares de quais par l'aménagement du port de l'Agha. La longueur des quais, sans comprendre le débarcadère pour les pétroles, est de 1.750 mètres. Le mouvement des marchandises est de 1.000 tonnes métriques par mètre courant de quai, d'après M. Aubert. Les voies ferrées ont une longueur de 1.200 mètres. La Chambre de Commerce travaille avec une constance et une méthode inlassables aux améliorations du port : installations de grues, de hangars, gares.

Oran a eu un élan d'une soudaineté étonnante qui fait de son développement un des phénomènes caractéristiques de la vie écono-

mique en Algérie : en quatre-vingt-cinq ans son tonnage a plus que quadruplé. Le port se compose de deux bassins : l'un de 25 hectares, l'autre de 4, d'une profondeur de 5 à 7 mètres à la bordure, de 12 à 15 mètres au centre. Des aménagements sont nécessaires pour faciliter la passe et l'accès des navires à grands tirant d'eau.

Bône est en voie de transformation pour suivre l'expansion de l'exploitation des richesses minérales.

Philippeville est un port de transit qui, doté d'une large baie, serait susceptible d'un plus grand mouvement. Elle a une école libre d'hydrographie peu fréquentée.

Bougie est le port de la Kabylie dont le sort est étroitement lié aux résultats de l'exploitation agricole dans les régions voisines.

Le développement de ces ports algériens dépend des conditions nautiques qui les mettront en état de répondre aux exigences de la navigation moderne. C'est là une des parties du programme que les Chambres de Commerce se sont assigné. Les circonstances économiques aideront plus encore à accroître leur mouvement ; elles sont de deux natures, selon qu'elles dépendent des gains tirés de la production ou du régime douanier ; elles se font sentir par des effets différents selon les régions.

Pour le port d'Alger, de sages esprits estiment que l'exportation doit désormais plus attendre de l'industrie que de l'agriculture. Les surfaces cultivées dans l'arrière-pays rendent tout ce qu'elles peuvent en étendue pour le moment, et le jour est proche où elles auront atteint leur maximum. En dehors des produits agricoles, le commerce algérien n'a point de matières qui se prêtent à l'exportation. Dans ces conditions n'est-il pas utile de demander à l'industrie de nouveaux produits ? La question n'est pas aussi aiguë pour les ports de l'Oranie et du Constantinois : dans ces régions le sous-sol, par sa richesse minière, offre un aliment de fret considérable : minerais de fer, de zinc ou phosphates. Quel peut être le moyen de provoquer l'industrie dans les ports qui risqueraient d'être atteints par la limitation de la production agricole ? Ici se pose la question des zones franches. Pour Alger, pour Oran, la déclaration de points francs serait de grande conséquence : Alger pourrait manipuler les vins, et par des mélanges appropriés leur donner les qualités nécessaires pour affronter les transports à grandes distances dans des régions de climat différent. De même Oran pourrait accroître l'exportation de ses tabacs

en mélangeant les tabacs indigènes avec des tabacs exotiques. En l'état actuel, la déclaration de franchise semble réservée : elle est appliquée sur d'autres points du territoire algérien où elle a été sanctionnée par les plus heureux résultats. C'est dans les oasis sahariennes qu'ont été instituées des zones franches : il s'agissait d'attirer et retenir le courant commercial de la région limitrophe du Maroc.

Sur l'initiative du député d'Oran, de M. Eug. Etienne, les décrets des 27 décembre 1897 et 1er février 1902 ont organisé un régime de transit spécial, grâce auquel ont pu être créés les marchés francs. Il s'agissait de protéger le commerce français contre la concurrence allemande et anglaise qui se faisait en pénétrant par les ports marocains et par l'arrière-pays. A cette fin les produits français ont été admis en franchise transitant à travers l'Algérie à destination des entrepôts; des bureaux de sortie ont été établis à la bordure douanière, les emballages ordinaires sont acceptés, les colis étant déposés en wagons plombés ; les négociants sont dispensés du cautionnement nécessaire pour l'acquit des différents droits.

Depuis l'établissement de ce régime une forte progression s'est accusée :

Marchandises		1897	1899	1902
		—	—	—
Sucre raffiné.......	K.	90.000	646.309	2.669.000
— brut.........				20.400
Café		11.496	35.776	122.730
Thé.......			1.107	26.780
Poivre............		233	6.390	14.305

Le chemin de fer contribuera à accroître ce mouvement : il rend, en vingt-quatre heures, pour 120 francs la tonne, au même endroit une marchandise qui, introduite par le Maroc, met au moins un mois à dos de chameau et paye 40 à 50 francs par chameau portant 150 à 180 kilos. Ce sera toutefois un progrès lent. On ne saurait négliger d'observer que ces populations sont pauvres, sobres, qu'elles offrent fort peu de marchandises à troquer. Sur la frontière marocaine, il y a plus de ressources. Les négociations se font en argent. Le troupeau fournit un élément très important au commerce. « Il entre annuellement, du Maroc en Algérie par Marnia, 250.000 moutons à queue fine ; 30.000 bœufs excellents pour le travail ; 25.000 chèvres ; 3.000 mulets appréciés pour la remonte ; 2.000 ânes; 1.200 chevaux ; 500 cha-

meaux. » Au bétail s'ajoutent d'autres marchandises, produits du sol ou de l'industrie indigène ; 5.000 quintaux de tapis d'alfa, 2.500 quintaux de tapis poils de chèvre, laine et crin végétal ; 500 quintaux de tapis de laine, burnous, 25 quintaux de henné ; 500 quintaux de peau ; 100 quintaux de dattes ; 500.000 oranges à peau très fine, etc. » Tous ces produits, de par le décret de 1857, entrent en franchise en Algérie.

Primitivement au bénéfice de ces dispositions les caravanes recherchaient le marché de Tlemcen ; elles seraient tentées de le délaisser pour Figuig ; elles vendent quatre ou cinq fois plus qu'elles n'achètent en Algérie ; elles préfèrent s'adresser au Maroc aux commerçants allemands et anglais. En vue de retenir le commerce marocain on étudie la possibilité de créer une zone franche à Marnia.

Ainsi sur ses frontières au Maroc et en Tunisie, l'Algérie est préoccupée de la question douanière. Avec la Tunisie, elle songerait à une union, du côté du Maroc il y aurait une sorte de zone neutre.

L'Algérie, qui a réclamé et obtenu, par suite de son autonomie financière l'autonomie de son régime des chemins de fer, à proportion de son développement économique aura besoin d'une législation douanière qui lui soit propre. Peu à peu, l'Algérie, déjà pourvue par ailleurs d'un code forestier à elle, d'un code du travail à elle, tend vers l'organisation de plus en plus généralisée d'institutions qui soient à elles. C'est le caractère certain de l'éveil du progrès même de sa personnalité.

Commerce.

Progrès du commerce. — Un fait peut démontrer quelle est la puissance d'expansion de l'Algérie, c'est le progrès de son commerce extérieur. Longtemps l'Algérie subissant la loi des pays neufs n'a produit que pour les besoins directs et immédiats de sa population. Il est venu un moment où la production a dépassé les demandes de la consommation locale : soucieuse de chercher hors de son territoire un écoulement aux produits qu'elle avait en excès, l'Algérie s'est préoccupée de développer sa puissance commerciale pour atteindre les marchés étrangers. En élargissant la sphère de ses échanges l'Algérie

devait étendre la sphère de sa production et activer l'intensité de la productivité. Aussi bien l'essor commercial de l'Algérie doit-il marquer son véritable progrès.

Quels résultats indique le tableau comparatif du commerce extérieur de l'Algérie, importations et exportations réunies, dans ses relations avec la France et l'étranger, pendant les cinq dernières années :

1899	F. 666.262.000
1900	566.135.800
1901	602.343.000
1902	637.836.000
1903	633.314.000
1904	639.609.000

L'année 1899 a été signalée par le plus haut chiffre d'affaires dans toute l'histoire économique de l'Algérie. Pendant les années qui ont suivi, le mouvement de hausse a fléchi ; encore importe-t-il de noter qu'il est à peine descendu au-dessous du chiffre de 1898 et 1897. Il semble donc un résultat acquis : c'est que la moyenne annuelle du commerce extérieur de l'Algérie se maintient aux environs de 600 millions. Or, en 1872, le commerce total de l'Algérie était évalué à 361 millions. On se trouve d'après ces données en droit de conclure non seulement que dans ces trois dernières décades le commerce extérieur de l'Algérie a suivi une ascension continue, mais que sa progression est caractérisée au début du xxe siècle par cette autre indication précieuse que le commerce de l'Algérie a pendant cette période passé de l'unité au double.

Exportations et importations. — Si des oscillations ont retardé l'élan du mouvement, c'est pour des causes qui tiennent à la nature même des produits, objets des échanges ; ce sont des produits agricoles, soumis aux vicissitudes des saisons en même temps qu'aux risques de la concurrence de la part des pays situés à la même latitude. Une année le courant des échanges sera ralenti par une crise qui sévira sur les marchés de céréales ; une autre année, une autre cause de ralentissement surgira, atteignant le vignoble, ce sera la mévente des vins. Aussi bien la sécurité, la prospérité du commerce algérien sont dans une étroite relation avec les méthodes d'exploitation ; par mesure de prudence, l'agriculture algérienne ne saurait donc trop

varier ses méthodes, ni trop adapter ses méthodes aux goûts de sa clientèle.

Voici d'ailleurs pour l'année 1900 un tableau qui montre l'importance des produits agricoles qui ont alimenté l'exportation :

Vins ordinaires	F. 51.118.000
Céréales, grains et farines	41.277.000
Moutons, brebis, béliers	19.246.000
Peaux et pelleteries	13.924.000
Tabacs fabriqués	12.805.000
Laines en masse	12.000.000
Alfa	7.215 000
Liège brut	6.433.000
Fruits de table	4.465.000
Huiles d'olives	3.328.000
Crin végétal	3.245.000
Légumes frais	1.721.000
Tabacs en feuilles ou côtes	1.470.000
Liège ouvré	843.000

La vigne, l'élevage, les céréales constituent pour l'Algérie les principaux produits d'échanges. L'essor de ces formes de l'activité agricole fournit le plus précieux aliment pour apprécier la richesse de l'Algérie.

Ce sont eux qui attirent par une sorte d'aimantation économique les produits d'importation. Il serait à souhaiter que l'Algérie pût avec ses produits d'exportation payer ses produits d'importation. Il est intéressant de comparer ces chiffres à ce point de vue pendant la dernière période :

	Importations	Exportations
1899	F. 319.847.000	F. 346.415.000
1900	323.818.000	242 317 000
1901	331.380.000	270.960.000
1902	332.787.000	315.040.000
1903	345.617.000	287.697.000
1904	367.411.000	272.198.000

Pendant cette période une seule fois, pour l'année 1899, le total des exportations a couvert largement le total des importations. Les autres années, il est resté inférieur. Si l'on embrasse d'un seul coup d'œil les trois dernières décades on est contraint de conclure que

l'insuffisance des importations est le caractère général, pour ainsi dire constant, du commerce extérieur de l'Algérie. C'est la preuve mathématique de l'importance du double problème de la variation des cultures et de la conquête des débouchés pour l'Algérie. Toutefois il est équitable et réconfortant de noter que pendant cette trentaine d'années l'écart entre ces importations et les exportations devient de moins en moins grand au profit des exportations : il était d'environ 33 o/o dans la première décade, il est environ de 10 o/o dans la dernière. Dans cette observation réside un fait de plus pour affirmer le progrès économique de l'Algérie.

Les principaux produits d'importation provenant de la France et de l'étranger sont évalués d'après le tableau suivant qui peut indiquer la nature et l'importance de cette catégorie d'opérations :

Pour l'année 1900 : bimbeloterie, 6 millions ; bois communs, 7 ; café, 3,3 ; céréales, grains et farines, 5,5 ; eau-de-vie, 5,8 ; fonte, fer, acier, 4 ; houille, 15 ; machines, 7 ; meubles et ouvrages en bois, 9,3 ; outils et ouvrages en métaux, 10,5 ; ouvrages en peaux, 9,5 ; papiers, livres, etc., 7 ; peaux préparées, 8 ; poteries, verres et cristaux, 5 ; produits chimiques, 3,6 ; savons, 5,8 ; sucres bruts et raffinés, 5,7 ; tissus et rubans de coton, 36 ; tissus et rubans de laine, 9 ; vêtements, lingerie, 17 ; colis postaux, 42.

Ce sont tous produits manufacturés, et produits en majeure partie de consommation européenne ; quoique l'on puisse déjà noter, par exemple pour les articles de lingerie, une consommation croissante chez les indigènes. Aussi bien l'importation suivra-t-elle dans son progrès l'accroissement de la population européenne, ou plutôt l'européanisation de la population indigène.

Part de la métropole dans le commerce et la navigation. — Est-ce à la France que ces importations vers l'Algérie profitent ? C'est ce que peut indiquer le tableau comparatif des importations provenant de la métropole et de l'étranger depuis 1900 jusqu'en 1904 :

Années	De France	De l'Étranger
1900...........	F. 259.355.000	F. 64.463.000
1901...........	255.238.000	76.141.000
1902...........	269.154.000	63.635.000
1903...........	289.153.000	56.464.000
1904...........	310.920.000	56.491.000

La France trouve dans l'Algérie une cliente fidèle dont les commandes vont croissant d'après le progrès général de la colonie; la préférence de l'Algérie pour la métropole est d'ailleurs signalée par un fait digne de remarque : tandis que vers 1872 les importations provenant de France étaient dans le rapport de 3 à 1 avec celles en provenance de l'étranger, ce rapport est dans ces dernières années au moins du quadruple. Il tend même vers le quintuple. Est-ce seulement à l'union douanière et à ses conséquences intimement liées avec le régime protectionniste inauguré par M. Méline qu'il faut attribuer cette progression? N'est-ce pas aussi à la fréquence plus grande des relations entre les deux régions ?

Si l'on considère les relations de l'Algérie avec les pays étrangers on voit que ses relations les plus suivies sont avec la Grande-Bretagne, 18.888.000 francs ; la Belgique, 10.843.000 ; le Maroc, 9.231.000 ; l'Espagne, 8.310.000 ; l'Italie, 7.420.000 ; le Brésil, 6.997.000 ; l'Allemagne, 5.662.000 ; la Russie, 5.030.000 ; les Pays-Bas, 4.492.000 ; les États-Unis, 3.913.000 ; la Suisse 1.324.000 pour l'année 1903. Elle achète surtout au Maroc, 8.864.000 francs ; à la Grande-Bretagne, 6.921.000 ; au Brésil, 6.987.000 ; à l'Espagne, 6.370.000 ; à l'Italie, 3.011.000 ; à l'Autriche-Hongrie, aux États-Unis, à la Russie pour des sommes supérieures à 2 millions 5 ; à l'Allemagne, à la Belgique, à la Suisse pour plus d'un million. Elle vend surtout à la Grande-Bretagne, 11.621.000 francs ; à la Belgique, 9.590.000 ; à l'Italie, 5.000.000 ; à l'Allemagne, 4.500.000 ; aux Pays-Bas, 3.194.000 ; à l'Espagne, 1.993.000 ; au Maroc seulement 393.000, et à la Suisse 7.000, moins qu'à la Suède, 40.000 et au Danemark 23.000.

D'après ces données au dehors de la métropole la question des débouchés se présente pour l'Algérie dans des termes précis : c'est vers les contrées sur lesquelles son climat et son sol lui donnent un avantage naturel et primordial qu'elle doit diriger ses produits. Elle est *complémentaire* de toute l'Europe occidentale et septentrionale.

Le mouvement de la navigation révèle quelle peut être, pour l'extension et la continuité de ces relations, l'importance des graves problèmes relatifs à la marine marchande.

Il importe d'analyser dans le détail les éléments comparatifs que contient le tableau suivant sur les dernières années, d'après la Statistique générale.

Années	Nombre de navires chargés Entrées et sorties Nombre de navires	Tonnage
—	—	—
1891	6.661	3.893.000
1895	6.209	4.048.000
1899	6.648	4.786.000
1900	6.186	4.405.000
1901	6.668	4.840.000
1902	6 787	5.191.000
1903	8.841	6.726.000
1904	8.365	6.674.000

D'après ces dernières années le tonnage a proportionnellement plus augmenté que le nombre des navires. Cette progression a été plutôt lente pendant la dernière décade du siècle.

Le pavillon français peut être apprécié d'après ce tableau :

Années	Entrées et sorties	Tonnage
—	—	—
1902	4.702	3.560.000
1903	5.043	3.831.000
1904	4.913	3.821.000

Le pavillon étranger figure pendant les mêmes années pour les quantités suivantes :

Années	Entrées et sorties	Tonnage
—	—	—
1902	3.064	2.363.000
1903	3.398	2.893.000
1904	3.452	2.853.000

Il suit de là que les deux pavillons croissent en même temps : au total le pavillon français représente les cinq huitièmes environ du nombre total et les deux tiers du tonnage. A vrai dire cette importance est plus artificielle que naturelle : c'est le résultat du mécanisme même de nos lois sur la marine marchande. La loi d'août 1889 n'impose-t-elle pas à l'Algérie l'obligation de n'employer à ses transports sur la métropole que le pavillon français. L'appréciation de cette loi est l'objet de fréquentes protestations de la part du commerce algérien, demandant l'abrogation de cette mesure. Dans une de ces protestations, la Chambre de Commerce de Philippeville signalait en 1900 ce fait que pour le transport de Philippeville à Rouen, 1.700 milles,

une tonne de chaussures paye 30 francs, tandis que du même point à Marseille, 393 milles, elle paye 40 francs.

Pour l'année 1903, sur 8.440 navires, entrées ou sorties, il y en avait 5.043 sous pavillon français ; 1.009 étaient anglais ; 446 allemands ; les Espagnols et les Italiens dépassent chacun sensiblement les Allemands sans atteindre les Anglais (environ 200 unités chacun). L'importance du pavillon anglo-saxon qui ne s'explique que par des raisons commerciales et non par le voisinage des nationalités, est un fait intéressant à retenir. Il témoigne de la concurrence que la marine marchande française rencontre dans les ports de l'Atlantique, de la Manche, de la mer du Nord.

Le gouvernement algérien fait les plus grands efforts pour que le commerce extérieur de la colonie puisse s'assurer des débouchés sur les marchés étrangers. Il encourage toutes les initiatives. Il a soutenu de son appui une croisière commerciale sur les côtes du Maroc. Il a accordé une subventiou au syndicat agricole de Mascara pour permettre à une délégation de visiter les marchés de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse. M. Jonnart a adressé aux chambres de commerce et aux syndicats une circulaire où il les exhorte à organiser des syndicats d'exportation sur le modèle des Export-Verein qui ont si largement contribué à l'extension du commerce allemand. La Chambre de Commerce française de Londres a reçu une subvention pour l'aider dans l'organisation d'un dépôt d'échantillons algériens. Dans cette œuvre de propagande méthodique et vigilante, l'Office de renseignements pour l'Algérie institué à Paris, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, rend les plus signalés services. Cette institution a pour but de procurer *gratuitement* aux intéressés tout document d'ordre agricole, industriel, commercial sur l'Algérie ; il joint à des consultations écrites ou verbales, la publication d'un Bulletin bi-mensuel qui tient le futur colon et le colon lui-même, l'importateur, l'exportateur au courant de l'état des récoltes, de la situation des marchés étrangers, des mercuriales sur les marchés indigènes, des propositions d'affaires. Son action rayonne autour de la métropole dans les marchés voisins : c'est ainsi que par son intelligente initiative et par une heureuse entente il a pu contribuer à créer, d'après les résultats obtenus à Londres, un dépôt d'échantillons algériens à Anvers ; il a collaboré en 1905 à la création d'un musée commercial et colonial à Genève, ville qui par sa proxi-

mité de Marseille, et au bord des régions industrielles et populeuses de l'Allemagne, peut servir de puissant intermédiaire entre l'Algérie et l'Europe occidentale.

L'Algérie suit avec attention et soutient avec empressement cette action, les colons envoient leurs échantillons dans les dépôts ou musées créés à l'étranger ; ils prennent part aux expositions et s'efforcent de faire connaître leurs produits. A Liège un pavillon de dégustation ouvert au public a permis de faire justice des calomnies qu'une concurrence frauduleuse avait déchaînées dans les pays étrangers contre les crus de l'Afrique du Nord. Des expéditions en colis postaux *gratuites*, fruits et légumes primeurs, sur divers marchés anglais, allemands, suisses, ont facilité, par une habile et loyale tactique, le moyen de faire connaître d'une clientèle toujours un peu défiante des produits dont la qualité s'affirme de jour en jour.

Le fret, c'est ce qui manque le moins en Algérie : le pays est aujourd'hui en pleine maturité. Il a besoin de transports rapides confortables et à bon marché ; il souhaite par loyalisme que l'amélioration de la marine marchande de France lui permette d'exporter sous pavillon français la marchandise française jusque dans les ports mêmes d'où la concurrence écarte nos navires. Il ne néglige aucune initiative, aucun soin, aucun sacrifice qui puisse se traduire par un nouvel accroissement de la richesse algérienne.

Encore faudrait-il que dans cette admirable intensité de travail, elle ne fût point contrariée par des événements qui revêtent le caractère de véritables calamités publiques, par ces terribles conflits économiques qui jettent la perturbation dans les transactions, arrêtent les opérations en cours, risquent d'anéantir des années d'efforts raisonnés, et profitent à des concurrents habiles à saisir et exploiter toutes les circonstances du marché : il s'agit des grèves maritimes. Le 14 novembre 1904, M. le Gouverneur général a adressé à M. le Président du Conseil un rapport où il a démontré la situation exceptionnellement grave où les grèves maritimes plaçaient l'Algérie.

M. Jonnart a fait ressortir dans des lignes d'une remarquable précision le préjudice matériel et moral que les grèves maritimes de 1904 avaient causé à l'Algérie. La culture, l'industrie, le commerce, les finances ont ressenti profondément le contre-coup de la cessation des transactions. La grève a duré du 25 août au 8 octobre. Par comparaison avec les périodes correspondantes de 1903, elle a entraîné une

diminution à l'entrée dans les ports algériens de 152 navires représentant 95.657 tonnes, et à la sortie de 150 navires représentant 97.745 tonnes. Parallèlement les marchandises importées marquaient une réduction de 32.740 tonnes, les marchandises exportées de 54.240 tonnes. Au cours du mois de septembre, les recettes de l'octroi de mer qui étaient, en 1903, de 792.259 francs; tombaient, en 1904, à 455.690 francs. Les chemins de fer dont les recettes n'avaient pas cessé de se montrer supérieures à celles de l'année dernière et qui pendant le mois d'août offraient encore des excédents hebdomadaires allant de 102 à 140.000 francs présentaient, au contraire, le mois suivant et dans la première semaine d'octobre des diminutions comparatives oscillant entre 24 et 59.000 francs. La seule Compagnie P.-L.-M. évalue les pertes consécutives à la grève à 20.000 francs par semaine sur la ligne d'Alger à Oran et à 15.000 francs sur celle de Constantine à Philippeville, ce qui entraînerait une diminution totale de 245.000 francs destinée, il y a lieu de le craindre, à relever d'une égale somme la garantie d'intérêt. A Philippeville, à Mostaganem, à Alger, faute d'approvisionnement en matière première, certaines usines, certains chantiers de construction ont dû cesser le travail et imposer le chômage à leurs ouvriers à raison de 25 o/o du personnel ordinaire. Les commerçants d'Alger ont manqué de confections, tissus de drap, de coton, pour la campagne d'hiver. Pour la vendange, la futaille se payait trois fois son prix. Quant aux exportations, c'est le commerce des primeurs, des denrées périssables qui a été le plus éprouvé. Les produits ne pouvant s'écouler étaient dépréciés ; ou arrivant à Marseille, ils se gâtaient sur les quais. Justement inquiets de ces éventualités, les primeuristes ont restreint leurs cultures. Effrayés des clauses que, par une précaution calculée, des acheteurs inséraient dans les contrats ou faisaient insérer par leurs transitaires, les exportateurs ont renoncé à ce genre d'opérations que l'insécurité des transports s'ajoutant à l'incertitude des saisons rendaient de plus en plus aléatoire.

L'opinion publique s'est émue à tel point de ces dangers et de leur retour menaçant qu'un courant d'idées s'est formé très favorable à la création, à l'organisation d'une marine algérienne.

Ces événements ont retenu l'attention sur la question des transports maritimes. L'approche du renouvellement des contrats pour les services postaux entre la France et l'Algérie a rendu les revendications du commerce algérien plus puissantes. Les Chambres de commerce ont exprimé des vœux des plus circonstanciés, relatifs au

transport des marchandises. et des voyageurs Le commerce algérien demande la réduction des frais de passage pour les voyageurs, d'après deux tarifs distincts l'un pour le passage, l'autre pour la nourriture ; l'accélération de la vitesse ; un service quotidien entre Alger et Marseille; l'installation de chambres de conservation pour les denrées périssables. La Compagnie Transatlantique se rendant à ces vœux, M. H, Roux assisté par son administrateur de la Compagnie P.-L.-M., est venu en Algérie; il a recueilli les doléances des chambres de commerce. Divers résultats des plus appréciables ont sanctionné ce programme. Pour le transport des voyageurs, la Compagnie Transatlantique a créé un service rapide de plus entre Alger et Marseille, parcours en 21 heures ; la Compagnie P.-L.-M. a combiné son horaire avec ce service ; elle a de plus créé un rapide qui fait le trajet de Paris à Marseille en 10 heures ; on peut donc se rendre d'Alger à Paris en 36 heures, d'Alger à Calais en 40 heures, d'Alger à Londres en 44 heures. De son côté la Compagnie d'Orléans a combiné un horaire et un rapide par Carthagène et Oran.

Pour encourager et populariser le tourisme, la Compagnie P.-L.-M. a combiné avec les Compagnies de navigation *Transatlantique* et *Mixte*, des itinéraires d'excursions. Bien plus, pour les périodes de congé et de grandes vacances, les élèves des diverses écoles peuvent obtenir pour eux et pour un membre de leurs familles qui les accompagnent, la réduction à demi-tarif pour l'un quelconque des ports de l'Algérie et de la Tunisie. Quant aux marchandises, la Compagnie Transatlantique a fait, à bord d'un de ses paquebots, de très intéressants essais pour le transport des denrées périssables : elle a installé des chambres où l'air se renouvelle par des moteurs électriques, l'égalité de la température est maintenue pour tout le compartiment; comme complément la Compagnie P.-L.-M. et la Compagnie d'Orléans ont admis sur leur rail des wagons frigorifiques. Pour l'arrivée des fruits et légumes frais, un dock est en construction au port de Marseille. Enfin, la Compagnie P.-L.-M. a consenti des réductions de tarifs pour certains produits. Les choux-fleurs, les raisins ont les premiers profité de ces avantages. Aussi bien cette année 1905, grâce à ces facilités, l'Algérie a pu expédier sur le marché allemand 4.000 tonnes de raisin. D'ailleurs pour aider à cette expansion commerciale, la Compagnie P.-L.-M. a fait publier et distribuer par milliers des notices sur les marchés suisses, allemands, anglais, renseignant les producteurs et exporta-

teurs sur le goût, les habitudes de sa clientèle, sur les principales maisons d'importation.

Le développement commercial de l'Algérie est la résultante de l'organisation des transports, de l'organisation de la vente. Quoique le commerce algérien ne soit pas encore en pleine possession de l'outillage économique que réclame sa prospérité agricole, dès le début du xxe siècle se dessine un plan dont l'exécution commence à produire des effets très appréciables et suggestifs. L'accéléraiion de ce progrès sera d'autant plus prompte et plus durable que tout producteur algérien, colon ou industriel, se convaincra de cette vérite de plus en plus affirmée, confirmée par l'expérience : c'est que tout producteur doit être doublé d'un commerçant, toute usine agricole ou manufacturière doit être complétée par un cabinet d'études, d'informations commerciales, une agence de représentation. C'est la méthode contemporaine : il est imprudent, aujourd'hui, de s'en tenir à cet isolement, à ce cantonnement professionnel, inspiré par des traditions surannées, où le producteur et le commerçant peuvent vivre s'ignorant ou se rivalisant. La division du travail peut, doit toujours être maintenue, mais au lieu de disperser ses énergies dans des offices distincts et éloignés, le travail doit les centraliser dans une exploitation commune qui réunisse en une étroite, solide et féconde collaboration, le le producteur et le commerçant. Aussi bien faut-il souhaiter à nos colons algériens et aussi à nos métropolitains une éducation économique plus moderne : à l'école d'agriculture ou d'industrie, une part importante doit être faite à l'enseignement commercial ; et tout stagiaire agriculteur ou ingénieur devrait faire son apprentissage par un stage dans une maison de commerce. Initié par ce stage aux questions de navigation, de chemins de fer, de transit, de douanes, aux opérations de crédit de banque, aux besoins des marchés, il sera mis à même d'établir un prix de revient complet, de fixer un prix de vente convenable pour soutenir la concurrence et lui laisser un bénéfice, de solliciter des marchés d'après une orientation sûre. En un mot, le commerce ne doit plus être guidé par un empirisme qui s'appelle la chance, mais par une expérience qui procède de la science, c'est-à-dire de la raison, du bon sens éclairé par une droite intelligence et une sûre interprétation des faits.

III

L'ADMINISTRATION

L'Algérie a pour chef-lieu administratif la ville d'Alger dont elle a tiré son nom. Mais, si Alger même est le siège nominal de toutes les administrations centrales, la vie officielle est loin d'être enfermée tout entière dans son étroite enceinte. Plusieurs services publics ont émigré pour chercher une installation moins restreinte du côté de Mustapha : l'Académie et les Écoles supérieures, l'Administration pénitentiaire, un grand nombre de consulats s'étagent sur le riant coteau qui domine la rade. Le Gouverneur lui-même habite plus souvent le gracieux palais d'été de Mustapha que le palais d'hiver d'Alger. Le nouveau palais en construction est hors de l'enceinte d'Alger, au quartier d'Isly, formant ainsi le trait d'union entre les deux agglomérations d'Alger et de Mustapha.

D'ailleurs, Mustapha, après avoir longtemps formé une commune distincte, a été réannexé à la commune d'Alger le 15 avril 1904.

Alger même a une population de 96.500 habitants ; mais l'agglomération algéroise, y compris Saint-Eugène et Mustapha, en comprend 138.500, parmi lesquels on compte 69.500 Français, 11.750 israélites naturalisés, 28.250 étrangers (en majorité Espagnols et Italiens), 29.000 indigènes musulmans.

Progrès administratifs. — L'organisation administrative de l'Algérie est calquée dans ses grandes lignes sur celle de la métropole ; aux trois unités que nous avons en France, l'État, le département, la commune, correspondent la Colonie, le département, la commune. A la tête de chacune de ces unités se trouve un administrateur assisté d'un conseil ; pour la colonie, c'est le Gouverneur général avec le Conseil

supérieur et les Délégations financières ; pour le département, le préfet en territoire civil et le général de division en territoire de commandement avec le Conseil général ; pour la commune, le maire ou l'administrateur ou le commandant de cercle, suivant le territoire, avec le Conseil municipal ou une Commission municipale. Cette organisation existe depuis longtemps ; mais on a introduit depuis six ou sept ans des changements si importants dans son fonctionnement qu'une nouvelle ère administrative commence réellement pour l'Algérie avec le XXe siècle.

Les changements les plus importants sont ceux qui ont été apportés dans les rouages de l'unité principale, la colonie. Ces rouages sont : le Gouverneur général, les fonctionnaires qui le secondent dans sa tâche, le Conseil du Gouvernement. Nous allons voir quels sont les changements apportés ces dernières années dans la nomination, les attributions et les fonctions de chacun d'eux.

Gouvernement général. — Le Gouverneur général a vu son autorité considérablement renforcée par le décret du 31 décembre 1896 d'abord, puis par celui du 23 août 1898. Sa nomination se fait par décret rendu en conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'Intérieur. On a voulu marquer par là toute l'importance que l'on attribue au choix de ce fonctionnaire qui occupe assurément le rang le plus élevé dans toute la hiérarchie française, les fonctions électives mises à part. Il n'a aucun pouvoir législatif et ne peut légiférer à coups d'arrêtés, mais il prend une part active à l'élaboration de tous décrets ou projets de loi relatifs à l'Algérie, et, lorsque s'élève devant le Parlement de la métropole un débat de quelque importance pour la colonie, il est désigné comme Commissaire du gouvernement ; toutefois, il ne parle pas, dans ce cas, en son nom, mais au nom du ministre compétent.

Aux termes du décret du 23 août 1898, il « représente le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien » et il a « le droit de préséance sur tous les fonctionnaires civils et militaires ».

Tous les services civils de l'Algérie sont placés sous sa direction, sauf les services non musulmans de la justice, des cultes, de l'instruction publique et de la trésorerie, qui, sous le nom de services rattachés, restent sous l'autorité des ministres compétents. Même

pour les services rattachés, plusieurs décrets lui reconnaissent un droit de contrôle et même d'immixtion. L'on remarque même une tendance bien marquée à lui attribuer une part d'autorité dans ces services. Ainsi, pour la nomination des juges de paix, il doit être consulté; il assigne leur résidence aux interprètes des justices de paix; de plus, un décret du 27 juin 1901 lui a donné la nomination de tous les officiers publics et ministériels de la colonie. D'autre part, les douanes ont été placées sous son autorité par un autre décret du 20 juillet de la même année, en sorte que c'est désormais lui qui en dirige et en assure le fonctionnement avec le concours des fonctionnaires du cadre métropolitain mis à sa disposition et des fonctionnaires du cadre algérien.

Sur les services de l'armée et de la marine, qui, pendant longtemps, étaient restés en dehors de l'action du Gouverneur, à moins qu'il ne fût militaire, son autorité tend aussi à devenir de plus en plus considérable.

Le général commandant le XIX[e] corps d'armée et le commandant de la marine en Algérie relèvent directement des ministres compétents, mais le Gouverneur a sur eux un double pouvoir. D'abord, en vertu de l'article 4 du décret du 23 août 1898 et du décret du 27 juin 1901, pour tout ce qui concerne la sûreté intérieure de la colonie, la police des frontières, l'occupation et l'organisation des territoires de commandement, ils dépendent du Gouverneur qui, sur leur avis ou sur leur proposition, prend ou soumet seul à l'approbation des ministres compétents les décisions nécessaires dont il leur confie l'exécution. Il est l'intermédiaire nécessaire, pour la correspondance, entre eux et leurs ministres, sur tout ce qui concerne la défense de la colonie. L'évolution suivie, sur ce point, depuis dix ans, est assez curieuse. Le décret du 31 décembre 1796 disait seulement que les mesures seraient prises après entente entre le gouverneur, le général et le commandant de la marine, sauf à en référer au Gouvernement, en cas de dissentiment, ou, s'il y avait urgence, à agir par voie de réquisitions du Gouverneur. Mais des froissements s'étant produits, le décret du 23 août 1898 donna au Gouverneur le pouvoir de prendre, pour la sécurité de l'Algérie, toutes les mesures nécessaires et d'en confier l'exécution aux commandants de la force de terre et de mer. Enfin le décret du 27 juin 1901 étendit cette autorité à tout ce qui concerne la police des frontières, l'occu-

pation et l'organisation des territoires de commandement, et cela en supprimant l'obligation d'en conférer préalablement avec le général ou l'amiral. Il faut ajouter à cela que le Gouverneur a sous son autorité les généraux de division en tant qu'administrateurs de territoires de commandement.

En résumé le Gouverneur général, en l'état actuel, pour les services non rattachés, qui sont les plus nombreux, exerce les pouvoirs ministériels, et pour les services rattachés, dont le nombre va chaque année diminuant, il n'a pas d'autorité, mais un pouvoir de surveillance et exceptionnellement le droit de proposition et de décision. En sorte que l'Administration de notre grande colonie a de l'unité et doit avoir par conséquent de la force.

La loi du 19 décembre 1900 a aussi placé dans les attributions du Gouverneui la préparation du budget en Conseil de gouvernement, sous le contrôle du ministre de l'Intérieur et après communication aux ministres compétents des chapitres qui ressortissent à leur département respectif. Les Délégations financières elles-mêmes, si elles peuvent réduire les dépenses facultatives, ne peuvent les augmenter ni prendre l'initiative de dépenses nouvelles ; ce droit n'appartient qu'au Gouverneur qui a mission de soutenir devant elles et le Conseil supérieur, soit par lui-même, soit par un commissaire qu'il désigne à cet effet, les propositions de l'Administration, et qui même, pour les dépenses obligatoires, a qualité pour demander au ministre de provoquer le rétablissement de celles qu'elles auraient omises.

Voyons maintenant quelles ont été les réformes introduites dans ce qu'on appelle communément les auxiliaires du Gouverneur général. Rien n'a été changé à l'organisation du cabinet civil et du cabinet militaire dont les attributions sont assez mal définies d'ailleurs, ni au service des affaires indigènes et du personnel militaire, si ce n'est que celui-ci tend à prendre chaque année un plus grand développement à mesure que s'étend notre domination dans le Sud. Mais il n'en est pas de même dans l'organisation des bureaux du gouvernement qui embrasse le secrétariat général, les directions et les services à organisation spéciale, et dont le fonctionnement a été défini par des arrêtés du 28 décembre 1900 et du 30 décembre 1901.

Un décret du 8 juin 1903 précise de la façon suivante les attributions du Secrétaire général qui étaient précédemment déterminées par

celui du 23 février 1882 : il assure l'exécution des ordres du Gouverneur ; il a sous son autorité les services chargés de l'administration de l'Algérie ; il signe toute la correspondance que le Gouverneur ne se réserve pas ; enfin, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, il exerce tous ses pouvoirs et a seul qualité pour le suppléer devant les Délégations financières. C'est du secrétariat général que dépendent les bureaux de l'intérieur et de la police et sûreté.

Les directions sont, d'après les arrêtés du 28 décembre 1900 et du 30 décembre 1901, au nombre de quatre : celles des services financiers et du contrôle des dépenses, celle des travaux publics et des mines ; celle de l'agriculture, du commerce et de la colonisation ; celle des affaires indigènes.

Rien n'a été changé dans la composition ni dans les attributions du Conseil de gouvernement dont la création remonte au 6 juillet 1830, c'est-à-dire au lendemain de notre entrée dans Alger, et dont l'organisation actuelle est encore celle qui a été fixée par le décret du 30 avril 1861. Il joue auprès du Gouverneur le même rôle que le Conseil d'État auprès du Président de la République ; mais il n'a pas de juridiction contentieuse.

Conseil supérieur. — Il n'en est pas de même du Conseil supérieur qui, créé par un décret du 10 décembre 1860, a été réorganisé par un autre décret du 23 août 1898. Mais cette organisation n'a qu'un caractère provisoire, aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1900, qui déclare que son organisation et ses attributions, ainsi que celles des Délégations financières seront fixées ultérieurement par une loi. En attendant que cette loi organique mette fin à cette situation provisoire, en voici les principales lignes. De 1860 à 1870, l'élément fonctionnaire avait dominé au Conseil supérieur ; après 1870 ce fut l'élément électif qui y devint prépondérant ; le décret du 23 août 1898 a diminué la proportion de ce dernier élément, mais lui a conservé la majorité. En effet, des 59 membres dont il se compose, 16 appartiennent aux Délégations financières, 15 aux conseils généraux, 21 en font partie de droit en vertu de leurs fonctions, 3 pris parmi les notables indigènes et 4 pris parmi les fonctionnaires de l'Algérie sont désignés par le Gouverneur ; en sorte que 31 tirent leur origine de l'élection, tandis que 28 seulement doivent leur titre à leur situation ou à la désignation du Gouverneur. Les membres sont élus pour trois ans. Le

conseil se réunit en session ordinaire chaque année, après la session des Délégations financières et extraordinairement toutes les fois que le Gouverneur général le juge à propos.

Ses attributions, d'après le décret du 23 août 1898, étaient limitées à un rôle essentiellement consultatif ; il devait délibérer sur les questions d'administration algérienne qui lui étaient soumises par le Gouverneur et son initiative était limitée à l'émission de vœux sur ces questions. Mais la loi du 19 décembre 1900 lui a conféré un certain pouvoir pour trancher les questions financières et budgétaires. Aucun emprunt ne peut être contracté, aucune concession de chemin de fer ou d'autres travaux publics quelconques ne peut être faite, sans une délibération du Conseil supérieur sur ce point conforme à celles des Délégations financières. Au point de vue budgétaire le projet adopté par les Délégations financières doit lui être soumis ; il ne peut, il est vrai, ni relever les crédits qu'elles ont votés, ni prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle, mais il peut réduire le chiffre des dépenses facultatives. Le compte administratif doit aussi lui être soumis. Sur tous ces points sa délibération favorable est nécessaire. Il peut même être appelé, par suite de certaines dispositions légales, à donner son avis sur certaines mesures administratives. Sur tous les autres points, ses attributions demeurent telles qu'elles étaient avant la loi du 19 décembre 1900 ; et, en principe, il ne peut délibérer que sur les questions qui lui sont soumises par le Gouverneur.

Délégations financières. — Les Délégations financières, dont le nom est déjà venu plusieurs fois sous notre plume, sont une création récente et d'un caractère tout nouveau et original. Elles ont été instituées par le décret du 23 août 1898 en vue de l'étude des questions budgétaires et économiques, dans le but, est-il dit dans le rapport qui précède le décret de création, « d'apporter au gouvernement général de l'Algérie le concours d'opinions libres, d'avis éclairés et de vœux réfléchis, émis par des représentants directs des contribuables algériens sur toutes les questions d'impôts et de taxes assimilées ».

La composition de cette assemblée nouvelle répond bien aux besoins de la colonie : elle comprend une délégation des colons de 24 membres, une des non colons aussi de 24 membres, une des indigènes musulmans de 21 membres avec une section kabyle de 6 membres. Les premiers représentent les intérêts de l'agriculture et de la

colonisation, d'une manière générale des Français d'Algérie vivant des produits du sol ; la deuxième représente le commerce, l'industrie, la main-d'œuvre ouvrière ; la troisième, l'industrie pastorale et la culture primitive qui sont soumises à un régime fiscal à part et présentent deux systèmes distincts suivant qu'il s'agit des Arabes ou des Kabyles. Le mode de recrutement de ces délégués est différent suivant les sections. Ceux des colons et des non colons sont désignés par l'élection, mais suivant des règles différentes de l'électorat aux conseils municipaux et aux fonctions législatives.

Pour être électeur, il faut : 1° être âgé de 25 ans ; 2° être Français depuis douze ans ; 3° résider en Algérie depuis trois ans au moins ; 4° être inscrit sur les listes électorales municipales au 1er janvier de l'année où a lieu l'élection, et 5° être inscrit, pour les non colons, au rôle d'une des contributions directes ou des taxes assimilées. Ces dispositions ont été critiquées, mais elles sont très sages. On a voulu assurer une influence dominante à la nationalité française, et avoir des délégués ayant une connaissance réelle et une expérience personnelle des intérêts qu'ils étaient appelés à représenter. Les conditions d'éligibilité, pour ces deux délégations, sont les mêmes que pour l'électorat ; tout électeur est éligible pourvu qu'il ne soit dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité.

Tout différent est le mode de recrutement des délégués indigènes et ce mode varie encore suivant les territoires et la race. « Les neuf délégués des Indigènes des territoires civils sont élus, à raison de trois par département, par les conseils municipaux à titre indigène des communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales des communes mixtes. » Les six délégués des indigènes des territoires de commandement sont désignés par le Gouverneur général, à raison de deux par département, sur des listes dressées dans chaque département par le général commandant le territoire. Enfin les six délégués Kabyles doivent être élus au scrutin individuel par les *tamens* ou chefs des *Kharouba* qui sont des groupements de familles ayant la même origine et unies par des liens de parenté et forment dans le village (*Toufik*) un quartier séparé. En résumé, on trouve là une combinaison de l'élection au premier degré pour la Kabylie, de l'élection au second degré pour les territoires civils, de la nomination pour les territoires de commandement. Toutes ces élections se font au scrutin uninominal et tout le territoire algérien

a été divisé, en vue de ces élections, par un arrêté du Gouverneur général du 5 novembre 1898, en vingt-quatre circonscriptions pour les élections des délégués des colons et des non colons, et le territoire civil en quinze circonscriptions pour l'élection de ceux des Indigènes. Le mandat des délégués dure six ans et leur renouvellement se fait par moitié tous les trois ans.

Les attributions des Délégations financières étaient d'abord peu étendues, exclusivement administratives, « d'ordre financier et économique ». La loi du 19 décembre 1900, en instituant pour l'Algérie un budget spécial, leur a donné dans l'élaboration de ce budget un rôle prépondérant que nous définirons en parlant du budget. Disons pour le moment que chaque délégation doit se renfermer dans l'étude des questions qui intéressent la catégorie de contribuables qu'elle présente. Les délibérations de l'ensemble sont ou nécessaires ou facultatives. Elles sont nécessaires pour ce qui concerne le budget, pour la création ou la suppression d'impôts, pour les emprunts et la concession de travaux publics ; elles sont facultatives « sur toutes autres questions d'ordre financier ou économique », et c'est au Gouverneur à provoquer leur avis, s'il le juge à propos. D'ailleurs toute délibération relative à des objets qui ne sont pas légalement compris dans les attributions des légations » ou « prise hors des sessions légales » est nulle ; la nullité en est prononcée par le Gouverneur qui peut même dissoudre les délégations et se trouve par conséquent puissamment armé pour les maintenir dans les limites de leurs attributions.

Comme l'a dit M. Jonnart, dans le discours qu'il a prononcé, en décembre 1905, au banquet du *Syndicat commercial algérien*, « la tâche de l'Administration et des assemblées élues est considérable, singulièrement complexe et difficile, dans une colonie où chaque jour de nouvelles créations s'imposent et où le développement normal et régulier des services exige sans cesse de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. »

M. Jonnart a rendu en même temps aux Délégations financières et au Conseil supérieur cet hommage que leurs séances sont généralement dignes, calmes et laborieuses ; les critiques et les observations y revêtent une forme courtoise ; les discussions ne sont jamais émaillées de gros mots ou inspirées par d'irréductibles parti-pris. On n'y connait pas cette politique dont la galerie s'amuse et qui consiste à se dresser de mutuelles embûches, à épuiser le meilleur de son temps et de son

énergie en vaines querelles et en débats stériles ; mais on s'y complait dans cette politique modeste, bourgeoise et peu bruyante qui consiste à se rapprocher, à se donner la main, à chercher ensemble avec une consciencieuse persévérance les meilleures solutions, à sacrifier le plus souvent les vues personnelles à l'intérêt général et au désir de la concorde.

La colonie ne pourra que prospérer avec une administration ainsi organisée et animée de pareils sentiments.

Quelques modifications ont été apportées, durant ces dernières années, à certains services, notamment dans les douanes, l'administration pénitentiaire et l'armée.

Douanes. — Les douanes qui étaient depuis 1848 un service rattaché ont été placées, par le décret du 7 août 1901, sous l'autorité du Gouverneur général qui en assure le fonctionnement de concert avec un directeur, résidant à Alger, chef de service. Le personnel comprend deux catégories de fonctionnaires : ceux du cadre métropolitain, mis à la disposition du Gouverneur, mais continuant à faire partie du personnel de la métropole et soumis aux mêmes règles pour la hiérarchie et l'avancement ; les agents inférieurs appartenant au cadre algérien et pouvant être nommés, déplacés, punis, révoqués par le directeur sur délégation du Gouverneur.

L'augmentation constante des opérations commerciales dans les ports algériens rend nécessaire chaque année la création de quelque nouvel emploi, de quelque nouveau bureau même. Mais, comme les recettes vont aussi en augmentant progressivement, la dépense qui en résulte est largement couverte. Cette augmentation de recettes a été pour l'année 1903 de 484,521 francs.

Administration pénitentiaire. — Après avoir successivement dépendu du ministre de la guerre, puis du ministre de l'Algérie, ensuite du Gouverneur général, plus tard du ministre de la justice, l'Administration pénitentiaire algérienne est de nouveau placée aujourd'hui sous l'autorité du Gouverneur général. Les décrets du 4 juin et du 1er octobre 1898 en ont fait une administration spéciale à la tête de laquelle est placé un directeur, relevant directement du Gouverneur, assisté d'un bureau technique ressortissant au secrétariat général du

gouvernement. De 1898 à 1901, directeur et bureau technique ont donné à ce service une réglementation remarquable et complète : l'organisation du personnel, le transfèrement des prisonniers, le recrutement des gardiens ont été organisés par des arrêtés du Gouverneur du 18 novembre 1898, du 1er février et du 21 juin 1899 ; de plus un cours d'infirmiers a été institué à la maison centrale de Lambèse et une école de jeunes gardiens au pénitencier de Berrouaghia par des arrêtés du 10 novembre 1899 et du 20 avril 1901. Mais un décret du 3 février 1902, abrogeant ceux du 4 juin et du 1er octobre 1898, a supprimé la direction. Tout le personnel du service des prisons est à la nomination du Gouverneur à qui appartiennent toutes les attributions dévolues en France au ministre de l'Intérieur. La plupart des attributions du directeur sont maintenant confiées au bureau technique, mais l'inspection annuelle est faite par un conseiller de gouvernement désigné par le Gouverneur général.

Les établissements pénitentiaires comprennent trois maisons centrales, dont deux pour les hommes (Lambèse et Berrouaghia) et une pour les femmes (Le Lazaret à Mustapha), un dépôt de forçats et relégables (l'Harrach, à Maison-Carrée), une colonie de jeunes détenus (à Birkadem, avec annexe à Sidi-Khalifa), seize prisons départementales situées aux sièges des tribunaux de 1re instance, soixante-deux prisons annexes aux sièges des justices de paix.

Depuis le 1er septembre 1903, l'entrepreneur de la maison centrale de Lambèse ne perçoit plus que 0 fr. 43 par journée de détention au lieu de 0 fr. 478, d'où une économie annuelle d'environ 15.000 francs. Depuis le 1er janvier 1904, le prix de la journée de détention pour le Lazaret est fixé à 0 fr. 3899, au lieu de 0 fr. 4599, d'où une économie annuelle d'environ 35.000 francs.

La population moyenne de détention a été, en 1902, de 4.994 et, en 1903, de 4.806 ; soit une diminution de 188. L'effectif était au 31 décembre 1902, de 4.865 et au 31 décembre 1903, de 4.668 avec diminution de 197 ; le nombre de journées de détention qui était de 1.823.354 en 1902 est tombé à 1.754.443 en 1903, soit 68.911 en moins.

Armée. — On avait compris de bonne heure l'utilité d'avoir pour l'Algérie des corps de troupes spéciaux. C'est ainsi qu'avaient été créés les *zouaves* en 1830 (1er octobre), les *tirailleurs algériens*

organisés par l'ordonnance du 7 décembre 1841, la *légion étrangère* organisée par la loi du 9 mars 1831, l'*infanterie légère d'Afrique* et les *compagnies de discipline*, les *chasseurs d'Afrique*, les *spahis*.

En 1901-1902, lorsqu'on voulut occuper les oasis du Sud avec des troupes nourries et administrées à la française, on se heurta à des difficultés graves et à des dépenses énormes. C'est pourquoi l'on songea à organiser, pour l'occupation de ces régions, des corps composés d'Indigènes pouvant se nourrir et s'entretenir par les ressources du pays ; dès lors plus de transports excessivement onéreux. C'est ainsi que furent créés par une loi du 30 mars 1902 et un décret du 1er avril suivant, trois compagnies des oasis sahariennes, affectées une à chacun des groupes d'oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt. Chacune de ces compagnies comprend de l'infanterie (environ 200 fusils), un peloton de cavalerie (20 chevaux), un peloton de méharistes (20 hommes et 40 méharis), une section d'artillerie (2 pièces) et un équipage de transport (6 mulets et 100 chameaux). Les hommes de troupe se recrutent parmi les Indigènes des régions sahariennes ou, à défaut, parmi les volontaires des régiments indigènes ou les Indigènes des Hauts-plateaux ; les gradés sont recrutés dans les corps stationnés en Algérie.

Leur mode de subsistance est tout différent de celui pratiqué ailleurs. Officiers et soldats se montent, se pourvoient d'effets d'habillement et de petit équipement et se nourrissent à leurs frais, et subviennent de même à la nourriture, à l'entretien et au harnachement de leurs montures. Les Indigènes pourvoient aussi eux-mêmes à leur logement et, en temps de paix, vivent comme ils l'entendent avec leur famille.

Progrès financiers

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'Algérie, après avoir eu un budget distinct de 1839 à 1845, s'était trouvée comprise dans la personnalité de l'État et son budget avait fait partie de celui de la métropole. C'était la conséquence de cette idée que l'Algérie n'est que la continuation de la France au delà de la Méditerranée, conception erronée, car la formation ethnique et le développement économique de l'Algérie sont tout

différents de la France. La loi du 19 décembre 1900 lui a donné la personnalité civile, dont nos autres colonies jouissaient depuis longtemps, et a créé un budget algérien. C'est la conséquence du système de dérattachement et de la politique de décentralisation. Nous allons voir comment ce budget est élaboré et quels sont les éléments dont il se compose.

Depuis l'exercice 1901 le budget de l'Algérie a donc cessé d'être compris dans celui de l'État; ses recettes sont maintenant au profit de la colonie, ses dépenses sont à sa charge, pas complètement toutefois. Le produit, minime, de la taxe militaire, qui représente un service dû à la France, et celui des monopoles (tabac, poudre), dont les frais de fabrication n'incombent pas à la colonie, continuent à figurer aux recettes de la métropole. D'autre part les dépenses de la guerre et de la marine, qui à elles seules s'élevaient, en 1898, à plus de 55 millions, ont été laissées à la charge de la métropole, sauf toutefois les dépenses de la gendarmerie. Parmi les dépenses civiles, ont aussi été laissées à la charge de la métropole les garanties d'intérêt pour les chemins de fer ouverts avant le 1er janvier 1901; mais pour une période de vingt-cinq ans seulement; à partir du 1er janvier 1926, elles rentreront dans le budget algérien, et, même avant cette date, si le fonds de réserve de l'Algérie vient à dépasser 5 millions, elle participera aux garanties d'intérêt pour un tiers de son excédent de recettes. C'est aussi à la charge de la métropole que sont restées les pensions des fonctionnaires qui conservent leur place dans les cadres métropolitains; la colonie n'a à sa charge que les pensions des agents coloniaux, et cela seulement pour la fraction de pension correspondant aux services accomplis depuis le 1er janvier 1901.

D'autre part, on distingue parmi les dépenses deux catégories : les unes sont facultatives et dépendent des Assemblées algériennes; les autres sont obligatoires et leur chiffre minimum en est fixé d'une manière permanente par le Parlement métropolitain, sans que les Assemblées algériennes y puissent rien retrancher, tout en pouvant l'augmenter.

On voit aisément les avantages de ce système. Ce n'est pas une autonomie complète qui pourrait être un acheminement vers le sépatisme. Mais l'Algérie a cessé d'être, selon l'expression du rapporteur du budget de 1899, « un fils de famille à qui les parents paient ses dépenses, non quelquefois sans mauvaise humeur, mais qui, n'ayant

pas de ressources propres, sachant la caisse paternelle bien garnie, cherche à se procurer le plus d'argent qu'il peut et n'a guère le souci d'en faire bon usage. » Les Algériens savent bien maintenant que, si la métropole est toute disposée à leur venir en aide, ils ont pourtant tout intérêt à modérer leurs dépenses, puisque les économies réalisées de ce chef leur profiteront.

L'originalité du système financier algérien apparaît surtout dans la manière dont le budget est élaboré. Dans les autres colonies, le budget est l'œuvre ou du Gouverneur qui le fixe par arrêté ou du Conseil général qui le discute et le vote. En Algérie, le Gouverneur, les Délégations financières et le Conseil supérieur participent à sa confection, chacun d'une manière différente et avec une compétence déterminée.

Le Gouverneur établit le budget, sous le contrôle du ministre de l'Intérieur. Il a donc l'initiative en matière financière. Une fois établi, le budget est présenté par le Gouverneur aux Délégations financières. Celles-ci le renvoient d'abord à une Commission des finances composée de 11 membres dont quatre colons, quatre non colons et trois indigènes ; puis elles délibèrent et votent en réunion plénière sur le rapport de cette Commission. Là, des amendements peuvent être présentés, mais il est nécessaire qu'ils aient été préalablement adoptés par la délégation à laquelle appartient leur auteur et qu'ils soient transmis par elle à la Commission des finances. Aucune proposition tendant soit à des augmentations de traitements, d'indemnités ou de pensions, soit à des créations de services, d'emplois, de pensions, ou à leur extension, ne peut être faite par les délégués ; cette restriction a pour but d'éviter les majorations de traitements et la multiplication des emplois au profit des amis. Les pouvoirs des délégations varient d'ailleurs, selon qu'il s'agit de dépenses obligatoires ou de dépenses facultatives. Celles-ci présentent surtout un caractère local ; celles-là sont celles d'administration générale, précisées dans un tableau dressé par la Commission du budget. Le chiffre des dépenses obligatoires n'est fixé que comme minimum ; le Gouverneur peut en proposer l'élévation ; mais une fois ce chiffre élevé par délibération et vote des Délégations et du Conseil, il acquiert valeur de minimum. Inversement, si le Gouvernement juge à propos de ne demander, une année, qu'un chiffre de dépenses inférieur au minimum, ce minimum n'est pas abaissé pour cela en ce qui concerne les années suivantes. Toute

dépense obligatoire, qui ne serait pas allouée par les assemblées algériennes, peut être inscrite d'office au budget par décret du Président de la République, rendu en Conseil d'Etat sur le rapport du ministre de l'Intérieur. Pour ce qui concerne les dépenses facultatives, les délégations ont toute latitude pour les augmenter ou les diminuer, les refuser ou en créer de nouvelles, sous réserve du droit du Gouverneur, pour ce qui concerne l'augmentation des dépenses relatives au personnel.

Après les Délégations financières le budget est soumis au Conseil supérieur qui, après l'avoir fait étudier par sa Commission de finances composée de neuf membres élus au scrutin de liste, délibère sur le rapport de cette commission. Il ne peut prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle ni relever les crédits votés par les délégations, mais il peut les déduire ou les supprimer. Pour ce qui concerne les impôts, il ne peut qu'adopter ou rejeter les décisions des délégations.

Après que le budget algérien a été ainsi préparé par le Gouverneur, discuté et voté par les Délégations et le Conseil supérieur, les Chambres et la métropole ont encore sur lui, selon l'expression de M. Berthelot, « un droit de regard » pour la partie qai concerne les recettes, partie qui doit être soumise au visa du Conseil d'État ; la partie qui concerne les dépenses est rendue exécutoire par décret du Président de la République sur le rapport du Ministre de l'Intérieur.

Le système des douzièmes provisoires n'est pas applicable à l'Algérie, et, si le budget n'est pas voté et homologué lors de l'ouverture d'un exercice, c'est le budget de l'exercice précédent qui est applicable de plein droit.

Le contrôle de l'exécution du budget est exercé, de la part de la métropole par un inspecteur général des finances qui adresse tous les trois mois un rapport aux Ministres de l'Intérieur et des Finances, et de la part de la colonie par les Délégations financières et le Conseil supérieur à qui le Gouverneur doit présenter le compte administratif.

Les excédents de recettes doivent être versés au Trésor pour constituer un fond de réserve destiné à couvrir les déficits des mauvaises années.

Telle est l'organisation budgétaire donnée à l'Algérie par la loi du 19 décembre 1900. Ce système ne put être appliqué intégralement dès l'année 1901. Pour cette année, c'est le Parlement qui établit le budget algérien. Dès la première année de son élaboration normale,

le budget s'équilibra par un excédent de 2 millions de recettes, avec 56.470.947 francs de recettes pour 54.384.662 francs de dépenses.

Quand aux impôts il n'a été fait que peu de modifications durant ces dernières années. Une loi du 9 avril 1898, rendue applicable par un décret du 30 octobre suivant, a créée une imposition additionnelle au principal de la contribution des patentes destinée à pourvoir aux dépenses des chambres et bourses de commerce. Le tarif de vente des poudres a été unifié avec celui de la métropole par décret de 1901.

Jusqu'ici l'expérience est tout en faveur de l'institution du budget spécial. Les crédits ont été bien employés et les Assemblées algériennes se montrent animées d'un louable esprit d'économie, tout en ne reculant point devant les dépenses qu'impose le développement des divers services.

Pour l'exercice 1904, les crédits accordés par le budget ou par des décisions spéciales s'élevaient à la somme de 65.068.983 fr. 84 ; les payements effectués n'ont atteint que le chiffre de 62.491.897 fr. 71. D'où un excédent de crédits de 2.577.086 fr. 13, sur lequel 2.262.742 fr. 75 non consommés par des dépenses constatées sont tombés en annulation définitive et 314.343 fr. 38 représentant des dépenses non payées ont été réordonnancés sur l'exercice suivant.

Pour le même exercice, la somme des évaluations des recettes s'élevait à 64.615.348 fr. 86 ; les recouvrements effectués ont atteint le chiffre de 69.917.138 fr. 71. D'où un excédent des recettes sur les évaluations de 5.301.789 fr. 85.

En rapprochant le chiffre des dépenses (62.806.241 fr. 09) constatées de celui des recettes effectuées (69.917.138 fr. 71), on trouve un excédent des recettes sur les dépenses de 7.110.897 fr. 62.

L'article 13 de la loi du 19 décembre 1900 affecte les excédents de recettes constatés en fin d'exercice à la constitution d'un fonds de réserve sur lequel des prélèvements peuvent être autorisés pour le paiement de dettes exigibles, pour le remboursement d'avances consenties par la métropole ou, en cas d'urgence, pour parer aux conséquences d'événements calamiteux. Le maximum de ce fonds, fixé d'abord à cinq millions, a été porté à dix millions en exécution de l'article 4 de la loi du 23 juillet 1904 sur la décentralisation administrative des chemins de fer algériens. Une fois le maximum de cinq millions atteint, les excédents de recettes devaient être partagés à

raison d'un tiers pour la métropole et deux tiers pour la colonie ; mais, en portant le maximum à dix millions, la loi du 23 juillet 1904 a attribué la totalité des excédents à la colonie pour être affectés à des travaux d'intérêt général.

Les excédents de recette vérifiés ont été de 3.701.376 fr. 31 pour 1901, et de 6.188.933 fr. 74 pour 1902 ; total 9.890.310 fr. 05. Sur cette somme, deux prélèvements montant à la somme de 500.000 francs, ont été opérés pour secourir les agriculteurs contre les dégâts de la grêle, la gelée et les sauterelles, en 1902, et pour les frais de réception du Président de la République, puis les 4.390.310 fr. 05 formant l'excédent du maximum de cinq millions ont été partagés entre la métropole et la colonie.

Depuis les excédents de recettes n'ont cessé de se produire et, en 1905, la somme à partager entre l'État et l'Algérie s'élevait à 14.949.302 fr. 72.

En résumé, la métropole aura reçu de sa colonie, à titre d'excédents de recettes pour les budgets de 1901, 1902, 1903 et 1904, la somme de 6.446.537 fr. 59, tandis que les crédits de la caisse de réserve dont l'Algérie peut disposer pour l'exécution de travaux d'intérêt général s'élèveront à 12.893.075 fr. 18.

Les Assemblées algériennes ont émis le vœu que cette somme importante, ainsi que les fonds d'emprunt non encore utilisés, ne restent point immobilisés, mais soient placés en bons du Trésor, en rente française ou en obligations de l'emprunt algérien. Le rapporteur du budget pour 1906 a proposé d'autoriser ce placement, sous déduction d'une somme de cinq millions.

La situation budgétaire de l'Algérie, depuis son autonomie, ne laisse donc rien à désirer et c'est avec une bien légitime satisfaction que M. Jonnart l'a constaté, au mois de décembre 1905, dans le discours que nous avons déjà cité. « Notre jeune budget, a-t-il dit, justifie toutes nos espérances. Sa conduite ne laisse rien à désirer ; il ne nous a donné jusqu'ici que des sujets de contentement et des surprises agréables. Dans une année comme celle-ci, où la récolte des céréales est déficitaire et le marché des vins encombré et lourd, il accuse des excédents qui ne seront pas moindres en fin d'exercice de 1.500.000 francs à deux millions. Notre budget s'équilibre donc parfaitement et je le constate non sans fierté, car c'est une preuve de la vitalité et de l'essor de l'Algérie. »

Territoires du Sud

L'autonomie financière avec budget spécial de l'Algérie rendait nécessaire une nouvelle organisation des territoires du Sud, car il n'était pas admissible que la charge de pénétration vers le Sud fût imposée à la colonie.

Par une résolution du 23 décembre 1901, la Chambre des députés ayant approuvé en principe cette séparation et invité le Gouvernement à étudier un projet d'organisation administrative et financière du Sud algérien, un projet fut déposé le 21 mars 1902 posant les principes de la nouvelle organisation.

Cette orgainisation a l'inconvénient de rompre l'unité budgétaire et administrative réalisée par les décrets de 1898 et la loi du 19 décembre 1900, mais elle répond mieux à la réalité territoriale et ethnique, car les territoires du Sud sont « nettement différenciés par le climat, par la nature du sol, par les habitudes des tribus, par les coutumes et le droit qui leur sont propres, par l'administration spéciale et traditionnelle dont ils sont l'objet ».

Après avoir été ébauché par le Gouvernement, adopté par le Parlement, ce projet a été soumis aux Commissions sénatoriales de l'Algérie et des finances, puis fixé par la loi du 24 décembre 1902 et des décrets du 15 août et du 31 décembre 1903. Les territoires du Sud sont divisés en dix cercles (Mécheria, Géryville, Aïn-Sefra, Colomb (Tagda), les Oasis, Djelfa, Laghouat, Ghardaïa, Touggourt et Biskra. Ces cercles sont placés sous les ordres de commandants supérieurs qui relèvent du Gouverneur général par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques pour les questions intéressant la politique, l'administration générale et la défense. Au point de vue financier, ces cercles constituent des communes et sont administrés par les commandants supérieurs relevant directement du Gouverneur, sauf ceux de Djelfa, Laghouat et Biskra, qui relèvent des généraux de division d'Alger et de Constantine. Le budget est réglé par décret ; le Gouverneur est ordonnateur des dépenses ; les commandants de territoire sont ordonnateurs secondaires. Un décret du 15 août 1903 a créé un emploi de conseiller-rapporteur chargé de représenter les territoires du Sud dans le Conseil du Gouvernement, d'assurer le contrôle permanent de tous les services administratifs de ces territoires et pouvant, en

outre, être chargé de toutes les autres études ou missions que le Gouverneur juge utile de lui confier.

L'organisation administrative, militaire et financière de ces territoires et la détermination des cercles et annexes les composant ont été définitivement réglés par deux décrets du 14 avril et du mois de décembre 1905.

Un décret du 14 août de la même année a déterminé les attributions du Gouverneur général et fixé les grandes lignes de l'organisation administrative et militaire de ces territoires. Le Gouverneur y a tout autorité, tant au point de vue administratif et financier qu'au point de vue militaire et, assisté du Conseil du Gouvernement de l'Algérie, il peut résoudre toutes les questions qui seront soumises à son examen. Il est chargé d'en assurer la défense et d'y maintenir l'ordre ; à cet effet, il dispose de toutes les troupes qui y sont cantonnées.

Les dépenses militaires sont imputées sur les crédits du budget de la guerre ; mais l'emploi de ces crédits est soumis au contrôle du Gouverneur général, en ce sens que leur répartition est effectuée sur sa proposition et que les ordonnateurs militaires doivent lui rendre compte tous les trois mois de la marche des dépenses.

Un décret du 12 avril 1905 a constitué un fonds de réserve propre à ces territoires. Le maximum en est fixé à 600.000 francs. Une somme de 500.000 francs correspondant aux excédents nets de recettes provenant de ces territoires pour les années 1901, 1902, 1903 y a été attribuée. Cette mesure a permis de disposer d'une somme de 300.000 francs pour venir en aide aux victimes de l'inondation survenue le 21 octobre 1904 à Aïn-Sefra et de réparer les dégâts causés aux voies et édifices publics. Les 200.000 francs restants ont été joints à l'excédent de recettes de l'année 1904, qui est de 720.000 francs, et le surplus du maximum permettra d'entreprendre des travaux d'intérêt général, en dehors des ressources ordinaires du budget.

Le budget de ces territoires a subi, d'année en année, depuis 1903 jusqu'en 1906, d'importantes améliorations ; classification plus logique des dépenses, répartition plus précise des crédits, réduction des frais généraux, accroissement des crédits destinés à améliorer la situation économique, morale et matérielle des populations.

En 1905, une impulsion énergique a été donnée aux travaux d'utilité publique. La route nationale d'Alger à Laghouat, qui se trouvait

en lacune sur 237 kilomètres, a été mise en état de viabilité. Plus de 20 kilomètres ont été construits sur le chemin de colonisation de Géryville à Bougetoub qui dessert la région alfatière. Le nouveau centre des Beni-Ounif a été organisé ; on y a construit des écoles pour les garçons et pour les filles, avec une classe enfantine, des bâtiments commerciaux et administratifs, des rues, des fontaines. Aïn-Sefra a été reconstruite et pourvue d'une canalisation d'eau potable.

Un service de forages artésiens organisé par un arrêté du Gouverneur général du 23 août 1904, a permis de donner une grande extension aux recherches d'eau dans les régions sahariennes. Des ateliers ont été constitués et mis en fonctionnement à Sidi-Okba et à Touggourt, dans les vallées de l'oued Rhir, où les travaux opérés depuis 1902 ont obtenu un débit de 19.773 litres d'eau à la minute pouvant arroser 100.000 palmiers et ajouter 600.000 francs aux ressources annuelles de la population.

Le programme de ce service de sondages pour 1905-1906 comprend : 1° la reconnaissance géologique du cercle de Biskra et de la région des chotts d'El-Oued ; 2° la continuation des travaux de Sidi-Okba ; 3° le curage, approfondissement et tubage de 27 puits dans l'Oued Rhir ; 4° l'achèvement de 8 puits et l'amélioration de 14 dans le cercle de Biskra ; 5° l'établissement d'un atelier à El-Oued et d'un à Djelfa ; 6° l'amélioration de 17 puits à Ouargla ou à El-Goléa ; 7° l'achèvement du forage de Tiberkamine et l'entreprise de nouveaux forages dans les oasis sahariennes.

En ce qui concerne l'instruction publique, outre les écoles de Beni-Ounif dont nous avons parlé, on en a construit une pour les Européens et une pour les Indigènes à Aïn-Sefra, et des cours professionnels ont été créés à Touggourt, aux Oasis sahariennes et dans le cercle de Colomb.

Le service des postes et télégraphes a été amélioré considérablement ; les lignes télégraphiques du sud-oranais ont été ouvertes à l'exploitation ; une ligne a été installée entre Biskra et Sidi-Okba ; le tracé de la ligne transsharienne a été étudié jusqu'à Timiaouin, extrême limite des possessions algériennes.

Enfin des infirmeries indigènes ont été construites à In-Salah, Adrar, Timimoun, Oulad-Djellal et Laghouat.

Voilà quels progrès ont été réalisés dans les territoires du Sud depuis qu'ils ont été constitués en groupement spécial, soumis à une

administration distincte, dotés de la personnalité civile avec un budget autonome.

Leurs ressources ont suffi pour assurer l'administration du pays et alimenter son développement progressif. Le budget des recettes, qui se chiffrait en 1904 par 2.562.074 francs, est monté, en 1905, à 3.076.753 francs, en 1906 à 3.167.831 francs.

Créations diverses

Nous avons parlé plus haut du Bureau de bienfaisance musulman d'Alger. Créé par décret du 5 décembre 1857, ce Bureau fut jusqu'à ces dernières années le seul établissement de ce genre existant en Algérie. Il est vrai que les bureaux de bienfaisance européens assistaient les musulmans aussi bien que les Européens, cependant la proportion des Indigènes secourus ne faisaient que le 23 o/o du nombre total. Il parut donc nécessaire de constituer des bureaux de bienfaisance spéciaux.

Un arrêté gouvernemental du 26 février 1903 en a créé dix-neuf dans les principaux centres de la colonie. Depuis, deux autres ont été organisés en 1904, et trois en 1905 ; leur nombre est donc aujourd'hui de vingt-quatre.

Leur administration et leurs ressources sont les mêmes que celles que nous avons énumérées plus haut pour le Bureau d'Alger; un service médical est annexé à chaque Bureau.

Les subventions qui leur ont été allouées par le Gouvernement général se sont élevées en 1902 à 208.000 francs, en 1903 à 208.000, en 1904 à 198.000, et en 1905 à 203.000.

La caisse nationale d'épargne fonctionne en Algérie comme en France; il en est de même de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il y a, en outre, en Algérie, sept caisses d'épargne ordinaires fondées par les conseils municipaux d'Alger, Bône, Constantine, Mostaganem, Oran, Philippeville et Tlemcen, et placées sous leur patronage. Elles avaient au 1er janvier 1900 un dépôt de 4.938.599 francs pour 17.200 livrets. Au 1er janvier 1902, le nombre des livrets était tombé à 17.028, avec 4.260.823 francs. Mais au 1er janvier 1903, nous le retrouvons en progression à 17.324 livrets représentant une somme de 4.272.086 francs. Il faut remarquer que le chiffre des livrets nou-

veaux (1.186) dépasse de près de 200 le nombre des livrets soldés. Au point de vue du sexe des déposants, il est à noter que le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes, 55 o/o contre 45 o/o. Au point de vue de la position sociale, les mineurs sans profession sont au nombre de 32 o/o, puis viennent les ouvriers de l'industrie, les domestiques et les employés ; si l'on se place au point de vue de la nationalité, les Français représentent près de 63 o/o, puis les Espagnols avec plus de 9 o/o, ensuite les Italiens plus de 7 o/o; les autres sont des israélites, des anglo-maltais ou des Européens de diverses nationalités ; les musulmans ne représentent guère plus du 2 o/o. Le mouvement des fonds a été, du 1er janvier au 31 décembre 1902, de 1.347.518 francs pour le versement. avec 112.559 francs d'intérêts capitalisés. soit un total de 1.468.077 francs, et de 1.448.834 francs pour les remboursements. En général les versements représentent un peu plus des neuf dixièmes des remboursements.

Les sociétés de secours mutuels sont régies en Algérie par la loi du 1er avril 1898, quelque peu modifiées par un décret du 24 mars 1899. Elles ont pris durant ces dernières années un essor tout à fait remarquable, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant :

ANNÉES	Nombre de sociétés	Nombre de sociétaires	Avoir disponible au 31 décembre	Fonds de retraites	Dépenses utiles pendant l'années
1900........	66	6.538	F. 761.697.	»	»
1901........	62	7.656	»	F. 340.572.40	»
1902........	»	8.583	» 434 267.87	» 355.562.52	F. 145.673.75
1903........	»	»	»	»	»
1904........	90	14.417	» 503.929.87	» 389.232.45	» 200.000

Les avantages qu'offrent ces sociétés à leurs membres participants sont des pensions de retraite, des secours de maladie, des secours éventuels. En 1901, le nombre des pensionnés était de 61 jouissant de pensions moyennes d'environ 100 francs; la même année 3.230 malades ont reçu des secours proportionnés à la durée de leur maladie ; outre ce, les sociétés ont payé 28.652 fr. 45 de frais pharmaceutiques, 26.040 fr. 77 pour honoraires de médecins, 5.638 fr. 50 pour frais funéraires.

Quelques unes de ces sociétés, de fondation récente, méritent une mention particulière.

L'Œuvre de la Layette a été fondée en 1900. Elle a pour but de fournir une layette complète aux mères nécessiteuses. Les tissus sont achetés en gros et confectionnés soit par les dames du Comité soit dans un ouvroir qu'elle a installé rue Arago, 2, à Alger. Elle a distribué 178 layettes en 1900, 270 en 1901, 281 en 1902, 286 en 1903, 316 en 1904. En 1902, pour compléter son action bienfaisante en faveur des enfants du premier âge, cette société a créé une section pour *la goutte de lait.* Sans distinction de race ni de religion, elle donne dans une salle, à Alger, des consultations pour les nourrissons avec séance de vaccination. Elle favorise l'allaitement maternel, le dirige, l'aide, et, au besoin, le remplace ; car elle a, sur les hauteurs du Sahel, à El-Biar, une laiterie avec des vaches bien nourries, bien surveillées, dont elle fait, par prudence, stériliser le lait. La stérilisation se fait par petites bouteilles d'une tétée, pour éviter que le lait, la bouteille une fois commencée, ne se contamine au contact de l'air. Elle a fourni l'allaitement mixte à 15 enfants en 1902, à 31 en 1903, à 54 en 1904; elle en a allaité complètement 22 en 1902, 42 en 1903, 37 en 1904. Le nombre de ses membres était en 1905 de 381 payant une cotisation de 2 ou 6 francs.

L'Œuvre des enfants à la montagne fondée, à Alger, au mois d'avril 1904, a rencontré les plus vives sympathies non seulement au Gouvernement général, à la préfecture, à la mairie, qui lui ont accordé des subventions, mais encore auprès des sociétés semblables organisées auparavant en France; la *Société pour l'encouragement des colonies d'enfants,* dont le siège est à Versailles, lui accorda 15 francs par enfant et le secrétaire général de l'*Œuvre stéphanoise des enfants à la montagne* vint lui-même chercher à Marseille les vingt-neuf enfants que sa jeune sœur algéroise envoya dès la première année de son fonctionnement. Transportés gratuitement par la Compagnie Mixte, ces jeunes voyageurs furent conduits dans les hameaux répandus sur les pentes boisées du Mézenc et répartis par groupes de trois à six chez les habitants. Ils y passèrent deux mois, visités tous les jours par des surveillants ou surveillantes et une fois par semaine par un médecin spécial. Là, leur temps se passait en légers travaux aux champs, longues promenades en forêt. A leur retour, ils furent logés à Marseille aux refuges de nuit et rentrèrent à Alger par le *Mytho,* un peu plus tard qu'on ne l'avait prévu, à cause des grèves. Les frais de séjour avaient

été de 0 fr. 50 par enfant ; les frais de voyage avaient un peu plus que doublé cette somme ; mais ces enfants avaient gagné, en moyenne, 2 kil. 863, en deux mois ! Aussi, dès la seconde année (1905), le nombre des enfants inscrits pour avoir part à ce bienfaisant séjour à la campagne a été de 80 et le douloureux problème d'un choix à faire s'est posé au comité directeur de l'œuvre qui ne pouvait accorder cette faveur, faute d'argent, qu'à une cinquantaine. Une tentative a été faite au cours de cette dernière année, pour continuer dans le sein de la famille l'œuvre fortifiante d'un séjour à la campagne, en appelant auprès du comité les mères de ces enfants pour leur donner des conseils sur l'hygiène par la propreté, l'aération, l'alimentation, la prévention des maladies contagieuses. Un nombre insignifiant de mères a répondu à cet appel, mais le comité ne se décourage pas et espère obtenir un meilleur résultat à l'avenir. Cette œuvre mérite d'être encouragée et de réussir, car, outre qu'elle procure aux jeunes Algériens force et santé, elle leur apprend à connaître le sol de douce France et par conséquent à aimer la mère-patrie.

L'Œuvre d'assistance aux mères, née d'hier, a pris, dès sa première année, un grand développement et rendu de réels services. Son siège est à Alger. Elle a pour but de recueillir les femmes enceintes dans le besoin, mères de famille ou filles trahies, sans distinction de race ni de religion, de les nourrir et loger durant le dernier mois de leur grossesse, de les envoyer faire leurs couches dans un hôpital, si c'est nécessaire, pour les reprendre ensuite pendant le mois qui suit leur accouchement, de façon à leur procurer le repos un mois avant et un mois après leur délivrance. Créée en mars 1904 par l'initiative de Mme Legey, elle comptait en mars 1905 plus de 450 membres payant une cotisation annuelle de 3 francs ou ayant versé une somme de 30,50 ou 100 francs. Elle a, de plus, recueilli, durant cette première année, par quêtes, souscriptions, subventions ou dons divers, 2.705 fr. 75. Son *Refuge-Ouvroir*, installé dans la villa Gabrielle, à l'avenue de la Bouzaréa, a été inauguré en décembre 1904, et, dans l'espace de trois mois, a recueilli 16 femmes. Dès le mois de mars 1904, elle avait organisé une consultation pour nourrissons, sur le modèle de celle que le Dr Budin avait créée, à Paris, en 1892, et, en un an, 86 enfants y ont été inscrits et surveillés pendant leur allaitement.

L'Association amicale et de prévoyance des employés civils de

l'Algérie, dont l'idée fut émise le 15 mai 1903, a commencé de fonctionner le 12 mai 1904. Son but est de venir en aide aux veuves et orphelins de sociétaires par des secours accordés en cas de maladie.

Le congrès de la mutualité coloniale et des pays de protectorat qui s'est tenu à Alger en avril 1905, a été la consécration des efforts des mutualistes algériens.

Une société d'une tout autre nature, mais qui est appelée à prendre une large part au développement économique de la colonie est le *Syndicat d'initiative algérien*. Son but est de faire de l'Algérie une sorte de Suisse hivernale. Constituée en 1903, elle comptait au bout d'un an d'existence, des membres sur tous les principaux centres d'hivernage : à Alger, Bougie, Tizi-Ouzou, Biskra, El-Kantara, et le produit des souscriptions atteignait presque le chiffre de 10.000 francs. Le climat, d'une douceur sans égale sur la côte et dans nombre de localités de l'intérieur, les sites pittoresques si nombreux dans la colonie, le développement rapide de l'automobilisme font présager un succès complet de cette entreprise. Le Syndicat ne s'occupe pas uniquement d'ailleurs, des touristes et des hiverneurs ; il prête aussi son concours à toutes les organisations de voyages qui ont pour but la colonie, particulièrement aux caravanes d'instituteurs, d'agriculteurs, de commerçants qui vont sur place étudier les ressources du pays.

Le *Service topographique* est chargé, aux termes d'un arrêté du Gouverneur général du 11 janvier 1899, de procéder à l'exécution de tous les travaux de triangulation, de levé, de nivellement, de lotissement, de reconnaissance et d'estimation, tant dans l'intérêt des services de colonisation, des domaines et des forêts, que pour les opérations concernant l'application du sénatus-consulte de 1863 et de la loi du 16 février 1897 sur la constatation de la propriété privée de la constitution de la propriété indigène. Ce service eut une grande importance et une activité exceptionnelle à l'époque où l'on procédait à délimitation des douars et où l'on avait entrepris de constater ou de constituer la propriété privée dans les tribus. Mais aujourd'hui son rôle est bien réduit. Aussi le service central institué au gouvernement général en 1898 et 1899 a été supprimé et le personnel des départements qui ne comptait plus au 1er janvier 1901 que 183 agents a été encore réduit depuis ; au 1er janvier 1904 il ne comprenait plus que 109 agents dont 86 dans la section active et 23 dans la section sédentaire, après en avoir compté 106 au 1er janvier 1903.

Nous avons parlé plus haut des deux médersas récemment construites à Alger et à Tlemcen. Celle-là dresse, à l'extrémité de la rue Marengo, au Sud de la mosquée de Sidi-abd-er-Rhaman, sa grande coupole centrale flanqué de quatre petits dômes. Dans ces deux édifices, l'architecte s'est appliqué à reproduire les plus beaux spécimens de l'art musulman. La vue de leurs coupoles, couvertes d'élégantes arabesques imitées des monuments de Tlemcen et de l'Andalousie, produiront un heureux effet sur l'esprit des Indigènes et peuvent provoquer une sorte de renaissance artistique parmi eux.

A Oran, on a restauré en 1900, une maison construite en 1700, ancienne habitation du marchand Hassan, devenu bey en 1812.

A Tlemcen, on a fait, en 1904, des réparations importantes aux principales mosquées. A Oran, on a restauré, la même année, la mosquée de Mohammed-el-Kebir. A Orléansville, on en a construit une neuve, d'aspect élégant, en 1894.

A l'Agha (Alger), Mmes Terwangue et Wanters ont fait construire en 1894-1896, sous le vocable de Saint-Charles, une église de style byzantin, d'un joli aspect et de bon goût.

Dans le même quartier, le musée des antiquités, installé en 1897 au milieu d'un joli jardin, a été agrandi en 1903 et on y a reconstitué un dolmen provenant de la station préhistorique des Beni-Messous.

Tout le quartier d'Isly et de l'Agha a été complètement transformé depuis la démolition des remparts d'Alger, sur l'emplacement desquels s'étend aujourd'hui le boulevard Laferrière. De majestueux hôtels, de splendides maisons particulières s'élèvent aujourd'hui là où, il y a quelque dix ans, on ne trouvait qu'un chemin poudreux à travers des terrains vagues. C'est là que se construit le nouveau palais du Gouverneur, qui, comme les Ecoles supérieures, jouira d'un coup d'œil enchanteur sur la riante rade d'Alger-Mustapha.

En bas, sur le bord de la mer, s'exécutent, depuis quelques années, aux frais de la Chambre de Commerce, des travaux qui augmenteront de beaucoup l'importance du port d'Alger en le prolongeant par de vastes terre-pleins dans la baie de l'Agha. De 1898 à 1904, un vaste bassin, dont les quais ont un développement de plus de 1.000 mètres, a été construit. Des travaux complémentaires évalués à plus de 8 millions sont projetés : la jetée de 300 mètres qui s'amorce à l'angle sud-est du port, doit être prolongée de 500 mètres : un second môle de 600 mètres de longueur est en train de s'adosser à l'extrémité

sud des quais ; des jetées secondaires réduiront à 100 mètres la largeur de la passe entre son extrémité et celle de la grande jetée. Dès maintenant 18 hectares conquis sur la mer s'aménagent et les installations effectuées permettent les opérations maritimes. Une passe pratiquée dans la jetée sud du port établit la communication avec le nouvel arrière-port qui est relié à la rue Carnot par deux rampes aboutissant l'une au carrefour de l'Agha, l'autre à Mustapha-Inférieur.

A l'ouest d'Alger, des transformations presque aussi importantes ont été opérées, par suite du déplacement de l'arsenal d'artillerie et de la démolition d'une partie des remparts au voisinage de l'ancienne porte dite *Bab-el-Oued*. Entre la mer et la place sur laquelle donne le lycée, à peu près en face de ce dernier monument, a été construit le *Kursaal*, à la fois café et salle de spectacle. Des rues nouvelles, notamment l'avenue de la Bouzaréa, sont en train de se border de belles maisons dont les trois et quatre étages ont vue sur la mer et sur les riants coteaux de Saint-Eugène. Alger se trouve ainsi prolongé jusqu'au faubourg de Bab-el-Oued, appelé *Cantère* (*cantera*, carrière) par l'active et remuante population espagnole qui l'habite. Les plages de Saint-Eugène, où les Espagnols allaient le lundi de Pâques arroser d'anisette et d'Alicante la traditionnelle *mouna*, ont été remplacées par un grand boulevard qui continue de ce côté la terrasse bordant la ville d'Alger et conduit une ligne de tramways le long de la mer vers Saint-Eugène, tandis qu'un tunnel pratiqué de l'angle nord-ouest du port jusqu'au delà du bastion conservé à hauteur de l'enceinte sur la mer, amène la ligne de Coléa jusque sur les quais.

La capitale de l'Algérie n'est, du reste, pas seule à s'embellir et à s'étendre ; les autres villes suivent son exemple.

A Oran, une jolie fontaine dite *fontaine Aucour* a été érigée en 1899 sur la place de la République. Le port a été considérablement amélioré de 1900 à 1904.

A Bougie, d'importants travaux ont été exécutés de 1897 à 1902, et d'autres sont actuellement en cours d'exécution, qui feront du port de cette ville un bassin fermé de 26 hectares de superficie, avec une profondeur de 7 à près de 9 mètres. Les ports d'Arzew, Mostaganem, Cherchell, Ténès, Djidjelli, Philippeville, Bône, la Calle, ont été aussi agrandis et améliorés.

Philippeville a créé et installé un musée d'antiquités où elle a réuni des inscriptions, des sculptures et d'intéressants fragments d'architecture.

En s'occupant activement du présent et de l'avenir de la colonie, on ne néglige point l'œuvre de reconstitution de son passé. Des fouilles archéologiques et des travaux de conservation des monuments antiques sont exécutés chaque année. En 1904 et 1905, les efforts du service des monuments historiques ont porté principalement sur Timgad, restes d'une vaste cité romaine aussi intéressants que ceux de Pompéi. On y a fait d'importantes découvertes, consistant en édifices publics, maisons, inscriptions, objets d'art.

Des recherches ont été faites aussi à Khamissa, l'ancienne *Thubursicum Numidarum ;* à Announa, l'ancienne *Thibilis* ; à Lambèse ; à Cherchell, l'ancienne *Cæsarea ;* à Tigzirt.

Au Congrès des sociétés savantes qui s'est tenu à Alger du 19 au 26 avril 1905, les antiquités algériennes ont fait l'objet des nombreuses, intéressantes et instructives communications : de M. Levistre sur les « Sépultures et stèles libyques des environs de Duvivier », de M. Poinssot sur « Les stèles de Ghorfa », de M. le docteur Rouquette sur « Thagaste d'après deux ans de fouilles à Souk-Ahras (1903-1904) », de M. Maguelonne sur « La propriété privée en Algérie avant et depuis la conquête de 1830 », etc.

Les Assemblées algériennes ont témoigné de l'intérêt à ces études archéologiques et historiques où la colonisation moderne peut puiser plus d'un utile enseignement. En 1905, elles ont porté de 97.000 à 132.000 francs le crédit affecté à ces travaux.

Conclusion

Au seuil du xxe siècle, l'Algérie économique est sortie de la période de formation; elle entre dans la période d'évolution ; indigènes et européens exercent une emprise consciente sur le sol, ils le retournent et renouvellent en sa surface; ils le fouillent et l'exhument en ses profondeurs; ils l'étudient et le manient; ils le fécondent de leurs énergies; ils y plongent les racines de souches vigoureuses de sève et riches en rejetons ; les îlots de colonisation se rejoignent, ils tendent à se souder ; ils formeront bientôt par le voisinage, la proximité des propriétés un domaine continu, tandis que, par une marche simultanée, les races tendent l'une vers l'autre, elles vont se rapprochant sous la loi commune et sainte le travail, elles essayent dans

une collaboration appliquée l'exploitation du fonds une coopération d'intérêts, d'efforts, de résultats. Ce n'est point encore la fusion; il y manque la condition première, la constitution de la famille par l'union des éléments ethniques différents. Ce n'est pas l'assimilation : ce mot vague déguiserait une conquête matérielle et morale, un nivellement sous lequel disparaîtrait avec la liberté personnelle l'originalité de la race. C'est une association : elle procède d'un contrat tacite, d'un consentement volontairement donné par les indigènes aux européens, à la France, dont ils proclament la grandeur, dont ils apprécient les bienfait et qui leur a révélé à eux-mêmes un nouvel idéal de progrès. Ainsi la vie économique importée par les Français parmi les populations Arabo-Berbères a créé, par la double vertu de la science et du travail en commun, au lieu et place de la tribu, ici Kabyle là Arabe, la Société algérienne. Peut-être, dans aucune de nos colonies, pareil phénomène économique n'a été suivi de pareil phénomène social. Là réside le caractère distinctif de l'Algérie contemporaine : constituée par l'entente cordiale des éléments ethniques, elle a acquis de ce fait une unité qui la prédispose à une progression accélérée; c'est le propre même de l'évolution.

Cette révolution procède de causes si profondes et réflexes, elle est susceptible d'une extension si considérable, que si l'on se convainc des progrès accomplis par les indigènes à la suite et sur l'exemple des européens, si l'on apprécie les initiatives tentées, les perfectionnements obtenus par les européens, si enfin l'on tient compte des nouvelles circonstances géographiques et historiques au milieu desquelles va se mouvoir l'Algérie de demain, on acquiert l'assurance, la foi, que l'évolution indigène et l'évolution européenne aboutiront à une évolution africaine : l'Algérie francisée personnifiera la France émancipatrice, éducatrice, tutrice des peuples de l'Islam du bord méditerranéen à l'extrême bord saharien.

L'évolution indigène. — Agriculteur, industriel, commerçant, l'indigène s'européanise, se francise : il le fait de son propre mouvement; il agit non pas tant par instinct d'imitation, que par instinct de conservation; il voit procéder l'européen, il se sent, se reconnaît capable de le comprendre; il voit, en s'assimilant ses méthodes, ses procédés, un moyen non pas seulement de mieux vivre, mais de s'élever parmi les siens, ceux de sa tribu, de son village; bien plus, il

a l'intuition que c'est un moyen pour lui de se grandir à la taille des européens. Dans un rêve persuasif d'égalité, il conçoit aux heures de veille un espoir que son application rend légitime; il se voit aujourd'hui encore sujet; peut-être demain par la grâce efficace du travail et du mérite personnel, ces vertus suprêmes de toute société démocratique, se réveillera-t-il citoyen. L'indigène, sans le crier, mais par de discrets aveux, attend du travail non pas l'émancipation mais l'association politique.

Fort curieuse est la poussée des humbles dans la voie du progrès. Une démocratie naît parmi les populations musulmanes : elle croît à l'ombre de la démocratie française ; elle est attentive à l'inertie d'une aristocratie héréditaire qui se refuse à toute rénovation et à l'activité des colons, des métropolitains qui leur montre le but et le chemin de la vie dans une civilisation supérieure.

Combien sont suggestives ces lignes écrites par l'auteur des *Musulmans français du nord de l'Afrique*, M. Ismaël Hamet, un de ces musulmans ! « Ce mouvement est en grande partie l'œuvre des musulmans français émancipés individuellement des collectivités indigènes au profit des groupes européens; de ceux qui sont aussi devenus tributaires des villages de colonisation, des hameaux et même des fermes isolées. Alors que des fils de famille restent attachés aux vieilles traditions, enfermés dans les anciens cadres de la société indigène, ce sont assez souvent des gens sans origine, des cultivateurs intelligents qui, instruits par l'exemple des vrais colons, ont mis à profit les enseignements du contact européen et ont su, par le travail et l'épargne, acquérir des terres dont ils n'apprécient que mieux la valeur, étendre leur domaine, améliorer leur culture et leur outillage, créer enfin des fermes et des habitation fixes, à l'insu de leurs éducateurs. »

Le rapport de M. Debourge, président de la caisse agricole de Télagh, cité par M. Ismaël Hamet, contient des faits corroborant de tous points une observation qui a d'autant plus de poids que son auteur a plus de compétence. On y remarque combien, dans certaines régions, les indigènes suivent avec intérêt les expériences, les essais des européens. D'autres faits aussi précis confirment ces témoignages.

Ce n'est pas seulement les cultures accréditées par l'expérience, recommandées par le succès que les indigènes abordent, ils ne s'enhardissent pas seulement à employer pour ces cultures les procédés européens, ils osent tenter les cultures nouvelles et suivre les européens dans leurs initiatives.

On note sans étonnement des indigènes observant la sélection des semences, employant la charrue française, pratiquant la greffe, essayant les croisements. On est plutôt frappé de les voir tenter la culture cotonnière, la culture fruitière ; ils devinent l'orientation de l'agriculture ; ils s'apprêtent à se diriger dans les voies où ils ne seront pas surpris par la crise. En eux s'éveille un sens pratique tout moderne.

Ces exemples ne sont point des unités, des exceptions. On a déjà vu les progrès de la charrue française dans le département de Constantine qui sera bientôt entièrement conquis par cet outil. Il est une autre transformation à noter, si timide soit-elle à ses débuts : c'est pour le transport. L'indigène commence à employer la charrette, le break même. « Il y a vingt ans, dans l'arrondissement d'Oran, aucun fellah ne possédait de voiture. Actuellement (1905), il y en a près de 400. » On compte vingt entrepreneurs de transports.

Il n'y a pas seulement emprunt de procédés, il y a même emprunt de main-d'œuvre. On cite tel grand cheik qui s'est adjoint un chef de culture français,

L'habitation agricole elle-même se transforme : sur chaque domaine s'édifie une maison, se complétant par un corps de bâtiments pour conserver les outils. L'ancien « bordj » s'érige en une « ferme ». L'indigène, confiant dans les hommes et dans le sol, a fixé sa demeure : il est devenu sédentaire, ou plutôt il tend à le devenir.

Industriel, l'indigène apporte les mêmes dispositions : il s'occupe de tonnellerie, de quincaillerie, de minoterie, d'huilerie, il cherche à employer la machine ; il embauche même des ouvriers français. Tel indigène possède une minoterie où il a installé une machine à vapeur de 35 chevaux, et emploie dix ouvriers français et deux ouvriers indigènes.

N'y a-t-il pas un trait symbolique de l'influence française exercée sur les musulmans dans ce fait rappelé par M. Ismaël Hamet ? A Milianah, sur les ruines mêmes des forges et fabriques d'armes d'Abd-el-Kader, ont été édifiés des tanneries et des moulins à huile indigènes.

La part des indigènes dans le mouvement des importations et des exportations prouverait leur rôle dans l'essor commercial de l'Algérie et préciserait leurs aptitudes.

Les indigènes coopèrent pour une grande part à l'exportation des marchandises suivantes (en 1902) :

Bêtes de somme.......	10.850	têtes valant F.	2.430.000
Bestiaux...............	1.379.605	têtes	38.141.000
Peaux brutes..........	2.972.743	kilos	7.443.000
Laines.................	4.369.081	»	3.495.000
Cire brute.............	83.082	»	238.000
Œufs de volaille.......	14.388	»	16.000
Céréales......	3.915.138	qx m.	68.141.000
Tabacs.................	3.447.850	kilos	1.983.000
Huile d'olive.	6.603.435	»	5.769.000
Liège..................	14 287	tonnes	7.149.000
Crin végétal...........	301.825	qx m.	3.018.000
Ecorces à tan..........	8 490 300	kilos	1 274.000
Alfa...................	701.826	qx m.	5.195.000

A l'importation les indigènes demandent, pour des quantités toujours plus considérables :

Farine et semoule.
Riz.
Sucre.
Café.
Poivre.
Safran.
Matériaux divers.
Poteries.
Faïences.
Verres et cristaux.
Tissus.
Coton, chanvrre, lin.
Soie.
Cannelle.
Clous de girofle.
Thé.
Racines, herbes, écorces.
Produits pharmaceutiques.
Noix de Galles.
Bois à construire.
Marbres.
Produits chimiques.
Teintures préparées.
Encre à écrire.
Cuirs.
Papier et coton.
Ouvrages en métaux.
Mercerie et meubles.
Armes, poudre, munitions.
Meubles et ouvrages en bois.
Ouvrages en matières diverses.

De même que pour l'agriculture et l'industrie, les indigènes s'initient aux méthodes européennes : c'est ainsi que plusieurs d'entre eux, à la tête d'importantes maisons d'affaires, emploient la comptabilité qui est usitée dans les maisons de la métropole et se font remarquer par la régularité de leurs écritures.

Sans généraliser des observations qui ne portent que sur des manifestations particulières à certaines localités plus soumises à

l'influence française, on peut être autorisé par la constatation de ces faits même sporadiques, à affirmer qu'il se forme une élite d'hommes d'affaires, se recrutant dans la classe populaire de la société musulmane, se mélangeant par la conformité, la connexité des intérêts, la similitude des méthodes de travail, l'équivalence de l'intelligence et de l'énergie, le degré de fortune et de condition, l'analogie sinon l'identité des usages extérieurs avec l'élite des colons. C'est par ce rapprochement, cette coopération des meilleures recrues des deux peuples en présence que leur contact peut devenir plus intime, intellectuel et moral de matériel que tout d'abord il a été. L'interéchange des services aussi efficace que l'interéchange des produits prépare, entretient, développe l'interéchange des idées ; avec l'éducation que donnent les exercices scolaires, l'éducation que donne la pratique collective, commune des affaires, contribuera à renouveler, moderniser, européaniser la mentalité indigène qui, par une lente et logique transition, se transformera en une seconde nature, un type *sui generis* : l'Arabo-Berbère latinisé, francisé.

L'évolution européenne. — Cette transition, principe même de l'évolution indigène, se graduera sur l'évolution européenne, suivant la loi psychologique et historique qui régit les peuples dans leur action réciproque les uns sur les autres : l'imitation et la conservation. Or le progrès des européens s'affirme chaque année, excité, surexcité même par les difficultés de la lutte pour l'existence. C'est dans l'agriculture et par l'agriculture que toute amélioration, tout perfectionnement se manifeste en Algérie. D'après les faits qui marquent l'année 1905 et le commencement même de l'année 1906, l'agriculture apparaît avec trois caractères de plus en plus accusés.

L'agriculture s'industrialise, se commercialise, se socialise : en d'autres termes, elle s'ingénie à utiliser, transformer sur place, sur le lieu même de production, le produit, la matière première ; elle s'applique à solliciter directement le consommateur, trouver, conquérir elle-même le débouché ; et, pour supporter plus allègrement ces charges nouvelles, frais généraux et surcroît de travail, elle fait appel aux groupes, aux collectivités de propriétaires, à l'association privée, à la coopération. Sous l'empire de la crise occasionnée par la mévente des vins s'est fondée la cave coopérative de Dupleix qui, par une habile division du travail, combine les trois opérations : viticulture,

vinification et exportation vinicole. Cet exemple a été suivi par le département de Constantine : dans cette région, sous l'impulsion du professeur d'agriculture départementale, viennent de se créer trois caves coopératives. On connaît d'ailleurs, pour les primeurs, l'extension prise par le syndicat des producteurs de tomates d'Oran. M. Jacquet, ingénieur agronome, a publié sur cette question une brochure d'un haut intérêt. Peut-être un jour verra-t-on se constituer une fédération des coopératives d'exportation algériennes.

Les Algériens s'aident eux-mêmes, ils donnent par là le plus salutaire exemple aux indigènes ; ils donnent aussi au Gouvernement général les plus judicieuses raisons de les aider dans leur œuvre d'expansion commerciale : c'est ce que montrent les efforts du Gouvernement général pendant l'année 1905. Il a fait attribuer au syndicat agricole de Mascara une subvention de 1.000 francs pour lui permettre d'organiser un voyage d'études. La mission, composée de propriétaires, de colons, choisis parmi les membres du syndicat, a dû visiter la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre. Le marché anglais a surtout attiré et retenu l'attention du Gouvernement général. Pour en assurer le débouché aux producteurs algériens, M. Jonnart a recouru à une combinaison des plus ingénieuses : il s'agit du contrat Leakey.

Aux termes de ce contrat, M. Leakey, négociant à Londres, s'engage à organiser par le moyen de circulaires, d'avis dans la presse anglaise et étrangère et de voyages en dehors de la France et de ses colonies une campagne de propagande en faveur du placement en Angleterre ou dans des pays autres que la France et ses colonies, les vins et eaux-de-vie de vin de l'Algérie. M. Leakey recevra pour indemnité de ses soins et peines une indemnité de 5.000 francs, payables par fraction de 1.000 francs, par semestre, et à terme échu. Chaque fraction de 1.000 francs sera payée sous la condition ci-après : M. Leakey devra fournir la preuve qu'il a exporté d'Algérie 10.000 hectolitres de vin pendant le semestre écoulé.

L'Office de renseignements du Gouvernement général pour seconder les exportateurs a ajouté cette année à son Bulletin un service d'informations spéciales : il publie des listes d'importateurs étrangers pour les vins, pour les huiles ; il a même en cette année 1906 adressé des questionnaires dans ce sens à diverses chambres de commerce françaises à l'étranger.

Les projets de loi à l'étude activeront ce mouvement des coopératives d'exportation. Deux questions intéressent au premier chef ces institutions : le crédit et les transports.

Ces institutions, d'après la proposition de M. Clémentel, pourront emprunter aux caisses régionales; dès lors, elles pourront consentir aux producteurs des avances garanties sur leurs récoltes en attendant, des cours de vente plus favorables. Au point de vue des transports, elles bénéficieront du régime général qui unifierait les horaires et les tarifs, administrés par une société au capital de 25 millions, concessionnaire de la régie des chemins de fer.

De nouvelles branches s'offrent à l'activité des européens : la culture du sorgho qui fournit un aliment à l'élevage et une matière première à l'industrie des balais, l'exploitation du liège dont une société recherche à utiliser les déchets, la sériculture, la culture du lin, l'industrie frigorifique, l'exploitation des mines de zinc, de plomb sont l'objet de communications instructives, d'une propagande de plus en plus pressante.

Initiateurs, découvreurs, les européens mènent la colonisation et la civilisation. Les indigènes assistent aux expériences; d'abord, prudents par ignorance, par défiance d'eux-mêmes, ils se tiennent à la bordure, sur le circuit du courant qui entraîne les populations plus exercées, plus hardies; encouragés, patronnés, ils osent et leur audace communicative entraîne derrière eux de nouveaux adhérents au programme, au plan européen.

Ils voient les européens auprès d'eux; il serait à leur souhaiter de voir les européens, les métropolitains chez eux. A cette fin l'on étudie le moyen de créer des caravanes scolaires indigènes. Ce seraient des groupes d'instituteurs, professeurs, étudiants indigènes qui chaque année se rendraient en France dans une région, dans une ville différente; ils visiteraient des exploitations agricoles, des usines, des magasins ou entrepôts; ils se renseigneraient sur nos institutions sociales, des conférences leur seraient faites. Le tourisme indigène en France ferait connaître aux musulmans français la métropole, dans une pensée analogue à celle qui présida à la création des caravanes scolaires métropolitaines en Algérie; faire connaître aux métropolitains les indigènes. L'une et l'autre méthode s'imposent. M. Eugène Etienne, le chef autorisé du parti colonial, l'un des plus puissants propagateurs et défenseurs de la politique franco-musulmane en

Afrique, a vivement encouragé la création de ces caravanes scolaires indigènes. C'est une coéducation qui assurera le rapprochement, l'association des éléments ethniques appelés à vivre en communauté d'intérêts.

L'évolution africaine. — N'est-ce pas de ce point de vue que désormais il nous faudra juger l'Algérie? Jusqu'à présent l'Algérie n'a paru avoir, aux yeux de la métropole, d'autres destinées qu'en France. Nous nous sommes habitués à certaines idées toutes faites, léguées avec un ensemble de préjugés, par une société qui ne comprenait la colonisation que d'après un concept régalien. L'Algérie, colonie de peuplement, grenier d'approvisionnement, marché de consommation, toute cette proposition en laquelle se résumait jusqu'à ce jour notre politique économique dans l'Afrique française du Nord procédait de ce principe fondamental de l'ancien pacte colonial que l'Algérie était faite pour la France métropolitaine. Aujourd'hui les destinées de l'Algérie, à ne considérer que cette seule partie de l'Afrique française du Nord, sont, doivent être plus larges, plus hautes. Ces destinées économiques ne sont pas seulement, hors de France, en Europe où, vers l'Ouest, vers le Nord, des populations denses, riches, attendent ses produits; elles sont encore en Afrique même. L'heure approche où le producteur, le fabricant, le commerçant algérien pourront regarder vers l'Hinterland, atteignant l'un par la voie ferrée, l'autre par la voie maritime.

De nouveaux horizons se découvrent devant l'Algérie : c'est vers l'Afrique occidentale, c'est vers le Maroc. C'est là que se déroulera l'histoire économique de demain,

Le transsaharien, esquissé aujourd'hui par les lignes de postes qui relient Figuig à Tombouctou, le cabotage entre Oran, Tanger et les ports de l'Atlantique, traceront de nouveaux courants d'échanges.

Déjà la prospérité des marchés francs du Figuig a pu faire apprécier l'intérêt des échanges dans le Sud Oranais, au carrefour des grandes routes sahariennes. Voici qu'une conférence récente de M. Dyé, à la Société des études algériennes, révèle l'importance des importations et des exportations, des relations entre l'Algérie et le Maroc.

Dans les conditions nouvelles où l'Algérie se trouve placée, par le courage de nos explorateurs, l'habileté de nos diplomates et la confiance unanime de l'Europe, quelle peut être sa puissance de rayonnement économique et social, colonial et civilisateur ?

Complémentaire de l'Europe saxonne, germanique, scandinave, l'Algérie agricole peut continuer à lui envoyer ses vins généreux, ses primeurs savoureuses pour garnir et rehausser les tables somptuaires.

Intermédiaire de l'Europe, de la métropole industrielle et coloniale, l'Algérie, c'est-à-dire la France musulmane, est appelée, invitée, comme par une sorte de vocation géographique et historique, à regarder vers l'Afrique musulmane : à ces populations attardées aux lisières d'une agriculture et d'une industrie primitives, l'Algérie riche de produits dont, pour quelques-uns, elle peut être l'entrepôt et dont, pour quelques autres, elle peut être elle-même la première source, apportera nombre d'objets de consommation.

Quels sont les négociants qui auront le plus de chances de réussir auprès de cette clientèle encore disponible ? Ne sont-ce pas ces Arabo-Berbères qui ont avec leurs voisins tant d'affinité par la langue, par la religion ?

Les indigènes algériens après avoir été nos clients et nos élèves, en devenant les fournisseurs des autres populations musulmanes, deviendront leurs éducateurs,

Aussi bien cette œuvre de pénétration économique et sociale qui se poursuit dans cette dernière décade et s'accuse plus fortement en ces cinq dernières années, cette œuvre de coéducation qui n'est que la connaissance plus intime, intelligente et sympathique des deux éléments ethniques, ce rapprochement qui est le prélude d'une association déjà par place et par occasion latente, acquièrent-elles sous l'influence des évènements actuels une vertu plus puissante, plus bienfaisante. L'Algérie, fécondée, modernisée par les Arabo-Berbères que rajeunit et vivifie notre esprit national se dressera bientôt au bord de la Méditerranée, de l'ancienne mer romaine, comme le génie de notre civilisation unissant, consolidant la France, pays de notre Révolution et la France, pays de l'Islam. A l'aurore du xx[e] siècle, après avoir été le « creuset » où se fondent les peuples méditerranéens, l'Algérie apparait investie d'une mission nouvelle qui fait sa grandeur et l'honneur de la métropole : après avoir vu sur son sol se dessiner l'évolution indigène sur le plan et suivant le mouvement de l'évolution européenne, elle se sent désignée par l'intuition de sa situation et l'autorité de l'expérience pour susciter, diriger et parfaire l'évolulion africaine.

TUNISIE

PAR

E. TOUTEY

INTRODUCTION

Lorsque l'on revient d'un voyage en Tunisie, on reste longtemps sous le charme. On rapporte l'impression d'une contrée fort curieuse dont certains paysages rappellent des paysages familiers, qui semble compléter, prolonger notre France et qui cependant en est très différente. Par ce que l'on a vu du présent et des restes du passé, par l'évocation des grandes civilisations d'autrefois, et d'une civilisation actuelle originale et intéressante, on sent qu'il y a là tous les éléments d'une grande œuvre déjà commencée.

La Tunisie n'est qu'à 200 lieues de nos côtes provençales, et son premier aspect, du moins, dans la région du Nord, remet en mémoire les sites provençaux.

Tunis se trouve près du 37e degré latitude Nord, c'est-à-dire sur le parallèle qui coupe le milieu de la Chine et des Etats-Unis, le sud de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, de l'Asie-Mineure : c'est l'une des zones les plus peuplées et les plus heureuses du globe terrestre. La Tunisie s'avance comme une espèce d'éperon, au-devant de la Sicile et de l'Italie ; séparant en deux bassins à peu près égaux, mais fort différents, la Méditerranée ; avec sa façade Nord sur l'un des

bassins, sa façade Est sur l'autre; ayant par conséquent une situation ethnographique, militaire et commerciale de premier ordre.

De quelque côté que soient venus les grands peuples civilisés, de l'Orient comme ses premiers habitants, comme les Phéniciens, les Egyptiens, les Grecs; du Nord prochain comme les Siciliens et les Italiens; du Nord lointain, du Nord-Ouest ou de l'Ouest comme les Français, les Espagnols et les Franco-Algériens, la Tunisie a toujours été une terre de grande importance. Pour les premiers navigateurs phéniciens, c'était à la fois un point de relâche et une excellente station de départ vers l'Espagne et les îles Sorlingues. Pour les Grecs, maîtres de la Sicile, c'était une bonne position qui permettait de couper aux Phéniciens les routes commerciales. Rome y trouvait l'endroit le plus proche et le meilleur pour passer en Afrique. Quand les Arabes vinrent de l'Est à travers les déserts semés d'oasis, ils y formèrent une excellente base d'opérations pour les expéditions qu'ils allaient entreprendre au-delà. Plus tard, les Turcs, en hostilités continuelles avec les flottes chrétiennes de la Méditerranée, eurent à Tunis le meilleur recrutement de pirates et le meilleur point d'attaque qu'ils pussent désirer; pour la France, qui est chez elle en Algérie, et qui a une politique méditerranéenne, le commandement de la Tunisie apparaît comme une nécessité absolue.

Les principales relations entre la Tunisie et l'Europe eurent lieu, pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle, par l'Italie. La part de la France commença à être prépondérante après 1660. Lorsque le traité du Bardo nous eut assuré la suprématie en Tunisie (1881), il y avait déjà longtemps que nous y exercions une influence considérable dans le sens de l'initiation d'un pays attardé aux habitudes économiques modernes. Le Protectorat qui fut organisé alors, et qui d'ailleurs respecta les cadres gouvernementaux et administratifs de la Régence, ne fut en quelque sorte que la confirmation officielle et plus précise d'un état de choses antérieur.

Le climat de la Tunisie, un peu plus chaud que celui de France, est en général très sain et il conserve bonne santé à nos nationaux après une période d'acclimatement courte et peu pénible. Le Nord est composé de vallées et de collines tourmentées qui, en certains endroits, atteignent la hauteur de montagnes moyennes, reçoivent

beaucoup de pluie, portent des forêts, connaissent des hivers assez rigoureux. Le centre est parcouru en écharpe, dans la direction Sud-Ouest Nord-Est, par les prolongements du Djebel-Aurès dont la pointe se termine au cap Bon, dont les flancs s'étendent à droite et à gauche en dômes irréguliers entrecoupés de cuvettes, de plus en plus étendus et de plus en plus aplatis, à mesure que l'on s'éloigne de la chaîne. Ces espèces de plateaux reçoivent fort peu d'eau, n'ont pas de rivières permanentes et ne conviennent pas à la culture des céréales. Le Sud qui s'abaisse à la grande dépression des chotts, est déjà tout saharien. Ces conditions climatériques déterminent naturellement les zones de culture. Au Nord, forêts, céréales, vignobles, légumes, arbres à fruits; au Centre, végétaux pouvant s'accommoder d'une longue sécheresse, telles que l'orge récoltée par les nomades à la suite des faibles pluies d'hiver, arbres et arbustes, capables par leurs racines de traverser la couche superficielle aride et d'aller chercher l'humidité du sous-sol resté frais ; au Sud, oasis dans les dépressions qui ont un cours d'eau apparent ou souterrain. La côte Est ne reçoit pas autant de pluie que la côte Nord : elle participe des zones que nous venons d'indiquer; mais elle possède autour de Sousse et surtout de Sfax (Sahel), de très bonnes terres à oliviers.

Au point de vue commercial, la Tunisie a une situation de premier ordre, qui s'est encore améliorée depuis le passage des grands bateaux anglais, allemands, etc., à travers la Méditerranée : Bizerte, escale tout indiquée et lieu d'approvisionnements entre Gibraltar et Port-Saïd; Tunis, au débouché de la vallée de la Medjerda et centre d'attraction de la région la plus fertile ; Sousse, Sfax, Gabès, où viennent naturellement les produits de l'intérieur, en progression rapide depuis la découverte de gisements miniers, montrent une activité pleine de promesses. On a même cru pouvoir espérer que Gabès et Bougrara dans l'extrême-sud, arriveraient à dériver le commerce de caravanes qui de l'intérieur de l'Afrique aboutit à Tripoli. Les conventions d'août 1890 et de mars 1899, qui reconnaissent notre influence sur la plus grande partie du Sahara, et qui nous conduisent aux portes même de Ghadamès, de Rhât, semblaient permettre le rêve d'un nouveau chemin de fer transsaharien. Il ne faut pas oublier toutefois : 1° que par les dites conventions nous avons pris l'engagement de ne pas inquiéter le trafic soudanais des futurs possesseurs de

la Tripolitaine ; 2° que ce trafic est d'ailleurs très restreint ; 3° que les habitudes des caravanes, prises depuis longtemps, ne seront pas faciles à changer.

La Régence tunisienne est habitée, en chiffres ronds, par un million et demi d'indigènes, de races différentes, mais tous de religion musulmane ; par 100.000 Italiens ; par 30 à 35.000 Français. Ces chiffres disent assez la difficulté du problème qui se pose pour la France. Respecter une nombreuse population arabe, que la force des choses et notre intérêt bien entendu nous obligent à conserver ; lui communiquer peu à peu la part de notre civilisation qu'elle est susceptible d'accepter ; la pénétrer de notre influence sans la froisser, mais en lui donnant une forte impression de notre supériorité ; — d'autre part, fondre en un tout harmonieux pour une société nouvelle, mais qui conserve affection et déférence envers la mère-patrie les éléments étrangers dans lesquels nous savons que nous ne pourrons pas dominer par le nombre : telle est l'œuvre qui apparaît à tous nécessaire et que les vingt-cinq premières années d'expérience vont nous montrer en bonne voie de réalisation.

L'instrument d'exécution est la forme de gouvernement appelé Protectorat, que nous n'avons peut-être pas voulue de parti-pris tout à fait délibéré, mais qui nous a été imposée par les circonstances. Beaucoup de gens ont cru que c'était une forme transitoire, destinée à masquer la conquête et à préparer l'annexion. Il n'en est rien. Elle s'est montrée, à l'expérience, si souple et si heureuse ; elle a donné une telle tranquillité au pays ; elle a permis un développement si rapide, et enfin, elle est parfois venue si bien en aide, dans des circonstances difficiles, à l'administration française, qu'il ne saurait être question de la modifier à la légère.

Le Bey était un souverain autocrate. Il a conservé vis-à-vis de la société indigène, son pouvoir tout entier. Mais sa souveraineté a été régularisée : elle ne peut se manifester aujourd'hui que par le décret, qui est la loi du pays et qui doit être promulguée au *Journal Officiel* Tunisien, après le visa du Résident général, représentant la France en Tunisie. Le Résident général, qui doit ainsi administrer en bonne harmonie avec le bey, a des pouvoirs très étendus, mais il est responsable devant le Ministre des Affaires étrangères français. A côté de lui existent des Corps constitués, dont le rôle est défini par les règlements :

le Conseil des Ministres et les Chefs de service qui préparent le budget, la Conférence consultative qui est une sorte d'émanation de la population et des intérêts français.

Le Bey a deux ministres indigènes qui sont les chefs de l'Administration indigène : le premier Ministre (Intérieur), et son adjoint le Ministre de la Plume (Justice). Dans les provinces, les représentants du Bey sont les Caïds indigènes. L'Administration française est représentée, auprès du Ministère (Ouzara) par le Secrétaire général du gouvernement tunisien et auprès des Caïds par les contrôleurs de districts. De cette façon les affaires sont étudiées avec soin, rigoureusement contrôlées ; l'expérience et l'autorité très considérable qu'ont sur les indigènes des chefs de même race et de même religion, assurent l'exécution facile des décrets, et la politique de la France pénètre néanmoins d'une façon régulière par les mesures nécessaires au développement du pays. Lorsque, il y a quelques années, de graves troubles sémites, ont amené un commencement de guerre civile dans l'Afrique du Nord, la pacification a été obtenue très facilement à Tunis par l'intervention personnelle du Souverain et de ses Ministres.

Les caïds de l'ancien régime avait fort mauvaise réputation. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Recrutés autrement et surveillés avec soin ils ont une gestion plus honnête. Au reste, l'usage a prévalu depuis quelque temps de les choisir en partie dans les bureaux mêmes du Secrétariat général : ce sont donc des hommes initiés à nos méthodes et à nos usages, parlant couramment le français, et bien préparés à leurs fonctions par leur passé administratif.

Les différents services administratifs sont français ou tunisiens. Parmi les premiers, citons les services militaires et les tribunaux français pour la population européenne. Parmi les autres, la Direction des Finances et des Travaux Publics, la Direction de l'Enseignement, la Direction de l'Agriculture et du Commerce, le Service des Postes et Télégraphes ; les cadres sont, bien entendu, tous français d'origine, mais relevant du gouvernement tunisien, régis par les décrets tunisiens, qui, mieux que la loi française, permettent de les adapter facilement et complètement à un pays très différent du nôtre, à la fois très jeune et très vieux, en voie d'évolution beaucoup plus rapide que la France continentale.

I

LES INDIGÈNES

La Tunisie, au contraire de l'Algérie, n'a jamais eu de recensement régulier, du moins en ce qui concerne la population indigène.

Dans les pays musulmans, il est, en effet, impossible à un étranger, même investi d'une fonction officielle, de pénétrer à l'intérieur des familles, qui restent ainsi fermées à toutes les investigations. Le musulman ne veut faire connaître ni le nombre de ses femmes, ni le nombre de ses enfants ou des personnes qui lui sont soumises (l'esclavage familial existe encore en Tunisie).

En Algérie, grâce à une conquête déjà ancienne, à une organisation bien homogène, la France sait d'une façon à peu près exacte, quel est le nombre de ses sujets ; mais il en est tout autrement en Tunisie, où traditions et vieilles coutumes sont conservées avec un soin jaloux. On évalue le nombre total des indigènes à 1.500.000,

La statistique générale de la Tunisie pour l'année 1904 donne l'état suivant des imposés à la Medjba (voir le tableau à la page suivante).

En admettant que chaque famille compte quatre membres (homme, femmes, enfants) ; en ajoutant d'autre part, le nombre des *exemptés*, soit environ 400,000, on arrive par cette voie au chiffre approximatif de 1.500.000 que nous indiquons plus haut.

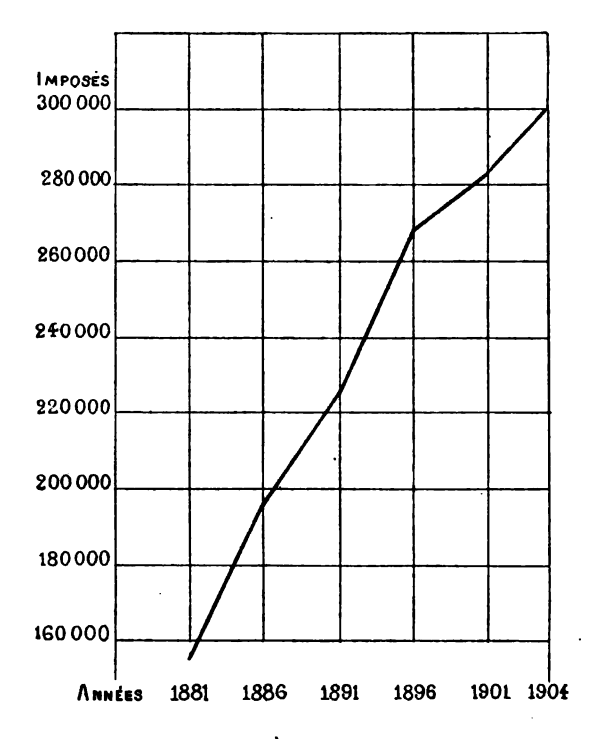
Ces indigènes appartiennent à deux races : 1° les *Arabes*, habitant particulièrement les villes et les plaines du pourtour ou vivant en nomades dans le Sud ; 2° les *Berbères* habitant les régions montueuses et l'île de Djerba ; populations distinctes d'origine et de traditions, mais unies par la communauté de la religion et des intérêts, tous hostiles au chrétien dont ils n'acceptent pas les bienfaits sans le mépriser au fond et sans espérer qu'ils seront un jour délivrés de sa présence.

POPULATION INDIGÈNE

Etat des imposés à la Medjba (période 1881-1904)

N° d'ordre	NOMS DES CAÏDATS	ANNÉES 1881	1886	1891	1896	1901	1902	1903	1904
1	Nefzaoua........	1.760	2 823	2.758	3.559	3.312	3.274	3.283	3.554
2	Ouerghamma — Médenne.	2.516	2.481	2.176	3.256	3.699	4.163	4.164	4.428
	Ouerghamma — Khezour.	770	770	1.434	1.649	2.333	2.414	2.867	3.014
	Ouerghamma — Driba....	2.230	2 230	2.230	2.630	2.686	2.686	2.686	2.686
3	Matmata...... .	2.400	2.510	2.895	2 952	2.848	2.704	2.739	2.954
4	Arad......... ..	8.660	11.443	12.172	16.552	16 134	16.652	16.438	17.019
5	Skhira.........	3.007	3.439	3.085	4.589	3.003	2 915	3.124	3.216
6	Sfax	7.855	10.175	9.634	12.597	13.077	12.697	13.232	13.028
7	Souassi	5.328	4.569	5.557	6.188	6.365	6.374	6.676	6.804
8	Mahdia	3.786	8.144	8.660	10.245	11.533	11.614	11.827	11.910
9	Dzemmal	1.972	2.834	4 329	4.859	5.039	4.989	4.927	5.008
10	Monastir........	2.326	4.048	5.820	7.339	7.658	7.747	7 621	7.761
11	Sousse..........	9.697	13.408	14.084	15 365	16 284	16.430	16.253	16.664
12	Cap-Bon	9.632	14.212	13.771	16.022	17.158	17.154	19.072	19 374
13	Banlieue de Tunis	2.979	4.048	9.753	10.740	10 555	10 087	11.655	9.712
14	Tebourba.......	2.733	3.226	4.243	5.007	4.622	4.534	4.540	4.753
15	Zaghouan.......	2.406	3.634	4.740	5.771	5.870	6.088	6.114	6.490
16	Béja	6.531	9.129	8.196	8.707	13.243	13.892	13.413	12.352
17	Medjez-el-Bab ..	2.109	2.511	5.334	6.306	5.568	5.342	6.043	6.392
18	Mateur..........	5.763	5.736	6.757	8.249	9.159	8.804	8 846	9.188
19	Bizerte	3.540	6.547	6.993	8.825	9.315	9.325	9.765	9.998
20	Oulad-bou-Salem	1.000	2.438	3.236	3.829	4.588	4.629	4.581	5.123
21	Djendouba......	2.405	2.947	4 302	5.143	4.888	5.266	5.574	5.502
22	Regba	2.571	2.754	4.272	5.039	5.528	5.407	5.733	5.749
23	Aïn-Draham	»	4.051	5.424	5.734	5.789	6.225	6.482	6.965
24	Le Kef..........	6.801	8.828	8.485	11.736	10.659	11.221	11.421	12.034
25	Tajeroume......	3.572	4.915	7.143	8.415	7.834	8.860	9.651	9.646
26	Téboursouk	4.246	4.850	4.378	5.774	5.910	6.193	6.116	6.640
27	Oulad-Ayar.....	5.218	4.995	5.527	5.876	6.097	6.400	6.232	6.539
28	Oulad-Aoun....	3.414	3.437	4.155	3.448	4.731	5.186	5.161	5.554
29	Fréchich........	3 654	4.860	6.166	6.968	7.487	7.377	7.507	8.050
30	Majeur....	4.926	5.136	6.462	6.745	7.346	7.280	6.119	7.032
31	Kaïrouan	14.941	14.896	17.225	18.450	18.744	18 644	19.194	20.375
32	Gafsa	5.193	5.221	5.963	7.471	6.720	6.405	7.993	8.699
33	Hamama........	5.178	5.300	6.605	9.460	9.707	9.555	8.614	8.704
34	Djerik	4.954	5.294	5.022	6.668	7.637	7.316	6.515	8.702
	Totaux . ..	156.073	197.837	229.986	272.163	283.126	285.849	292.181	299.619

Il est fort difficile de distinguer les Arabes des Berbères. Les premiers ont les traits du visage plus accentués, le nez fortement aquilin, les lignes plus fines, l'ovale du visage plus régulier ; ils sont tous bruns. Les seconds, parmi lesquels on trouve quelques blonds-roux, ont des formes plus ramassées et plus trapues ; c'est une race extraordinairement vivace, qui occupait le sol avant la conquête phénicienne, et qui, souvent maltraitée par les vainqueurs au cours de sa dramatique histoire, a cependant toujours occupé la plus grande partie du pays ; elle est indispensable à l'exploitation des terres, des carrières, aussi bien qu'aux métiers de la petite industrie.



POPULATION INDIGÈNE PAYANT LA MEDJBA

D'ailleurs, les races (Berbères, Levantins, Egyptiens, Arabes, etc.) sont fortement mélangées en Tunisie, et le protectorat n'a guère à s'occuper de leur origine. La différence véritablement capitale est entre les nomades et les sédentaires. Ces deux types d'indigènes n'ont jamais vécu en très bonne intelligence, et pour cause. Le sédentaire, travailleur et économe, redoute le nomade paresseux,

qu'il connaît mal, et qu'il sait parfaitement capable de lui dérober à l'occasion ses provisions ou ses animaux.

En Tunisie, les sédentaires enserrent aujourd'hui les nomades d'une barrière presque continue. Toutes les villes, les forêts et les campagnes bien cultivées du Nord ; les centres urbains et le Sahel de la côte orientale ; les oasis du Djerid sont aux mains des sédentaires ; ils gagnent du terrain depuis l'occupation française qui pousse d'un mouvement lent et continu les cultures de plus en plus vers le centre.

L'espace vide, à l'heure actuelle, s'étend au nord du Djerid : plaine à perte de vue, à peine ondulée, sans une ville, sans un village, sans une maison ; de loin en loin un cercle de tentes brunes gardées par des hommes indolents qui laissent aux femmes et aux enfants le peu de travail nécessaire. Ce sont les nomades. Ils ne semblent guère dépasser 60.000 aujourd'hui pour toute la Tunisie. Ils sont paresseux, et c'est cependant parmi eux que se recrutent les merveilleux cavaliers des fantasias. Au hasard des saisons et des pluies, ils parcourent ces vastes espaces ; quelques-uns ne sont déjà plus qu'à demi-nomades, car ils sèment de l'orge dans les bons endroits et reviennent la récolter.

Autant qu'on puisse les connaître, on croit s'apercevoir que leur nombre diminue d'une façon continue. D'une part, ils ne se recrutent plus guère parmi les terriens paresseux que pourrait tenter la vie aventureuse, car ceux-là ne veulent pas quitter une existence désormais à peu près assurée par le travail que donnent les Européens. D'autre part, à chaque grande sécheresse, qui est toujours suivie d'une grande disette, quelques nomades épuisés vont demander aux sédentaires emploi et nourriture : puis la comparaison entre les dures privations d'antan et l'existence meilleure qu'ils viennent de connaître, les retient dans leur nouvelle situation. « Pour être lent, le mouvement des nomades vers la vie sédentaire n'en est pas moins sensible. En Tunisie comme ailleurs, la ville attire les gens des campagnes. Des nomades venus à la ville ou dans l'oasis pour le travail d'une saison, se fixent parfois à demeure. L'espoir d'un salaire quotidien dans les chantiers attire aussi les gens des douars et contribue à les sédentariser. Quand les mines de phosphate de Metlaoui furent ouvertes, la Direction dut faire venir sa main-d'œuvre d'Algérie et du Maroc. Mais les nomades du voisinage, qui

n'avaient donné d'abord aucun travail utile, furent entraînés par l'exemple et entrèrent peu à peu dans les chantiers. Ils y tiennent maintenant une large place. Le fait est d'autant plus curieux que la tribu des Ouled Slama, à laquelle ils appartiennent pour la plupart, a toujours passé pour l'une des plus remuantes et des plus pillardes de la Régence. » (1).

Enfin, les sédentaires indigènes, que l'on a trop volontiers dépeints comme rebelles au progrès européen, s'y laissent pourtant entraîner d'un mouvement régulier. « Du fond de sa boutique obscure, le petit marchand arabe regarde le progrès qui passe et n'en prend point de souci. Il s'élève pourtant, parfois d'un vigoureux effort, vers les formes économiques qu'il nous voit adopter. J'ai trouvé à Sousse, dans le quartier européen, un beau magasin tout moderne, tenu par un indigène ; plus souvent j'ai vu, dans le bazar, les boutiques s'élargir, s'éclairer et s'animer. C'est un progrès dont il faut prendre note (2) ».

Il en est de même, en plusieurs endroits, des méthodes culturales. Non pas que le travailleur de la terre soit vraiment touché par ce qu'il voit faire dans les grandes fermes européennes : c'est dans sa propre race qu'il prend ses modèles. Mais précisément la religion musulmane, très souple, se prête à toutes les adaptations économiques, et les cadres de la société indigène fortement hiérarchisée favorisent l'évolution. Les classes éclairées et aristocratiques s'instruisent à notre contact, s'inspirent de nos procédés, et les exemples qu'ils donnent ainsi ont d'autant plus d'action sur leurs coreligionnaires.

Nègres, mulâtres, Maures. — Les nègres et les mulâtres — descendants d'esclaves, esclaves eux-mêmes, Soudanais accourus pour participer aux grands travaux en cours — sont assez nombreux.

Dans les villes, la population indigène est en partie formée par les Maures, issus du mélange de toutes les races qui ont successivement habité la Tunisie. Paresseux et indolents, ils composent l'aristocratie bureaucratique ou la bourgeoisie commerçante des Soukhs.

(1) Caudel. *La Société indigène en Tunisie.*
(2) Id.

Population israélite. — Les juifs tunisiens sont au nombre de 100.000, groupés dans les villes, et notamment à Tunis (60.000 sur 180.000 habitants de population totale). Ils vivent parqués dans le ghetto ; on les reconnaît facilement aux traits du visage et au costume. Celui des femmes manque de grâce et d'agrément, mais non d'originalité.

Il y a des juifs tunisiens anciens, descendants de la grande émigration qui eut lieu à la suite de la destruction du temple de Jérusalem par Titus, et des juifs cosmopolites, d'origine italienne, espagnole, etc. Les juifs indigènes sont nombreux dans les soukhs, où ils font le petit commerce, et exercent divers métiers. Les juifs livournais détiennent surtout la haute banque et le grand commerce ; ils font un mouvement d'affaires considérable.

Les israélites sont amis des progrès de la vie moderne : « Ils ont des écoles florissantes, fondées et entretenues par la Caisse de l'Alliance israélite. Depuis quelques années, beaucoup de jeunes juifs s'adonnent au travail de la terre, et deux écoles spéciales d'agriculture ont été établies dans ce but à Tunis. Dans l'intérêt même de la colonisation, on ne peut voir que d'un œil favorable cette orientation nouvelle d'une race qui paraissait jusqu'ici réfractaire à la vie agricole (1) ».

Il ne semble pas y avoir à Tunis de « question juive ». Alors que des troubles tendant à la guerre de race ont éclaté récemment dans nombre d'États, ils n'ont présenté aucun caractère alarmant en Tunisie.

Hygiène. — Aucune réglementation n'existait sur ce point avant l'établissement du Protectorat ; les pèlerinages de la Mecque mêmes n'étaient pas surveillés. Une première circulaire ministérielle intervint en 1883, et, en 1885, fut organisée la police sanitaire maritime ; le service des vaccinations fut créé l'année suivante (1886) ; l'installation d'un Institut antirabique remonte à 1894 comme annexe du laboratoire de bactériologie.

En 1895 (Arrêté ministériel du 17 mars applicable à la Régence) on prit des dispositions pour le transport des pèlerins à la Mecque, et on les obligea au retour à passer par un lazaret pour y être soumis à

(1) Rey. *Voyage d'études en Tunisie.*

une quarantaine d'observation. Les services d'hygiène et d'assistance médicale continuant à se développer, une Direction de la Santé et de l'Hygiène publique fut définitivement créée par décret du 26 mai 1897. Cette même année éclata une épidémie de variole qui fit enfin prendre les mesures de vaccination nécessaires. La vaccination et la revaccination devint obligatoire pour les enfants des écoles ; des équipes de médecins et de sages-femmes, d'institutrices allèrent vacciner à domicile, et, comme le fléau put être rapidement conjuré, les indigènes acceptèrent désormais avec moins de répugnance la pratique de l'inoculation.

Un décret du 3 janvier 1899 a institué un Conseil central d'hygiène et de salubrité publiques, pour éclairer l'Administration dans les questions d'assainissement des localités et des habitations, pour les mesures à prendre contre les maladies épidémiques, etc. Des services de désinfection furent installés dans la plupart des endroits contaminés, et, le 19 novembre suivant, les médecins et les sages-femmes exerçant en Tunisie furent astreints à déclarer les cas de maladies contagieuses dans leur clientèle. A la suite d'un décret du 12 décembre 1899, des Commissions locales d'hygiène et de salubrité ont été créées à Gabès, Sfax, Sousse, Bizerte en 1900, à Souk-el-Arba en 1901, à Béja en 1902. Les statistiques nous apprennent que 45.000 doses environ de vaccin ont été fournies dans le cours de l'année 1904, soit aux hôpitaux, médecins, etc., soit aux caïdats et municipalités, mais elles ne nous renseignent pas sur la proportion des indigènes vaccinés.

Assistance publique. — Avant l'établissement du Protectorat, l'Assistance publique musulmane était assurée par la Djemaïa des Habous, les fonds et ressources attribués au Bit-el-Mal, à l'hôpital arabe et à la Tekia. L'Assistance publique des israélites était assurée par une Caisse de bienfaisance, provenant du monopole de la boucherie. Cette organisation a été conservée à peu près telle quelle, sauf en ce qui concerne les israélites, qui ont une nouvelle Caisse de Bienfaisance depuis le 11 juin 1899.

Assistance médicale. — Les musulmans reçoivent l'Assistance médicale à l'hôpital Sadiki, créé en 1879, réglementé en 1885, ayant un budget de 150.000 francs et pouvant recevoir 200 malades. A Sousse existe un hôpital de cinquante lits environ, dont les ressources pro-

viennent des Habous. Nabeul, Sfax, Ferryville et Kairouan sont pourvues d'hôpitaux-dispensaires. Un hôpital israélite existe à Tunis avec service de consultations gratuites pour certains jours déterminés.

Dans les provinces, les hôpitaux militaires peuvent recevoir quelques malades ; les médecins de colonisation donnent des soins médicaux et font distribuer des médicaments par les dispensaires du contrôle civil aux malades indigents de toute nationalité.

L'arrêté du 12 octobre 1903 a complété cette organisation en instituant des auxiliaires médicaux indigènes capables de seconder le médecin européen ou même de le suppléer dans certains cas nettement déterminés. Un concours a été ouvert pour ces emplois le 12 janvier 1904. Les candidats reçus aux épreuves ne sont définitivement acceptés qu'après un stage de trois mois pendant lequel ils doivent donner la mesure de leurs aptitudes.

Progrès intellectuels

Enseignement général. — L'enseignement public comprend :

1° L'enseignement purement musulman ;

2° L'enseignement donné au titre européen.

L'enseignement musulman n'a pas été modifié, dans sa forme du moins, depuis l'établissement du Protectorat. L'esprit en a été cependant transformé avec prudence ; on s'est occupé surtout de changer les méthodes d'instruction défectueuses, sans toucher à la religion.

L'enseignement musulman est donné dans les écoles coraniques ou koutab, sortes d'écoles primaires musulmanes, au nombre de 1.200. Ces écoles sont placées sous la surveillance du Directeur de l'Enseignement public qui, seul, peut en autoriser l'ouverture. Afin d'assurer à ces écoles des maîtres sérieux et instruits, alors que longtemps les maîtres des koutab n'étaient astreints à aucune obligation relative aux titres et aux preuves de capacité, il a été créé une sorte d'école normale (Medersa-el-Tadibia). Elle comptait 25 élèves en 1904.

Les jeunes étudiants, admis au concours, doivent rester cinq ans dans l'établissement ; ils y étudient la grammaire arabe, les éléments du droit, la calligraphie, la littérature, l'arithmétique et le système métrique, l'histoire et la géographie de la Tunisie, la langue française.

Cette école, très bien vue des indigènes, est assurée d'un recrutement de choix. Seuls, en effet, les étudiants qui ont passé par cette Médersa pourront à l'avenir professer dans les écoles coraniques. Ils pourront donner aux enfants musulmans un enseignement primaire plus complet, plus méthodique, et contribueront sans nul doute à élever le niveau moral et intellectuel des jeunes Tunisiens. — Un crédit de 23.300 francs est inscrit au budget de 1905 pour le perfectionnement de la Medersa el Tadibia. Au dessus des koutab se trouvent les écoles de mosquées à la fois écoles primaires, secondaires et supérieures, et en particulier la grande Mosquée de Tunis, sorte d'Université régie par les décrets de 1875 et de 1876, et placée sous le contrôle des magistrats musulmans les plus éclairés. Les examens des professeurs ont été modifiés et rendus publics, des matières nouvelles ont été introduites, l'histoire et la géographie notamment, on a établi un emploi du temps plus régulier, une disposition mieux raisonnée des matières enseignées. Toutes les médraças (1) de Tunis, au nombre de 23, qui servent d'asile aux étudiants venus de l'intérieur, ont été placés sous la surveillance de la Direction de l'enseignement public.

Un inspecteur général des études arabes, professeur à la grande Mosquée, est chargé de se rendre compte des études à cette Université et dans les différents établissements où sont enseignés aux musulmans la langue et la littérature arabe.

Afin de relever le niveau des études et d'encourager la connaissance des sciences, le Gouvernement a favorisé la fondation d'une société « *la khaldounia* » qui a pour but de faire des conférences sur

(1) Voici le pittoresque récit de la visite d'une « medraça » par un visiteur fort autorisé : « Nous sommes dans une « medraça ». Ces sortes d'établissements, qui répondent aux anciens collèges annexés à nos Universités du moyen âge, reçoivent les jeunes gens de peu de ressources qui viennent à Tunis pour suivre les cours de la Grande Mosquée. Ce sont de véritables hôtelleries fondées par des personnes pieuses, et les jeunes « toblas » ou étudiants qui logent, sont souvent entretenus par la charité publique. Chacun a sa chambre, pauvrement meublée, et fait sa cuisine. En dehors de ces soins matériels, les étudiants suivent les cours et travaillent pour leur instruction. D'abord surpris et troublés par cette invasion d'étrangers à une heure aussi insolite, les « toblas », avec leurs longs burnous blancs, comme des fantômes dont la clarté pâle de la lune éclaire la marche silencieuse, sortent par petits groupes de leurs chambrettes, et s'approchent avec défiance ; dès qu'ils ont reconnu M. Machuel, ils manifestent leur contentement et l'assiègent de questions sur nous et sur notre qualité, et quand ils savent qui nous sommes, ils chargent M. le Directeur de l'Enseignement de nous remercier de l'intérêt que nous portons à leurs études et à leur avenir. Il y a à Tunis environ 23 medraças renfermant près de 500 chambres. » Rey. *Voyage d'études en Tunisie.*

l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la physique, la chimie, la géographie, la langue française. Un esprit nouveau et des méthodes nouvelles pénétreront ainsi peu à peu dans l'enseignement arabe et auront une répercussion salutaire sur les cours mêmes professés à la grande Mosquée.

Rien n'a été fait encore pour les jeunes filles musulmanes ; il était en effet inutile et impossible dans l'état des mœurs, de tenter quelque chose pour elles, alors que dans l'Algérie même, soumise depuis soixante-dix ans, où le fanatisme est moins grand, et le rigorisme moins farouche, l'enseignement des jeunes filles est encore embryonnaire, dans quelques grandes villes seulement. L'heure est venue d'ouvrir plus largement des écoles à la population indigène, et peut-être de créer un enseignement indigène des jeunes filles à Tunis, où l'opinion paraît préparée à accueillir favorablement l'idée d'instruire aussi les petites musulmanes.

Le Gouvernement du Protectorat considère avec raison l'enseignement comme un des meilleurs moyens de communication entre Français et indigènes, un de ceux qui leur fournissent le plus d'occasions de se connaitre et de s'apprécier.

Il place l'enseignement de la langue française au premier rang de ses préoccupations. Pour montrer les résultats obtenus sur ce point, nous ne saurions mieux faire que de donner ici le compte rendu d'une visite faite par des gens très compétents, puisqu'il y avait parmi eux le Directeur de l'enseignement primaire au Ministère français de l'instruction publique, des inspecteurs d'académie, des inspecteurs primaires, des instituteurs et des institutrices :

« Nous commençons par l'école indigène dirigée par Si-Tahar (à Sfax). Visitons d'abord la classe des débutants (enfants de 12 à 13 ans environ). Tous lisent facilement et désignent, sans aucune hésitation, les objets divers représentés sur les tableaux appendus aux murs de la classe. Il en est de même du mobilier scolaire à leur disposition : tables, chaises, bureaux, porte-manteaux, encriers, plumes ; leur vocabulaire est très complet et sans aucune confusion. Nous sommes surtout frappés de voir un jeune élève qui étudie le français depuis deux ans écrire couramment sous la dictée et presque sans fautes d'orthographe. Au cours élémentaire (1re division) les réponses collectives des élèves sont promptes, exactes, marquées au coin de la plus grande précision grammaticale. Tous nomment couramment les

objets d'usage journalier dessinés au tableau : un cuisinier, du charbon, un fourneau, l'eau (ils hésitent cependant à dénommer en français un robinet), un balai, une balance, une cafetière, un moulin à café, etc. L'élève qui donne à chaque chose une appellation en français, n'apprend notre langue que depuis quinze mois. Quelques-uns ont font des phrases comme « le lion mange de la viande de gazelle » ; la plupart lisent facilement un livre de lecture français, et font des commentaires qui dénotent un raisonnement sûr et rassis. En arithmétique, ils ont vu les trois premières règles et ont commencé la division.

Les exercices de calcul mental attestent beaucoup de réflexion et de facilité. Le cours supérieur compte douze élèves de 12 à 16 ans. La plupart apprennent le français depuis deux ans et demi à trois ans ; quelques uns en font même depuis quatre ans, mais ce sont les plus faibles et les moins intelligents. Tous lisent couramment, correctement, en dehors de quelques liaisons douteuses. Les exercices de récitation indiquent beaucoup d'aisance de mémoire et le ton s'adapte toujours au morceau ; de temps à autre on peut surprendre une confusion dans le genre ; ils disent : « du soie » pour « de la soie », par la raison que ce mot est masculin en arabe. On peut avoir avec les plus intelligents de la classe une conversation suivie en français ; ils saisissent immédiatement les questions posées et répondent avec la plus grande assurance. On donne à l'un d'eux cette phrase à écrire au tableau noir : « Nous sommes heureux de la visite de messieurs les inspecteurs. Nous n'oublierons pas leurs bontés. » Aussitôt l'élève prend la craie, il écrit *mesieurs* avec un seul *s* et *oublirons* sans *e*. Un de ses camarades corrige sur le champ les fautes en ajoutant un *s* à *messieurs* et un *e* à *oublierons*, parce que, dit-il « le verbe oublier est de la première conjugaison. Avant de quitter la classe M. le Directeur de l'Enseignement fait tracer au tableau noir cette phrase : « Messieurs les inspecteurs félicitent les élèves de l'école de Sfax de leur travail et de leurs progrès. » L'élève écrit sans faute et sans arrêt. Différents exercices montrent qu'ils connaissent d'une façon convenable les éléments de l'histoire de France, et qu'ils comprennent les morceaux choisis qu'ils ont entre les mains. Une question intéressante leur est posée à propos des professions qu'ils désirent embrasser à leur sortie de l'école.

N° 1. Je suis né à Sfax, mon père est notaire, et je veux travailler avec lui pour la même profession ;

N° 2. Fils de commerçant, je veux ouvrir une boutique dans les Soukhs, comme mon père ;

N° 5. Fils d'un employé de police, je veux me faire fonctionnaire. Pour cela je travaille en vue d'obtenir une bourse au collège Sadiki, à Tunis, et continuer ensuite mes études à la Grande Mosquée ;

N° 6. Notaire ;

N° 7. Commerçant ;

N° 10. Je désire comme mon père être cultivateur nomade.

On démêle bien là l'instinct tout particulier qui pousse aux professions commerciales les Sfaxiens comme leurs ancêtres Phéniciens.

M. Bayet, très satisfait des réponses qu'il a obtenues et de la bonne marche des études, complimente maîtres et élèves et leur dit (ce qui paraît les flatter énormément) qu'il fera savoir à Paris que l'on travaille beaucoup à Tunis. En réalité les résultats acquis après deux ou trois ans d'études du français sont vraiment surprenants et nous avons d'autant plus lieu de nous en étonner qu'en somme, les élèves des écoles indigènes ne consacrent pas en moyenne plus de trois heures par jour à l'étude de la langue et de la grammaire françaises, puisque ces études alternent avec les études de l'école coranique ; qu'en outre, le vendredi et le dimanche sont des journées à peu près sacrifiées, et que, durant les mois du Rhamadan, les cours sont complètement désorganisés.

... L'impression que nous emportons de cette visite rapide est des plus favorables. Nous y avons pu juger de la facilité que les jeunes Arabes montrent pour l'étude de notre langue, de leur aptitude d'assimilation, de leur goût prononcé pour l'étude et de leur esprit de soumission et d'obéissance vis-à-vis de leurs maîtres. Nous nous étonnons moins encore de ces constatations alors que les officiers chargés d'instruire les indigènes incorporés dans les régiments de tirailleurs sont à peu près unanimes à déclarer qu'après quelques mois de séjour au régiment, ils sont beaucoup plus avancés que les autres dans la pratique des exercices militaires (1).

Enseignement professionnel.— A côté du français, la Direction de l'Enseignement tunisien, fidèle aux recommandations de Jules Ferry, donne tous ses soins à l'éducation pratique et professionnelle

(1) R. Rey. *Voyage d'études en Tunisie*, 1900.

des jeunes Musulmans, car il importe de les armer pour la vie matérielle.

Les maîtres ont toujours poussé les élèves indigènes dans la voie des métiers manuels, les engageant à se placer comme apprentis chez des patrons, et à aller travailler à la boutique ou à l'atelier en dehors des heures de classe.

Les instituteurs font de temps en temps des visites aux patrons, se renseignent sur l'assiduité, l'application, les progrès des apprentis, qui sont ensuite récompensés en classe pour leur travail et leur conduite à l'atelier.

L'organisation complète de l'enseignement du travail manuel, dans toutes les écoles, est une question de crédits. Les ressources de la Tunisie sont trop restreintes et les obligations au point de vue scolaire trop nombreuses pour que l'on ait pu donner à l'enseignement manuel et professionnel tout le développement qu'il comporte et qui nécessite une installation coûteuse. On a songé à l'industrie du tissage et on a réservé dans les bâtiments de l'école professionnelle toute une section destinée aux industries indigènes.

École professionnelle de Tunis. — L'école professionnelle, destinée à former des ouvriers, des contremaîtres, à donner aux jeunes Tunisiens le goût et l'habileté manuelle, compte 75 élèves, instruits gratuitement. Le régime est l'externat surveillé.

Les élèves se répartissent ainsi qu'il suit :

Atelier du fer	41	75
» du bois	31	
» reliure	3	

Ils se décomposent ainsi par nationalités :

	Français	Italiens	Maltais	Musulmans	Israélites	Divers
Atelier du fer	26	7	4	1	2	41
» du bois	1	14	3	13	»	31
» reliure	»	»	»	3	»	3
	28	21	7	17	2	75

L'instruction y est donnée par un professeur pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, un pourvu du brevet supérieur et trois chargés des cours.

Le budget de cette école a été fixé pour 1905 à 27.310 francs, se décomposant ainsi qu'il suit :

Personnel : administrateurs et instructeurs F.	8.150	27.310 francs.
Contremaîtres...	5.220	
Salaires des apprentis......	2.200	
Diverses dépenses..........	11.740	

Dépenses en partie compensées par la production des divers ateliers évaluée à 9.540 francs.

Enseignement professionnel des filles. — Une classe de dentelles annexée à l'école des filles de Djerba, avait pour objet d'enseigner aux élèves maltaises et indigènes un métier relativement facile et lucratif. Cette classe fut créée sur l'initiative d'un ancien contrôleur civil, vice-président de la municipalité de Djerba, qui recherchait les moyens de procurer un travail quelque peu rémunérateur à des femmes européennes qui vivent dans le dénuement et l'inactivité.

Enseignement de la pêche maritime. — On a cherché également à orienter les élèves dans le sens de la mise en valeur des richesses du pays tunisien. Dans le courant de l'année scolaire 1901-1902, les directeurs des écoles situées sur les bords de la mer (particulièrement Bizerte, La Goulette, Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Zarzis) furent invités à donner, sous forme de leçons de choses, des notions élémentaires sur la pêche et la navigation aux élèves. Des ouvrages spéciaux : *Premières notions sur la pêche, la navigation et la mer* (Aignan et Guillard) ; *Introduction à l'étude de la navigation* (Aignan) furent adressés aux écoles.

Aux îles Kerkenna, l'enseignement de la pêche et de la navigation est régulièrement organisé et figure à l'emploi du temps avec une place importante. L'instituteur, un indigène, s'est mis à étudier sérieusement des matières nouvelles pour lui, aidé du capitaine de port et des gardes-pêche de Sfax, pour la partie pratique. Ce maître, qui compte se présenter prochainement à l'examen spécial de la navigation, a obtenu, dans cet enseignement, des résultats estimables. On sait que les îles Kerkenna sont surtout habitées par une population de pêcheurs et qu'elles fournissent de nombreux marins au service de la marine en Tunisie.

Depuis les dernières vacances, un maître originaire de la Bretagne, et pourvu de diplômes spéciaux à l'enseignement de la navigation, a été appelé en Tunisie et nommé à Sfax, où l'on espère pouvoir organiser, sous peu, un cours de pêche et de navigation.

Enseignement agricole. — L'enseignement agricole pratique est plus développé que les deux précédents. L'arrêté du 14 mars 1887 créant le certificat d'études primaires élémentaires en Tunisie et organisant l'examen correspondant, avait compris des interrogations sur l'agriculture au nombre des matières facultatives. L'enseignement des notions agricoles a sa place dans les classes comme application des leçons de choses sur les sciences physiques et naturelles.

L'arrêté du 15 décembre 1895, réorganisant l'examen précédent, prévoit une épreuve spéciale d'agriculture obligatoire. Pour la préparation de cette épreuve, un enseignement agricole, indépendant de toutes autres leçons et ayant une place déterminée à l'emploi du temps, a été donné dans le cours supérieur des écoles, conformément à des instructions générales et à un programme détaillé qui ont été publiés au *Bulletin Officiel* (n° 72, novembre et décembre 1896).

Ce programme, pour les premières années d'enseignement, est limité aux principales cultures tunisiennes : céréales, vignes, oliviers. Il est recommandé aux instituteurs d'étudier plus particulièrement les procédés, méthodes et instruments en usage dans la région où ils exercent, en indiquant les perfectionnements dont ils seraient susceptibles.

Parallèlement à cet enseignement en classe, des expériences et démonstrations pratiques sont faites dans le jardin de l'école. Dans toutes les localités rurales où des constructions neuves ont été élevées par l'État pour le service de l'Enseignement, un emplacement a été affecté à un jardin ou à un champ d'expériences : Aïn-Draham, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Béja, Medjez-el-Bab, Goubellat, Schuiggui, Zaghouan, Radès, Fondouk-Djedid, Sedjoumi, Menilha, El-Afrane, Khangnet, Soliman, Bou-Ficha, Moknine, Djerba, Gafsa, etc.

Dans toutes les localités, les élèves reçoivent des notions pratiques relatives à la culture des légumes, à l'horticulture (plantation, greffe, soins à donner aux arbres, taille), aux procédés de fumure, aux méthodes diverses de culture. Dans certaines écoles, les produits du jardin sont distribués aux élèves qui ont participé à la culture. Dans

les internats primaires, ils sont exclusivement consommés par les pensionnaires.

A Gafsa, à la suite des leçons pratiques données avec succès par l'instituteur dans le petit jardin de l'école, un certain nombre d'indigènes ont modifié ou amélioré leurs procédés de culture maraîchère et se sont mis à cultiver des variétés de légumes inconnues auparavant dans l'oasis.

Quelques uns de ces indigènes s'adressent même à la maison Vilmorin-Andrieux, de Paris, pour avoir leurs graines.

A Moknine, les leçons du directeur de l'école ont également amené quelques Arabes à employer la charrue française et à se servir de scies au lieu de haches pour tailler les oliviers. Ce même instituteur a contribué à faire donner de l'extension à la culture de la pomme de terre qui était presque introuvable dans la localité avant son arrivée.

Les résultats obtenus dans les classes à la suite de cet enseignement théorique et pratique se sont manifestés aux expositions scolaires organisées à l'occasion et comme annexes des concours agricoles de Tunis, une première fois en 1888 et une deuxième fois en 1895, et aux Expositions universelles de Paris en 1889 et en 1900. Des rééompenses spéciales ont été accordées à divers établissements pour les résultats obtenus dans l'enseignement agricole, notamment une médaille d'argent à l'école franco-arabe de Medjez-el-Bab, et une médaille d'or à l'école franco-arabe de Zaghouan.

La sériciculture et l'apiculture n'ont pas non plus été négligées. Depuis plusieurs années, des essais de sériciculture sont régulièrement faits dans les écoles de Djerba, Midoun, Zaghouan, Ras-el-Djebel, Tebourba. Ce sont les élèves eux-mêmes qui, dirigés par les maîtres, s'occupent de l'élevage des vers à soie. Cette dernière année, des maîtres ont obtenu de la Direction d'Agriculture, à titre de l'encouragement, une récompense pécuniaire.

Sur la demande de la Direction de l'Enseignement, la Société d'Apiculture de Tunis, dont quelques instituteurs sont parmi les membres les plus actifs et font même partie du Bureau, a fait don d'un certain nombre de ruches à divers établissements scolaires des environs de Tunis, notamment à l'internat primaire de Radès. Si l'expérience tentée réussit, il est dans les intentions de l'Administration de la développer.

Des essais d'apiculture avaient été tentés, dès 1896, par l'instituteur de Moknine, qui avait installé deux ruches à cadre dans le jardin de l'école. Quelques apiculteurs indigènes frappés des avantages de ces ruches, en firent fabriquer de semblables et abandonnèrent leurs longs et défectueux paniers.

D'autre part, grâce à l'ingéniosité des maîtres et à la générosité des colons, des musées scolaires relatifs à l'enseignement agricole ont été constitués dans certaines écoles : collections de graines, de semences, de produits divers, instruments agricoles réduits, gravures et photographies représentant des instruments aratoires et des machines agricoles, ou les divers travaux exécutés dans une ferme, suivant les différentes époques de l'année.

Dans toutes ces écoles, l'emploi du temps prévoit des promenades agricoles consacrées à la visite des fermes voisines où les élèves peuvent assister aux divers travaux des champs, voir fonctionner les machines agricoles, visiter les installations de la ferme.

La description pratique des instruments et outils leur est faite sur place. Chacune de ces promenades est suivie d'un compte rendu écrit destiné à compléter le cours d'agriculture fait en classe.

Pour encourager les maîtres à donner à leur enseignement un caractère nettement pratique et utilitaire, en vue de diriger les élèves de nos écoles vers les professions manuelles, un décret en date du 22 octobre 1905 a prévu des récompenses à accorder aux maîtres qui auront donné avec le plus de zèle et de succès l'enseignement des travaux manuels, l'enseignement professionnel et particulièrement l'enseignement agricole (1).

Il convient de rappeler qu'un certain nombre d'indigènes fréquentent non seulement nos écoles primaires, mais nos écoles plus élevées, et qu'ils trouvent ensuite un emploi, soit dans les administrations et les tribunaux, soit comme interprètes, médecins, soit enfin dans l'agriculture, le commerce et l'industrie.

On peut dire, en résumé, que les indigènes s'accroissent en nombre, gagnent en sécurité et en bien-être depuis l'occupation française.

Ils ont conservé tout ce qui leur était nécessaire : leurs propriétés,

(1) Rapport au Président de la République, 1905.

leur religion, leurs mœurs, leurs coutumes ; ils ont une administration plus régulière, plus honnête, plus prévoyante ; ils ont une meilleure justice, un régime foncier et un outillage économique incomparablement supérieurs. Tout en continuant à cultiver leurs céréales et leurs fruits, à récolter leurs olives, à élever leurs troupeaux, à faire leur commerce, et à exercer leurs petites industries de soieries, lainages, cuirs, poteries, parfumeries, etc., ils trouvent, s'ils le veulent, du travail bien payé dans les exploitations françaises, et le contact de nos compatriotes, aussi bien que l'enseignement de nos écoles, leur permet de prendre à la civilisation européenne juste ce qui leur convient. Ils acceptent volontiers notre tutelle, lors même qu'elle gêne un peu leurs habitudes ; ainsi, on s'est aperçu récemment que les troupeaux de chèvres et les pâtres imprudents contribuaient au déboisement du Djebel-Zaghouan, menaçant l'approvisionnement d'eau de Tunis ; dans le courant des années 1903-1904, on a fait déclarer domaines de l'État les 2.000 hectares où la surveillance était particulièrement nécessaire, et les contestations, assez rares, du reste, qui se sont élevées, ont été paisiblement étudiées et réglées par le Tribunal mixte.

II

LA COLONISATION

Population française. — La population française est relativement faible en Tunisie, malgré les efforts des gouvernements français et tunisien pour attirer dans le pays nos nationaux.

De 708 en l'année 1881, elle s'est élevée à 3.500 en 1886; 10.030 en 1891; 16.534 en 1896; 24.201 en 1901. Si cette dernière proportion se maintenait, nous compterions en 1906 : 32.000 Français. Le recensement prochain nous renseignera d'une façon précise à ce sujet ; il semble certain que ce nombre sera atteint.

La population française est formée de propriétaires urbains ou agricoles, chefs d'exploitation, patrons, commerçants ou fonctionnaires ; elle comprend peu d'ouvriers.

Quelques métiers, principalement ceux qui exigent une certaine habileté professionnelle, sont aux mains des Français ; mais les ouvriers proprement dits, bien qu'ils puissent trouver un emploi dans l'agriculture, les grands travaux publics, l'industrie, le commerce, font malheureusement défaut et sont remplacés par des Italiens et des Maltais accourus chaque année en plus grand nombre. Il n'en peut être autrement avec la faiblesse de la natalité française.

Le tableau suivant éclaire cette situation (1).

(1) Statistique officielle du Gouvernement tunisien, 1904.

PROFESSIONS	PATRONS					OUVRIERS				
	Français	Italiens	Malt.	Autres étrangers	Indi-gènes	Français	Italiens	Malt.	Autres étrangers	Indi-gènes
Agriculteurs, surveillants, ouvriers agricoles..	834	892	80	21	25.825	616	2.131	88	18	42.201
Bijoutiers..........	20	10	1	8	115	5	47	»	»	443
Bouchers, charcut.	39	40	50	»	492	21	12	42	»	233
Boulangers	79	42	23	16	574	51	97	16	19	514
Cafetiers...........	491	518	161	51	682	126	105	66	»	69
Charretiers, cochers	32	172	97	7	1.020	40	481	496	3	1.562
Cha rons, m -f[ts]...	35	44	39	2	184	42	127	59	»	249
Coiffeurs...........	22	184	6	2	680	11	272	9	2	313
Cordonniers, selliers..	40	248	5	3	807	17	455	2	1	1.406
Ferblantiers, plombiers.	13	12	5	3	173	14	48	3	1	316
Journaliers	»	»	»	»	»	556	2.112	245	13	4.826
Menuisiers, charp.	47	96	15	2	565	124	618	142	3	679
Maçons, tailleurs de pierres..	112	172	6	1	485	198	3.097	101	»	1.894
Mineurs et carriers.	41	25	1	»	41	77	1.203	1	27	1.396
Métallurgistes......	54	44	10	2	274	273	382	73	4	452
Pêcheurs...........	13	230	24	»	210	103	1.608	192	635	802
Peintres	19	19	7	»	75	25	57	13	»	141
Tailleurs...........	27	52	»	»	468	8	293	2	1	924
Professions diverses	268	603	283	33	1.949	313	5.486	562	24	4.733
Totaux.....	2.186	3.403	813	151	34.619	2.620	18.631	2.112	751	63.153

Mais si la colonie française ne peut songer à l'emporter par le nombre, du moins conserve-t-elle en même temps que la suprématie politique, la supériorité économique, intellectuelle et morale.

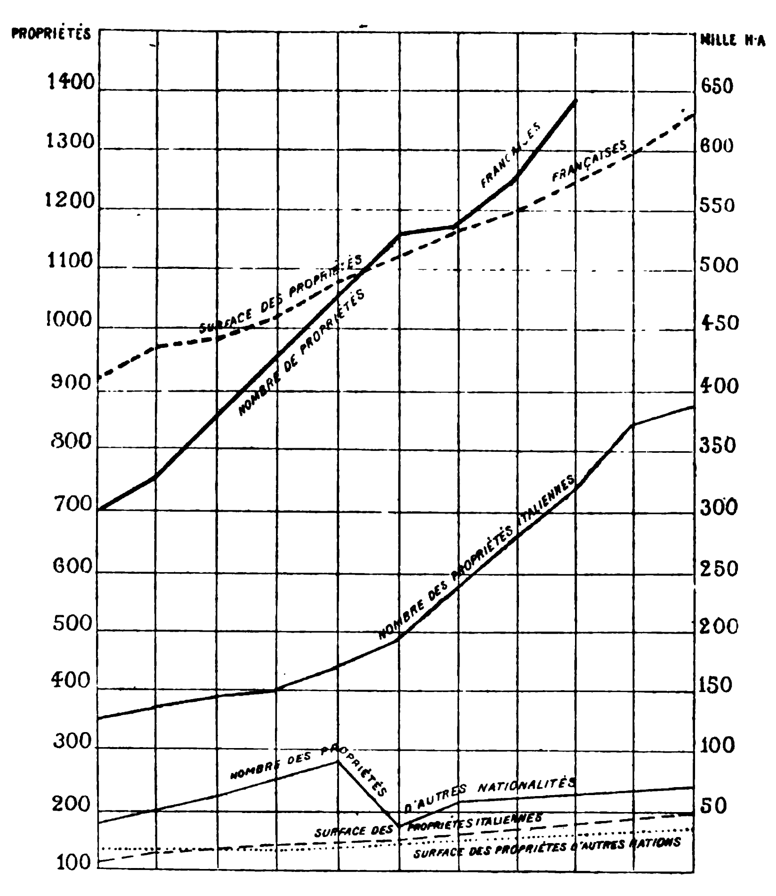
Sur 718.619 hectares de terre appartenant aux Européens en 1904, elle en possède 637.501 contre 45.029 à la colonie italieune et 36.089 aux autres Européens réunis.

En 1902, on évaluait les capitaux français placés dans la Régence à 512 mitlions, ainsi décomposés :

Commerce, industrie..............	103	millions
Propriétés........................	116	—
Banques	22	—
Chemins de fer..................	60	—
Mines.......................	12	—
Fonds d'État.....................	199	—

Enfin, à Tunis, sur une propriété bâtie évaluée à 119 millions 561.000 francs, la part des Français s'élevait à 34.859.000 francs; celle des autres Européens à 26.890.000 francs; celle des israélites tunisiens à 16.246.000 francs et enfin celle des indigènes musulmans à 41.567.000 francs.

NOMBRE ET SURFACE DES PROPRIÉTÉS EUROPÉENNES



Nous ne possédons pas d'indications permettant d'évaluer avec quelque précision l'importance des capitaux européens placés en Tunisie; mais nous savons déjà que la majeure partie des propriétés rurales et urbaines appartenant aux Européens est française. D'autre part, les richesses naturelles du sol, les chemins de fer, les ports, etc.,

sont, pour la plupart, exploités par des capitaux français, et les banques sont entre nos mains.

Restent le commerce et l'industrie, où les Italiens et les Maltais tiennent une place notable; mais, là encore, la supériorité de nos capitaux se montre, sinon par le nombre des maisons, tout au moins par leur importance.

La colonie française est, dans l'état actuel, la principale détentrice des capitaux et la principale directrice des entreprises, tandis que les autres colonies européennes représentent surtout la main-d'œuvre (1).

Population italienne. — De 11.000 en 1881, la population italienne s'est élevée successivement à 16.000 en 1886, 21.000 en 1891, 55.000 en 1896, 71.600 en 1901, 90.000 en 1905. Dans ces nombres, donnés par la Direction de la Sûreté tunisienne, ne sont pas compris les enfants nés postérieurement à la déclaration de résidence, qui est faite obligatoirement par les parents lors de leur arrivée en Tunisie. (Décret du 13 avril 1898). En évaluant le nombre de ces enfants à 10 pour cent, on arrive à un total approximatif de 100.000 Italiens résidant en Tunisie.

Ces Italiens sont presque tous originaires de Sicile. « La Sicile, l'île fortunée, le paradis de l'Europe, est devenue l'Irlande de l'Italie. » Aucune lamentation n'équivaudrait à la tristesse de ce mot couramment employé (2).

Chassés de leur pays par la misère, par les exigences du fisc, ils accourent en foule chaque année vers un pays où tout les appelle, où tout les retient.

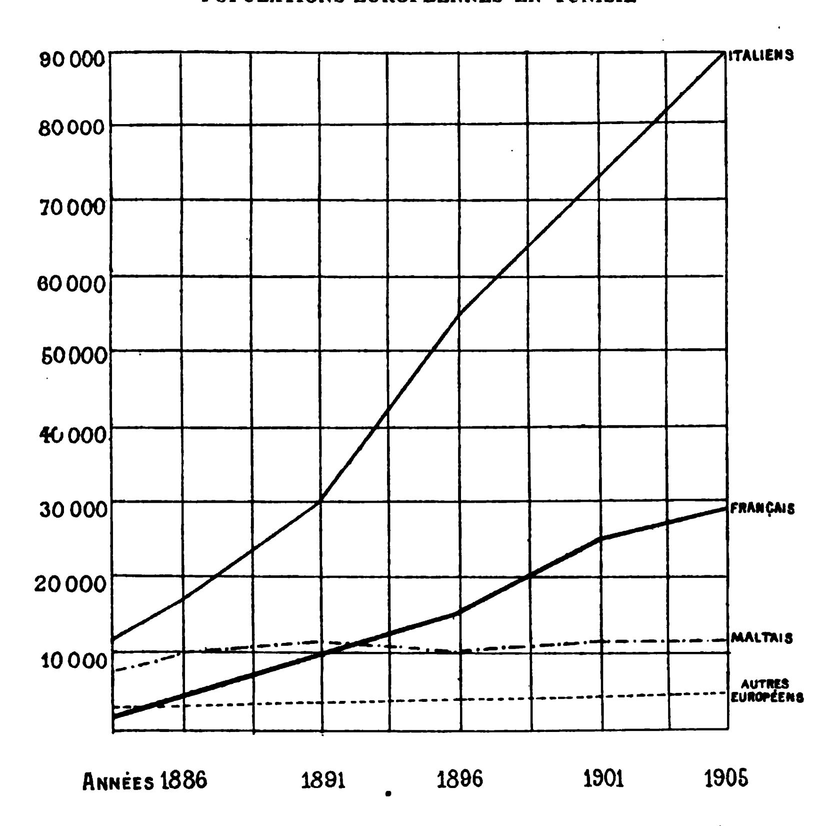
Une mer étroite les en sépare : avec 5 francs, ils la traversent sur des vapeurs, avec 3 francs sur les balancelles. Quand ils l'ont franchie, ils sont encore chez eux, en quelque sorte, et pas un seul jour, ils ne se sentent dépaysés, transplantés, comme il arrive à ceux qui ont émigré vers le Canada ou la République Argentine. L'Italien retrouve en Tunisie le sol, la température, la périodicité des saisons, la flore et les cultures de l'Italie. — La « Tunisie, avec son doux

(1) Statistique officielle de la Tunisie 1904.
(2) Vicomte Combes de Lestrade — *La Sicile sous la Monarchie de Savoie.*

climat, son sol si fertile, son ciel d'azur, lui apparaît comme un appendice de la Tunisie (1).

Tous ne viennent pas pour défricher le sol et se faire colons ; mais de toute façon, ils savent que, dans ce pays neuf, où beaucoup reste à faire, ils auront le pain de chaque jour mieux assuré que chez eux.

POPULATIONS EUROPÉENNES EN TUNISIE



Robuste et sobre, l'Italien accepte toute espèce de travail, même pour un salaire qui, à nos nationaux, semblerait dérisoire. Il vient, en compagnie d'autres miséreux comme lui, après avoir mis péniblement de côté la faible somme qui est nécessaire au passage. Une couverture brune roulée autour du corps, quelques hardes dans un havre-sac, la pipe aux lèvres, il débarque ; il s'embauche au petit bonheur. Vivant

(1) Loth. *Le peuplement italien de la Tunisie.*

de pâte cuite à l'eau ; ne buvant, que le dimanche, le vin et la misérable eau-de-vie de cantine qui, trop souvent, lui donne l'ivresse avec l'oubli, il envoie chaque mois à sa famille la plus grande partie de son gain ; puis, lorsqu'il a reconnu le pays, qu'il s'est assuré une occupation régulière, il appelle les siens et devient citoyen d'une nouvelle patrie.

Ouvriers, agriculteurs, commerçants, une fois venus en Tunisie, y restent et y font souche. « Ils y trouvent, en effet, non seulement des conditions économiques meilleures, mais des charges fiscales moindres et une liberté individuelle plus grande. D'une société encore toute féodale et fortement hiérarchisée, ils passent dans un milieu démocratique où chacun d'eux peut se faire une place honorable par son travail, où l'ouvrier peut facilement devenir patron et le paysan propriétaire (1). »

Le gouvernement n'a rien fait pour enrayer ce mouvement ; il l'a même encouragé, car il avait besoin de bras pour défricher les terres, établir les voies ferrées, ouvrir des routes, exploiter les mines, accomplir les travaux de Bizerte. Pour une paye de 2 fr. 50 à 3 francs par jour, ce sont les Siciliens qui ont creusé à travers des marais fétides l'arsenal de Sidi-Abdallah.

Cet énorme afflux d'étrangers a donc eu et aura encore bien des avantages. Il a permis ces beaux travaux d'où sont nées pour la Tunisie la fertilité et la vie ; il permet de les continuer aujourd'hui et d'exploiter des mines que la pénurie de la main-d'œuvre française, l'indolence et la maladresse des indigènes rendraient improductives.

Est-il un danger ? L'on a pu dire, à la tribune de la Chambre des Députés, que l'Italien, même naturalisé, restait Italien, conservait son

(1) Loth. *Le peuplement italien.* — « Oublie-t-on que Tunis est à une nuit de bateau de Palerme ; que Pantellaria est à quelques heures de la Goulette ; que les Italiens des provinces méridionales, les Siciliens, notamment, ont toujours considéré la Tunisie comme un patrimoine national légué par leurs ancêtres, et que, ne pouvant y venir aujourd'hui par droit de conquête, ils y pénètrent par infiltration ? A ceux qui seraient tentés de me taxer d'exagération, je dirais que depuis moins d'un an des syndicats puissamment armés pour la lutte, disposant de capitaux énormes, ont acheté, à l'ouest de Tunis, sur la route du Kef, pour y faire des centres de peuplement avec leurs compatriotes, plus de 5.000 hectares de terre meuble ou à demi défriché, qu'un bateau a amené là en un seul voyage, 125 familles siciliennes dont la journée de travail est tarifiée à 1 fr. 50 et 2 francs par tête, que sur la route de Zaghouan ces mêmes syndicats ont acquis 8.500 hectares et 4.700 sur la route du cap Bon. Une seule société a déjà dépensé 2 500.000 francs pour alotir ces divers immeubles et les mettre en rapport. » (Rey. — *Voyage d'études en Tunisie*).

livret militaire italien, et, en cas de guerre, serait appelé à servir dans les armées italiennes. Il y aurait ainsi, dans l'Afrique du Nord, au moment critique, une armée toute prête pour se lever contre nous et nous chasser de notre colonie. Il ne semble pas que cette perspective doive être envisagée avec trop d'inquiétude. Mais, à un autre point de vue, il est bien certain que l'immigration italienne retarde le peuplement français, car elle maintient les salaires à un taux trop bas pour attirer et retenir nos ouvriers.

« La colonie italienne est solidement implantée à Tunis et dans la Régence ; elle a à Tunis un lycée d'enseignement moderne et sept écoles ; elle en possède à Sousse et à Sfax et n'aspire qu'à en ouvrir d'autres. Tous ces établissements d'instruction, en vertu des garanties stipulées, échappent absolument au contrôle de l'Administration française, ceux du moins qui ont été fondés avant le traité de 1896. Les Italiens, à Tunis et dans les centres urbains de la Régence, versent un peu dans toutes les professions libérales, commerciales, industrielles ou autres. Il y a de nombreux médecins, plus particulièrement admis dans les intérieurs arabes, des avocats défenseurs, banquiers, commerçants ; les Italiens de la classe moyenne tiennent des magasins et des boutiques où les enseignes en langue italienne sont encore assez nombreuses, mais la mode se répand de plus en plus de n'employer que le français ; ils tiennent aussi un grand nombre de bars, buvettes, comptoirs, auberges économiques, brasseries, cafés, restaurants, boutiques de coiffure, etc. Ils ont leur journal l'*Unione*. Malgré leurs sentiments de réserve et de méfiance à notre égard, beaucoup d'Italiens des classes populaires envoient leurs enfants dans nos écoles publiques ; la dernière statistique en comptait 3.289 (1). »

Naturalisations

Ces Italiens, une fois en Tunisie, recherchent-ils le titre de citoyens français, demandent-ils la naturalisation, telle qu'elle peut leur être conférée en vertu des décrets du 29 juillet 1887 et 28 février 1899 ?

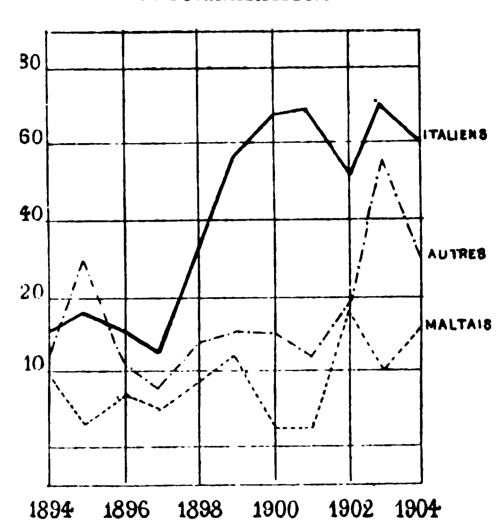
Le tableau suivant nous renseignera à ce sujet.

(1) Rey. *Voyage d'études en Tunisie.*

Tableau des Naturalisations faites en Tunisie de 1888 à 1904

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	TOTAL
Italiens	9	24	10	17	25	9	15	18	15	12	31	58	63	64	45	69	61	545
Maltais.......	10	17	8	4	6	9	2	2	7	4	8	12	3	3	19	15	18	147
Autres étrangers....	11	17	6	12	10	9	9	23	8	8	10	13	10	7	10	38	12	213
Musulmans...	»	5	12	3	5	4	3	2	3	»	3	1	4	4	8	16	13	86
	30	63	36	36	46	31	29	45	33	24	52	84	80	78	82	138	104	991

Veut-on connaître les pays d'origine de ces naturalisés ? En voici le relevé pour 1904.



Naturalisations. — Répartition par pays de naissance

	ITALIENS		MALTAIS		DIVERS		TOTAL	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
Nés en Tunisie....	13	25	12	5	14	2	39	32
» en Algérie....	»	1	»	»	1	1	1	2
» en France....	3	»	»	»	1	»	4	»
» à l'Etranger..	19	»	1	1	6	»	26	»
	35	26	13	5	22	3	70	34

Le nombre des naturalisations italiennes demandées par les intéressés est donc très restreint ; les naturalisations de droit sont plus nombreuses.

L'article 4 du décret du 28 février 1899 est ainsi conçu :

« Deviennent Français les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivants qui se font naturaliser Français, à moins que dans l'année qui suivra la majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, ils ne déclinent cette qualité. » Or, à l'honneur des enfants de ces Néo-Français, aucune répudiation n'a été enregistrée jusqu'ici.

Si les naturalisations se faisaient en trop grand nombre, on pourrait craindre de voir noyer l'élément français dans un milieu étranger, mal formé encore à notre langue, à nos mœurs, à nos idées ; de voir cet élément néo-français dominer dans les élections nouvellement instituées, dans la Commission consultative et les Chambres d'agriculture, compromettant notre influence et la bonne marche des affaires. Ayons confiance dans l'action du temps ; lui seul aplanira les obstacles, abaissera les barrières entre hommes d'origines diverses et permettra la formation du peuple qui doit régner un jour sur l'Afrique du Nord.

C'est par l'Ecole que les Italiens viendront à nous ; les économistes italiens l'ont compris. L'un d'eux s'exprime ainsi :

« C'est à l'école et par l'école que s'accomplit le plus efficacement ce travail d'assimilation et d'attraction vers la nouvelle patrie... Se trouvant en contact avec leurs petits compagnons français, nos enfants contractent vite les habitudes, les idées, les sentiments que ceux-ci tiennent de l'éducation paternelle. D'autre part, professeurs et instituteurs ne cessent de leur vanter, comme c'est naturel, les gloires de la France, et inculquent à leurs jeunes intelligences des préceptes qui les amènent à aimer ce pays de préférence à tout autre, au point de les rendre ensuite moins disposés à donner asile dans leur cœur à des sentiments de patriotisme italien. Rentrés chez eux, les enfants répètent à leurs parents, la plupart du temps gens simples et peu instruits, les choses apprises à l'école et finissent par leur communiquer les mêmes sentiments d'amour et de préférence pour la nation française, concourant ainsi à déterminer en eux le désir de la naturalisation. » (1).

(1) *Emigrazione e Colonie*, vol. 1 Europa, parte 1 : Francia-Rome 1903.

Ces enfants, toutefois, ne risque-t-on pas de les perdre au moment de leur vingtième année ? La loi italienne, en effet, les rappelle alors dans la mère patrie pour le service militaire. Bien peu jusqu'ici se sont conformés à cette obligation. Presque tous se sont montrés réfractaires, préférant une insoumission impunie à un service trop onéreux. Ils se ferment ainsi leur pays pour toujours, mais qu'iraient-ils y faire alors qu'ils ont la vie plus assurée et plus douce dans leur patrie d'adoption ?

Les enfants qui ont fréquenté nos écoles nous sont donc à peu près acquis. A nous de prendre les mesures nécessaires pour les garder. N'abandonnons pas l'enfant à lui-même dès qu'il est sorti de l'école française. Multiplions les œuvres post-scolaires, les conférences, les cours d'adultes, les sociétés d'anciens élèves, de secours mutuels. Par toutes ces œuvres, nous maintiendrons notre influence sur l'adolescent que notre école avait formé, nous l'établirons sur le jeune homme, sur l'homme mûr jetés brusquement en Tunisie par les nécessités d'une pénible existence. Lorsque les uns et les autres sauront notre langue, lorsqu'ils se seront déshabitués peu à peu de la leur, lorsque l'esprit français les aura lentement, mais sûrement pénétrés, chassant de leurs cerveaux les superstitions et les traditions siciliennes, il se créera sur cette terre française une race nouvelle attirée à nous par la reconnaissance, par l'instruction, oublieuse de ce que furent ses ancêtres, jeune de sève, active et laborieuse, qui assurera au pays une prospérité toujours plus grande.

Pour terminer ce chapitre sur la population tunisienne, nous ajouterons que le nombre des Anglo-Maltais fixés dans la colonie était de 12.000 environ en 1904, se maintenant à peu près sans modification depuis 1898 ; celui des autres étrangers, de 3.700 environ. Les Maltais forment une population très douce (domestiques, cochers, etc.) qui semble acquise à notre cause ; leurs enfants fréquentent nos écoles. Réunissant tous ces éléments, nous pourrons, comme population totale de la Tunisie, établir le tableau suivant :

1. Indigènes	1.500.000
2. Israélites indigènes	100.000
3. Français	32.000
4. Italiens	90.000
5. Anglo-Maltais	12.000
6. Etrangers autres	3.700
Total	1.737.700

En ajoutant un dixième aux nombres des colonies 4, 5, 6, pour les enfants nés après les déclarations de résidence, on a.	10.570
Total	1.748.270

ou, en chiffres ronds, une population globale de 1.750.000 habitants pour une superficie approximative de 120.000 kilomètres carrés, soit environ 15 habitants par kilomètre carré.

« Quel que soit le mélange des Berbères et des Arabes dans ce curieux mélange de races, quelle qu'ait été la valeur de l'apport des Phéniciens, des Grecs et des Romains sur ce sol privilégié, il est hors de doute que le peuple tunisien, comme le pays même et à cause des caractères du pays, est moins divisé, moins fanatique, moins réfractaire aux influences extérieures que ne l'ont été jadis les tribus de l'Algérie. » (1).

Enseignement (2). — La Direction de l'Enseignement public en Tunisie a été créée en 1883 et définitivement organisée par décret beylical en date du 6 mai 1884. Pour recruter l'enseignement laïque, une école normale fut organisée immédiatement, et l'installation des écoles suivit dès lors une marche très rapide.

Modifiée à différentes reprises, l'Administration se compose aujourd'hui :

1° D'un directeur de l'Enseignement public, chef de service ;

2° De deux inspecteurs primaires français, résidant à Tunis et à Sousse, et d'un inspecteur des écoles arabes.

Il n'existe pas, à proprement parler, d'établissement d'enseignement supérieur pour les Européens. Au point de vue indigène, il se donne dans les écoles de mosquée un enseignement primaire, secondaire et supérieur. La principale est la Grande Mosquée de Tunis, dont les examens ont été rendus publics depuis notre arrivée (3).

La situation des établissements donnant l'enseignement européen en 1883 était fort modeste. Les Frères de la Doctrine chrétienne

(1) Marcel Dubois. *Introduction à la Tunisie au début du XX° siècle*. Rudeval 1904.

(2) Rapports au Président de la République, 1895-1905. — Rey. *Voyage d'Études en Tunisie*, 1904. — Caravane des instituteurs de Seine-et-Marne, 1904. — Machuel. *L'Enseignement public en Tunisie*, 1900.

(3) V. pour l'Enseignement indigène, page 13.

avaient ouvert l'école de la rue de la Kasbah et de la rue de l'Eglise à Tunis, et l'école de la Goulette; une école de garçons, dirigée par le curé, existait à Bizerte et à Sousse, et comptait, la première, 15 élèves, la deuxième, 38 élèves; à Sfax, une école avait été créée par les Frères maristes.

Ajoutons l'école israélite, ouverte en 1878 à Tunis, et les écoles italiennes de Tunis, la Goulette et Sousse.

En ce qui concerne les filles, des écoles avaient été créées par les Sœurs de Saint-Joseph à Tunis (rue Sidi-Saber, Bab Carthagène), à Bizerte, la Marsa, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Djerba, la Goulette. et par les sœurs de la Mission d'Afrique à Béja. Il y avait donc en tout vingt-deux établissements : dix-neuf dirigés par les congréganistes et trois par des israélites. Aucun d'eux ne recevait de subvention du gouvernement tunisien qui n'exerçait sur eux aucune surveillance.

Quant à l'enseignement secondaire, il était donné dans deux grands établissements : le collège Sadiki et le collège Saint-Charles.

Enseignement secondaire. — L'enseignement secondaire comprend trois établissements principaux : le lycée Carnot, l'Ecole secondaire de jeunes filles, ou école Jules Ferry, et le collège Sadiki.

Le lycée Carnot, anciennement collège Saint-Charles, a été fondé en 1880 par le cardinal Lavigerie. Depuis 1886, l'enseignement y était presque entièrement donné par des professeurs de l'Université. En 1889, le cardinal le céda à l'État.

Cet établissement a été réorganisé en 1893, et sa prospérité ne s'est pas ralentie depuis. L'enseignement classique y est donné comme dans les établissements similaires de France, mais l'enseignement moderne y est approprié aux besoins du pays ; il comprend une section commerciale proprement tunisienne où les élèves peuvent entrer après la troisième moderne, et d'où ils sortent avec un diplôme d'études commerciales.

L'École secondaire de jeunes filles ou école Jules Ferry est à la fois un lycée de jeunes filles, une École normale primaire et une École primaire supérieure. Elle a été installée en 1891 dans des bâtiments construits spécialement pour elle.

Le collège Sadiki, fondé en 1876, reçoit 150 élèves musulmans admis au concours et qui s'y préparent, sous la direction de maîtres musulmans et français, aux carrières libérales et administratives. Il

a formé la plupart des jeunes indigènes dont les services ont été utilisés par l'Administration du Protectorat.

Lycée Carnot

Statistique des élèves au 31 décembres 1904

	Grand Lycée	Petit Lycée	
	—	—	
Pensionnaires	62	24	dont 22 boursiers
Demi-pensionnaires	9	18	17 »
Externes surveillés	120	61	22 »
Externes libres	221	287	22 »
	412	390	83 boursiers ou exonérés comme fils de fonctionnaires de l'enseignement.
Total	802		

Ces élèves se répartissent ainsi par nationalités :

	Grand Lycée	Petit Lycée	Total
	—	—	—
Français	241	209	450
Italiens	26	46	72
Maltais	7	10	17
Musulmans	19	18	37
Israélites	108	95	203
Divers	11	12	23
		Total général	802

Le personnel se composait à la même date de 7 agrégés, 12 licenciés, 2 professeurs pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires, 1 pourvu du certificat à l'enseignement du dessin, 3 certifiés des langues, 8 bacheliers, 11 maîtres ou maîtresses pourvus du brevet supérieur, 3 du brevet élémentaire et 6 chargés de différents cours, en tout 53 professeurs dont 3 femmes.

École Jules Ferry

Statistique des élèves en décembre 1904

	École secondaire	Annexe	
	—	—	
Pensionnaires	44		dont 9 élèves maîtresses et 16 boursières
Demi-pensionnaires	15		
Externes surveillées	53	36	9 exonérées comme filles de fonctionres de l'État
Externes libres	361	219	42 bours. et 34 exonérées.
	473	255	
	328		dont 58 bours. et 43 exonérées

Ces élèves se répartissent ainsi :

	Ecole secondaire	Ecole annexe		Total
Françaises	371	121 + 25	garçons école maternelle	517
Italiennes	39	32 + 2	—	73
Maltaises	3	3		6
Musulmanes	2			2
Israélites	39	51 + 8	—	98
Divers	19	10 + 3	—	32
	473	217 38		728
Total général...	728			

Le personnel comprenait : Une directrice pourvue du certificat d'aptitude à la direction des Ecoles Normales, 4 maîtresses pourvues du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Ecoles Normales, 21 maîtresses pourvues du brevet supérieur, 3 du brevet élémentaire, 1 professeur homme pourvu du certificat d'aptitude de dessin, 2 chargés de différents cours, 1 maître arabe, en tout 33 professeurs dont 3 hommes.

Collège Sadiki (Décembre 1904)

Élèves boursiers et musulmans

	Collège	Annexe
Pensionnaires	40	»
Demi-pensionnaires	31	17
Externes libres	»	245
Totaux.	71	262

Le personnel comprenait à la même date : 2 professeurs licenciés, 1 pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes élémentaires, 6 pourvus du brevet supérieur, 3 du brevet élémentaire, 11 chargés de services divers, 11 maîtres arabes (6 cheicks, 5 meddebs), en tout 35 maîtres.

Budget

Le budget des dépenses pour l'année 1905 était ainsi réparti :

	Lycée Carnot	École J. Ferry
Personnel administratif....	34.330 28	17.723 55
Personnel enseignant......	194 050 »	69.038 »
Dépenses diverses.........	62.396 10	37.715 45
Totaux......	290.776 38	124.477 00

Enseignement primaire. — Les efforts du Protectorat pour répandre l'enseignement dans la population européenne et musulmane ont été considérables, et l'enseignement primaire a pris un très bel essor.

Beaucoup reste encore à faire cependant, surtout à Tunis. Le nombre des écoles et des classes est insuffisant pour donner asile à la population infantile, et nombre d'enfants, étrangers ou indigènes, ne peuvent y trouver place ; la bonne volonté de l'Administration est malheureusement arrêtée par la modicité des ressources budgétaires. Elle rencontre, d'autre part, bien des difficultés à recruter un personnel de choix ; cependant, depuis que la Tunisie est mieux connue, depuis surtout que la situation assurée aux instituteurs tunisiens, trop modeste encore, a été améliorée, les demandes affluent.

Pour le personnel formé à l'École Normale de Tunis ou appelé de France, la mesure suivante a été adoptée. Tous les instituteurs débutants sont envoyés, pendant la première année de leur séjour, dans les grandes villes où ils se mettent au courant des mœurs et des besoins du Protectorat, des meilleures méthodes d'enseignement, où ils suivent les cours de langue arabe. Ce n'est qu'ensuite qu'ils sont placés dans les différentes écoles du Protectorat.

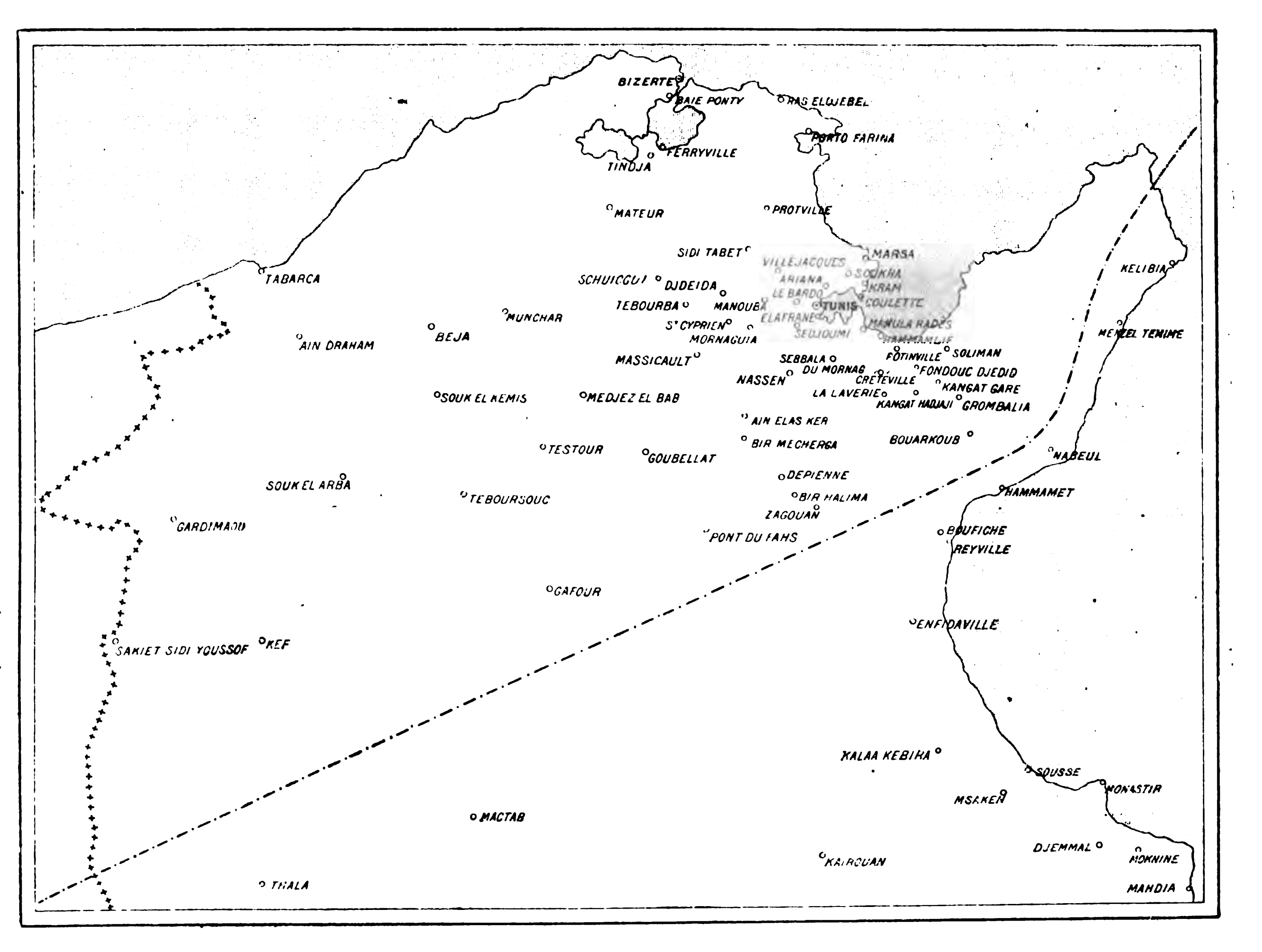
Jusqu'en 1903 l'élément congréganiste, grâce à l'impulsion vigoureuse que lui avait imprimée un homme de grande intelligence et de ferme activité, le cardinal Lavigerie, jouissait en Tunisie d'une influence prépondérante en matière d'enseignement.

A une certaine époque, il avait pu rendre à la colonie d'utiles services, mais son enseignement, figé dans une routine séculaire, n'était plus en harmonie avec l'esprit moderne, et il était de nature à nuire plutôt à notre influence, au développement de la colonisation et de la civilisation françaises.

Le Gouvernement beylical promulgua, le 7 août 1903, un décret dont voici les dispositions essentielles : « Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement en Tunisie, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation non autorisée. »

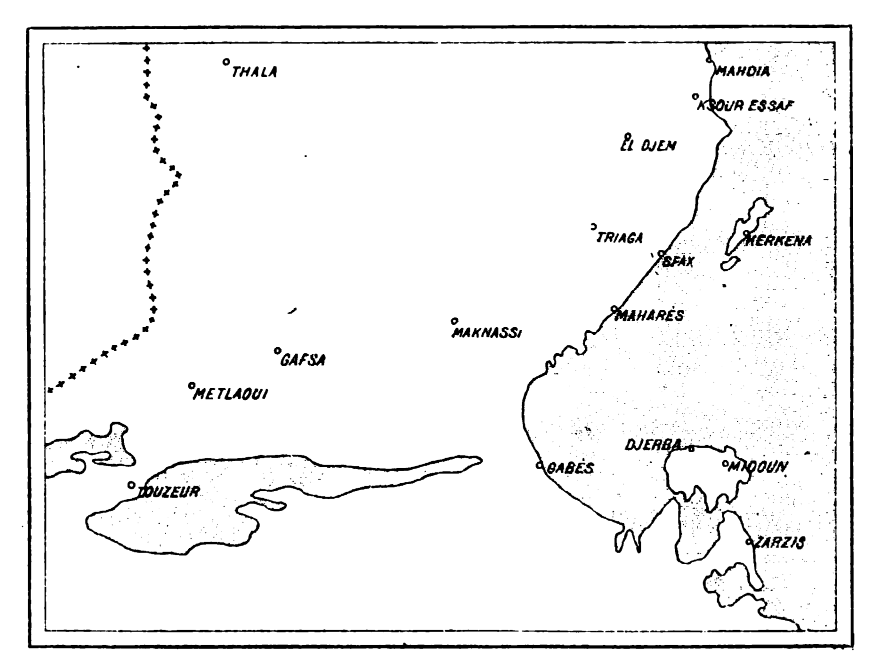
« Il est accordé aux congrégations non autorisées pour fermer leurs établissements scolaires en Tunisie, un délai se terminant le 1er octobre 1903. »

Ce décret a eu pour conséquences :



CARTE SCOLAIRE DE LA TUNISIE (NORD)

1° La résiliation des engagements contractés par la Direction de l'Enseignement avec un certain nombre d'instituteurs congréganistes de Sousse et de Sfax ; 2° la fermeture de deux collèges d'enseignement libre à Tunis et à Bizerte ; 3° l'adoption de mesures destinées soit à renforcer la réglementation de l'ouverture et de la surveillance des écoles privées, soit à réorganiser le Conseil de l'Instruction publique. Le décret du 2 décembre 1903 a donné à ce corps un mode de recrutement plus libéral et des attributions plus étendues.



CARTE SCOLAIRE DE LA TUNISIE (SUD)

Il y a introduit, à côté des fonctionnaires, siégeant en vertu de leurs fonctions, des membres du corps enseignant élus par leurs collègues ; il l'a chargé non seulement de donner des avis, mais de statuer sans appel sur les peines disciplinaires encourues par les membres de l'Enseignement public, de prononcer sur les affaires contentieuses relatives à l'ouverture des écoles privées.

A la suite de ce décret, en 1904, les dernières écoles publiques de garçons existant en Tunisie ont été laïcisées ainsi que l'école de filles de Djerba. Quant à l'école de filles congréganiste de Zaghouan, elle a été fermée.

A l'heure actuelle, la Tunisie est dotée :

D'une école normale ; de deux écoles supérieures de garçons et de filles ; de trois internats primaires ; de 143 écoles de garçons et de filles.

Quatre-vingt-deux établissements scolaires ont été pourvus de bâtiments bien aménagés; pour les autres, on a dû se contenter provisoirement de louer des locaux qui ne répondent pas toujours aux exigences modernes.

Collège Alaoui. — Le collège Alaoui, créé en 1884, est, avec son annexe, la pépinière des institutions scolaires de la Régence. Il est à la fois une école normale, une école préparatoire aux Arts et Métiers, une école primaire supérieure et une école élémentaire destinée à assurer aux autres cours un recrutement satisfaisant.

Il comprend :

	Cours préparatoire	École primaire supérieure	École d'Arts et Métiers	École Normale	Total
Pensionnaires.....	5 (2 b.)	22 (13 b.)	4 (3 b.)	12	43
Demi-pensionnaires.	3	7	1	»	11
Externes surveillés..	1	13 (3 exo.)	»	1	15
Externes libres.....	47 (9 exo.)	39 (19 exo.)	2	5 (1 exo.)	93
Total.......	56	81	7	18	162

162

Ces élèves se répartissent aussi par nationalité :

	Français	Italiens	Maltais	Musulmans	Israélites	Divers	Total
Cours préparatoire........	31	9	1	8	7	»	56
École primaire supérieure.	68	2	»	5	3	3	81
École d'Arts et Métiers....	7	»	»	»	»	»	7
École Normale............	16	»	»	2	»	»	18
Total..........	122	11	1	15	10	3	162

162

Le personnel comprend : 1 professeur licencié, 2 pourvus du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales, 1 du certificat d'aptitude (dessin), 5 du brevet supérieur, 1 du brevet élémentaire, 1 bachelier, 3 chargés de cours. En tout 14 personnes.

Annexe de l'Ecole Normale. — L'annexe de l'École Normale comprend :

Pensionnaires	3	Total.... 446
Demi-pensionnaires	4	
Externes libres non payants	439	

répartis ainsi qu'il suit par nationalité :

Français	Italiens	Maltais	Musulmans	Israélites	Divers	Total
124	30	13	273	1	5	446

L'Enseignement primaire y est donné par 5 maîtres pourvus du brevet supérieur, 5 maîtres et 1 maîtresse pourvus du brevet élémentaire, et 3 maîtres arabes. Soit 14 maîtres.

Le budget des dépenses du collège Alaoui est réglé ainsi qu'il suit pour 1905 :

Personnel administratif	F. 18.675 »	F. 117.918 52
—	66.200 »	
Frais divers	33.043 52	

Écoles primaires supérieures de garçons

	Classe	Maîtres Français	Maîtres Arabes	Élèves Europ. et Israélistes	Élèves Musulmans	Total
Bizerte..	6	6	—	101	7	108
Sfax.....	6	6	—	146	4	150
Sousse..	6	7	—	135	4	139
Totaux.	18	19	—	382	15	397

Écoles primaires supérieures de filles

Bizerte..	5	5	—	130	—	130 dont 13 garçons
Sfax.....	5	5	—	71	34	105
Sousse..	4	4	—	86	—	86 dont 8 garçons
Totaux.	14	14	—	287	34	321

Statistique générale des Établissements scolaires français publics et privés de la Tunisie pendant l'année 1904

1. — *Nombre d'Etablissements scolaires au* 31 *Décembre* 1904

		Laïques	Congréganistes	Totaux
ENSEIGNEMENT PUBLIC	Lycée et Collèges de garçons	3	»	3
	Ecole secondaire de jeunes filles	1	»	1
	Ecole professionnelle	1	»	1
	Ecole de musique	1	»	1
	Ecoles primaires de garçons	66	»	66
	Ecoles primaires de filles	33	8	41
	Ecoles primaires mixtes	32	1	33
	TOTAUX	137	9	146
ENSEIGNEMENT PRIVÉ	Collège de garçons	1	»	1
	Pensionnats et Ecoles primaires de garçons	4	»	4
	Pensionnats et Ecoles primaires de filles	2	8	10
	Pensionnats et Ecoles primaires mixtes	2	1	3
	TOTAUX	9	9	18
	TOTAUX GÉNÉRAUX	146	18	164
RÉCAPITULATION : Nombre d'établissements destinés	aux garçons	75	»	75
	aux filles	36	16	52
	mixtes	35	2	37
Ecoles avec recettes postale et télégraphique		39	»	39
ENSEIGNEMENT PUBLIC — Immeubles	appartenant à l'Etat	82	4	86
	» à des Sociétés	8	»	8
	en location	47	5	52

Population scolaire par nationalités

GARÇONS

	Français	Italiens	Maltais	Musul.	Israélites	Divers	Total
Écoles primaires laïques publiques	1 632	2.669	638	2.823	881	88	8.731
Écoles publiques congréganistes	26	46	30	2	13	»	117
École professionnelle	28	21	7	17	»	2	75
Enseignement secondaire	597	85	18	123	221	29	1.073
Total de l'enseignement public	(1) 2.283	2 821	693	2.965	1.115	119	9.996

Écoles laïques privées ..	143	48	11	3	1.394	10	
Écoles congréganistes privées..	28	57	12	2	8	1	
Enseignement secondaire	112	17	20	»	1	»	
Total de l'enseignement privé............... ... (2)	283	122	43	5	1.403	11	1 867

FILLES

Écoles primaires laïques publiques............	1.080	1.516	200	33	932	54	
Écoles primaires congréganistes publiques....	257	753	477	11	333	18	
Enseignement secondaire	492	71	6	2	90	29	
(3)	1.829	2.340	683	46	1.355	101	6.354
Écoles laïques privées ..	51	12	2	3	903	3	
Écoles congréganistes privées	368	337	145	3	114	12	
(4)	419	349	147	6	1.017	15	1.953
					Total général......		20.170

Total des colonnes 1, 2, 3 et 4.

Français.........	4.814	Musulmans.....	3.022
Italiens..........	5.622	Israélites	4.890
Maltais...........	1.566	Divers..........	246

Total égal 20.170

Récapitulation totale. — Nombre d'élèves.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	Garçons	Filles
Lycée Carnot..	802	
Ecole Jules-Ferry..........................		728
Collège Sadiki sans l'annexe................	71	
Collège Alaoui. »	162	
Ecole privée	150	

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Ecole de Tunis............................ 75 garçons.

ECOLES PRIMAIRES LAIQUES

	Garçons	Filles
Ecoles de garçons laïques publiques.........	7.522	16
Ecoles de filles » »	146	3.153
Ecoles de garçons » privées	1.609	
Ecoles de filles » »		974
Ecoles mixtes » publiques..... ...	643	348
Ecoles de filles congréganistes publiques....	55	1.768
» » » privées	108	979
» » » mixtes	62	81

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES PUBLIQUES

Ecole de garçons	397	
Ecole de filles	34	287
Totaux partiels	11.836	8.334
Total général	20.170	

Budget. — Le budget de l'enseignement primaire public a été ainsi arrêté pour 1905 :

Personnel	598.485	833.884
Matériel	212 099	
Medraça Ettadibia	23.300	

Méthodes d'enseignement. — En ce qui concerne les méthodes, nous empruntons à la Statistique officielle de la Tunisie de 1904 les pages qui suivent.

« Dans chaque école et pour chaque année scolaire, la répartition des matières d'enseignement entre les différents cours, la fixation des heures d'études à accorder à chacune d'elles l'emploi du temps pour chaque classe suivant la nature des élèves, doivent être approuvées par l'inspecteur primaire, après avis motivé du directeur de l'Ecole.

En ce qui concerne les élèves indigènes et étrangers, le programme est d'abord presque exclusivement limité aux études qui ont plus particulièrement pour résultat la connaissance de la langue française. C'est ainsi que dans les cours enfantin et élémentaire, l'emploi du temps ne prévoit que les leçons suivantes : « lecture, exercice de traduction, langage, leçons de choses, écriture, calcul, notions de dessin et de système métrique.

Plus tard, à mesure que le vocabulaire des élèves se développe, que s'affirme leur connaissance de la langue française, lorsqu'ils sont en état de comprendre et de suivre avec fruit un enseignement donné complètement en français, on ajoute au programme limité ci-dessus l'étude élémentaire de la grammaire, de l'orthographe, de la rédaction, la récitation de morceaux choisis, des notions de sciences physiques et naturelles et de géographie.

Dès sa création et depuis, la Direction de l'Enseignement s'est constamment préoccupée de donner un enseignement qui, tout en accordant satisfaction aux légitimes aspirations de l'élément français, fût en même temps approprié aux besoins des élèves indigènes (musul-

mans et israélites) et des élèves étrangers (italiens, maltais, etc...) et qui fût autant que possible adapté aux conditions locales. »

Le programme général de cet enseignement et le développement de chacune de ses parties ont fait l'objet d'arrêtés et de circulaires publiés au *Bulletin Officiel de l'Enseignement Public de la Régence.* Les extraits suivants de ces documents prouvent le caractère pratique donné à l'enseignement :

« L'enseignement primaire comprend, en dehors de l'étude de la langue française :

« La géographie, particulièrement celle de la France, et celle du bassin de la Méditerranée ;

« Les éléments de l'histoire de France et de celle du Nord de l'Afrique ; des récits sur les grands personnages de tous les temps ;

« . . . .

« Les travaux manuels ;

« . . . .

« L'arabe et l'italien sont enseignés dans un certain nombre d'écoles ;

« . . . .

« Ce n'est que dans le cours supérieur que des leçons d'histoire sont faites aux élèves indigènes. »

L'extrait suivant d'une circulaire du 1er décembre 1888 sur l'emploi du temps montre l'orientation générale donnée à l'enseignement des élèves indigènes.

« Quelques instituteurs, prenant trop à la lettre les instructions en ce qui concerne la répartition des matières d'enseignement prévue au programme général, se sont crus obligés d'enseigner dès aujourd'hui et dans tous les cours les différentes matières que comporte ce programme. C'est là une bonne intention dont on ne saurait les blâmer; mais elle résulte évidemment d'une fausse interprétation du texte, même des recommandations adressées aux maîtres. Il est inadmissible, en effet, que l'instituteur soit obligé d'enseigner la morale, la géographie, l'histoire, par exemple, à des enfants qui ne connaissent pas un mot de français. Dans ce cas tous les efforts du maître doivent concourir à l'enseignement de la langue et de toutes les études qui s'y rattachent ; lecture, traduction, langage... »

Dans sa première session, le Conseil de l'Instruction publique a été appelé à donner son avis sur l'enseignement de l'histoire dans les

écoles primaires. Il a encore précisé le caractère et le développement que doit avoir cet enseignement en limitant à treize seulement le nombre des leçons à faire au cours supérieur sur la période qui s'étend depuis les origines de la France jusqu'à Henri IV.

Au certificat d'études primaires, l'épreuve d'histoire pour les élèves indigènes était une épreuve écrite. Les questions étaient choisies par la Direction de l'Enseignement. Voici quelques unes des questions posées : « Quels sont les différents peuples qui ont habité la Tunisie ? » — « A quelle époque vivait Charlemagne ? » — « Quel est le khalife arabe avec lequel il eut des relations d'amitié ? » — « Dites ce que vous savez de l'expédition de Bonaparte en Egypte ? » — « Que savez-vous des Normands ? » — « Citez les grands hommes du siècle de Louis XIV ? » — « Que savez-vous des Romains ? Les Romains en France et en Tunisie : Quelles sont les grandes villes que les Romains ont construites en Tunisie ? » — « Citez dans l'histoire de la France ou de la Tunisie : 1° un grand roi ; 2° une femme célèbre ; 3° un grand capitaine ; 4° un savant bienfaiteur de l'humanité ; 5° un écrivain remarquable. » — « Occupation de la Tunisie par les Français. Avantages que la Régence a retirés du Protectorat. »

Cette énumération montre quelle part a été faite à l'enseignement de l'histoire dans le programme des écoles et le caractère qui a été donné à cette étude. Tout en portant son attention sur les besoins particuliers des élèves indigènes et étrangers, les besoins non moins légitimes et urgents des élèves français n'ont pas été négligés.

Les enfants de nos compatriotes suivent dans les écoles de la Régence, à peu de chose près, les programmes adoptés dans les écoles similaires de France, sauf les modifications nécessitées par l'adaptation de ces programmes aux circonstances locales. De plus l'étude de l'arabe est obligatoire pour les Français dans la plupart des écoles.

Dans toutes les écoles fréquentées à la fois par des indigènes et des élèves français, ceux-ci participent aux exercices de traduction et aux leçons de langage que comportent les leçons de français aux élèves indigènes. Pendant que les Musulmans et les Israélites apprennent la langue française, les Français apprennent la langue arabe.

Dans toutes les localités où les classes renferment un nombre suffisant d'élèves français, des leçons spéciales d'arabe sont données à ces élèves en dehors des heures de classe. Des cours fonctionnent

dans ces conditions dans les écoles de Tunis, Bizerte, Radès, Sousse, Sfax, Gabès.

Dans sa dernière session, le Conseil de l'Instruction publique a émis le vœu qu'une épreuve d'arabe fût ajoutée pour les candidats français à l'examen du certificat d'études primaires élémentaire.

Un élève français qui a suivi régulièrement les cours d'une école primaire est en état de converser avec un indigène sur un sujet simple et courant.

Livres d'enseignement. — En vue de faciliter au personnel sa tâche quotidienne, et aussi pour maintenir l'enseignement dans les limites fixées par les programmes et les instructions officielles, un certain nombre d'ouvrages ont été édités qui rendent les plus grands services aux élèves et aux maîtres.

1° *Premier et deuxième livret de lecture*, avec traduction; ces deux livrets destinés aux commençants, ont pour but d'apprendre aux élèves étrangers les éléments du langage en même temps que les principes de la lecture courante. Les élèves français qui les suivent apprennent les éléments du langage arabe.

2° *Troisième livret de lecture ;* il tient lieu des ouvrages spéciaux de lecture, récitation, grammaire, exercices d'orthographe, géographie, leçons de choses. Les différents développements qu'il comporte concourent tous à l'enseignement de la langue française, qui est le but principal visé. Enfin, les textes choisis renferment presque tous une leçon de morale pratique, et ils contribuent à habituer l'esprit des indigènes aux idées de justice, de tolérance et de solidarité.

3° *Livret de langage.* C'est une suite de leçons détaillées en vue de l'enseignement du langage direct par la méthode intuitive.

4° *Collection de vingt-cinq tableaux de langage* sur les choses usuelles. C'est le complément de l'ouvrage précédent; ces deux publications ont précédé les publications similaires qui ont été faites en France et ont servi de modèles aux manuels et aux tableaux que différents éditeurs ont publiés.

5° *Histoire de la Tunisie,* depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée par M. Loth, sous les auspices et aux frais du Gouvernement tunisien ;

6° *Carte murale,* politique et physique de la Tunisie, avec un livret géographique correspondant.

Enseignement professionnel. — Une part a été faite à l'enseignement professionnel dans les écoles primaires de la Régence.

L'arrêté du 1er janvier 1890 fixant le programme général de l'enseignement dans les écoles primaires de la Tunisie, prévoit à l'article premier les travaux manuels, les éléments des sciences naturelles et physiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène et aux arts industriels.

Ce programme a été appliqué partout où les circonstances ont permis d'organiser l'enseignement correspondant. Ainsi, le travail manuel (bois, fer, modelage), qui demande une installation particulière, un outillage coûteux, des maîtres spéciaux encore peu nombreux, a pu néanmoins être enseigné dans les écoles de Sousse, de Radès (internat primaire). Très prochainement il sera donné à à Sfax, à Bizerte et à Aïn-Draham (internat primaire) (1).

Internats primaires. — Il nous reste à parler de quelques créations auxiliaires de l'enseignement primaire, destinées à compléter l'œuvre entreprise : les internats primaires et l'œuvre de l'École prévoyante.

Internats primaires. (Extrait de la Statistique de 1904). — « Le gouvernement du Protectorat s'est toujours préoccupé de fournir le moyen d'instruire leurs enfants à toute une catégorie de familles qui ne pouvaient bénéficier de la création des écoles ordinaires, et notamment aux colons et fonctionnaires éloignés de toute agglomération rurale et que leur isolement rend tout particulièrement dignes d'intérêt. C'est pour leurs enfants principalement qu'ont été créées et que seront créées dans l'avenir les écoles primaires avec internat.

La première en date, celle qui a servi en quelque sorte de modèle aux autres créations, est l'école de garçons de Maxula-Radès, ouverte en octobre 1897. Le succès de cette école fut tel que l'on dut songer à la création d'un internat similaire destiné aux jeunes filles ; Maxula-Radès fut également choisi pour cette nouvelle création, et cela en dehors des raisons spéciales énumérées plus haut, parce qu'il y avait intérêt à permettre aux pères d'amener en même temps leurs enfants, garçons et filles, à l'internat.

(1) Pour l'enseignement professionnel et l'école d'agriculture, voir page 385.

L'internat des filles fut ouvert au commencement de 1904 et installé dans les locaux de l'internat de garçons, qui fut transféré à cette date dans un bâtiment neuf spécialement construit à son intention.

Mais ces établissements ne pouvaient desservir utilement que la région avoisinante; ils paraissaient notamment trop éloignés aux colons de la région nord et nord-ouest, et à ceux du sud. De là, de nombreuses demandes en vue de la création d'institutions analogues dans d'autres centres.

Il n'est pas douteux que l'on sera amené à en augmenter le nombre. Cette année, un nouveau pas en avant a été fait par l'ouverture en octobre dernier d'un internat de garçons à Aïn-Draham, dans des bâtiments construits pour cette destination. Dès 1899 cette création a été demandée par la direction de l'Agriculture pour les enfants de ses préposés forestiers, presque tous logés dans des maisons situées en forêt et éloignées de tout centre européen. Le choix d'Aïn-Draham donne satisfaction à ces agents en même temps qu'aux colons de la région Nord et Nord-Ouest. Ce centre présente toutes les ressources voulues pour faciliter le fonctionnement de l'internat, et le climat, un peu rigoureux durant l'hiver, mais très agréable durant le reste de l'année, en est éminemment salubre.

Nous avons dit plus haut à qui ces internats étaient plus particulièrement destinés. Mais, dès leur fondation, une question importante se posait, au sujet de l'instruction à donner aux enfants dans ces écoles. Que devrait être cette instruction ? La Direction de l'Enseignement, considérant la condition sociale des parents des élèves, et aussi les besoins du pays, a pensé qu'elle devait être : 1° primaire, 2° professionnelle, agricole. En ce qui concerne l'instruction générale, il y avait lieu de ne pas se montrer trop ambitieux.

Une bonne instruction primaire paraît largement suffisante. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, il n'était pas possible d'organiser, dans un établissement qui ne devait pas être un établissement professionnel proprement dit, toutes les branches de cet enseignement. Il fallait songer pourtant à doter les enfants, pour l'époque de leur sortie de l'école, non pas seulement des connaissances générales indispensables, mais aussi d'aptitudes particulières directement utilisables.

On y a pourvu en leur donnant un enseignement agricole surtout

pratique et en les faisant concourir activement au fonctionnement matériel de leur établissement. Tout le service de la maison, à part les gros travaux trop durs pour des enfants, est fait par des élèves. Ils assurent à tour de rôle le service de propreté et le service du réfectoire, font eux-mêmes leur lit, cultivent dans un jardin annexé à l'établissement les légumes et les fruits nécessaires à leur subsistance, réparent eux-mêmes les outils dont ils se servent, vont à la ville faire des achats. Quant aux filles, on leur apprend les soins du ménage et la pratique de la couture. La vie de ces écoles est celle de la famille. Le directeur et le personnel prennent leurs repas avec les élèves. Le chef de l'établissement est ainsi à la tête d'une petite communauté scolaire qu'il dirige intellectuellement, physiquement et moralement. Sa femme a la direction maternelle.

L'Établissement reçoit des pensionnaires qui peuvent être admis à partir de huit ans. Les autres élèves sont acceptés dès l'âge de six ans. Le prix de la pension (livres, fournitures classiques, blanchissage et raccommodage compris) a été fixé à un chiffre aussi faible que possible, encore diminué, pour la plupart des élèves, par des subventions accordées par la Direction de l'Enseignement. Ce chiffre a été calculé de manière à permettre aux directeurs qui encaissent le montant de la pension de couvrir leurs frais avec un nombre moyen d'élèves.

Le trousseau, modeste comme il convient, est fourni par l'école aux frais des parents pour les effets d'uniforme et par les parents eux-mêmes pour les autres objets.

Les élèves partagent leur temps entre le travail scolaire, le travail à l'atelier ou au jardin et quelques instants de récréation.

En résumé on cherche à combiner dans ces internats l'éducation familiale essentiellement pratique qui, dans les milieux travailleurs, entraîne l'enfant à la pratique d'une vie active et laborieuse, et l'instruction primaire professionnelle qui forme et développe son intelligence.

Ce programme d'enseignement et d'éducation paraît avoir été très apprécié des familles. Ce ne sont pas seulement les isolés qui envoient leurs enfants dans nos internats, mais bien des colons leur témoignent leur confiance en y mettant leurs enfants en pension.

Le caractère original de ces établissement à la fois modestes dans leur but et pratiques dans leur fonctionnement leur a valu l'honneur d'un précieux éloge et d'un haut encouragement ; M. Emile Loubet,

président de la République, lors de la visite qu'il voulut bien consacrer à l'internat de Radès, en avril 1903, parut apprécier vivement cette institution.

En définissant le rôle des internats primaires, nous avons du même coup montré les services qu'ils pouvaient rendre à la population et à la colonisation française dans ce pays. Voici pour l'internat de Maxula-Radès la répartition par profession des élèves internes ayant quitté l'école jusqu'au 1er octobre 1904 :

Agriculteurs		9
Ouvriers divers		8
Commerçants		3
Dessinateurs		3
Administrations	Commis des postes ... 4 » des monopoles ... 1 » des Douanes ... 1	6
Employés divers		3
Total		32

Ainsi quelques élèves ont pu entrer dans les administrations après avoir subi avec succès les examens d'entrée. Mais la plupart sont venus grossir le nombre des travailleurs dont un pays en voie d'évolution comme la Tunisie a tant besoin.

L'Ecolière prévoyante. — Quant aux œuvres de mutualité proprement dite, s'il était possible dans la métropole de les organiser assez facilement grâce au concours des instituteurs et à la générosité de quelques particuliers, il était bien difficile de les acclimater dans nos écoles, en raison de la différence des races, des coutumes et des sentiments d'une population scolaire cosmopolite. Une tentative a cependant été faite dans les écoles de filles, sous le titre de l' « Écolière prévoyante ». Le but et le caractère de l'œuvre ressortent de l'examen de ses statuts.

Article Premier. — Il est créé à Tunis une société dénommée L'Œuvre de l'Écolière prévoyante.

Art. 2. — Cette société a pour but d'entretenir parmi les élèves des écoles françaises de filles des habitudes de travail, d'ordre et d'économie, qualités indispensables au bonheur du foyer domestique ; de faire naître et de fortifier l'esprit de solidarité entre les élèves

d'une même école ; de leur faciliter enfin les moyens de constituer un modeste trousseau pour l'époque de leur établissement.

Art. 3. — La société comprend un Comité directeur et des comités d'action créés dans chaque école ayant adhéré à la société.

Art. 4 — Le Comité directeur est composé des membres suivants : une présidente, deux vice-présidentes, une secrétaire générale, une secrétaire adjointe, une trésorière, trois inspectrices.

Art. 5. — Le Comité directeur autorise la création de Comités d'action et surveille leur fonctionnement. Il est chargé :

1° De l'administration générale de la Société et de la propagande en faveur de l'œuvre ;

2° De la centralisation des fonds, sauf de ceux provenant de la cotisation des pupilles ;

3° De la création des Comités d'action, de leur organisation et de leur surveillance ;

4° De la répartition des crédits aux différents comités d'action, de la distribution des dons en nature et de l'achat des étoffes et articles nécessaires aux travaux ;

5° De l'inspection des travaux en cours d'exécution dans les différents comités d'action et des objets conservés en magasin.

Des Comités annexes pourront être créés dans les grands centres de la Tunisie pourvus d'écoles de filles. Ces Comités fonctionneront dans les mêmes conditions que celui de Tunis, sous sa surveillance.

Art. 6. — La Société comprend :

Des membres bienfaiteurs,

Des membres honoraires,

Des sociétaires pupilles.

Pour être membre bienfaiteur, il faut faire à la Société un versement de 50 francs au moins.

Pour être membre honoraire, il faut s'engager à faire un versement annuel de 5 francs au minimum.

Les pupilles devront verser une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 20 pendant les mois scolaires.

Pour être pupille, il est nécessaire de fréquenter l'une des écoles françaises où existe un Comité d'action. Les pupilles ne peuvent être admises qu'à partir de l'âge de 7 ans et sur l'autorisation écrite de leur

père, mère ou tuteur. La cotisation est due pendant toute la durée du sociétariat.

Art. 7. — Les ressources de la Société comprennent :

1° Les sommes provenant des membres bienfaiteurs, dont les intérêts seuls sont utilisés annuellement ;

2° Les cotisations des membres honoraires, dont une partie pourra être capitalisée chaque année ;

3° Les offrandes, dons en nature et subventions, etc.

Art. 8. — Une assemblée générale des membres adhérents de la Société aura lieu dans la première quinzaine du mois de décembre, afin d'examiner l'état matériel et moral de la Société, les résultats obtenus et les améliorations à introduire dans le fonctionnement des comités d'action ; d'arrêter la liste des récompenses à accorder aux institutrices et aux directrices qui se seront le plus distinguées par leur zèle et leur dévouement à l'œuvre. A cet effet, il pourra être décerné des diplômes, des mentions honorables et des médailles.

L'ordre du jour de l'assemblée générale sera dressé par le Comité.

Art. 9. — Les Comités d'action créés dans chaque école fonctionneront sous la présidence de la Directrice aidée de deux institutrices, dont l'une sera trésorière et l'autre maîtresse des travaux.

Art. 10. — Il sera ouvert à chaque pupille un compte spécial indiquant les objets qu'elle aura confectionnés à l'école ou qu'elle aura apportés au dépôt ou reçus en récompense.

Ces objets recevront un numéro d'ordre correspondant au numéro inscrit sur son carnet de comptes. Le minimum des objets qui devront constituer le trousseau sera de :

6 draps toile de coton	F.	31 »
8 chemises		11 20
3 camisoles		3 50
12 mouchoirs		5 »
2 jupons		4 »
6 serviettes de table		3 50
12 serviettes de toilette		4 75
12 torchons		4 25
3 tabliers		4 80
Total	F.	72 »

Chaque pupille devra, en outre, confectionner avant sa sortie de l'école une pièce de divers articles de layette.

Cette liste constitue un minimum d'objets que les pupilles pourront augmenter à leur gré et placer en dépôt dans le magasin de l'école qui sera comme une sorte de Caisse d'épargne du trousseau.

(La somme de 72 francs représente le montant des cotisations des élèves, pendant neuf ans, les versements annuels étant de 8 francs, quarante semaines à 0 fr. 20).

Art. 11. — Les jours et heures de travail seront fixés dans chaque école par la directrice après approbation du Comité directeur.

Ce jour-là, les anciennes élèves seront autorisées à venir compléter leurs objets et aider leurs jeunes camarades dans leurs travaux.

Art. 12. — Lorsqu'une élève changera d'école, le montant de ses cotisations lui sera remis en nature sur sa demande.

Si elle va dans une école où un Comité d'action se trouve également organisé, le transfèrement de son trousseau pourra avoir lieu sur sa demande.

En cas de mort ou de départ d'une pupille, le montant de ses cotisations en nature sera remis aux parents sur leur demande dans un délai de trois mois. Passé ce délai, les objets constituant l'avoir de la pupille reviendront à l'Œuvre.

Art. 13. — Arrivée à l'âge de 16 ans, la pupille pourra prendre livraison des pièces de lingerie confectionnées par elle, fruit de son travail et de ses économies, ainsi que de celles qu'elle aura reçues en récompense.

Si elle le désire, son trousseau pourra rester en dépôt à l'école jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de 18 ans.

Art. 14. — Toute élève qui demandera à faire partie de la Société après l'âge de 7 ans sera autorisée à parfaire les objets de son trousseau en faisant des versements supplémentaires égaux aux versements qu'elle aurait dû faire avant 7 ans.

Art. 15. — Le Comité directeur se chargera de faire assurer, contre les risques d'incendie, les objets en dépôt dans chaque école. Les plus grandes précautions seront prises pour la conservation et la sécurité des objets en magasin ; mais le Comité directeur ne saurait être responsable des disparitions qui pourraient se produire.

Art. 16. — Une fois par an, le Comité directeur organisera une

exposition dans laquelle figureront un certain nombre d'objets confectionnés par les pupilles pendant l'année.

Cette exposition sera suivie d'une fête scolaire à laquelle seront invitées les élèves qui se seront le plus distinguées par leur travail, leur conduite, leur économie et leur esprit de solidarité.

ART. 17. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

ART. 18. — En cas de dissolution, les fonds en caisse et les ressources en nature seront distribués aux élèves indigents des écoles françaises.

ART. 19. — La Société a son siège social à Tunis à l'hôtel des Sociétés Françaises.

Aussitôt après l'approbation des statuts (19 janvier 1904), la Direction de l'enseignement a pu organiser des sections de *l'Écolière prévoyante* dans les écoles de filles de Tunis et à l'internat de jeunes filles de Radès.

La Société se propose en somme ; 1° *un but moral et éducatif*: entretenir parmi les élèves des écoles françaises de filles des habitudes de travail, d'ordre et d'économie, faire naître et fortifier l'esprit de solidarité entre les élèves d'une même école ; 2° *un but matériel*: leur faciliter les moyens de constituer un modeste trousseau pour l'époque de leur établissement. Administrée par un Comité directeur auquel se rattachent des comités d'action créés dans chaque école adhérente, l'œuvre comprend des *membres bienfaiteurs et honoraires* qui l'aident de leurs dons et cotisations, et des *sociétaires pupilles* élèves des écoles adhérentes qui versent vingt centimes par semaine durant les mois scolaires.

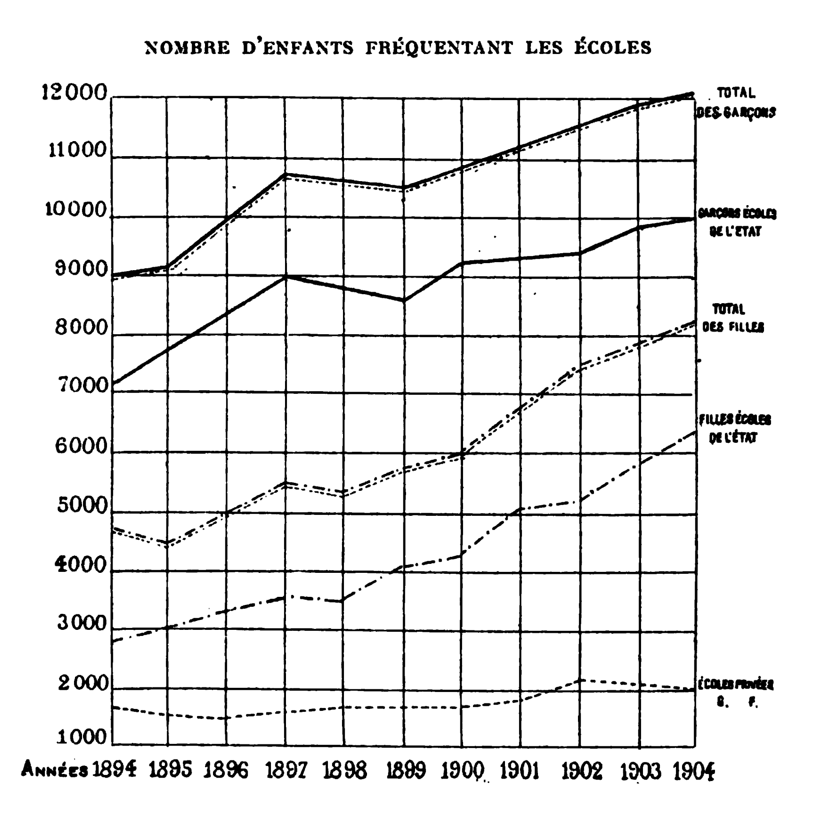
Chacune des pupilles a son compte spécial indiquant les objets qui viennent s'ajouter au trousseau qu'elle doit se préparer et qui comprend le linge de couchage, de corps, de table, de toilette, etc., ainsi que quelques objets de layette. Arrivée à l'âge de 16 ans, la pupille prend livraison de son trousseau ou le laisse en dépôt jusqu'à 18 ans.

Tel est, brièvement résumé, le fonctionnement de cette institution. Entre autres avantages, elle associe les élèves et les anciennes élèves par la communauté du travail et maintient, quelques années encore après la fin des études, l'action bienfaisante de l'école française sur la population scolaire cosmopolite qui la fréquente.

On a tenu tout d'abord à limiter l'essai à Tunis. Il a si bien réussi qu'on compte maintenant en étendre les bienfaits aux écoles des grands centres de l'intérieur : Bizerte, Sousse, Sfax, et il n'est pas interdit d'espérer que dans quelques années toutes les écoles de filles de la Tunisie auront un ouvroir, succursale de *l'Écolière prévoyante*.

Enfin il faut mentionner également la tentative intéressante, faite dans le but de créer ou de développer les œuvres scolaires et post-scolaires, notamment la crèche de Tunis, les cantines scolaires de Tunis, Bizerte, Sousse, les conférences organisées dans les principales villes et les bibliothèques populaires.

NOMBRE D'ENFANTS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES



Telle est dans son ensemble l'œuvre considérable entreprise par le Gouvernement de la Régence ; certes elle n'est pas parfaite et n'a pas encore donné tout ce qu'on peut en attendre. En tous cas, on a pu assurer aux enfants des familles françaises habitant la Régence une instruction égale à celle qu'ils auraient reçue en France, et, d'autre

part, on est arrivé à pourvoir les différentes administrations tunisiennes des employés et des auxiliaires indigènes qui leur étaient indispensables. C'est ainsi que, dans les contrôles civils, dans les Finances, dans l'Enseignement, dans les caïdats, on a introduit un grand nombre de Tunisiens connaissant le français ; c'est avec les jeunes gens sortis des écoles qu'on a pu constituer les cadres des tribunaux régionaux et pourvoir les bureaux du gouvernement tunisien des interprètes dont ils avaient besoin.

Progrès de la colonisation agricole

La colonisation agricole a toujours tenu la première place dans les préoccupations du Gouvernement. Dans un pays neuf, son premier devoir était de faciliter l'acquisition et l'exploitation du sol par les Européens.

La législation foncière, compliquée et embrouillée, avant l'arrivée des Français, a été régularisée depuis 1885 surtout, date de la création du Tribunal mixte, qui statue sur les affaires litigieuses et sur les questions d'immatriculation des propriétés. Il y eut, en 1887, sept demandes d'immatriculation, portant sur une valeur de 226.000 francs ; depuis 1900, il y en a en moyenne un millier chaque année portant sur une valeur variant entre 8 et 15 millions.

L'une des questions les plus importantes était celle des biens de main-morte ou habous — (on sait qu'il y a des habous publics, fondations destinées à des œuvres de piété, d'assistance, à des travaux publics ; et des habous privés devant faire retour aux habous publics

(1) Blanchard. *Zoologie de la Tunisie* (Rudeval 1904). — Boissier. *L'Afrique romaine* (Hachette 1895). — Bourde. *Rapport sur la culture de l'olivier* (Tunis 1899). — Carton. *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie* (Tunis 1897). — Chevalier. *Les productions agricoles et forestières et les cultures d'avenir en Tunisie* (Rudeval 1904). — *Les contrats du travail et la main-d'œuvre indigène en Tunisie* (Grande Revue, nov. 1905). — Fallot. *La situation économique de la Tunisie*, 1899 ; *Développement économique de l'Extrême-Sud tunisien.* — Lorin. *Le métayage par familles françaises en Tunisie*, Paris, Rousseau 1904 ; — *Rapports au Président de la République* ; — *La Tunisie*. Berger Levrault. Nouvelle édition 1904. — Wolfrom. *Une femme colon chez le Mogod* (Dijon 1899) ; — *Excursion des élèves de Grignon en Tunisie* ; *Bulletin de l'Association des anciens élèves*, 1899 ; *Exemples de combinaisons agricoles en Tunisie*, 1900.

après l'extinction de la famille qui en a l'usufruit) —. Ces biens sont administrés par une Djemaïa, aujourd'hui soumise aux règlements publics pour la tenue de ses écritures et la fixation de son budget. Les habous étaient presque improductifs. Il s'agissait de les rendre à la circulation et au travail, sans porter atteinte aux idées religieuses musulmanes. On y parvint par le système de cession à bail à long terme appelé enzel, qui se fait aux enchères publiques. Le décret du 31 janvier 1898 a même permis de les morceler, de les échanger en argent ou en nature. Chaque année la Djemaïa des habous doit mettre à la disposition de la Direction de l'agriculture au moins 2.000 hectares de terres propres à la colonisation.

Immatriculations réalisées de l'origine à la fin de 1904

Titres délivrés par année, nombre, contenance définitive et valeur définitive

ANNÉES	NOMBRE total des titres délivrés	TITRES provenant des lotissements	TITRES DÉLIVRÉS en suite d'un jugement d'immatriculation		
			Nombre	Hectares	Valeur en francs
1888........	37	17	20	7.277	1.246.000
1890........	66	15	51	18.071	966.000
1892........	49	15	34	6.811	1.440 000
1894........	347	81	266	13.785	5.592.000
1896........	587	234	353	28 397	12.198.000
1898........	923	255	668	113.517	15.166.000
1900........	1.076	441	635	30.739	8.779.000
1902........	1.217	487	730	52.011	12.170.000
1904........	1.428	565	863	86 570	12.003.000

Le Domaine de l'État possédait d'autre part une certaine quantité de terres pouvant être affectées à la colonisation. Il les vendit libéralement et à bas prix aux colons qui en firent la demande, d'abord et surtout pour la grande colonisation, puis pour la moyenne colonisation, enfin tout récemment pour la moyenne et la petite colonisation, Mais on comprend que ce domaine aurait fini par s'épuiser. Il fallait donc trouver moyen de le reconstituer régulièrement, en dehors des retours ou des legs à l'État, évidemment trop rares. L'Administration

nomma, en 1902, une commission pour étudier cette question, et bientôt on établit un plan financier et administratif sur les bases suivantes : création de bons de colonisation ou obligations à court terme en vue d'acheter des terres destinées à la colonisation; rachat des enzels ou rentes perpétuelles; mesures destinées à faciliter l'aliénation des biens habous.

En attendant que cette question complexe pût être entièrement résolue, il décida d'affecter à des achats de terre un million sur les excédents de la bonne année financière 1903.

Enfin, le décret du 16 décembre 1903 institua, pour la détermination des régions à coloniser, la constitution de centres de colonisation, l'achat, l'allotissement et l'aliénation des terrains, un comité consultatif composé de membres de l'Administration et de représentants des Corps élus.

Cette collaboration de l'Administration et de la Colonie, faite de manière à associer l'autorité de l'une et l'expérience de l'autre, a donné les meilleurs résultats.

A la suite des travaux de cette commission, le Domaine a mis à la disposition de la colonisation les lotissements ci-après :

1° *Enchir Kassar-Smindja*, 1.520 hectares à 42 kilomètres au sud de Tunis, divisés en vingt-trois lots actuellements vendus.

2° *Enchir El-Hérich*, 1.492 hectares, à 4 kilomètres de Teboursouk, douze lots acquis.

3° *Enchirs Damous-el-Brada*, 579 hectares, près de la Mornaghia, terres très recherchées.

4° *Enchirs Alouine*, *Ben-ech-Chadly*, *Aouilia*, *Zakaria*, *Paolo*, *Mengoub*, 7.000 hectares sur la route de Tunis au Kef, cinquante lots (village de Massicault).

5° *Bir-Meroua et Dar-Djendi*, 1.540 hectares vers le cap Bon, dix-sept lots presque tous vendus.

6° *Enchir Briouigh*, 1.600 hectares, à 18 kilomètres de Medjez-el-Bab, quinze lots dont huit sont vendus.

7° *Enchirs El-Guelia*, *Magoula*, *El-Haouarya*, 1.200 hectares dans la région de Beja.

8° *Enchirs-el-Aroussa*, *Mokalef et Fross*, à 116 kilomètres de Tunis, sur la route de Tunis à Gafour, 3.250 hectares.

Joignons à ces constatations les tableaux donnés par la statistique officielle de 1904.

1° Propriétés rurales possédées par les Européens.

2° Terres de colonisation acquises par l'État depuis le fonctionnement des fonds de colonisation.

3° Les centres de colonisation créés ou agrandis par année.

4° Les ventes de terrains de colonisation en 1904;

5° Les propriétés urbaines aliénées par le domaine de l'État.

Colonisation, propriétés rurales possédées par des Européens

Nombre, Nationalités et Superficie

ANNÉES	FRANÇAIS		ITALIENS		AUTRES EUROPÉENS	
—	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
	—	—	—	—	—	—
1881....	28	111.662	69	2.700	31	605
1898....	1.166	494.694	486	22.225	281	26.217
1899....	1.027	508.126	443	29.089	198	27.798
1900....	1.167	531.115	590	31.945	212	29.127
1901....	1.281	553.500	665	33.945	217	31.127
1902....	1.392	576.933	740	36.469	222	83.476
1903....	1.672	608.296	864	41.706	230	34.315
1904....	1.593	637.501	890	45.029	242	36.089

Terres de colonisation acquises par l'État depuis le fonctionnement du fonds de colonisation

(Décret du 27 septembre 1900)

(Ce tableau ne s'applique qu'aux propriétés acquises en vue de création de centres ou d'agrandissement de centres déjà créés ; les frais de défrichement, les dépenses engagées pour les acquisitions de parcelles isolées et les dépenses accessoires aux achats de terre n'y figurent pas).

Années	Nombre d'hectares	Prix d'achat
—	—	—
1900....................	3.878	F. 517.000
1901....................	9.966	1.090.000
1902....................	2.477	492.000
1903....................	3.570	486.000
1904....................	8.805	1.188.000

Centres de colonisation créés ou agrandis par année

1° *Terres provenant de l'ancien patrimoine domanial ou des acquisitions antérieures à la création du fonds d'achat et de remploi domanial*

ANNÉES	SITUATION	CONTENANCE	NOMBRE DE LOTS			TOTAL des lots
			vendus	réservés	disponibles	
1893.....	Hamman-Lif...........	33 hect.	3	»	»	3
1894.....	Mateur.............	400	9	»	»	9
1895.....	Sidi-Ahmed	251	8	1	»	9
	Mornag...............	139	5	»	»	5
1896	Mornag................	240	6	2	»	8
	La Soukra	51	2	»	»	2
1897.....	Tebourba..............	1.536	17	1	7	25
	Hammam-Lif..........	59	12	»	1	13
	Sidi-Athmane..........	528	7	1	»	8
1898	Zaghouan..............	3.700	33	3	»	36
	Kairouan...............	5.000	28	»	3	31
1899. ...	Medjez-el-Bad......	4.100	56	13	1	70
	Zaghouan..............	510	5	»	»	5
	Mactar.................	682	10	1	2	13
	Tabarca....	950	36	»	»	36
1900.....	Béja..............	351	3	»	»	3
	Zaghouan.........	790	5	»	»	5
1901.....	Mahnassy..............	10.297	24	6	68	98
1902.....	Ghardimaou...........	940	10	»	»	10
1903.....	Béjà.....	900	9	3	»	12
	Tabarca................	500	9	»	»	9
	Teboursouk............	1.152	5	»	»	5
1904.....	Medjez-el-Bab..........	1.600	8	4	3	15

2. — *Terres acquises par le Domaine depuis la création du fonds d'achat et de remploi domanial*

ANNÉES	SITUATION	CONTENANCE	NOMBRE DES LOTS			TOTAL des lots
			vendus	réservés	disponibles	
1900.....	Mornag.................	30 hect.	11	1	6	18
	Route de Tunis au Kef..	3.500	83	8	1	92
	Hammam-Lif...........	12	4	»	»	4
	Zaghouan..............	450	3	»	»	3
	Aïn-Rhelal.............	186	»	»	»	»

ANNÉES	SITUATION	CONTENANCE	NOMBRE DES LOTS vendus	réservés	disponibles	TOTAL des lots
1901	Mohammédia	850 hect.	17	1	2	20
	Tebourba	2.300	»	»	»	»
	La Soukra	5	»	»	»	»
	Béja	241	8	»	»	8
	Radès	70	13	»	»	13
	Souk-el-Khemis	6.500	27	3	1	31
1902	Béja	251	»	»	»	»
	Béja	47	»	»	»	»
	Menihla	5	13	9	8	30
	Tebourba	1.521	16	2	»	18
	Tebourba	1.600	5	2	»	7
	Tebourba	190	»	»	»	»
	Medjez-el-Bab-gare	50	5	2	»	7
	Béja	54	»	»	»	»
	Souk-el-Arba	340	6	»	»	6
1903	Souk-el-Khemis	2	»	»	»	»
	Aïn-el-Asker	552	5	2	»	7
	Sidi-Zerelli	511	5	»	»	5
	Sidi-Zerelli	66				
	Béja	100	»	»	»	»
	Béja	76	2	»	»	2
	Béja	688	3	»	»	3
	Béja	28				
	Tebourba	968	»	»	»	»
	Tebourba	196	»	»	»	»
	Ghardimaou	1.51	»	»	»	»
	Tunis-banlieue	343	»	»	»	»
1904	Medjez-el-Bab	236	3	»	»	3
	Zaghouan	1.520	1	2	20	23
	Teboursouk	1.492	12	1	1	14
	Cap-Bon	1.540	16	1	»	17
	Ghardimaou	1.51	4	3	12	19
	Souk-el-Khemis	2.11	»	»	»	»
	Béja	1.194	4	3	10	17
	Béja	22.11	»	»	»	»
	Graïba	2.291	»	»	7	7
	Graïba	16.77	»	»	56	56
	Mezzonna	14.50	»	»	9	9
	Tebourba	2.300	3	2	11	16

Vente de terrains de colonisation en 1904
(Région de l'olivier exceptée)

	NOMBRE des Ventes	Contenances	PRIX de vente
A. — *Ventes directes par le Domaine*			
Centres créés en 1904 :			
1° Terres provenant de l'ancien patrimoine domanial ou des acquisitions antérieuses à la création du fonds de remploi domanial	8	945	87.900
2° Terres acquises depuis la création du fonds de remploi domanial	103	6.906	1 034.821
Parcelles vendues dans les anciens centres	49	3 365	285.770
Lots de fermes isolées	11	610	99.055
TOTAL des ventes de colonisation en 1904.	171	11 827	1.507.548
B. — *Ventes de terrains habous effectuées par voie de substitution au Domaine de l'État ou par son intermédiaire*	18	2.035	292.856
TOTAL GÉNÉRAL des ventes de colonisation effectuées par le Domaine ou par son intermédiaire pendant l'année 1904	189	13.862	1.800.404

Propriétés urbaines aliénées par le Domaine de l'État

Années	à des Européens	à des Indigènes	Nombre total	Surfaces vendues	Prix
1894...	18	»	18	1h78a	F. 1.330
1895...	23	1	24	1.81	11.423
1896...	74	2	76	14.91	8.508
1897...	73	5	78	12.04	14.993
1898...	37	2	39	3.57	20.935
1899...	41	8	49	7.74	66.495
1900...	50	20	70	17.09	16.410
1901...	53	25	78	49.12	69.248
1902...	80	33	113	20.89	31.040
1903...	38	55	94	11.08	29.543
1904...	45	104	149	7.24	27.788

Régime forestier. — Le décret sur la délimitation des forêts revendiquées par l'État marque une étape importante dans la constitution du régime forestier. Ce décret, en date du 22 juillet 1903, est appelé à rendre à la Tunisie des services signalés, à empêcher le déboisement excessif qui la conduisait à une ruine irrémédiable, et d'autre part à favoriser le reboisement. Depuis la promulgation de ce décret, trois commissions ont fonctionné ; celles de Mateur, du Kef et de Beja. Toutes trois ont fait rentrer dans le domaine forestier de l'État des étendues importantes et ont préparé pour les colons la vente de terrains favorables à la culture.

Agriculture. — La Tunisie est un pays surtout agricole. Autrefois « grenier de Rome » comme l'Algérie, elle a gardé son ancienne fertilité.

Pays méditerranéen sur les côtes, elle produit en abondance le blé, le maïs, les primeurs ; la vigne, l'olivier, l'oranger, y sont cultivés avec grand succès.

Dans l'intérieur montagneux, au climat variable, se cultive le blé, se développent les pâturages qui nourrissent des troupeaux de bœufs, petits de taille, mais à chair ferme et substantielle, et d'immenses troupeaux de moutons qui viennent alimenter les marchés d'Europe.

La Tunisie, par son sol fertile, serait donc chaque année, un des marchés agricoles les plus importants. Deux causes cependant contrarient sa production et nuisent à sa richese. D'abord la sécheresse trop souvent persistante qui tue les germes déposés dans le sol, qui arrête le développement du fruit, qui anéantit une récolte s'annonçant comme magnifique. En second lieu, l'incurie routinière des habitants qui ne savent point user des leçons de l'expérience. Que faudrait-il donc pour faire de la Tunisie une terre admirable ? D'abord des travaux hydrographiques considérables, coûteux certes, mais qui seraient largement compensés par une surabondance de récolte ; des barrages partout où ils peuvent s'établir (1) ; puis, sur les montagnes dénudées, des plantations qui transformeraient les conditions climatériques, conserveraient l'humidité, retiendraient les eaux s'abattant sur les terres.

Enfin une éducation agricole complète devrait être donnée aux

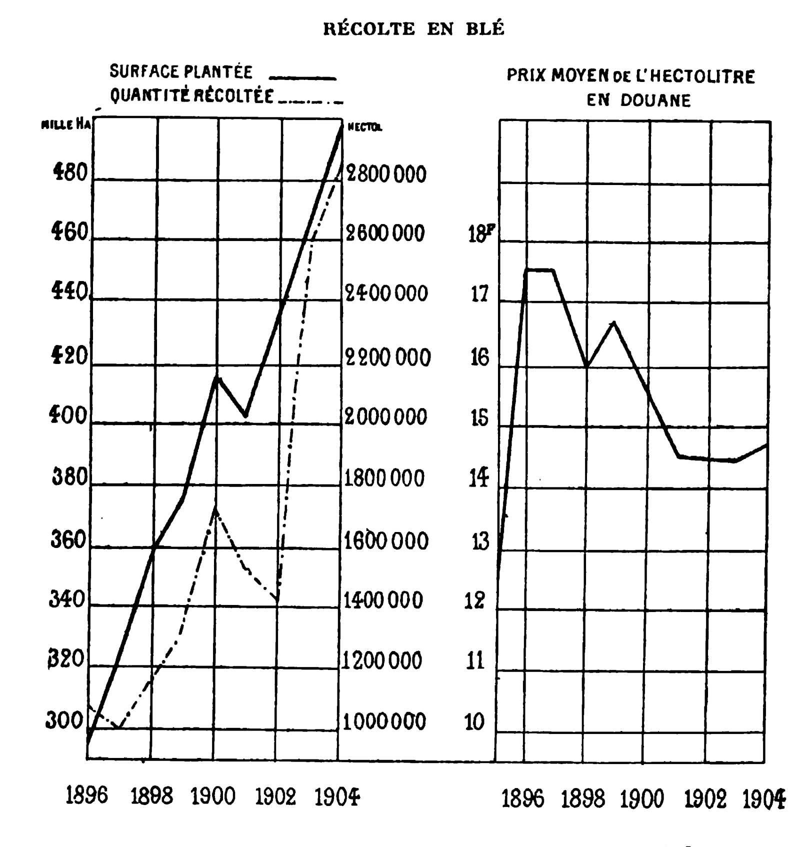
(1) V. plus bas, p. 454 et suiv. Travaux publics.

habitants. La tentative est difficile. Le Musulman fataliste est passablement réfractaire à nos méthodes. Cependant il n'y a pas lieu de se décourager. Le voisinage de l'Européen, le spectacle de ce qu'il obtient par ses procédés perfectionnés, la création d'écoles d'agriculture, largement et gratuitement ouvertes aux élèves indigènes, le développement des marchés et des voies de communication peuvent transformer l'indigène et le pays en même temps.

Étendue des terrains plantés en céréales. — Examinons successivement les diverses branches de la richesse agricole.

Le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, sont les principales productions en céréales. Chaque année, la superficie plantée s'est accrue et avec elle, en dépit des obstacles naturels, a augmenté la récolte.

RÉCOLTE EN BLÉ



1° *Pour le blé* : La superficie en 1895 était de 300.000 hectares, en 1905 de 493.615 hectares ; la récolte en 1895 était de 1 million d'hecto-

litres, en 1905 de 2.965.482 hectolitres ; la valeur de l'hectolitre en 1895 était de 12 francs, en 1905 de 14 francs ;

2° *Pour l'orge* : La superficie en 1895 était de 342.253 hectares, en 1905 de 482.658 hectares ; la récolte en 1895 était de 1.534.050 hectolitres, en 1905 de 3.654.452 hectolitres ; la valeur de l'hectolitre en 1895 était de 7 fr. 70, en 1905 de 8 fr. 20 ;

3° *Pour l'avoine* : La superficie en 1895 était de 6.735 hectares, en 1905 de 55.180 hectares ; la récolte en 1895 était de 55.180 hectolitres, en 1905 de 816.770 hectolitres ; la valeur de l'hectolitre en 1895 était de 7 francs, en 1905 de 7 francs ;

RÉCOLTE EN AVOINE

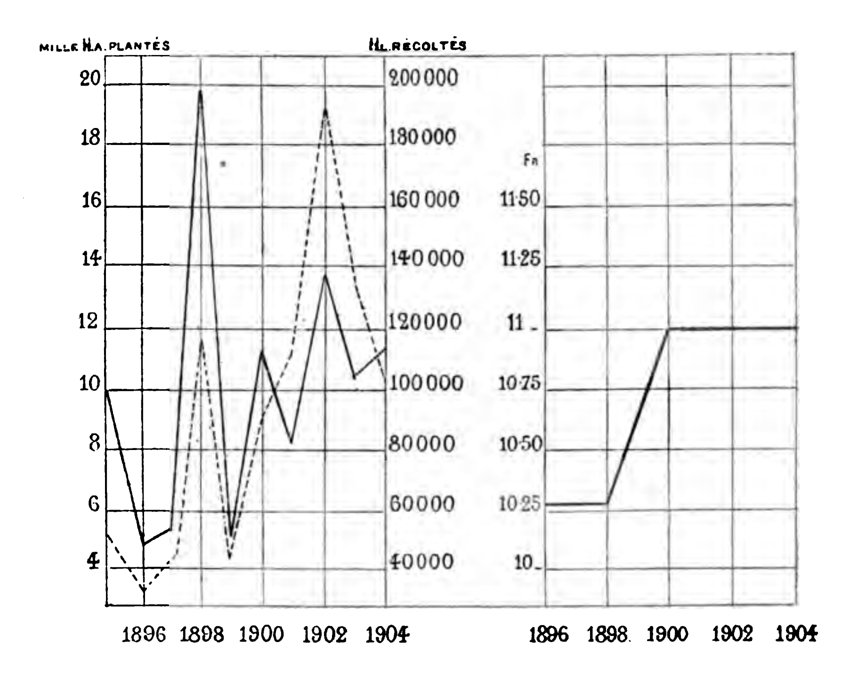
SURFACE PLANTÉE ———
QUANTITÉ RÉCOLTÉE —·—·—
MILLE H A CULTIVÉS
50
40
30
20
10
1000000 H L RÉCOLTÉS
800 000
600000
400000
200 000
1896 1898 1900 1902 1904

PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE de 50 K^{g}
7^{f}
6·75
6·50
6·25
6
1896 1898 1900 1902 1904

4° *Pour le maïs* : La superficie cultivée en 1895 était de 9.745 hectares, en 1905 de 11.240 hectares ; la récolte en 1895 était de 54.016 hectolitres, en 1905 de 104.170 hectolitres ; la valeur de l'hectolitre en 1895 était de 10 fr. 30, en 1905 de 11 francs.

Le cours des blés, sous l'action des modifications apportées à la loi douanière du 14 juillet 1890, s'est considérablement élevé. Encouragés, les indigènes se mettent au travail avec plus d'ardeur et petit à petit les terres en friches diminuent et se tranforment en terrains utiles.

RÉCOLTE EN MAÏS



Vignobles. — La religion musulmane défendant l'usage du vin, et les indigènes ne trouvant pas, par conséquent, grand intérêt à la culture de la vigne, le vignoble tunisien indigène, depuis la conquête française, est resté absolument stationnaire. On l'évalue à 1.660 hectares ; on ne peut guère espérer que les indigènes se lancent dans cette culture qu'ils ne connaissent pas et qui réclame trop de soins pour leurs habitudes.

Il n'en est pas de même du vignoble européen qui tend à s'accroître considérablement. Favorisée par le climat et par la nature du sol, la Tunisie est appelée à devenir un des principaux pays producteurs de vin. La transformation des plants, l'amélioration des procédés de culture, une étude plus savante des conditions climatériques et des fermentations ont amélioré considérablement la valeur des vins.

De 100 hectares en 1882, la surface cultivée en vigne par les Européens est passée à 15.000 en 1904 ; la récolte en dix ans, de 1894 à 1904, s'est élevée de 170.000 à 280.000 hectolitres. Le prix du vin n'a guère varié ; il oscille entre 14 et 16 francs l'hectolitre.

En la seule année 1904, le vignoble s'est accru de 1.527 hectares

et si la récolte n'a pas dépassé celle de 1903, il faut en accuser le siroco et les chaleurs inattendues d'été qui ont enlevé aux vins leur alcool et leur couleur.

La vente des vins a été difficile, par suite de l'état pléthorique du marché français et des grèves de Marseille qui ont entravé les envois ; le vote par le Parlement français des lois sur les bouilleurs de cru favorisera beaucoup le vignoble tunisien et lui donnera un bel essor.

Vignoble tunisien

ANNÉES	SUPERFICIE	RÉCOLTE	PRIX DE L'HECTOLITRE (Valeur en douane).
	Hectares	Hectolitres (1)	Francs
1892	7.140	95.000	25 »
1893	7.470	140.000	25 »
1894	7.510	170.000	15 »
1895	7.730	190.000	18 »
1896	7.900	150.000	18 »
1897	8.200	180.000	18 »
1898	8.560	210.000	18 »
1899	9.300	170.000	18 »
1900	11.400	225 000	18 »
1901	12.000	170.000	15 »
1902	13 810	100.000	15 »
1903	14.240	près de 300.000	15 »
1904	15 773	280.000	15 50

Oliviers. — Le nord de la Tunisie, le Sahel et la région de Sfax sont admirablement disposés pour la culture de l'olivier ; les procédés de fabrication indigène longtemps primitifs, s'améliorent peu à peu et l'huile tunisienne n'a aujourd'hui rien à envier sous le rapport de la finesse et de l'arome aux meilleures huiles françaises.

En 1904, la Tunisie comptait 9.526.564 pieds d'oliviers, savoir :

	Sauvageons	Greffés de moins de 20 ans	Greffés de plus de 20 ans	Totaux
1° Anciens pays de canoun	476.101	1.529.806	4.551.451	6.556.358
2° Anciens pays de dîme	236.485	52.517	2.681.204	2.970.206
Totaux	712.586	1.582.326	7.232.655	9.526.561

(1) Vignobles européen et indigène.

En ce qui concerne la production, elle est passée de 192.600 hectolitres en 1895 à 255.650 en 1904, avec des variations considérables suivant les années.

La valeur de l'huile n'a pas sensiblement varié, elle va de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilogramme ; le litre d'huile pesant en moyenne 0 kil. 915.

Dattiers. — Le Sud de la Tunisie continue à alimenter les marchés de dattes succulentes ; en 1904, les dattiers ont donné une récolte abondante, mais les pluies d'automne ont diminué légèrement la qualité des fruits ; aussi le cours des bonnes dattes est-il resté élevé.

Animaux. — Au 31 décembre 1904, la statistique des animaux domestiques, établie d'après les indications des contrôleurs civils, accusait l'existence en Tunisie de 35.596 chevaux, 15.995 mulets, 97.990 ânes, 147.229 chameaux, 183.748 bovins, 1.094.761 ovins, 574.281 caprins, 15.357 porcins. Ces nombres sont d'ailleurs fort sujets à caution, car il est très difficile de faire un dénombrement exact.

Le nombre des animaux introduits sur le marché aux bestiaux de Tunis en 1904 est le suivant :

Chevaux	5.975
Mulets	2.246
Anes	6.438
Bœufs et veaux	57.899
Moutons et agneaux	211.457
Chèvres et chevreaux	29.995
Totaux	314.010

Le cheptel a subi une réduction appréciable dans la période de 1895-1901, par suite d'une succession d'années médiocres dont l'effet a encore été aggravé par l'exportation exagérée de chevaux qui s'est produite lors de la guerre du Transvaal et par l'épidémie de fièvre aphteuse de 1900-1901 ; mais il n'est pas douteux que, depuis lors, grâce à l'état satisfaisant des pâturages, la situation n'ait été en s'améliorant sans cesse.

Par suite de l'élévation des cours, les indigènes qui, jusqu'à ces dernières années, étaient les seuls éleveurs, ont été encouragés à

augmenter leurs effectifs; de leur côté, les colons se sont mis à pratiquer l'élevage (1).

Vers à soie. — On sait que la France est obligée d'importer tous les ans une quantité considérable de soie brute. Presque rien ne lui était venu jusqu'ici de la Tunisie, et pourtant le climat du Protectorat conviendrait admirablement à l'élevage des vers à soie. Il y avait donc un essai à tenter. On s'y est mis récemment et le résultat est plein de promesses.

Il convient en effet de dire que le débouché en France est assuré, que les mûriers croissent très bien en Tunisie et que l'Administration vicinale en plante même le long des routes, que la main-d'œuvre indigène est abondante et bon marché, enfin que la température chaude et assez égale, est très favorable à l'élevage des vers à soie.

On fit, en 1900, un essai auprès de Tunis et un autre à Djerba. Les cocons envoyés en France ont été reconnus en général de bonne qualité, malgré quelques légers défauts provenant de l'ignorance des éleveurs. Les rendements étaient satisfaisants, et les lots mis à l'épreuve se sont bien comportés à la filature.

L'histoire nous apprend que la sériciculture était autrefois florissante en Tunisie. Il existe encore des mûriers en plusieurs points. C'est donc une œuvre à reprendre et à continuer.

Sociétés agricoles. — Le mouvement d'association agricole s'est traduit, en 1904, par la formation de deux groupements : Le *Syndicat des Primeuristes Tunisiens* et l'*Association des Éleveurs du Nord de la Tunisie.* — Les divers groupements agricoles ont fait preuve d'une réelle vitalité; ils rendent des services de plus en plus importants à leurs adhérents, en même temps qu'ils facilitent les rapports des particuliers avec l'Administration; un certain nombre d'entre eux ont procédé, avec l'aide de l'Administration, à l'organisation de concours locaux et d'expositions horticoles.

La création de caisses de crédit agricole mutuel a été mise à l'étude simultanément par l'administration et par les associations agricoles, en vue du fonctionnement de cette forme de crédit en 1905.

(1) Statistique officielle de la Tunisie.

Petite culture. — Nous n'avons pas grand'chose à dire sur la grande et la moyenne culture, qui ont continué à se développer régulièrement comme avant 1900, qui continuent à employer leurs procédés perfectionnés et qui obtiennent de bons rendements. Mais il faut ajouter que les grandes exploitations ont vécu de la main-d'œuvre italienne, et si l'on a pu se plaindre avec quelque raison du manque d'équilibre entre l'immigration italienne et l'immigration française, la cause du mal était en partie dans l'emploi de la main-d'œuvre étrangère par la grande et la moyenne culture. Ce qu'il eût fallu attirer, c'est le vrai paysan français apportant ses bras en même temps que son capital, s'établissant définitivement en Tunisie et y faisant souche d'autres Français. Les résultats contestables obtenus par la colonisation officielle en Algérie, empêchèrent d'employer le même système dans le Protectorat, et pendant longtemps le problème parut très difficile sinon impossible à résoudre.

La question était cependant d'autant plus importante que le véritable péril sicilien n'est pas seulement inquiétant au point de vue politique : il l'est plus encore au point de vue économique : « Excellent pour un travail superficiel, le Sicilien ne peut ou ne veut pas cultiver le sol avec la patience du paysan français ; il arrive assez vite à un rendement médiocre, mais il s'y tient obstinément ; sa vigne, insuffisamment labourée, jamais fumée, produit pendant cinq ou six ans, puis décline et meurt ; il en refait une autre au voisinage plutôt que d'améliorer ses procédés. Que l'on compare les champs siciliens qui encadrent la route de la Manouba, avec les domaines français de la Mornaghia et de Saint-Cyprien ; la culture sicilienne apparaîtra en somme peu supérieure à la culture arabe. La France est-elle établie en Tunisie pour favoriser une immigration qui ne représente presque aucun progrès agricole ? Les domaines vacants ou accessibles à la colonisation y sont médiocrement étendus ; nos bonnes terres du Nord-Africain, partout où tombent des pluies assez abondantes, doivent être réservées pour une culture de plus en plus intensive que serviront les gisements de phosphates récemment découverts. » (1).

Cette solution difficile, il semble bien qu'elle vient d'être trouvée, et elle l'a été par l'initiative privée. M. Jules Saurin, ancien universitaire, très au courant des choses de la Tunisie, a fondé, après des

(1) Lorin. *Le métayage par familles françaises en Tunisie.*

essais méthodiques et prudents la *Société des Fermes françaises de Tunisie.*

Société des Fermes françaises de Tunisie. — La Société a été fondée en février 1899, au capital de 238.000 francs, par M. J. Saurin, sous la forme d'une commandite par actions. Son domaine comprenait alors 450 hectares. Le capital social, à la suite d'augmentations successives, avait été porté à un million de francs, actions, et à 850.000 francs, obligations. La Société devenait trop importante pour conserver plus longtemps la forme de la commandite. L'assemblée générale des actionnaires, du 29 juin 1905, l'a transformée en Société anonyme régie par les lois françaises sur les sociétés. Son domaine comprend aujourd'hui 3.100 hectares labourables.

Le capital social est divisé en 2.000 actions de 500 francs. De plus, les assemblées générales des 23 mars et 29 juin 1905 ont voté une émission nouvelle de 300 actions de 500 francs qui participent aux mêmes droits et avantages que les anciennes.

Le capital obligation est de 850.000 francs divisé en deux séries. Emission du Munchar, 600 obligations de 500 francs, complètement souscrites. Emission de Saint-Cyprien Guermanez, 1.100 obligations de 500 francs.

Une émission de 2.000 obligations immobilières 500 francs 5 o/o a été votée par l'Assemblée générale du 29 juin 1905.

La Société avait jusqu'à ces dernières années 1.150 hectares labourables dans la région de Tunis qui est très exposée aux sécheresses, contre 550 seulement dans la région de Beja qui possède des terres plus riches et un climat beaucoup plus humide. De plus, son vignoble de 170 hectares n'était pas encore en production. Malgré ces conditions défavorables, la Société a pu distribuer tous les ans un revenu régulier de 3 o/o à ses actions ; en 1903 elle a distribué 5 o/o. Instruite par l'expérience elle a développé son domaine dans la région de Beja. Aujourd'hui, la Société possède 2.000 hectares labourables dans la riche région de Beja contre 1.150 dans celle de Tunis : les domaines nouveaux sont progressivement mis en exploitation.

La Société a pour objet l'achat de grands domaines qu'elle morcelle en exploitations de 50 à 100 hectares, confiées à des cultivateurs français. Ces fermes sont groupées autour d'un endroit bien choisi, destiné à devenir le centre de la région. C'est ainsi qu'à Saint-

Cyprien on a bâti la poste-école, la chapelle, et créé un centre français à un croisement de routes très important. De même au Munchar près Beja, le centre français comprend déjà sa chapelle, son école, son bureau de poste, et un hôtel cantine. Le troisième groupe en voie de création, Guermanez, deviendra un centre important sur la route de Beja à Mateur.

Les cultivateurs français sont employés en qualité de métayers ou de maîtres-valets. Déjà 18 de ces anciens métayers ou maîtres-valets sont devenus propriétaires de lots dont l'étendue varie de 30 à 100 hectares. En France, l'agriculture est en général peu rémunératrice à cause du prix élevé de la terre et de la main-d'œuvre, et surtout à cause des impôts formidables qui écrasent la production. En Tunisie, le prix du sol est encore peu élevé, la main-d'œuvre indigène est à bon marché (on paie l'Arabe 1 fr. 20 par jour sans nourriture) ; il n'existe pas d'impôt direct, et les autres impôts sont modérés. La création du centre, le morcellement du sol en exploitations moyennes pouvant être vendues facilement assurent une plus-value certaine au domaine de la Société. Il est à noter que les cultures de la Société sont très variées : blé, avoine, fèves, fourrages, vignes, cultures fourragères, et qu'elles se font sur des domaines situés sous des climats différents et qui ne sont pas soumis aux mêmes aléas agricoles. Enfin, la Société n'a consacré que le 6 o/o de ses terres labourables au vignoble, et l'étendue du vignoble ne saurait en aucun cas dépasser le 10 o/o des terres labourables. De plus, la Société vend elle-même ses vins à la consommation, ce qui assure l'écoulement régulier de ses vins, même dans les années de mévente.

Ses domaines. — Les exploitations rurales de la Société comprennent 3.100 hectares labourables divisés en trois groupes principaux qui forment deux villages français. Le troisième village, Guermanez, est en voie de création.

Saint-Cyprien, à 18 kilomètres de Tunis, 980 hectares labourables dont 98 en vignes ; chapelle, poste, école, maisons de maçon, forgeron, etc. 14 fermes, grand cellier pouvant loger 5.500 hectolitres de vin. On a commencé la création de petites fermes pour la culture maraîchère afin d'y utiliser la nappe d'eau douce très abondante qui s'y trouve dans certaines parties. On y étudie un projet de canal pour l'irrigation en hiver d'une partie du domaine.

Le Munchar, à 14 kilomètres de Beja : chapelle, poste, école, hôtel-cantine, maisons de maçon, forgeron, 8 fermes, 1.000 hectares labourables dont 60 en vignes. Terres noires très riches : l'on y a obtenu plusieurs fois 22 quintaux de blé et 25 quintaux d'avoine à l'hectare. Une canalisation de 2 kil. 500 amène devant les fermes les eaux des sources qui coulent sur les hauteurs.

Guermanez, situé à 32 kilomètres de Béja et à 22 kilomètres du Munchar, 1.000 hectares labourables. Centre en voie de création, situé à égale distance de Beja et de Mateur sur la route en construction qui reliera ces deux villes entre elles et à Bizerte. Situé également dans la riche région de Beja (1).

La superficie actuelle des domaines de la Société convient à 30 ou 35 fermes dans lesquelles peuvent vivre une cinquantaine de familles françaises : on compte aujourd'hui dix fermes ou maisons rurales à Saint-Cyprien, et autant au Munchar.

Au début, la Société avait préparé des contrats très méticuleux pour régler sa situation vis-à-vis des *métayers* : elle fournissait le sol, les bâtiments, les animaux de travail et de rente, la batteuse à vapeur pour les céréales ; le métayer fournissait le petit matériel et tout le travail nécessaire ; le partage des produits avait lieu par moitié, mais tout le jardin, la basse-cour et une vache laitière revenaient en propre au métayer pour son alimentation, celle de sa famille et de ses domestiques, et on lui garantissait un minimum de produits de 1.000 à 2.000 francs, suivant la grandeur de l'exploitation. Des articles spéciaux entraient dans le détail de tous les travaux à effectuer et même de la manière dont ils devaient l'être.

Cette réglementation parut excessive à quelques métayers qu'elle découragea, mais elle assura le succès de l'entreprise pendant les premières années qui étaient les plus difficiles ; elle a reçu depuis les corrections indiquées par l'expérience. La principale a été de compléter le système par un nouveau contrat dit de *maître-valet*. Le maître-valet qui doit être marié, reçoit un traitement fixe variant de 90 à 130 francs par mois ; il est logé, il a droit aux produits d'un jardin de 1.000 mètres carrés, d'une basse-cour, d'un porc, au lait de deux vaches ; ses enfants sont employés et payés suivant leur travail ;

(1) Saurin. *Société des fermes françaises en Tunisie.*

il doit fournir un cautionnement de 400 francs, dont il touche l'intérêt à 5 o/o, et qui peut lui être retenu peu à peu sur son traitement, s'il ne l'avait pas en rentrant. La durée de l'engagement qu'il contracte est généralement d'un an et renouvelable. Il s'engage à travailler personnellement sous les ordres d'un gérant, et à suivre les indications agricoles qu'on lui donue.

Le système du maître-valet, plus souple que celui du métayer, permet de faire venir en Tunisie des paysans français qui ne disposent d'aucun capital, et leur évite toute espèce de risques, en leur assurant des gages élevés dès le début. Un maître-valet qui vient avec sa famille, peut gagner environ 2.000 francs par an sur lesquels les produits de la ferme lui permettent d'en économiser la moitié. Et ainsi, accumulant capital et expérience, il a les moyens de devenir lui-même métayer en quelques années. Si, d'ailleurs, il préfère employer son pécule à l'achat de terrains à sa convenance, rien ne l'empêche de le faire quand l'occasion s'en présente : il a sur le colon qui débarque de France l'avantage d'être acclimaté et celui de connaître le pays, le terrain, les meilleures méthodes de culture.

Citons quelques exemples : « Voici d'abord un brave vieillard, M. P..., ancien soldat de l'armée d'Italie, très vert malgré ses soixante-dix ans ; le phylloxéra le chassa de la Haute-Saône, en 1893 ; attaché pendant deux ans comme jardinier à divers propriétaires tunisiens, il fut, en 1895, remarqué par M. Saurin, qui commençait alors son exploitation, il resta six ans métayer sur un lot étendu de Saint-Cyprien, cultivant un peu de blé, beaucoup d'avoine ; les dernières années du XIXme siècle n'ont pas été bonnes pour la Tunisie agricole et cependant M. P... n'a jamais cessé, tout en remboursant le propriétaire, d'épargner un petit capital ; il avait avec lui deux enfants ; son fils, âgé aujourd'hui d'une trentaine d'années, l'aidait pour tous les travaux de la ferme, sa fille se plaça comme cuisinière chez un officier supérieur dont elle ne tarda pas à épouser l'ordonnance, le soldat C... Dès la libération du mari, le ménage C... prit une ferme en métayage à Saint-Cyprien ; très vaillant, mais un peu prévenu contre la vigne, sans doute parce qu'il était du Gard, C... traversa quatre années difficiles ; il a pourtant vaincu tous les obstacles. Aujourd'hui, le père P... est propriétaire, et son gendre aussi ; ils ont acheté chacun un lot à Mornaghia, proche Saint-Cyprien, sur un vaste domaine préparé par la Direction de l'agriculture ; le fils qui, sans doute, se mariera

prochainement au pays, prendra la ferme du père, et celui-ci tiendra un petit bureau de tabac pour augmenter ses ressources personnelles ; il aura des clients, car la Mornaghia se peuple rapidement. Cet excellent colon est le doyen de la région ; il montre avec fierté sa médaille d'Italie, et la croix du Nicham, que lui a décernée dernièrement le gouvernement tunisien ; ses enfants ont du bien au soleil, il a déjà deux petits-fils qui poussent dru, sur cette terre d'Afrique.

Passons à des métayers en exercice : M. M..., ancien élève d'agriculture de Rouiba, marié à une femme de Sétif, qui avait une dot fort honorable, a compromis cet avoir dans une exploitation aux environs de la Calle ; arrivé à Saint-Cyprien avec une famille de trois beaux garçons qui s'est accrue depuis, il a obtenu des avances pour prendre une ferme en métayage ; sa première année fut heureusement bonne, il put rembourser toutes les avances et mettre en réserve quelques centaines de francs, qu'il espère tripler cette année-ci ; il a des labours superbes, profonds et merveilleusement alignés, il compte développer les cultures de céréales et de fèves plutôt que celle de la vigne, qui coûte trop de frais, dit-il, et ne laisse pas au métayer, d'après le contrat qu'il a signé, la libre disposition de sa moitié. M. M... signale qu'à sa connaissance trois familles de Bordj-bou-Arreridj seraient disposées à acheter des terres en Tunisie.

Terminons cette revue par un des plus nouveaux maîtres-valets de la Société ; stagiaire à Saint-Cyprien : M. V..., originaire de Saône-et-Loire, cherchait à s'établir dans la province de Constantine ou la Tunisie, lorsque la santé d'un de ses enfants le décida à se rapprocher de Tunis, où il trouvait un médecin spécialiste particulièrement compétent ; le maître-valet au mois n'a pas évidemment, ainsi qu'il le dit, les avantages du métayer ; il lui est plus difficile de se constituer un pécule ; mais c'est naturel, puisqu'en somme tout le risque est à la charge du propriétaire ; M. V... considère qu'il occupe une situation d'attente, et désire devenir métayer aussitôt que possible.

...... « Il convient d'ajouter, pour être complet, que la Société *donne* quelques lots « urbains » à des ouvriers français mariés, mais nécessairement, il n'y en a qu'un très petit nombre : un maçon est établi à Saint-Cyprien ; il a reçu gratuitement 1.000 mètres carrés de terre, avec le privilège de faire sur le domaine entier tous les travaux de son état ; le Munchar a un maçon installé de même, et prévoit pour l'an prochain des installations analogues pour un cantinier-épicier,

un charron, un forgeron, un bourrelier, peut-être un cordonnier et un mécanicien attaché aux machines agricoles ; la Société construira sur les lots urbains de petites maisons qui seront louées aux familles des artisans. » (1).

Sur 48 familles françaises qui, depuis les débuts de la Société, ont passé par ses propriétés, 42 sont demeurées en Tunisie, et 15 sont propriétaires des terres qu'elles exploitent (1904).

Le succès de cette organisation de la petite culture a été si complet, qu'il a déterminé un mouvement dans le même sens parmi les grands propriétaires. Plusieurs de ceux-ci ont maintenant des métayers français chez eux. La Société de l'Enfida, qui possède près de 100.000 hectares et qui a dû passer par des expériences pénibles avec les colons italiens, vient d'aménager dans sa concession des lots de 50 hectares, au prix de 150 francs l'hectare, payables soit par annuités, soit par un système de métayage capable d'attirer les Français. Elle a également des lots de plus grande étendue.

Le Gouvernement lui-même s'est mis à favoriser la petite culture (voir page 12 le détail de ses concessions récentes). La Direction de l'Agriculture s'est entendue avec une commission composée de colons et de fonctionnaires pour élaborer un plan de colonisation de grands, moyens et petits lots : la terre est vendue de 150 à 200 francs l'hectare, payables en dix annuités. L'État favorise en outre tous les nouveaux villages fondés — qu'ils soient dus à l'initiative privée ou à l'initiative officielle — en les reliant au réseau général des routes, et en les dotant d'un bureau de poste, d'une école, d'une chapelle si les habitants la désirent. Modeste encore, puisqu'il n'en est qu'à ses débuts, ce développement de la petite culture par colons français, semble avoir un très bel avenir, et il contribuera à implanter notre race sur la terre d'Afrique.

Jardins d'essai et école d'agriculture. — Pour améliorer les méthodes culturales d'une manière scientifique, la Tunisie est dotée déjà de plusieurs institutions fort utiles dues à l'intelligente initiative de la Direction de l'agriculture. A Tunis même, près du Belvédère existe une école coloniale d'agriculture, magnifiquement installée, qui reçoit après concours un certain nombre de jeunes gens et leur offre

(1) Lorin. *Le métayage par familles françaises en Tunisie.*

trois années d'études agricoles, théoriques et pratiques. Il y a des cours de zoologie, botanique, sylviculture, hydraulique, zootechnie, chimie agricole, économie rurale et coloniale ; bactériologie, hygiène agricole, etc. Laboratoires, champs d'expériences, ferme, huilerie aménagés avec les derniers perfectionnements, plantations d'arbres convenant au reboisement (eucalyptus, accacias), servent à l'instruction des élèves qui formeront plus tard l'état-major de nos agriculteurs coloniaux africains.

Le grand domaine de Crétéville, dont la prospérité est justement célèbre en Tunisie, possède aussi une École pratique d'agriculture où vingt huit colons stagiaires, tous de familles françaises, suivent les travaux et les occupations domestiques de la ferme. Chaque jour ils doivent écrire un rapport sur ce qu'ils ont remarqué. La théorie consiste en une critique de ces rapports, en un cours pratique de comptabilité agricole et de langue arabe. Le séjour à la ferme est de six mois à un an. Ces élèves forment ensuite de bons colons, travailleurs et expérimentés, qui trouvent en Tunisie l'emploi de leur activité.

Enfin, Sfax, la reine du Sahel, a son jardin d'essai pour les oliviers, ainsi que pour les aloès, acacias, eucalyptus et plantes alimentaires. Malheureusement, l'eau manque et ce jardin n'est pas comparable à ce qu'on peut obtenir dans le nord de la Tunisie.

Conclusion. — En somme, la Tunisie semble appelée à un avenir agricole brillant. Son sol, admirablement fertile, propre à toutes les cultures, son climat favorable, sa place au centre même de la Méditerranée, tout contribue à sa grandeur et à sa prospérité. Que lui faut-il pour y atteindre ?

D'abord des bras. — 1° Que nos cultivateurs français qui peinent dur pour si peu de profit, ne craignent point de partir vers ces contrées heureuses. Ils y trouveront des terres de choix, à bon compte, des débouchés certains, et, grâce à leur expérience, à leur amour du travail, ils arriveront vite, sinon à la richesse, du moins à l'indépendance et à une certaine aisance.

L'exemple des colons anciens que le Gouvernement favorise de son mieux sera salutaire pour les indigènes du voisinage. Ils apprendront à mieux cultiver leurs terres, à mieux soigner leurs bêtes ; ils verront la puissance des engrais et des croisements ; ils sortiront peu à peu de la routine dans laquelle ils se sont complu jusqu'ici ;

2° Ensuite l'amélioration des ressources hydrographiques naturelles. Ce qui manque le plus à nos colonies méditerranéennes, c'est l'eau. La sécheresse empêche les récoltes de croître ou les arrête au moment de leur épanouissement. La construction de barrages savamment organisés, le captage des sources seront utiles, comme l'étude attentive de la colonisation romaine nous montre que l'on avait fait autrefois ; mais, pour changer les conditions hydrographiques, il faut surtout reconstituer le domaine forestier, replanter les forêts détruites, reboiser les pentes dégarnies, faire des plantations dans les domaines particuliers ;

3° Le développement incessant des voies de communication. La construction de grandes routes, de lignes ferrées à travers tout le pays, l'amélioration des ports, des services de navigation entre la Tunisie et les pays voisins assureront une bonne exploitation à des prix de revient plus bas, à des prix de vente plus rémunérateurs ;

4° Il faut enfin améliorer le régime fiscal, donner à l'administration tunisienne, une organisation plus vivante et plus libre, la dégager des entraves, nécessaires longtemps, mais que l'on peut aujourd'hui sans risque, desserrer et détruire ; favoriser les groupements agricoles, les sociétés de protection mutuelle, répandre au sein des populations indigènes et européennes, par la multiplication d'écoles d'apprentissage agricole, des notions simples et pratiques.

Par ces réformes, la Tunisie, qui s'est déjà si heureusement rélevée depuis l'occupation française, prendra un essor rapide et sûr (1).

Industrie.

Mines. — La Tunisie semble être riche en mines. Depuis deux ou trois ans, des prospecteurs habiles parcourent en tous sens la Régence ; leurs recherches n'ont pas été vaines ; partout ont été découverts des gisements importants dont quelques uns sont déjà exploités.

De grands travaux ont été engagés, des voies ferrées construites pour transporter le minerai ; cette exploitation a attiré des capitaux

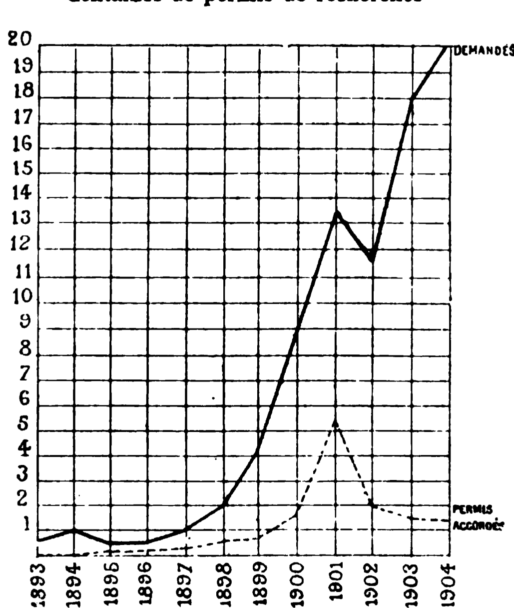
(1) Rapport au Président de la République, 1904.

et des hommes en même temps qu'elle donnait la vie et la prospérité à des contrées jusqu'alors désertes.

De riches mines de fer sont exploitées dans les Nefzas ; des mines de zinc à Khanguet-el-Tout, Sidi-Ahmet, Fedjel-Adount, El-Tkhouat, Djebel-Reças, Zaghouan.

D'immenses gisements de phosphates ont été découverts à Metlaoui (1), Aïn-Moulaiès, Kalaa-ed-Djerda, Kalaat-es-Senan, Dyr-el-Kef, Kef-Monana, Dj. Belolq, Dj. Dibbich, Dj. Roukaba, Ouartan, Ksour, etc.

MINES. — PERMIS DE RECHERCHÉS
Centaines de permis de recherches



D'autres gisements miniers ont été relevés et font l'objet d'études et de travaux importants.

On exploite aussi les marbres et onyx de Kef-Raknia, de Chemtou.

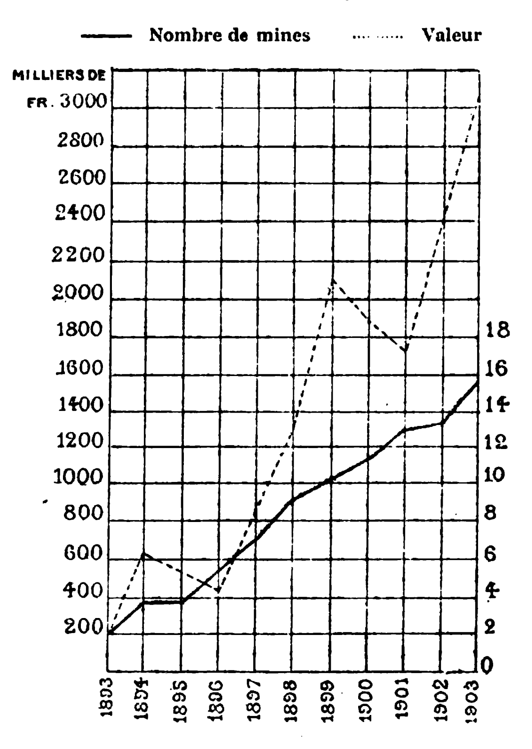
Le nombre de permis de recherches demandés s'est élevé de 70 en

(1) Exploités par la Compagnie (française) des Phosphates et des Chemins de fer de Gafsa, fondée en 1893, au capital de 18 millions de francs.

1893, à plus de 2.000 en 1904; le nombre de permis délivrés, de 2 en 1893, à 525 en 1901, pour redescendre à 140 en 1904.

Le tonnage des phosphates de chaux exportés est passé de 63.500 tonnes en 1899, valant 2 millions environ, à 450.000 valant 8 millions en 1904. L'année 1905, par suite des travaux entrepris, a dû donner des résultats bien plus considérables que nous connaîtrons seulement dans quelques mois.

MINES EXPLOITÉES ET VALEUR DES MINERAIS



En ce qui concerne les mines exploitées, leur nombre était de 2 en 1893 exportant pour 217.800 francs ; il est monté à 17 en 1903 exportant pour 2.906.000 francs de minerais. Ces chiffres sont considérablement dépassés aujourd'hui. De ce côté, par conséquent, la Tunisie donne l'exemple d'une activité fort louable.

Industries diverses. — L'industrie de la Tunisie est encore fort peu développée. Les capitaux français se sont portés surtout jusqu'ici

vers les exploitations agricoles, les travaux publics, la dette de l'État, les constructions et spéculations relatives aux plus-values de terrains. On calculait qu'en 1902, sur 512 millions de capitaux français placés en Tunisie, le commerce et l'industrie étaient représentés par une centaine de millions seulement ; dans ce total l'industrie avait la plus petite part. Il est même très difficile d'apprécier la puissance industrielle tunisienne actuelle, car les statistiques ne nous donnent pas de chiffres précis. On mesure habituellement le développement industriel d'un pays à sa consommation houillère. Or, nous savons que la Tunisie n'a ni charbon, ni pétrole, et, aucun document ne nous renseigne sur la quantité de combustible importée. Il n'y a pas non plus de force naturelle utilisée : point de chutes d'eau, pas d'usine importante employant la force du vent, ni la chaleur du soleil comme on avait rêvé de le faire autrefois.

Nous voyons sur les tableaux des douanes que la Tunisie importe un peu de bois — 2 millions chaque année — pour la construction, et nous pouvons en conclure que l'industrie du bâtiment est assez prospère, ce qui du reste était à prévoir dans un pays neuf ; — nous constatons que des soies grèges et fils de toutes sortes, entrent pour une somme d'environ 3 millions : avec les laines et les peaux du pays, c'est l'aliment des petites industries de maroquinerie, de tissus, tapis, etc. Mais presque toutes les autres marchandises importées sont des produits alimentaires ou fabriqués : céréales, denrées coloniales, farines et semoules, métaux ouvrés, machines, vêtements, peaux préparées, vins et alcools.

Les exportations accusent 1 million de tissus de laine : c'est peu pour un pays dont la population égale le vingtième de celle de la France, mais c'est presque tout comme produits fabriqués. Les autres ventes : huiles d'olives, blé, orge, éponges, légumes secs, etc., ne sont pas proprement des produits industriels.

L'industrie indigène, concentrée surtout dans les villes du Nord et de la côte, est peu importante. Elle eut autrefois une juste célébrité ; mais elle est aujourd'hui bien déchue, et il ne manque pas de spécialités tunisiennes que les commerçants de Tunis font venir maintenant d'Italie ou d'Autriche pour les revendre aux étrangers de passage. Les petits artisans, assez médiocres travailleurs, ayant conservé un outillage vieillot et des usages corporatifs qui rendent le progrès

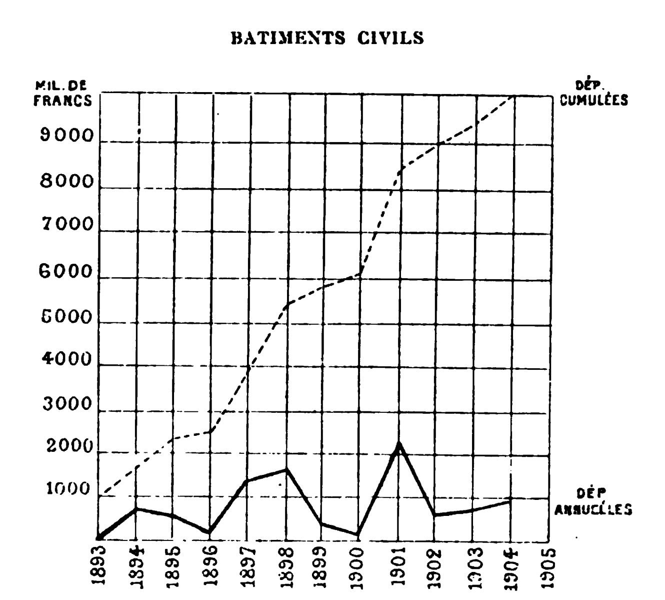
difficile, se contentent de satisfaire la clientèle locale peu exigeante, mais en somme assurée. Tunis a des ateliers de cordonnerie, maroquinerie, sellerie, bijouterie, des magasins de parfumerie, réputés dans le Maghreb, mais qui ne dédaignent pas de compléter leurs approvisionnements à Paris ou à Nice. Kaïrouan a ses tapis ; Nabeul ses poteries, ses tuiles peintes et vernissées. En différents endroits on tisse à la maison la laine et la soie ; on fabrique des étoffes dont les couleurs sont curieusement rapprochées, mais dont la solidité laisse parfois à désirer. Travail lent, art charmant, un peu gauche et attardé dans le passé, qu'il faudrait vivifier pour rendre à l'industrie indigène une place qu'elle mériterait de reprendre.

L'industrie européenne emploie naturellement des procédés plus conformes à la science moderne, mais elle se réduit jusqu'à présent à bien peu de chose : minoteries, huileries, etc. — L'industrie la plus importante reste actuellement celle des mines. (voir p. 449). La valeur des produits a passé, pour les phosphates, de 2 millions en 1899, à 8 millions en 1904 ; pour les autres mines, de 217.000 francs, en 1893, à 3 millions en 1904. Tout fait espérer que cette progression ne fera que s'accroître, car le sous-sol algérien paraît très riche en matières minérales.

L'État fabrique lui-même les tabacs, allumettes, etc. D'une façon générale, les entreprises d'une certaine importance sont surtout françaises ; les petits patrons et ouvriers sont plutôt Italiens, Maltais, indigènes. On peut dire que les salariés français se trouvent perdus au milieu de l'élément étranger. Le véritable danger social est donc ce prolétariat étranger, attiré récemment par les grands travaux publics et qui ne saura que faire quand ces grands travaux seront terminés.

Les bureaux de placement ont été réglementés par décret du 30 juin 1904. Il y a eu un Congrès oléicole à Sfax, une Exposition locale à Nabeul (1904), qui était surtout agricole, mais qui se rapportait également aux industries de la région : tissus, sparteries, poteries, parfumerie. La Tunisie, dans le but de marquer sa place au milieu de la concurrence internationale, a pris part à différentes expositions : Paris, Ozaka, Saint-Louis, Bruxelles, et y a fait apprécier ses vins, huiles, parfums, lièges, phosphates. Espérons que l'Exposition de Marseille sera pour elle l'occasion d'un nouveau triomphe.

Travaux publics. — Moyens de communication (1). — L'Administration des Travaux publics a été créée en 1882 et rendue autonome. Auparavant, il y avait une organisation rudimentaire disposant de ressources prises sur les Habous. Les beys avaient, d'un autre côté, donné des concessions particulières pour les eaux de



Tunis, les chemins de fer de la Goulette et de la Medjerda, etc. Les différents services constituant les Travaux publics ressortissent aujourd'hui à la Direction générale et fonctionnent à l'européenne. Le budget des Travaux publics pour 1905, s'élève à 5.296.800 francs.

(1) V. Rapports au Président de la République sur la situation de la Tunisie. Années 1895-1905.

Fallot. Le fonctionnement du Protectorat tunisien. Rudeval, 1904.

Duboc. Bizerte, port de commerce. *Quinzaine diplomatique et coloniale*, octobre 1903.

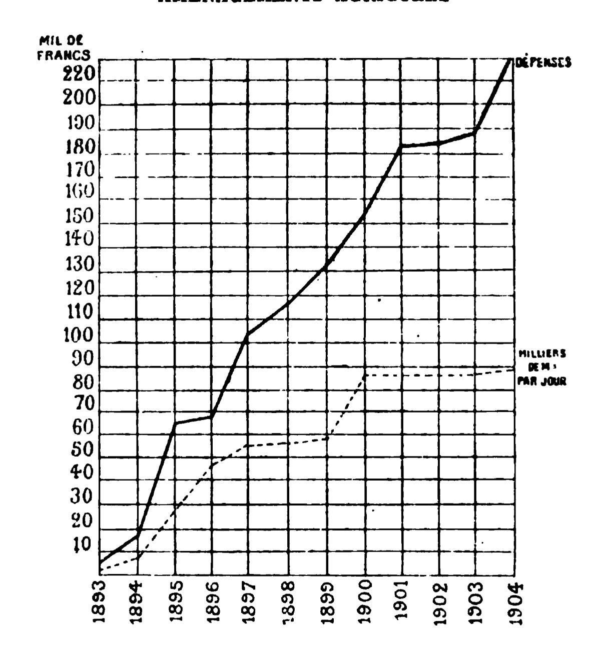
Génie civil. Le port de Bizerte et l'arsenal Sidi Abd Allah, novembre 1902.

Le nouveau port de Bizerte. Compagnie du port de Bizerte, 1903.

Historique du réseau tunisien, *Quinzaine coloniale*, octobre 1905.

Lorin. En Tunisie. Les mines et le nouveau réseau ferré. *Annales des Sciences politiques*, juillet 1905, etc.

AMÉNAGEMENTS AGRICOLES



Travaux hydrauliques. — Le Gouvernement beylical a donné tous ses soins à l'alimentation en eau potable des principales villes de la Régence.

Les sources de Zaghouan alimentant Tunis et sa banlieue étaient d'un débit très variable. Il en résultait, surtout pendant l'été, une pénurie dont souffrait vivement la population.

Aussi fit-on opérer des recherches parmi les massifs environnant Tunis ; l'on découvrit dans le massif de Bargou, situé à une centaine de kilomètres au sud de Tunis, des sources importantes.

L'adduction de ces eaux fut décidée.

Les travaux, commencés en 1901, ont été achevés en 1905 ; les dépenses ce sont élevées à 7.800.000 francs à la charge de la Compagnie concessionnaire, avec garantie du Gouvernement tunisien.

Désormais l'on peut disposer pour alimenter Tunis d'un volume journalier d'environ 10.000 mètres cubes.

Cette conduite a nécessité des travaux d'art importants : un aqueduc de 8 kilomètres et quatre souterrains dont l'un, celui de Bou-Tiss, atteint 6 km. 300.

D'autres travaux hydrauliques ont été accomplis dans le centre. On a terminé les captages d'Oueljet-bou-Hafna qui desserviront dans le Sahel une population de 200.000 habitants. Cinq millions et demi ont été dépensés pour ces travaux.

Dans le Sud on a continué les recherches concernant la nappe d'eau de Sidi-Salah qui sert à l'alimentation de la ville de Sfax, et le forage de nouveaux puits artésiens a été commencé ou décidé, en raison de l'accroissement rapide de la population sfaxienne.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans l'ensemble, les débits journaliers réalisés pour l'alimentation en eau potable des centres habités se sont élevés de 3.000 mètres cubes en 1893, à 90.000 mètres cubes en 1905.

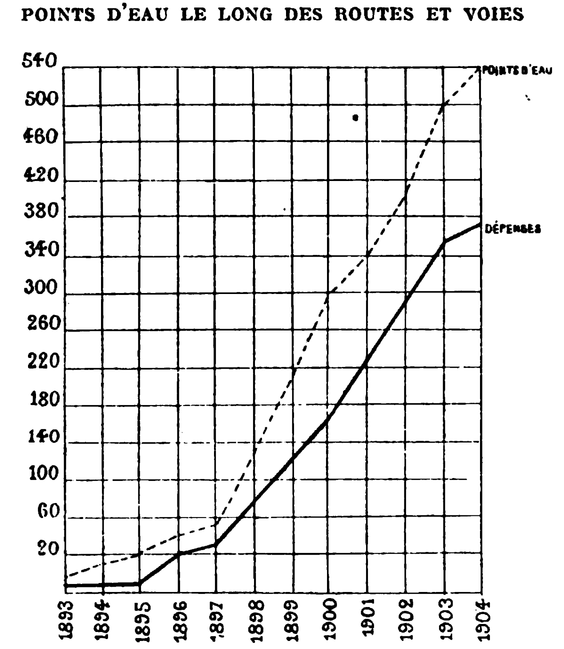
Les dépenses engagées sont passées de 600.000 francs en 1903, à 18 millions (dépenses cumulées) en 1905.

Le long des routes et des pistes le nombre de points d'eau est monté de 3 en 1893, à 370 en 1904 et les dépenses engagées de 10 mille à 540.000 francs (dépenses cumulées).

Les forages artésiens ont été aussi l'objet des préoccupations gou-

vernementales. De 210 litres en 1903, leur débit est passé à 550 litres en 1904 et les dépenses effectuées sont montées de 319.000 francs à 1.100.000 francs.

POINTS D'EAU LE LONG DES ROUTES ET VOIES



Voies de communication. — La question des voies de communication est extrêmement importante dans un pays nouvellement livré à la colonisation. — Des chemins de fer, des routes, voilà ce qui a trop longtemps manqué à la Tunisie et ce que, depuis quelques années on s'efforce de développer. Il y avait beaucoup à créer dans ce pays, où les routes étaient de simples pistes, où les ports restaient à creuser, les eaux à capter, les villes à organiser, les villages à faire sortir du néant.

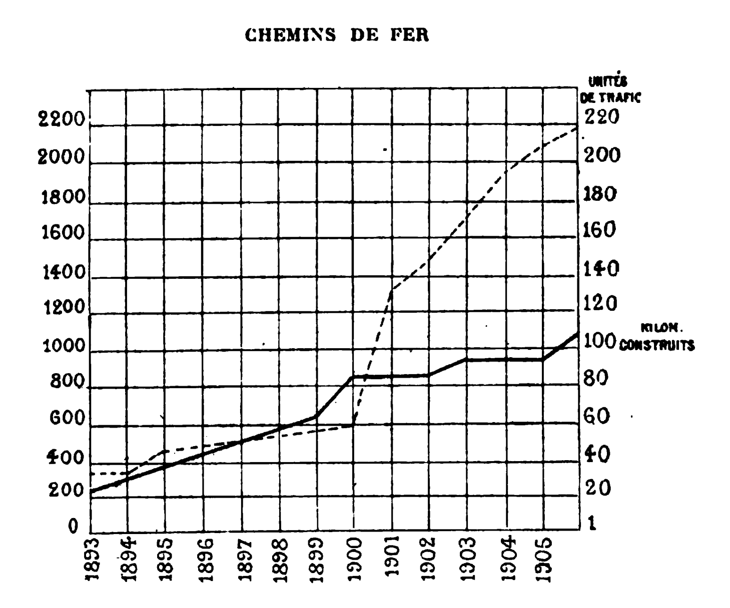
Au moment de la conquête française, la Tunisie possédait la route de Tunis au Bardo (4 kilom.), quelques ponts en pierre sur la Medjerda, sur l'Oued Miliane et dans le Sahel, l'alimentation hydraulique de Tunis par les eaux de Zaghouan et par des citernes, les trois phares de Sidi bou Saïd, enfin 230 kilomètres environ de chemin de fer en exploitation.



CARTE DES CHEMINS DE FER ET MINES

A l'heure actuelle la Tunisie a plus de 1.000 kilomètres de voies ferrées ; c'est peu par rapport à sa superficie, mais le résultat est d'autant plus appréciable que la Tunisie doit se suffire à elle-même et que ses propres ressources alimentent son budget de travaux publics.

CHEMINS DE FER



La découverte de gisements importants de phosphates, la mise en valeur des richesses minières considérables de la Tunisie ont grandement contribué à la construction de voies ferrées dont quelques unes, traversant des régions presque désertes, vont donner la vie et la prospérité à ces pays à peu près inhabités, et en permettre la colonisation.

Examinons d'abord la situation de la Tunisie au point de vue des voies ferrées.

Les lignes actuellement construites et en exploitation comprennent quatre groupes distincts :

1° Les lignes dites de la Medjerda (frontière algérienne à Tunis) et de Tunis à Hammam-Lif (226 kilomètres), concédées en 1877, c'est-à-dire avant l'occupation française, à la Compagnie Bône-Guelma (voie large).

Le deuxième comprend :

a) La ligne de Djedeida à Bizerte (73 kilomètres) (voie large).

b) La ligne d'Hammam-Lif au cap Bon et au Sahel (voie étroite); ligne d'Hammam-Lif à Menzel, Zalfa, Nabeul, Hammamet, Sousse et Kairouan, ligne de Zaghouan (338 kilomètres).

c) Le tramway de Tunis au Mornag (19 kil. 5) (voie étroite).

d) La ligne de Tunis - la Goulette - la Marsa (27 kilomètres) (voie large). Ces lignes ont été concédées en 1892 à la Compagnie Bône-Guelma.

3° La ligne de Sfax à Gafsa et aux gisements de Metlaoui, construite et exploitée par la Compagnie concessionnaire des phosphates de Gafsa.

4° La ligne de Pont du Fahs au Kef, d'une part, à Kalaâ-Djerda et Kalaat-ès-Snan, d'autre part concédée à la Compagnie Bône-Guelma, et qui commencée en 1903, est exploitée depuis cette année jusqu'au Kef.

La loi du 6 avril 1902 a autorisé la création du deuxième réseau tunisien à voie étroite dans l'ordre ci-après :

1° La ligne de Kairouan à Aïn-Moularès par Feriana, Kasserine et Sbeila.

2° De Bizerte aux Nefzas ;

3° De Sfax au réseau de Sousse ;

4° La ligne de raccordement de Bizerte à la vallée de la Medjerda (Mateur, Pont de Trajan).

Une somme de 5.150.000 francs a été prélevée sur les excédents de recettes de 1903 pour la construction du réseau de chemin de fer ; il faut une somme à peu près égale, en plus des ressources fournies par l'emprunt de 1902, pour doter la future ligne de Sousse aux phosphates de la frontière. Il est nécessaire d'entreprendre bientôt la ligne des Nefzas.

Ajoutons à ces lignes le service automobile qui, créé entre Sfax et Sousse, a été transféré à la Compagnie de Gafsa. Cette Compagnie eut à surmonter des difficultés considérables en raison des frais élevés de la mise de fonds, de l'usure rapide du matériel et de l'insuffisance du nombre des voyageurs au début. L'intervention de l'État fut nécessaire. Par la convention du 29 juillet 1904, le matériel de la première Société fut rétrocédé à la Compagnie de Gafsa ; le 1er août la Direction des

RÉSULTATS COMPARÉS

DU RÉSEA

DE LA COMPAGNI

pendant les années 1901

	RÉSEAU GARANTI PAR L'ÉTAT FRANÇAIS pour 220 kilomètres									
	LIGNE DE MEDJERDA (voie large)					LIGNE DE DJEDEIDA A BIZERTE (voie large)				
	1894	1901	1902	1903	1904	1894	1901	1902	1903	1904
Longueur moyenne exploitée. K..	226	226	226	226	226	. 12	73	7	73	73
Recettes moyennes par jour. . Fr.	4.370	6.153	6.219	7.226	8.009	567	1.762	2.161	1.880	1.880
						LES CHIFFRES CI-DESSOUS REPRÉSENTENT				
RÉSULTATS TOTAUX										
Recettes de la Grande vitesse. Fr.	757	1.120	1.108	1.407	1.400	23	380	440	457	444
Recettes de la Petite vitesse.. Fr.	838	1.125	1 162	1.230	1.523	11.5	263	348	316	243
Recette totale........... ...... Fr.	1.595	2.245	2.270	2.637	2.923	35	643	788	761	686
Recette par kilom. et par an.. Fr.	719	10	10	12	13	2.8	8.8	10 8	10.4	9.4
TRAFIC EN VOYAGEURS										
Nombre de voyageurs transportés...	413	810	638	650	726	7.8	165	177.6	200	178
Produit total......... .... Fr.	675	1.058	1.090	1.150	1.290	22	855	419.6	440	413
TRAFIC EN MARCHANDISES (petite vitesse)										
Nombre de tonnes transportées. T.	85	158	115	150	154	1.2	72	104	117	74
Produit total.......................	798	1.085	108	1.200	1.504	11.5	251	344	315	243

DE L'EXPLOITATION

TUNISIEN

BONE-GUELMA

à 1904 (chiffres approximatifs)

RÉSEAU NON GARANTI

LIGNE D'HAMMAN-LIF AU CAP BON ET AU SAHEL (voie étroite) LIGNE DE ZAGHOUAN (voie étroite)					LIGNE DU MORNAG (voie étroite)						TUNIS-GOULETTE MARSA (voie large)				
1895	1901	1902	1903	1904	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1898	1901	1902	1903	1904
17	338	338	338	338	5.277	12.7	12.7	12.7	14.5	19.5	5	27.2	27.2	27.2	27.2
450	3.013	3.077	3.924	4.377	58	65	93	100	151	231	758	1.364	1.36	1.318	1.455
DES MILLIERS D'UNITÉS															
27.6	725	700	782	800	»	15.9	26.1	26.7	28	30	48.7	496	484	470	525
4.2	358	423.3	650	800	»	7 9	10	10.5	27	25	26	1.5	3.5	11	9.4
21.813	1.083	1.123	1.452	1.597	8.839	23.8	36.1	37.2	55.1	24	50.8	498	488	481	581.1
1.8	3	3.3	4.2	4.7	1.675	1.9	2.8	3.	3.8	4.3	10.1	18.3	17.9	17.7	19.5
16.4	325	286	300	350	»	»	42.5	43	45	47	78	1.024	970	970	1.050
25	695	728	640	720	»	»	20	22	23	26	39	494	460	460	460
1.4	95	123	160	200	»	»	11.5	12	24.7	40.4	0.015	1	2.3	2.	1.1
4.2	341	432	640	725	»	»	9.9	10	26.5	53	0.050	1.1	3.4	2.3	2.3

Travaux publics passa avec la Compagnie une convention officielle et le service put être repris dans des conditions qui paraissent bonnes. On a fait là une expérience intéressante, prouvant qu'un service d'automobiles peut fonctionner avec la régularité d'un chemin de fer, à condition que le parcours soit assez long, que les régions desservies aient une certaine importance économique et que le capital d'entreprise soit assez élevé.

Le premier groupe de chemins de fer, concédé à la Compagnie Bône-Guelma en 1877 avant l'occupation française, bénéficie d'une garantie d'intérêts de l'État français qui doit aller en décroissant de 31.000 francs par an en partant de deux millions en 1906 pour finir à 171.000 francs en 1965. A partir du 1er janvier 1966, le Gouvernement tunisien seul assumera la charge totale de la garantie (1). Les versements du Gouvernement français joints aux recettes nettes d'exploitation suffiront au service de la garantie et permettront de constituer un fonds de réserve de 1.500.000 francs prévu par les conventions pour parer à un déficit éventuel.

Le deuxième groupe, construit sur les fonds du Trésor tunisien, a été concédé en 1892 à la Compagnie Bône-Guelma qui n'exige aucune garantie d'intérêt.

Le troisième groupe a été construit et est exploité par la Compagnie concessionnaire des phosphates qui se couvrira des insuffisances d'exploitation par des prélèvements sur ses redevances minières.

En ce qui concerne le quatrième groupe et le cinquième réseau la construction doit en être faite sur les ressources de l'emprunt que la Tunisie a été autorisée à contracter en 1902 et dont le rendement dépendra en grande partie de l'exploitation des gisements de phosphates; afin de parer aux insuffisances éventuelles que le Protectorat devrait couvrir, on a décidé de créer un fonds de réserve de 3 millions.

L'amodiation des gisements de phosphates d'Aïn-Moularès ayant été l'objet d'une adjudication publique, la Compagnie de Gafsa a accepté de verser la somme de 1 fr. 25 par tonne. Ces redevances, jointes au droit d'exportation de 0 fr. 50 par tonne que devra verser la Compagnie de Gafsa, assurent au Gouvernement tunisien un revenu

(1) Convention du 17 mars 1902, approuvée par une loi française du 6 avril 1902 homologuée par décret beylical du 4 juin 1904.

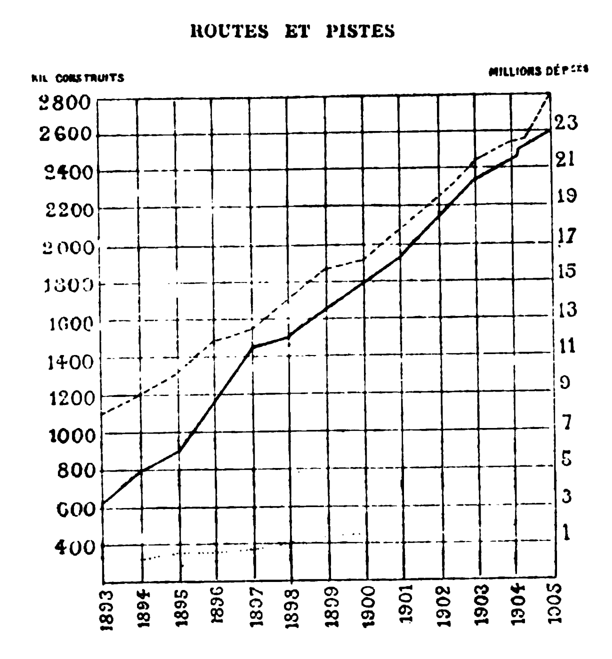
annuel de 600.000 francs. Ces phosphates devront être expédiés sur Sousse par le chemin de fer d'Aïn-Moularès à Sousse.

On a donc réalisé le programme qui consistait à utiliser une richesse naturelle pour mettre en valeur une région aujourd'hui presque déserte, mais appelée par la construction du chemin de fer, à prendre un grand développement. En même temps, le port de Sousse augmentera d'importance.

Quels ont été les résultats de l'exploitation du réseau tunisien de la Compagnie Bône-Guelma, pendant les années 1901 à 1904? Le tableau ci-dessus nous les fait connaître. (Voir pages 460-61).

Routes, pistes, ponts. — Si maintenant nous passons aux routes, aux pistes et aux ponts, nous trouverons la même progression heureuse.

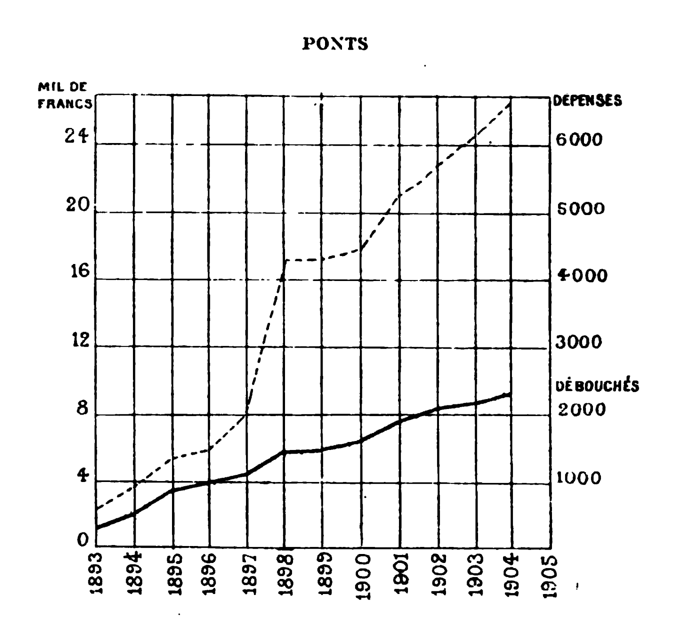
ROUTES ET PISTES



En 1881 la longueur des routes existant réellement était de 4 kilomètres ; en 1893 de 620 kilomètres ; elle est aujourd'hui de deux mille 580 kilomètres ; les dépenses engagées ont été considérables, elles s'élèvent actuellement à près de 25 millions, sans parler des pistes améliorées, pour lesquelles on a dépensé près de 2 millions (dépenses cumulées bien entendu).

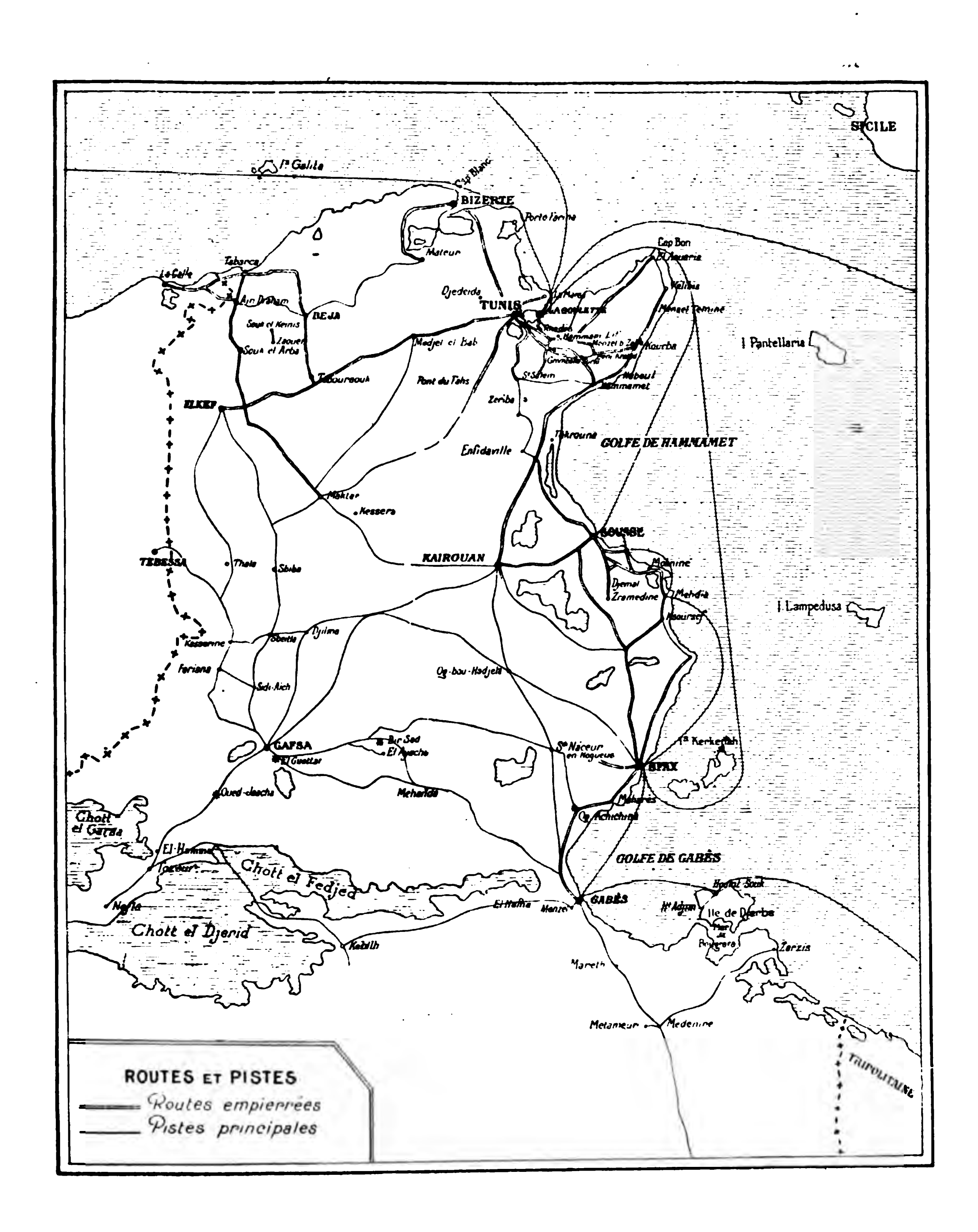
Pour les ponts, si peu nombreux en 1881, 2.500.000 francs ont été engagés.

De grands travaux sont en ce moment exécutés pour favoriser la colonisation, mettre en état de viabilité les routes existantes, faire communiquer les villages nouvellement créés entre eux ou avec les villes voisines. Tout ce mouvement est d'un heureux présage pour le développement et la richesse de la Tunisie.



Office postal. — Le service des postes existait avant 1881 ; il avait été créé à la française, sur la demande du Gouvernement tunisien. En 1888, il fut transformé en un office tunisien autonome. Les cadres de son personnel sont français, mais les règlements sont spéciaux à la Régence.

Cette autonomie a permis une organisation très souple et assuré un développement très remarquable. Toutes les localités de quelque importance ont un bureau télégraphique, et les courriers sont portés dans les endroits les plus reculés du Sud tunisien, là même où il n'y a pas un seul de nos compatriotes. On utilise, bien entendu, le concours de nombreux fonctionnaires : instituteurs, douaniers, gardiens de phares, militaires, et jusqu'à de simples particuliers. « Un


SICILE
Pantellaria
Lampedusa
BIZERTE
TUNIS
SOUSSE
KAIROUAN
GAFSA
SFAX
GABÈS
GOLFE DE HAMMAMET
GOLFE DE GABÈS
Chott el Fedjed
Chott el Djerid
Ile de Djerba
TRIPOLITAINE
ROUTES ET PISTES
Routes empierrées
Pistes principales

bureau de poste confié à des indigènes, écrivait un consul anglais, Sir Harry Jonhston, est ouvert dans chaque ville et dans chaque village, et sa boîte aux lettres est le signe extérieur et visible, l'estampille de la civilisation, une sorte de fétiche dont les indigènes sont fiers » et dont, pourrions-nous ajouter, leur sens pratique apprécie hautement les bienfaits.

Statistique des Postes et des Télégraphes depuis l'année 1899

RÉSEAU	31 décembre 1899	31 décembre 1900	31 décembre 1901	31 décembre 1902	31 décembre 1903	31 décembre 1904
POSTES						
Longueur des chemins de fer et des routes parcoures par les courriers .... kil.	5.133	5.382	5.640	5.800	5.944	6.182
Parcours quotidiens des courriers de terre et par chemins de fer..............	7.500	7.650	7.839	8.100	8.425	8.734
Bureaux de poste... Nombre	78	76	81	86	94	102
Distribution des postes.....	217	230	237	239	226	225
TÉLÉGRAPHES						
Longueur des lignes... kil.	3.180	3.213	3.247	3.294	3 355	3.449
Longueur des fils...........	7.660	8.800	8.908	9.171	9.865	10.276
Bureaux de télégraphe. Nombre	80	79	84	91	96	100
Gares ouvertes à la télégraphie	27	33	34	34	35	37
TÉLÉPHONES						
Longueur des lignes des réseaux urbains....... kil	208	368	388	502	567	669
Longueur des lignes interrurbaines................	1.400	1.500	1.619	624	2.010	2.931
Postes d'abonnés... Nombre	247	315	347	487	590	704

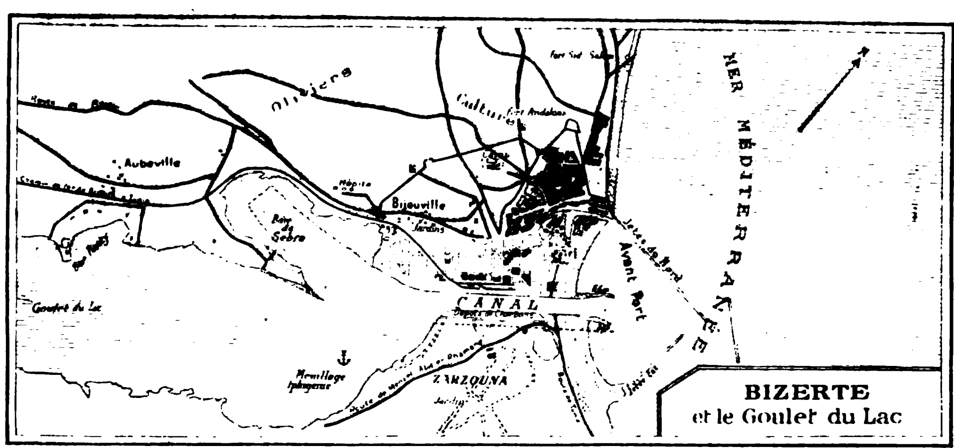
Ports, navigation. — En dehors de la progression normale des ports de la Tunisie, il convient de citer d'une façon toute particulière le développement de Bizerte et de Sfax.

Bizerte. — Bizerte jouit d'une situation exceptionnelle : Son port, un des plus vastes et des plus sûrs, grâce au chenal qui relie les lacs intérieurs à la baie, est admirablement placé à la fois sur

TUNISIE

LE LAC DE BIZERTE

BIZERTE
BIJOUVILLE
AUBEVILLE
Baie de Sebra
Baie Ponty
Bizerte
Menzel Abder Raman
Route de Mateur
Chemin de fer de Mateur à Bizerte
PORT DES EXPLOSIFS
FERRYVILLE
ARSENAL de SIDI ABDALLAH
STATION OUED TINDJAR



BIZERTE
et le Goulet du Lac

la route mondiale de l'Atlantique à l'océan Indien, et entre les deux bassins méditerranéens.

La possession de Bizerte permet à la France d'assurer l'équilibre politique dans la mer intérieure.

A cette position de sentinelle avancée sur la route maritime des navires transitant entre le détroit de Gibraltar et le bassin oriental de la Méditerranée, Bizerte doit encore l'avantage d'être très rapprochée des points sur lesquels nous aurions, en cas de guerre, à exécuter nos opérations offensives — 200 kilomètres à peine la séparent de la Sicile ou de la Sardaigne. Aussi le rayon tactique de Bizerte couvre tout le passage entre les rives de Sicile ou de Malte et la côte africaine. Enfin si l'on combine le cercle d'action de Bizerte avec ceux d'Alger, d'Ajaccio et de Toulon, on lui fait commander tout le bassin occidental de la Méditerranée.

Bizerte est donc un merveilleux point d'appui pour nos flottes de guerre ; elle est aussi un point naturel de relâche pour les navires de commerce qui viennent y chercher un ravitaillement en vivres et en charbon.

Nous possédons ainsi à Bizerte un port militaire formidable et, en même temps, un centre commercial dont la prospérité et l'importance s'accroissent tous les jours.

Le mouvement des navires, des marchandises et des passagers a suivi une progression très sensible. On a constaté que, d'une manière générale, le tonnage des navires en entrée a augmenté de 250 mille tonneaux en dix ans ; que le mouvement des passagers s'est notablement accru et atteint environ 5.000 unités à l'embarquement comme au débarquement.

Le développement commercial n'est, d'ailleurs, qu'à ses débuts. Les paquebots n'ont pas encore l'habitude de faire escale à Bizerte ; d'autre part, ils n'y viennent pas, parce qu'ils n'y trouvent rien à charger, parce qu'ils n'y peuvent pas prendre de « fret de retour ». Or, la Tunisie est prospère, ses cultures sont florissantes, ses mines très riches. Si donc Bizerte manque de fret de retour, c'est parce qu'elle n'a pas de chemins de fer qui lui amènent les produits de la Régence.

La construction du chemin de fer des Nefzas, vers une région riche en minerais, donnera à Bizerte toute son importance commerciale.

Le réseau ferré qui desservira alors Bizerte se composera de la la ligne de Nefzas, de la ligne principale qui passe par Mateur et

rejoint à Djedeida la ligne de Bône à Tunis ; enfin, d'un second raccordement qui reliera Mateur à Pont-de-Trajan sur la ligne de la Medjerda.

Enfin, les pêcheries du lac de Bizerte apportent un important élément de trafic au commerce du nouveau port.

Dès les premiers temps de l'occupation, l'amiral Aube proposa un plan complet d'aménagement et de défense de Bizerte. Ce projet resta longtemps à l'étude; puis les travaux furent entrepris avec beaucoup de circonspection ; enfin, depuis quelques années, la France les exécute au grand jour.

Les travaux considérables qui ont permis de juxtaposer deux ports à Bizerte, l'un militaire, l'autre commercial, peuvent se répartir en deux périodes.

Dans la première période, l'entreprise générale fut confiée à la Compagnie du Port de Bizerte, dont M. Abel Couvreux est l'administrateur délégué.

Dans la seconde, les travaux pour l'amélioration de la rade et du port et pour l'arsenal de Sidi-Abdallah, ont été exécutés par M. M. Hersent en même temps que la construction des deux formes de radoub était entreprise par la Société Marseillaise.

Bizerte est bâtie au fond d'un vaste croissant creusé dans la rive tunisienne, dont les pointes saillantes sont masquées par le cap Blanc et le ras Zébile, et sur l'étroite bande de terre qui sépare la mer du grand lac.

Les bassins intérieurs de Bizerte offrent une configuration caractéristique. En venant du littoral, c'est d'abord un goulet assez étroit qui s'élargit pour dessiner vers le Nord la baie de Sebra. Le lac de Bizerte proprement dit communique avec cette baie par un large goulet sur lequel on a transporté les barrages des pêcheries en laissant une ouverture de 50 mètres facile à fermer ou à ouvrir pour le passage des navires de guerre dont les établissements se trouvent dans la baie de Ponty et à Sidi-Abdallah.

Au moment où la France étendait son protectorat sur la Tunisie, il ne pouvait être question d'utiliser le lac de Bizerte, cet immense bassin qui couvre une superficie d'environ 15.000 hectares où la flotte la plus considérable tiendrait à l'aise, parce que le port lui-même avait ses quais effondrés et ensablés.

D'après les projets, il fallait : 1° construire un avant-port de 86 hectares abrité par deux jetées en eau profonde ; 2° creuser un canal dragué sur 2.400 mètres de longueur, établissant la communication de l'avant-port avec le bassin intérieur ; 3° aménager le long des quais des terrains pourvus de l'outillage nécessaire au chargement et au déchargement de navires ; 4° établir des voies ferrées qui doivent se raccorder au chemin de fer de Bizerte à Tunis ; 5° placer des feux de port et bouées nécessaires à la navigation ; 6° installer un pont transbordeur franchissant le chenal à une hauteur plus grande que les mâts des navires.

La somme nécessaire à l'exécution de ces travaux était évaluée à environ 12 millions de francs.

Le 14 mai 1896, le *Brennus* et le *Redoutable*, deux grands cuirassés, venaient mouiller dans le lac, démontrant la parfaite navigabilité du bassin.

En 1898, la Marine manifesta le désir de voir effectuer des améliorations dans le port. Elle demanda : 1° le prolongement sur 200 mètres de la jetée du Nord ; 2° la construction d'un môle ou digue du large ; 3° le dragage de l'avant-port ; 4° l'approfondissement du chenal et enfin la construction, au fond du lac de Bizerte à Sidi-Abdallah, d'un port exclusivement militaire afin d'y établir un arsenal pour la réparation des navires de guerre, et deux bassins de radoub sur 200 mètres de long ; 5° la construction d'une station de défense mobile, placée au fond de la baie de Ponty pour y abriter les torpilleurs ; 6° l'enlèvement du pont transbordeur qui eût pu servir de point de mire à une flotte ennemie.

Les travaux complémentaires qui se poursuivent depuis 1898 ont pour résultat de donner un développement définitif aux installations de Bizerte et à servir en même temps les intérêts commerciaux de son port en assurant la sécurité de ses accès.

En 1903, la jetée du Nord était prolongée, le môle du large construit, les dragages de l'avant-port et du chenal effectués, et les travaux de Sidi-Abdallah et de la défense mobile exécutés.

L'arsenal comprend autant de quartiers qu'il y a de services spéciaux. Le long du quai on remarque : les subsistances et la manutention, les approvisionnements, le parc à charbon, l'artillerie, les ateliers de réparation, les forges et fonderies et les défenses sous-marines.

Plus loin, l'école de pyrotechnie; en arrière du quai s'étend une cité exclusivement militaire.

Dans la baie de Ponty les installations militaires forment deux groupes : l'un constitue les établissements de la défense mobile, l'autre de la défense fixe.

Deux divisions de torpilleurs ont leur refuge dans la baie de Ponty.

Tous ces établissements militaires ont été mis à l'abri des attaques de l'ennemi, du côté de la mer et du côté de la terre, par des ouvrages de fortifications qui s'opposent à un débarquement dans les environs immédiats.

Enfin, le goulet qui termine la baie de Sebra a été élargi de 38 mètres : sa largeur est portée à 50; la ville nouvelle, en grande partie située sur les dépôts provenant des dragages, a été bâtie avec une extrême rapidité et beaucoup de soin.

Pour donner à Bizerte toute sa valeur, il suffirait de construire quelques lignes de chemin de fer qui compléteraient son système de défense militaire, en même temps qu'elles seraient un avantage commercial, et d'établir à ce port une zone franche qui favoriserait le développement du commerce.

Sfax. — Le port de Sfax n'est ouvert que depuis 1897. On a creusé un chenal de deux kilomètres de longueur avec $6^{m}50$ de tirant d'eau, et tout de suite le nouveau port a pris l'importance que lui réservait sa situation géographique.

En 1904, il s'est classé au premier rang, avant Tunis même, pour le mouvement des navires et le tonnage des marchandises. (Voir page 472).

Services maritimes. — Pas de modifications sensibles depuis quelques années, dans les services existants ; mais il est permis d'espérer que nous sommes à la veille d'importantes augmentations de vitesse pour le transport des voyageurs, par suite de l'application des moteurs à turbines aux paquebots méditerranéens.

Signalons l'heureuse initiative à laquelle est due la création d'un service côtier hebdomadaire à vapeur pour les ports orientaux de la Régence : Tunis, Sfax, Djerba, Zarzis, les Bibans. Ce service relie des ports qui jusqu'ici n'avaient pas de moyens de communication sûrs et réguliers ; il supplée provisoirement à certaines routes ou chemins

de fer dont l'établissement serait fort coûteux ; il assure un service postal fixe.

Mouvement des navires
dans les ports de la Tunisie pendant l'année 1904
(Entrées et sorties réunies)

PORTS par ordre d'importance	NAVIRES	TONNES de jauge	TONNES de marchandises	PASSAGERS (civils et militaires)	TÊTES de bétail
Sfax	6.965	1.087.470	558.080	15.801	2.120
Tunis-Goulette	3.970	1.866.476	450.122	71.195	34.199
Bizerte	2.292	574.856	74.917	14.153	491
Sousse	1.603	597.743	73.842	4.450	6.494
Mahdia	1.833	414.653	27.255	1.139	14
Gabès	1.858	459.611	21.772	8.760	378
Monastir	1.191	397.061	14.950	780	18
Djerba	1.596	429.239	12.098	8.568	304
Tabarca	528	165.614	11.994	829	130
Zarzis	1.432	38.197	10.405	686	2.689
Hammamet	413	8.596	4.026	91	3
Skhira	253	24.281	3.930	151	1
Kelibia	346	5.166	3.609	200	1
Kerkennah	374	3.307	1.927	80	69
Chebba (1)	397	3.384	1.575	1.075	»
Nabeul	341	3.933	1.551	15	»
Porto-Farina	48	780	481	1	»
Totaux	25.440	6.080.397	1.272.534	127.974	46 911

(1) Ce port a été ouvert au commerce en juillet 1904.

Le même entrepreneur a mis également à l'essai une ligne Tunis-Bastia-Nice-Marseille, dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps, et l'Office postal tunisien lui a aussitôt donné les correspondances et colis postaux pour la Corse et Nice.

Commerce.

Commerce extérieur. — Le commerce est rattaché en Tunisie à la Direction de l'Agriculture. La marche générale en est prospère, et indique un progrès constant depuis l'origine du Protectorat. Dans

les dix dernières années notamment, les transactions ont doublé de valeur. On aurait pu croire que la belle récolte de 1903 avait provoqué des ventes et des achats exceptionnels, mais l'année 1904 a été meilleure encore.

En 1904 :

Importations..........	83·344.437
Exportations..........................	76.831.787
Total...........	160.216 224

Contre en 1903 :

Importations..........................	83.612 877
Exportations..........................	71.398.643
Total...........	155.011.520

La comparaison de ces tableaux nous fait voir :

1° Que le commerce général de 1904 dépasse de 5.200.000 francs, en chiffres ronds, celui de 1903 ;

2° Que d'une part les exportations se sont augmentées de 5.400.000 francs, tandis que les importations baissaient de 250.000 francs environ.

D'où vient cette diminution dans les entrées, et cet arrêt de la marche croissante des importations, que l'on remarquait depuis l'occupation française ?

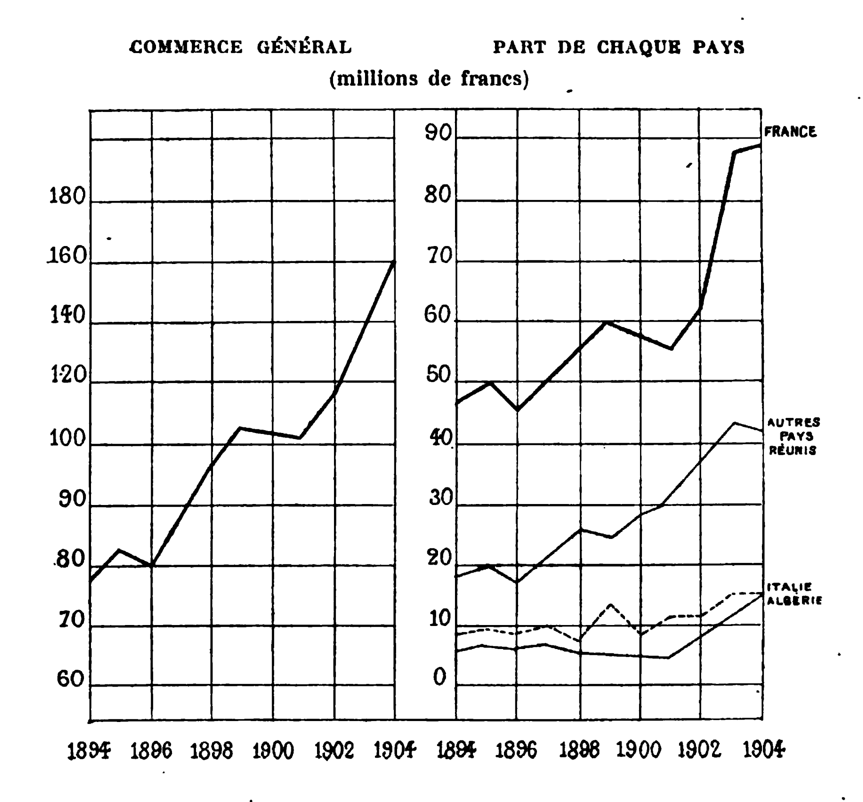
a) D'abord des grèves de Marseille qui, en interrompant les relations entre la métropole et la Tunisie, ont fait perdre au commerce d'importation une somme évaluée à 2.750.000 francs ;

b) De l'application du décret tunisien du 9 juillet 1904 établissant sur les céréales et leurs dérivés de provenance étrangère importés dans la Régence, un droit de 7 francs par 100 kilogrammes en même temps qu'il accordait la franchise entière aux produits similaires de France et d'Algérie.

Ce décret fut suivi d'une loi française du 19 juillet 1904 établissant l'union douanière entre la Tunisie, la France et l'Algérie, supprimant ainsi les primes à l'exportation.

De ce fait, les envois de blés étrangers ont disparu ; les envois de farine française ont été diminués au profit des minoteries algériennes

ou des minoteries tunisiennes qui se sont notablement développées depuis le vote de ces lois.



Au point de vue de la part prise par le commerce national (France et Algérie) dans les transactions avec la Régence, les statistiques donnent les chiffres suivants :

Importations

	France	Algérie
	—	—
1903.....	46.127.000	3.984.000
1904.....	46.420.000	6.545.000
En plus en faveur de 1904.....	393.000	2.561.000

Exportations

	France	Algérie
	—	—
1903.....	41.819.000	7.420.000
1904.....	41.769.000	7.935.000
En plus en faveur de 1903.....	50.000	
— — 1904.....		515.000

Le total du commerce avec la France et l'Algérie s'est donc élevé à :

	1903	1904
	—	—
Importations..........	50.111.000	52.965.000
Exportations..........	49.239.000	49.704.000
Total..........	99.350.000	102.669.000

Ces chiffres accusent un fléchissement, très faible d'ailleurs, dans les exportations de France, dû sans nul doute aux grèves et aux lois dont nous avons parlé plus haut. Le commerce algéro-tunisien au contraire a gagné, car l'industrie algérienne, plus développée, mieux outillée que l'industrie tunisienne, a pu lui fournir les farines et les produits manufacturés que la Tunisie demandait jusqu'alors à la métropole et dont l'arrêt des communications régulières la privait.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent les principaux articles du commerce et leur répartition entre les pays qui ont le plus de relations avec la Tunisie.

Principales importations et exportations en 1904

Importations		Exportations	
—		—	
Tissus de coton..F.	9.610.000	Orge..............F.	10.327.000
Farines...........	8.394.000	Blé................	8.803.000
Métaux...........	7.439.000	Huile d'olive......	8.731.000
Machines..........	4.741.000	Alfa..............	2.702.000
Denrées coloniales.	3.913.000	Bestiaux..........	2.531.000
Soies grèges.......	2.988.000	Vins..............	1.927.000
Céréales...........	2.929.000	Eponges..........	1.504.000
Peaux préparées...	2.539.000	Tan............. .	1 075.000
Bois à construire ..	1.955.000	Tissus de laine....	1.036.000
Vêtements.........	942.000	Légumes Secs......	749.000
Autres marchand..	36.082.000	Poissons salés.....	505.000
Total....	83.344.000	Laine en suint.....	435.000
		Peaux.............	212.000
		Autres produits....	36.404 000
		Total......	76.832.000

Part des principaux pays en 1904
(Milliers de francs)

	France	Algérie	Italie	Angleterre	Russie	Autres pays
Importations...	46.420	6.545	5.911	8.349	3.322	12.836
Exportations...	41.770	7.935	9.142	8.458	»	9.738

Commerce intérieur. — Le commerce intérieur est soumis à des fluctuations nombreuses, et il dépend beaucoup, en Tunisie, de l'abondance de la récolte.

L'indigène, déjà peu fortuné en général, ne sait pas épargner ; son fatalisme le fait vivre au jour le jour et dépenser généreusement lorsqu'il est en fonds ; il ne songe pas au lendemain, il compte sur la bonté infinie d'Allah. Vienne une mauvaise récolte, il devra se contenter du strict nécessaire dans son intérieur et même se priver de l'indispensable, du blé dont il aurait besoin pour ensemencer ses terres.

A plus forte raison ne peut-il acheter les matières premières nécessaires aux industries familiales, le fil, la soie, la laine. L'importation des matières premières de l'industrie indigène : soies grèges et moulinées, soies teintes, bourres, laines préparées, teintures, cuirs, varie en conséquence notablement suivant la récolte.

De même le négociant tunisien, sachant qu'il lui faudrait, en cas de récolte mauvaise, conserver la plus grande partie de ses marchandises en magasin, évite d'avoir des stocks importants de produits qu'il risque de perdre ou de voir immobiliser.

La récolte de 1903 avait été abondante ; le commerce intérieur et extérieur, intimement liés l'un à l'autre, puisque la Tunisie vend surtout ce qu'elle achète ae dehors, furent très actifs ; en 1904 avec une récolte moyenne, mais encore suffisante, l'accroissement du commerce a continué.,

Signalons les mesures suivantes, qui vont influer sur le commerce intérieur. D'abord le décret tunisien du 9 juillet et la loi française du 19 juillet 1904 qui auront pour effet de développer la minoterie tunisienne. La Régence pourra bientôt se suffire à elle-même en farines et en semoules ; ce sera autant de perdu pour Marseille, peut-être, ou pour l'Algérie, mais le commerce intérieur de la Tunisie ne pourra qu'y gagner. — En second lieu l'extension, accordée par la métropole, aux mouts d'origine tunisienne, des dispositions édictées par l'article 2 de la loi douanière de 1890 en faveur des vins de raisins frais ; grâce à cette mesure, les produits en question pourront désormais s'intéresser au marché métropolitain. — 3° le décret du 2 juin 1904 qui a supprimé les droits intérieurs sur les légumes frais et a institué diverses taxes de remplacement. — 4° Le décret du 23 juillet 1904 portant interdiction de la fabrication, de la circulation et de la détention des vins de sucre, et réglementant le commerce des sucres,

mélasses, raisins secs; — 5° Le décret du 29 octobre 1904 supprimant la taxe perçue en sus du canoun sur les grignons d'olives dans les forêts du nord de la Régence, et qui a procuré un allégement sensible à l'industrie oléicole des régions du Nord.

Diverses autres mesures ont été de nature à favoriser le commerce intérieur : 1° la création d'un marché hebdomadaire à Bir-M'cherga, à El-Kantara (île de Djerba) ; — 2° la prorogation du délai accordé à la Chambre de commerce de Tunis pour l'établissement de magasins généraux.

Le développement des centres de colonisation, l'ouverture de nouvelles voies ferrées (Pont du Fahs à Kalaat-ès-Snan et au Kef) ; la construction commencée de quelques autres tronçons, la découverte de gisements importants et la mise en valeur des richesses minières de la Tunisie, le développement de la fortune publique, ne manqueront pas de favoriser aussi le commerce intérieur et lui assureront plus de stabilité.

Enfin la création d'écoles professionnelles, en donnant aux enfants le goût du beau et l'habileté manuelle, auront un effet à longue portée mais certainement très marqué sur la petite industrie, et par suite sur le mouvement des échanges intérieurs.

III

L'ADMINISTRATION

Conférence consultative. — Les principaux rouages du gouvernement tunisien, tels que nous les avons décrits au commencement de cette étude, sont restés les mêmes; mais la conférence consultative, organisée par arrêté du 22 février 1896, a été modifiée par arrêté du 2 janvier 1905, à la suite de demandes formées par la colonie française et après étude de la question au cours de l'année 1904. C'était une assemblée — consultative, comme l'indique son nom — représentant les intérêts réels des Français en Tunisie, que les réformes douanières de 1890 avaient fait naître et qui était composée de délégués de la Chambre de Commerce, des Municipalités, du Syndicat des viticulteurs, des Associations agricoles reconnues, de la Chambre d'agriculture de Tunis, des Chambres mixtes du Centre et du Sud. Le Gouvernement estimait utile de prendre l'avis de gens éclairés, mais il ne croyait pas pouvoir donner d'attributions politiques à un corps issu d'une minorité numérique.

Il y avait bien toutefois dans l'organisation adoptée une première lacune que l'on essaya de combler en 1897 ; les groupements que nous venons de mentionner ne comprenaient pas tous les Français de la Tunisie, et notamment les professions libérales ou manuelles n'étaient pas représentées. On appela donc des délégués d'un troisième collège électoral; mais alors la composition de la commission consultative apparut un peu trop hétérogène ; des divisions assez graves naquirent entre ses membres, et l'on dut songer à unifier le mode d'élection.

Pour éviter la lutte de classes, on fractionna la Régence, non plus en corporations, mais en circonscriptions électorales qui sont au

nombre de huit et qui envoient chacune trois représentants par mille électeurs inscrits. On adopta le système de l'élection directe au suffrage universel; mais on ne conféra l'électorat qu'aux Français âgés de plus de 21 ans, domiciliés en Tunisie depuis au moins deux ans, et l'éligibilité qu'aux électeurs de 25 ans au moins; la condition des deux ans de résidence était un moyen d'écarter les gens de passage qui ne connaissent pas assez les besoins du pays. Enfin, on stipula d'une façon précise la composition de chacun des collèges électoraux.

Suppression du cautionnement des journaux. — Depuis 1884, les journaux étaient soumis à l'obligation du cautionnement, comme mesure préventive, et à la compétence des tribunaux correctionnels comme sanction. On supprima le cautionnement de 1887 à 1896; mais on le rétablit à cette dernière date, à la suite de certains abus. Or ce n'est pas seulement le principe de la liberté de la presse qui est atteint par le cautionnement; il faut bien reconnaître que cette mesure n'est pas une garantie absolue contre les inconvénients que l'on voulait éviter, et que d'autre part elle empêche la création des journaux locaux et des revues techniques qui peuvent avoir une très grande utilité dans un pays neuf.

Le décret du 2 janvier 1904 supprime l'obligation du cautionnement, et il contient, en outre, quelques dispositions destinées à sauvegarder au regard des indigènes la personne et l'autorité du Bey.

Organisation judiciaire indigène. — Au point de vue judiciaire la Tunisie a une organisation double : l'une pour les indigènes, l'autre pour les Européens.

On a conservé, en la perfectionnant, l'organisation judiciaire d'autrefois dont le Bey, assisté de l'*Ouzara*, est le chef suprême. Les tribunaux indigènes n'ont droit de juridiction que sur les indigènes tunisiens. Il y en a de deux sortes :

Le tribunal religieux du *Chara*, siégeant à Tunis, représenté dans l'intérieur par les cadis, juge les questions de propriété immobilière et celles qui touchent au statut personnel.

Les autres affaires civiles et pénales étaient jugées par le Bey qui, autrefois, faisait comparaître devant lui les plaignants et les accusés, et rendait personnellement la justice comme saint Louis sous le chêne

de Vincennes (1). Mais, depuis longtemps, il s'était déchargé sur ses bureaux de l'*Ouzara* du soin d'instruire les affaires ; il se réservait seulement l'approbation des jugements préparés par ses secrétaires.

La réforme fut de transformer l'ouzara en un véritable tribunal s'inspirant des principes sur lesquels repose la justice dans les organisations modernes : pluralité des juges, publicité des opérations judiciaires, liberté de la défense, obligation de motiver les jugements, conservation des actes judiciaires, étude des voies de recours.

D'autres tribunaux semblables ont été institués dans les provinces : à Sfax, Gafsa, Gabès, Kairouan, Sousse, le Kef, la Dziba et un tribunal d'appel à Tunis.

Dans les localités qui ne possèdent pas ces tribunaux, les caïds furent autorisés par le décret du 23 mai 1900 à juger certaines petites affaires civiles ainsi que les contraventions. Partout ils furent les exécuteurs des jugements des tribunaux réguliers en matière civile, et les officiers de police judiciaire.

Les frais d'instance sont très limités (3 francs au minimum, 18 francs dans des cas exceptionnels) et, pour empêcher les prévarications des juges indigènes, trop nombreuses autrefois, on les a placés sous la surveillance d'un magistrat français, qui a le droit d'examiner les jugements rendus, de les casser et de faire juger à nouveau les procès critiqués.

En matière immobilière, le Tribunal mixte a été organisé par le décret du 30 avril 1903. Grâce à cette réforme, l'arriéré a été presque entièrement liquidé, des formalités coûteuses et reconnues inutiles ont été supprimées, et on est revenu purement et simplement à l'observation de la loi foncière.

Cette réforme aura surtout ses effets lorsque le service topographique pourra exécuter ses bornages et ses plans dans les délais prévus par le législateur.

Les Israélites tunisiens sont justiciables des tribunaux musulmans, sauf pour les affaires touchant au statut personnel et à leur religion, qui sont soumises au tribunal rabbinique récemment réorganisé.

En ce qui concerne les affaires criminelles, les peines sont l'amende, la prison, les travaux forcés au bagne et la pendaison. La

(1) Fallot. *Le fonctionnement du Protectorat tunisien.*

décapitation n'est pas appliquée ; les Musulmans l'ont en horreur, car elle détruit cette entité matérielle que le Coran exige pour la comparution devant le « Juge Éternel ».

En cas de condamnation à mort, le Bey peut accorder la *compensation* (paiement en argent du crime commis). Si la famille de la victime l'accepte, la sentence de mort n'est pas mise à exécution ; si elle n'accepte pas, le condamné est pendu au gibet beylical.

Tribunaux européens. – En ce qui concerne les Européens, la loi du 27 mars 1883 a organisé la justice française en Tunisie. Le 24 avril 1883, le Tribunal français tenait sa première audience au palais Khereddine et, successivement, des justices de paix se sont ouvertes aux justiciables français sur tous les points du territoire.

Après des négociations délicates, les différents États européens ont consenti à la suppression « des *capitulations* ». Successivement le Portugal, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, l'Allemagne, la Grèce, l'Autriche, l'Italie, la Russie, les Pays-Bas ont renoncé à leurs juridictions particulières. Tout Européen est désormais justiciable des tribunaux français.

Au sommet de l'organisation judiciaire se trouve la Cour d'appel d'Alger; au dessous, des tribunaux de première instance à Tunis et à Sousse; puis onze justices de paix (1) sans compter les audiences foraines d'Ain-Draham, de Tabarka, Tebourba, Medjez-el-Bab, Teboursouk, Zaghouan, etc.

La justice paraît en général bien rendue dans la Régence ; la sécurité y est aussi complète qu'en Europe ; le plus grand nombre des crimes et attentats contre les personnes est imputable à certains immigrés dont la moralité est rudimentaire et les passions violentes.

Le décret du 2 janvier 1904 a supprimé le cautionnement jusqu'alors exigé pour la fabrication des journaux.

Celui de 30 juin 1904 a réglementé les Bureaux de placement, mis fin aux abus existants et fixé le tarif des droits d'inscription et de placement.

Les dépenses afférentes à l'exercice 1905 pour la Justice et la Sûreté publique sont les suivantes :

Justice de Paix : Ressort du tribunal de Tunis : Tunis-Nord, Tunis-Sud, Bizerte, Souk-el-Arba, Beja, le Kef. Grombalia. — Ressort du tribunal de Sousse : Sousse Sfax, Gabès. Kairouan.

Justice

Justice française, personnel	352.180 »
— — matériel	94.348 60
— — frais de justice criminelle	105.000 »
Tribunal mixte, personnel	71.712 »
— — matériel	20.380 »
Justice indigène, personnel	187.260 80
— — matériel	51.142 »
Total	882.023 40

Sureté publique

Sureté publique, personnel	764.800 »
— — matériel	148.430 »
Gendarmerie française, personnel et matériel	336.712 »
Gendarm. indigène (oudjals), personnel et mat.	196.314 40
Service pénitentiaire, personnel	83.889 »
— — matériel	266.096 20
Penitencier agricole de Djebbel-Djouggar	30.000 »
Dépenses de sureté	48.000 »
Total	1.874.232 60

Service pénitentiaire. — Au moment de l'établissement du Protectorat, il n'existait pas en Tunisie de Service pénitentiaire régulièrement organisé. Les caïds conservaient dans leurs geôles les individus dont ils avaient compétence pour instruire ou juger les affaires. Les prévenus justiciables de l'Ouzara étaient dirigés sur Tunis et écroués à la « Prison Neuve » de la rue de l'Église, ancienne caserne de troupes turques. Après condamnation, les « courtes peines », ce que nous appellerions les condamnés correctionnels, étaient maintenus rue de l'Église; les « longues peines » étaient dirigés sur le bagne de La Goulette où les détenus étaient astreints au travail.

Il n'y avait qu'une réglementation rudimentaire de service. Le gardiennage était assuré par des marins beylicaux. Les prisonniers ne recevaient pas de rations régulières et vivaient de la charité publique ou du produit de leur industrie. L'écrou était défectueux, la surveillance incomplète.

Dès la création du Secrétariat général, on s'occupa d'une réorganisation que l'établissement récent de la justice française rendait d'ailleurs nécessaire.

Il fallut tout d'abord régulariser le service dans les établissements de Tunis et de la banlieue.

Le 2 juin 1884, la prison civile de Tunis était décrétée maison d'arrêt et de correction pour les condamnés et prévenus de la justice française et de la justice indigène. Le service de garde et de surveillance était assuré par des agents de police.

Au mois de juin 1885, la Karaka de La Goulette était placée sous les ordres d'un gardien-chef français. Le 14 août 1885 la même mesure était prise pour la prison des femmes à Tunis. En même temps, on assurait l'isolement des détenus, on organisait l'écrou, la comptabilité et l'on passait des marchés pour la nourriture des prisonniers.

Les locaux existants étaient insuffisants : on créa en 1888, dans des bâtiments domaniaux, la Zendala du Bardo et le bagne de Porto-Farina.

Le 3 janvier 1889, on promulguait, par un décret, un règlement général des prisons tunisiennes ; le 31 janvier 1891, on créait une inspection des Services pénitentiaires, confiée à un agent détaché du service de la métropole, et le 3 août 1891, on organisait un corps de gardiens de prisons qui remplaçaient définitivement les agents de police chargés jusqu'alors du service de surveillance. Le service de Tunis étant ainsi assuré, on s'occupa de l'intérieur.

En 1891, eut lieu la réorganisation ; au fur et à mesure des besoins et des disponibilités budgétaires, on entreprit de rattacher peu à peu au Service pénitentiaire les prisons du Bardo, de Porto-Farina, de Sousse et de Nabeul (1).

Le travail dans les prisons fut établi par décret du 26 octobre 1895. On ouvrit, en conséquence, des ateliers à la Zendala du Bardo, à la prison de Sousse et au bagne de Porto-Farina (travaux d'alfa, confection de bonnets de coton pour les indigènes).

(1) La première ville de la Régence dotée d'une prison moderne a été Sousse (fin 1892). Kairouan eut la sienne presque aussitôt (1893). Puis furent édifiées celles de Tabarka (1898), de Gafsa (1903), de Bizerte (1904), de Beja (1904) ; en ce moment se construit celle de Tunis, près de l'hôpital civil.

Là où se trouvaient des locaux suffisants, on aménagea au lieu de construire. Ainsi Sfax a une prison installée dans une maison arabe dépendant des Habous. A Porto-Farina, le bagne et une colonie de jeunes détenus, ouverte en 1897, furent établis dans d'anciens bâtiments beylicaux. Au Kef, la prison occupe une partie du Dahr-el-Bey, mais bientôt une prison neuve sera construite.

Les autres contrôles n'ont que des geôles, voire de simples maisons de police.

En 1897, le travail des condamnés sur chantier extérieur fut expérimenté avec le concours de la Direction de l'Agriculture pour le défrichement de terrains domaniaux.

Un chantier de 300 hommes fut installé à Bordj-Touta et fit de ce domaine un centre de colonisation très important.

La même année et l'année suivante, des chantiers pénitentiaires pour la construction et l'entretien de routes furent créés à Porto-Farina, Sousse, Kairouan, Gabès, Gafsa, le Kef.

En 1902, le défrichement des terrains domaniaux de Bordj-Touta étant terminé, un pénitentier agricole a été installé au Djebel-Djouggar. Les constructions ont été entièrement effectuées par la main-d'œuvre pénitentiaire, au moyen de ses propres ressources (produit des ventes en cantines et part revenant à l'État sur le travail des détenus).

L'effectif moyen de ce pénitentier agricole est de 350 condamnés qui sont employés au défrichement et à la culture des terres de ce domaine.

En 1903, 150 quintaux de fèves, pois-chiches, haricots et pommes de terre ont été ensemencés sur 143 hectares défrichés par la main-d'œuvre pénale : 5.000 pieds d'oliviers ont été complètement rénovés et la récolte d'olives, commencée en décembre, promet d'être satisfaisante.

Depuis 1896, l'alimentation et l'entretien des détenus ont cessé d'être donnés à l'entreprise pour être assurés en régie directe. La fourniture des matières premières est seule mise en adjudication.

L'Administration réalise ainsi d'importantes économies.

Le prix moyen de la journée de détention (non compris les frais de garde et de surveillance) est de 0 fr. 20.

Le Service anthropométrique a été installé en Tunisie en janvier 1891, à la prison civile de Tunis. Ce service a été rattaché à la Direction de la Sûreté publique par arrêté du 15 février 1898.

En dehors de Tunis, où le service médical est assuré par des médecins spécialement affectés, les soins médicaux sont donnés aux détenus par les médecins municipaux des villes où des prisons ont été installées.

Le chiffre moyen de la mortalité dans les prisons en 1903 a été de 1,51 o o; il n'a été que de 0,90 en 1904.

L'effectif moyen de la population détenue qui était de 1.315 au 1er janvier 1891, de 2.114 au 31 janvier 1903, est de 1.650 seulement en 1904.

Le chiffre des journées de détention s'est élevé de 503.751, en 1891, à 772.157, en 1903 et 602.628, en 1904 (1).

Sûreté publique (2). — Avant l'occupation française, le service de la police était assuré à Tunis, par un corps de zaptiés, placés sous l'autorité du chef de la Driba qui exerçait les attributions autrefois dévolues au Bey.

Les zaptiés, au nombre de 500, étaient choisis parmi les soldats recrutés pour l'armée beylicale. Répartis dans chaque quartier de la ville par groupes de huit hommes sous le commandement d'un officier, ils n'avaient pas de solde fixe, mais ils étaient nourris et habillés. Lorsqu'ils étaient requis pour opérer une arrestation, ils percevaient du requérant une somme fixe qui était versée à la caisse commune et répartie entre eux tous les dix jours (moyenne, un franc environ par homme et par jour). Pendant la nuit, la police de la ville était assurée par le cheikh El-Médina ; celle des faubourgs par les cheikhs de Bab-Souika et de Bab-el-Djazira.

Un corps de laoudja concourait avec les zaptiés à la surveillance de nuit. Les laoudja ne recevaient aucune solde mais ils étaient exemptés de l'impôt de capitation.

Dans les villes de l'intérieur, il n'existait aucun service de police organisé. Le maintien de l'ordre public était assuré par la garnison dans les places qui en étaient pourvues et ailleurs par des agents du gouverneur. Des patrouilles de nuit étaient faites par les habitants.

En 1882, le chef de la Driba étant décédé, les zaptiés devinrent les agents d'un commissaire de police des cadres métropolitains. En 1885 furent créés à Tunis un commissariat central et cinq commissariats d'arrondissement.

En 1886, le corps des zaptiés fut supprimé et remplacé par un personnel français et indigène. En même temps le gouverneur du Protectorat organisait la police dans les principales villes de Tunisie.

En avril 1897, la police de la Régence fut centralisée par une direction de la Sûreté rattachée au Secrétariat général. Cette dernière mesure a assuré d'une façon méthodique et sûre l'ordre dans la Régence.

Le Service de la Sûreté est aujourd'hui assuré par les fonction-

(1) *Organisation pénale en Tunisie*, Rampal, 1905.
(2) *Rapport* au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1903.

naires suivants : 1 Directeur, 1 Secrétaire, 1 Commissaire central, 31 Commissaires, 1 Secrétaire comptable, 17 Secrétaires, 3 Inspecteurs de police, 4 Sous-inspecteurs ; 51 Brigadiers français, 248 agents français, 8 Interprètes indigènes, 10 Brigadiers indigènes, 209 Agents indigènes.

Finances. — Les finances étaient la partie faible de la Tunisie avant le Protectorat français. Par suite des dépenses inconsidérées des Beys, surtout dans la période qui s'étend de 1860 à 1870, et par la mauvaise administration des caïds, qui prélevaient le plus possible sur la rentrée des impôts, la dette grandissait si rapidement que les créanciers de la Régence ne voulurent consentir de nouveaux prêts qu'à condition de percevoir eux-mêmes les impôts les plus certains. En 1869 et en 1870, une sorte de concordat fut négocié et signé entre les créanciers et le Bey. Les dépenses furent désormais limitées, parce que la dette avait atteint le maximum que permettaient les ressources tunisiennes, et la Commission financière contrôla les services avec des prérogatives presque régaliennes.

Le Protectorat ne pouvait pas s'accommoder d'un contrôle étranger, et l'un de ses premiers soucis fut de s'en affranchir. Le Gouvernement français demanda au Bey les réformes financières et administratives nécessaires et garantit lui-même la dette de la Régence, qu'il remboursa par le moyen d'un emprunt tunisien de 142 millions de francs à 4 o/o. La Commission financière fit place désormais à la Direction des Finances. Cette direction fut établie selon les règles et les habitudes européennes : prévisions budgétaires, comptabilité contrôlée, collecteurs d'impôts étroitement surveillés. Le crédit de la Régence se releva rapidement, surtout lorsque l'on vit apparaître les excédents budgétaires, et les finances tunisiennes acquirent une souplesse qui permit de commencer quelques réformes dans un système fiscal suranné. Toutefois on ne toucha qu'avec une extrême prudence aux impôts indigènes, quelque défectueux qu'ils fussent : les mœurs arabes s'accommodent mal de bouleversements opérés par des étrangers.

Les recettes sont fort variables dans ce pays essentiellement agricole et où les influences climatériques peuvent faire succéder des années très maigres à des années d'excellentes récoltes. En 1885, elles étaient de 18.500.000 francs. Jusqu'à 1890, elles ont oscillé entre 17 et

20 millions. En 1891 une récolte exceptionnelle les porta à 32 millions. De 1891 à 1898, elles se sont maintenues aux environs de 25 millions. Enfin depuis 1900, le chiffre de 30 millions paraît atteint d'une manière définitive.

Les dépenses ont toujours été notablement au-dessous des recettes, sauf pendant les deux années déficitaires de 1888 et 1889. Les excédents varient entre 850.000 francs (1897) et 5 millions et demi (1891). Cette marge permet de consacrer des sommes assez importantes aux travaux publics, à la colonisation, etc. De 1885 à 1904, le Protectorat a dépensé environ 120 millions pour la dette et 127 millions pour les travaux publics — En 1904 le fonds de réserve du Trésor est de 5 millions, et le fonds des excédents disponibles pouvant être consacré à l'outillage économique, à la colonisation, etc., est de 7 millions 200.000 francs.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la Régence a des finances complètement autonomes et qu'elle doit pourvoir elle-même à ses différents services ainsi qu'à son outillage économique. La France lui prête la force morale de son crédit, mais n'assume que les dépenses d'ordre militaire.

Les principaux impôts directs sont : la Medjba, taxe sur les chefs de famille, qui donne annuellement un produit de 4 à 5 millions ; le Canoun des oliviers et des dattiers qui donne un million et demi ; l'Achour des céréales dont le produit varie entre 1 million et demi et 2.740.000 francs (1903) ; au total 8 à 10 millions — les impôts et revenus indirects donnent de 10 à 13 millions (1904), produits principalement : 1° par les droits d'entrée, de vente, de consommation, de circulation, de fabrication, etc., qui atteignent 5 à 6 millions ; 2° par les douanes, 4 millions environ ; 3° par les droits sur les mutations, le timbre, etc., 2 millions — Les monopoles et exploitations industrielles de l'Etat : tabacs, poudres à feu, sel, allumettes, postes et télégraphes, etc., produisent une dizaine de millions — les domaines et revenus de l'Etat n'atteignent pas tout à fait 2 millions. — Les années 1903 et 1904 ont été tout à fait exceptionnelles avec un produit de 36.200.000, et 38.700.000 francs. Néanmoins, par prudence, on n'a prévu que trente millions environ pour 1905, en raison des années antérieures.

Rappelons que depuis 1904, la Tunisie, qui jusqu'alors considérait la France comme pays étranger, a établi avec elle et l'Algérie l'Union douanière en ce qui concerne les céréales et leurs dérivés, et

qu'elle a supprimé les droits sur les fruits et légumes frais. Les déficits correspondants à ces mesures sont couverts par une augmentation de droits sur l'alcool, les poudres de chasse, la dynamite, etc. — En 1904, également, la Banque d'Algérie a été autorisée à ouvrir une succursale à Tunis, puis une agence à Sfax (1905) — L'Administration du Protectorat prépare une législation concernant les conditions à remplir par les groupements agricoles, pour obtenir les avances nécessaires au fonctionnement du crédit agricole. On espère que la colonisation y trouvera de sérieux avantages et prendra un nouvel essor.

Archéologie (1). — Pays de civilisation ancienne et florissante, occupé au cours de l'Histoire par quelques uns des peuples les plus célèbres de l'Antiquité, la Tunisie offrait aux investigations des archéologues un champ très riche. Les dramatiques souvenirs de Carthage, les restes trouvés à Sousse, El-Djem, Dougga, les vestiges de routes, de ponts, d'aqueducs, font en effet de la Tunisie un des endroits qui sollicitent le plus les recherches concernant le passé. Et elles sont d'autant plus intéressantes pour les nouveaux occupants, qu'à côté de la science pure, de l'histoire de l'art et des sociétés, il y a un but pratique d'utilité immédiate : en voyant ce qu'ont fait les Romains, nos maîtres dans la colonisation, nous pouvons déterminer plus sûrement ce que nous avons à faire nous-mêmes, prendre des leçons, éviter des essais malheureux.

Le service des Antiquités, qui n'existait pas dans la Régence avant notre arrivée, a été une des premières préoccupations du nouveau Gouvernement. Dès 1882, M. Cambon faisait prendre un décret pour la conservation des monuments antiques et la création d'un Musée archéologique. En 1885 et 1886, le service des Antiquités et Arts fut organisé définitivement, de compte à demi avec la France. Il est autonome depuis 1896, mais il reçoit depuis 1899, du Ministère de l'Instruction publique français, une subvention, grâce à laquelle il peut entreprendre des travaux assez considérables.

Au musée Alaoui, palais du Bardo, on a rassemblé des collections

(1) Besnier. *La Tunisie punique*, Paris Rudeval 1904. — Boissier. *L'Afrique romaine*, Hachette 1895. — Boutroue. *La Tunisie et l'Algérie à travers les âges*, Paris Leroux 1893. — Cagnat. *La Tunisie à l'époque romaine*, Rudeval 1904. — Gauckler. *Différents articles sur l'archéologie tunisienne (Revue d'Archéologie)*. — Loth. *Histoire de la Tunisie*. Paris 1898. — Toutain. *La colonisation romaine en Tunisie*, Rudeval 1904.

épigraphiques, des mosaïques dont la plus célèbre est le *Neptune sur un char*, découvert à Sousse (Hadrumète) en 1886, des statues, des poteries, lampes, etc. En 1898, fut annexé au musée un atelier de de *nakkachs*, qui découpent les arabesques en plâtre suivant les dessins rapportés d'Espagne par les *Andless* ou Maures chassés au temps de Philippe III.

Sur la colline de Byrsa, on continue les fouilles de Carthage ; il ne reste guère que des tombes, car les matériaux de l'antique métropole ont été pillés pendant des siècles pour la construction de Tunis. L'infatigable P. Delattre a mis à jour des stèles innombrables à Baal et à Tanit, des bijoux de toutes formes, des poteries, des lampes, et ses découvertes ont singulièrement éclairé l'histoire des deux Carthages, en même temps qu'elles nous rapprochaient de la vie quotidienne des anciens habitants.

A El Djem, entre Sousse et Sfax, aujourd'hui presque en plein désert, existent les restes imposants de l'amphithéâtre où se pressaient les habitants de l'ancienne Thysdrus. Le grand axe mesure 169 mètres ; le petit 124 ; l'ensemble est assez bien conservé ; l'on se rend compte que le monument a été construit pour une population d'environ 200.000 habitants que devaient compter la ville de Thysdrus et les agglomérations voisines. La brousse environnante est remplie de débris de citernes, de canalisations prouvant avec la dernière évidence qu'il y eut là un pays extrêmement prospère. On ne peut parcourir un kilomètre sans rencontrer une ruine romaine. Il ne reste aujourd'hui que trois villages dans la région, et les travaux des Romains sont ensevelis en partie sous les décombres.

Dougga est un village de 500 habitants, entre Souk-el-Arba et le Kef ; mais ce fut une ville grande et riche. Il reste des colonnes, le fronton, et de remarquables chapiteaux d'un très beau « Temple du Capitole » ; des statues de femmes ailées ; les ruines de temples de Cœlestis, Saturne, Baal ; des portes triomphales ; des citernes, des aqueducs, dont l'un avait des parois de 0m 70 d'épaisseur ; un théâtre dont la disposition rappelle celui d'Orange, et dont les proportions sont si heureuses qu'il a une merveilleuse sonorité. Plusieurs villes populeuses et de nombreux villages se pressaient donc dans le petit bassin de l'Oued Khalled qui a une surface de 50 à 60 mille hectares.

Ainsi l'archéologie, en montrant partout sur cette terre fertile la richesse du passé, accuse davantage le contraste avec le présent. Elle

prouve, d'autre part, que la valeur du sol n'a pas changé, que les conditions climatériques, notamment les chutes d'eau annuelles, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. Elle nous apprend enfin que la masse de la population est restée la même aussi, avec ses qualités et avec ses défauts. Pourquoi ne réussirions-nous pas à y ramener la prospérité d'il y a 18 siècles, nous qui disposons de forces économiques bien autrement grandes que celles des Romains ?

M. Toutain résume en ces mots les conclusions auxquelles l'ont conduit ses travaux archéologiques :

« Les habitants de la Tunisie romaine ont voulu adapter les cultures à la nature du sol et au climat ; ils n'ont pas cherché à importer dans le pays des cultures étrangères. — Ils ont utilisé méthodiquement et prudemment toute l'eau dont ils pouvaient disposer, eau de rivière, eau de pluie et de ruissellement, nappes souterraines — La main-d'œuvre agricole a été surtout indigène.

« Rome a obtenu, par une politique de tolérance envers les anciens habitants, leur collaboration pacifique et loyale — le Gouvernement romain a garanti la sécurité de la Tunisie, en réprimant énergiquement le brigandage et les incursions.

« Enfin les voies de pénétration et de communication, ainsi que les débouchés de toutes sortes, ont été soit rétablis, soit développés avec un grand sens pratique.

Conclusion. — La Tunisie est certainement l'un des éléments les plus intéressants du domaine colonial français. Au point de vue de la politique générale d'un grand pays, elle complète notre Algérie et nous assure une excellente situation dans le bassin méditerranéen. Elle est assez près de France, pour que des relations très suivies puissent s'établir entre les habitants des deux pays, pour que colons, commerçants, industriels puissent se renseigner très exactement avant d'aborder leurs entreprises. La fertilité de son sol et son climat relativement tempéré sollicitent les efforts de nos agriculteurs ; ses richesses minières promettent d'augmenter un trafic déjà considérable. Enfin un quart de siècle d'expériences poursuivies avec prudence et avec méthode donnent grande confiance en l'avenir.

Dès aujourd'hui, avec le demi-milliard de capitaux français qui la vivifient, avec les 130.000 Européens qui sont venus l'habiter, avec une agriculture prospère et un commerce extérieur de 160 millions de

francs, avec un budget annuel de 30 à 35 millions, la Tunisie ajoute à notre sol l'équivalent d'un grand et beau département. Toute cette richesse peut et doit doubler d'ici une vingtaine d'années.

Mais à côté du problème économique, dès aujourd'hui se pose un grand problème social et moral d'une haute portée. Puisqu'il y aura bientôt dans la Régence, « une société franque, vigoureuse et ardente, pleine d'activité et d'espoirs » (1), comment cette société vivra-t-elle avec les 2 millions d'indigènes qui continueront à former la masse musulmane si peu pénétrable à notre civilisation ? Y aura-t-il assimilation, au moins en partie ? Y aura-t-il sympathie réciproque ? Y aura-t-il une *question sociale*, qui ne serait pas chose nouvelle, entre des étrangers riches ayant pour eux la force militaire, et des autochtones beaucoup plus nombreux, mais en grande partie dépossédés du sol par leur imprévoyance, partant envieux et haineux ? Tout dépend de l'habileté de notre politique, de l'art avec lequel nous saurons élever peu à peu la population indigène à une situation meilleure et à des idées nouvelles ; pour agir sur elle nous disposons d'une classe musulmane dirigeante, instruite, curieuse de choses européennes et qui fait preuve d'une très réelle bonne volonté ; elle peut si nous savons gagner et retenir sa confiance, nous aider efficacement dans la belle tâche que nous avons assumée.

(1) Caudel. *La Société indigène en Tunisie.* 1904.

TABLE DES MATIÈRES

CARTES ET GRAPHIQUES

ALGÉRIE

TUNISIE

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, rue Venture, 19.


IMPRIMERIE DU SEMAPHORE
MARSEILLE



